



HAL
open science

Répertoire historique de l'administration coréenne de Maurice Courant

Maurice Courant, Pierre-Emmanuel Roux

► **To cite this version:**

Maurice Courant, Pierre-Emmanuel Roux. Répertoire historique de l'administration coréenne de Maurice Courant : Texte saisi par Pierre-Emmanuel Roux avec ajout du coréen ; Transcription McCune Reischauer ajouté par Min Yông-Ūi. 2007. hal-01149446

HAL Id: hal-01149446

<https://hal.science/hal-01149446>

Preprint submitted on 11 May 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Répertoire Historique de l'Administration Coréenne

Maurice Courant

(texte saisi par Pierre-Emmanuel Roux)

Notes préliminaires :

-pour chaque titre ou personne, les caractères chinois précèdent le *hangŭl*, et la transcription McCune précède la transcription MEP. Même chose pour les transcriptions du chinois ou du japonais (la transcription actuelle précède la transcription d'époque). Je ne répète pas les deux transcriptions quand elles sont identiques.

-Pour le caractère 里 리, je me permets de mettre *li* à la place du McCune *ri*.

-Concernant les noms de rois :

*Yŏngjo 英祖 영조 (1724-1776) est appelé Yŏngjong [Yeng tjong], 英宗 영종

*Chŏngjo 正祖 정조 (1776-1800) est appelé Chŏngjong [Tjyeng tjong], 正宗 정종 . (A l'origine les 廟號 묘호 de ces deux rois étaient Yŏngjong et Chŏngjong. Néanmoins, le caractère 宗 a été changé en 祖 en 1897 après la fondation de l'empire du Grand Han, d'où nos Yŏngjo et Chŏngjo actuels).

*Le roi Muyŏl 武烈王 무열왕 (654-661) est désigné au début du RHAC sous le nom de T'aejong 太宗王 태종왕 et à la fin sous son nom de Muyŏl 武烈王 .

En rouge :

-Quand Courant donne un caractère différent de l'écriture habituelle (trouvable sur *word*), je donne l'écriture habituelle suivie de l'écriture donnée par Courant (la plupart de ces dits caractères donnés par Courant n'existent pas en *word* coréen. Je les ai trouvés en *word* chinois traditionnel). Ex : 提舉 / 舉

-une transcription MEP inexacte ou que je n'ai pu vérifier. Ex : *T'aekchu* [*Tchäik* (*Htäik*) *tjyou*].

-un caractère rare n'apparaissant pas sur *word*. Je donne l'« assemblage » du caractère entre crochets. Ex: 內外 [广京]府 . Il en est ainsi au n° 58, 61, 111, 697, 845, 1256, 1356, 1464. Pour les numéros 61 et 1251, j'ai trouvé les caractères sur internet. Seront-ils utilisables quand le RHAC sera mis en ligne ?

J'ai par contre trouvé ces caractères manquants sur le logiciel *Hangŭl 2005* à l'exception des n° 58 et 845 (cf. fichier joint).

En bleu :

mes ajouts. Ex : le *hangŭl* quand il n'est pas écrit pour des titres en pur coréen ; les caractères chinois oubliés, le *pinyin* de certains termes chinois, quelques explications

quand cela semble nécessaire, etc ...

PREFACE

Résidant à Seoul depuis plus d'une année, j'ai voulu comprendre la vie, étudier quelques points de l'histoire du peuple, au milieu duquel je me trouve : dans les documents officiels comme dans les conversations, dans les inscriptions et dans les livres, j'ai rencontré la trace d'un état social, l'indication d'une administration qui sont particuliers au pays de Corée et sur lesquels aucun ouvrage européen ne jette une lumière suffisante. J'ai donc essayé de m'éclairer par les ouvrages indigènes : les chapitres qui suivent, sont le résultat de mes recherches.

Je me suis proposé d'abord de donner une liste, aussi détaillée et étendue que possible, des ressorts du gouvernement, avec de brèves indications sur les mouvements dont ils sont animés : mais l'administration, qui veille au fonctionnement d'une société vivante, exprime, pour une certaine part, les besoins de cette société et réagit sur l'organisme d'où elle est sortie, en le faisant prendre conscience de ses aspirations, soit qu'elle les refoule, soit qu'elle les satisfasse d'une manière plus ou moins adéquate : je n'ai donc pu me borner au répertoire des organes du gouvernement coréen et, pour en faire voir le jeu, j'ai cherché à montrer la matière administrée à côté de la machine qui administre. Et, non content d'assister à la marche présente de ces rouages, il m'a fallu, pour en expliquer les figures et l'agencement, rechercher ce qu'étaient les anciens rouages dont ils ont pris la place au cours des temps.

Ce qui attire, avant tout, le regard en Corée, c'est l'imitation de la Chine : langue officielle, style de la correspondance, formes littéraires, systèmes philosophiques, rites, costumes de cour, titres et fonctions, partout c'est la Chine, soit

celle des Ming, soit celle des Song, ou des Tang [T'ang], ou d'époques plus reculées encore : et le coréen se fait gloire d'être un copiste fidèle. Tous ces usages d'époques différentes, conservés ensemble et mis sur un même plan, nous font voir sans tarder que c'est seulement une copie que nous avons sous les yeux, une copie qui a subi de nombreuses retouches. Sous la dynastie actuelle, les idées chinoises ont pénétré bien avant dans l'esprit de la nation ; à la fin de la dynastie précédente déjà, le fond coréen se montre plus à découvert ; si nous remontons plus loin, jusqu'au XI^e siècle, l'influence de la Chine existe dans les mots, dans les formes, mais à peine dans la réalité des choses ; et plus haut encore, avant le VI^e siècle, les faits que nous savons, sont purement coréens, sans aucune empreinte étrangère. Mais aujourd'hui même, sous le vernis qui le recouvre, le caractère indigène perce en plus d'un endroit : si le Coréen néglige son style, il y introduit aussitôt des tournures qui n'ont rien de chinois, et, dès qu'il cesse de veiller sur son attitude, il redevient lui-même.

La nature de la Corée a un charme pénétrant : une côte profondément découpée, semée d'îles verdoyantes ; un sol très accidenté, sans plaine où l'œil s'égaré, sans grandes montagnes, mais où les plus petites collines se parent de je ne sais quelle majesté mêlée de grâce ; de larges fleuves au cours rapide, partout des vallons frais et des eaux claires ; une végétation très variée, assombrie par les conifères, mais égayée par la quantité des fleurs ; très vigoureuse, elle s'épanouit à l'automne en un luxe de frondaisons folles où s'épuise la gamme des ors et des roux ; et enfin une lumière pure, ambrée, sans nulle sécheresse, qui baigne les verdure et les rochers, accuse ou noie les détails et fait du même site un paysage nouveau à chaque heure du jour. Le climat est en général très doux : mais les éléments ont une violence étrange pour un pays de zone tempérée ; parfois le vent ou la pluie font rage, brisent, transpercent, inondent ; et les changements de température se suivent

avec une rapidité faite pour déconcerter. Il y a beaucoup d'harmonie entre la nature de la Corée et le caractère des habitants : artiste d'instinct, le Coréen a un profond sentiment de la couleur, de la ligne ornementale, de la perspective même, comme on le peut voir dans ses dessins, ses broderies, ses motifs de plafonds, ses ferrures pour meubles, ses vases de laiton : il est passionné, violent, tout soumis à son idée ; mais son idée ne dure qu'un temps fort court, la volonté lui manque pour la tenir et un autre caprice le remplace bientôt ; aussi, pour tout ce qui demande préparation et continuité d'action, est-il de beaucoup inférieur aux peuples voisins ; sa violence est brève et d'habitude, il est facile à conduire. Il aime les idées plus que les actes, et les paroles plus que les idées ; très capable de spéculation philosophique, il s'est presque toujours égaré dans les discussions de mots ; mais souvent il s'est épris de ses mots ou de ses théories et leur a sacrifié sa position, sa liberté, sa vie : le confucianisme a eu des sectes en Corée, des persécutions et des martyrs.

Si par caractère le Coréen n'est pas bien armé pour la vie pratique, les circonstances aussi lui ont été fort contraires : le sol est trop montagneux pour être riche ; l'homme est sobre, est faible devant les éléments destructeurs : il travaille peu. Le pays est coupé en une multitude de petites vallées qui communiquent difficilement ; les fleuves torrentueux ne servent pas de route, mais séparent les riverains ; l'état naturel de la Corée, c'est, semble-t-il, d'être divisé en principautés ou en tribus et il en a été longtemps ainsi ; les annales, jusqu'au VIII^e siècle sont remplies des luttes de ces petits Etats. Le commerce a donc été presque impossible, et est encore très difficile. Si loin que l'on remonte dans l'histoire coréenne, on trouve une noblesse : territoriale, féodale, pourrait on dire, dans le pays de Silla [Sin ra], où le Roi n'était d'abord que le premier des chefs de tribus, elle a lentement changé de caractère : Le pouvoir royal a peu à peu maîtrisé ceux qui l'avaient mis à leur tête, et

s'est appuyé pour cette oeuvre sur les idées confucianistes : mais, encore sous la dynastie de Koryō [Korye], les résistances ont été vives et ont pris la forme d'empiétement des mandarins, surtout des mandarins militaires, sur l'autorité du Roi ; d'ailleurs les idées chinoises d'absolutisme portent avec elles leur correctif, et ces mêmes principes confucianistes ont, principalement depuis 500 ans, constitué une classe de lettrés nobles, héritiers de l'ancienne noblesse et dont l'opposition a plus d'une fois triomphé de la royauté. Les privilèges des nobles sont encore énormes : un noble est un être d'essence supérieure, qui ne peut sans déroger exercer aucun métier, qui a tout pouvoir sur le peuple et qui abuse de ses droits. L'existence de cette classe a encore eu, indirectement, un effet fâcheux sur la formation de la société coréenne : les plus élevés parmi le peuple, se sentant méprisés, ont voulu avoir quelqu'un à mépriser, et ceux-là ont méprisé ceux qui étaient au-dessous : si bien que la Corée donne le spectacle d'une hiérarchie de castes, séparées par des barrières à peu près infranchissables et dont chacune ne songe qu'à user de servilités envers les supérieurs et de tyrannie envers les inférieurs. Sûr de ne pas conserver le fruit de son travail, parqué dans des corporations sans nombre, enchaîné par des lois somptuaires minutieuses, l'homme du peuple n'a, à proprement parler, ni industrie ni commerce, il vit surtout de paresse : et on peut le voir du matin au soir accroupi devant sa porte, fumant sa longue pipe de bambou et causant avec ses voisins. Les habitants des deux provinces de P'yōngan [Hpyeng an] et de Kyōngsang [Kyeng sang] qui correspondent aux anciens royaumes de Koguryō [Ko kou rye] et de Silla [Sin ra] sont plus actifs et plus industriels : cette différence de caractère et quelques coutumes spéciales qui existent encore, indiquent peut-être une origine ethnographique différente, à laquelle l'histoire ne contredirait pas.

Enfin la situation de la Corée entre la Chine et la Japon a été funeste au

libre développement du génie de la race : l'histoire de la péninsule est celle d'une longue guerre et pour ne remonter que jusqu'au VII^e siècle, le pays a été depuis lors ravagé, soumis, bouleversé par les Tang [T'ang], par les Mongols, par les Japonais, et par les Manchous : les Rois, pour détourner les orages, se sont faits petits, ont fait passer leur contrée pour pauvre et ont interdit tous rapports avec les étrangers. Il y quinze ans seulement qu'une politique nouvelle a été adoptée.

Les considérations qui précèdent, m'ont imposé le plan que j'ai suivi : l'étude de la société coréenne remplit les chapitres 14 à 22, le gouvernement fait l'objet des treize premiers chapitres, les chapitres 1, 2 et 3 étant consacrés à la Cour, le chapitre 4 à l'administration générale, les chapitres 5 à 10 aux ministères et bureaux spéciaux divisés en six séries, les chapitres 11 et 12 à l'administration locale et le chapitre 13 à l'organisation militaire. Dans la seconde partie, les chapitres 14, 15 et 17 à 20 étudient les divisions hiérarchiques du peuple coréen, le chapitre 16 s'occupant des anciennes relations officielles avec la Chine et le Japon, relations qui avaient lieu par l'intermédiaire d'une classe spéciale, la classe des interprètes ; enfin les chapitres 21 et 22 traitent de l'organisation religieuse. Dans chaque chapitre et chaque subdivision de chapitre, j'ai disposé les faits suivant l'ordre chronologique : il sera facile, de la sorte, de voir l'introduction et le développement des idées chinoises.

Pour l'orthographe des mots coréens, j'ai suivi la transcription adoptée par les Missionnaires des Missions Etrangères dans leurs beaux ouvrages sur la langue ; Pour les caractères chinois seulement, dont la prononciation coréenne est souvent jugée incorrecte par les coréens eux mêmes, je me suis efforcé de donner une transcription plus régulière en me servant du dictionnaire chinois coréen intitulé *Chõnun okp'yõn* [Tjyen oun ok hpyen], 全韻玉篇 전운옥편 . Quant à la notation de

l'aspiration, je l'ai maintenue sous la même forme que les Missionnaires de Corée lui ont donnée (h, hk, tch, ht, hp), quoique l'on fasse remarquer avec raison que l'aspiration coréenne suit la consonne et ne la précède pas : mais cette question m'a semblé secondaire dans une étude surtout historique et je n'ai pas cru devoir rompre avec le système en usage.

Je n'ai pas traduit littéralement les noms des administrations ni les titres des fonctionnaires, le mot-à-mot de pareilles expressions serait à peu près intelligible ; j'ai essayé de ne pas parler chinois en français et, malgré mes efforts, les termes qui ne sont pas réellement traduits, sont encore nombreux. J'ai, en général, donné des équivalents que j'ai empruntés à l'administration française, moderne ou ancienne, et, en cas de besoin, à l'administration romaine : il m'est arrivé même, dans quelques cas, d'en être réduit à imaginer des expressions. Je me suis toujours attaché à rendre plus l'idée de l'institution que le sens même des caractères : comme d'ailleurs ceux-ci accompagnent toujours la traduction française, ils serviront à corriger ce que cette dernière aurait de trop libre.

Les livres dont je me suis servis, sont les suivants :

文獻通考, *Wenxian tongkao* [*Wen hien t'ong k'ao*], *Examen des Archives* ; ouvrage chinois de Ma Duanlin [Ma Twan lin], 馬端臨 [1254-1325] ; cet ouvrage a été assez étudié et la valeur en est assez appréciée pour que je n'ai pas à en parler ici ; j'aurais aimé consulter l'excellente traduction avec commentaires que M. le Marquis d'Hervey de Saint-Denys a publiée des livres relatifs à la Corée ; mais je ne l'avais pas à ma disposition, et j'ai dû me contenter du texte chinois.

Tous les ouvrages qui suivent ont été composés en langue chinoise, par des Coréens :

三國史記 삼국사기, *Samguk sagi* [*Sam kouk sǎ keui*], *Mémoires*

historiques des Trois Royaumes (Silla [Sin ra], Koguryō [Ko kou rye], Paekche [Päik tjei]) ; 10 vol. in 4 ; édition qui semble être une réimpression d'une édition de 1393-1394. L'édition de 1393-1394 avait été donnée d'après une copie manuscrite. Cet ouvrage a été composé par ordre royal ; l'auteur, Kim Pusik [Kim Pou sik], 金富軾 김부식 , vivait à la fin du XIe siècle.

大東韻玉 대동운옥 , *Taedong unok* [Tai tong oun ok], *Dictionnaire encyclopédique coréen*, rangé par rimes : ouvrage composé à la fin du XVI^e siècle par Kwōn Munhae [Kouen Moun Hăi], 權文海 권문해 , Président du Conseil privé (20 vol. in folio).

文獻備考 문헌비고 , *Munhōn pigo* [Moun hen pi ko], *Examen des Archives*, composé par ordre royal : une commission de hauts fonctionnaires rédigea cet ouvrage qui fut imprimé en 1770 (40 vol. in 4).

紀年兒覽 긴연아람 , *Kinyōn aram* [Keui nyen ā ram], *Abrégé des Annales*, ouvrage manuscrit par Yi Manun [Ri Man oun], 李萬運 이만운 , 1778 (6 vol. in 4).

銀臺便攷 은대변고 , *Ŭndae pyōn'go* [Eun tăi pyen ko], *Examen des affaires du Conseil privé*, ouvrage manuscrit renfermant les principes et les précédents ; on peut fixer la date de composition entre 1837 et 1844 (10 vol. grand in 8 carré).

大典會通 대전회통 , *Taejōn hoet'ong* [Tai tyen hoi htong], *Collection des Statuts fondamentaux*, ouvrage imprimé par ordre royal en 1865 (5 vol. in folio).

六典條例 육전조례 , *Yukchōn chorye* [Ryook tyen tyo ryei], *Réglements relatifs aux Statuts*, ouvrage imprimé par ordre royal en 1866 (10 vol. in 4).

璿源譜略 선원보략 , *Sōnwōn poryak* [Syen ouen po ryak], *Abrégé des Listes généalogiques de la Maison Royale*, imprimé par ordre royal en 1883 (8 vol. in folio).

通文館志 통문관지 , *T'ongmun kwanji* [*Htong moun koan tji*], *Histoire de la Cour des Interprètes*, composée sous la direction de l'Interprète Kim Kyöngmun, 金慶門 김명문 , en 1720, ouvrage officiel (édition complétée, 6 vol. in folio, 1889).

Le témoignage de Ma Duanlin [Ma Twan lin] est d'un grand poids, puisque cet auteur a puisé aux sources chinoises et à des documents officiels ou privés, contemporains en général des faits rapportés : mais, totalement étranger à la Corée, il ne donne que des renseignements incomplets et qui ne sont pas exempts d'inexactitudes.

Les *Mémoires historiques des Trois Royaumes* sont dus à un haut fonctionnaire coréen qui vivait cent cinquante ans après les derniers événements qu'il relate, plus de mille ans après l'origine des trois Royaumes : à cette époque, la culture chinoise était déjà implantée en Corée, on méprisait fort les barbares des anciens âges, les vieux dialectes avaient laissé seulement quelques traces dans les noms d'hommes et de lieux et dans les titres, et ils n'étaient plus compris, toutes circonstances défavorables à la composition d'une histoire exacte et impartiale. Néanmoins cet ouvrage est encore précieux comme tableau d'ensemble et comme richesse de détails ; Kim Pusik [Kim Pou sik] a lu et cite des documents coréens rédigés en chinois, documents aujourd'hui disparus et dont la valeur ne semble pas contestable pour les périodes contemporaines ; mais ces documents ne sauraient avoir été antérieurs au IV^e siècle et il y a bien des chances pour qu'ils aient été postérieurs : l'écriture chinoise en effet, a été introduite au III^e siècle dans le nord et l'ouest de la péninsule, puisque c'est un lettré du Paekche [Päik tjyei] qui enseigna les caractères aux Japonais pendant la période 270-312 ; la langue chinoise était connue dans le Silla [Sin ra] en 650, et vraisemblablement dès 528 par l'intermédiaire des bonzes ; mais elle ne s'est répandue que lentement et c'est

seulement au VIII^e siècle que l'usage paraît s'en être généralisé. Les sources écrites des *Mémoires historiques* ne sauraient donc être plus anciennes que le IV^e siècle pour le Paekche [Päik tjyei] et le Koguryö [Ko kou rye], que le VI^e siècle pour le Silla [Sin ra] ; avant ces deux époques, que Ma Duanlin [Ma Twan lin] nous permet d'indiquer, il n'y a que des traditions, et elles sont souvent fabuleuses ; à partir de là et jusqu'au X^e siècle où s'arrêtent les *Mémoires*, les faits semblent mieux établis, ils sont du moins plus détaillés et plus vraisemblables.

L'*Examen des Archives coréennes* et toutes les autres œuvres historiques postérieures à celle de Kim Pusik [Kim Pou sik], s'appuient, pour les temps anciens, sur les histoires chinoises et sur les *Mémoires historiques*, auxquels il faut joindre les *Antiquités des Trois Royaumes*, *Samguk yusa* [Sam kouk you sä], 三國遺事 삼국유사, dues à deux bonzes de la dynastie de Koryö [Korye] et que les auteurs coréens accusent de nombreuses erreurs. Pour l'histoire de la dynastie de Koryö [Korye] et de la dynastie actuelle, les documents contemporains des faits ont été mis en ordre et résumés dans l'*Examen des Archives* qui est composé avec beaucoup de soin et de sincérité ; j'ai eu souvent aussi l'occasion de constater l'exactitude des assertions qui se trouvent dans l'*Abrégé des Annales* et dans le *Dictionnaire encyclopédique*. Quant à l'*Histoire de la Cour des Interprètes*, à l'*Abrégé des Listes généalogiques*, à l'*Examen des affaires du Conseil privé* et aux deux ouvrages sur les *Statuts*, ce sont des publications officielles ou semi-officielles, précieuses pour l'abondance et la clarté des renseignements : en particulier, la *Collection des Statuts fondamentaux*, grâce à la disposition typographique, donne, en même temps que la législation de 1865, celles de 1469, de 1744 et de 1785.

Dans tous ces ouvrages, les dates sont indiquées pour chaque règne par le

nom du Roi, avec le numéro d'ordre ou avec les caractères cycliques de l'année : les caractères cycliques ne laissent place à aucun doute ; le numéro d'ordre de l'année est moins clair, parce que les Coréens comptent pour première année d'un règne soit l'année même de l'avènement, soit l'année suivante : il peut ainsi y avoir une erreur d'une année dans la date européenne correspondante. Les premières années des règnes sont fixées par rapport à la chronologie chinoise : je me suis servi pour celle-ci des tableaux donnés par le *Chinese Reader's Manual* de Mayers.

L'ouvrage le plus récent qui traite de l'administration en général (*Règlements relatifs aux Six Statuts*) étant de 1866, j'ai négligé dans les vingt-deux premiers chapitres les faits postérieurs à cette date, à l'exception de quelques-uns d'entre eux, d'une importance secondaire et qui ont trouvé naturellement place à la suite de l'exposé. J'ai réuni dans un vingt-troisième chapitre toutes les réformes importantes survenues depuis lors (1866-1891) : j'en dois connaissance presque uniquement à des renseignements oraux recueillis à droite et à gauche et qui, surtout pour la fixation des dates, peuvent être soupçonnés d'inexactitude.

Je suis persuadé que la présente étude contient et des erreurs et des omissions : du moins puis-je dire que je n'ai laissé de côté aucun document qui soit venu à ma connaissance, ni négligé aucun moyen d'information qui ait été en mon pouvoir.

Je ne dois pas manquer de mentionner ici le nom de M. Yi Inyŏng [Ri Inyeng], 李寅榮 이인영, Interprète Coréen du Commissariat de France, qui a été, pour tout ce travail, mon collaborateur patient, perspicace et consciencieux.

Maurice Courant

Seoul, le 24 décembre 1891

TABLE DES MATIERES

- I – La Maison Royale
- II – Les Administrations de la Maison Royale
- III – Les Administrations de la Cour
- IV – Les Hautes Administrations générales
- V – Les Ministères et les Administrations spéciales
 - I – Fonctionnaires civils
- VI - II – Cens
- VII - III – Rites
- VIII - IV – Armée
- IX - V – Justice
- X - VI – Travaux
- XI – Les Administrations locales
 - I – Seoul et les quatre Préfectures-forteresses
- XII - II – les Provinces
- XIII – L’Organisation militaire
- XIV – Les Examens civils et les Rangs officiels – La Noblesse
- XV – La Classe moyenne ou la classe des Interprètes
- XVI – Les relations avec la Chine et le Japon
- XVII – Les Commis des *Yamens*
- XVIII – Les Valets des *Yamens*
- XIX – Le Peuple : la classe honorable – Les Corporations
- XX – Le peuple : classe vile – Les Esclaves
- XXI – Le Confucianisme
- XXII – Le Bouddhisme
- XXIII – Les Administrations nouvelles

MEMORANDA

1^e : Je mets entre parenthèses la prononciation usuelle, lorsqu’elle diffère de la prononciation correcte.

2^e : Les chiffres placés après les titres officiels indiquent les classes hiérarchiques et les lettres *a, b* indiquent les rangs : Cf. n° 31-39, 41-44, 724-727, 1037-1054.

3^e : La lettre *m* indique les fonctions ou les *yamens* militaires.

4^e : La lettre *r* indique les charges roturières - Cf. n° 1089.

5^e : S'il n'y a ni *r* ni *m*, il s'agit d'un office civil (parfois il y a un *c*).

6^e : Pour les noms de provinces, cf. n° 878.

7^e : Pour les noms des anciens royaumes et des dynasties, cf. chap. XII, note 1.

8^e : Les appellations désignées comme noms littéraires, ne sont pas officielles, mais sont d'un usage fréquent.

CHAPITRE I
La Maison Royale

1 王 왕 , *Wang* [*Oang*], le Roi ; désignations ordinaires *Taejŏn* [*Tai tyen*], 大殿 대전 , *Chŏnha* [*Tyen ha*], 殿下 전하 , *Chusang chŏnha* [*Tjyou syang tyen ha*], 主上殿下 주상전하 , équivalent à Sa Majesté ; *Sang* [*Syang*], 上 상 , *Sŏngsang* [*Syengsyang*], 聖上 성상 , *Tangjŏ* [*Tang tje*], 當寧 당저 ; désignation employée par les gens du Palais en s'adressant au Roi : *Sanggam malluha* (*manura*) [*Syang kam manora*], 上監抹樓下 상감말루하 (마누라) ; désignation employée dans la conversation *Nara nim*, 國主 국주 . – Le titre de Wang [*Oang*] a été pris par les Rois de Silla [*Sin ra*]¹ à partir de 503 ; les Rois de Koguryŏ [*Ko kou rye*] le reçurent de la Chine en l'an 32 de notre ère ; les Rois de Paekche [*Päik tjei*] étaient appelés *Ŏnaha* [*E ra ha*], 於羅瑕 어나하 , et *Kŏn'giljiha* [*Ken kil tji ha*], 韃吉支夏 건길지하 (Ma Duanlin [*Ma Twan lin*], *Examen des Archives*, liv. 324).

15

2 上王 상왕 , *Sangwang* [*Syang oang*], titre d'un Roi qui a abdiqué. Trois rois de la dynastie actuelle ont porté ce titre : T'aejo [*Htai tjo*], 太祖 태조 , de 1398 à 1400, Chŏngjong [*Tyeng tjong*], 定宗 정종 , de 1400 à sa mort (1419), T'aejong [*Htai tjong*], 太宗 태종 , de 1418 à sa mort (1422).

3 太上王 태상왕 , *T'aesangwang* [*Htai syang oang*], titre plus élevé que le précédent, porté par un Roi qui a abdiqué. Ce titre a été celui de deux Rois de la dynastie : T'aejo [*Htai tjo*], 太祖 태조 , de 1400 à sa mort (1408), Tanjong [*Tan tjong*], 端宗 단종 , de 1455 à 1457, époque où il fut dégradé par son successeur et réduit au titre de prince de Nosan [*Ro san*], 魯山君 노산군 .

4 大王 대왕 , *Taewang* [*Tai oang*], titre d'un Roi après sa mort.

1

- 5 聖祖皇姑 성조황고 , *Söngjo hwanggo* [Syeng tjo hoang ko], titre porté par la Reine de Silla [Sin ra], Söndök [Syen tek], 善德女主 선덕여주 (632-647). [女主 synonyme de 女王]
- 6 王妃 왕비 , *Wangbi* [Oang pi], la Reine ; désignations ordinaires : *Chunggung chön* [Tjyoung koug tyen], 中宮殿 중궁전 , *Naejön* [näi tyen], 內殿 내전 , *Konjön* [Kon tyen], 壺殿 곤전 , *Konsöng* [Kon syeng], 坤聖 곤성 , *Chungjön malluha (manura)* [Tjyoung tyen manora], 中殿抹樓下 중전 말루하 (마누라) ; la Reine est appelée *Piju* [Pi tjou], 妃主 비주 . – Le titre de *Wangbi* [Oang pi] semble avoir été donné pour la première fois à la Reine Sim, 沈氏 심씨 , femme de Sejong [Syei tjong], 世宗 세종 , en 1432 ; auparavant, les Reines portaient le titre de *Pi*, 妃 비 , précédé d'un nom honorifique. Dans le royaume de Paekche [Päik tjei], la Reine était appelée *Önüngha* [E reung ha] 於陵瑕 어릉하 (Ma Duanlin [Ma Twan lin], *Examen des Archives*, liv. 324).
- 7 大妃 대비 , *Taebi* [Tai pi], la Reine douairière ; désignation ordinaire : *Taebijön* [Tai pi tyen]. Ce titre a été porté par la Reine Hong, 洪氏 홍씨 , veuve de Hönjong [Hen tjong], 憲宗 헌종 , de 1849 à 1857, et par la Reine Kim, 金氏 김씨 , veuve de Ch'öljong [Tchyel tjong], 哲宗 철종 , de 1863 à sa mort (1878).
- 8 王大妃 왕대비 , *Wang taebi* [Oang tai pi], la Reine douairière, titre plus élevé que le précédent ; désignations ordinaires : *Wang taebijön* [Oang tai pi tyen], 王大妃殿 왕대비전 , *chajön* [tjä tyen], 慈殿 , *chasöng* [tjä syeng] 慈聖 자성 , *Wang taebi malluha (manura)* [Oang tai pi manora], 王大妃抹樓下 왕대비말루하 (마누라) . Ce titre a été porté par la Reine Song, 宋氏 송씨 , femme de Tanjong [Tan tjong], 端宗 단종 , quand celui-ci était *T'aesangwang* [Htai syang oang] (n° 3). La Reine Kim, 金氏 김씨 , veuve de Yöngjong [Yeng tjong], 英宗 영종 , en 1776 ; la Reine Kim, 金氏 김씨 , veuve de Chöngjong [Tjyeng tjong], 正宗 정종 , en 1800 ; la Reine Kim, 金氏 김씨 , veuve de Sunjo [Syoun tjo], 純祖 순조 , en 1834 ; la Reine Cho [Tjyo], 趙氏 조씨 , veuve de Ikchong [Ik tjong], 翼宗 익종 , de 1834 à 1857 ; la Reine Hong, 洪氏 홍씨 , veuve de Hönjong [Hen tjong], 憲宗 헌종 , à partir de 1857, ont porté ou portent ce titre.

- 9 大王大妃 대왕대비 , *Taewang taebi* [*Tai oang tai pi*], la Reine douairière, titre plus élevé que les deux précédents ; désignations ordinaires : *Taewang taebijön* [*Tai oang tai pi tyen*], 大王大妃殿 대왕대비전 , *Chajön* [*tjä tyen*], 慈殿 , *Chasöng* [*tjä syeng*], 慈聖 자성 , *Tongjo* [*Tong tjyo*] 東朝 동조 , etc. Titre porté de 1800 à 1805, date de sa mort, par la Reine Kim, 金氏 김씨 , veuve de Yöngjong [*Yeng tjong*], 英宗 영종 ; de 1834 à 1857, date de sa mort, par la Reine Kim, 金氏 김씨 , veuve de Sunjo [*Syoun tjo*], 純祖 순조 , et de 1857 à 1890, date de sa mort, par la Reine Cho [*Tjyo*], 趙氏 조씨 , veuve de Ikchong [*Ik tjong*], 翼宗 익종 .
- 10 Lorsqu'une Reine douairière exerce la régence, on dit qu'elle « administre derrière le rideau », *suryöm ch'öngjöng* [*syou ryem htyeng tjyeng*], 垂簾聽政 수렴청정 , parce que les ministres ne sont pas autorisés à voir son visage.
- 11 王後 왕후 , *Wanghu* [*Oang hou*], titre d'une Reine après sa mort. Ce titre paraît avoir été employé pour la première fois pour la Reine Kwön [Kouen], 權氏 권씨 , dont Munjong [Moun tjong], 文宗 문종 , était veuf en montant sur le trône (1450).
- 12 大嬪 대빈 , *Taebin* [*Tai pin*], princesse Epouse, titre donné par le roi Sukchong [Syouk tjong], 肅宗 숙종 (1674-1720) à sa favorite Chang [Tjyang], Princesse de Oksan [Ok san], 玉山府大嬪張氏 옥산부대빈장씨 .

13 Au commencement de la dynastie de Koryö [Korye], il n'y avait pas de hiérarchie fixée pour les Dames du Palais ; à celles que le Roi distinguait, il donnait le titre de Dame de telle Cour, *Mowön puin* [*Mou ouen pou in*], 某院夫人 모원부인 , ou Dame de tel Palais, *Mogung puin* [*Mou koung pou in*], 某宮夫人 모궁부인 . Hyönjong [Hyen tjong], 顯宗 현종 (1009-1031) fixa pour les Servantes les titres de :

- 14 尙宮 상궁 , *Sanggung* [*Syang koung*], Camériste ;
 尙寢 상침 , *Sangch'im* [*Syang tchim*], Cubiculaire ;
 尙食 상식 , *Sangsik* [*Syang sik*], Maîtresse d'hôtel ;

尙針 상침 , *Sangch'im* [*Syang tchim*], Couturière ; et pour les Dames ceux de :

- 15 貴妃 귀비 , *Kwibi* [*Koui pi*], Dame du 1^{er} rang ;
 淑妃 숙비 , *Sukpi* [*Syouk pi*], Dame du 2^e rang.
- 16 Chǒngjong [Tjyeng tjong], 靖宗 정종 (1034-1046) employa les titres de :
 院主 원주 , *Wǒnju* [*Ouen tjyou*], 宮主 궁주 , *Kungju* [*Koung tjyou*],
 princesse ;
 院妃 원비 , *Wǒnbi* [*Ouen pi*], Dame.
- 17 Munjong [Moun tjong], 文宗 문종 (1046-1083) garda les titres fixés par
 Hyǒnjong [Hyen tjong] et y ajouta :
 德妃 덕비 , *Tǒkpi* [*Tek pi*], Dame du 3^e rang ;
 賢妃 현비 , *Hyǒnbi* [*Hyen pi*], Dame du 4^e rang.
 La dynastie Yi [Ri]² a adopté la hiérarchie ci-dessous
- 18 嬪 빈 , *Pin*, Dame du Palais (concubine royale) du 1^{er} rang ; 1a. Celles que
 le Roi favorise spécialement, reçoivent un nom honorifique en un caractère
 suivi du ritre de *Pin* ; par une faveur plus grande encore, le Roi donne un
 nom en deux caractères suivis du titre de *Kung* [*Koung*], 宮 궁 .
 貴人 귀인 , *Kwiin* [*Koui in*], Dame du Palais du 2^e rang ; 1b ;³
 昭義 소의 , *Soŭi* [*Syo eui*], Dame du Palais du 3^e rang ; 2a ;
 淑義 숙의 , *Sugŭi* [*Syouk eui*], Dame du Palais du 4^e rang ; 2b ;
 昭容 소용 , *Soyong* [*Syo yong*], Dame du Palais du 5^e rang ; 3a ;
 淑容 숙용 , *Sugyong* [*Syouk yong*], Dame du Palais du 6^e rang ; 3b ;
 昭媛 소원 , *Sowǒn* [*Syo ouen*], Dame du Palais du 7^e rang ; 4a ;
 淑媛 숙원 , *Sugwǒn* [*Syouk ouen*], Dame du Palais du 8^e rang ; 4b ;
- 19 尙宮 상궁 , *Sanggung* [*Syang koung*], Servante du Palais du 1^{er} rang ; 5a ;
 (Camériste) ;
 尙儀 상의 , *Sang'ŭi* [*Syang eui*], Servante du Palais du 1^{er} rang ; 5a ;
 (Maîtresse des cérémonies) ;

² Pour les dynasties, cf. chap. XII, note 1.

³ Les chiffres placés après les titres indiquent les classes hiérarchiques et les lettres *a*,
b indiquent les rangs. Cf. n° 1037-1054.

- 尙服 상복 , *Sangbok* [*Syang pok*], Servante du Palais du 2^e rang ; 5b ;
 (Dame d'atour) ;
- 尙食 상식 , *Sangsik* [*Syang sik*], Servante du Palais du 2^e rang ; 5b ;
 (Maîtresse d'hôtel) ;
- 尙寢 상침 , *Sangch'im* [*Syang tchim*], Servante du Palais du 3^e rang ; 6a ;
 (Cubriculaire) ;
- 尙功 상공 , *Sanggong* [*Syang kong*], Servante du Palais du 3^e rang ; 6a ;
 (Ouvrière) ;
- 尙正 상정 , *Sangjǒng* [*Syang tjyeng*], Servante du Palais du 4^e rang ; 6b ;
 (Rectrice) ;
- 尙記 상기 , *Sanggi* [*Syang keui*], Servante du Palais du 4^e rang ; 6b ;
 (Mémoratrice) ;
- 典賓 전빈 , *Chǒnbin* [*Tyen pin*], Servante du Palais du 5^e rang ; 7a ;
 (Hôtelière) ;
- 典衣 전의 , *Chǒnŭi* [*Tyen eui*], Servante du Palais du 5^e rang ; 7a ;
 (Maîtresse de la Garde-Robe) ;
- 典膳 전선 , *Chǒnsǒn* [*Tyen syen*], Servante du Palais du 5^e rang ; 7a ;
 (Maîtresse de la cuisine) ;
- 典設 전설 , *Chǒnsǒl* [*Tyen syel*], Servante du Palais du 6^e rang ; 7b ;
 (Maîtresse d'ordre) ;
- 典製 전제 , *Chǒnje* [*Tyen tjyei*], Servante du Palais du 6^e rang ; 7b ;
 (Tailleuse) ;
- 典言 전언 , *Chǒnǒn* [*Tyen en*], Servante du Palais du 6^e rang ; 7b ;
 (Locutrice) ;
- 典贊 전찬 , *Chǒnch'an* [*Tyen tchan*], Servante du Palais du 7^e rang ; 8a ;
 (Aide) ;
- 典飾 전식 , *Chǒnsik* [*Tyen sik*], Servante du Palais du 7^e rang ; 8a ;
 (Joaillière) ;
- 典樂 전악 , *Chǒn-ak* [*Tyen ak*], Servante du Palais du 7^e rang ; 8a ;
 (Musicienne) ;
- 典燈 전등 , *Chǒndǔng* [*Tyen deung*], Servante du Palais du 8^e rang ; 8b ;
 (Maîtresse des Lampes) ;
- 典彩 전채 , *Chǒnch'ae* [*Tyen tch'ai*], Servante du Palais du 8^e rang ; 8b ;
 (Maîtresse des Ornaments) ;
- 典正 전정 , *Chǒnjǒng* [*Tyen tjyeng*], Servante du Palais du 8^e rang ; 8b ;
 (Rectrice en second) ;
- 奏宮 주궁 , *Chugung* [*Tjou koung*], Servante du Palais du 9^e rang ; 9a ;
 (Musicienne pour le *fà*) ;

奏商 주상 , *Chusang*, [Tjou syang], Servante du Palais du 9^e rang ; 9a ;
 (Musicienne pour le *sol*) ;
 奏角 주각 , *Chugak*, [Tjou kak], Servante du Palais du 9^e rang ; 9a ;
 (Musicienne pour le *la*) ;
 奏變徵 주변징 , *Chubyŏnjing* [Tjou pyen tchi], Servante du Palais du 10^e
 rang ; 9b ; (Musicienne pour le *si*) ;
 奏徵 주장 , *Chujing* [Tjou tchi], Servante du Palais du 10^e rang ; 9b ;
 (Musicienne pour l'*ut*) ;
 奏羽 주우 , *Chu-u* [Tjou ou], Servante du Palais du 10^e rang ; 9b ;
 (Musicienne pour le *ré*) ;
 奏變宮 주변궁 , *Chubyŏn'gung* [Tjou pyen koug], Servante du Palais du
 10^e rang ; 9b ; (Musicienne pour le *mi*).

20 Les titres ci-dessus ne correspondent pas à des fonctions spéciales et les cadres hiérarchiques ne sont pas toujours remplis. Les Dames et les Servantes royales, avec les Dames et Servantes du Prince héritier (n° 24 et 25), sont appelées d'ensemble Femmes titrées de l'Intérieur, *Naemyŏngbu* [Năi myeng pou], 內命婦 내명부 ; on appelle Femmes titrées de l'Extérieur *Oemyŏngbu* [Oi myeng pou], 外命婦 외명부 , les Princesses de sang royal (n° 41-44), les Princesses par alliance (n° 30-39) et les femmes de fonctionnaires (n° 1037-1054).

21 王世子 왕세자 , *Wangseja* [Oang syei tjă], le prince héritier ; *T'aeja* [Htai tjă], 太子 태자 , sous la dynastie de Koryŏ. Désignations ordinaires : *Chŏha* [Tye ha], 邸下 저하 , correspondant à Son Altesse ; *Sejagung* [Syei tjă koug], 世子宮 세자궁 ; *Tonggung* [Tong koug], 東宮 동궁 ; *Chŏgung* [Tjye koug], 儲宮 저궁 ; *Ch'un'gung* [Tchyoun koug], 春宮 춘궁 ; *Chŏ-i* [Tjye i], 儲貳 저이 ; *Chŏngyun* [Tjyeng youn], 正胤 ; les gens du Palais se servent de l'expression *Sejagung malluha* (*manura*) [Syei tjă koug manora], 世子宮抹樓下 세자궁말루하 (마누라). Si le Prince héritier est petit-fils du Roi, il porte le titre de *Wangseson* [Oang syei son], 王世孫 왕세손 : les Rois de la dynastie actuelle qui sont désignés par les titres posthumes de Tanjong [Tan tjong], 端宗 단종 (1452-1455), Hyŏnjong [Hyen tjong], 顯宗 현종 (1659-1674), Chŏngjong [Tjyeng tjong], 正宗 정종 (1776-1800), Hŏnjong [Hen tjong], 憲宗 헌종 (1834-1849), ont été *Wangseson* [Oang syei son]. Le roi Yŏngjong [Yeng

tjong], 英宗 영종 (1724-1776) a été Prince héritier frère cadet du roi, *Wangseje* [*Oang syei tyei*], 王世弟 왕세제 .

22 Parfois le Roi se décharge du soin des affaires sur le Prince héritier, qui est dit alors Régent, ou plutôt Associé au Trône, *Sŭngmyŏng taeri* [Seung myeng tǎi ri], 承命代理 승명대리 : ce titre a été porté, avant leur avènement, par les Rois Munjong [Moun tjong], 文宗 문종 , en 1445, Yejong [Yei tjong], 睿宗 예종 en 1467, Kyŏngjong [Kyeng tjong], 景宗 경종 , en 1717, Yŏngjong [Yeng tjong], 英宗 영종 , en 1721, Chŏngjong [Tjyeng tjong], 正宗 정종 , en 1775, Ikchong [Ik tjong], 翼宗 익종 , en 1827 et aussi par le Prince héritier Sato [Sǎ to] 思悼世子 사도세자 (ou Changhŏn [Tjang hen], 莊獻世子 장헌세자) en 1749.

23 王世子嬪 왕세자빈 , *Wangseja pin* [*Oang syei tjǎ pin*], la Princesse épouse du Prince héritier ; désignation ordinaire : 王世子嬪宮 왕세자빈궁 , *Wangseja pin'gung* [*Oang syei tjǎ pin koug*]. Ce titre ne semble pas antérieur à 1437, époque où il fut conféré à la femme du Prince héritier qui fut plus tard Munjong [Moun tjong], 文宗 문종 (1450-1452) ; auparavant la femme du Prince héritier portait le titre de *Pin*, 嬪 , précédé d'un nom honorifique.

24 良娣 양제 , *Yangje* [*Ryang tyei*], Dame du 1^{er} rang du Palais du Prince héritier (concubine du Prince) ; 2b ;
 良媛 양원 , *Yangwŏn* [*Ryang ouen*], Dame du 2^e rang du Palais du Prince héritier ; 3b ;
 承徽 승휘 , *Sŭnghwi* [*Seung houi*], Dame du 3^e rang du Palais du Prince héritier ; 4b ;
 昭訓 소훈 , *Sohun* [*Syo houn*], Dame du 4^e rang du Palais du Prince héritier ; 5b ;
 守閨 수규 , *Sugyu* [*Syou kyou*], Servante du 1^{er} rang du Palais du Prince héritier ; 6b ; (Camériste) ;
 守則 수칙 , *Such'ŭk* [*Syou tjeuk*], Servante du 1^{er} rang du Palais du Prince héritier ; 6b ; (Maîtresse des cérémonies) ;
 掌饌 장찬 , *Changch'an* [*Tjyang tchan*], Servante du 2^e rang du Palais du Prince héritier ; 7b ; (Maîtresse d'hôtel) ;

掌正 장정 , *Changjǒng* [*Tjyang tjyeng*], Servante du 2^e rang du Palais du Prince héritier ; 7b ; (Rectrice) ;
 掌書 장서 , *Changsǒ* [*Tjyang sye*], Servante du 3^e rang du Palais du Prince héritier ; 8b ; (Libraire) ;
 掌縫 장봉 , *Changbong* [*Tjyang pong*], Servante du 3^e rang du Palais du Prince héritier ; 8b ; (Couturière) ;
 掌藏 장장 , *Changjang* [*Tjyang tjang*], Servante du 4^e rang du Palais du Prince héritier ; 9b ; (Gardienne des objets) ;
 掌食 장식 , *Changsik* [*Tjyang sik*], Servante du 4^e rang du Palais du Prince héritier ; 9b ; (Maîtresse de la cuisine) ;
 掌醫 장의 , *Changŭi* [*Tjyang eui*], Servante du 4^e rang du Palais du Prince héritier ; 9b ; (Droguiste). Comme pour les Dames et Servantes royales, les titres ci-dessus ne donnent pas de fonctions spéciales et ne sont pas toujours conférés.

- 26 元子 원자 , *Wǒnja* [*Ouen tjǎ*], fils aîné du Roi, destiné à recevoir l'investiture de Prince héritier.
- 27 Les membres de la Famille Royale de Silla [Sin ra] portaient le titre de *Sǒnggol* [*Syeng kol*], 聖骨 성골 ; les membres moins proches de la Maison Royale étaient appelés *Chingol* [*Tjin kol*], 眞骨 진골 , ou *Cheilgol* [*Tyei il kol*], 第一骨 제일골 : ceux qui tiraient leur origine de Chijŭng [Tji tjeung], 智證王 지증왕 (500-514) et de ses prédécesseurs, étaient nommés *Sanggo chingol* [*Syang ko tjin kol*], 上古眞骨 상고진골 ; ceux qui descendaient de Pǒphŭng [Pep heung], 法興王 법흥왕 (514-540) et de ses successeurs, étaient appelés *Chunggo chingol* [*Tjyoung ko tjin kol*], 中古眞骨 중고진골 ; on nommait enfin *Hago chingol* [*Ha ko tjin kol*], 下古眞骨 하고진골 , les descendants de T'aejong wang [Htai tjong] 太宗王 태종왕 [=Muyŏl 太宗武烈王 태종무열왕] (654-661) et de ses successeurs.
- 28 Les rois de Koguryŏ donnèrent à quelques-uns de leurs parents le titre de Prince, *Kun* [*Koun*] 君 군 .
- 29 Dans le royaume de Koryŏ, on trouve plusieurs titres de Prince, 원 , *Wǒn'gun* [*Ouen koun*], 院君 원군 , et *Taegun* [*Tai koun*], 大君 대군 , auxquels on ajoute, au commencement du XI^e siècle, ceux de Duc, *Kong*,

公 , Marquis, *Hu [Hou]*, 侯 후 , Barons de différentes classes : *Wönyun [Ouen youn]*, 元尹 원윤 , *Chöngyun [Tjyeng youn]*, 正尹 정윤 , *Kyömsangsö [Kyem syang sye]*, 兼尙書 겸상서 , *Chungsö [Tjyoung sye]*, 中書 중서 , *Yöng [Ryeng]*, 令 영 , *Taewi [Tai oui]*, 大尉 대위 , *Sado [Sä to]*, 司徒 사도 , *Sagong [Sä kong]*, 司空 사공 . A la fin du XIII^e siècle, on ne conserva que les titres suivants :

大君 대군 , *Taegun [Tai koun]*, Grand Prince ;

院君 원군 , *Wön'gun [Ouen koun]*, Prince ;

諸君 제군 *Chegun [Tjye koun]*, Duc ;

元尹 원윤 , *Wönyun [Ouen youn]*, Marquis ;

正尹 정윤 , *Chöngyun [Tjyeng youn]*, Comte ;

- 30 La dynastie des Yi [Ri] garda quelque temps ces titres, puis les remplaça comme il suit :

宗室 종실 , *Chongsil [Tjong sil]*, 宗親 종친 , *Chongch'in [Tjong tchin]*,
Membre de la Maison Royale.

大君 대군 , *Taegun [Tai koun]*, Grand Prince Royal, fils du Roi et de la Reine, supérieur à la hiérarchie des fonctionnaires (n° 1036) : il est désigné par un nom de localité plus ou moins modifié (*ŭpho [eup ho]*, 邑號 읍호). Sa femme porte le titre de *Pubuin [Pou pou in]*, 府夫人 부부인 , précédé d'un nom de localité ; elle est de rang 1a. En 1417, la femme de Sejong [Syei tjong], 世宗 세종 , alors Grand Prince, reçut le titre de *Samhan'guk taebuin [Sam han kouk tai pou in]*, 三韓國大夫人 삼한국대부인 , emprunté à la dynastie précédente.

- 31 君 군 , *Kun [koun]*, Prince. Le Prince Royal, fils du Roi et d'une concubine, est au-dessus de la hiérarchie des fonctionnaires ; le Prince, fils aîné d'un Grand Prince, est de rang 1b ; les Princes, fils de Prince héritier, ou petits-fils héritiers de Grands Princes, sont de rang 2a ; les Princes, petits-fils de Prince héritier, ou petits-fils non héritiers de Grands Princes, sont de rang 2b. Quelques Princes obtiennent le rang 1a. – Titres hiérarchiques, *kye [käi]*, 階 계 :

1a 顯祿大夫 현록대부 , *Hyönnok taebu [Hyen rok tai pou]* ;

興祿大夫 흥록대부 , *Hüngnok taebu [Heung rok tai pou]* ;

1b 昭德大夫 소덕대부 , *Sodök taebu [Syo tek tai pou]* (en 1469),

綏德大夫 수덕대부 , *Yudök taebu [You tek tai pou]* (en 1744),

宜德大夫 의덕대부 , *Üidök taebu [Eui tek tai pou]* (en 1785) ;

嘉德大夫 가덕대부 , *Kadök taebu [Ka tek tai pou]* ;

- 2a 崇憲大夫 승헌대부 , *Sunghön taebu* [*Syoung hen tai pou*] ;
 承憲大夫 승헌대부 , *Sünghön taebu* [*Seung hen tai pou*] ;
 2b 中義大夫 중의대부 , *Chung-üi taebu* [*Tjyoung eui tai pou*] ;
 正義大夫 정의대부 , *Chöngüi taebu* [*Tjyeng eui tai pou*] (en
 1469),
 昭義大夫 소의대부 , *Soüi taebu* [*Syo eui tai pou*] (en 1744);

La femme d'un Prince porte le titre de *Kunbuin* [*Koun pou in*], 郡夫人 군부인 , 1a ou 1b, ou de *Hyönbuin* [*Hyen pou in*], 縣夫人 현부인 , 2a ou 2b, suivant le rang de son mari ; Princes et Princesses font précéder leur titre d'un nom de localité. A l'origine de la dynastie, la femme du roi T'aejong [Htai tjong], 太宗 태종 , qui portait alors le titre de Prince, fut appelée *Ongju* [*Ong tjyou*], 翁主 옹주 , (1392) ; il en fut de même, en 1408, de la femme de Sejong [Syei tjong], 世宗 세종 , alors Prince.

- 32 都正 도정 , *Tojōng* [*To tjyeng*], Duc, désigné par un nom de localité ; 3a. Sa femme est *Sinbuin* [*Sin pou in*], 愼夫人 신부인 , 3a ; elle n'a pas de désignation de localité ; de même, dans les rangs inférieurs de la noblesse, le mari seul a une désignation de ce genre. Titre hiérarchique, *kye* [käi], 階 계 :

3a 明善大夫 명선대부 , *Myöngsön taebu* [*Myeng syen tai pou*]

- 33 正 정 , *Chōng* [*Tjyeng*], Duc ; sa femme est *Sinin* [*Sin in*], 愼人 신인 .
 Titre hiérarchique :

3a 彰善大夫 장선대부 , *Changsön taebu* [*Tchyang syen tai pou*]

- 34 副正 부정 , *Pujōng* [*Pou tjyeng*], Duc ; sa femme est *Sinin* [*Sin in*], 愼人 신인 . Titres hiérarchiques :

3b 保信大夫 보신대부 , *Posin taebu* [*Po sin tai pou*]

3b 資信大夫 자신대부 , *Chasin taebu* [*Tjä sin tai pou*]

- 35 守 수 *Su* [*Syou*], Marquis ; sa femme est *Hyein* [*Hyei in*], 惠人 혜인 .
 Titres hiérarchiques :

4a 宣徽大夫 선휘대부 , *Sönhwi taebu* [*Syen houi tai pou*]

廣徽大夫 광휘대부 , *Kwanghwi taebu* [*Koang houi tai pou*]

- 36 副守 부수 *Pusu* [*Pou syou*], Marquis ; sa femme est *Hyein* [*Hyei in*], 惠人 혜인 . Titres hiérarchiques :

4b 奉成大夫 봉성대부 , *Pongsöng taebu* [*Pong syeng tai pou*]
光成大夫 광성대부 , *Kwangsöng taebu* [*Koang syeng tai pou*]

37 丞 영 , *Yöng* [*Ryeng*], Comte ; sa femme est *Onin* [*On in*], 濫人 온인 .
Titres hiérarchiques :

5a 通直郎 통직랑 , *T'ongjingnang* [*Htong tjik rang*]
秉直郎 병직랑 , *Pyöngjingnang* [*Pyeng tjik rang*]

38 副丞 부령 , *Puryöng* [*Pou ryeng*], Comte ; sa femme est *Onin* [*On in*],
濫人 온인 . Titres hiérarchiques :

5a 謹節郎 근절랑 , *Künjöllang* [*Keun tjejl rang*]
愼節郎 신절랑 , *Sinjöllang* [*Sin tjejl rang*]

39 監 감 *Kam* [*Kam*], Baron ; sa femme est *Suin* [*Syoun in*], 順人 순인 .
Titres hiérarchiques :

6a 執順郎 집순랑 , *Chipsullang* [*Tjip syoun rang*]
從順郎 종순랑 , *Chongsullang* [*Tjyong syoun rang*]

Les titres de noblesse sont accordés par décret spécial aux descendants de Rois ; le rang diminue à chaque génération et ne se relève que par des mérites exceptionnels ; rarement les titres de noblesse durent jusqu'à la sixième génération. Les nobles royaux et leurs femmes portent actuellement les mêmes titres hiérarchiques que les fonctionnaires et femmes de fonctionnaires du même rang (n° 1037-1054) ; cette réforme a eu lieu postérieurement à 1785.

40 Dans le royaume de Koryö, les Princesses de sang royal s'appelaient :
大長公主 대장공주 , *Taejang kongju* [*Tai tjang kong tjou*], Grande Princesse Royale ;
公主 공주 , *Kongju* [*Kong tjou*], puis 翁主 옹주 , *Ongju* [*Ong tjou*], Princesse Royale ;
國大夫人 국대부인 , *Kuktaebuin* [*Kouk tai pou in*], Princesse Royale du 2^e rang ;
郡大夫人 군대부인 , *Kundaebuin* [*Koun tai pou in*], 郡君 군군 , *Kun'gun* [*Koun koun*], Princesse ;
縣君 현군 , *Hyön'gun* [*Hyen koun*], Princesse.

A partir de Ch'unghye wang [Tchyoung hyei], 忠惠王 충혜왕 (1330-1332, puis 1339-1345), des Danseuses mêmes furent appelées Princesses Royales, *Ongju* [Ong tjou], 翁主 옹주, et Princesses, *T'aekchu* [*Tchäik* (*Htäik*)⁴ tjou], 宅主 택주.

Sous la dynastie actuelle, la hiérarchie est fixée ainsi qu'il suit :

41 公主 공주, *Kongju* [Kong tjou], Grande Princesse Royale, fille du Roi et de la Reine, supérieure aux rangs administratifs ; elle porte un nom honorifique, de même que les autres Princesses indiquées plus bas ; son mari est Grand Prince Consort, *Wi* [Oui], 尉 위, avec une qualification tirée du nom d'une localité ; on le désigne par l'expression *Puma* [Pou ma], 駙馬 부마. Titres hiérarchiques :

- 1a 綏祿大夫 유록대부, *Yurök taebu* [You rok tai pou] (en 1744),
成祿大夫 성록대부, *Söngnok taebu* [Syeng rok tai pou]
1b 光德大夫 광덕대부, *Kwangdöök taebu* [Koang tek tai pou], (en 1469),
靖德大夫 정덕대부, *Chöngdök taebu* [Tjyeng tek tai pou], (en 1744) ;
崇德大夫 승헌대부, *Sungdök taebu* [Syounng tek tai pou], (en 1469),
明德大夫 명덕대부, *Myöngdök taebu* [Myeng tek tai pou], (en 1744).

42 翁主 옹주, *Ongju* [Ong tjou], Princesse Royale, fille du Roi et d'une concubine, supérieure à la hiérarchie des fonctionnaires. Son mari est Prince Consort, *Wi* [Oui], 尉 위 ; il porte une qualification tirée du nom d'endroit, comme les deux suivants. On le désigne aussi par l'expression *Puma* [Pou ma], 駙馬 부마. Titres hiérarchiques :

- 2a 奉憲大夫 봉헌대부, *Ponghön taebu* [Pong hen tai pou]
通憲大夫 통헌대부, *T'onghön taebu* [Htong hen tai pou]
2b 資義大夫 자의대부, *Chaüi taebu* [Tjä eui tai pou]
順義大夫 순의대부, *Sunüi taebu* [Syoun eui tai pou]

⁴ Je mets entre parenthèses la prononciation usuelle, lorsqu'elle diffère de la prononciation correcte.

43 郡主 군주 , *Kunju* [*Koun tjou*], fille du Prince héritier et de la Princesse sa femme ; 2a ; son mari est Prince Consort, *Puwi* [*Pou oui*], 副尉 부위 . Titre hiérarchique :

3a 奉順大夫 봉순대부 , *Pongsun taebu* [*Pong syoun tai pou*]

44 縣主 현주 , *Hyönju* [*Hyen koun*], Princesse, fille du Prince héritier et d'une concubine ; 3a ; son mari est Prince Consort *Ch'ömwi* [*Tchyem oui*], 僉尉 첨위 . Titres hiérarchiques :

3a 正順大夫 정순대부 , *Chöngsun taebu* [*Tjyeng syoun tai pou*]

3b 明信大夫 명신대부 , *Myöngsin taebu* [*Myeng sin tai pou*]

敦信大夫 돈신대부 , *Tonsin taebu* [*Ton sin tai pou*]

Postérieurement à 1785, les titres hiérarchiques des Princes Consorts ont été remplacés par ceux de la hiérarchie des fonctionnaires civils (n° 1037-1054).

45 大院君 대원군 , *Taewön'gun* [*Tai ouen koun*], Grand Prince ; quatre personnages, pères de Rois, sans être Rois eux-mêmes, ont porté ce titre ; ce sont le Grand Prince de Tökhüng [*Tek heung*], 德興大院君 덕흥대원군 , père de Sönjo [*Syen tjo*], 宣祖 선조 , qui reçut ce titre après sa mort, en 1567 ; le Roi Wönjong [*Ouen tjong*], 元宗 원종 , père de Injo [*In tjo*], 仁祖 인조 , qui fut nommé *Taewön'gun* [*Tai ouen koun*] après sa mort, en 1623, et fut promu à la dignité royale en 1632 ; le Grand Prince de Chön'gye [*Tjyen kyei*], 全溪大院君 전계대원군 , père de Ch'öljong [*Tchyel tjong*], 哲宗 철종 , qui reçut ce titre après sa mort, en 1849 ; et enfin le Grand Prince de Hüngsön [*Heung syen*], 興宣大院君 흥선대원군 , père du Roi régnant, qui porte ce titre depuis 1865 et que les étrangers appellent souvent le Régent. La mère du Roi porte le titre de *Pudaebuin* [*Pou tai pou in*], 府大夫人 부대부인 , précédé d'un nom de localité.

46 奉保夫人 봉보부인 , *Pongbo puin* [*Pong po pou in*], 1b ; titre donné à la nourrice du Roi.

47 府院君 부원군 *Puwön'gun* [*Pou ouen koun*], Prince, 1a ; titre donné au père de la Reine ; la mère de la Reine s'appelle *Pubuin* [*Pou pou in*], 府夫人 부부인 ; ces deux titres sont précédés de noms de localité.

CHAPITRE II

Les Administrations de la Maison Royale

- 48 宗親府 종친부 , *Chongch'inbu* [*Tjong tchin pou*], Conseil de la Maison Royale, fondé par la présente dynastie. Il est chargé des cérémonies célébrées en l'honneur des registres généalogiques et des portraits des Rois: il présente les vêtements rituels aux deux palais de Hamhŭng [Ham heung], 咸興 함흥 , et de Yŏnghŭng [Yeng heung], 永興 영흥 : ces deux localités, situées dans la province de Hamgyŏng [Ham kyeng]⁵ sont les lieux de naissance et de résidence du roi T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 (1392-1398), les deux palais ont été transformés en temples. Postérieurement à 1785, ce Conseil a absorbé le Conseil des Archives de la Maison Royale (n° 51). Les fonctionnaires au-dessus du 3^e rang sont choisis parmi les membres de la Maison Royale.
- 49 領宗正卿 영종정경 , *Yŏngjong chŏnggyŏng* [*Ryeng tjong tjyeng kyeng*], hors rang : Premier Président ;
 判宗正卿 판종정경 , *P'anjong chŏnggyŏng* [*Hpan tjong tjyeng kyeng*], 1a; Président ;
 知宗正卿 지종정경 , *Chijong chŏnggyŏng* [*Tji tjong tjyeng kyeng*], 1b ou 2a ; Premier Conseiller ;
 宗正卿 종정경 , *Chongjŏnggyŏng* [*Tjong tjyeng kyeng*], 2b ; Second Conseiller ;
 都正 도정 , *Tojŏng* [*To tjyeng*], 3a, Assistant général (une charge) ;
 正 정 , *Chŏng* [*Tjyeng*], 3a ; Assistant, (une charge) ;
 典籤 전첨 , *Chŏnch'ŏm* [*Tyen tjyeng*], 4a ; Notaire (une charge) ;
 典簿 전부 , *Chŏnbu* [*Tyen pou*], 5a ; Archiviste (une charge) ;
 主簿 주부 , *Chubu* [*Tjyou pou*], 6a ; Archiviste (une charge) ;
 直長 직장 , *Chikchang* [*Tjik tjang*], 7b ; Gardien en chef (une charge) ;
 參奉 참봉 , *Ch'ambong* [*Tcham pong*], 9b ; Gardien (une charge) ;
 忠義 충의 , *Ch'ungŭi* [*Tchyoung eui*], non classé; Copiste (une charge) ;
 郎廳 낭청 , *Nangch'ŏng* [*Rang htyeng*], non classé; Copiste (une charge) ;

5

- 50 殿中省 전중성 , *Chŏnjungsŏng* [*Tyen tyoung syeng*], Bureau du Palais, institué par Mokchong [Mok tjong], 穆宗 목종 (997-1009) pour s'occuper des archives de la Marine Royale ; appelé ensuite Conseil intérieur du Palais, 殿中寺 전중시 , *Chŏnjungsi* [*Tyen tyoung si*], puis Conseil de la Maison Royale, 宗正寺 종정시 , *Chongjŏngsi* [*Tjong tyeong si*], nommé Conseil des Archives, 宗簿寺 종부시 , *Chongbusi* [*Tjong pou si*], par Ch'ungsŏn [Tchyoung syen], 忠宣王 충선왕 (1308-1313).
- 51 Le Roi T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , en 1392, reprit le nom de Conseil intérieur du Palais et revint plus tard au nom de Conseil des Archives de la Maison Royale.
宗簿寺 종부시 , *Chongbusi* [*Tjong pou si*], Conseil des Archives de la Maison Royale ; il rédigeait les listes généalogiques et avait la juridiction sur les membres de la Maison Royale, il a été réuni en 1864 au Conseil de la Maison Royale (n° 148). Les fonctionnaires supérieurs étaient membres de la Maison Royale.
-
- 29
- 52 儀賓府 의빈부 , *Ŭibinbu* [*Eui pin pou*], Conseil des Princes par alliance, composé des maris et fils des Princesses filles de Rois et de Princes héritiers. Ce Conseil a été institué au commencement de la dynastie des Yi/Ri [Ri] ; il n'a pas d'attributions. Il a deux fonctionnaires spéciaux :
經歷 경력 , *Kyŏngnyŏk* [*Kyeng ryek*], 4b ; Secrétaire (une charge supprimée en 1744) ;
都事 도사 , *Tosa* [*To sǎ*], 5b ; Secrétaire (une charge).
-
- 53 敦寧府 돈녕부 , *Tonnyŏngbu* [*Ton nyeng pou*], Conseil des Membres directs et par alliance de la Maison Royale, fondé en 1414, formé des membres de la Maison Royale descendant des Rois soit par les hommes soit par les femmes, et des membres de la famille de la Reine ; ce Conseil n'a pas d'attributions.
- 54 領事 영사 , *Yŏngsa* [*Ryeng sǎ*], 1a ; Premier Président (une charge) ;
判事 판사 , *P'ansa* [*Hpan sǎ*], 1b ; Président (une charge) ;

知事 지사 , *Chisa* [*Tji sä*], 2a ; Premier Conseiller (une charge) ;
 同知事 동지사 , *Tongjisa* [*Tong tji sä*], 2b ; Second Conseiller (une charge) ;
 都正 도정 , *Tojǒng* [*To tjyeng*], 3a, Assistant général (une charge)
 判官 판관 , *P'an'gwan* [*Hpan koan*], 5b ; Secrétaire général (une charge) ;
 主簿 주부 , *Chubu* [*Tjyou pou*], 6b ; Archiviste (une charge) ;
 直長 직장 , *Chikchang* [*Tjik tjang*], 7b ; Gardien en chef (une charge) ;
 奉事 봉사 , *Pongsa* [*Pong sä*], 8b ; Copiste (une charge) ;
 參奉 참봉 , *Ch'ambong* [*Tcham pong*], 9b ; Gardien (une charge) ;

55 宗學 종학 , *Chonghak* [*Tjong hak*], Ecole pour les membres de la Maison Royale, fondée en 1450, supprimée par Yǒnsan [*Yen san*], 燕山君 연산군 (1494-1506), rétablie par son successeur Chungjong [*Tjyoung tjong*], 中宗 중종 , en 1506, supprimé depuis lors à une époque inconnue, antérieure en 1744. Les fonctionnaires étaient en même temps fonctionnaires du Collège des Lettrés (n° 539) ; ils portaient les titres suivants :
 導善 도선 , *Tosǒn* [*To syen*], 4a ; Recteur ;
 典訓 전훈 , *Chǒnhun* [*Tyen houn*], 5a ; Censeur ;
 司誨 사회 , *Sahoe* [*Sä hoi*], 6a ; Surveillant.

CHAPITRE III

Les Administrations de la Cour

- 56 內需司 내수사, *Naesusa* [*Năi syou sǎ*], Chambre des Fournitures pour le Palais, fondée par la dynastie actuelle ; elle s'occupe de procurer le riz, la toile et les autres objets dont il est besoin ; précédemment, elle s'occupait aussi des esclaves (n° 1425). A la tête est un eunuque, qui dépend de l'Administration des Eunuques (n° 155) ; c'est le :
次知 차지, *Ch'aji* [*Tchǎ tji*], Surveillant. Les fonctionnaires proprement dits sont :
- 57 典需 전수, *Chönsu* [*Tyen syou*], 5a ; Grand Fournisseur (une charge) ;
別坐 별좌, *Pyölchwa* [*Pyel tjoa*], 5a ou 5b ; Secrétaire (une charge) ;
副典需 부전수, *Pujönsu* [*Pou tyen syou*], 6b ; Vice Grand Fournisseur (une charge) ;
別提 별제, *Pyölche* [*Pyel tyei*], 6a ou 6b ; Archiviste (une charge) ;
典會 전회, *Chönhoe* [*Tyen hoi*], 7b ; Comptable (une charge) ;
典穀 전곡, *Chön'gok* [*Tyen kok*], 8b ; Surveillant des Grains (une charge) ;
典貨 전화, *Chönhwa* [*Tyen hoa*], 9b ; Surveillant des Denrées (une charge) ;
書題 서제, *Söje* [*Sye tyei*], non classé ; Copiste (quatre charges).

58 內外 [广京] 府 내외경부, *Nae-oe kyöngbu* [*Năi oi kyeng pou*], Bureau des Greniers intérieurs et extérieurs du royaume de Paekche [Päik tjei].

59 穀內部 곡내부, *Kongnaebu* [*Kok năi pou*], Bureau des Greniers du Palais, du royaume de Paekche [Päik tjei].

60 備用司 비용사, *Piyongsa* [*Pi yong sǎ*], Chambre des grains de la dynastie Koryö [Korye], nommée Magasin des Vivres, *Yomulgo* [*Ryo moul ko*], 料物庫 요물고, par Ch'ungsön [Tchyoung syen], 忠宣王 충선왕, (1308-1313). La dynastie des Yi [Ri] conserva ces Magasins ; en

1401, ils furent nommés *Kongjǒnggo* [*Kong t̃yeng ko*], 供正庫 공정고, et, postérieurement à 1414 :

- 61 司 寺 사도시 , *Sadosi* [*Sǎ to si*], Conseil des Greniers Royaux, chargé des grains et sauces faites avec les grains, pour l'usage du Palais
 提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tyo*], 2b ou au-dessus ; Directeur (une charge) ;
 僉正 첨정 , *Ch'ǒmjǒng* [*Tchyem t̃yeng*], 4b ; Vice-assistant (une charge) ;
 主簿 주부 , *Chubu* [*Tjyou pou*], 6b ; Archiviste (une charge) ;
 奉事 봉사 , *Pongsa* [*Pong sǎ*], 8b ; Copiste (une charge).
-

- 62 司宰寺 사재시 , *Sajaesi* [*Sǎ t̃jǎi si*], Conseil des Viandes fondé par Munjong [Moun t̃jong], 文宗 문종 (1046-1083), nommé par Ch'ungnyōl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) Bureau des Gués, *Sajin'gam* [*Sǎ t̃jin kam*], 司津監 사진감, puis *Tojinsa* [*To t̃jin sǎ*], 都津司 도진사, et par Kongmin [Kong min] 恭愍王 공민왕 (1351-1374) Bureau des Viandes.

- 63 Le Roi T'aejo [Htai t̃jo], 太祖 태조, en 1392, maintint ce Bureau sous le même nom :
 司宰監 사재감 , *Sajaegam* [*Sǎ t̃jǎi kam*], Bureau des Viandes ; il s'occupait de la fourniture des viandes, poissons frais et salés, sel, torches ; il a été supprimé vers 1882.
-

- 64 大官署 대관서 , *Taegwansǒ* [*Tai koan sye*], Bureau des Vivres pour les sacrifices et les banquets, établi par Mokchong [Mok t̃jong], 穆宗 목종 (997-1009), appelé *Sǒn'gwansǒ* [*Syen koan sye*], 膳官署 선관서 par Ch'ungnyōl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308).

- 65 雲臻倉 운진창 , *Unjinch'ang* [*Oun t̃jin tchang*], Greniers de l'Abondance, établis à la même époque que le Bureau précédent, réunis par Ch'ungsōn [Tchyoung syen], 忠宣王 충선왕 (1308-1313) aux Greniers de la Prospérité, *Puhŭngch'ang* [*Pou heung tchang*] 富興倉 부흥창. Ils portèrent ensuite le nom de Greniers de la Perfection loyale,

Ŭisŏngch'ang [*Eui syeng tchang*], 義成倉 의성창 , et furent appelés, par Ch'ungsuk [Tchyoung syouk], 忠肅王 충숙왕 (1313-1330, puis 1332-1339), Magasins du Palais, *Naebanggo* [*Năi pang ko*], 內房庫 내방고 .

- 66 En 1392, T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , maintint les Greniers de la Perfection totale, qui furent remplacés en 1403 par :
內資寺 내자사 , *Naejasi* [*Năi tjă si*], Conseil des Vivres du Palais, chargé de fournir du vermicelle, du vin, des sauces de grains, de l'huile, du miel, des légumes. Ce Conseil a été supprimé vers 1882.

- 67 德泉倉 덕천창 , *Tökch'ŏnch'ang* [*Tek tchyen tchang*], Greniers de la Source de Vertu, établis par Ch'ungsŏn [Tchyoung syen], 忠宣王 충선왕 (1308-1313), appelés Magasins de la Source de Vertu *Tökch'ŏn'go* [*Tek tchyen ko*], 德泉庫 덕천고 , par Ch'ungsuk [Tchyoung syouk], 忠肅王 충숙왕 (1313-1330, puis 1332-1339).

- 68 Ces Magasins, maintenus en 1392, reçurent en 1403 le nom 內贍寺 내섬사 , *Naesŏmsi* [*Năi syem si*], Conseil des Provisions du Palais. Ce Conseil devait fournir l'huile, le vinaigre, les mets maigres. Avant 1785, il s'occupait de plus du vin à donner en cadeau aux grands fonctionnaires et de la nourriture des envoyés japonais ; on a supprimé ce Conseil vers 1882.

- 69 良醞署 양운서 , *Yangonsŏ* [*Ryang on sye*], Bureau des Vins, établi par Munjong [Moun tjong], 文宗 문종 (1046-1083), appelé ensuite *Changonsŏ* [*Tjyang on sye*], 掌醞署 장운서 , puis *Saonsŏ* [*Să on sye*], 司醞署 사운서 . En 1392, il fut conservé sous ce dernier nom, il a été supprimé entre 1469 et 1744.

- 70 肉典 육전 , *Yukchŏn* [*Youk tyen*], Bureau des Viandes du Royaume de Silla [Sin ra], nommé par Kyŏngdŏk [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765). Cuisines royales, *Sangsŏn'guk* [*Syang syen kouk*], 尙膳局 상선국 .

- 71 滌典 재전 *Chaejŏn* [Tjǎ tyen], Bureau chargé de purifier l'eau⁶ ⁷ dans le palais des rois de Silla [Sin ra].
- 72 尙食局 상식국 , *Sangsikkuk* [Syang sik kouk], Cuisines Royales, établies par Mokchong [Mok tjong], 穆宗 목종 (997-1009), appelées *Sasŏnsŏ* [Sǎ syen sye], 司膳署 사선서 , par Ch'ungnyŏl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) et comprenant les divisions *Ŏju* [E tjyou], 御廚 어주 , et *Pyŏlchu* [Pyel tjyou], 別廚 별주 .
 奉御 봉어 , *Pongŏ* [Pong e], Maître d'hôtel ;
 食醫 식의 , *Sigŭi* [Sik eui], Médecin surveillant des mets ;
 提點 제점 , *Chejŏm* [Tyei tyem], Assistant, etc.
- 73 Peu après 1392, cette administration fut réorganisée :
 司饗院 사옹원 , *Saongwŏn* [Sǎ ong ouen], nom littéraire⁸ 廚院 주원 , *Chuwŏn* [Tjyou ouen], Cuisines Royales : elles préparent la nourriture du Roi et de la Famille Royale (Reines, Dames du Palais, etc).
 都提調 도제조 , *Tojejo* [To tyei tjo], 1a ; Directeur général (une charge) ;
 提調 제조 , *Chejo* [Tyei tjo], 2b ou au-dessus ; Directeur (quatre charges) ;
 副提調 부제조 , *Pujejo* [Pou tyei tjo], 3a ; Sous-directeur (cinq charges) ;
 正 정 , *Chŏng* [Tjyeng], 3a ; Assistant (une charge) ;
 提學 / 舉 제거 , *Chegŏ* [Tyei ke], 3a ou 3b ; Assistant (deux charges) ;
 提檢 제검 , *Chegŏm* [Tyei kem], 4a ou 4b ; Assistant (deux charges) ;
 僉正 침정 , *Ch'ŏmjŏng* [Tchyem tjyeng], 4b ; Vice-assistant (une charge) ;
 主簿 주부 , *Chubu* [Tjyou pou], 6b ; Archiviste (trois charges) ;
 直長 직장 , *Chikchang* [Tjik tjyang], 7b ; Gardien en chef (deux charges) ;
 奉事 봉사 , *Pongsa* [Pong sǎ], 8b ; Copiste (trois charges) ;
- 74 Les Cuisines Royales comprennent quatre divisions :

6

Je fais suivre d'un point d'interrogation les renseignements douteux et les explications dont je ne me tiens pas pour sûr.

⁷ Les appellations que je désigne comme noms littéraires, ne sont pas officielles : mais elles sont d'un usage fréquent dans les livres et dans le style épistolaire.

⁸ Les appellations que je désigne comme noms littéraires, ne sont pas officielles : mais elles sont d'un usage fréquent dans les livres et dans le style épistolaire.

漁夫色 어부색 , *Öbusaek* [*E pou säik*], Division des Pêcheurs, (Courant donne 魚夫色 dans le corps du texte et 漁夫色 dans l'index. Il apparaît que c'est le second qui est juste et non le premier)

諸員色 제원색 , *Chewönsaek* [*Tjye ouen säik*], Division des Clercs militaires (n° 1135),

匠人色 장인색 , *Changinsaek* [*Tjyang in säik*], Division des Ouvriers (n° 793),

沙器色 사기색 , *Sagisaek* [*Sa keui säik*], Division des Porcelaines.

75 Elles ont aussi trois dépendances, situées respectivement à Yanggün [Yang keun], 楊根 양근 , à Koyang [Ko yang], 高陽 고향 , et à Ansan [An san], 安山 안산 , dans la province de Kyönggi [Kyeng keui], et portant les noms de :

分院 분원 , *Punwön* [*Poun ouen*], Fabriques de porcelaines ;

葦魚所 위어소 , *Wiöso* [*Oui e so*], Bureau des Poissons blancs ;

蘇魚所 소어소 , *Soöso* [*So e so*], Bureau des Eperlans (?).

76 Dans les *Statuts* de 1469, on trouve l'énumération suivante d'officiers de bouche :

宰夫 재부 , *Chaebu* [*Tjäi pou*], *r*⁹, Officier de la Boucherie,

膳夫 선부 , *Sönbu* [*Syen pou*], *r*, Officier des Mets,

調夫 조부 , *Chobu* [*Tyo pou*], *r*, Officier de la préparation des Mets,

飪夫 임부 , *Imbu* [*Im pou*], *r*, Officier de Bouillon,

烹夫 팽부 , *P'aengbu* [*Hpäing pou*], *r*, Officier des Mets bouillis,

77 飯監 반감 , *Pan'gam* [*Pan kam*], *r* ; Surveillant du Riz,

飯工 반공 , *Pan'gong* [*Pan kong*], *r* ; Valet du Riz,

別司饗 별사옹 , *Pyölsaong* [*Pyel sä ong*], *r* ; Cuisinier,

炙色 적색 , *Chöksaek* [*Tjyek säik*], *r* ; Valet de la Viande grillé, (on trouve aussi 炙色)

泡匠 포장 , *P'ojang* [*Hpo tjyang*], *r* ; Valet des Mets bouillis, (泡匠 désigne la personne qui prépare le *doufu*.)

蒸色 증색 , *Chüngsaek* [*Tjeung säik*], *r* ; Valet des Mets cuits à la vapeur,

酒色 주색 , *Chusaek* [*Tjyou säik*], *r* ; Valet du Vin,

茶色 차색 , *Ch'a(Ta)saek* [*Tcha (Ta) säik*], *r* ; Valet du Thé,

餅工 병공 , *Pyönggong* [*Pyeng kong*], *r* ; Pâtissier,

⁹ La lettre *r* indique une charge roturière : cf. n° 1089.

湯水色 탕수색 , *T'angsusaek* [*Htang syou säik*], *r* ; Valet de l'Eau bouillante,
 水工 수공 , *Sugong* [*Syou kong*], *r* ; Porteur d'eau,
 牀排色 상배색 , *Sangbaesaek* [*Syang päi säik*], *r* ; Valet de la Table,
 銀器 은기 , *Ŭn'gi* [*Eun keui*], *r* ; Valet de la Vaisselle plate,
 燈燭色 동촉색 , *Tŭngch'oksaek* [*Teung tchyok säik*], *r* ; Lampiste,
 城上 성상 , *Söngsang* [*Syeng syang*], *r* ; ? ? .

78 Un certain nombre de serviteurs de ces différentes classes, ou seulement de quelques-unes d'entre elles, étaient attachés aux personnes du Roi, des Reines, du Prince héritier et de sa femme, des principales Dames du Palais. Les *Statuts* de 1469 indiquent pour la Salle *Munso* [*Moun syo*] (n° 451) un service organisé à peu près comme celui du Roi, et en plus :

蒸色兼莊子色 증색겸장자색 , *Chŭngsaek kyöm Changjasaek* [*Tjeung säik kyem tjang tjä säik*], *r* ; Valet des Mets cuits à la vapeur et ? ? ,
 守僕 수복 , *Subok* [*Syou pok*], Gardien (n°1138)
 進止 진지 , *Chinji* [*Tjin tji*], Préposé au Riz¹⁰ .

79 Les offices de la Salle *Munso* [*Moun syo*] cessèrent d'être remplis à la fin du XVI^e siècle. Quant à tous les autres services inférieurs des Cuisines Royales (n° 76 et 77), les titulaires avaient disparu en 1785 : aujourd'hui ces services sont confiés à des gens loués en plus ou moins grand nombre suivant les besoins.

80 苜蓿典 목숙전 , *Moksukchön* [*Mok syouk tyen*], Bureaux des Luzernes, situés en quatre endroits du royaume de Silla [*Sin ra*] (à Paekch'ön [*Päik tchyen*], 白川 백천 , *Hanji* [*Han...*], 漢祇 한지 [Courant donne, pour le caractère 祇 , la clé 禾 (c aractère rare), dont il n'a d'ailleurs pas trouvé la prononciation. A la différence de Courant, le *Samguk sagi* donne le caractère 祇], Munch'ön [*Moun tchyen*], 蚊川 문천 , Ponp'i [*Pon hpi*], 本皮 본피).

¹⁰ Cette expression, dans le langage de la politesse coréenne, désigne le riz ; la nourriture du Roi se nomme *Sura* [*Syou ra*], 水刺 수라.

- 81 蔬典 소전 (pour 蔬典 소전 ?), *Sojŏn* [*So tyen*], Bureau des Légumes, du palais des Rois de Silla [*Sin ra*].
- 82 新園典 신원전 , *Sinwŏnjŏn* [*Sin ouen tyen*], Bureau du nouveau Jardin, au palais des Rois de Silla [*Sin ra*].
- 83 蘇芳典 소방전 , *Sobangjŏn* [*So pang tyen*], Bureau des Plantes odoriférantes, au palais des Rois de Silla [*Sin ra*].
- 84 桃園 도원 , *Towŏn* [*To ouen*], Jardins des Pêchers, au palais des Rois de Silla [*Sin ra*].
- 85 薊園典 자원전 , *Chawŏnjŏn* [*Cha ouen tyen*], Jardin des Epines (?), au palais des Rois de Silla [*Sin ra*].
- 86 司圃署 사포서 , *Sap'osŏ* [*Să hpo sye*], Bureau des Potagers Royaux, fondé par la dynastie actuelle, supprimé vers 1882.
司圃 사포 , *Sap'o* [*Să hpo*], 6a, Chef des Potagers : charge supprimée avant 1744.
-
- 87 植貨司 식화사 , *Sikhwasa* [*Sik hoa sǎ*], Bureau des Plantations, du royaume de T'aebong [*Htai pong*].
- 88 內園署 내원서 , *Naewŏnsŏ* [*Năi ouen sye*], Bureau des Jardins du Palais, fondé par Munjong [*Moun tjong*], 文宗 문종 (1046-1083). La dynastie actuelle nomme ce Bureau :
- 89 掌苑署 장원서 , *Changwŏnsŏ* [*Tjyang ouen sye*], Bureau des Vergers Royaux : il a été supprimé vers 1882.
掌苑 장원 , *Changwŏn* [*Tjyang ouen*], 6a, Chef des Vergers : charge supprimée avant 1744.
- 90 愼花 신화 , *Sinhwa* [*Sin hoa*], 6b r, Préposé aux Fleurs,
愼果 신과 , *Sin'gwa* [*Sin koa*], 7b r, Préposé aux Fruits,
愼禽 신금 , *Sin'gŭm* [*Sin keum*], 8a r, Préposé aux Oiseaux,

副愼禽 부신금 , *Pusin'gŭm* [*Pou sin keum*], 8b r, Vice-Préposé aux Oiseaux,
 愼獸 신수 , *Sinsu* [*Sin syou*], 9a r, Préposé aux Quadrupèdes,
 副愼獸 부신수 , *Pusinsu* [*Pou sin syou*], 9b r, Vice-Préposé aux Quadrupèdes,

91 Cette administration comprenait quatre divisions :

果園色 과원색 , *Kwawönsaek* [*Koa ouen säik*], Division des Vergers,
 生果色 생과색 , *Saenggwasaek* [*Säing koa säik*], Division des Fruits frais,
 乾果色 간과색 , *Kan'gwasaek* [*Kan koa säik*], Division des Fruits secs,
 作米色 작미색 , *Changmisaek* [*Tjak mi säik*], Division du riz décortiqué.

92 氷庫典 빙고전 , *Pinggojŏn* [*Ping ko tyen*], Glacières, du royaume de Silla [Sin ra].

93 氷庫 빙고 , *Pinggo* [*Ping ko*], Glacières, instituées par la présente dynastie.
 提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tjo*], 2b ; Directeur (une charge) ;
 別提 별제 , *Pyölche* [*Pyel tyei*], 6b ; Archiviste (deux charges) ;
 別檢 별검 , *Pyölgöm* [*Pyel kem*], 8b ; Copiste (deux charges).

94 義盈庫 의영고 , *Ŭiyönggo* [*Eui yeng ko*], Magasins de l'Abondance loyale, fondés par Ch'ungnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) et conservés par T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , en 1392, pour l'huile, le miel, la cire, les mets maigres, le poivre ; en 1403, T'aejong [Htai tjong], 太宗 태종 , y réunit le *Yönbokkung* [*Yen pok koun*], 延福宮 연복궁 . Ces Magasins ont été supprimés vers 1882.

95 席典 석전 , *Sökchön* [*Syek tyen*], Bureau des Nattes, du royaume de Silla [Sin ra], nommé *Pongjwaguk* [*Pong tjoa kouk*], 奉座局 봉좌국 , *Kyöngdök* [*Kyeng tek*], 景德王 경덕왕 (742-765).

96 大府上庫 대부상고 , *Taebu sanggo* [*Tai pou syang ko*], appelés par Ch'ungnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308).

- 97 長興庫 장흥고 , *Changhŭnggo* [*Tjyang heung ko*], Magasins de la Prospérité éternelle ; pour les nattes et le papier huilé. La dynastie des Yi [Ri] les conserva sous le même nom ; ils ont été peu modifiés depuis lors : 提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tyo*], 2b ou au-dessus ; Directeur (une charge) ; 主簿 주부 , *Chubu* [*Tjyou pou*], 6b ; Archiviste (une charge) ; 奉事 봉사 , *Pongsa* [*Pong sā*], 8b ; Copiste (une charge)
En 1403, on réunit à ces Magasins le *Hŭngsin'gung* [*Heung sin koun*], 興信宮 흥신궁 .
-

- 98 尙衣局 상의국 , *Sangŭiguk* [*Syang eui kouk*], Garde-robe royale, fondée par Mokchong [Mok tjong], 穆宗 목종 (997-1009), appelée *Changboksŏ* [*Tjyang pok sye*], 掌服署 장복서 , sous Ch'ungsŏn [Tchyoung syen], 忠宣王 충선왕 (1308-1313), réunie au Ministère des Travaux (n° 773) par Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392).

- 99 尙衣院 상의원 , *Sangŭiwŏn* [*Syang eui ouen*], nom littéraire 尙方 상방 , *Sangbang* [*Syang pang*], Garde-robe Royale, nommée, au commencement de la dynastie des Yi [Ri], Fabriques Royales (n° 127). La Garde-robe présente les vêtements officiels et bijoux pour le Roi, le Prince héritier, les Reines, Princesses et autres personnes du Palais.

- 100 提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tjo*], 2b ou au-dessus ; Directeur (une charge) ; 副提調 부제조 , *Pujejo* [*Pou tyei tjo*], 3a ; Sous-directeur (une charge) ; 正 정 , *Chŏng* [*Tjyeng*], 3a ; Assistant (une charge) ; 僉正 침정 , *Ch'ŏmjŏng* [*Tchyem tjyeng*], 4b ; Vice-assistant (une charge) ; 主簿 주부 , *Chubu* [*Tjyou pou*], 6b ; Archiviste (une charge) ; 別提 별제 , *Pyŏlche* [*Pyel tyei*], 6b ; Archiviste (une charge) ; 直長 직장 , *Chikchang* [*Tjik tjyang*], 7b ; Gardien en chef (une charge) ;

- 101 工製 공제 , *Kongje* [*Kong tyei*], 7b r ; Maître Tailleur, 工造 공조 , *Kongjo* [*Kong tyo*], 8b r ; Maître Artisan, 工作 공작 , *Kongjak* [*Kong tjak*], 9b r ; Maître Artisan : ces trois dernières charges avaient disparu dès 1744 ; actuellement, on engage des ouvriers, quand il en est besoin.

- 102 La Garde-robe comprend les divisions suivantes :

衣襖色 의대색 , *Ŭidaesaek* [*Eui tǎi sǎik*], Divisio 襖襖 n des vêtements,
 轎子色 교자색 , *Kyojasaek* [*Kyo tjǎ sǎik*], Division des Chaises à porteurs,
 織造色 직조색 , *Chikchosaek* [*Tjik tjo sǎik*], Division du Tissage des
 soeries,
 金銀色 금은색 , *Kümŭnsaek* [*Keum eun sǎik*], Division de l'Orfèvrerie,

- 103 Les bureaux suivants étaient attachés au palais des Rois de Silla [Sin ra] :
Majön [*Ma tyen*], 麻典 마전 , Bureau du Chanvre, nommé par Kyöngdök
 [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765) Bureau du Tissage, *Chikpangguk*
 [*Tjik pang kouk*], 織紡局 직방국 .
 于 우 , *U* [*Ou*], peut-être 干 간 , *Kan* [*Kan*], Surveillant, etc.
- 104 綺典 기전 , *Kijön* [*Keui tyen*], Bureau des Soieries ; nommé *Pyölgümbang*
 [*Pyel keum pang*], 別錦房 별금방 , par Kyöngdök [Kyeng tek], 景德王
 경덕왕 (742-765).
- 105 錦典 금전 , *Kümjön* [*Keum tyen*] ou 織錦房 직금방 , *Chikkümbang*
 [*Tjik keum pang*], Bureau des Brocartes.
- 106 染宮 염궁 , *Yömgung* [*Yem koug*], 染谷典 염곡전 , *Yömgokchön* [*Yem
 kok tyen*], 攢染典 찬염전 , *Ch'anyömjön* [*Tchan yem tyen*], Teintureries.
- 107 針房 침방 , *Ch'imbang* [*Tchim pang*], Bureau de la Couture.
- 108 漂典 표전 , *P'yojön* [*Hpyo tyen*], Blanchisserie.
- 109 毛典 모전 , *Mojön* [*Mo tyen*], Bureau des Pelleteries ; nommé
Ch'uchwibang [*Tchyou tchyoui pang*], 聚毳房 추취방 [on prononce
 aujourd'hui **취취방**] par Kyöngdök [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-
 765).
- 110 皮典 피전 , *P'ijön* [*Hpi tyen*], ou 鞞人房 포인방 , *P'oinbang* [*Hpo in
 pang*] Bureau des Cuirs.
- 111 皮打典 피타전 , *P'it'ajön* [*Hpi hta tyen*], ou [**革軍**] 工房 운공방 ,
Un'gongbang [*Oun kong pang*], Bureau des Tambours.

- 112 鞞典 탐전 , *T'apchǒn* [*Htap tyen*], Bureau des Souliers en cuir.
- 113 靴典 화전 , *Hwajǒn* [*Hoa tyen*], Bureau des Bottes.
- 114 打典 타전 , *T'ajǒn* [*Hta tyen*], Bureau ? ? .
- 115 麻履典 마리전 , *Marijǒn* [*Ma ri tyen*], Bureau des Souliers en corde.
- 116 鞞典 추전 , *Ch'ujǒn* [*Tchyou tyen*], Bureau des Paniers (en rotin).
- 117 南下所宮 남하소궁 , *Namhasogung* [*Nam ha so koug*], nommé *Chapkongsa* [*Tjap kong sǎ*], 雜工司 잡공사 , sous Kyǒngdǒk [*Kyeng tek*], 景德王 경덕왕 (742-765), Bureau des Ouvrages divers.
- 118 Dans le Paekche [*Päik tjei*], existait :
 綢部 주부 , *Chubu* [*Tjyou pou*], Bureau des Soieries (?)
- 119 寶源解典庫 보원개 (해) 전고 , *Powǒn'gae(hae)jǒn'go* [*Po ouen kǎi (hǎi) tyen ko*], Magasins des Soieries, fondés par Kongmin [*Kong min*], 恭愍王 공민왕 (1351-1374), conservés par la nouvelle dynastie et supprimés à une époque récente.
- 120 雜織署 잡직서 , *Chapchiksǒ* [*Tjap tjik sye*], Bureau du Tissage, fondé par Munjong [*Moun tjong*], 文宗 문종 (1046-1083) ; Ch'ungnyǒl [*Tchyoung ryel*], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) le réunit à la Teinturerie Royale (n° 121) sous le nom de Bureau du Tissage et de la Teinturerie, 織染局 직염국 *Chigyǒmguk* [*Tjik yem kouk*] : ces deux administrations ne tardèrent pas à se séparer.
- 121 都染署 도염서 , *Toyǒmsǒ* [*To yem sye*], Teinturerie Royale, fondée par Munjong [*Moun tjong*], 文宗 문종 (1046-1083), réunie momentanément au Bureau du Tissage (n° 120), supprimée, puis rétablie par Ch'ungsǒn [*Tchyoung syen*], 忠宣王 충선왕 (1308-1313), conservée par T'aejo [*Htai tjo*], 太祖 태조 en 1392, réunie au Bureau des Fournitures (n° 123) à une époque indéterminée (entre 1414 et 1744).

- 122 濟用庫 제용고 , *Cheyonggo* [Tjyei yong ko], Magasins des Fournitures pour le Palais, institués par Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392), puis réunis aux Magasins de soieries (n° 119).
- 123 En 1392, T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , rétablit les Magasins des Fournitures et peu après en fit le Bureau des Fournitures : 濟用監 제용감 , *Cheyonggam* [Tjyei yong kam], Bureau des Fournitures, chargé de procurer au palais la toile, les vêtements destinés aux cadeaux ; il s'occupe aussi de la teinture des étoffes.
- 124 提調 제조 , *Chejo* [Tyei tyo], 2b ou au-dessus ; Directeur (une charge) ; 判官 판관 , *P'an'gwan* [Hpan koan], 5b ; Secrétaire général (une charge) ; 主簿 주부 , *Chubu* [Tjyou pou], 6b ; Archiviste (deux charges) ; 奉事 봉사 , *Pongsa* [Pong sǎ], 8b ; Copiste (une charge) ; 副奉事 부봉사 , *Pubongsa* [Pou pong sǎ], 9a ; Vice-Copiste (une charge).
- 125 Ce Bureau a quatre Magasins, désignés par les quatre premiers caractères du *Ch'önchamun* [*Tchyen tjǎ moun*], 千字文 천자문 : 天字庫 천자고 , *Ch'önjago* [Htyen tjǎ ko], pour les fourrures de castor et la soie de couleur, 地字庫 지자고 , *Chijago* [Ti tjǎ ko], pour le chanvre, le mercure, l'arsenic et le borax, 玄字庫 현자고 , *Hyönjago* [Hyen tjǎ ko], pour le coton et la soie, 黃字庫 황자고 , *Hwangjago* [Hoang tjǎ ko], pour les objets teints.
- 126 Les administrations énumérées ci-dessus (n° 56, 61, 73, 97, 99 et 123) sont alimentées par des impôts en nature (n° 371), qui doivent être versés par les provinces, districts, corporations : en réalité ces impôts sont payés en riz. Auprès de chaque administration, se trouvent un certain nombre de charges de fournisseurs, *Kongin* [Kong in], 貢人 공인 ; ces fournisseurs forment des associations suivant la nature des fournitures, ils touchent une partie du grain payé par les provinces et districts et assurent le service du Palais ; les charges des fournisseurs se transmettent héréditairement ou par vente.
-

127 中尙署 증상서 , *Chungsangsŏ* [Tjyoung syang sye], Garde-meuble Royal, institué par Mokchong [Mok tjong], 穆宗 목종 (997-1009) pour s'occuper des vases, tasses et autres objets à l'usage du Roi ; Ch'ungsŏn [Tchyoung syen], 忠宣王 충선왕 (1308-1313) le nomma *Kongjosŏ* 供造署 공조서 , Fabriques Royales. Ces Fabriques Royales, maintenues à l'avènement des Yi [Ri], prirent bientôt après le nom de Garde-robe Royale (n° 99).

128 前內部 전내부 , *Chŏnnaebu* [Tjyen năi pou], Intendance du Palais (?) du royaume de Paekche [Păik tjei].

129 租典 조전 , *Chojŏn* [Tjo tyen], Bureau des Redevances payées au palais des Rois de Silla [Sin ra].

130 物藏典 물장전 , *Muljangjŏn* [Moul tjang tyen], Bureau de Conservation des Objets (Silla [Sin ra]).

131 曝典 포전 , *P'ojŏn* [Hpo tyen], Bureau chargé d'aérer les objets (Silla [Sin ra]).

132 內省 내성 , *Naesŏng* [Năi syeng], 殿中省 전중성 , *Chŏnjungsŏng* [Tyen tjyoung syeng] (en 759), Intendance du Palais, du royaume de Silla [Sin ra].

私臣 사신 , *Sasin* [Să sin], 殿中令 전중령 , *Chŏnjungryŏng* [Tyen tjyoung ryeng], Surintendant, etc.

133 納貨府 납화부 , *Naphwabu* [Nap hoa pou], Intendance du Palais, du royaume de T'aebong [Htai pong].

134 大府寺 대부시 , *Taebusi* [Tai pou si], 大府 대부 , *Taebu* [Tai pou], Intendance du Palais, établie par Munjong [Moun tjong], 文宗 문종 (1046-1083) et responsable de tous les objets qui se trouvaient dans le Palais ; Ch'ungnyŏl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) l'appela *Oebusi* [Oi pou si], 外府寺 외부시 , puis *Naebusi* [Năi pou si],

內府寺 내부시 ; Kongmin [Kong min] 恭愍王 공민왕 (1351-1374) la nomma *Taebugam* [*Tai pou kam*], 大府監 대부감 .

135 La dynastie actuelle la conserva sous le nom de *Naebusi* [*Năi pou si*], 內府寺 내부시 ; elle a été supprimée à une époque qui n'est pas connue.

136 符寶郎 부보랑 , *Puborang* [*Pou po rang*], Secrétaire du Sceau, sous Ŭijong [Eui tjong], 毅宗 의종 (1146-1170), nommé *Inpurang* [*In pou rang*] 印府郎 인부랑 , sous Ch'ungnyŏl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308). A cette époque-là, la Chancellerie Royale dépendait de la Cour du Gouvernement (n° 304, 305) ; elle s'appela *Sŭngjibang* [*Seung tji pang*] 承旨房 승지방 , puis *Insinsa* [*In sin sǎ*], 印信司 인신사 .

137 知印房 지인방 , *Chiinbang* [*Tji in pang*], 政房 정방 , *Chŏngbang* [*Tjyeng pang*], ou 筭子房 잡 (차) 자방 , *Chap(Ch'a)chabang* [*Tjap (tcha) tjǎ pang*], Chancellerie des Nominations, instituée en 1201, supprimée, puis rétablie, nommée *Sangsu(sŏ)sa* [*Syang syou (sye) sǎ*], 尙瑞司 상수 (서) 사 [je n'ai pas trouvé confirmation de l'existence de la prononciation *su*. Même problème au n°138, 636 et 644 avec 尙瑞院], par Sin Ch'ang [Sin Tchyang], 辛昌 (1388-1389). Cette administration acquit une importance considérable et ses chefs s'emparèrent du droit de choisir les fonctionnaires ; l'un d'eux, sous Kojong [Ko tjong], 高宗 고종 (1213-1259), alla même jusqu'à installer dans sa maison les bureaux de la Chancellerie. Les Rois de Koryŏ [Korye] ne purent jamais se débarrasser de cette influence redoutable.

138 La Chancellerie fut conservée par la dynastie actuelle, mais elle ne garda rien de son pouvoir :
尙瑞院 상수 (서) 원 , *Sangsu(sŏ)wŏn* [*Syang syou (sye) ouen*], Chancellerie Royale, gardienne des différents sceaux du Roi et de ceux qui doivent être remis à certains fonctionnaires.
正 정 , *Chŏng* [*Tjyeng*], 3a ; Assistant (une charge) ;
直長 직장 , *Chikchang* [*Tjik tjyang*], 7b ; Gardien en chef (une charge) ;
副直長 부직장 , *Pujikchang* [*Pou tjik tjyang*], 8a ; Gardien en second (une charge).

-
- 139 儀仗府 의장부 , *Ŭijangbu* [*Eui tjang pou*], Conseil des Insignes Royaux, fondé par Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392).
- 140 衛尉寺 위위시 *Wiwisi* [*Oui oui si*], Conseil des Insignes, du Royaume de Koryŏ [Korye].
- 141 儀仗庫 의장고 , *Ŭijanggo* [*Eui tjang ko*], Magasin des Insignes Royaux, *m*¹¹ , sous la dynastie actuelle.
郎廳 낭청 , *Nangch'ŏng* [*Rang htyeng*], 6b ; Secrétaire (deux charges).
-
- 142 歸厚署 귀후서 , *Kwihusŏ* [*Koui hou sye*], Bureau des Libéralités, fondé en 1406 : il fabriquait les cercueils destinés à être donnés aux membres de la Maison Royale et aux hauts fonctionnaires ; il a été supprimé entre 1770 et 1785 et ses attributions ont passé au Bureau des Travaux et des Réparations (n° 783).
- 143 長生殿 장생전 , *Changsaengjŏn* [*Tjang säing tyen*], Salle de la Vie Eternelle, fondée en 1414 et chargée de préparer à l'avance les cercueils royaux.
都提調 도제조 , *Tojejo* [*To tyei tjo*], 1a ; Directeur général (une charge) ;
提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tjo*], 2a ; Directeur (trois charges) ;
郎廳 낭청 , *Nangch'ŏng* [*Rang htyeng*], 5a ou 6b ; Secrétaire (trois charges).
- 144 Cette administration délègue en province des fonctionnaires qui portent le titre de *Hwangjang kyŏngch'aegwan* [*Hoang tjang kyeng tchäi koan*], 黃腸敬差官 황장경채관 . [Dans la suite du RHAC, chaque fois que le caractère 差 apparaît, Courant le note sous sa prononciation correcte suivie de sa prononciation usuelle à savoir *ch'ae* (*ch'a*) [*tchäi* (*tcha*)], 差 (차)]
-

¹¹ La lettre *m* indique les *yamens* ou les fonctions militaires.

- 145 *Pöppu* [*Pep pou*], Bureau du Bouddhisme (?) ou des Lois (?) dans le palais des Rois de Paekche [*Päik tjei*].
- 146 Le service du Palais, dans le royaume de Silla [*Sin ra*],
監夫大典 감부대전 , *Kambu taejõn* [*Kam pou tai tyen*], Bureau des Eunuques (?).
- 147 少年監典 소년감전 , *Sonyõn kamjõn* [*Syo nyen kam tyen*], Bureau des Jeunes Eunuques (?), appelé aussi *Choch'õnsõng* [*Tyo htyen syeng*] 鈞天省 조천성 .
- 148 大傳典 대부전 , *Taebujõn* [*Tai pou tyen*], Bureau des Professeurs des Eunuques (?) (cf. n° 188).
- 149 行軍典 행군전 , *Haenggunjõn* [*Häing koun tyen*], Bureau des Gardes (?).
- 150 番典 번전 , *Põnjõn* [*Pen tyen*], Bureau des Employés de service (?).
- 151 願堂典 원당전 , *Wõndangjõn* [*Ouen tang tyen*], Chapelle bouddhique.
- 152 上下左右新謀典 상하좌우신무 (모)전 , *Sangha chwa-u sinmu(mo)jõn* [*Syang ha tja ou sin mou (mo) tyen*], Bureaux supérieur, inférieur, de gauche, de droite de ??
北廂典 북상전 , *Puksangjõn* [*Pouk syang tyen*], Bureau de l'aile du nord.
- 153 倭典 와 (왜)전 , *Wa(Wae)jõn* [*Oa (oai) tyen*], Bureau des Japonais, distinct de celui qui est indiqué au n° 566, gardé après 621.
- 154 內侍府 내시부 , *Naesibu* [*Näi si pou*], Administration des Eunuques du Royaume de Koryõ [Korye]. Kongmin [Kong min], 恭愍王 공민왕 (1351-1374) organisa les eunuques du Palais et leur donna les titres suivants :
內詹事 내첨사 , *Naech' õmsa* [*Näi tchyem sä*], Superintendent de l'Intérieur,
內常侍 내상사 , *Naesangsi* [*Näi syang si*], 司謁 사알 , *Sa-al* [*Sä al*], Valet ordinaire,

內侍監 내시감 , *Naesigam* [*Näi si kam*], 謁者 알자 , *Alcha* [*Al tjya*],
 Valet,
 內承直 내승직 , *Naesŭngjik* [*Näi seung tjik*], Gardien,
 內給事 내급사 , *Naegŭpsa* [*Näi keup sä*], Secrétaire,
 宮闈承 궁위승 , *Kungwisŭng* [*Koung oui seung*] Portier,
 奚官令 혜 (해) 관령 , *Hye(Hae)gwallyöng* [*Hyei (häi) koan ryeng*],
 Eunuque esclave.

155 T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , en 1392, conserva cette administration, mais en modifia les titres :

內侍府 내시부 , *Naesibu* [*Näi si pou*], nom littéraire 內班院 내반원 ,
Naebanwön [*Näi pan ouen*], Administration des Eunuques ; tous les postes indiqués ci-dessous sont remplis par des eunuques qui ont rang officiel de fonctionnaire, mais ne peuvent passer dans d'autres administrations :

156 尙膳 상선 , *Sangsön* [*Syang syen*], 2b ; Maître d'hôtel,
 尙醞 상온 , *Sangon* [*Syang on*], 3a ; Echanson,
 尙茶 상차 (다) , *Sangch'a(da)* [*Syang tcha (ta)*], 3a ; Echanson pour le thé,
 尙藥 상약 , *Sangyak* [*Syang yak*], 3b ; Droguiste,
 尙傳 상전 , *Sangjön* [*Syang tyen*], 4a ; Chargé des Commandements,
 尙冊 상책 , *Sangch'aek* [*Syang tchäik*], 4b ; Libraire,
 尙弧 상호 , *Sangho* [*Syang ho*], 5a ; Archer,
 尙帑 상탕 , *Sangt'ang* [*Syang htang*], 5b ; Trésorier,
 尙洗 상세 , *Sangse* [*Syang syei*], 6a ; Préposé au Lave-main,
 尙燭 상촉 , *Sangch'ok* [*Syang tchyok*], 6b ; Préposé aux Lanternes,
 尙烜 상훤 , *Sanghwön* [*Syang houen*], 7a ; Préposé aux Torches,
 尙設 상설 , *Sangsöl* [*Syang syel*], 7b ; Préposé à la disposition des objets,
 尙除 상제 , *Sangje* [*Syang tjye*], 8a ; Préposé aux degrés du Trône,
 尙門 상문 , *Sangmun* [*Syang moun*], 8b ; Portier,
 尙更 상경 , *Sanggyöng* [*Syang kyeng*], 9a ; Veilleur,
 尙苑 상원 , *Sangwön* [*Syang ouen*], 9b ; Jardinier,

157 Tous ces titres sont indiqués par l'édition de 1469 des *Statuts fondamentaux* ; l'édition de 1785 semble ne plus les connaître et donne seulement la division des eunuques en :

大殿長番 대전장번 , *Taejŏn changbŏn* [*Tai tyen tjang pen*], Service ordinaire du Roi,
 大殿出入番 대전출입번 , *Taejŏn ch'urippŏn* [*Tai tyen tchyoul ip pen*], Service du Roi, par rôles,
 王妃殿出入番 왕비전출입번 , *Wangbijŏn ch'urippŏn* [*Oang pi tyen tchyoul ip pen*], Service ordinaire de la Reine, par rôles,
 世子宮長番 세자궁장번 , *Sejagung changbŏn* [*Syei tjă koug tjang pen*], Service ordinaire du Prince héritier,
 世子宮出入番 세자궁출입번 , *Sejagung ch'urippŏn* [*Syei tjă koug tchyoul ip pen*], Service ordinaire du Prince héritier, par rôles,
 嬪宮出入番 빈궁출입번 , *Pingung ch'urippŏn* [*Pin koug tchyoul ip pen*], Service par rôles de la Princesse femme du Prince héritier. (Cf. n° 168 et 169, 181).

158 Il y a de plus pour chaque palais ou salle du Palais quatre-vingt-six eunuques inférieurs, *Sohwan* [*Syo hoan*], 小宦 소환 .

159 Les principales divisions du service des eunuques sont les suivantes :
 弓房 궁방 , *Kungbang* [*Koug pang*], Chambre des Arcs,
 火藥房 화약방 , *Hwayakpang* [*Hoa yak pang*], Poudrière,
 酒房 주방 , *Chubang* [*Tjyou pang*], Cellier,
 茶房 차 (다방) , *Ch'a(Ta)bang* [*Tcha (ta) pang*], Chambre du Thé,
 燈燭房 동촉방 , *Tŭngch'okpang* [*Teung tch yok pang*], Chambre des Lampes,
 廂庫 상고 , *Sanggo* [*Syang ko*], Magasins latéraux,
 司鑰房 사약방 , *Sayakpang* [*Sa yak pang*], Chambre des Clefs,
 薛里 설리 , *Sŏlli* [*Syel ri*], ? ? ¹²
 多人廳 다인청 , *Tainch'ŏng* [*Ta in htyeng*], ? ? (Cf. aussi n° 167).

160 On trouve encore les titres de :
 對客堂上 대객당상 , *Taegaek tangsang* [*Tăi kăik tang syang*], Hôtelier
 承傳色 승전색 , *Sŭngjŏnsaek* [*Seung tyen săik*], Chargé des Commandements de la Reine,
 掌器 장기 , *Changgi* [*Tjyang keui*], Préposé à la Vaisselle,

¹² Cette expression paraît avoir une valeur purement phonétique ; comme nombre d'autres termes donnés plus haut ou qui seront donnés dans la suite, elle est incompréhensible pour les Coréens d'aujourd'hui.

進止 진지 , *Chinji* [*Tjin tji*], Préposé au Riz,
 掌務 장무 , *Changmu* [*Tjyang mou*], Préposé aux Affaires, Intendant,
 掌內苑 장내원 , *Changnaewön* [*Tjyang năi ouen*], Surveillant des
 Jardins,
 門差備 문채 (차)비 , *Munch'ae(ch'a)bi* [*Moun tchăi (tcha) pi*],
 Portier,
 監農 감농 , *Kamnong* [*Kam nong*], Surveillant de l'agriculture (?)

161 掖庭院 액정원 , *Aekchöngwön* [*Āik tyeng ouen*], Cour des Serviteurs
 Royaux, fondée au commencement de la dynastie de Koryŏ [Korye],
 nommée Bureau des Serviteurs Royaux, *Aekchöngguk* [*Āik tyeng kouk*],
 掖庭局 액정국 , par Sŏngjong [Syeng tjong], 成宗 성종 (981-997) ;
Naealsa [*Năi al sǎ*], 內謁司 내알사 , par Ch'unngnyŏl [Tchyoung ryel],
 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) ; *Hangjŏngguk* [*Hang tyeng kouk*], 巷庭局
 향정국 , par Ch'ungsŏn [Tchyoung syen], 忠宣王 충선왕 (1308-
 1313).

162 內謁者監 내알자감 , *Naealjagam* [*Năi al tjya kam*], Superintendant des
 Serviteurs de la Présence Royale,
 內侍伯 내시백 , *Naesibaek* [*Năi si päik*], 伯 백 , *Paek* [*Päik*],
 Intendant des Serviteurs de la Présence,
 正 정 , *Chöng* [*Tjyeng*], Assistant,
 內謁者 내알자 , *Naealja* [*Năi al tjya*], 僕謁者 복알자 , *Pogalja* [*Pok al
 tjya*], Serviteur de la Présence,
 監作 감작 , *Kamjak* [*Kam tjak*], Surveillant des travaux du Palais,
 內殿崇班 내전승반 , *Naejŏn sungban* [*Năi tyen syoung pan*], Serviteur
 en chef attaché à une salle,
 班殿 반전 , *Panjŏn* [*Pan tyen*], Serviteur attaché à une salle,
 頭供奉官 두공봉관 , *Tugong ponggwan* [*Tou kong pong koan*], Premier
 Serviteur,
 侍禁 시금 , *Sigŭm* [*Si keum*], Serviteur du Palais,
 承旨 승지 , *Sŭngji* [*Seung tji*], 三班奉職 삼반봉직 , *Samban pongjik*
 [*Sam pan pong tjik*], Préposé aux Commandements.

163 En 1392, les Serviteurs Royaux formèrent le Bureau ci-dessous :

掖庭署 액정서 , *Aekchhōngsö* [*Āik tyeng sye*], Bureau des Serviteurs Royaux,

司謁 사알 , *Sa-al* [*Să al*], 6a r ; Serviteur de la Présence Royale,

司鑰 사약 , *Sayak* [*Să yak*], 6a r ; Préposé aux Clefs,

副司鑰 부사약 , *Pusayak* [*Pou să yak*], 6b r ; Vice-préposé aux Clefs,

司案 사안 , *Sa-an* [*Să an*], 7a r ; Préposé au Pupitre,

副司案 부사안 , *Pusa-an* [*Pou să an*], 7b r ; Vice-préposé au Pupitre,

司鋪 사포 , *Sap'o* [*Să po*], 8a r ; Préposé aux Nattes,

副司鋪 부사포 , *Pusap'o* [*Pou să po*], 8b r ; Vice-préposé aux Nattes,

司掃 사소 , *Saso* [*Să so*], 9a r ; Préposé au Balayage,

副司掃 부사소 , *Pusaso* [*Pou să so*], 9b r ; Vice-préposé au Balayage.

Telle est encore la suite des grades dans les *Statuts* de 1469 ; en 1785, on ne trouve plus que les cinq premiers titres.

164 Depuis 1392 jusqu'en 1865, les fonctions *Ch'ae(Ch'a)bi* [*Tchăi (tcha) pi*],

差備 채 (차) 비 , des Serviteurs Royaux étaient les suivantes :

司謁 사알 , *Sa-al* [*Să al*], Serviteur de la Présence Royale,

司鑰 사약 , *Sayak* [*Să yak*], Préposé aux Clefs,

書房色 서방색 , *Söbangaek* [*Sye pang săik*], Libraire,

洗手間 세수간 , *Sesugan* [*Syei syou kan*], Valet du Lave-main,

洗賜間 세사간 , *Sesagan* [*Syei să kan*], Valet de l'Eau,

別監 별감 , *Pyölgam* [*Pyel kam*], Gardien,

東山別監 동산별감 , *Tongsan pyölgam* [*Tong san pyel kam*], Gardien du Jardin ; les quatre derniers offices étaient remplis par les Serviteurs de rang 7a et au-dessous.

165 Les *Six Statuts* de 1866 indiquent une réforme : les Serviteurs Royaux n'ont plus de rang officiel ; ce sont des gens de la classe moyenne qui obtiennent ces charges sur recommandation, souvent par l'influence des Dames du Palais ou des Servantes Royales (n° 18 et 19) ; les charges sont presque héréditaires, comme par le passé.

傳命司謁兼武藝統長 전명사알겸무예통장 , *Chönmyöng sa-al kyöm muye t'ongjang* [*Tjyen myeng să al kyem mou yei hting tjyang*], Serviteur de la Présence, chargé des Commandements du Roi et chef des Soldats-Gardes de Sa Majesté (quatre charges) ;

傳命司謁 전명사알 , *Chönmyöng sa-al* [*Tjyen myeng să al*], Serviteur de la Présence, chargé des Commandements du Roi (quatre charges) ;

司謁 사알 , *Sa-al* [*Să al*], Serviteur de la Présence (deux charges) ;

Préposé aux Clefs ordonnateur (trois charges) ;

書房色司鑰 서방색사약 , *Söbangaek sayak* [*Sye pang säik sä yak*],

Préposé aux Clefs libraire (deux charges) ;

弓房司鑰 궁방사약 , *Kungbang sayak* [*Koung pang sä yak*], Préposé aux

Clefs archer (Cf. n° 159) (deux charges) ;

別監 별감 , *Pyölgam* [*Pyel kam*], Gardien (soixante-deux charges) ;

中禁 중금 , *Chunggüm* [*Tjyoung keum*], Gardien (dix charges).

166 鷹坊都監 응방도감 , *Ŭngbang togam* [*Eung pang to kam*], Conseil de la Fauconnerie, fondé par Ch'ungnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308), en 1279, supprimé, puis rétabli ; (Courant donne 鷹房都監 dans le corps du texte et 鷹坊都監 dans l'index. Le premier est une charge apparemment inexistante, à l'inverse du second. J'ai donc corrigé 房 en 坊)

養飼者 양사자 , *Yangsaja* [*Yang sä tjya*], 時波赤 시파적 , *Sipajök* [*Si hpa tjyek*], Fauconnier.

167 La dynastie actuelle conserve la Fauconnerie 鷹坊 응방 , *Ŭngbang* [*Eung pang*], avec deux Fauconniers, 鷹師牌頭 응사패두 , *Ŭngsa p'aedu* [*Eung sä hpäi tou*], et deux eunuques. (Cf. n° 159). Cet établissement a été supprimé en 1715 (Cf. n° 159).

168 Sous la dynastie de Koryö [Korye], quelques fonctionnaires formaient la Maison, *Yosok* [*Ryo syok*], 僚屬 요속 , de la Reine ; ils portaient les titres suivants :

左右詹事 좌우첨사 , *Chwa-u ch'ömsa* [*Tja ou tchjem sä*], 左右司尹 좌우사윤 , *Chwa-u sayun* [*Tja ou sä youn*], Superintendants de droite et de gauche ; on les appelait aussi 左右司禁 좌우사금 , *Chwa-u sagüm* [*Tja ou sä keum*] ;

指諭 지유 , *Chiyu* [*Tji you*], Chambellan ;

行首 행수 , *Haengsu* [*Häing syou*], Premier Ecuyer ;

牽龍 견룡 , *Kyöllyong* [*Kyen ryong*], Ecuyer ;

守護 수호 , *Suho* [*Syou ho*], Chef des Gardes ;

侍衛軍 시위군 , *Siwigun* [*Si oui goun*], Garde, etc.

- 169 En 1392, la Maison de la Reine fut nommée *Kyönghŭngbu* [*Kyeng heung pou*], 敬興府 경흥부, et les titres des fonctionnaires restèrent les mêmes qu'à la fin du Koryŏ [Korye]. Cette administration a été supprimée à une époque inconnue. Aujourd'hui, deux Serviteurs Royaux (n°165) sont à la disposition de la Reine (Cf. n°157 et 160).
-
- 170 東宮衙 동궁아, *Tonggung-a* [*Tong kOUNg a*], Maison du Prince héritier, du royaume de Silla [Sin ra] ; elle date du règne de Kyöngdök [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765). Fonctionnaires : 大舍 대사, *Taesa* [*Tai sya*], Surintendant, etc. Elle comprenait :
- 171 御龍省 어룡성, *Öryongsöng* [*E ryong syeng*], Ecuries,
- 172 庖典 포전, *P'ojön* [*Hpo tyen*], Cuisines,
- 173 洗宅 세택, *Set'aek* [*Syei tchäik (htäik)*], Bureau du Lavage,
- 174 給帳典 급장전, *Kŭpchangjön* [*Keup tjang tyen*], Bureau des Tentes,
- 175 僧房典 승방전, *Sŭngbangjön* [*Seung pang tyen*], Bureau des Bonzes,
- 176 月池典 월지전, *Wöljijön* [*Ouel tji tyen*], 月池嶽典 월지악전, *Wölji akchön* [*Ouel tji ak tyen*], Bureau de la Colline Wölji [Ouel tji].
- 177 龍王典 용왕전, *Yongwangjön* [*Ryong oang tyen*], Bureau du Roi Dragon, ou de Yongwang [Ryong oang] (?).
- 178 Hyönjong [Hyen tjong], 顯宗 현종 (1009-1031) composa la Maison du Prince héritier pour la première fois sous la dynastie de Koryŏ [Korye]; elle fut modifiée par Munjong [Moun tjong], 文宗 문종 (1046-1083), Yejong [Yei tjong], 睿宗 예종 (1105-1122), Injong [In tjong], 仁宗 인종 (1122-1146), Sinjong [Sin tjong], 神宗 신종 (1197-1204), Ch'ungnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308), Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕, (1389-1392).

- 179 太師 태사 , *T'aesa* [*Htäi sä*], Grand Gouverneur ;
 太傅 태부 , *T'aebu* [*Htäi pou*], Grand Précepteur ;
 太保 태보 , *T'aebo* [*Htäi po*], Grand Gardien ;
 少師 소사 , *Sosa* [*Syo sä*], 知書筵 지서연 , *Chisöyön* [*Tji sye yen*],
 Gouverneur ;
 少傅 소부 , *Sobu* [*Syo pou*], Précepteur ;
 少保 소보 , *Sobo* [*Syo po*], Gardien ;
 賓客 빈객 , *Pin'gaek* [*Pin käik*], 同知書筵 동지서연 , *Tongjisöyön*
 [*Tong tji sye yen*], Précepteur ordinaire ;
 庶子 서자 , *Söja* [*Sye tjä*], 庶尹 서윤 , *Söyun* [*Sye youn*], Second
 Précepteur ordinaire ;
 諭德 유덕 , *Yudök* [*You tek*], 侍學 시학 , *Sihak* [*Si hak*], 輔德 보덕 ,
Podök [*Po tek*], Premier Directeur de morale ;
 侍講學士 시강학사 , *Sigang haksa* [*Si kang hak sä*], Premier Explicateur ;
 侍讀學士 시독학사 , *Sidok haksa* [*Si tok hak sä*], Premier Lecteur ;
 贊善大夫 찬선대부 , *Ch'ansön taebu* [*Tchan syen tai pou*], 翊善 익선 ,
Iksön [*Ik syen*], 侍學 시학 , *Sihak* [*Si hak*], 弼善 필선 , *Pilsön* [*Hpil*
syen], Directeurs de morale ;
 中舍 중사 , *Chungsa* [*Tjyoung sya*], Secrétaire ;
 中充 중충 , *Chungch'ung* [*Tjyoung tchyoung*], Secrétaire ;
 典內 전내 , *Chönnae* [*Tyen näi*], Secrétaire des Rites (?) ;
 文學 문학 , *Munhak* [*Moun hak*], 侍學 시학 , *Sihak* [*Si hak*], Directeur
 de Lettres ;
 直講 직강 , *Chikkang* [*Tjik kang*], 侍學 시학 , *Sihak* [*Si hak*], 司經 사
 경 , *Sagyöng* [*Sä kyeng*], Préposé aux Livres ;
 澄源堂司經 장원당사경 , *Chingwöndang sagyöng* [*Tjing ouen tang sä*
kyeng], Préposé aux Livres de la sale *Chingwön* [*Tjing ouen*] ;
 司議郎 사의랑 , *Saüirang* [*Sä eui rang*], 諮議 자의 , *Chaüi* [*Tjä eui*],
 Rapporteur-conseiller ;
 侍讀事 시독사 , *Sidoksa* [*Si tok sä*], Lecteur ;
 半讀 반독 , *Pandok* [*Pan tok*], Vice-Lecteur ;
- 180 春坊院知事 춘방원지사 , *Ch'unbangwön chisa* [*Tchyoung pang ouen tji*
sä], Directeur de la Cour des Affaires du Prince héritier ; etc.
- 181 詹事府知府事 첨사부지부사 , *Ch'ömsabu chibusa* [*Tchyem sä pou tji*
pou sä], Surintendant de la Maison, etc.
 司直 사직 , *Sajik* [*Sä tjik*], Gardien ;

長史 장사 , *Changsa* [*Tjyang sä*], Secrétaire ;
 家令 가령 , *Karyöng* [*Ka ryeng*], Majordome ;
 僕 북 , *Pok*, Chef des Valets ;
 宮門郎 궁문랑 , *Kungmunrang* [*Koung moun rang*], Premier Préposé
 aux portes du palais ;
 率更寺事 술경시사 , *Solgyöngsisa* [*Syoul kyeng si sä*], Chef des
 Veilleurs, etc ;
 藏藥郎 장약랑 , *Changyangrang* [*Tjang yak rang*], Préposé à la
 Pharmacie, etc ;
 司御率 사어솔 , *Saösol* [*Sä e syoul*], Chef des Gardiens, etc ;
 監門率 감문솔 , *Kammunsol* [*Kam moun syoul*], Chef des Portiers ;
 清道率 청도솔 , *Ch'öngdosol* [*Tchyeng to syoul*], Chef des Huissiers, etc
 ;
 內率 내솔 , *Naesol* [*Näi syoul*], Chef des Eunuques, etc ;

- 182 侍衛上大將軍 시위상대장군 , *Siwisang taejanggun* [*Si oui syang tai
 tjyang goun*], Général commandant les Gardes ;
 侍衛公子 시위공자 , *Siwi kongja* [*Si oui kong tjä*], Officier des Gardes ;
 侍衛給事 시위급사 , *Siwi küpsa* [*Si oui kong sä*], Sous-Officier des
 Gardes ;
 洗馬 세마 , *Sema* [*Syei ma*], Ecuyer.

- 183 Le Roi T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , en 1392, constitua la Maison du
 Prince héritier d'une façon analogue et ce n'est que plus tard qu'elle fut
 réduite et divisée en Gardes (n° 260) et Explicateurs (n° 550, 551) du
 Prince héritier. Le Prince héritier a maintenant quelques Serviteurs Royaux
 (n° 165) à sa disposition. (Cf. aussi n° 157).

-
- 184 En 1402, le Roi T'aejong [Htai tjong], 太宗 태종 , forma la Maison du
 Prince fils aîné du Roi (n° 26), *Kyöngsüngbu* [*Kyeng seung pou*], 敬承府
 경승부 , ou *Wönja yosok* [*Ouen tjä ryo syok*] 元子僚屬 원자요속 , sur
 le même plan que la Maison du Prince héritier. Les Premiers Directeurs de
 morale furent appelés *Yusön* [*You syen*], 諭善 유선 ; les autres titres
 étaient semblables à ceux qui ont été donnés plus haut.

185 Cette administration, existant encore en 1414, a disparu à une date inconnue ; l'on se contente aujourd'hui de former le Bureau des Gardiens du Fils aîné du Roi, *Poyangch'ōng* [*Po yang htyeng*], 輔養廳 보양청 , qui devient Bureau des Précepteurs, *Kanghakch'ōng* [*Kang hak htyeng*], 講學廳 강학청 , quand le Prince commence à étudier. Les Gardiens, *Poyanggwan* [*Po yang koan*], 輔養官 보양관 , sont choisis à la Cour parmi les fonctionnaires de rang 2b.

186 Sous la dynastie de Koryō [Korye], chaque Prince fils de Roi avait sa Maison, *Yosok* [*Ryo syok*] 僚屬 요속 , installée sur le modèle de la Maison du Prince héritier, mais en des proportions réduites.

187 Sous la dynastie actuelle, les fils et les petits-fils du Roi ont des Précepteurs, *Taegun sabu* [*Tai koun sǎ pou*], 大君師傅 대군사부 , 9b, *Wangja sabu* [*Oang tjǎ sǎ pou*], 王子師傅 왕자사부 , *Wangson kyobu* [*Oang son kyo pou*], 王孫教傅 왕손교부 , 9b.

 55 188 Il existait aussi au Palais la charge de Professeur des Eunuques, *Naesi kyogwan* [*Nǎi si kyo koan*], 內侍教官 내시교관 , 9b : fondée à une époque inconnue sous la dynastie actuelle, cette fonction existait encore en 1770; mais elle a été supprimée en 1785 (Cf. n° 148).

189 平珍音典 평진음전 , *P'yōngjin'ūmjōn* [*Hpyeng tjin eum tyen*], appelé 掃宮 소궁 , *Sogung* [*So koug*], par Kyōngdōk [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765), Bureau du Balayage, du Palais de Silla [Sin ra].

190 穢宮典 예궁전 , *Yegungjōn* [*Yei koug tyen*], Bureau du Nettoyage (?) ou des Cabinets (?), du Palais de Silla [Sin ra] ; nommé aussi *Chin'gaksōng* [*Tjin kak syeng*], 珍閣省 진각성 .

191 洗宅 세택 , *Set'aek* [*Syei tchǎik* (*htǎik*)], Bureau du Lavage du Palais, de Silla [Sin ra], nommé par Kyōngdōk [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765), *Chungsasōng* [*Tjyoung sǎ syeng*], 中事省 중사성 .

- 192 典涓司 전연사 , *Chönyönsa* [*Tyen ken sä*], Chambre des Laveurs du Palais, fondée par la dynastie actuelle et réunie avant 1744 au Bureau des Travaux et des Réparations (n° 783). [Courant voudrait-il donner la prononciation originelle (本音) de 涓 , à savoir *kyön* 견 ? On obtiendrait 典涓司 전견사 , *Chön'gyönsa*. Même chose au n° 222]

- 193 馬部 마부 , *Mabu* [*Ma pou*], Ecuries du Palais, du royaume de Paekche [Päik tjyei].

- 194 御龍省 어룡성 , *Öryongsöng* [*E ryong syeng*], Ecuries du Palais, du royaume de Silla [Sin ra], nommées aussi *Kamch'isöng* [*Kam tchi syeng*], 監稚省 감치성 .
御伯郎 어백랑 , *Öbaengnang* [*E päik rang*], 奉御 봉어 , *Pongö* [*Pong e*], Ecuyer, etc.

- 195 尙乘局 상승국 , *Sangsöngguk* [*Syang seung kouk*], Bureau des Equipages du Palais, établi par Mokchong [Mok tjong], 穆宗 목종 (997-1009), nommé *Ponggösö* [*Pong ke sye*], 奉車署 봉거서 , par Ch'ungsön [Tchyoung syen], 忠宣王 충선왕 (1308-1313), soumis par Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392) au Conseil des Maréchaux (n° 957).

- 196 La dynastie actuelle a fondé :
內司僕寺 내사복서 , *Naesaboksi* [*Näi sä pok si*], ou 內寺 내서 , *Naesi* [*Näi si*], Conseil des Equipages du Palais pour s'occuper des palanquins, chaises, chevaux à l'usage du Palais.
內乘 내승 , *Naesöng* [*Näi seung*], 3a m, Préposé aux Equipages du Palais (trois charges).

- 197 Administrations des Palais de Silla [Sin ra] :
大宮私臣 대궁사신 , *Taegung sasin* [*Tai koug sä sin*], Surintendant du Grand Palais,
梁宮私臣 양궁사신 , *Yanggung sasin* [*Ryang koug sä sin*], Surintendant du Palais de Yang [Ryang],

沙梁宮私臣 사랑궁사신 , *saryanggung sasin* [*Sa ryang koug sǎ sin*],
 Surintendant du Palais de Sayang [*Saryang*],
 Ces trois charges furent fondées en 585 et furent réunies en une seule en
 622.

197 bis 古昌典 고창전 , *Koch'angjŏn* [*Ko tchyang tyen*], Administration du
 Palais de Koch'ang [*Ko tchyang*].

198 永昌宮成典 영창궁성전 , *Yŏngch'anggung sŏngjŏn* [*Yeng tchyang
 koug syeng tyen*], Administration du Palais de Yŏngch'ang [*Yeng
 tchyang*], installée en 677.

199 本皮宮 본피궁 , *Ponp'igung* [*Pon hpi koug*], Palais de Ponp'i [*Pon hpi*]
 : l'administration en fut organisée par Sinmun [*Sin moun*], 神文王 신문
 왕 en 681.

虞 우 , *U* [*Ou*], Intendant,

私母 사모 , *Samo* [*Sǎ mou*], Gardienne,

工翁 공옹 , *Kongong* [*Kong ong*], Surveillant des travaux,

典翁 전옹 , *Chŏnong* [*Tyen ong*], Surveillant,

史 사 , *Sa* [*Sǎ*], Clerc ;

200 新宮典 신궁전 , *Sin'gungjŏn* [*Sin koug tyen*], Administration du Palais
 Neuf, organisée par Sŏngdŏk [*Syeng tek*], 聖德王 성덕왕 , en 717 ;
 nommée 典設館 전설관 , *Chŏnsŏlgwan* [*Tyen syel koan*], par
 Kyŏngdŏk [*Kyeng tek*], 景德王 경덕왕 (742-765).

201 藪宮典 수궁전 , *Sugungjŏn* [*Sou koug tyen*], Administration du Palais
 Su [*Sou*] ;

202 淸淵宮典 청연궁전 , *Ch'ŏngyŏn kungjŏn* [*Tchyeng yen koug tyen*],
 Administration du Palais Ch'ŏngyŏn [*Tchyeng yen*] : ce Palais fut nommé,
 par Kyŏngdŏk [*Kyeng tek*], 景德王 경덕왕 (742-765), Pavillon
 Choch'u [*Tjo tchyou*], *Choch'uchŏng* [*Tjo tchyou tyeng*], 造秋亭 조추
 정 ;

203 夫泉宮典 부천궁전 , *Puch'ŏn kungjŏn* [*Pou tchyen koug tyen*],
 Administration du Palais Puch'ŏn [*Pou tchyen*] ;

- 204 且熱音宮典 차열음궁전 , *Ch'ayölm kungjön* [*Tchya yel eum koug tyen*], Administration du Palais Ch'ayölm [Tchya yel eum];
- 205 屏村宮典 병촌궁전 , *Pyöngch'on kungjön* [*Pyeng tchon koug tyen*], Administration du Palais Pyöngch'on [Pyeng tchon] ;
- 206 北吐只宮典 북토지궁전 , *Pukt'oji kungjön* [*Peuk hto tji koug tyen*], Administration du Palais Pukt'oji [Peuk hto tji] ;
- 207 弘峴宮典 홍현궁전 , *Honghyön kungjön* [*Hong hyen koug tyen*], Administration du Palais Honghyön [Hong hyen] ;
Ce palais et ceux des n° 208, 209, 210, 211 étaient appelés *Konaegung* [*Ko nai koug*], 古奈宮 고내궁 .
- 208 葛川宮典 갈천궁전 , *Kalch'ön kungjön* [*Kal tchyen koug tyen*], Administration du Palais Kalch'ön [Kal tchyen] ;
- 209 善坪宮典 선평궁전 , *Sönp'yöng kungjön* [*Syen hpyeng koug tyen*], Administration du Palais Sönp'yöng [Syen hpyeng] ;
- 210 伊同宮典 이동궁전 , *Idong kungjön* [*I tong koug tyen*], Administration du Palais Idong [I tong] ;
- 211 平立宮典 평립궁전 , *P'yöngnip kungjön* [*Hpyeng rip koug tyen*], Administration du Palais P'yöngnip [Hpyeng rip] ;
- 212 會宮典 회궁전 , *Hoegungjön* [*Hoi koug tyen*], Administration du Palais des solennités bouddhiques (?) ; ou *Puksasöl* [*Peuk sä syel*], 北司設 북사설 ;
- 213 坐山典 좌산전 , *Chwasanjön* [*Tjoa san tyen*], Bureau de la Montagne Chwa [Tjoa] (peut-être la montagne du Trône, 座 좌) ;
- 214 嶽典 악전 , *Akchön* [*Ak tyen*], Bureau des collines sacrées (?) ;
- 215 明活典 명활전 , *Myönghwäljön* [*Myeng hoal tyen*], Bureau de la montagne Myönghwal [Myeng hoal] (à la capitale) ;

- 216 阿尼典 아니전 , *Anijŏn* [*A ni tyen*], Bureau de Ani [Ani] (?) ;
- 217 朝霞房 조하방 , *Chohabang* [*Tjyo ha pang*], Bureau de Choha [Tjyo ha] (?) ;
- 218 新清淵 신청연 , *Sinch'ŏngyŏn* [*Sin tchyeng yen*], Nouveau Palais Ch'ŏngyŏn [Tchyeng yen] (?) ; (cf. n° 202).
- 219 延慶宮提舉 / 舉司 연경궁제거사 , *Yŏn'gyŏnggung chegŏsa* [*Yen kyeng koug tyei ke sǎ*], Chambre d'entretien du Palais Yŏn'gyŏng [Yen kyeng], établie par Munjong [Moun tjong], 文宗 문종 (1046-1083) pour prendre soin de la résidence des Rois de Koryŏ [Korye] à Songdo [Syong to], supprimée en 1403. Le Palais Yŏn'gyŏng [Yen kyeng], fondé au commencement de la dynastie de Koryŏ [Korye], brûlé sous Injong [In tjong], 仁宗 인종 (1122-1146) et de nouveau sous Kongmin [Kong min], 恭愍王 공민왕 (1351-1374), ne fut pas reconstruit après cette époque. Les Rois de Koryŏ [Korye] avaient aussi des résidences à P'yŏngyang [Hpyeng yang] (*Changnakkung* [*Tjyang rak koug*], 長樂宮 장락궁), Kanghwa [Kang hoa], Hanyang [Han yang] (*Paegak sin'gung* [*Pǎik ak sin koug*], 白岳新宮 백악신궁) (Cf. chap. XII, note 1).
- 220 壽昌宮提舉 / 舉司 수창궁제거사 , *Such'anggung chegŏsa* [*Sou tchyang koug tyei ke sǎ*], Chambre d'entretien du Palais Such'ang [Sou tchyang]. En 1392, T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , fonda cette administration pour prendre soin de sa résidence à Songdo [Syong to] ; après qu'il se fut établi à Hanyang [Han yang] (Cf. chap. XII, note 1), cette Chambre fut supprimée.
- 221 敬德宮提舉 / 舉司 경덕궁제거사 , *Kyŏngdŏkkung chegŏsa* [*Kyeng tek koug tyei ke sǎ*], Chambre d'entretien du Palais Kyŏngdŏk [Kyeng tek], résidence de T'aejo [Htai tjo], des Yi [Ri], 李太祖 이태조 à Songdo [Syong to], avant qu'il fût Roi : fondée au commencement de la dynastie, cette Chambre a disparu après 1414, peut-être en 1592.
- 222 景福宮提舉 / 舉司 경복궁제거사 , *Kyŏngbokkung chegŏsa* [*Kyeng pok koug tyei ke sǎ*], Chambre d'entretien du Palais Kyŏngbok [Kyeng pok], fondée en 1394, supprimée après 1414, à une date inconnue.

提空 제공 , *Chegong* [*Tyei kong*], Directeur des Travaux,
 司涓 사연 , *Sayön* [*Sä ken*], Préposé au Lavage, etc. [Courant voudrait-il
 donner la prononciation originelle (本音) de 涓 , à savoir *kyön*
 견 ? On obtiendrait 司涓 사견 , *Sagyön*. Même chose au n° 192]

223 Le Palais Kyöngbok [Kyeng pok] (Seoul), bâti en 1394, fut ruiné lors de la
 guerre avec les Japonais en 1592 ; il a été reconstruit en 1865 et est
 redevenu, depuis 1884, la résidence royale.

224 Le Palais Ch'angdök [Tchyang tek], *Ch'angdökkung* [*Tchyang tek koug*],
 昌德宮 창덕궁 (Seoul), bâti au commencement de la dynastie, ne fut
 d'abord qu'un palais secondaire, *Pyölgung* [*Pyel koug*], 別宮 별궁 .
 Brûlé en 1623, il fut rebâti en 1647, avec les matériaux du Palais In'gyöng
 [In kyeng] (n° 226) et existe encore.

225 Le Palais Ch'anggyöng [Tchyang kyeng], *Ch'anggyönggung* [*Tchyang*
kyeng koug], 昌慶宮 창경궁 , nommé d'abord *Suganggung* [*Syou kang*
koug], 壽康宮 수강궁 , contigu au précédent, fut construit en 1483 ;
 brûlé en 1592, il fut reconstruit en 1616 ; il a souvent servi de résidence
 royale jusqu'en 1884.

226 En 1616, le Prince de Kwanghae (Koang häi), 光海君 광해군 , éleva les
 Palais Kyöngdök [Kyeng tek], 慶德宮 경덕궁 ; In'gyöng [In kyeng],
In'gyönggung [*In kyeng koug*], 仁慶宮 인경궁 ; Chasu [Tjä syou],
Chasugung [*Tjä syou koug*], 慈壽宮 자수궁 . Après la déchéance de
 ce Roi (1623), Injo [In tjo], 仁祖 인조 , fit détruire deux des Palais et
 ne conserva que le Palais Kyöngdök [Kyeng tek], dont le nom fut changé
 ensuite en *Kyöngghüi'gung* [*Kyeng heui koug*] 慶熙宮 경희궁 (1760).
 Ce dernier Palais était encore résidence royale en 1834 ; il a été détruit en
 partie en 1865 pour réédifier le Palais Kyöngbok [Kyeng pok] (n° 223) et
 il est depuis lors abandonné.

227 壁典 벽전 , *Pyöckchön* [*Pyek tyen*], Bureau des Réparations (?), au Palais
 de Silla [Sin ra].

- 228 木部 목부 , *Mokpu* [*Mok pou*], Bureau des Travaux (?), au Palais de Paekche [Päik tjyei].
- 229 修營宮闕都監 수영궁궐도감 , *Suyöng kunggwöl togam* [*Syou yeng kounng kouel to kam*], Conseil des Réparations des Palais, fondé en 961 par la dynastie des Wang [Oang].
- 230 紫門監 자문감 , *Chamungam* [*Tjä moun kam*], Bureau des Portes Rouges, fondé par la dynastie des Yi [Ri], pour exécuter les réparations dans les Palais et fabriquer les vases en bois pour l'usage royal. Ce Bureau n'est qu'une subdivision du Bureau des Travaux et Réparations (n° 783-793).
-
- 231 藥部 약부 , *Yakpu* [*Yak pou*], Pharmacie Royale, du Royaume de Paekche [Päik tjyei].
- 232 藥典 약전 , *Yakchön* [*Yak tyen*], Pharmacie Royale, de Silla [Sin ra], appelée par Kyöngdök [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765) *Pomyöngsa* [*Po myeng sä*] 保命司 보명사 .
供奉醫師 공봉의사 , *Kongbong üisa* [*Kong pong eui sä*], Médecin du Roi.
醫學博士 의학박사 , *Üihak paksa* [*Eui hak pak sä*], Docteur en médecine, grade institué par Hyoso [Hyo syo], 孝昭王 효소왕 , en 692.
- 233 尙藥局 상약국 , *Sangyakkuk* [*Syang yak kouk*], Pharmacie Royale, établie par Mokchong [Mok tjong], 穆宗 목종 (997-1009), appelé Bureau des Médecins, *Changüisö* [*Tjyang eui sye*], 掌醫署 장의서 , puis *Pongüisö* [*Pong eui sye*], 奉醫署 봉의서 , sous Ch'ungsön [Tchyoung syen], 忠宣王 충선왕 (1308-1313), 尙醫局 상의국 , *Sangüiguk* [*Syang eui kouk*], sous Kongmin [Kong min], 恭愍王 공민왕 (1351-1374), réunie à la Pharmacie du Palais (n° 239) sous Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392).
- 234 Le premier Roi de la dynastie actuelle sépara ces deux administrations et établit la Cour des Médecins Royaux, qui existe encore, avec quelques fonctions ajoutées depuis cette époque :

內醫院 내의원 , *Naeüiwŏn* [*Näi eui ouen*], Cour des Médecins Royaux ;
noms littéraires : *Naeguk* [*Näi kouk*], 內局 내국 , *Yagwŏn* [*Yak ouen*],
藥院 약원 .

都提調 도제조 , *Tojejo* [*To tyei tjo*], 1a ou 1b ; Directeur général (une charge) ;

提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tjo*], 2a ; Directeur (quatre charges) ; tous les fonctionnaires qui suivent, sont pris parmi les Médecins :

- 235 副提調 부제조 , *Pujejo* [*Pou tyei tjo*], 3a ; Sous-directeur (une charge) ;
正 정 , *Chŏng* [*Tjyeng*], 3a ; Assistant (une charge) ;
僉正 침정 , *Ch'ŏmjŏng* [*Tchyem tjyeng*], 4b ; Vice-assistant (une charge) ;
判官 관관 , *P'an'gwan* [*Hpan koan*], 5b ; Secrétaire général (une charge) ;
主簿 주부 , *Chubu* [*Tjyou pou*], 6b ; Archiviste (une charge) ;
直長 직장 , *Chikchang* [*Tjik tjyang*], 7b ; Gardien en chef (une charge) ;
奉事 봉사 , *Pongsa* [*Pong sä*], 8b ; Copiste (deux charges) ;
副奉事 부봉사 , *Pubongsa* [*Pou pong sä*], 9a ; Vice-Copiste (deux charges) ;
參奉 참봉 , *Ch'ambong* [*Tcham pong*], 9b ; Gardien (une charge) ;

- 62 236 醫官堂上 의관당상 , *Üigwan tangsang* [*Eui koan tang syang*], Premier Médecin du Roi (pas de nombre fixé) ;
醫官堂下 의관당하 , *Üigwan tangha* [*Eui koan tang ha*], Second Médecin du Roi (douze charges) ;
鍼醫 침의 , *Ch'imüi* [*Tchim eui*], Médecin pour l'acupuncture (douze charges) ;
議藥同參 의약동참 , *Üiyak tongch'am* [*Eui yak tong tcham*], Médecin consultant (douze charges) ;
御醫 어의 , *Öüi* [*E eui*], Médecin du Roi ;
醫女 의녀 , *Üinyŏ* [*eui nye*], Femme Médecin (cf. n° 1426).

- 237 La Cour comprend trois Bureaux :
大廳 대청 , *Taech'öng* [*Tai htyeng*], Premier Bureau ;
議藥廳 의약청 , *Üiyakch'öng* [*Eui yak htyeng*], Bureau des Médecins consultants ;
鍼醫廳 침의청 , *Ch'imüich'öng* [*Tchim eui htyeng*], Bureau de l'Acupuncture. Si la Reine ou la Princesse héritière est enciente, et s'il naît au Roi ou au Prince héritier un fils aîné, on forme deux Bureaux

temporaires, où entrent, avec des Médecins du Roi, des Femmes-médecins et des Médecins pour enfants, *Soaŭi* [*Syo ă eui*], 小兒醫 소아의 :

- 238 産室廳 산실청 , *Sansilch'öng* [*San sil htyeng*], Bureau pour la Grossesse,
護室廳 호실청 , *Hosilch'öng* [*Ho sil htyeng*], Bureau pour la santé du Prince nouveau-né.

- 239 太醫監 태의감 , *T'aeŭigam* [*Htai eui kam*], Pharmacie du Palais, fondée par Mokchong [Mok tjong], 穆宗 목종 (997-1009), appelée *Saŭisŏ* [*Să eui sye*], 司醫署 사의서 , puis *Chönŭisi* [*Tyen eui si*], 典醫寺 전의사 , par Ch'ungnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308).
博士 박사 , *Paksa* [*Pak sǎ*], Docteur,
醫正 의정 , *Ŭijöng* [*Eui tjeŋg*], Médecin,
助教 조교 , *Chogyo* [*Tjo kyo*], Elève,
呪 / 咒 噤博士 주금박사 , *Chugŭm paksa* [*tjou keum pak sǎ*], Docteur exorciste,
鍼史 침사 , *Ch'imsa* [*Tchim sǎ*], Acupuncteur,
注藥 주약 , *Chuyak* [*Tjou yak*], Pharmacien, etc.

- 240 En 1392, T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , établit la Pharmacie du Palais sous son nom actuel ; c'est de 1414 que date l'organisation de l'école médicale qui y est rattachée (cf. n° 542).
典醫監 전의감 , *Ch'önŭigam* [*Tyen eui kam*], Pharmacie du Palais : elle a charge des médicaments qui doivent servir au Palais ou être donnés à des fonctionnaires malades, et sert en même temps d'Ecole de Médecine préparatoire à la Cour des Médecins du Roi ; les Médecins de la Pharmacie sont parfois envoyés auprès des fonctionnaires. – Cf. aussi chap. XV, n° 1102-1105.

- 241 提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tjo*], 2b ; Directeur (deux charges) ;
正 정 , *Chöng* [*Tjeŋg*], 3a ; Assistant (une charge) ;
僉正 침정 , *Ch'ömjöng* [*Tchyem tjeŋg*], 4b ; Vice-assistant (une charge) ;
判官 판관 , *P'an'gwan* [*Hpan koan*], 5b ; Secrétaire général (une charge) ;
主簿 주부 , *Chubu* [*Tjyou pou*], 6b ; Archiviste (une charge) ;
教授 교수 , *Kyosu* [*Kyo syou*], 6b ; Professeur (une charge) ;

- 直長 직장 , *Chikchang* [*Tjik tjang*], 7b ; Gardien en chef (deux charges) ;
 奉事 봉사 , *Pongsa* [*Pong sä*], 8b ; Copiste (une charge) ;
 副奉事 부봉사 , *Pubongsa* [*Pou pong sä*], 9a ; Vice-Copiste (deux charges) ;
 訓導 훈도 , *Hundo* [*Houn to*], 9a ; Professeur en second (une charge) ;
 參奉 참봉 , *Ch'ambong* [*Tcham pong*], 9b ; Gardien (deux charges) ;
 治腫教授 치종교수 , *Ch'ijong kyosu* [*Tchi tjang kyo syou*], Professeur pour le traitement des abcès (une charge) ;
 鍼醫 침의 , *Ch'imüi* [*Tchim eui*], Médecin pour l'acupuncture (trois charges) ;
 習讀官 습독관 , *Süptokkwan* [*Seup tok koan*], Elève.
 Tous les fonctionnaires, à l'exception du Directeur, sont des Médecins.
-

242 治腫廳 치종청 , *Ch'ijongch'öng* [*Tchi tjang htyeng*], Bureau pour le traitement des abcès (une charge) : ce Bureau fondé et supprimé à des dates inconnues, fut rétabli en 1603 ; il a été depuis lors réuni à la Pharmacie du Palais (n° 240).

243 後宮部 후궁부 , *Hugungbu* [*Hou koung pou*], Gardes du Palais (?) du royaume de Paekche [Päik tjei] ;

244 北門頭 북문두 , *Pungmundu* [*Peuk moun tou*], Chef des Gardes (?) de la porte du nord, au palais des Rois de Paekche [Päik tjei].

245 左將 좌장 , *Chwajang* [*Tja tjang*], Maréchal de gauche, du royaume de Paekche [Päik tjei] ; cet Etat avait encore les trois fonctionnaires militaires dont les titres suivent et qui étaient peut-être des gardes :

246 冠軍 관군 , *Kwan'gun* [*Koan koun*], Garde (?)
 將軍 장군 , *Changgun* [*Tjang koun*], Maréchal (?)

247 龍驤將軍 용상 (양) 장군 , *Yongsang(yang) changgun* [*Ryong syang (yang) jyang koun*], Maréchal de Yongyang [Ryong yang].

- 248 大模達比衛將軍 대모달비위장군 , *Taemodal piwi changgun* [*Tai mo tal pi oui tjang koun*], et 末客比中郎將 말객비중낭장 , *Malgaek pijungnangjang* [*Mal kăik pi tyoung rang tjang*], hauts fonctionnaires du Koguryō [Ko kou rye] en 621 indiqués par l'*Examen des Archives* de Ma Duanlin [Ma Twan lin], liv. 324.
- 249 黑鎧監 흑개감 , *Hŭkkaegam* [*Heuk kai kam*], Cuirassiers noirs, gardes des Rois de Silla [Sin ra], appelés par Kyōngdök [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765) *Wimugam* [*Oui mou gam*], 衛武監 위무감 .
- 250 侍衛府 시위부 , *Siwibu* [*Si oui pou*], Gardes, des Rois de Silla [Sin ra] ; la Reine Chindök [Tjin tek], 眞德女主 진덕여주 , en 651, créa les grades de :
將軍 장군 , *Changgun* [*Tjang koun*], Lieutenant-Général,
大監 대감 , *Taegam* [*Tai kam*], Colonel,
隊頭 대두 , *Taedu* [*Tăi tou*], Adjudant-Major,
項 항 , *Hang* [*Hang*], Capitaine,
卒 졸 , *Chol* [*Tjol*], Lieutenant.
- 251 Ch'ungnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 , en 1275, créa des Chambellans, *Sŏnjŏn* [*Syen tyen*], 宣傳 선전 . La dynastie des Yi [Ri] institua d'abord huit chambellans ; plus tard elle forma le Bureau des Chambellans-Gardes :
- 252 宣傳官廳 선전관청 , *Sŏnjŏn kwanch'ŏng* [*Syen tyen koan htyeng*], Bureau des Chambellans-Gardes ; *m* ; les Chambellans-Gardes accompagnent le Roi, transmettent ses ordres, lui présentent les rapports et emportent les rescrits, surveillent la clôture des portes du Palais ; ces fonctions ne sont données qu'à des gens de bonne noblesse. Ce corps, qui ne comprenait en 1469, que huit officiers, se trouve augmenté successivement dans les *Statuts* de 1744, 1785 et 1865; et comprend aujourd'hui vingt-cinq dignitaires ; leurs attributions sont régies par les *Statuts* de 1785.
- 253 宣傳官堂上行首 선전관당상행수 , *Sŏnjŏn'gwan tangsang haengsu* [*Syen tyen koan tang syang hăing syou*], 3a ; Chef des Chambellans-Gardes (une charge) ;
宣傳官堂上 선전관당상 , *Sŏnjŏn'gwan tangsang* [*Syen tyen koan tang syang*], 3a ; Premier Chambellan-Garde (trois charges) ;

宣傳官參上 선전관참상 , *Sŏnjŏn'gwan ch'amsang* [*Syen tyen koan tcham syang*], 3a à 6b ; Second Chambellan-Garde (sept charges) ;
 宣傳官參下 선전관참하 , *Sŏnjŏn'gwan ch'amha* [*Syen tyen koan tcham ha*], 7a à 9b ; Troisième Chambellan-Garde (quatorze charges) ;
 宣傳官文臣兼 선전관문신겸 , *Sŏnjŏn'gwan munsingyŏm* [*Syen tyen koan moun sin kyem*], 6b ; Chambellan-Garde civil (deux charges) ;
 宣傳官武臣兼 선전관무신겸 , *Sŏnjŏn'gwan musingyŏm* [*Syen tyen koan mou sin kyem*], 6b ; Chambellan-Garde militaire (cette charge ne se trouve plus en 1866) ;
 內吹 내취 , *Naech'wi* [*Năi tchyoui*], Trompette du Palais.

254 宮城宿衛府 궁성숙위부 , *Kungsŏng sugwibu* [*Koung syeng syouk oui pou*], Conseil de la Garde nocturne du Palais, fondé par Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392).

66 255 守門將廳 수문장청 , *Sumunjangch'ŏng* [*Syou moun tjang htyeng*], Bureau des Gardes des Portes ; *m* ; fondé par la dynastie actuelle. Les Gardes sont chargés de la garde des portes du Palais et tiennent le sabre nu, *ungŏm* [*oun kem*], 雲劔 운검 , dans les cortèges. Les *Statuts* de 1469 n'en fixent pas le nombre et disent que ces fonctions sont confiées à tour de rôle aux fonctionnaires militaires (4a et au-dessous) ; plus tard le Bureau fut créé et vit successivement augmenter son effectif.
 守門將 수문장 , *Sumunjang* [*Syou moun tjang htyeng*], 3a à 9b ; Garde des Portes (vingt-neuf charges).

256 忠壯衛將 충장위장 , *Ch'ungchang wijang* [*Tchyoung tjang oui tjang*], Gardes de la Salle, *m* ; institués par la dynastie actuelle et composés des fils et descendants de fonctionnaires morts en combattant. Ils sont chargés de garder, pendant les cérémonies, les portes de la salle ou du temple où se trouve le Roi.
 將 장 , *Chang* [*Tjang*], 2b ou 3a, Officier-Garde (trois charges),
 衛 위 , *Wi* [*Oui*], Soldat-Garde (quinze charges).

257 忠翊衛將 충익위장 , *Ch'ung'ik wijang* [*Tchyoung ik oui tjang*], Gardes de la Salle, *m* ; semblable à celui qui est indiqué ci-dessus et formé des fils et des descendants des Serviteurs de Mérite (n° 276) ; il comprend trois Officiers et huit Soldats.

258 別軍職廳 별군직청 , *Pyölgun chikch'öng* [*Pyel koun tjik htyeng*], Bureau des Gardes spéciaux, *m*. Ces Gardes sont choisis parmi les fonctionnaires militaires, sans distinction de rang hiérarchique et sont en nombre indéterminé : lorsque le prince qui devint plus tard Hyojong [*Hyo tjong*], 孝宗 효종 , fut emmené en ôtage à Shenyang [*Chen yang*], 瀋陽 심양 , par les Mantchous, huit fonctionnaires militaires l'accompagnèrent et répondirent de sa vie ; ils furent appelés *P'aljangsa* [*Hpal tjang sä*], 八壯士 팔장사 , les huit Braves. Hyojong [*Hyo tjong*], en 1656, forma cette Garde, dont ils furent le noyau.

259 Sous la dynastie de Koryö [*Korye*] et encore en 1392, les Gardes faisaient partie de la Maison du Prince héritier ; c'est seulement un peu plus tard que furent institués les Gardes du Prince héritier (cf. n° 182-183).

260 翊衛司 익위사 , *Igwisa* [*Ik oui sä*], Gardes du Prince héritier du Roi, *m* ; nom littéraire, 桂坊 계방 , *Kyebang* [*Kyei pang*] ; les Gardes et Explicateurs du Prince héritier sont désignés collectivement sous le nom de *Yosok* [*Ryo syok*], 僚屬 요속 .
 翊衛 익위 , *Igwi* [*Ik oui*], 5a ; Premier Garde (deux charges) ;
 司御 사어 , *Saö* [*Sä e*], 5a ; Deuxième Garde (deux charges) ;
 翊贊 익찬 , *Ikch'an* [*Ik tcham*], 6a ; Premier Garde en second (deux charges) ;
 衛率 위솔 , *Wisol* [*Oui sol*], 6b ; Troisième Garde (deux charges) ;
 副率 부솔 , *Pusol* [*Pou sol*], 7a ; Vice-Troisième Garde (deux charges) ;
 侍直 시직 , *Sijik* [*Si tjik*], 8a ; Huissier (deux charges) ;
 洗馬 세마 , *Sema* [*Syei ma*], Ecuyer (deux charges).

- 261 衛從司 위종사 , *Wijongsa* [*Oui tjong sǎ*], Gardes du Prince héritier petit-fils du Roi, *m* ; cette administration, fondée par la dynastie actuelle, n'est formée que quand il existe à la fois un Prince héritier fils et un Prince héritier petit-fils du Roi.
 長史 장사 , *Changsa* [*Tjyang sǎ*], Secrétaire-Garde (deux charges) ;
 從史 종사 , *Chongsa* [*Tjyong sǎ*], Secrétaire-Garde en second (deux charges).
- 262 空闕衛將 공궤위장 , *Konggwŏl wijang* [*Kong kouel oui tjyang*], Gardes des Palais non habités, *m*. Ces Gardes, institués par la dynastie des Yi [Ri], sont choisis parmi les fonctionnaires non nobles du Bureau d'Astrologie (n° 605) et de la Cour des Interprètes (n° 661) qui sont arrivés à un rang supérieur. En 1744, il y en avait trois à chacun des palais Kyŏngbok [Kyeng pok] (n° 223), Kyŏngdŏk [Kyeng tek] (n° 226) et Ch'anggyŏng [Tchyang kyeng] (n° 225) ; en 1866, il n'y en avait plus à ce dernier Palais alors habité par le Roi.
 假衛將 가위장 , *Kawijang* [*Ka oui tjyang*], Garde.
 Sous les Gardes, cf. aussi chap. XIII.

68

-
- 263 刀部 도부 , *Tobu* [*To pou*], Arsenal (?) du Palais, du royaume de Paekche [Päik tjei] (cf. n° 159). [[Le n° 159 ne parle ni de cet arsenal, ni du royaume de Paekche](#)]
-

- 264 烏杖差備 오장채 (차)비 , *Ojang ch'ae(ch'a)bi* [*O tjyang tchäi (tcha) pi*], Huissiers à verge noire, *m* ; ils faisaient partie des Gardes de la Protection loyale (n° 970).
 轎子陪 교자배 , *Kyojabae* [*Kyo tjǎ päi*], Valet d'escorte pour la chaise, *m*.
 引路 인로 , *Illo* [*In ro*] Guide, *m*. Les Guides et les Valets d'escorte dépendaient du corps des Clercs militaires (n° 1135) ; un certain nombre d'entre eux, ainsi que des Huissiers à verge noire, étaient mis à la disposition des Dames du Palais (n° 18 et 24) pour leur faire escorte. Il ne semble rien rester de cette coutume ; les corps mêmes à qui appartenaient ces différents valets ont disparu depuis longtemps.

- 265 伴尙 반당 , *Pandang* [*Pan tang*], Valets, *m* ; mis à la disposition des

membres directs et par alliance de la Maison Royale jusqu'au rang 3a inclusivement, et des Serviteurs de Mérite (n° 276). Cette coutume a disparu.

- 266 跟隨 근수 , *Kŭnsu* [*Keun syou*], Valets mis à la disposition des membres de la Maison Royale et des fonctionnaires, soit dans le Palais, soit hors du Palais, quand ils ont quelque charge à exercer. Ces Valets sont appelés aujourd'hui *Paesaryŏng* [*Păi sǎ ryeng*], 陪使令 배사령 .

CHAPITRE IV
Les Hautes Administrations Générales

- 267 耆老所 기로소 , *Kirosō* [*Ki ro so*], Conseil des Vieillards. Ce Conseil, fondé par la dynastie des Yi [Ri], n'a pas d'attributions ; en faire partie est une distinction honorifique accordée aux fonctionnaires civils de rang 2a ou au-dessus, qui ont exercé sans aucun reproche des fonctions correspondant à leur rang et qui ont dépassé l'âge de soixante-dix ans. Le portrait des membres du Conseil est fait par les soins du Ministère du Cens (n° 351) et placé dans l'une des salles du Conseil. Trois rois sont entrés dans ce Conseil : T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , en 1394, à l'âge de soixante ans ; Sukchong [Syouk tjong], 肅宗 숙종 , en 1719, à l'âge de cinquante-neuf ans ; Yŏngjong [Yeng tjong], 英宗 영종 , en 1744, à l'âge de cinquante-et-un ans ; leurs portraits sont respectés dans le Pavillon Yŏngsu, *Yŏngsugak* [Ryeng syou kak], 靈壽閣 영수각 .
守直 수직 , *Sujik* [*Syou tjik*], 7a ; Gardien (deux charges) ;
藥房 약방 , *Yakpang* [*Yak pang*], Médecin (une charge).

70

-
- 268 致仕 치사 , *Ch'isa* [*Tchi sǎ*], Fonctionnaire qui a abandonné ses fonctions à cause de son âge.
- 269 奉朝賀 봉조하 , *Pongjoha* [*Pong tjo ha*], Honoré des félicitations du Roi : titre accordé, sous la dynastie actuelle à des fonctionnaires de mérite qui, ayant exercé des charges de rang 3a ou au-dessus ; se retirent à cause de leur âge. Le nombre de ces fonctionnaires, primitivement fixé à quinze, n'est plus limité dans les *Statuts* de 1785.

-
- 270 功德部 공덕부 , *Kongdŏkpu* [*Kong tek pou*], Bureau des Récompenses, du royaume de Paekche [Pǎik tjei].
- 271 賞賜署 상사서 , *Sangsasŏ* [*Syang sǎ sye*], Bureau des Récompenses, de Silla [Sin ra], devenu *Sahun'gam* [*Sǎ houn kam*], 司勳監 사훈감 , sous Kyŏngdŏk [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765), dépendant du

Ministère des Greniers (n° 346) : chargé de décerner des distinctions honorifiques aux fonctionnaires de mérite.

- 272 Les rois de Koguryō [Ko kou rye] donnèrent parfois le titre d'Ami du Roi, *Mirusin* [*Mil ou sin*], 密友臣 밀우신 .
- 273 Le Roi de T'aebong [Htai pong] décerna les titres de *Ason* [*A son*], 阿漚 아손 , et *Taeason* [*Tae a son*], 大阿漚 대아손 . (on trouve aujourd'hui pour le caractère 漚 la prononciation *ch'an* 찬 à la place de *son* 손 , d'où *Ach'an* 아찬 et *Taeach'an* 대아찬 . Même chose au n° 1060)
- 274 功臣堂 공신당 , *Kongsindang* [*Kong sin tang*], Salle des Serviteurs de Mérite, élevée à l'origine du royaume de Koryō [Korye] ; Ces Serviteurs du Royaume étaient divisés en deux classes, *Sangjuguk* [*Syang tjouyou kouk*], 上柱國 상주국 , et *Chuguk* [*Tjouyou kouk*], 柱國 주국 . A partir de Munjong [Moun tjong], 文宗 문종 (1046-1083), on employa les titres de Duc du Royaume, *Kukkong* [*Kouk kong*], 國公 국공 ; Duc de district, *Kun'gong* [*Koun kong*], 郡公 군공 ; Marquis, *Hyõnhu* [*Hyen hou*] 縣侯 현후 ; Comte, *Hyõnbaek* [*Hyen päik*] 縣伯 현백 ; Vicomte, *Kaegukcha* [*Käi kouk tjä*], 開國子 개국자 ; Baron, *Hyõnnam* [*Hyen nam*] 縣男 현남 . On accorda souvent des noms honorifiques, *Ho* [*Ho*], 號 호 , et des dotations.
- 275 功臣都監 공신도감 , *Kongsin togam* [*Kong sin to kam*], Conseil des Serviteurs de Mérite, institué par le premier Roi de la dynastie actuelle et appelé *Ch'unghunsa* [*Tchyoung houn sä*], 忠勳司 충훈사 , en 1414. Ce Conseil porte depuis le Roi Sejo [Syei tjo], 世祖 세조 , (1455-1468) le nom de :
- 276 忠勳府 충훈부 , *Ch'unghunbu* [*Tchyoung houn pou*], Conseil du Mérite loyal, noms littéraires : 盟府 맹부 , *Maengbu* [*Mäing pou*], 雲臺 운대 *Undae* [*Oun täi*] ; composé de fonctionnaires qui se sont distingués d'une façon particulière : ils reçoivent le titre de Prince, *Kun* [*Koun*], 君 군 , avec une appellation tirée d'un nom de localité ; ils peuvent être de rang 1a, 1b, 2a ou 2b ; ceux qui sont membres de la Maison Royale et arrivent au rang 1a, ont le titre de *Puwõn'gun* [*Pou ouen koun*] 府院君 부원군 . Autres appellations : *Iltüng kongsin* [*Il teung kong sin*], 一等功

臣 일등공신 , Serviteur de Mérite de 1^{ère} classe, etc, jusqu'à *Sadŭng kongsin* [*Să teung kong sin*], 四等功臣 사등공신 , Serviteur de Mérite de 4^e classe. A l'époque de T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , quelques-uns des Serviteurs de Mérite ont porté le titre de Comte, *Paek* [*Päik*], 伯 백 , précédé d'un nom de localité. Ces titres ne sont pas héréditaires.

都事 도사 , *Tosa* [*To sä*], 5b ; Secrétaire (deux charges) ;

藥房 약방 , *Yakpang* [*Yak pang*], Médecin (une charge). Des Serviteurs de Mérite, il faut vraisemblablement rapprocher les *Kusa* [*Kou sä*], 丘史 구사 , sur lesquels je n'ai pu avoir aucune explication.

277 忠翊府 충익부 , *Ch'ung'ikpu* [*Tchyoung ik pou*], Conseil de la Protection loyale, composé de Serviteurs de Mérite des 3^e et 4^e classes, rattaché tantôt au Conseil du Mérite loyal (n° 276), tantôt au Ministère de l'Armée (n° 705), définitivement soumis au premier de ces *yamens* en 1703.

278 Les administrations qui suivent, existaient dans le royaume de Silla [Sin ra] :

古官家典 고관가전 , *Kogwan kajön* [*ko koan ka tyen*], Bureau des Familles d'anciens fonctionnaires ?

鉤 / 鈎尺 구척 , *Kuch'ök* [*Kou tchyek*], ? ? ;

水主 수주 , *Suju* [*Syou tjou*], Préposé à l'eau ;

禾主 화주 , *Hwaju* [*Hoa tjou*], Préposé aux grains.

279 典大舍典 전대사전 , *Chöndae sajön* [*Tyen tai sya tyen*], Bureau des Fonctionnaires de 12^e classe (?)

280 上大舍典 상대사전 *Sangdae sajön* [*Syang tai sya tyen*], Bureau des Fonctionnaires de 12^e classe (?)

281 煙舍典 연사전 , *Yönsajön* [*Yen sya tyen*], Bureau ? ?

282 食尺典 식척전 , *Sikch'ökchön* [*Sik tchyek tyen*], Bureau ? ?

283 Les Conseils et Bureaux énumérés du n° 267 jusqu'ici, ont pour mission de récompenser les mérites extraordinaires des fonctionnaires de tous ordres, et formant par suite une série spéciale, placée en dehors et au-dessus des

administrations qui s'occupent de la marche des affaires proprement administratives ; les Conseils qui suivent ont de même une position particulière, étant chargés de la direction et de la surveillance du gouvernement ; on leur donne collectivement le nom de *Sangbu* [*Syang pou*], 相府 상부 .

國相 국상 , *Kuksang* [*Kouk syang*], Grands Conseillers, du Koguryō [Ko kou rye] ; il y avait les Grands Conseillers de Gauche et de droite, *Chwa-ubo* [*Tja ou po*], 左右輔 좌우보 ; les Ministres de l'Intérieur et de l'Extérieur, *Nae-oep'yōng* [*Nāi oi hpyeng*], 內外評 내외평 ; le Grand Archiviste, *T'aejubu* [*Htai tjou pou*], 太主簿 태주부 .

284 左輔 좌보 , *Chwabo* [*Tja po*], 右輔 우보 , *Ubo* [*Ou po*], Grands Conseillers du roi de Paekche [Päik tjei].

285 上佐平 상좌평 , *Sangjwap'yōng* [*Syang tja hpyeng*], Premier Ministre intime, du royaume de Paekche [Päik tjei].

286 大輔 대보 , *Taebo* [*Tai po*], Grand Conseiller, de Silla [Sin ra], sous Namhae [Nam häi], 南解王 남해왕 , en l'an 10 de notre ère.

287 上大等 상대등 , *Sangdaedǔng* [*Syang tai teung*], 上臣 상신 , *Sangsin* [*Syang sin*], Grand Conseiller, de Silla [Sin ra], sous Pōphǔng [Pep heung], 法興王 법흥왕 (514-540).

288 祖主 조주 , *Choju* [*Tjo tjou*], 稟主 품주 , *Pumju* [*Hpeum tjou*], puis 執事省 집사성 , *Chipsasōng* [*Tjip sǎ syeng*], Grand Conseil d'Etat du royaume de Silla [Sin ra] ; l'époque de fondation n'est pas connue ; il fut nommé *Chipsabu* [*Tjip sǎ pou*], 執事部 집사부 , depuis 651 jusqu'en 829.

289 中侍 중시 , *Chungsi* [*Tjyoung si*], 侍中 시중 , *Sijung* [*Si tjyoung*], Grand Conseiller ;
典大等 전대등 , *Chōndaedǔng* [*Tyen tai teung*], 侍郎 시랑 , *Sirang* [*Si rang*], Conseiller ;
大舍 대사 , *Taesa* [*Tai sya*], 郎中 낭중 , *Nangjung* [*Rang tjyoung*], Premier Secrétaire ;
舍知 사지 , *Saji* [*Sya tji*], 員外郎 원외랑 , *Wōnoerang* [*Ouen oi rang*], Secrétaire ;

史 사 , *Sa* [Sǎ], plus tard 郎 낭 , *Nang* [Rang], Sous-Secrétaire.

- 290 廣平省 광평성 , *Kwangp'yöngsöng* [*Koang hpyeng syeng*], Grand Conseil d'Etat, du royaume de T'aebong [Htai pong].
 匡治奈 광치내 , *Kwangch'inae* [*Koang tchi nai*], Grand Conseiller ;
 徐事 서사 , *Sösa* [*Sye sä*], Conseiller ;
 外書 외서 , *Oesö* [*Oi sye*], Secrétaire.
- 291 內奉省 내봉성 , *Naebongsöng* [*Näi pong syeng*], Conseil Intime du royaume de T'aebong [Htai pong], puis sous le Roi T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조, de Koryö [Korye] (918-943) (peut-être le même que le Conseil du Palais, n° 297).
- 292 三師三公 삼사삼공 , *Samsa samgong* [*Sam sä sam kong*], les trois Gouverneurs et les trois Ducs ; titres accordés sous la dynastie des Wang [Oang] à quelques hauts dignitaires particulièrement distingués.
 太師 태사 , *T'aesa* [*Htäi sä*], Grand Gouverneur,
 太傅 태부 , *T'aebu* [*Htäi pou*], Grand Précepteur,
 太保 태보 , *T'aebo* [*Htäi po*], Grand Gardien,
 大衛 대위 , *Taewi* [*Tai oui*], Duc des Armées,
 司徒 사도 , *Sado* [*Sä to*], Duc des Lettrés,
 司空 사공 , *Sagong* [*Sä kong*], Duc des Travaux. On donne aujourd'hui le nom de Trois Ducs aux Trois Présidents du Grand Conseil (n° 301).
- 293 尙書都省 상서도성 , *Sangsö tosöng* [*Syang sye to syeng*], Conseil d'Etat du royaume de Koryö, fondé entre 981 et 997 sous le nom de *Ösa tosöng* [*E sä to syeng*], 御史都省 어사도성 . Les charges ont été fixées au milieu du XI^e siècle, de la façon suivante :
- 294 尙書令 상서령 , *Sangsöryöng* [*Syang sye ryeng*], Premier Président ;
 左右僕射 좌우복야 , *Chwa-u pogya* [*Tja ou pok ya*], Présidents de Gauche et de Droite ;
 知省事 지성사 , *Chisöngsa* [*Tji syeng sä*], Premier Vice-Président ;
 左右丞 좌우승 , *Chwa-usöng* [*Tja ou seung*], Vice-Présidents de Gauche et de Droite ;
 左右司郎中 좌우사랑중 , *Chwa-u sarangjung* [*Tja ou sa rang tjyoung*], Conseillers de Gauche et de Droite ;

左右司員外郎 좌우사원외랑 , *Chwa-u sawõn oerang* [Tja ou sa ouen oi rang], Vice-Conseillers de Gauche et de Droite ;
 都事 도사 , *Tosa* [To sä], Secrétaire Général.

Réuni au Conseil du Palais (n° 297) par le Roi Ch'ungnyõl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308), ce *yamen* fut séparé de nouveau sous le règne de Kongmin [Kong min], 恭愍王 공민왕 (1351-1374), puis définitivement supprimé.

295 資政院 자정원 , *Chajõngwõn* [Tjä tjyeng ouen], Conseil d'Etat, établi par Ch'ungnyõl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) et supprimé peu après.

296 司平府 사평부 , *Sap'yõngbu* [Sä hpyeng pou], Conseil des Finances : il existait dans le royaume de T'aebong [Htai pong] sous le nom de *Chowibu* [Tjo oui pou], 調位府 조위부 ; en 919, le Roi T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , de Koryõ, le nomma *Samsa* [Sam sä], 三司 삼사 ; remplacé par le *Tojõngsa* [To tjyeng sä], 都正司 도정사 , sous le règne de Hyõnjong [Hyen tjong], 顯宗 현종 (1009-1031), il fut bientôt rétabli ; la hiérarchie y fut fixée par Munjong [Moun tjong], 文宗 문종 (1046-1083).

判事 판사 , *P'ansa* [Hpan sä], Président, etc. Ce Conseil subit quelques modifications à l'avènement de la dynastie actuelle ; en 1401, T'aejong [Htai tjong], 太宗 태종 , lui donna le nom de *Sap'yõngbu* [Sä hpyeng pou] et le supprima bientôt après.

297 門下府 문하부 , *Munhabu* [Moun ha pou], Conseil du Palais. Le Roi T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , de Koryõ [Korye], fonda le *Naeüisõng* [Näi eui syeng], 內議省 내의성 , qui ne paraît pas différer du Conseil Intime (n° 291), pour remplir des fonctions qui sont aujourd'hui celles du Grand Conseil d'Etat (n° 300) et de la Cour des Remontrances (n° 319) ; Sõngjong [Syeng tjong], 成宗 성종 (981-997), le nomma *Naesa munhasõng* [Näi sä moun ha syeng], 內史門下省 내사문하성 ; Munjong [Moun tjong], 文宗 문종 (1046-1083) le nomma *Chungsõ munhasõng* [Tjyoung sye moun ha syeng], 中書門下省 중서문하성 , sous Ch'ungnyõl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308), il fut réuni au Conseil d'Etat (n° 293) et appelé *Ch'õmüibu* [Tchyem eui pou] 僉議府 첨의부 , puis *Toch'õmüisasa* [To tchyem eui sä sä] 都僉議使司 도첨의사사 ; Kongmin [Kong min], 恭愍王 공민왕 (1351-1374) sépara ces deux administrations et donna au Conseil du Palais le nom de

Munhabu [*Moun ha pou*], 門下府 문하부 , T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , des Yi [Ri], maintint le Conseil du Palais ; T'aejong [Htai tjong], 太宗 태종 , en 1402, le remplaça par la Cour des Remontrances (n° 319). Les charges du Conseil du Palais étaient les suivantes :

298

內議令 내의령 , *Naeüiryöng* [*Näi eui ryeng*] ; puis 內史令 내사령 , *Naesaryöng* [*Näi sä ryeng*] ; 中書令 중서령 *Chungsöryöng* [*Tjyoung sye ryeng*] ; 領都僉議使司事 영도첨의사사사 , *Yöngdoch'öümüisasasa* [*Ryeng to tchyem eui sä sä sä*] ; 令門下 영문하 , *Yöngmunha* [*Ryeng moun ha*] ; 判門下 판문하 , *Panmunha* [*Pan moun ha*] ; Premier Président ;

門下侍中 문하시중 , *Munhasijung* [*Moun ha si tjyoung*] ; 僉議中贊 첨의중찬 , *Ch'öümüijungch'an* [*Tchyem eui tjyoung tchan*] ; 都僉議侍中 도첨의시중 , *Toch'öümüisijung* [*To tchyem eui si tjyoung*] ; Président ; 參知政事 참지정사 , *Ch'amji chöngsa* [*Tcham tji tjyeng sä*], Vice-Président ;

散騎常侍 산기상시 , *Sangi sangsi* [*San keui syang si*] ; 常侍直門下 상시직문하 , *Sangsi chingmunha* [*Syang si tjik moun ha*], Conseiller Ordinaire ; 諫議大夫 간의대부 , *Kanüi taebu* [*Kan eui tai pou*] ; 司議大夫 사의대부 , *Saüi taebu* [*Sä eui tai pou*], Maître des Remontrances ;

補闕 보궐 , *Pogwöl* [*Po kouel*], Conseiller Ordinaire Surnuméraire ;

拾遺 습유 , *Sübyu* [*Seup you*], Conseiller Ordinaire Adjoint ;

內史侍郎平章事 내사시랑평장사 , *Naesasirang p'yöngjangsa* [*Näi sä si rang hpyeng tjyang sä*] ; 中書侍郎平章事 중서시랑평장사 , *Chungsösirang p'yöngjangsa* [*Tjyoung sye si rang hpyeng tjyang sä*] ; 僉議侍郎贊成事 첨의시랑찬성사 , *Ch'öümüisirang ch'ansöngsa* [*Tchyem eui si rang tchan syeng sä*] ; Premier Conseiller ;

門下侍郎平章事 문하시랑평장사 , *Munhasirang p'yöngjangsa* [*Moun ha si rang hpyeng tjyang sä*] ; 僉議贊成事 첨의찬성사 , *Ch'öümüich'ansöngsa* [*Tchyem eui tchan syeng sä*] ; 門下贊成事 문하찬성사 , *Munha ch'ansöngsa* [*Moun ha tchan syeng sä*] ; Second Conseiller ;

平章事參知政事 평장사참지정사 , *P'yöngjangsa ch'amji chöngsa* [*Hpyeng tjyang sä tcham tji tjyeng sä*] ; 僉議參理 첨의참리 , *Ch'öümüich'amni* [*Tchyem eui tcham ri*] ; 政丞中護評理知門下 정승중호평리지문하 , *Chöngsüng chungho p'yöngni chimunha* ; Troisième Conseiller ;

政堂文學知門下省事 정당문학지문하성사 , *Chöngtang munhak chimunhasöngsa* [*Tjyeng tang moun hak tji moun ha syeng sä*] ; 參文學事 참문학사 , *Ch'ammunhaksa* [*Tcham moun hak sä*] ; Conseiller littéraire ;

內議舍人 내의사인 , *Naeüi sain* [*Näi eui sya in*] ; 中書舍人 중서사인 ,
Chungsö sain [*Tjyoung sye sya in*] ; 知僉議府事 지첨의부사 ,
Chich'ö müibusä [*Tji tchyem eui pou sä*] ; 給事中都僉議舍人 급사중도첨
 의사인 , *Küpsä chungdo ch'ö müi sain* [*Keup sä tjyoung to tchyem eui sya
 in*] ; Secrétaire ;
 起居注 기거주 , *Kigöju* [*Keui ke tjou*] ; 獻納 헌납 , *Hönnap* [*Hyen nap*]
 ; Secrétaire aux Ordres ;
 起居郎 기거랑 , *Kigörang* [*Keui ke rang*] ; 正言 정언 , *Chöngön*
 [*Tjyeng en*] ; Deuxième Secrétaire aux Ordres ;
 起居舍人 기거사인 , *Kigö sain* [*Keui ke sya in*] ; Troisième Secrétaire aux
 Ordres ;
 錄事 녹사 , *Noksa* [*Rok sä*] , Copiste ;
 內史 내사 , *Naesa* [*Näi sä*] , Copiste ;
 注書 주서 , *Chusö* [*Tjou sye*] , Copiste ;
 Le Conseil du Palais, avec le Conseil Secret (n° 304), étaient désignés par
 l'expression *Yangbu* [*Ryang pou*] , 兩府 양부 .

299 都評議使司 도평의사사 , *Top'yöngüisäsa* [*To hpyeng eui sä sä*] , Grand
 Conseil Général des Délibérations. Au commencement de la dynastie de
 Koryö [Korye], on établit un Lieutenant-Général de la Guerre,
Tobyöngmasä [*To hpyeng ma sä*] , 都兵馬使 도병마사 ; le roi Munjong
 [Moun tjong], 文宗 문종 (1046-1083) fixa les titres de ses
 subordonnés : tel fut le noyau du Grand Conseil Général. Ce Conseil reçut
 sa constitution définitive de Ch'ungnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬
 왕 (1274-1308) : formé de fonctionnaires du Conseil du Palais (n° 297),
 du Conseil des Finances (n° 296) et du Conseil Secret (n° 304), il était
 chargé de délibérer sur les affaires les plus importantes.

判司事 판사사 , *P'ansäsa* [*Pan sä sä*] , Président ;
 同司事 동사사 , *Tongsäsa* [*Tong sä sä*] , Vice-Président ;
 兼司事 겸사사 , *Kyömsäsa* [*Kyem sä sä*] , Conseiller, etc. Ce Conseil fut
 supprimé en 1400.

300 A la place des Conseils énumérés ci-dessus (n° 293-299), le Roi
 Chöngjong [Tyeng tjong], 定宗 정종 , institua en 1400, le Grand
 Conseil d'Etat, dont la composition a fort peu varié depuis lors.
 議政府 의정부 , *Üjyöngbu* [*Eui tjyeng pou*] , Grand Conseil d'Etat ; noms
 littéraires : *Hwanggak* [*Hoang kak*] , 黃閣 황각 ; *Todang* [*To tang*] ,

都堂 도당 . Il gouverne en général les mandarins et le peuple, surveille les deux principes primordiaux (*ŭmyang* [*eum yang*], 陰陽 음양) et dirige l'Etat. C'est le plus haut rouage du Gouvernement Coréen. Les Grands Conseillers, en charge et hors charge, s'appellent *Taesin* [*Tai sin*], 大臣 대신 ; ils sont réunis en assemblée pour délibérer des affaires graves : cette assemblée porte le nom de *Pinch'öng* [*Pin htyeng*], 賓廳 빈청 ; les expressions *Myodang* [*Myo tang*], 廟堂 묘당 , *Chöngbu* [*Tjyeng pou*], 政府 정부 , ont un sens analogue, mais plus vague et signifiant à peu près : le Gouvernement.

- 301 領議政 영의정 , *Yöngŭijöng* [*Ryeng eui tjyeng*]; 領府事 영부사 , *Yöngbusa* [*Ryeng pou sä*] (en 1414) ; 1a ; Premier Président (une charge). Noms littéraires : *Yöngsang* [*Ryeng syang*], 領相 영상 , *Ryönggak* [*Ryeng kak*], 領閣 영각 ; *Wön'gyu* [*Ouen kyou*], 元揆 원규 ; 左右議政 좌우의정 , *Chwa-u ŭijöng* [*Tja ou eui tjyeng*]; 判府事 판부사 , *P'anbusa* [*Hpan pou sä*] (en 1414) ; 1a ; Présidents de gauche et de droite (en tout deux charges). Noms littéraires : *Chwa-usang* [*Tja ou syang*], 左右相 좌우상 , *Chwa-ugak* [*Tja ou kak*], 左右閣 좌우각 ; *Ch'a-gyu* [*Tja kyou*], 左揆 좌규 , et *Tan'gyu* [*Tan kyou*], 端揆 단규 ; 左右贊成 좌우찬성 , *Chwa-u ch'ansöng* [*Tja ou tchan syeng*], 1b ; Premiers Conseillers de gauche et de droite (en tout deux charges). Noms littéraires : *Samjae* [*Sam tjäi*], 三宰 삼재 , et *Sajae* [*Sa tjäi*], 四宰 사재 ; 左右參贊 좌우참찬 , *Chwa-u ch'amch'an* [*Tja ou tcham tchan*], 2a ; Seconds Conseillers de gauche et de droite (en tout deux charges) ; 舍人 사인 , *Sain* [*Sya in*], 4a ; Secrétaire (deux charges) ; 檢詳 검상 , *Kömsang* [*Kem syang*], 5a ; Secrétaire (une charge) ; 司錄 사록 , *Sarok* [*Sä rok*], 8a ; Archiviste (une charge).

- 302 Depuis 1865, la Chambre de la Défense des Frontières (n° 303) est rattachée au Grand Conseil, où elle forme la Division des Affaires publiques, *Kongsasaek* [*Kong sä säik*], 公事色 공사색 , avec une hiérarchie spéciale :
 都相 도상 , *Tosang* [*To syang*], 1a ; Directeur général (pas de nombre fixé),
 堂上 당상 , *Tangsang* [*Tang syang*], 2b ou au-dessus ; Directeur (pas de nombre fixé),

公事館 공사관 , *Kongsagwan* [*Kong sǎ koan*], 6a ou au-dessous ;
Secrétaire (11 charges),

藥房 약방 , *Yakpang* [*Yak pang*], Médecin (1 charge).

A la même date, la Chambre des Dignes et Levées (n° 796) a été réunie au Grand Conseil dont elle avait déjà pour Directeurs les trois Présidents ; elle n'a pas conservé de hiérarchie séparée.

303 備邊司 비변사 , *Pibyōnsa* [*Pi pyen sǎ*] Chambre de la Défense des Frontières, créée en 1555, rattachée en 1865 au Grand Conseil (n° 300-302). Noms littéraires : *Piguk* [*Pi kouk*], 備局 비국 ; *Chuguk* [*Tjyou kouk*], 籌局 주국 .

304 中樞院 중추원 , *Chungch'uwōn* [*Tjyoung tchyou ouen*], Cour Centrale du Gouvernement, instituée sous Sōngjong [*Syeng tjong*], 成宗 성종 (981-997) pour délibérer des affaires, veiller à la garde du Palais et être nuit et jour à la disposition du Roi ; remplacée peu après par le Département Central, *Chungdaesōng* [*Tjyoung tǎi syeng*], 中臺省 중대성 , et rétablie ensuite, la Cour Centrale eut sa hiérarchie fixée par Munjong [*Moun tjong*], 文宗 문종 (1046-1083).
判院事 판원사 , *P'anwōnsa* [*Hpan ouen sǎ*], Premier Président ;
副使 부사 , *Pusa* [*Pou sǎ*], Vice-Président ;
簽書院事 첨서원사 , *Ch'ōmsōwōnsa* [*Tchyem sye ouen sǎ*], Premier Conseiller ;
直學士 직학사 , *Chikhaksa* [*Tjik hak sǎ*], Second Conseiller ;
知奏事 지주사 , *Chijusa* [*Tji tjou sǎ*], puis 知申事 지신사 , *Chisinsa* [*Tji sin sǎ*], Ministre des Commandements ;
承宣 승선 , *Sūngsōn* [*Seung syen*], puis 執奏 집주 , *Chipchu* [*Tjib tjou*], plus tard, 承旨 승지 , *Sūngji* [*Seung tji*], 代言 대언 , *Taeōn* [*Tǎi en*], Secrétaire des Commandements ;
堂後官 당후관 , *Tanghugwan* [*Tang hou koan*], 計議官 계의관 , *Kyeūigwan* [*Kyei eui sǎ*], Secrétaire ;

305 Sous le Roi Hōnjong [*Hen tjong*], 憲宗 헌종 (1094-1095), la Cour Centrale prit le nom de *Chungmilwōn* [*Tjyoung mil ouen*], 中密院 중밀

원 ; Ch'ungnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) changea ce nom pour celui de Conseil Secret, 密直司 밀직사 , *Miljiksa* [*Mil tjik sä*], puis pour celui de Cour du Gouvernement éclairé, *Kwangjǒngwǒn* [*Koang t'jyeng ouen*], 光政院 광정원 , qui dura peu. Sous Ch'ungsön [Tchyoung syen], 忠宣王 충선왕 (1308-1313), le Conseil Secret fut appelé 密直府 밀직부 , *Miljikpu* [*Mil tjik pou*].

Le premier Roi de la dynastie actuelle ne modifia pas le Conseil Secret. En 1400, il prit le nom de Conseil des trois Corps d'armée, *Ŭihǔng sam'gunbu* [*Eui heung sam koun pou*], 義興三軍府 의흥삼군부 , et vit étendre ses attributions militaires ; en 1409, il fut en parti réuni au Grand Conseil (n° 300) et les questions militaires furent du ressort de la Commanderie des Camps (n° 953-954) ; le Roi Sejo [Syei tjo], 世祖 세조 , (1455-1468) sépara de nouveau le Conseil du Gouvernement (n° 306) et institua à part le Conseil Privé (n° 309), formé des Ministres et Secrétaires des Commandements (cf. n° 304).

306 中樞府 중추부 , *Chungch'ubu* [*Tjyoung tchyou pou*], Conseil du Gouvernement, *m* ; ce Conseil n'a pas d'attributions et se compose de hauts fonctionnaires sortis de charge.

307 領事 영사 , *Yǒngsa* [*Ryeng sä*], 1a ; Premier Président (une charge) ;
 判事 판사 , *P'ansa* [*Hpan sä*], 1b ; Président (deux charges) ;
 知事 지사 , *Chisa* [*Tji sä*], 2a ; Premier Conseiller (six charges) ;
 同知事 동지사 , *Tongjisa* [*Tong tji sä*], 2b ; Second Conseiller (huit charges) ;
 僉知事 첨지사 , *Ch'ǒmjisa* [*Tchyem tji sä*], 3a ; Vice-Conseiller (huit charges) ;
 經歷 경력 , *Kyǒngnyǒk* [*Kyeng ryek*], 4b ; Secrétaire (une charge) ;
 都事 도사 , *Tosa* [*To sä*], 5b ; Secrétaire (trois charges) ;
 藥房 약방 , *Yakpang* [*Yak pang*], Médecin (une charge).
 內臣佐平 내신좌평 , *Naesin chwap'yǒng* [*Näi sin tja hpyeng*], Ministre intime des Commandements du Roi de Paekche [Päik t'jyei].

308 Sous la dynastie de Koryō [Korye] et au commencement de la dynastie des Yi [Ri], les ordres du Roi étaient transmis par les Ministres et Secrétaires des Commandements (cf. n° 304) ; ce n'est que Sejo [Syei tjo], 世祖 세

조 , (1455-1468) qui détacha ces fonctionnaires de la Cour Centrale (n° 304-307) et établit le Conseil Privé, qui n'a été que peu modifié depuis lors.

309 承政院 승정원 , *Sŭngjŏngwŏn* [*Seung tɕyeng ouen*], Conseil Privé. Noms littéraires : *Chŏngbu* [*Tɕyeng pou*], 政府 정부 ; *Huwŏn* [*Hou ouen*], 喉院 후원 ; *Ŭndae* [*Eun tǎi*], 銀臺 은대 ; *Taenuwŏn* [*Tǎi rou ouen*], 待漏院 대루원 ; *Hajŏngwŏn* [*Ha tɕyeng ouen*], 下政院 하정원 ; *Chŏngwŏn* [*Tɕyeng ouen*], 政院 정원 . Ce Conseil transmet les ordres et les décrets du Roi ; il est l'intermédiaire constant entre le Roi, le Grand Conseil (n° 300) et les autres administrations.

310 都承旨 도승지 , *Tosŭngji* [*To seung tɕi*], 3a ; Premier Président (une charge) ; noms littéraires : *Toryŏng* [*To ryeng*], 都令 도령 ; *Chisin* [*Tɕi sin*], 知臣 지신 ;
左右承旨 좌우승지 , *Chwa-u sŭngji* [*Tɕa ou seung tɕi*], 3a ; Présidents de gauche et de droite (en tout deux charges); nom littéraire : *Chwa-uryŏng* [*Tɕa ou ryeng*], 左右令 좌우령 ;
左右副承旨 좌우부승지 , *Chwa-u pusŭngji* [*Tɕa ou pou seung tɕi*], 3a ; Vice-Présidents de gauche et de droite (en tout deux charges) ; nom littéraire : *Chwa-uryŏng* [*Tɕa ou ryeng*], 左右副令 좌우부령 ;
同副承旨 동부승지 , *Tongbusŭngji* [*Tong pou seung tɕi*], 3a ; Vice-Président auxiliaire (une charge); noms littéraires : *Tongburyŏng* [*Tong pou ryeng*], 同副令 동부령 ;
注書 주서 , *Chusŏ* [*Tjou sye*], Secrétaire (deux charges) ;
事變假注書 사변가주서 , *Sabyŏnga chusŏ* [*Sǎ pyen ka tjou sye*], Secrétaire extraordinaire auxiliaire (une charge).

311 Le Conseil Privé comprend six divisions, correspondant aux six statuts gouvernementaux :

吏房 이방 , *Ibang* [*Ri pang*], Section des Fonctionnaires Civils,
戶房 호방 , *Hopang* [*Ho pang*], Section du Cens,
禮房 예방 , *Yebang* [*Ryei pang*], Section des Rites,
兵房 병방 , *Pyŏngbang* [*Pyeng pang*], Section de l'Armée,
刑房 형방 , *Hyŏngbang* [*Hyeng pang*], Section de la Justice,
工房 공방 , *Kongbang* [*Kong pang*], Section des Travaux. Chacune des six Sections est dirigée par un des six Présidents, qui prend parfois le nom

même de la Section qui est sous ses ordres (*Ibang* [*Ri pang*], *Yebang* [*Ryei pang*], etc).

312

Les Décrets Royaux, au commencement de la dynastie de Koryŏ [Korye], étaient nommés *Cho* [*Tjyo*], 詔 조 ; Sŏngjong [Syeng tjong], 成宗 성종 (981-997) les appela *Kyo*, 敎 교 ; Chŏngjong [Tjyeng tjong], 靖宗 정종 (1034-1046) les appela *Che* [*Tjyei*] 制 제 . Ch'ungnyŏl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 , en 1276, rendit un décret ordonnant de remplacer les termes *Sŏnji* [*Syen tji*], 宣旨 선지 , par *Wangji* [*Oang tji*], 王旨 왕지 , Ordre du Roi ; *Chim* [*Tjim*] 朕 짐 , par *Ko*, 孤 고 , Nous ; *Sa* [*Sya*], 赦 사 , par *Yu* [*You*], 宥 유 , grâce, clémence ; *Chu* [*Tjou*], 奏 주 , par *Chŏng* [*Tjyeng*], 呈 정 , rapport : les anciennes expressions étant réservées à l'Empereur et d'un usage peu convenable pour le Roi.

Les Décrets Royaux, *Hagyo* [*Ha kyo*], 下敎 하교 , *Kyo*, 敎 교 , relatifs aux affaires ; les Rescrits, *Kyeha* [*Kyei ha*], 啓下 계하 , *Yunha* [*Youn ha*], 允下 윤하 ; les simples Ordres *Kyo*, 敎 교 , *Chŏngyo* [*tjyen kyo*], 傳敎 전교 , *Chi* [*Tji*], 旨 지 ,¹³ sont transmis par écrit au bureau du Conseil Privé qui se trouve dans le Palais ; les copistes de ce Conseil Privé, ceux qui sont envoyés par les autres administrations, d'autres encore qui paient une redevance aux Clercs (n° 1134) du Conseil, transcrivent, à mesure qu'elles arrivent, ces notes dont l'ensemble constitue la *Gazette de la Cour*, *Chobo* [*Tjyo po*], 朝報 조보 , ou les Nouvelles, *Kibyŏl* [*Keui pyel*], 奇別 기별 . De la sorte chaque administration de Seoul, chaque Gouverneur (n° 896) et chaque Magistrat de district (n° 896) reçoit la *Gazette* qui, de plus, par les copistes non officiels, a une certaine publicité. On fait remonter la fondation de la *Gazette* à l'époque du Roi Sŏnjo [Syen tjo], 宣祖 선조 (1567-1608).

13

Les ordres du Prince héritier fils du Roi (n° 21) s'appellent *Kyo*, 敎 교, ses rapports au Roi *Tal*, 達 달. Les ordres du Prince héritier petit-fils s'appellent *Ŏn* [*En*], 言 언, ses rapports au Roi *Paek* [*Päik*], 白 백; le Prince héritier petit-fils reçoit le titre de *Kakha* [*Kak ha*], 閣下 각하, Son Altesse. S'il n'y a pas de Prince héritier fils, on emploie pour le Prince héritier petit-fils les mêmes termes qu'on emploierait pour le Prince héritier fils.

- 313 司政府 사정부 , *Sajǒngbu* [*Sǎ t̃yeng pou*], Conseil des Censeurs, du royaume de Silla [*Sin ra*], institué par le Roi T'aejong [*Htai t̃jong*], 太宗王 태종왕 [=Muyǒl 太宗武烈王 태종무열왕], en 659, nommé *Sukchǒngdae* [*Syook t̃yeng tǎi*], 肅正臺 숙정대 , sous le règne de *Kyǒngdǒk* [*Kyeng tek*], 景德王 경덕왕 (742-765).
- 314 司憲臺 사헌대 , *Sahǒndae* [*Sǎ hen tǎi*], Conseil des Censeurs, établi au commencement du royaume de Koryǒ [*Korye*], nommé *Ōsadae* [*E sǎ tǎi*], 御史臺 어사대 , par Sǒngjong [*Syeng t̃jong*], 成宗 성종 (981-997) ; *Kūmodae* [*Keum o tǎi*], 金吾臺 금오대 , par Hyǒnjong [*Hyen t̃jong*], 顯宗 현종 (1009-1031) ; *Kamch'alsa* [*Kam tchal sǎ*], 監察司 감찰사 , par Ch'ungnyǒl [*Tchyoung ryel*], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) ; 司憲府 사헌부 , *Sahǒnbu* [*Sǎ hen pou*], par Ch'ungsǒn [*Tchyoung syen*], 忠宣王 충선왕 (1308-1313).
- 315 大夫 대부 , *Taebu* [*Tai pou*] ; puis *Chehǒn* [*Tyei hen*], 提憲 제헌 ; 大司憲 대사헌 , *Taesahǒn* [*Tai sǎ hen*] ; Grand Censeur ; 中丞 중승 , *Chungsǔng* [*Tjyoung seung*] ; puis 侍丞 시승 , *Sisǔng* [*Si seung*] ; 執義 집의 , *Chibŭi* [*Tjip eui*] ; Second Grand Censeur ; 雜端 잡단 , *Chaptan* [*Tjap tan*], Troisième Grand Censeur ; 侍御史 시어사 , *Siǒsa* [*Si e sǎ*] ; 雜端侍御司憲 잡단시어사헌 , *Chaptan siǒsahǒn* [*Tjap tan si e sǎ hen*] ; 侍史 시사 , *Sisa* [*Si sǎ*] ; 掌令 장령 , *Changnyǒng* [*Tjyang ryeng*] ; Premier Censeur ; 展中侍御史 전중시어사 , *Chǒnjung siǒsa* [*tyen t̃young si e sǎ*] ; puis 展中侍御司憲 전중시어사사헌 , *Chǒnjung siǒsahǒn* [*tyen t̃young si e sǎ hen*] ; 持平 지평 , *Chip'yǒng* [*Tji hpyeng*] ; 雜端 잡단 , *Chaptan* [*Tjap tan*] ; Second Censeur ; 參秩 참질 , *Ch'amjil* [*Tcham tjil*], Vice Second Censeur ; 監察御史 감찰어사 , *Kamch'alǒsa* [*Kam tchal e sǎ*] ; 監察司憲 감찰사헌 , *Kamch'alsahǒn* [*Kam tchal sǎ hen*] ; 監察史 감찰사 *Kamch'alsa* [*Kam tchal sǎ*] ; 糾正 규정 , *Kyujǒng* [*Kyou t̃yeng*] ; Troisième Censeur ;
- 316 La Cour des Censeurs a été instituée par T'aejo [*Htai tjo*], 太祖 태조 , des Yi [*Ri*], sous sa forme actuelle : seuls quelques titres ont été modifiés.

司憲府 사헌부 , *Sahönbu* [*Să hen pou*], Conseil des Censeurs, chargé de surveiller l'administration et les mandarins. Noms littéraires : *Sangdae* [*Sang tăi*], 霜臺 상대 ; *Nandae/Randae* [*Ran tăi*], 蘭臺 난대 / 란대 ; *Ösadae* [*E să tăi*], 御史臺 어사대 ; *Wönüisök* [*Ouen eui syek*], 圓議席 원의석 ; *Wanüisök* [*Oan eui syek*], 完議席 원의석 .

- 317 大司憲 대사헌 , *Taesahön* [*Tai să hen*], 2b ; Grand Censeur (une charge) ; nom littéraire : 都憲 도헌 , *Tohön* [*To hen*] ;
 執義 집의 , *Chibüi* [*Tjip eui*], 3b ; Second Grand Censeur (une charge) ;
 掌令 장령 , *Changnyöng* [*Tjyang ryeng*], 4a ; Premier Censeur (deux charges) ;
 持平 지평 , *Chip'yöng* [*Tji hpyeng*], 5a ; Second Censeur (deux charges) ;
 ;
 監察 감찰 , *Kamch'al* [*Kam tchal*], 6a ; Troisième Censeur (treize charges) ;
 檢律 검률 , *Kömnyul* [*Kem ryoul*], Légiste (une charge) ;
 藥房 약방 , *Yakpang* [*Yak pang*], Médecin (une charge).
 Ce Conseil et la Cour des Remontrances (n° 319) portent les noms de
Taegan [*Tăi kan*], 臺諫 대간 ; *Taesöng* [*Tăi syeng*], 臺省 대성 ;
Yangsa [*Ryang să*], 兩司 양사 .

-
- 318 內司正典 내사정전 , *Naesajöngjön* [*Năi să tjyeng tyen*], Conseil du Palais, du royaume de Silla [Sin ra], établi par Kyöngdök [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 , en 746 ; appelé *Könp'yöngsöng* [*Ken hpyeng syeng*], 建平省 건평성 en 759.
 議史 의사 , *Üisa* [*Eui să*], Maître des Remontrances ;
 貞察 정찰 , *Chöngch'al* [*Tjyeng tchal*], Examineur.

- 319 Pour le Conseil du Palais du royaume de Koryö [Korye], cf n° 297 et 298. Ce Conseil avait le droit de remontrances ; de plus, à partir de Söngjong [Syeng tjong], 成宗 성종 (981-997), tous les fonctionnaires de la Capitale, qui étaient au moins de la cinquième classe, exercèrent également ce droit.
 Conservé par T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , le Conseil du Palais fut supprimé en 1402 ; une partie de ses attributions passa au Grand Conseil

(n° 300) ; le droit de remontrances à l'égard du Roi fut donné à la Cour des Remontrances,

司諫院 사간원 , *Saganwŏn* [*Să kan ouen*] ; noms littéraires : *Paekpu* [*Păik pou*], 柏府 백부 ; *Miwŏn* [*Mi ouen*], 薇垣 미원 . Cette Cour a été supprimée quelques années sous le règne du Prince de Yŏnsan [*Yen san*], 燕山君 연산군 (1494-1506).

- 320 大司諫 대사간 , *Taesagan* [*Tai să kan*], 3a ; Grand Maître des Remontrances (une charge) ; nom littéraire : *Kanjang* [*Kan tjang*], 諫長 간장 ;
司諫 사간 , *Sagan* [*Să kan*], 3b ; Maître des Remontrances (une charge) ;
獻納 헌납 , *Hŏnnap* [*Hen nap*], 5a ; Oblateur (une charge) ;
正言 정언 , *Chŏngŏn* [*Tjyeng en*], 6a ; Recteur (deux charges) ;
-

- 321 巡軍萬戶府 수군만호부 , *Sun'gun manhubu* [*Syoun koun man ho pou*], Conseil de Police Générale, institué au commencement du royaume de Koryŏ [Korye].
都萬戶 도만호 , *Tomanho* [*To man ho*], Premier Président ;
上萬戶 상만호 , *Sangmanho* [*Syang man ho*], Président ;
萬戶 만호 , *Manho* [*Man ho*], Vice-Président ;
副萬戶 부만호 , *Pumanho* [*Pou man ho*], Second Vice-Président ;
鎮撫 진무 , *Chinmu* [*Tjin mou*], Conseiller ;
千戶 천호 , *Ch'ŏnho* [*Tchyen ho*], Second Conseiller ;
提空 제공 , *Chegong* [*Tyei kong*], Secrétaire.

- 322 Sous le Roi Kongmin [Kong min], 恭愍王 공민왕 (1351-1374), ce Conseil fut nommé *Sap'yŏng sunwibu* [*Să hpyeng syoun oui pou*], 司平巡衛府 사평순위부 ; il reprit bientôt son ancien nom, qui fut conservé par le premier Roi de la dynastie actuelle. En 1402, le Conseil fut nommé *Sunwibu* [*Syoun oui pou*], 巡衛府 순위부 ; en 1403, il devint *Ŭiyong sun'gŭmbu* [*Eui yong syoun keum pou*], 義勇巡禁府 의용순금부 ; en 1414, il prit le nom qu'il a conservé jusqu'ici.

- 323 義禁府 의금부 *Ŭigŭmbu* [*Eui keum pou*], Haute Cour de Justice ; noms littéraires : *Kŭmbu* [*Keum pou*], 禁府 금부 ; *Kŭmo* [*Keum o*], 金吾 금

오 ; *Wangbu* [*Oang pou*], 王府 왕부 . Elle juge les affaires graves qui lui sont soumises par décret, telles que crimes des fonctionnaires, conspirations : parfois alors le Roi interroge lui-même, *Ch'in'guk* [*Tchin kouk*], 親鞫 친국 .

- 324 判事 판사 , *P'ansa* [*Hpan sǎ*], 1b ; Président (une charge) ; noms littéraires : *P'an'gŭmo* [*Hpan geum o*], 判金吾 판금오 ; *Chipkŭmo* [*Tjip geum o*], 執金吾 집금오 ;
 知事 지사 , *Chisa* [*Tji sǎ*], 2a ; Conseiller (deux charges) ;
 同知事 동지사 , *Tongjisa* [*Tong tji sǎ*], 2b ; Second Conseiller (une charge) ;
 都事 도사 , *Tosa* [*To sǎ*], 5b ; Secrétaire (dix charges) ;
 檢律 검률 , *Kŏmnyul* [*Kem ryoul*], Légiste (une charge) ;
 禁刑官 금형관 , *Kŭmhyŏnggwan* [*Keum hyeng koan*] , Clerc des Châtiments (une charge) (cf. n° 1138).

- 325 De la Haute Cour dépendait :

當直廳 당직청 , *Tangjikch'ŏng* [*Tang tjik htyeng*], chargé d'examiner les appels présentés par les lettres et par le peuple. En 1494, ce Bureau fut appelé *Milwich'ŏng* [*Mil oui htyeng*], 密威廳 밀위청 , et reprit son ancien nom en 1506 ; il n'est pas mentionné par les *Statuts*.

CHAPITRE V

Les Ministères et les Administrations spéciales :

I – Fonctionnaires civils

- 326 位和府 위화부 , *Wihwabu* [*Oui hoa pou*], Conseil des Fonctionnaires Civils, du royaume de Silla [Sin ra] institué par le Roi Chinp'yöng [Tjin hpyeng], 眞平王 진평왕 en 581, nommé *Sawibu* [*Să oui pou*], 司位府 사위부 , sous le règne de Kyöngdök [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765).
 衿荷臣 금하신 , *Kümhasin* [*Keum ha sin*], Directeur, etc,
 上堂 상당 , *Sangdang* [*Syang tang*], Archiviste, etc.
- 327 上佐平 상좌평 , *Sangjwap'yöng* [*Syang tja hpyeng*], Ministre des Nominations civiles, du royaume de Paekche [Päik tjei].
- 328 選官 선관 , *Sön'gwan* [*Syen kwan*], Fonctionnaires préposés aux Nominations au commencement du royaume de Koryö [Korye], à savoir : 御史侍郎 , 어사시랑 , *Ösa sirang* [*E sä si rang*], Ministre des Nominations civiles, etc.
- 329 尙書吏部 상서이부 , *Sangsö ibu* [*Syang sye ri pou*], Ministère des Fonctionnaires civils, institué par Söngjong [Syeng tjong], 成宗 성종 (981-997) et réorganisé par Munjong [Moun tjong], 文宗 문종 (1046-1083) ; soumis à la Chambre de la Direction (n° 414) sous le Roi Ch'ungnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) ; séparé de nouveau sous le nom de Ministère des Nominations, *Chönjo* [*Tyen tjo*], 銓曹 전조 , par Ch'ungsön [Tchyoung syen], 忠宣王 충선왕 (1308-1313) ; réuni peu après aux Ministères des Rites (n° 414) et de l'Armée (n° 704) sous le nom de *Sönbu* [*Syen pou*], 選部 선부 , Ministère des Nominations, rétabli par le roi Kongmin [Kong min], 恭愍王 공민왕 (1351-1374), comme 吏部 이부 , *Ibu* [*Ri pou*], réuni à d'autres *yamens*, rétabli sous différents noms déjà cités, ce Ministère reçut enfin de Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392) le nom de *Ijo* [*Ri tjo*], 吏曹 이조 . Aux différentes époques de la dynastie de Koryö [Korye], on trouve pour les fonctionnaires de ce Ministère les titres suivants :

- 330 判事 판사 , *P'ansa* [*Hpan sä*], Premier Ministre ;
 宰臣 재신 , *Chaesin* [*Tjǎi sin*], 尙書 상서 , *Sangsö* [*Syang sye*], 判書 판서 , *P'ansö* [*Hpan sye*], 典書 전서 , *Chönsö* [*Tyen sye*], Ministre ;
 知部事 지부사 , *Chibusa* [*Tji pou sä*], Directeur ;
 侍郎 시랑 , *Sirang* [*Si rang*], 摠郎 총랑 , *Ch'ongnang* [*Tchong rang*], 議郎 의랑 , *Ŭirang* [*Eui rang*], Sous-Directeur ;
 郎中 낭중 , *Nangjung* [*Rang tyoung*], 正郎 정랑 , *Chöngnang* [*Tjyeng rang*], 直郎 직랑 , *Chingnang* [*Tjik rang*], Premier Secrétaire ;
 員外郎 원외랑 , *Wönoerang* [*Ouen oi rang*], 佐郎 좌랑 , *Chwarang* [*Tja rang*], 散郎 산랑 , *Sallang* [*San rang*], Deuxième Secrétaire ;
- 331 Le Roi T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , à l'origine de la dynastie actuelle, maintint la constitution et le nom des derniers temps du Koryö [Korye] et ajouta deux Troisièmes Secrétaires, *Chusa* [*Tjyou sä*], 主事 주사 ; l'état actuel du Ministère a été fixé en 1403, il ne s'est produit depuis lors que des modifications secondaires.
- 332 吏曹 이조 , *Ijo* [*Ri tjo*], Ministère des Fonctionnaires civils ; nom littéraire : *Ch'ön'gwan* [*Ttyen koan*], 天官 천관 . Il est chargé du choix des fonctionnaires civils, leur donne des notes, s'occupe des titres à décerner aux Serviteurs de Mérite (n° 276).
- 333 判書 판서 , *P'ansö* [*Hpan sye*], 2a ; Ministre (une charge) ; noms littéraires : *Taech'ongjae* [*Tai tchyong tjǎi*], 大冢宰 대총재 ; *Changjön* [*Tjyang tyen*], 長銓 장전 ;
 參判 참판 , *Ch'amp'an* [*Tcham hpan*], 2b ; Directeur (une charge) ; nom littéraire : *Ajön* [*A tyen*], 亞銓 아전 ;
 參議 참의 , *Ch'amüi* [*Tcham eui*], 3a ; Sous-Directeur (une charge) ; nom littéraire : *Samjön* [*Sam tyen*], 三銓 삼전 ;
 正郎 정랑 , *Chöngnang* [*Tjyeng rang*], 5a ; Secrétaire (deux charges) ;
 佐郎 좌랑 , *Chwarang* [*Tja rang*], 6a ; Deuxième Secrétaire (deux charges).
- 334 Les Six Ministres (Fonctionnaires civils, n° 333 ; Cens, n° 352 ; Rites, n° 416 ; Armée, n° 706 ; Justice, n° 750 ; Travaux, n° 774) et les Trois Présidents du Grand Conseil d'Etat (n° 301) sont nommés *Kugyöng* [*kou kyeng*], 九卿 구경 ; les six Ministres seuls sont nommés *Yukkyöng*,

六卿 육경 . Les Ministres s'appellent *Chǒnggyǒng* [*Tjyeng kyeng*], 正卿 정경 , et les Directeurs *Agyǒng* [*A kyeng*], 亞卿 아경 .

Les Ministères des Fonctionnaires (n° 332), des Rites, (n° 415) et de l'Armée (n° 705) sont appelés *Samjo* [*Sam tjo*], 三曹 삼조 .

Les Ministères des Fonctionnaires (n° 332) et de l'Armée (n° 705) sont appelés *Yangjǒn* [*Ryang tjyen*], 兩銓 양전 .

Parfois un Grand Conseiller (n° 301) est en même temps Ministre ; il prend alors le titre de *Kyǒmp'ansǒ* [*Kyem hpan sye*], 兼判書 겸판서 , Ministre Surveillant, tandis qu'un autre fonctionnaire est Ministre en titre, *Silp'ansǒ* [*Sil hpan sye*], 實判書 실판서 .

- 335 Le Ministère des Fonctionnaires civils comprend trois divisions :
 文選司 문선사 , *Munsǒnsa* [*Moun syen sǎ*], Division des Nominations civiles : elle s'occupe de toutes les nominations aux grades et aux charges civiles, du choix des fonctionnaires pour les missions temporaires, *ch'ae(ch'a)jǒng* [*tchǎi (tcha) tyeng*], 差定 채(차)정 , des changements de postnom pour les fonctionnaires, etc ;
- 336 考勳司 고훈사 , *Kohunsa* [*Ko houn sǎ*], Division de l'Examen des Mérites extraordinaires, chargée de la collation des titres honorifiques, posthumes et autres, du choix des fonctionnaires délégués pour offrir les sacrifices, de la nomination des Femmes titrées (n° 18, 19, 24, 25) ;
- 337 考功司 고훈사 , *Kogongsa* [*Ko kong sǎ*], Division de l'Examen de la Conduite : elle surveille l'administration des fonctionnaires et le manière dont ils remplissent leurs missions.
- 338 Le choix et l'avancement des fonctionnaires sont soumis à un certain nombre de règles générales :
 取才 취재 *ch'wijae* [*tchyou tjǎi*], on prend les gens capables, c'est-à-dire ceux qui peuvent composer en chinois et qui connaissent les livres canoniques et classiques, ainsi que les *Statuts* du Royaume ;
 考課 고과 , *kogwa* [*ko koa*], on examine l'assiduité des fonctionnaires à leur poste ;
 褒貶 포핍 , *p'op'yǒm* [*hpo hpem*], au milieu de la 6^e et de la 12^e lunes, les fonctionnaires supérieurs donnent des notes sur la manière dont les fonctionnaires subordonnés remplissent leurs fonctions ;

薦學 / 舉 천거, *ch'ŏn'gŏ* [*tchyen ke*], les administrations et fonctionnaires supérieurs recommandent ceux qui leur paraissent capables de remplir telle ou telle charge ; de la même façon, les lettres des provinces présentent ceux qu'ils croient dignes d'être Magistrats de district (n° 896).

- 339 Avec ces renseignements, le Ministère des Fonctionnaires prépare pour le commencement de la 1^e lune et le commencement de la 7^e le mouvement administratif général *Tomokchŏngsa* [*To mok tjyeng sǎ*], 都目政事 도목정사, et le fait approuver par le Roi, après quoi le Ministre des Fonctionnaires donne sa démission, *chŏngsa* [*tjyeng sǎ*], 呈辭 정사. Les mouvements de fonctionnaires, dans le royaume de Koryŏ [Korye], avaient lieu également vers la 6^e lune, *kwŏnmujŏng* [*kouen mou tjyeng*], 權務政 권무정, et vers la 12^e lune, *taejŏng* [*tai tjyeng*], 大政 대정, le second étant plus étendu que le premier ; ces mouvements généraux, *Tomokchŏng* [*To mok tjyeng*], 都目政 도목정, d'abord en usage, puis supprimés par l'influence prépondérante de certains hauts fonctionnaires et par les désordres qui en résultaient, furent rétablis en 1388 ; depuis lors, ce système n'a pas cessé d'être en vigueur.

- 340 Outre ce déplacement d'un très grand nombre de fonctionnaires qui a lieu deux fois par an, des nominations ou déplacements séparés, *sanjŏng* [*san tjyeng*], 散政 산정, sur la proposition du Ministère, et des nominations par décret verbal, *kujŏnjŏngsa* [*kou tyen tjyeng sǎ*], 口傳政事 구전정사, ont lieu actuellement à peu près chaque jour, de sorte que l'instabilité des fonctions dépasse toute idée. Les fonctions nobles, jadis réservées aux grandes familles, et surtout à ceux de leurs membres qui les méritaient par leurs grades littéraires ou par l'illustration de leurs pères et aïeux, sont accordées à des gens d'origine douteuse, qui n'ont d'autre valeur que leur fortune ou de puissantes recommandations. Les charges peu élevées sont envahies et, seules parmi elles, celles des Compositeurs Royaux (n° 643) et celle des Chambellans-Gardes (n° 253) ne sont encore accessibles qu'à la noblesse, à laquelle elles ouvrent la voie vers les hautes dignités.

Quelque nombreuses que soient les fonctions, les nobles et les gens protégés à pouvoir sont plus nombreux encore, d'autant que les fonctionnaires importants occupent presque toujours cinq ou six postes à la fois. La durée d'un grand nombre de charges a été dès l'origine fixée à

une période, *kwahan* [*koa hen*], 瓜限 과한¹⁴, assez brève : un an pour certains fonctionnaires supérieurs, deux ans et demi pour beaucoup d'autres mandarins ; ces limites ne se laissent guère dépasser et presque jamais les magistrats de district n'atteignent la fin des six ans accordés à certains d'entre eux. On voit souvent, et de plus en plus, les fonctionnaires résigner leurs fonctions, *chōngsa* [*tjyeng sǎ*], 呈辭 정사, pour faire place aux autres et ne pas exciter de jalousies ; il est à peu près de règle que le Roi refuse la démission une première fois ; à la seconde demande il accorde un congé, *kūbyu* [*keup-yu*], 給由 급유, et, à la troisième, il accepte la démission et change le fonctionnaire, *ch'ech'ae(ch'a)* [*htyei tchǎi (tcha)*], 遞差 체채 (차). De la sorte, le nombre des fonctionnaires sans fonctions est considérable et est augmenté encore par tous les roturiers qui obtiennent le titre d'une charge noble, *ch'aham* [*tchya ham*], 借銜 차함, sans pouvoir jamais l'exercer.

Cf. aussi chap. XIV.

341 Les appointements, *nokpong* [*rok pong*], 祿俸 녹봉, des fonctionnaires doivent être payés tous les trois mois : ils sont réglés d'après la classe (n° 1036) ; ils ont été fixés en dernier lieu par Hyōnjong [Hyen tjong], 顯宗 현종 (1670) et par Sukchong [Syouk tjong], 肅宗 숙종 (1701), qui a réduit les appointements des mandarins de la 6^e classe et des classes supérieures : un fonctionnaire de rang 1a reçoit par trimestre 2 setiers 12 boisseaux, *isōk sibidu* [*I syek sib i tou*], 二石十二斗 이석시비두, de riz et 12 boisseaux de fèves jaunes (cf. n° 366, 367, 371) ; un fonctionnaire de la 9^e classe reçoit 10 boisseaux de riz et 5 boisseaux de fèves jaunes. Les appointements forment d'ailleurs la moindre partie des revenus d'un mandarin.

D'après le règlement de 1439, les appointements d'un fonctionnaire de rang 1a étaient, pour le printemps, quatre setiers de riz ordinaire, *chungmi* [*tjyoung mi*], 中米 중미, douze setiers de riz glutineux, *chomi* [*tjo mi*], 糙米 조미, un setier d'orge (?), *chōnmi* [*tyen mi*], 田米 전미, douze setiers de fèves jaunes, *hwangdu* [*hoang tou*], 黃豆 황두, deux pièces de soie, *chu* [*tjyou*], 紬 주, quatre pièces de chanvre réglementaire, *chōngp'o* [*tjyeng hpo*], 正布 정부, (n° 366), dix feuilles de papier réglementaire, *chōhwa* [*tjye hoa*], 楮貨 저화 (n° 366). Un

14

fonctionnaire de rang 9b recevait au printemps deux setiers de riz glutineux, un setier d'orge, un setier de fèves jaunes, une pièce de chanvre, une feuille de papier. Les appointements des autres saisons différaient légèrement, comme composition, de ceux du printemps. C'est surtout au commencement du XVII^e siècle que des réductions ont eu lieu, à la suite des guerres contre les Japonais et contre les Mantchous.

- 342 Dans le royaume de Koryŏ [Korye], Munjong [Moun tjong], 文宗 문종 (1046-1083) avait fixé les appointements non d'après la classe, mais d'après la fonction : le Premier Président du Conseil du Palais (n° 298) avait par an (?) 400 setiers de grain ; un Docteur exorciste (n° 239) recevait 10 setiers.

Dans le royaume de Silla [Sin ra], les fonctionnaires, à l'origine, n'avaient pas d'appointements, mais des bénéfices, *nogŭp* [rok eup], 祿邑 녹읍, concédés par le Roi ; Sinmun [Sin moun], 神文王 신문왕 (681-692) supprima les bénéfices et institua les appointements mensuels ; en 688, il établit le système des domaines attachés aux charges, *chikch'ŏn* [tijk tyen], 職田 직전, qui se conserva sous la dynastie des Wang [Oang] et ne disparut que sous la dynastie actuelle, à une époque inconnue entre 1469 et 1744. On appela *nŭmjŏn* [reum tyen], 廩田 늬전, les champs dont le produit servait aux appointements aux fonctionnaires provinciaux et aux dépenses de leurs *yamens* ; et *tunjŏn* [toun tyen], 屯田 둔전, ceux qui étaient donnés à des camps ou à des corps d'armée pour subvenir à leurs dépenses ; il existe encore des champs concédés aux Camps et à divers *yamens*.

- 343 Il faut encore noter les expressions suivantes : 文科重試 문과중시, *Mun'gwa chungsi* [Moun koa tyoung si], Second Examen, pour les fonctionnaires civils de rang 3a et au-dessous ; ceux qui réussissent obtiennent de l'avancement. Cet examen a lieu dans les années désignées par le caractère *pyŏng* [pyeng], 丙 병 (années dont la date se termine par 6) et toutes les règles en sont semblables à celles des Examens Palatins (n° 1023). Ces examens ont été établis d'abord en 1122 et rétablis en 1407.

- 344 文臣庭試 문신정시, *Munsin chŏngsi* [Moun sin tyoung si], Examen de la Cour pour les fonctionnaires civils : cet examen a lieu en même temps que les Examens à la suite des Revues (n° 722) ; celui qui est classé le premier,

reçoit un avancement ou une prolongation de charges ; à chacun des suivants, on donne un cheval. Les examinateurs sont au nombre de sept :
 讀卷官 독권관 , *Tokkwŏn'gwan* [*Tok kouen koan*], Examineur, l'un des trois est membre du Grand Conseil (n° 301) ; les deux autres sont de rang 2a ou au-dessous ;
 對讀官 대독관 , *Taedokkwan* [*Tăi tok koan*], Vice- Examineur.

345 司績司 사적사 , *Sajŏksa* [*Să tjeek să*], Chambre des Mérites, sous la dynastie de Koryŏ [Korye], tantôt réunie au Ministère des Fonctionnaires (n° 329), tantôt séparée.

CHAPITRE VI

Les Ministères et les Administrations spéciales :

II - Cens

- 346 倉部 창부 , *Ch'angbu* [*Tchang pou*], Ministère des Greniers, du royaume de Silla [Sin ra], séparé du Grand Conseil (n° 288) par la Reine Chindök [Tjin tek], 眞德女主 진덕여주 en 651.
 승 영 , *Yöng* [*Ryeng*], Directeur ;
 卿 경 , *Kyöng* [*Kyeng*], 使郎 사랑 , *Sarang* [*Să rang*], Sous-Directeur ;
 租舍知 조사지 , *Chosaji* [*Tjo sya tji*], 司倉 사창 , *Sach'ang* [*Să tchang*], Surveillant des Greniers, etc.
- 347 調部 조부 , *Chobu* [*Tjo pou*], Ministère des Impôts, du royaume de Silla [Sin ra], établi par Chinp'yöng [Tjin hpyeng], 眞平王 진평왕 , en 584, appelé *Taebu* [*Tai pou*], 大府 대부 , sous le Roi Kyöngdök [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765).
 司庫 사고 , *Sago* [*Să ko*], 舍知 사지 , *Saji* [*Sya tji*], Gardien des Magasins.
- 348 內頭佐平 내두좌평 , *Naedu chwap'yöng* [*Năi tou tja hpyeng*], Ministre intime pour les Finances, du royaume de Paekche [Păik tjei] ;
 点口部 점구부 , *Chömgubu* [*Tchyem kou pou*], Bureau du Cens, du même royaume.
- 349 大龍部 대룡부 , *Taeryongbu* [*Tai ryong pou*], Ministère des Greniers, du royaume de T'aebong [Htai pong].
- 350 民官 민관 , *Min'gwan* [*Min koan*], Fonctionnaires du Cens, à l'origine du royaume de Koryö [Korye], formant :
 司度 사탁 , *Sat'ak* [*Să htak*], Division des Impôts,
 金曹 금조 , *Kümjo* [*Keum tjo*], Division des Métaux Précieux,
 倉曹 창조 , *Ch'angjo* [*Tchang tjo*], Division des Greniers.
 Le Roi Söngjong [Syeng tjong], 成宗 성종 (981-997) remplaça ces fonctionnaires par un Ministère comprenant trois Directions :
 尙書戶部 상서호부 , *Sangsö hobu* [*Syang sye ho pou*], Ministère du Cens;

尙書度支 상서탁지 , *Sangsö t'akchi* [*Syang sye htak tji*], Ministère des Impôts ;

尙書金部 상서금부 , *Sangsö kǔmbu* [*Syang sye keum pou*], Ministère des Métaux Précieux ;

尙書倉部 상서창부 , *Sangsö ch'angbu* [*Syang sye tchang pou*], Ministère des Greniers.

Sous Ch'ungnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308), ce Ministère fut appelé Chambre du Cens, *P'andosä* [*Hpan to sä*], 版圖司 판도사¹⁵ , puis *Minjo* [*Min tjo*], 民曹 민조 ; *Minbu* [*Min pou*], 民部 민부 , et enfin réuni au Conseil des Finances (n° 296), à l'Arsenal (n° 739) et à la Cour des Gabelles, *Toyömwön* [*To yem ouen*], 都鹽院 도염원 , (cf. aussi n° 399). Rétabli en même temps que le Ministère des Fonctionnaires civils (n° 329), il reçut du roi Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392), le nom de *Hojo* [*Ho tjo*], 戶曹 호조 , qu'il a conservé.

Les fonctionnaires de ce Ministère ont porté, aux différentes époques, les mêmes titres que ceux du Ministère des Fonctionnaires civils (n° 330).

351 戶曹 호조 , *Hojo* [*Ho tjo*], Ministère du Cens ; nom littéraire : *Chibu* [*Ti pou*], 地部 지부 . Il s'occupe du recensement, des impôts et des questions économiques.

352 判書 판서 , *P'ansö* [*Hpan sye*], 2a ; Ministre (une charge) ; noms littéraires : *Taesanong* [*Tai sä nong*], 大司農 대사농 ; *T'akchijang* [*Htak tji tjang*], 度支長 탁지장 ;
參判 참판 , *Ch'amp'an* [*Tcham hpan*], 2b ; Directeur (une charge) ;
參議 참의 , *Ch'amüi* [*Tcham eui*], 3a ; Sous-Directeur (une charge) ;
正郎 정랑 , *Chöngnang* [*Tjyeng rang*], 5a ; Secrétaire (trois charges) ;
佐郎 좌랑 , *Chwarang* [*Tja rang*], 6a ; Deuxième Secrétaire (trois charges).

353 Ce ministère comprend les divisions suivantes :

15

Il y avait alors quatre Chambres *Sasa* [*Sä sä*], 四司 사사 ; les trois autres étaient : Chambre de la Direction (n° 414), Chambre de l'Armée (n° 704) et Chambre de Justice (n° 749).

- 版籍司 관적사 , *P'anjōksa* [*Hpan tjyek sā*], Division du recensement, chargée du cadastre, de l'impôt foncier, de la corvée, des prestations en nature et taxes diverses ; du transport des grains ; du partage des grains du Gouvernement aux laboureurs, qui les sèment au printemps et rendent à l'automne la même quantité augmentée d'un dixième (ce placement à intérêts s'appelle épargne et redistribution, *yōmsan* [*ryem san*], 斂散 孳 産).
- 354 會計司 회계사 , *Hoegyesa* [*Hoi kyei sā*], Division des Comptes : elle fait tous les ans le compte des grains et du numéraire conservés par les administrations à Seoul et en province, s'occupe des déficits qui se présentent et délivre quittances aux mandarins, *kae(hae)yu* [*kāi (hāi) yu*], 解由 裁 (裁) 유 , quand il y a lieu.
- 355 經費司 경비사 , *Kyōngbisa* [*Kyeng pi sā*], Division des Dépenses, formée de deux sections :
 前例房 전례방 , *Chōllyebang* [*Tjyen ryei pang*], Section ancienne : elle a charge des frais pour les sacrifices, pour les fournitures à faire au Palais, pour les cadeaux à envoyer à l'Empereur de Chine et pour les enterrements des hauts dignitaires ;
 別例房 별례방 , *Pyōllyebang* [*Pyel ryei pang*], Section spéciale : elle s'occupe des frais des cérémonies qui ont lieu à Seoul, des 2670 setiers de riz et 822 setiers de fèves payés annuellement aux Japonais à Taema-do [*Tāi ma to*] ([Tsushima](#)), 對馬島 대마도 , et des autres dépenses occasionnées par les rapports avec les Japonais.
- 356 版例房 판례방 , *P'allyebang* [*Hpan ryei pang*], Section auxiliaire, chargée des achats faits pour le compte du Gouvernement, en particulier de ceux dont le soin est confié aux fonctionnaires envoyés à Péking.
- 357 歲幣色 세폐색 , *Sep'yesaek* [*Syei hpyei sāik*], Bureau du Tribut envoyé chaque année en Chine.
- 358 應辦色 응판색 , *Ŭngp'ansaek* [*Eung hpan sāik*], Bureau pour l'entretien des Envoyés chinois.
- 359 銀色 은색 , *Ŭnsaek* [*Eun sāik*], Bureau de l'Argent : il surveille les mines et le commerce des métaux précieux.

- 360 料祿色 요록색 , *Yoroksaek* [*Ryo rok säik*], Bureau des Appointements et Soldes créé en 1866.
- 361 雜物色 잡물색 , *Chammulsaek* [*Tjap moul saek*], Bureau des Dépenses diverses du Ministère, fondé en 1866.
- 362 鑄錢所 주전소 , *Chujönso* [*Tjou tjyen so*], Bureau de la Monnaie, pour la fonte des sapèques, établi en 1866.
- 363 別營 별영 , *Pyöryöng* [*Pyel yeng*], Camp spécial : il a remplacé en 1866 les deux Bureaux suivants :
 別營色 별영색 , *Pyöryöngsaek* [*Pyel yeng säik*], Bureau du Camp spécial, chargé de la solde pour l'Ecole Militaire (n° 730) ;
 別庫色 별고색 , *Pyölgosaek* [*Pyel ko säik*], Bureau du Magasin spécial, chargé des paiements aux fournisseurs du Palais (n° 126).
- 364 算學廳 산학청 , *Sanhakch'öng* [*San hak htyeng*], Bureau de la Comptabilité, auquel se rattache l'Ecole de Calcul, *Chuhak* [*Tjyou hak*], 籌學 주학 . Ce Bureau fait la comptabilité des autres divisions, sections, bureaux du Ministère et celle des diverses administrations financières ; il se compose de fonctionnaires roturiers :
- 365 教授 교수 , *Kyosu* [*Kyo syou*], 6b ; Professeur (une charge) ;
 兼教授 겸교수 , *Kyömgysu* [*Kyem kyo syou*], 6b ; Professeur-adjoint, (une charge) ;
 別提 별제 , *Pyölche* [*Pyel tyei*], 6b ; Archiviste (une charge) ;
 算士 산사 , *Sansa* [*San sä*], 7b ; Comptable (une charge) ;
 計士 계사 , *Kyesa* [*Kyei sä*], 8b ; Comptable (une charge) ;
 訓導 훈도 , *Hundo* [*Houn to*], 9a ; Professeur en second (une charge) ;
 會士 회사 , *Hoesa* [*Hoi sä*], 9b ; Comptable (une charge) ;
 算員 산원 , *Sanwön* [*San ouen*], Comptable-adjoint (cinquante-trois charges) ;
 收稅所計士 수세소계사 , *Suseso kyesa* [*Syou syei so kyei sä*], Comptable du Bureau de Perception (deux charges). Cf. aussi chapitre XV.

366

C'est en 996 que l'on fabriqua pour la première fois des sapèques : elles étaient en fer. Les sapèques portant la légende *Chosŏn t'ongbo* [*Tjyo syen htong po*], 朝鮮通寶 조선통보, en caractères *ye* [*ryei*], 隸 예, ne peuvent remonter à l'époque de Kija [Keui tjä], 箕子 기자 (1122-1083 avant notre ère) comme quelques personnes le prétendent ; d'autant qu'il n'en est fait nulle mention dans les anciennes annales du Silla [Sin ra] ni du Koryŏ [Korye] ; elles sont donc du commencement de la dynastie actuelle, bien que les archives n'en parlent pas. En 1101, existait le Conseil de la Monnaie, *Chujŏn togam* [*Tjyou tyen to kam*], 鑄錢都監 주전도감 : on fondait des sapèques en cuivre, mais l'usage en était peu répandu. A la date de 1102, Ma Duanlin [Ma Twan lin] (liv. 325) parle de trois sortes de sapèques qui avaient cours en Corée : elles avaient pour légende *Haedong t'ongbo* [*Häi tong htong po*], 海東通寶 해동통보, *Chungbo* [*Tjyoung po*], 重寶 중보, *Samhan t'ongbo* [*Sam han htong po*], 三韓通寶 삼한통보. En 1287, les Yuan [Yuen], 元 원, imposèrent l'usage de leurs sapèques (至元寶鈔 지원보초 [*zhiyuan baochao*], 中統寶鈔 중통보초 [*zhongtong baochao*]). En 1391, les sapèques des Ming, 明 명, reçurent cours légal. En même temps, on se servait comme moyen d'échange, de la toile de chanvre, *p'o* [*hpo*], 布 포, dont l'emploi semble être antérieur à 666 ; de la toile de coton (le coton fut introduit en Corée en 1364) ; des bouteilles en argent, *ŭnbyŏng* [*eun pyeng*], 銀瓶 은병, mentionnées pour la première fois en 1101 et nommées communément *kwalgŭ* (*hwalgu*) [*koal (hoal) kou*], 闊口 闊口 (闊口) ; l'usage des bouteilles en argent fut interdit en 1408.

D'après les *Statuts* de 1469, les monnaies reconnues sont la toile de chanvre, *p'o* [*hpo*], 布 포, et le papier réglementaire nommé *chŏhwa* [*tjye hoa*], 楮貨 저화, mentionné pour la première fois en 1391 ; l'équivalence suivante est établie : une pièce de toile de chanvre réglementaire, *chŏngp'o* [*tjyeng hpo*], 正布 정포, vaut deux pièces de toile de chanvre ordinaire, *sangp'o* [*syang hpo*], 常布 상포 ; une pièce de cette dernière toile vaut vingt feuilles de papier réglementaire ; une feuille de ce papier vaut un litron, *sŭng* [*seung*], 升 승, de riz.

[1 *chŏngp'o* = 2 *sangp'o* = 40 *chŏhwa* = 40 litrons de riz].

367

Plus tard, le papier réglementaire disparut (1667) ; la toile de chanvre, la toile de coton ordinaire, *sangmok* [*syang mok*], 常木 상목, restèrent en usage. Sŏnjo [Syen tjo], 宣祖 선조, le premier, parmi les Rois de la dynastie actuelle, ordonna de fondre des sapèques (1593) ; cette monnaie

ne paraît avoir été mise en circulation qu'en 1638 ; elle se répandit lentement, fut supprimée en 1656, rétablie en 1678 ; les sapèques furent fondues d'abord par le Bureau Ordinaire (n° 377), puis par la Division de l'Ecole Militaire (n° 974), par le Ministère des Travaux (n° 774), par le Ministère du Cens (n° 351) en 1724. Les sapèques sont faites d'un alliage où entrent surtout le cuivre et l'étain, d'où leur nom, *tongjŏn* [*tong tŷyen*], 銅錢 동전 ; elles portent la légende *sangp'yŏng t'ongbo* [*syang hpyeng htong po*], 常平通寶 상평통보, et pèsent deux gros et demi, *ijŏn obu* [*i tŷyen o poun*], 二錢五分 이전오분. Cent sapèques, *paengmun* [*päik moun*], 百文 백문, forment une ligature, *nyang* [*ryang*], 兩 냥, ou *kŭm* [*keum*], 金 금 ; dix ligatures s'appellent *kwan* [*koan*], 貫 관, ou *cho* [*tjo*], 吊 조 ; une once, *nyang* [*ryang*], 兩 냥, d'argent à sept dixièmes, *chŏngŭn* [*tyeng eun*], 丁銀 정은, vaut deux ligatures de sapèques : tel était le système en 1744.

En 1881, le Gouvernement substitua à l'ancienne sapèque une pièce de monnaie un peu plus grosse et représentant 5 sapèques *tango* [*tang o*], 當五 당오 : les nouvelles sapèques eurent cours à la capitale, dans la province du Kyŏnggi [Kyeng keui] et dans une partie du Kangwŏn [Kang ouen] et du Ch'ungch'ŏng [Tchyoung tchyeng] où elles sont encore en usage ; mais elles ne furent jamais acceptées dans le reste de la Corée. Il est résulté de là, dans la valeur des objets, un grand trouble, qui s'est encore accru par les relations avec les étrangers ; les prix varient constamment et dans des proportions considérables ; à Seoul aujourd'hui, un litron (n° 366) de riz coûte deux ligatures : vingt grosses sapèques de Seoul se changent contre vingt petites sapèques de la province¹⁶. Les sapèques sont fabriquées à Seoul en général par le Ministère du Cens (n°

¹⁶ On peut noter encore les prix suivants : dans le Silla, sous T'aejong [Htai tjong], 太宗王 태종왕 (654-661) [=Muyŏl 太宗武烈王 태종무열왕], une pièce de chanvre valait trente setiers de grain ; dans le Koryŏ [Korye], sous Kongmin [Kong min], 恭愍王 공민왕 (1351-1374), une pièce de chanvre valut cinq litrons de riz ; en 1593, au moment de l'invasion japonaise, une pièce de coton se payait deux litrons de riz, un cheval valut trois ou quatre boisseaux ; en 1596, une pièce de coton s'achetait pour trente ou quarante boisseaux de riz. Aujourd'hui le prix d'une pièce de chanvre varie de six litrons à sept ou huit boisseaux, suivant la qualité ; une pièce de coton vaut de dix à vingt litrons ; un cheval vaut trois setiers. Pour les monnaies, cf. aussi n° 1474.

351) et dans les provinces sous la surveillance de délégués, *Kamgwan* [*Kam koan*], 監官 감관 .

368 A l'époque légendaire de Kija [Keui tjä], 箕子 기자 (1122-1083 avant notre ère), la terre était partagée en carrés égaux ; le Roi donnait un carré à chaque famille, et huit familles ensemble cultivaient un carré central dont le produit revenait à l'Etat ; cette division de la terre, appelée *Chǒngjǒn* [*Tjyeng tyen*], 井田 정전 , aurait laissé des traces auprès de P'yŏngyang [Hpyeng yang], affirment les Coréens. Le royaume de Silla [Sin ra] employa, à partir de 723 un procédé analogue, *Chǒngjǒn* [*Tyeng tyen*], 丁田 정전 .

369 A l'origine de la dynastie actuelle, les principales prestations imposées au peuple coréen, étaient de quatre sortes :
徭賦 요부 , *Yobu* [*Yo pou*], la corvée, établie sur la terre et fournie annuellement par le propriétaire : la corvée n'est plus réclamée que dans des circonstances spéciales ; elle est remplacée par l'argent de la corvée, *kyŏryŏkchŏn* [*kyel yek tjyen*], 結役錢 결역전 , qui est perçu en même temps que les deux impôts suivants.

100
370 租稅 조세 , *Chose* [*Tjo syei*], ou 田稅 전세 , *Chŏnse* [*Tyen syei*], l'impôt foncier, mentionné sous le nom de Chojo [*Tjo tyo*], 租調 조조 , dès 191 (royaume de Silla [Sin ra]) et 249 (royaume de Paekche [Päik tjyei]). Un cadastre du royaume de Koryŏ [Korye] fut établi partiellement en 1022 et complété en 1069 ; l'unité imposée fut l'acre, *kyŏl* [*kyel*], 結結 , carré de trente-trois pas de côté ; l'impôt fut payé en riz. Réformé fréquemment par les rois de Koryŏ [Korye], le cadastre a été refait de 1401 à 1404 et fréquemment corrigé depuis lors ; il doit être revu tous les vingt ans ; les terres sont divisées en six catégories, d'après leur qualité ; l'unité imposée, *kyŏl* [*kyel*], 結結 , vaut trente-huit arpents, *mu* [*mou*], 畝 무 , de terre de la première qualité, quarante-quatre arpents de la deuxième, cinquante-quatre arpents de la troisième, etc.; de la sorte un acre paie toujours la même quantité de riz.

371 貢 공 , *Kong*, les prestations en nature (cf. n° 126), chaque district devant fournir une partie de ses productions de toutes sortes pour subvenir aux besoins du Palais, aux traitements des fonctionnaires et à toutes les nécessités du Gouvernement. Ces prestations sont mentionnées dès le règne

de Kwangjong [Koang tjong], 光宗 광종 (949-975) ; le montant en a été fixé par Sejong [Syei tjong], 世宗 세종 (1418-1450). L'impôt des rizières (*tap*, 畓 답¹⁷) ou *taedong* [*tai tong*], 大同 대동, a été établi en 1608 pour le Kyōnggi [Kyeng keui], et étendu successivement aux autres provinces (cf. n° 376-383), pour remplacer les prestations en nature ; cet impôt est payé en riz, *mi*, 米 미, et en fèves jaunes, *t'ae* [*htai*], 太 태, d'après une évaluation fine des anciennes prestations ; une certaine partie peut même être fournie en chanvre ou en monnaie, six ligatures valant un setier de riz et trois ligatures valant un setier de fèves (cf. n° 366, 367) ; cette équivalence est celle de la province de Kyōnggi [Kyeng keui], la règle varie selon les localités.

Ces trois impôts sont perçus par les magistrats de district qui prélèvent, en riz et en fèves, leurs appointements ainsi que quelques sommes à employer sur place, et envoient le reste à l'Intendance des Grains (n° 376) et aux autres magasins et administrations de Seoul. Les nobles ne sont pas soumis au premier impôt ; toutes les terres paient les deux autres, à l'exception de celles qui ont été données par le Roi (*sap'aedap* [*sǎ hpai tap*], 賜牌畓 사패답 ; *sap'aejōn* [*sǎ hpai tyen*], 賜牌田 사패전).

101 372 軍役 군역, *Kunyōk* [*Koun yek*], le service militaire, dû à raison d'un nombre fixe d'hommes par district. Le service militaire a été racheté par un impôt nommé fouage, *hop'o* [*Ho hpo*], 戶布 호포 ; *tongp'o* [*tong hpo*], 洞布 동포 ; argent de l'armée, *kunjōn* [*koun tjyen*], 軍錢 군전 ; argent de la cavalerie, *kibyōng* [*keui pyeng*], 騎兵 기병 ; argent de l'infanterie, *pobyōng* [*po pyeng*], 步兵 보병 ; d'abord payé en chanvre ou coton, acquitté aujourd'hui en argent ou en riz, et que les magistrats locaux versent directement aux camps qu'il est destiné à entretenir. Les nobles sont soumis à cet impôt depuis une vingtaine d'années ; à cette époque, ont été supprimées également les dernières traces du service militaire imposé aux hommes du peuple et qui consistait seulement en deux ou trois jours d'exercices par an.

Cf. aussi chap. XVII et XVII, n° 1135 et 1146.

373 Les habitants de Seoul et du territoire de cette ville ne sont assujettis à aucune des quatre prestations indiquées ci-dessus et les remplacent par une

¹⁷ Ce caractère est purement coréen ; la formation en est assez expressive ; il indique les champs couverts d'eau.

contribution fort légère, nommée impôt des résidus du grain, *chogangjŏn* [tjo kang tŷjen], 糟糠錢 조강전 .

374 Les *Statuts* de 1469 indiquent de plus des taxes diverses, *chapse* [tjap syei], 雜稅 잡세 , sur les artisans, *kongjang* [kong tŷyang], 工匠 공장 ; commerçants sédentaires, *chwago* [tjoa ko], 坐賈 좌고 ; commerçants voyageurs, *haengsang* [hǎing syang], 行商 행상 ; pêcheurs, *cho-ŏ* [tjo e], 釣魚 조어 ; bateaux japonais, *wa(wae)sŏn* [oa (oai) syen], 倭船 와 (왜)선 ; bateaux indigènes (jaugés par *p'a* [hpa], 把 杓 , 1 *p'a* valant 10 pieds) ; mines d'argent, *sanŭn chŏsŏljŏm* [san eun tchye syel tyem], 産銀處設店 산은처설점 ; marchands de planches, *p'ansang* [hpan syang], 板商 판상 ; marchand de ginseng [jencheng, **du chinois renshen**], *samsang* [sǎmsang], 蔘商 삼상 ; et sorcières, *munyŏ* [moun nye], 巫女 무녀 . Les taxes sur les sorcières, les marchands de ginseng [jencheng] et les artisans existaient encore en 1866 dans les deux provinces du sud.

375 A ces charges, il faut ajouter celle de l'épargne et distribution des grains du Gouvernement, *chojŏk* [tyo tyek], 糶糶 조적 (cf. n° 353) : ce système mentionné pour la première fois dans le royaume de Koguryŏ [Kokourye] en 195 de notre ère et pratiqué sous la dynastie Koryŏ [Korye] et sous la dynastie actuelle (*hŭkch'ang* [heuk tchang], 黑倉 흑창 , *ŭich'ang* [eui tchang], 義倉 의창 , greniers provinciaux où l'on met en réserve le grain destiné à ces distributions), a été imaginé pour venir en aide à la population dans les mauvaises années ; le peuple rendait, après la récolte, la même quantité de grain qu'on lui avait prêtée au printemps ; à une époque assez récente, vraisemblablement sous la dynastie des Yi [Ri], le Gouvernement a exigé comme intérêt le dixième du grain prêté ; ces distributions sont devenues très onéreuses au peuple ; et d'autant plus que, si l'Etat ne prend qu'un dixième d'intérêt, les commis et magistrats locaux prennent environ quatre dixièmes. On peut d'ailleurs faire la même observation à propos de tous les impôts, qui pèsent très lourdement sur le peuple et ne sont fructueux que pour les préposés à la perception. Il faudrait enfin énumérer les dons gratuits des corporations de marchands (chap. XIX), de ceux qui veulent acheter un monopole, *togose* [to ko syei], 都賈稅 도고세 ; couper du bois, *chaejang suse* [tjǎi tŷyang syou syei], 柴場收稅 재장수세 [재 est la prononciation originelle (本音) de 柴 (시)]. On trouve donc actuellement 시장수세] ; établir des levées

entre les rizières, *poksuse* [*pok syou syei*], 泐收稅 복수세 (泐 se prononce aussi 보 et c'est dans cette dernière prononciation que cela semble convenir. Il est aussi possible que ce soit 泐水稅 보수세 et non 泐收稅 보수세), et bien d'autres qui ne sont perçus par le gouvernement que pour la moindre part.

376 宣惠廳 선혜청 , *Sŏnhych'ŏng* [*Syen hyei htyeng*], Intendance des Grains, *m* ; nom littéraire : *Hyejuk* [*Hyei kouk*], 惠局 혜국 . Elle conserve le riz, la toile de chanvre et l'argent provenant de l'impôt sur les rizières, et en fait l'emploi. L'Intendance était un *yamen* civil jusqu'en 1865 ; elle a été fondée en 1608 par la réunion du bureau ordinaire (n° 377) et du bureau du Kyŏnggi [*Kyeng keui*] (n° 378) et s'est accrue de divers bureaux, en suivant l'extension du système des impôts sur les rizières (cf. n° 371).

都提調 도제조 , *Tojejo* [*To tyei tjo*], 1a ; Directeur général (trois charges);

提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tjo*], 2b ou au-dessus ; Directeur (trois charges) ;
郎廳 낭청 , *Nangch'ŏng* [*Rang htyeng*], 6b, Secrétaire (cinq charges).

377 L'Intendance se compose des bureaux suivants :

常平廳 상평청 , *Sangp'yŏngch'ŏng* [*Syang hpyeng htyeng*], Bureau Ordinaire, ou des Sapèques, chargé des dépenses faites pour la réception des ambassades chinoises, avec cinq principales haltes entre la frontière et Seoul ; il s'occupait primitivement de la fonte des sapèques (n° 367).

378 京畿廳 경기청 , *Kyŏnggich'ŏng* [*Kyeng keui htyeng*], Bureau du Kyŏnggi [*Kyeng keui*], fondé en 1608 ;

379 江原廳 강원청 , *Kangwŏnch'ŏng* [*Kang ouen htyeng*], Bureau du Kangwŏn [*Kang ouen*], fondé en 1624 ;

380 湖西廳 호서청 , *Hosŏch'ŏng* [*Ho sye htyeng*], Bureau du Ch'ungch'ŏng [*Tchyoung tchyeng*], fondé en 1652 ;

381 湖南廳 호남청 , *Honamch'ŏng* [*Ho nam htyeng*], Bureau du Chŏlla [*Tjyen ra*], fondé en 1657 ;

- 382 嶺南廳 영남청 , *Yŏngnamch'ŏng* [*Ryeng nam htyeng*], Bureau du Kyŏngsang [Kyeng syang], fondé en 1677 ;
- 383 海西廳 해서청 , *Haesŏch'ŏng* [*Hăi sye htyeng*], Bureau du Hwanghae [Hoang hăi], fondé en 1708. Les six Bureaux indiqués sous les n° 378 à 383, s'occupent des impôts sur les rizières pour les six provinces correspondantes ; on peut suivre par les dates de fondation le développement graduel de l'impôt en question. Les provinces de Hamgyŏng [Ham kyeng] et de P'yŏngan [Hpyeng an] acquittent cet impôt en argent.
- 384 賑恤廳 진휼청 , *Chinhyulch'ŏng* [*Tjin syoul htyeng*], Bureau des Dégrevements et Distributions de grains, nommé aussi *kuhwangch'ŏng* [*kou hoang htyeng*], 救荒廳 구황청 ; il dépendait jusqu'en 1866 de la Chambre de la Défense des frontières (n° 303).
- 385 均役廳 균역청 , *Kyunyŏkch'ŏng* [*Kyoun yek htyeng*], Bureau des Prestations uniformes : il s'occupe de l'impôt qui est perçu sur les rizières et la pêche, pour remplacer en partie les anciennes prestations des soldats (n° 372) et diminuer ainsi les charges du peuple. Ce bureau, fondé en 1751, dépendait d'abord de la Chambre de Défense (n° 303) ; il fait partie de l'Intendance (n° 376) depuis 1753. En 1703, un Bureau avait été fondé, ayant des attributions analogues et portant le nom de Bureau des Réformes, *ljŏngch'ŏng* [*Ri tjyeng htyeng*], 釐正廳 이정청 .
- 386 公剩色 공잉색 , *Kong'ingsaek* [*Kong ing săik*], Bureau des Excédents, qui sont employés à payer les frais des valets pour les fonctionnaires de l'Intendance.
- 387 別下庫 별하고 , *Pyŏlhago* [*Pyel ha ko*], Magasin des Dépenses spéciales du Roi. Ce Magasin et le Bureau qui précèdent, sont mentionnés pour la première fois en 1866.
-
- 388 左右司祿館 좌우사록관 , *Chwa-u sarokkwan* [*Tja ou să rok koan*], Bureaux de gauche et de droite pour les appointements des fonctionnaires,

du royaume de Silla [Sin ra] ; ils semblent avoir existé antérieurement au règne de Munmu [Moun mou], 文武王 문무왕 (661-681) (Cf. aussi n° 342).

389 廩典 늬전 , *Nŭmjŏn* [*Reum tyen*] ; 天祿司 천록사 , *Ch'ŏlloksa* [*Hten rok sǎ*], sous Kyŏngdŏk [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765), Greniers publics du royaume de Silla [Sin ra].

廩翁 늬옹 , *Nŭmong* [*Reum ong*], Préposé aux Greniers.

390 大倉署 대창서 , *Taech'angsŏ* [*Tai tchang sye*], Grands Greniers, fondés par Mokchong [Mok tjong], 穆宗 목종 (997-1009) ; l'historique de ces Greniers est inconnu.

391 左倉 좌창 , *Chwach'ang* [*Tja tchang*], Greniers de gauche, spécialement chargés des appointements des fonctionnaires ; ils furent établis par Mokchong [Mok tjong], 穆宗 목종 (997-1009) ; Ch'ungnyŏl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) les appela Greniers de la Prospérité étendue ; ils ont conserve ce nom sous la dynastie actuelle (n° 394).

392 太倉 태창 , *T'aech'ang* [*Htai tchang*], Grands Greniers, à P'yŏngyang [Hpyeng yang] pour les appointements des fonctionnaires de cette Capitale (royaume de Koryŏ [Korye], cf. chap XII, note 1).

393 祿轉捧上色 녹전봉상색 , *Nokchŏn pongsangsaek* [*Rok tjyen pong syang sǎik*], Bureau des Appointements, établi par Kongmin [Kong min], 恭愍王 공민왕 (1351-1374).

394 廣興倉 광흥창 , *kwanghŭngch'ang*, Greniers de la Prospérité étendue : ils distribuent le riz et les fèves qui forment les appointements des fonctionnaires.

守 수 , *Su* [*Syou*], 4a ; Chef (une charge) ;

令 영 , *Yŏng* [*Ryeng*], 5b ; Assistant Principal (une charge) ;

主簿 주부 , *Chubu* [*Tjyou pou*], 6b ; Archiviste (pas de nombre fixe) ;

直長 직장 , *Chikchang* [*Tjik tjang*], 7b ; Gardien en chef (pas de nombre fixe) ;

奉事 봉사 , *Pongsa* [*Pong sǎ*], 8b ; Copiste (pas de nombre fixe) ;

Cette administration a trois divisions :

作紙色 작지색 , *Chakchisaek* [*Tjak tji säik*], Bureau du Papier, chargé précédemment de conserver le papier-monnaie et de le convertir en sapèques ou riz ; il distribue aujourd'hui le riz aux valets de quelques administrations.

五斗色 오두색 , *Odusaek* [*O tou säik*], Bureau des Cinq Boisseaux : pour chaque setier de riz, on perçoit en plus cinq boisseaux, qui sont remis à ce Bureau et servent à payer certains valets des Greniers.

剩色 잉색 , *Ingsaek* [*Ing säik*], Bureau des Excédents : il s'agit aussi d'excédents perçus pour chaque setier. Outre ces excédents versés au Gouvernement, il y aussi les excédents donnés aux valets des greniers et magasins : une partie est autorisée par l'administration, *wōninjōng chappi* [*ouen in tjieng tjaŋ pi*], 元人情雜費 원인정잡비 ; une autre est donnée secrètement, *pyōrinjōng chappi* [*pyel in tjieng tjaŋ pi*], 別人情雜費 원인정잡비 .

395 濟用司 제용사 , *Cheyongsa* [*Tjyei yong sä*], Chambre des Fournitures, établie par Ch'ungnyōl [*Tchyoung ryel*], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308), nommée Chambre du Trésor, 資贍司 자섭사 , *Chasōmsa* [*Tjä syem sä*], par Ch'ungsōn [*Tchyoung syen*], 忠宣王 충선왕 (1308-1313), puis supprimée et remplacée par le Conseil des Richesses, *Hongbok togam* [*Hong pok to kam*], 弘福都監 홍복도감 ; rétablie par Kongyang [*Kong yang*], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392) comme Magasins des Fournitures et du Papier-monnaie (n° 366), *Chasōm chōhwago* [*Tjä syem tjiye hoa ko*], 資贍楮貨庫 자섭저화고 ; ces Magasins furent bientôt supprimés.

396 Le Roi T'aejong [*Htai tjong*], 太宗 태종 (1400-1418) institua, à la place de ces *yamens*, le Bureau du Trésor, 司贍署 사섭서 , *Sasōmsō* [*Sä syem sye*], qui devint :
司贍寺 사섭시 , *Sasōmsi* [*Sä syem si*], Conseil du Trésor : il fabriquait le papier réglementaire servant de monnaie et percevait la capitation sur les esclaves autorisés à quitter le *yamen* auquel ils appartenait. Aboli en 1656, ce Conseil a été rétabli en 1643 et enfin soumis au Ministère du Cens (n° 351) en 1707.

- 397 左右倉 좌우창 , *Chwa-uch'ang* [*Tja ou tchang*], Greniers de gauche et de droite, fondés par Munjong [Moun tjong], 文宗 문종 (1046-1083), nommés par Ch'ungnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) Greniers de l'Abondance, et conservés sous ce nom en 1392.
- 398 豊儲倉 풍저창 , *P'ungjöch'ang* [*Hpoung tjye tchang*], Greniers de l'Abondance ; ils distribuent des grains et du papier aux eunuques (n° 155-160), à quelques autres employés du Palais et aux Honorés des félicitations du Roi (n° 269), lorsqu'ils sont dans la misère. Ces Greniers ont deux Bureaux :
米麵色 미면색 , *Mimyönsaek* [*Mi myen säik*], Bureau des Riz et des Farines,
紙色 지색 , *Chisaek* [*Tji säik*], Bureau des Papiers. Postérieurement à 1414 et avant 1744, ces Greniers ont été réunis aux Magasins de la Prospérité éternelle (n° 97).

- 107 399 義鹽倉 의염창 , *Üiyömch'ang* [*Eui yem tchang*], Greniers des Gabelles. L'impôt sur le sel est mentionné pour la première fois à la date de 1288 ; des Préposés des Gabelles, *Yömse pyölgam* [*Yem syei pyel kam*], 鹽稅別監 염세별감 , furent envoyés dans les provinces en 1292 ; un décret de 1308 réserva la préparation du sel aux Greniers des Gabelles et en fixa le prix : quatre setiers de sel coûtèrent une once d'argent ; le même décret institua des Surveillants des Gabelles, *Yömho* [*Yem ho*], 鹽戶 염호 . Le Roi T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , en 1392, établit des Sauneries officielles, *Chöyömch'öng* (*Chayömch'öng*) [*Tjye (tjya) yem htyeng*], 煮鹽廳 저염청 (자염청) ; les droits de gabelle ont souvent été donnés en dotation à des membres de la Maison Royale ou à des administrations.

- 400 Divers Conseils provisoires ont été institués sous la dynastie Koryö [Korye] et sous la dynastie actuelle pour s'occuper des questions financières :
式目都監 식목도감 , *Singmok togam* [*Sik mok to kam*], Conseil des Règlements, en 1023 ;

- 401 農務都監 농무도감 , *Nongmu togam* [*Nong mou to kam*], Conseil de l'Agriculture, en 1277 ;
- 402 整治都監 정치도감 , *Chǒngch'i togam* [*Tjyeng tchi to kam*], Conseil des Réformes financières, en 1348 ;
- 403 裁省廳 재성청 , *Chaesǒngch'ǒng* [*Tjǎi syeng htyeng*], Bureau des Economies, en 1623 ;
- 404 救濟都監 구제도감 , *Kuje togam* [*kou tjyei to kam*], Conseil des Secours, sous Yejong [*Yei tjong*],睿宗 예종 (1105-1122) ;
- 405 辨僞都監 변위도감 , *Pyǒnwi togam* [*Pyen oui to kam*], Conseil du Cadastre, en 1381 ;
- 406 量田廳 양전청 , *Yangjǒnch'ǒng* [*Ryang tyen htyeng*], Bureau du Cadastre, fondé en 1718 ; en 1663, un Bureau semblable avait été nommé *Kyunjǒnch'ǒng* [*Kyoun tyen htyeng*], 均田廳 균전청 .
- 407 給田都監 급전도감 , *Kŭpchǒn togam* [*Keup tyen to kam*], Conseil des Domaines attachés aux charges, en 1259 ;
- 408 貢賦詳定都監 공부상정도감 , *Kongbu sangjǒng togam* [*Kong pou syang tyeng to kam*], Conseil chargé de fixer les prestations en nature, en 1401 ;
- 409 正供都監 정공도감 , *Chǒnggong togam* [*Tjyeng kong to kam*], Conseil de Réforme des prestations en nature, en 1570 ;
- 410 盤纏 / 纏都監 반전도감 , *Panjǒn togam* [*Pan tjyen to kam*], Conseil des Frais de voyage des fonctionnaires ; en 1328.

CHAPITRE VII

Les Ministères et les Administrations spéciales :

III - Rites

- 411 禮部 예부 , *Yebu* [*Ryei pou*], Ministère des Rites, du royaume de Silla [Sin ra] ; l'époque de fondation n'est pas indiquée : il existait déjà sous le règne de Chinp'yōng [Tjin hpyeng], 眞平王 진평왕 . Sous le Roi Kyōngdōk [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765), il fut appelé *Sarye* [*Sǎ ryei*], 司禮 사례 .
- 412 內法佐平 내법좌평 , *Naeböp chwap'yōng* [*Nǎi pep tja hpyeng*], Ministre intime pour les Rites, du royaume de Paekche [Pǎik tjei].
- 413 壽春部 수춘부 , *Such'unbu* [*Syou tchyouun pou*], Ministère des Rites, du royaume de T'aebong [Htai pong].
- 414 禮官 예관 , *Yegwan* [*Ryei koan*], Fonctionnaires des Rites, à l'origine du royaume de Koryō [Korye].
Sōngjong [Syeng tjong], 成宗 성종 (981-997) fonda :
尙書禮部 상서예부 , *Sangsō yebu* [*Syang sye ryei pou*], Ministère des Rites ; il fut réuni, sous Ch'ungnyōl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308), au Ministère des Fonctionnaires (n° 329) et prit le nom de Chambre de la Direction, *Chöllisa* [*Tyen ri sǎ*], 典理司 전리사 , puis de Ministère des Cérémonies, *Ŭijo* [*Eui tjo*], 儀曹 의조 . Il fit ensuite partie du Ministère des Nominations, *Sōnbu* [*Syen pou*], 選部 선부 (n° 329) et fut rétabli sous le nom de *Yebu* [*Ryei pou*], 禮部 예부 , par le Roi Kongmin [Kong min], 恭愍王 공민왕 (1351-1374) ; peu après, il prit le nom de Chambre des Rites, *Yeŭisa* [*Ryei eui sǎ*], 禮儀司 예의사 , et reçut enfin du dernier Roi de Koryō [Korye] son nom actuel, *Yejo* [*Ryei tjo*], 禮曹 예조 .
- 415 禮曹 예조 , *Yejo* [*Ryei tjo*], Ministère des Rites ; nom littéraire : *Ch'un'gwan* [*Tchyou koan*], 春官 춘관 ; il s'occupe des rites, de la musique, des sacrifices, des banquets, des mariages royaux, de l'enseignement et des examens.

416 判書 판서 , *P'ansö* [*Hpan sye*], 2a ; Ministre (une charge) ; noms littéraires : *Taejongbaek* [*Tai tjong päik*], 大宗伯 대중백 ; *Taesado* [*Tai sä to*], 大司徒 대사도 ;
 參判 참판 , *Ch'amp'an* [*Tcham hpan*], 2b ; Directeur (une charge) ;
 參議 참의 , *Ch'amüi* [*Tcham eui*], 3a ; Sous-Directeur (une charge) ;
 正郎 정랑 , *Chöngnang* [*Tjyeng rang*], 5a ; Secrétaire (trois charges) ;
 佐郎 좌랑 , *Chwarang* [*Tja rang*], 6a ; Deuxième Secrétaire (trois charges).

417 Ce Ministère a trois divisions :
 稽制司 계제사 , *Kyejesa* [*Kyei tjyei sä*], Division des Cérémonies : elle a dans son ressort les audiences solennelles à la Cour, les écoles et examens, les adresses de félicitation, les rapports adressés à la Chine, les mariages et enterrements royaux.

418 典享司 전향사 , *Chönhyangsa* [*Tyen hyang sä*], Division des Sacrifices : elle s'occupe des banquets, des sacrifices, des médicaments.

419 典客司 전객사 , *Chön'gaeksa* [*Tyen hyang sä*], Division de l'Hospitalité : elle règle la réception des Envoyés Chinois, les rapports avec les Japonais, les dons offerts un Palais par les mandarins et les cadeaux faits par le Roi.

420 禮儀詳定所 예의상정소 , *Yeüi sangjöngso* [*Ryei eui syang tyeng so*], Bureau de délibération des Rites, fondé par Yejong [*Yei tjong*],睿宗 예종 (1105-1122), maintenu sous le même nom par la dynastie des Yi [*Ri*], supprimé à une date inconnue. Il s'est appelé aussi *Üiryë sangjöngso* [*Eui ryei syang tyeng so*], 儀禮詳定所 의예상정소 .

421 Les Dieux Protecteurs, *Sajik* [*Sya tjik*], 社稷 사직 , furent adorés dans le royaume de Silla [*Sin ra*] à partir de 783, dans le Koguryö [*Ko kou rye*] à partir de 392.

422 Söngjong [*Syeng tjong*], 成宗 성종 , en 991, établit l'Autel des Dieux Protecteurs, *Sajiktan* [*Sya tjik tan*], 社稷壇 사직단 , et le confia à un Gardien, *Tanjik* [*Tan tjik*], 壇直 단직 .

- 423 En 1392, le Gardien fut maintenu et, seulement un peu plus tard, on institua le :
 社稷署 사직서 , *Sajiksŏ* [*Sya tjik sye*], Bureau de l'Autel des Dieux Protecteurs (Hut'o [Hou hto], 后土 후토 , et Hujik [Hou tjik], 后稷 후직) pour balayer le dit Autel.
 都提調 도제조 , *Tojejo* [*To tyei tjo*], 1a ; Directeur général (une charge) ;
 提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tjo*], 2a ; Directeur (une charge) ;
 丞 영 , *Yŏng* [*Ryeng*], 5b ; Assistant principal (trois charges).
-

- 424 九曜堂 구요당 , *Kuyodang* [*Kou yo tang*], Salle Kuyo [Kou yo], pour les sacrifices aux étoiles, à Kaesŏng [Kǎi syeng], capitale du Koryŏ [Korye] : je n'ai pu trouver quels sont les neuf astres qu'indique ce nom.
 昭格殿 소격전 , *Sogyŏkchŏn* [*Syo jkyek tyen*], Salle des Sacrifices aux Etoiles, située au nord de Kaesŏng [Kǎi syeng], sous la dynastie de Koryŏ [Korye].
 三清殿 삼청전 , *Samch'ŏngjŏn* [*Sam htyeng tyen*], Salle des Corps Célestes, sous la présente dynastie.

- 425 昭格署 소격서 , *Sogyŏksŏ* [*Syo jkyek sye*], Bureau des Sacrifices aux Etoiles au commencement de la dynastie des Yi [Ri].
 尙道 상도 , *Sangdo* [*Syang to*], 8b r, Supérieur du Taoïsme,
 志道 지도 , *Chido* [*Tji to*], 9b r, Docteur du Taoïsme,
 道流 도류 , *Toryu* [*To ryou*], r, Disciple du Taoïsme (cf. n° 1090). Ce culte fut supprimé en 1517, comme contraire aux principes confucianistes ; rétabli en 1526, il a définitivement disparu lors des guerres de 1592.

- 426 太一殿 태일전 , *T'aeiljŏn* [*Htai il tyen*], Salle royale du *T'aeil* [*Htai il*], dans le Ch'ungch'ŏng-do [Tchyoung tchyeng to], édifiée en un lieu ou en un autre suivant les conjonctures célestes, supprimée avant 1785. La première mention des prières au *T'aeil* [*Htai il*] est de 1056.
-

427 闕巫署 열무서 , *Yölmusö* [*Yel mou sye*], Bureau des Sorcières, fondé et supprimé à des époques inconnues sous la dynastie actuelle.

428 太淸觀 태청관 , *T'aech'önggwan* [*Htai htyeng koan*], Temple de T'aech'öng [*Htai htyeng*] ; le Roi Ch'ungsön [*Tchyoung syen*], 忠宣王 충선왕 (1308-1313) y mit un Garde, 判官 판관 , *P'an'gwan* [*Hpan koan*], auquel il confia une bannière ; en faisait un sacrifice dans le temple, avant d'entrer en campagne. Kongmin [*Kong min*], 恭愍王 공민왕 (1351-1374) donna au Garde le titre de *Tokchök* [*Tok tjyek*], 纛赤 독적 ; **Sin Wu/Sin U (doute sur le McCune)** [*Sin Ou*], 辛禡 신우 (1374-1388) le supprima. Le Temple de *T'aech'öng* [*Htai htyeng*] fut conservé en 1392 et détruit ensuite, à une date inconnue.

429 纛神廟 독신묘 , *Toksinmyo* [*Tok sin myo*], Temple de l'Esprit des Bannières : ce Temple qui était situé à Seoul, semble avoir subsisté encore en 1770. Les premiers sacrifices à l'Esprit des Bannières datent de 1281 ; je n'ai pu avoir aucun renseignement sur l'état actuel de ce culte.

430 關 / 關王廟 관왕묘 , *Kwanwangmyo* [*Koan oang myo*], Temple du Dieu de la Guerre (**Kwan U/Kwan Wu (doute sur le McCune)** [*Koan ou*] (**chinois : Guan Yu**), 關 / 關羽 관우) ; un premier temple, au sud-ouest de Seoul, a été consacré à ce dieu en 1597 ; un autre, situé à l'est de la Capitale, a été bâti en 1600 ; un troisième est en construction à Kaesöng [*Käi syeng*] ; il en existe un à Söngju, 星州 성주 (province de Kyöngsang [*Kyeng syang*]) (fondé en 1597) et un à Namwön [*Nam ouen*], 南原 남원 (province de Chölla [*Tjyen ra*]) (fondé en 1599).

431 大報壇 대보단 , *Taebodan* [*Tai po tan*], Autel de la Reconnaissance, situé à Seoul ; on y adore les empereurs Taizu [*T'ai tsou*] (coréen T'aejo [*Htai tjo*]), 太祖 태조 (1368-1399) (**Hongwu**), Shenzong [*Chen tsong*] (coréen Sinjong [*Sin tjong*]), 神宗 신종 (1572-1620) (**Wanli**) et Yizong [*Yi tsong*] (coréen Ŭijong [*Eui tjong*]), 毅宗 의종 (1627-1644) (**Chongzhen**) de la dynastie des Ming, 明 명 . Cet autel a été fondé en 1705.

守直 수직 , *Sujik* [*Syou tjik*], Gardien (trois charges) ;
 漢旅 한려 , *Hallyö* [*Han rye*], Soldat chinois (Valet) (trente charges).
 Ces postes sont remplis autant que possible, par les descendants des
 familles chinoises réfugiées en Corée après la chute des Ming.

432 宣武祠 선무사 , *Sönmusa* [*Syen mou sä*], Chapelle de Sönmu [*Syen mou*], située à Seoul, fondée en 1598 ; on y adore les deux généraux
 chinois Xing Jie [*Hing Kiai*], 邢玠 형개 et Yang Gao [*Yang Kao*], 楊
 鎬 양고 , qui portèrent secours à la Corée contre les Japonais à la fin du
 XVI^e siècle.

堂上 , *Tangsang* [*Tang syang*], Fonctionnaire supérieur (une charge),
 choisi parmi les fonctionnaires de rang 3a ou au-dessus, qui descendent de
 familles chinoises illustres (cf. n° 431) ;

郎廳 낭청 , *Nangch'öng* [*Rang htyeng*], 5a; Secrétaire (une charge) ;

守直 수직 , *Sujik* [*Syou tjik*], Gardien (trois charges), choisi parmi les
 Soldats chinois (n° 431) ;

433 武烈祠 무열사 , *Muyölsa* [*Mou ryel sä*], Chapelle de Muyöl [*Mou ryel*], fondée en 1603 à P'yöngyang [*Hpyeng yang*], et consacrée à des
 fonctionnaires et généraux des Ming, 明 명 : Shi Xing [*Ché Sing*],
 石星 석성 ; Li Rusong [*Li Jou song*], 李如松 이여송 ; Yang Yuan
 [Yang Yuen], 楊元 양원 ; Li Rubo [*Li Jou po*], 李如栢 이여백 ;
 Zhang Shijue [*Tchang Chétsio*], 張世爵 장세작 .

434 忠愍祠 충민사 , *Ch'ungminsa* [*Tchyoung min sä*], Chapelle de
 Ch'ungmin [*Tchyoung min*], établie en 1600, à Sunch'ön [*Syoun htyen*],
 順天 순천 (province de Chölla [*Tjyen ra*]) et consacrée à Yi Sunsin
 [Ri Syoun sin], 李舜臣 이순신 , premier amiral de *T'ongje* [*Htong tjyei*] (n° 1005).

Les Rois de Silla [Sin ra], de Koguryō [Ko kou rye], de Paekche [Päik tjei], de Puyō [Pou ye], 夫餘 부여¹⁸, des Ye [Yei], 濊 예¹⁹ adressaient des prières au Ciel et à la Terre, ainsi qu'aux Etoiles. Les Rois de Koryō [Korye] continuèrent ces sacrifices, dont les rites furent réglés par Ŭijong [Eui tjong], 毅宗 의종 (1146-1170). Les rites de l'Autel du Ciel, Wōn'gu [Ouen kou], 圓丘 원구, ou Wōndan [Ouentan], 圓壇 원단, accomplis par T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조, en 1398, et plusieurs fois par T'aejong [Htai tjong], 太宗 태종, furent suspendus en 1410, comme réservés à l'Empereur seul, et les hauts fonctionnaires conseillèrent de faire des sacrifices à l'Empereur Bleu, Ch'ōngje [Tchyeung tyei], 淸帝 청제, qui préside aux régions orientales. Les prières du Ciel furent rétablies en 1415, par autorisation spéciale de l'Empereur ; la dernière mention de ces sacrifices est de 1458. Les premiers princes de la dynastie des Yi [Ri] adressèrent aux Etoiles des sacrifices qui tombèrent plus tard en désuétude (cf. n° 425, 426) ; ils ne paraissent pas avoir fait de prières à la Terre. Les prières aux esprits du Vent, des Nuages, du Tonnerre et de la Pluie sont aussi anciennes que la Corée, et elles sont faites jusqu'à présent ; il en est de même des sacrifices aux fleuves, aux montagnes et aux Premiers Laboureurs, Sōnnong [Syen nong], 先農 선농 (Sinnong-si [Sin nong si], 神農氏 신농시 ; Hujik-si [Hou tjik si], 后稷氏 후직시) (**La prononciation originelle (本音) de 氏 씨 est 시)** : ces derniers sacrifices, au temps de Silla [Sin ra], étaient simplement des sacrifices de l'agriculture et se faisaient trois fois par an, sous les nom de Sōnnong [Syen nong], 先農 선농 ; Chungnong [Tjyoung nong], 中農 중농 ; et Hunong [Hou nong], 後農 후농. Les sacrifices à Sōrŭng-si [Sye reung si], 西陵氏 서릉시, qui inventa l'élevage des vers à soie et porte le titre de Sōnjam [Syen tcham], 先蠶 선잠 ; les sacrifices **U/Wu (doute sur le McCune) [Ou]**, 雩 우, aux Esprits des Cinq Eléments (句芒 구망, Kumang [Kou mang]; 祝融 축융, Ch'ugyung [Tchyouk young]; 后土 후토, Hut'o [Hou hto]; 蓐收 옥수, Yoksu [Yok syou]; 玄冥 현명, Hyōnmyōng [Hyen myeng]) ;

18

Situé entre les rivières nommées aujourd'hui Soungari et Khalkha : les Rois de Koguryō [Ko kou rye] étaient originaires de Puyō [Pou ye].

¹⁹ Les Ye [Yei] habitaient dans le Hamgyōng-do [Ham kyeng to] : ils semblaient avoir été de même race que les gens de Puyō [Pou ye].

ceux qui sont offerts à l'Esprit du Froid, Sahan [Sǎ han], 司寒 사한 (玄冥 현명); au Dieu Cheval, Majo [Ma Tjo], 馬祖 마조 (天駟 천사 , 龍馬 용마); au Premier Eleveur, Sönmok [Syen mok], 先牧 선목 ; au Premier Cavalier, Masa [Ma sya], 馬社 마사 ; à l'Esprit des maladies des chevaux, Mabo [Ma po], 馬步 마보 ; aux Esprits des villes, Sönghwang [Syeng hoang], 城隍 성황 ; les sacrifices militaires, Ma, 禡 마 , au mauvais esprit Ch'iusin [Tchi ou sin], 蚩尤神 치우신 , ne datent que de la dynastie de Koryö [Korye]. La dynastie des Yi [Ri] a fait en outre des prières à l'Esprit des calamités qui frappent les hommes ou les moissons, Po [Hpo], 酺 포 ; aux Esprits qui sont privés de culte, Yö [Rye], 厲 여 ; aux Coréens tués en 1592 (à l'autel Chöngch'ung [Tjyeng tchyoung], 旌忠壇 정충단) et aux soldats chinois venus à cette époque au secours de la Corée (à l'autel Minch'ung [Min tchyoung], 愍忠壇 민충단) (Cf. aussi n° 431-434). Quelques-uns des sacrifices aux esprits ont disparu sous l'influence croissante du confucianisme et partout se sont élevées des Chapelles, Sa [Sǎ], 祠 사 , en l'honneur de lettrés célèbres, chinois ou coréens (cf. n° 1429).

-
- 436 文宣王廟 문선왕묘 , *Munsönwangmyo* [*Moun syen oang myo*], Temple de Confucius : ce Temple fait partie du Collège des Lettrés (n° 539) ; on y adore Confucius, ses disciples et tous les confucianistes célèbres, chinois ou coréens ; ce culte remonte aux origines mêmes des études chinoises.
- 437 啓聖祠 계성사 , *Kyesöngsa* [*Kyei syeng sä*], Chapelle de Kyesöng [Kyei syeng], située au nord du Temple de Confucius, consacrée aux parents et aux fils de Confucius et de ses disciples, construite en 1701.
- 438 崇節祠 송절사 , *Sungjölsa* [*Syoung tjyel sä*], Chapelle de Sungjö [Syoung tjyel], à l'est du Temple de Confucius, construite en 1722 pour y adorer Dong Yang [Tong Yang], 董養 동양 , lettré chinois de la dynastie des Jin [Tsin], 晉 진 ; He Fan [Ho Fan], 何蕃 하번 ; lettré qui vivait sous les Tang [T'ang], 唐 당 ; Chen Jian [Tch'en Kien], 陳柬 진간 , et Ouyang Che [Ngeou yang Tch'e], 歐陽澈 구양철 , lettrés du temps des Song, 宋 송 .

- 439 三聖祠 삼성사 , *Samsöngsa* [*Sam syeng sä*], Chapelle des Trois Saints, située à Munhwa [Moun hwa], 文化 문화 (province de Hwanghae [Hoang Hăi]), dédiée sous Söngjong [Syeng tjong], 成宗 성종 (1469-1494) à Tan'gun [Tan koun], 檀君 단군 , premier Roi légendaire de Chosön [Tjyo syen], 朝鮮 조선 , à son père Hwan'ung [Hoan oung], 桓雄 환웅 , et à son aïeul Hwan'in [Hoan in], 桓因 환인 .
- 440 Les Salles qui suivent, sont gardées par des fonctionnaires portant les mêmes titres que les gardiens des Salles consacrées à des membres de la dynastie régnante (n° 452-465).
崇仁殿 승인전 , *Sunginjön* [*Syounge in tyen*], Salle royale Sungin [Syounge in], à P'yöngyang [Hpyeng yang], consacrée en 1102 ou 1105 à Kija [Keui tjä], 箕子 기자 (1122-1083), fondateur du second royaume de Chosön [Tjyo syen], 朝鮮 조선 ; les gardiens sont pris, depuis 1612, dans la famille Sönu [Syen ou], 鮮于 선우 , qui dit descendre de Kija [Keui tjä].
- 441 崇德殿 승덕전 , *Sungdökchön* [*Syounge tek tyen*], Salle royale Sungdök [Syounge tek], à Kyöngju [Kyeng tjyou], 慶州 경주 (province de Kyöngsang [Kyeng syang]) ; consacrée en 1429 à Sijo [Si tjo], 始祖 시조 (57 avant J.C.-4 après J.C.), fondateur du royaume de Silla [Sin ra] ; le gardien est choisi dans les familles Pak, 朴 박 , et Kim, 金 김 , qui prétendent remonter aux Rois de Silla [Sin ra].
- 442 崇靈殿 승령전 , *Sungnyöngjön* [*Syounge ryeng tyen*], Salle royale Sungnyöng [Syounge ryeng], à P'yöngyang [Hpyeng yang], consacrée en 1429 à Tongmyöng wang [Tong myeng oang], 東明王 동명왕 (37-19), fondateur du royaume de Koguryö [Ko kou rye] et à Tan'gun [Tan koun], 檀君 단군 , premier Roi légendaire de Chosön [Tjyo syen], 朝鮮 조선 . Cette salle a les mêmes fonctionnaires que celle qui porte le n° 440.
- 443 崇熱殿 승렬전 , *Sungnyöljön* [*Syounge ryel tyen*], Salle royale Sungnyöl [Syounge ryel], à Kwangju [Koang tjyou], 廣州 광주 (province de

Kyönggi [Kyeng keui]), fondée en 1639 ; on y adore à Sijo [Si tjo], 始祖 시조 (18 avant J.C.-28 après J.C.), fondateur du royaume de Paekche [Päik tjei]. Une salle consacrée à ce Roi a existé à Chiksan [Tjik san], 稷山 직산 (province de Ch'ungch'öng [Tchyoung tchyoung]) de 1429 à 1592.

- 444 崇義殿 승의전 , *Sungŭijön* [Syoung eui tyen], Salle royale Sungŭi [Syoung eui], située à Majön [Ma tyen], 麻田 마전 (province de Kyönggi [Kyeng keui]), consacrée en 1392 à quatre Rois de la dynastie de Koryö [Korye] : T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 (918-943) ; Hyönjong [Hyen tjong], 顯宗 현종 (1009-1031) ; Munjong [Moun tjong], 文宗 문종 (1046-1083) et Wönjong [Ouen tjong], 元宗 원종 (1259-1274). Les gardiens sont choisis dans la famille Wang [Oang], 王 왕, famille des Rois de Koryö [Korye] ; l'un d'eux porte le titre de *Kam*, 監 감, 6b, Surveillant.

- 117 445 Les Rois de Silla [Sin ra] ne semblent pas avoir adressé des prières à tous leurs ancêtres, mais seulement aux plus célèbres d'entre eux ; les *Mémoires historiques des Trois Royaumes* parlent d'un temple érigé en l'honneur de Sijo [Si tjo], 始祖 시조 (Hyökköse [Hyek ke syei], 赫居世 혁거세) en l'an 7 de notre ère ; un autre temple fut fondé au lieu de la naissance de ce prince par Chijŭng [Tji tjeung], 智證王 지증왕 (500-514) ; Hyeongong [Hyei kong], 惠恭王 혜공왕, en 776, consacra cinq temples à ses ancêtres Mich'u [Mi tchou], 味鄒王 미추왕 (261-284), T'aejong [Htai tjong], 太宗王 태종왕 [=Muyöl 太宗武烈王 태종무열왕] (654-661), Munmu [Moun mou], 文武王 문무왕 (661-681) et deux autres qui ne sont pas cités.

- 446 Les renseignements sur le Koguryö [Ko kou rye] sont assez confus : les Rois adoraient la mère du premier Roi dans un temple (*T'aehumyo* [Htai hou myo] 太后廟 태후묘) situé dans le pays de Puyö [Pou ye] ; un temple fut consacré au premier Roi, Sijo [Si tjo], 始祖 시조 (Tongmyöng [Tong myeng], 東明王 동명왕, 37-19), dans sa capitale Cholbon [Tjol pon] (卒本 졸본).

- 447 Les Rois de Paekche [Päik tjei] adoraient leur premier ancêtre, Sijo [Si tjo], 始祖 시조 (Onjo [On tjo], 溫祚 온조 , 18 av. J.C.-28 ap. J.C.).
- 448 宗廟 종묘 , *Chongmyo* [Tjong myo], Temple des Ancêtres, du Koryŏ [Korye], fondé en 992.
宗廟署 종묘서 , *Chongmyosŏ* [Tjong myo sye], Bureau du Temple des Ancêtres, établi par Munjong [Moun tjong], 文宗 문종 (1046-1083), nommé Bureau des Sépultures Royales, *Ch'imwŏnsŏ* [Tchim ouen sye], 寢園署 침원서 , par Ch'ungnyŏl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) et soumis au Conseil des Sacrifices (n° 558), séparé ensuite, conservé par la dynastie des Yi [Ri], sous le nom de :
- 449 宗廟署 종묘서 , *Chongmyosŏ* [Tjong myo sye], Bureau du Temple des Ancêtres Royaux ; nom littéraire : 太廟署 태묘서 , *T'aemyosŏ* [Htai myo sye] : ce Bureau a la garde du Temple et des sceaux, livres d'investiture, vies des rois qui y sont déposés.
- 450 都提調 도제조 , *Tojejo* [To tyei tjo], 1a ; Directeur général (une charge) ;
提調 제조 , *Chejo* [Tyei tjo], 2a ; Directeur (une charge) ;
令 영 , *Yŏng* [Ryeng], 5b ; Assistant principal (deux charges).
直長 직장 , *Chikchang* [Tjik tjang], 7b ; Gardien en chef (deux charges) ;
副奉事 부봉사 , *Pubongsa* [Pou pong sǎ], 9a ; Vice-Copiste (une charge).

-
- 451 文昭殿 문소전 , *Munsojŏn* [Moun syo tyen], Salle royale Munso [Moun syo], nommée d'abord *Insojŏn* [In syo tyen], 仁昭殿 인소전 ; appelée aussi *Wŏnmyo* [Ouen myo], 原廟 원묘 ; elle fut bâtie dans le Palais en 1433, en même temps que la Salle Kwanghyo [Koang hyo], *Kwanghyojŏn* [Koang hyo tyen], 廣孝殿 광효전 : dans ces deux salles, on plaça les tablettes de T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 et de T'aejong [Htai tjong], 太宗 태종 (1400-1418) et le Roi ordonna qu'on présentât des mets aux tablettes trois fois par jour, comme aux Rois ses ancêtres de leur vivant (cf. n° 78). Les tablettes des Rois qui vinrent ensuite, furent honorées de même. Tŏkchong [Tek tjong], 德宗 덕종 , qui n'avait pas régné, ne pouvant prendre place à la Salle Munso [Moun syo], on construisit pour lui la Salle Yŏn'un [Yen eun], *Yŏn'unjŏn* [Yen eun tyen], 延恩殿 연은전 . Ces salles, détruites par les Japonais en 1592, ne furent pas rétablies,

et le culte quotidien cessa. Le Palais actuel renferme une salle Munso [Moun syo], située sur l'ancien emplacement. Les serviteurs de la Salle Yŏn'ŭn [Yen eun] avaient été supprimés dès 1476.

- 452 肇慶廟 조경묘 , *Chogyŏngmyo* [*Tjyo kyeng myo*], Temple Chogyŏng [*Tjyo kyeng*], situé à Chŏnju [*Tjyen tjyou*] ; on y adore Sijo [*Si tjo*], 始祖 시조 , ancêtre du roi T'aejo [*Htai tjo*], 太祖 태조 , des Yi [*Ri*], à la vingt-et-unième generation, Ministre des Travaux sous la dynastie de Silla [*Sin ra*]. Ce temple a été fondé en 1771.
 승 영 , *Yŏng* [*Ryeng*], 5b ; Assistant principal (une charge) ;
 別檢 별검 , *Pyŏlgŏm* [*Pyel kem*], 8b ; Copiste (une charge) ;
 守門將 수문장 , *Sumunjang* [*Syou moun tjang*], 9b m ; Garde (une charge).
- 453 慶基殿 경기전 , *Kyŏnggijŏn* [*Kyeng keui tyen*], Salle royale Kyŏnggi [*Kyeng keui*], située à Chŏnju [*Tjyen tjyou*] ; construite en 1410 ; réédifiée en 1614 ; on y adore le portrait de T'aejo [*Htai tjo*], 太祖 태조 .
 승 영 , *Yŏng* [*Ryeng*], 5b ; Assistant principal (une charge) ;
 參奉 참봉 , *Ch'ambong* [*Tcham pong*], 9b ; Gardien (une charge) ;
 守門將 수문장 , *Sumunjang* [*Syou moun tjang*], 9b m ; Garde (une charge).
- 454 永崇殿 영승전 , *Yŏngsungjŏn* [*Yeng syoung tyen*], Salle royale Yŏngsung [*Yeng syoung*], élevée au commencement de la dynastie actuelle, pour y placer le portrait de T'aejo [*Htai tjo*], 太祖 태조 , sur l'emplacement du palais *Changnak* [*Tjyang rak*], *Changnakkung* [*Tjyang rak koug*], 長樂宮 장락궁 , des rois de Koryŏ [Korye], à P'yŏngyang [*Hpyeng yang*]. Détruite en 1592, cette salle n'a pas été rebâtie ; le terrain en est occupé par le *yamen* du Gouverneur. En 1622, le Roi Kwanghae (Koang häi), 光海君 광해군 , construisit à Kanghwa [*Kang hoa*], 江華 강화 (province de Kyŏnggi [*Kyeng keui*]) une salle du même nom, aujourd'hui détruite.
- 455 集慶殿 집경전 , *Chipkyŏngjŏn* [*Tjip kyeng tyen*], Salle royale *Chipkyŏng* [*Tjip kyeng*]; on y adorait le portrait de T'aejo [*Htai tjo*], 太祖 태조 ; bâtie au commencement de la dynastie à Kyŏngju [*Kyeng tjyou*], 慶州 경

주 (province de Kyöngsang [Kyeng syang]), elle fut reconstruite en 1592 à Kangnŭng [Kang reung], 江陵 강릉 (province de Kangwŏn [Kang ouen]). Elle a été incendiée en 1631.

456 瀋源殿 준원전 , *Chunwŏnjŏn* [*Syoun ouen tyen*], Salle royale Chunwŏn [*Syoun ouen*], située à Yŏnghŭng [Yeng heung], 永興 영흥 (province de Hamgyŏng [Ham kyeng]), lieu de naissance de T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 ; on y adorait le portrait de ce Roi. La salle a été établie en 1396.
 수영 , *Yŏng* [*Ryeng*], 6b ; Assistant principal (deux charges) ;
 守門將 수문장 , *Sumunjang* [*Syou moun tjang*], 9b m ; Garde (une charge).

457 穆淸殿 목청전 , *Mokch'ŏngjŏn* [*Mok tchyeng tyen*], Salle royale Mokch'ŏng [Mok tchyeng], bâtie à l'est de Kaesŏng [Kǎi syeng] par T'aejong [Htai tjong], 太宗 태종 (1400-1418), sur l'emplacement de la maison de T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 ; on y adorait l'image de ce prince. Cette salle a été brûlée en 1592 ; Sukchong [Syouk tjong], 肅宗 숙종 (1674-1720) éleva sur la place une inscription commémorative.

120 458 奉先殿 봉선전 , *Pongsŏnjŏn* [*Pong syen tyen*], Salle royale Pongsŏn [Pong syen], construite en 1469 dans le district de Yangju [Yang tjou] (province de Kyŏnggi [Kyeng keui]) pour y adorer le portrait de Sejo [Syei tjo], 世祖 세조 ; elle porta d'abord le nom de Salle Sungŭn [Syoung eun], *Sungŭnjŏn* [*Syoung eun tyen*], 崇恩殿 승은전 . En 1622, l'image de Sejo [Syei tjo] fut transportée dans une Salle Pongsŏn [Pong syen] construite à Kanghwa [Kang hoa], 江華 강화 (province de Kyŏnggi [Kyeng keui]). Ces deux salles n'existent plus.

120 459 懿廟後殿 의묘후전 , *Ŭimyo hujŏn* [*Eui myo hou tyen*], Salle postérieure du temple de Tökchong [Tek tjong], 德宗 덕종 , on y adorait l'image de ce prince ; consacrée en 1468, cette salle disparut vraisemblablement lors de la guerre des Japonais.

460 崇恩殿 승은전 , *Sungŭnjŏn* [*Syoung eun tyen*], Salle royale Sungŭn [Syoung eun], établie par Injo [In tjo], 仁祖 인조 (1623-1649), pour le portrait de son père Wŏnjong [Ouen tjong], 元宗 원종 ; elle disparut en 1637.

- 461 長寧殿 장녕전 , *Changnyŏngjŏn* [*Tjyang nyeng tyen*], Salle royale Changnyŏng [*Tjyang nyeng*], située à Kanghwa [*Kang hoa*], 江華 강화 (province de Kyŏnggi [*Kyeng keui*]), construite en 1695 sur l'emplacement de l'ancienne Salle Yŏngsung [*Yeng syoung*] (n° 454), on y adore le portrait de Sukchong [*Syouk tjong*], 肅宗 숙종 .
 승 영 , *Yŏng* [*Ryeng*], 5b ; Assistant principal (une charge) ;
 別檢 별검 , *Pyŏlgŏm* [*Pyel kem*], 8b ; Copiste (une charge) ;
- 462 璿源殿 선원전 , *Sŏnwŏnjŏn* [*Syen ouen tyen*], Salle royale Sŏnwŏn [*Syen ouen*], située dans le Palais Ch'angdŏk [*Tchyang tek*] (n° 224), on y adore le portrait de Sukchong [*Syouk tjong*], 肅宗 숙종 . Primitivement, ce nom était porté par une salle voisine de la Salle Munso [*Moun syo*] (n° 451) et où étaient placées les portraits des Rois et des Reines après leur mort.
- 463 萬寧殿 만녕전 , *Mannyŏngjŏn* [*Man nyeng tyen*], Salle royale Mannyŏng [*Man nyeng*], située à Kanghwa [*Kang hoa*], 江華 강화 (province de Kyŏnggi [*Kyeng keui*]), réunie avant 1865 à la Salle Changnyŏng [*Tjyang nyeng*] (n° 461). Elle avait été construite en 1713 pour y conserver les chaises et palanquins de la Salle Changnyŏng [*Tjyang nyeng*] ; le portrait du Roi Yŏngjong [*Yeng tjong*], 英宗 영종 , y fut placée en 1745.
- 464 泰寧殿 태녕전 , *T'aenyŏngjŏn* [*Htai nyeng tyen*], Salle royale T'aenyŏng [*Htai nyeng*], située dans le Palais Kyŏnghŭi'gung [*Kyeng heui koung*] (n° 226) et nommée d'abord *Wisŏndang* [*Oui syen tang*], 爲善堂 위선당 ; elle devint Salle T'aenyŏng [*Htai nyeng*] lorsqu'on y plaça le portrait de Yŏngjong [*Yeng tjong*], 英宗 영종 , en 1745.
- 465 華寧殿 화녕전 , *Hwanyŏngjŏn* [*Hoa nyeng tyen*], Salle royale Hwanyŏng [*Hoa nyeng*], située à Suwŏn [*Syou ouen*], 水原 수원 (province de Kyŏnggi [*Kyeng keui*]) ; on y adore le portrait de Chŏngjong [*Tyeng tjong*], 正宗 정종 , qui y fut placé en 1801.
 提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tjo*], 2a ; Directeur (une charge) ;
 승 영 , *Yŏng* [*Ryeng*], 5b ; Assistant principal (une charge) ;
 守門將 수문장 , *Sumunjang* [*Syou moun tjyang*], 9b m ; Garde (deux charges).

- 466 永禧殿 영희전 , *Yŏnghŭijŏn* [*Yeng heui tyen*], Salle royale *Yŏnghŭi* [*Yeng heui*], située à Seoul : on y adore les portraits de T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 ; Sejo [Syei tjo], 世祖 세조 ; Wŏnjong [Ouen tjong], 元宗 원종 ; Yŏngjong [Yeng tjong], 英宗 영종 , et Sunjo [Syoun tjo], 純祖 순조 . Cette salle, nommée d'abord *Nambyŏlchŏn* [*Nam pyel tyen*], 南別殿 남별전 , était à l'origine un palais qui servit à plusieurs membres de la Famille Royale. Elle devint Salle des Portraits en 1619.
 都提調 도제조 , *Tojejo* [*To tyei tjo*], 1a ; Directeur général (une charge) ;
 提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tjo*], 2a ; Directeur (une charge) ;
 승 영 , *Yŏng* [*Ryeng*], 5b ; Assistant principal (deux charges) ;
 參奉 참봉 , *Ch'ambong* [*Tcham pong*], 9b ; Gardien (une charge) ;
- 467 La dynastie de Koryŏ [Korye] avait de même pour les portraits des Rois plusieurs salles : la principale, située à la Capitale, portait le nom de *Kyŏngnyŏngjŏn* [*Kyeng ryeng tyen*], 景靈殿 경령전 , une autre s'appelait *Chejinjŏn* [*Tjye tjin tyen*], 諸眞殿 제진전 .

- 122 468 景慕殿 경모전 , *Kyŏngmojŏn* [*Kyeng mo tyen*], Palais *Kyŏngmo* [*Kyeng mo*], à Seoul ; on y adore le Prince héritier Changhŏn [Tjang hen], 莊獻世子 장헌세자 , et son fils le roi Chŏngjong [Tyeng tjong], 正宗 정종 , ainsi que les Rois Sunjo [Syoun tjo], 純祖 순조 et Ikchong [Ik tjong], 翼宗 익종 . Ce temple fut d'abord appelé *Satomyo* [*Să to myo*] 思悼廟 사도묘 , puis *Suŏnmyo* [*Syou eun myo*], 垂恩廟 수은묘 .
 都提調 도제조 , *Tojejo* [*To tyei tjo*], 1a ; Directeur général (une charge) ;
 提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tjo*], 2a ; Directeur (une charge) ;
 승 영 , *Yŏng* [*Ryeng*], 5b ; Assistant principal (trois charges) ;

- 469 陵色典 능색전 , *Nŏngsaekchŏn* [*Reung säik tyen*], Bureau des Tombeaux Royaux de Silla [Sin ra].
- 470 諸陵署 제릉서 , *Cherŏngsŏ* [*Tjye reung sye*], Bureau des Tombeaux Royaux, établi par Mokchong [Mok tjong], 穆宗 목종 (997-1009), soumis par Ch'ungnyŏl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) au Conseil des Sacrifices (n° 558) (cf. n° 448)

- 471 Sous la dynastie actuelle, chaque Tombeau a quelques fonctionnaires spéciaux :
各陵 각릉 , *Kangnŭng* [*Kak reung*], Tombeaux Royaux, gardés par des Assistants principaux, 令 영 , *Yŏng* [*Ryeng*], 5b ; Gardien en chef, 直長 직장 , *Chikchang* [*Tjik tjang*], 7b ; Copiste, 別檢 별검 , *Pyŏlgŏm* [*Pyel kem*], 8b ; Gardien, 參奉 참봉 , *Ch'ambong* [*Tcham pong*], 9b.
- 472 德陵 덕릉 , *Tŏngnŭng* [*Tek reung*], (district de Hamhŭng [Ham heung]), tombeau de Mokcho [Mok tjo], 穆祖 목조 .
- 473 安陵 안릉 , *Allŭng* [*An reung*], (Hamhŭng [Ham heung]), tombeau de la Reine femme du précédent.
- 474 智陵 지릉 , *Chirŭng* [*Tji reung*], (district de Anbyŏn [An pyen], 安邊 안변 , province de Hamgyŏng [Ham kyeng]), tombeau de Ikcho [Ik tjo], 翼祖 익조 .
- 475 淑陵 숙릉 , *Sungnŭng* [*Syouk reung*], (district de Munch'ŏn [Moun tchyen], 文川 문천 , province de Hamgyŏng [Ham kyeng]), tombeau de la Reine femme du précédent.
- 476 義陵 의릉 , *Ŭirŭng* [*Eui reung*], (Hamhŭng [Ham heung]), tombeau de Tojo [To tjo], 度祖 도조 .
- 477 純陵 순릉 , *Sullŭng* [*Syoun reung*], (Hamhŭng [Ham heung]), tombeau de la Reine femme du précédent.
- 478 定陵 정릉 , *Chŏngnŭng* [*Tyeng reung*], (Hamhŭng [Ham heung]), tombeau de Hwanjo [Hoan tjo], 桓祖 환조 .
- 479 和陵 화릉 , *Hwarŭng* [*Hoa reung*], (Hamhŭng [Ham heung]), tombeau de la Reine femme du précédent.
- 480 健元陵 건원릉 , *Kŏnwŏllŭng* [*Ken ouen reung*], (district de Yangju [Yang tjou], province de Kyŏnggi [Kyeng keui]), tombeau de T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , fondateur de la dynastie (1392-1398).

- 481 濟陵 제릉 , *Cherŭng* [*Tjyei reung*], (district de P'ungdök [Hpoung tek], 豐德 풍덕 , province de Kyönggi [Kyeng keui]), tombeau de la Reine, première femme du précédent.
- 482 貞陵 정릉 , *Chöngnŭng* [*Tyeng reung*], (Yangju [Yang tjyou]), tombeau de la Reine seconde femme du précédent.
- 483 厚陵 후릉 , *Hurŭng* [*Hu reung*], (P'ungdök [Hpoung tek]), tombeau de Chöngjong [Tyeng tjong], 定宗 정종 (1398-1400).
- 484 獻陵 헌릉 , *Höllŭng* [*Hen reung*], (district de Kwangju [Koang tjyou], 廣州 광주 (province de Kyönggi [Kyeng keui]), tombeau de T'aejong [Htai tjong], 太宗 태종 (1400-1418).
- 485 英陵 영릉 , *Yöngnŭng* [*Yeng reung*], (district de Yöju [Rye tjyou], 驪州 여주 , province de Kyönggi [Kyeng keui]), tombeau de Sejong [Syei tjong], 世宗 세종 (1418-1450).
- 486 顯陵 현릉 , *Hyöllŭng* [*Hyen reung*], (Yangju [Yang tjyou]), tombeau de Munjong [Moun tjong], 文宗 문종 (1450-1452).
- 487 莊陵 장릉 , *Changnŭng* [*Tjang reung*], (district de Yöngwöl [Nyeng ouel], 寧越 영월 , province de Kangwön [Kang ouen]), tombeau de Tanjong [Tan tjong], 端宗 단종 (1452-1455).
- 488 思陵 사릉 , *Sarŭng* [*Sä reung*], (Yangju [Yang tjyou]), tombeau de la Reine femme du précédent.
- 489 光陵 광릉 , *Kwangnŭng* [*Koang reung*], (Yangju [Yang tjyou]), tombeau de Sejo [Syei tjo], 世祖 세조 , (1455-1468).
- 490 敬陵 경릉 , *Kyöngnŭng* [*Kyeng reung*], (district de Koyang [Ko yang], 高陽 고양 , province de Kyönggi [Kyeng keui]), tombeau de Tökchong [Tek tjong], 德宗 덕종 (n'a pas régné).
- 491 昌陵 창릉 , *Ch'angnŭng* [*Tchyang reung*], (Koyang [Ko yang]), tombeau de Yejong [Yei tjong], 睿宗 예종 (1468-1469).

- 492 恭陵 공릉 , *Kongnŭng* [*Kong reung*], (district de P'aju [Hpa tjou], 坡州 파주, province de Kyŏnggi [Kyeng keui]), tombeau de la Reine, première femme du précédent.
- 493 宣陵 선릉 , *Söllŭng* [*Syen reung*], (Kwangju [Koang tjou]), tombeau de Sŏngjong [Syeng tjong], 成宗 성종 (1469-1494).
- 494 順陵 순릉 , *Sullŭng* [*Syoun reung*], (P'aju [Hpa tjou]), tombeau de la Reine, première femme du précédent.
- 495 靖陵 정릉 , *Chŏngnŭng* [*Tjyeng reung*], (Kwangju [Koang tjou]), tombeau de Chungjong [Tjyoung tjong], 中宗 중종 (1506-1544).
- 496 溫陵 온릉 , *Ollŭng* [*On reung*], (Yangju [Yang tjou]), tombeau de la Reine, première femme du précédent.
- 497 禧陵 희릉 , *Hŭirŭng* [*Heui reung*], (Koyang [Ko yang]), tombeau de la Reine seconde femme du précédent.
- 125 498 泰陵 태릉 , *T'aerŭng* [*Htai reung*], (Yangju [Yang tjou]), tombeau de la Reine, troisième femme du précédent.
- 499 孝陵 효릉 , *Hyorŭng* [*Hyo reung*], (Koyang [Ko yang]), tombeau de Injong [In tjong], 仁宗 인종 (1544-1545).
- 500 康陵 강릉 , *Kangnŭng* [*Kang reung*], (Yangju [Yang tjou]), tombeau de Myŏngjong [Myeng tjong], 明宗 명종 (1545-1567).
- 501 穆陵 목릉 , *Mongnŭng* [*Mok reung*], (Yangju [Yang tjou]), tombeau de Sŏnjo [Syen tjo], 宣祖 선조 (1567-1608).
- 502 章陵 장릉 , *Changnŭng* [*Tjyang reung*], (district de Kimp'o [Kim hpo], 金浦 김포, province de Kyŏnggi [Kyeng keui]), tombeau de Wŏnjong [Ouen tjong], 元宗 원종 (n'a pas régné). Ce tombeau a été tombeau de seconde classe sous le nom de *Hŭnggyŏngwŏn* [*Heung kyeng ouen*], 興慶園 흥경원, de 1623 à 1632.

- 503 長陵 장릉 , *Changnŭng* [*Tjyang reung*], (district de Kyoha [Kyo ha], 交河 교하 , province de Kyŏnggi [Kyeng keui]), tombeau de Injo [In tjo], 仁祖 인조 (1623-1649).
- 504 徽陵 휘릉 , *Hwirŭng* [*Houi reung*], (Yangju [Yang tjou]), tombeau de la Reine seconde femme du précédent.
- 505 寧陵 녕릉 , *Nyŏngnŭng* [*Nyeng reung*], (Yŏju [Rye tjou]), tombeau de Hyojong [Hyo tjong], 孝宗 효종 (1649-1659).
- 506 崇陵 승릉 , *Sungnŭng* [*Syounge reung*], (Yangju [Yang tjou]), tombeau de Hyŏnjong [Hyen tjong], 顯宗 현종 (1659-1674).
- 507 明陵 명릉 , *Myŏngnŭng* [*Myeng reung*], (Koyang [Ko yang]), tombeau de Sukchong [Syook tjong], 肅宗 숙종 (1674-1720).
- 508 翼陵 익릉 , *Ingnŭng* [*Ik reung*], (Koyang [Ko yang]), tombeau de la Reine, première femme du précédent.
- 126 509 懿陵 의릉 , *Ŭirŭng* [*Eui reung*], (Yangju [Yang tjou]), tombeau de Kyŏngjong [Kyeng tjong], 景宗 경종 (1720-1724).
- 510 惠陵 혜릉 , *Hyerŭng* [*Hyei reung*], (Yangju [Yang tjou]), tombeau de la Reine, première femme du précédent.
- 511 元陵 원릉 , *Wöllŭng* [*Ouen reung*], (Yangju [Yang tjou]), tombeau de Yŏngjong [Yeng tjong], 英宗 영종 (1724-1776).
- 512 弘陵 홍릉 , *Hongnŭng* [*Hong reung*], (Koyang [Ko yang]), tombeau de la Reine, première femme du précédent.
- 513 永陵 영릉 , *Yŏngnŭng* [*Yeng reung*], (P'aju [Hpa tjou]), tombeau de Chinjong [Tjin tjong], 眞宗 진종 (n'a pas régné).
- 514 健陵 건릉 , *Köllŭng* [*Ken reung*], (district de Suwŏn [Syou ouen], 水原 수원 , province de Kyŏnggi [Kyeng keui]), tombeau de Chŏngjong [Tyeng tjong], 正宗 정종 (1776-1800).

- 515 仁陵 인릉 , *Illŭng* [*In reung*], (Kwangju [Koang tjiyou]), tombeau de Sunjo [Syoun tjo], 純祖 순조 (1800-1834).
- 516 綏陵 유릉 , *Yurŭng* [*You reung*], (Yangju [Yang tjiyou]), tombeau de Ikchong [Ik tjong], 翼宗 익종 (n'a pas régné). Ce tombeau fut de troisième classe, sous le nom de *Yŏn'gyŏngmyo* [*Yen kyeng mo*], 延慶墓 연경묘 , de 1830 à 1834.
- 517 景陵 경릉 , *Kyŏngnŭng* [*Kyeng reung*], (Yangju [Yang tjiyou]), tombeau de Hŏnjong [Hen tjong], 憲宗 헌종 (1834-1849).
- 518 睿陵 예릉 , *Yerŭng* [*Yei reung*], (Koyang [Ko yang]), tombeau de Ch'ŏljong [Tchyel tjong], 哲宗 철종 (1849-1863)²⁰ .
- 519 Un tombeau de seconde classe est assimilé aux Tombeaux Royaux et gardé par un Assistant principal, *Yŏng* [*Ryeng*], 令 영 , 5b, et un Gardien, *Ch'ambong* [*Tcham pong*], 參奉 참봉 , 9b ; c'est le 顯隆園 현릉원 , *Hyŏllyungwŏn* [*Hyen ryoung ouen*], (Suwŏn [Syoun ouen]), tombeau du Prince héritier Changhŏn [Tjang hen], 莊獻世子 장헌세자 ; ce prince avait d'abord été inhumé au *Yŏnguwŏn* [*Yeng ou ouen*], 永祐園 영우원 (Yangju [Yang tjiyou]) en 1762. En 1789, son fils, le Roi Chŏngjong [Tyeng tjong], 正宗 정종 , fit transférer le cercueil au tombeau actuel.

-
- 520 各園 각원 , *kagwŏn* [*kak ouen*], tombeaux de seconde classe, gardés en général par des fonctionnaires ayant le titre de *Subonggwān* [*Syoun pong koan*], 守奉官 수봉관 , 9b.

²⁰ Au lieu de *rŭng* [*reung*], 陵 룡, on emploie souvent le caractère *myo* [*myo*], 廟 묘. On désigne un Roi par le nom de son tombeau : ainsi *Yŏngmyo* [*Yeng myo*], 英廟 영묘, signifie Sejong [Syei tjong], 世宗 세종 (cf. n° 485) ; mais la même expression peut aussi indiquer *Yŏngjong* [*Yeng tjong*], 英宗 영종, qui est appelé également *Wŏnmyo* [*Ouen myo*], 元廟 원묘 (cf. n° 511) – En 1867, des fonctionnaires ont été placés au *Hyŏllŭng* [*Hyen reung*], 顯陵 현릉, proche de Songdo [Syong to], tombeau de T'aejo [Htai tjo] des Wang [Oang], 王太祖 왕태조.

- 521 順昌園 순창원 , *Sunch'angwŏn* [*Syoun tchyang ouen*] (Koyang [Ko yang]), tombeau du Prince héritier Sunhoe [*Syoun hoi*], 順懷世子 순회세자 , fils de Myŏngjong [*Myeng tjong*], 明宗 명종 . Jusqu'en 1870, ce tombeau était appelé *Sunhoemyo* [*Syoun hoi mo*], 順懷墓 순회묘 .
- 522 順康園 순강원 , *Sun'gangwŏn* [*Syoun kang ouen*] (Yangju [Yang tjou]), tombeau de la Dame du Palais, mère de Wŏnjong [*Ouen tjong*], 元宗 원종 .
- 523 昭慶園 소경원 , *Sogyŏngwŏn* [*Syo kyeng ouen*] (Koyang [Ko yang]), appelé *Sohyŏnmyo* [*Syo hyen mo*], 昭顯墓 소현묘 , jusqu'en 1870 ; tombeau du Prince héritier Sohyŏn [*Syo hyen*], 昭顯世子 소현세자 , fils de Injo [*In tjo*], 仁祖 인조 .
- 524 永懷園 영회원 , *Yŏnghoewŏn* [*Yeng hoi ouen*], (district de Sihŭng [*Si heung*], 始興 시흥 , province de Kyŏnggi [*Kyeng keui*]), nommé *Minhoemyo* [*Min hoi mo*], 愍懷墓 민회묘 , jusqu'en 1870 ; tombeau de la princesse femme du Précédent.
- 525 昭寧園 소녕원 , *Sonyŏngwŏn* [*Syo nyeng ouen*] (Yangju [Yang tjou]), tombeau de la Dame du Palais, mère de Yŏngjong [*Yeng tjong*], 英宗 영종 .
- 526 綏吉園 유길원 , *Yugirwŏn* [*You kil ouen*] (Yangju [Yang tjou]), tombeau de la Dame du Palais, mère de Chinjong [*Tjin tjong*] 眞宗 진종 .
- 527 懿寧園 의녕원 , *Ŭinyŏngwŏn* [*Eui nyeng ouen*] (Yangju [Yang tjou]), nommé *Ŭisomyo* [*Eui syo mo*], 懿昭墓 의소묘 , jusqu'en 1870 ; tombeau du Prince héritier Ŭiso [*Eui syo*], 懿昭世孫 의소세손 , fils du Prince héritier Changhŏn [*Tjang hen*], 莊獻世子 장헌세자 .
- 528 孝昌園 효창원 , *Hyo ch'angwŏn* [*Hyo tchang ouen*] (Koyang [Ko yang]), nommé *Hyo ch'angmyo* [*Hyo tchang mo*], 孝昌墓 효창묘 , jusqu'en 1870 ; tombeau du Prince héritier Munhyo [*Moun hyo*], 文孝世子 문효세자 , fils de Chŏngjong [*Tyeng tjong*], 正宗 정종 .

529 徽慶園 휘경원 , *Hwigyŏngwŏn* [*Houi kyeng ouen*] (Yangju [Yang tjou]), tombeau de la Dame du Palais, mère de Sunjo [Syoun tjo], 純祖 순조 .

530 各墓 각묘 , *kangmyo* [*kak mo*], tombeaux de troisième classe, gardés par des *Suwi* [Syoun oui], 守衛 수위 , non classés.

531 宣禧墓 선희묘 , *Sŏnhuimyo* [*Syen heui myo*] (Yangju [Yang tjou]), tombeau de la Dame du Palais, mère du Prince héritier Changhŏn [Tjang hen], 莊獻世子 장헌세자 .

532 孝憲墓 효헌묘 , *Hyohŏnmyo* [*Hyo hen myo*] (Yangju [Yang tjou]), tombeau du Prince de Wanhwa [Oan hoa], 完和君 완화군 , mort en 1880, fils du Roi régnant.

129

533 國學 국학 , *Kukhak* [*Kouk hak*], Collège Royal de Silla [Sin ra], fondé par le Roi Sinmun [Sin moun], 神文王 신문왕 , en 682, appelé *Taehakkam* [*Tai hak kam*], 大學監 대학감 , par Kyŏngdŏk [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765) ; dépendant du Ministère des Rites (n° 411).

卿 경 , *Kyŏng* [*Kyeng*], 司業 사업 , *Saŏp* [*Să ep*], Chancelier ;
 博士 박사 , *Paksa* [*Pak să*], Docteur ;
 助教 조교 , *Chogyo* [*Tjo kyo*], Professeur ;
 讀曲 독곡 , *Tokkok* [*Tok kok*], Elèves reçus aux examens.

534 On étudiait les livres classiques et canoniques, les historiens et les philosophes chinois ; il y avait de plus :
 直徒典 직도전 , *Chiktojŏn* [*Tjik to tyen*] ; 村徒典 촌도전 ,
Ch'ondojŏn [*Tjik to tyen*], Ecoles (?)
 所內學生 소내학생 , *Sonae haksæng* [*So năi hak săing*], Elèves de Sonae [So năi] (?)

- 535 大學 대학 , *Taehak* [*Tai hak*], Collège des Lettrés, du royaume de Koguryō [Ko kou rye], fondé en 372 ; il y avait aussi des Docteurs Royaux, *Kukcha paksa* [*Kouk tjä pak sä*], 國子博士 국자박사 .
- 536 司徒部 사도부 , *Sadobu* [*Sä to pou*], Bureau des Lettrés, du royaume de Paekche [Päik tjei] ; le titre de Docteur, *Paksa* [*Pak sä*], 博士 박사 , date de 375 ; le Collège des Lettrés, *Taehak* [*Tai hak*], 大學 대학 , fut établi en 384.
- 537 國子監 국자감 , *Kukchagam* [*Kouk tjä kam*], Collège des Lettrés, établi par Söngjong [Syeng tjong], 成宗 성종 , en 993 ; appelé Collège Royal, *Kukhak* [*Kouk hak*], 國學 국학 , puis *Sönggyun'gam* [*Syeng kyoun kam*], 成均監 성균감 , sous Ch'unngnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308). Le nom de *Sönggyun'gwan* [*Syeng kyoun kwan*], 成均館 성균관 , date de Kongmin [Kong min], 恭愍王 공민왕 (1351-1374). Quelques titres ont varié suivant les époques :
- 538 判事 판사 , *P'ansa* [*Hpan sä*] ; 大司成 대사성 , *Taesasöng* [*Tai sä syeng*], Grand Recteur ; 祭酒 제주 , *Cheju* [*Tjyei tjou*] ; 典酒 전주 , *Chönju* [*Tyen tjou*], Maître des Libations ; 樂正 악정 , *Akchöng* [*Ak tjyeng*] ; 司藝 사예 , *Saye* [*Sä yei*] ; 司業 사업 , *Saöp* [*Sä ep*], Recteur ; 丞 승 , *Süng* [*Seung*] ; 直講 직강 , *Chikkang* [*Tjik kang*], Explicateur ; 國子博士 국자박사 , *Kukcha paksa* [*Kouk tjä pak sä*] ; 大學博士 대학박사 , *Taehak paksa* [*Tai hak pak sä*], 成均博士 성균박사 , *Sönggyun paksa* [*Syeng kyoun pak sä*] ; 明經博士 명경박사 , *Myönggyöng paksa* [*Myeng kyeng pak sä*] ; 諄諭博士 순유박사 , *Sunyu paksa* [*Syoun you pak sä*] ; 進德博士 진덕박사 , *Chindök paksa* [*Tjin tek pak sä*] ; 四門博士 사문박사 , *Samun paksa* [*Sä moun pak sä*] ; 律學博士 율학박사 , *Yurhak paksa* [*Ryoul hak pak sä*], Docteur.
- 539 Le Collège des Lettrés a peu varié sous la présente dynastie ; il a été richement doté par elle de champs et d'esclaves. 成均館 성균관 , *Sönggyun'gwan* [*Syeng kyoun kwan*], Collège des Lettrés ; noms littéraires : *Kukchagam* [*Kouk tjä kam*], 國子監 국자감 ; *T'aehak* [*Htai hak*], 太學 태학 ; *Hyön'gwan* [*Hyen koan*], 賢館 현관 ; *Munmyo* [*Moun myo*], 文廟 문묘 ; *Pan'gung* [*Pan koun*], 泮宮 반궁 . Il a été

chargé de l'instruction des lettrés et de la garde du Temple de Confucius (n° 436). Les *Statuts* de 1469 fixent le nombre des lettrés à deux cents licenciés (n° 1021) ; d'après ceux de 1744, le Collège comprend cent six licenciés et vingt élèves sortis des Quatre Ecoles (n° 544).

- 540 知事 지사 , *Chisa* [*Tji sä*], 2a ; Premier Conseiller (une charge) ;
 同知事 동지사 , *Tongjisa* [*Tong tji sä*], 2b ; Second Conseiller (deux charges) ;
 大司成 대사성 , *Taesasöng* [*Tai sä syeng*], 3a ; Grand Recteur (une charge) ;
 noms littéraires : *Kukchajang* [*Kouk tjä tjang*], 國子長 국자장 ;
Panjang [*Pan tjang*], 泮長 반장 ;
 祭酒 제주 , *Cheju* [*Tjyei tyou*], 3a ; Maître des Libations (une charge) ;
 司成 사성 , *Sasöng* [*Sä syeng*], 3b ; Recteur (une charge) ;
 司藝 사예 , *Saye* [*Sä yei*], 4a ; Littérateur (deux charges) ;
 司業 사업 , *Saöp* [*Sä ep*], 4a ; Chancelier (deux charges) ;
 直講 직강 , *Chikkang* [*Tjik kang*], 5a ; Explicateur (quatre charges) ;
 典籍 전적 , *Chönjök* [*Tyen tyeok*], 6a ; Notaire (treize charges) ;
 博士 박사 , *Paksa* [*Pak sä*], 7a ; Docteur (trois charges) ;
 學正 학정 , *Hakchöng* [*Hak tjang*], 8a ; Directeur des Etudes (trois charges) ;
 學錄 학록 , *Hangnok* [*Hak rok*], 9a ; Premier Sous-Directeur des Etudes (trois charges) ;
 學諭 학유 , *Hagyü* [*Hak you*], 9b ; Second Sous-Directeur des Etudes (trois charges) ;
 生徒 생도 , *Saengdo* [*Säing to*], non classé ; Elève.

541 Le Roi Wönjong [Ouen tjong], 元宗 원종 , en 1271, établit les deux Ecoles de l'est et de l'ouest, *Tongsö haktang* [*Tong sye hak tang*], 東西學堂 동서학당 ; Ch'ungnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) fonda le Conseil de l'enseignement des Livres canoniques et historiques, *Kyöngsa kyosu togam* [*Kyeng sä kyo syou to kam*], 經史教授都監 경사교수도감 ; Kongmin [Kong min], 恭愍王 공민왕 (1351-1374) nomma ce Conseil *Ihak togam* [*Ri hak to kam*], 理學都監 이학도감 . Sous Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392) il y eut :

542 十學 십학 , *Siphak* [*Sip hak*], les Dix Ecoles ;

隸禮學 예례학 , *Yeryehak* [*Ryei ryei hak*], Ecole de confucianisme ;
 樂學 악학 , *Akhak* [*Ak hak*], Ecole de musique (cf. n°590) ;
 兵學 병학 , *Pyönghak* [*Pyeng hak*], Ecole militaire (cf. n° 719 et 730) ;
 律學 율학 , *Yurhak* [*Ryoul hak*], Ecole de droit (cf. n° 756-757) ;
 字學 자학 , *Chahak* [*Tjä hak*], Ecole de calligraphie (cf. n° 629, 655, 1001) ;
 醫學 의학 , *Ŭihak* [*Eui hak*], Ecole de médecine (cf. n° 240) ;
 風水陰陽學 풍수음양학 , *P'ungsu ŭmyang tŭnghak* [*Hpoung syou eum yang teung hak*], Ecole de géoscopie, astrologie, etc (cf. n° 607-609) ;
 吏學 이학 , *Ihak* [*Ri hak*], Ecole de style officiel (cf. n° 655) ;
 教授 교수 , *Kyosu* [*Kyo syou*], Professeur ;
 習業 습업 , *Süböp* [*Seup ep*], Professeur adjoint, etc.

543 En 1411, T'aejong [Htai tjong], 太宗 태종 , établit pour l'enseignement du confucianisme quatre Ecoles, *Haktang* [*Hak tang*], 學堂 학당 ; en 1661, une cinquième Ecole, l'Ecole du nord, *Pukhak* [*Peuk hak*]; 北學 북학 , qui avait déjà existé au XVe siècle, fut rétablie et bientôt supprimée. Les titres et nombres des professeurs ont changé plusieurs fois.

544 四學 사학 , *Sahak* [*Sä hak*], les Quatre Ecoles (du centre, *chung* [*tjyoung*], 中 중 ; de l'est, *tong* [*tong*], 東 동 ; du sud, *nam* [*nam*], 南 남 ; et de l'ouest, *sö* [*sye*], 西 서) destinées à préparer les jeunes gens au Collège des Lettrés (n° 539). En 1469, chaque Ecole avait cent Elèves ; en 1744, le nombre était réduit à cinq par Ecole.
 兼教授 겸교수 , *Kyömgysu* [*Kyem kyo syou*], 6b ; Recteur (une charge par Ecole) ;
 訓導 훈도 , *Hundo* [*Houn to*], 9a ; Censeur (une charge par Ecole) ;
 生徒 생도 , *Saengdo* [*Säing to*], non classé ; Elève.

545 En dehors des quatre Ecoles, la dynastie actuelle a de plus institué des Professeurs, nommés d'abord *Tongmong hundo* [*Tong mong houn to*], 童蒙訓導 동몽훈도 , puis *Tongmong kyogwan* [*Tong mong kyo koan*], 童蒙教官 동몽교관 . Ces Professeurs existaient encore en 1770, ils ont disparu aujourd'hui.

- 546 養賢庫 양현고 , *Yanghyŏn'go* [*Yang hyen ko*], Magasins des Sages, chargés de la nourriture des élèves du Collège des Lettrés (n° 539). Ces Magasins fondés par Yejong [Yei tjong],睿宗 예종 , en 1119, furent conservés en 1392 et ont subsisté sans modifications importantes.
主簿 주부 , *Chubu* [*Tjyou pou*], 6b ; Archiviste (une charge) ;
直長 직장 , *Chikchang* [*Tjik tjang*], 7b ; Gardien en chef (une charge) ;
奉事 봉사 , *Pongsa* [*Pong sä*], 8b ; Copiste (une charge) ;
-

- 547 A partir du règne de Ch'ungnyŏl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308), les Elèves du Pavillon Pomun [Po moun], *Pomun kakto* [*Po moun kak to*], 寶文閣徒 보문각도 (cf. n° 638) expliquèrent les classiques devant le Roi ; Ch'ungmok [Tchyoung mok], 忠穆王 충목왕 (1345-1348) institua les Explicateurs, *Sŏyŏn'gwan* [*Sye yen koan*], 書筵官 서연관 ; Kongmin [Kong min], 恭愍王 공민왕 (1351-1374) les appela *Sihak* [*Si hak*], 侍學 시학 ; Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392) organisa le Bureau des Explicateurs sous son nom actuel (n° 548) ; la composition du Bureau n'a été que peu modifiée par la présente dynastie.

- 548 經筵廳 경연청 , *Kyŏngyŏnch'ŏng* [*Kyeng yen htyeng*], Bureau des Explicateurs Royaux, chargés d'expliquer et commenter les livres canoniques et classiques devant le Roi.

- 549 領事 영사 , *Yŏngsa* [*Ryeng sä*], 1a ; Président (trois charges) ;
知事 지사 , *Chisa* [*Tji sä*], 2a ; Premier Conseiller (trois charges) ;
同知事 동지사 , *Tongjisa* [*Tong tji sä*], 2b ; Second Conseiller (trois charges) ;
參贊官 참찬관 , *Ch'amch'an'gwan* [*Tcham tchan koan*], 3a ; Vice-Conseiller (sept charges) ;
侍講官 시강관 , *Siganggwan* [*Si kang koan*], 4a ; Explicateur (trois charges) ;
侍讀官 시독관 , *Sidokkwan* [*Si tok koan*], 5a ; Lecteur (quatre charges) ;
檢討官 검토관 , *Kŏmt'ogwan* [*Kem hto koan*], 6a ; Docteur (quatre charges) ;
司經 사경 , *Sagyŏng* [*Sä kyeng*], 7a ; Canoniste (une charge) ;
說經 설경 , *Sŏlgyŏng* [*Syel kyeng*], 8a ; Second Canoniste (une charge) ;

典經 전경 , *Chŏn'gyŏng* [*Tyen kyeng*], 9a ; Troisième Canoniste (deux charges). Tous les fonctionnaires de ce Bureau, depuis les Explicateurs jusqu'aux Troisièmes Canonistes, sont en même temps en charge comme Compositeurs (n° 641-643) ; les fonctionnaires supérieurs sont membres du Grand Conseil (n° 300), du Conseil Privé (n° 309) ou du Cabinet des Compositeurs (n° 642).

550 Pour les Explicateurs du Prince héritier antérieurement à la dynastie des Yi [Ri], cf. n° 178 et 179.

En 1392, T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , constitua la Maison du Prince héritier conformément aux coutumes de Koryŏ [Korye] : les Explicateurs en faisaient partie. Plus tard seulement, ils furent constitués à part en Cour des Explicateurs ; plusieurs fonctionnaires furent ajoutés en 1646.

551 侍講院 시강원 , *Sigangwŏn* [*Si kang ouen*], Cour des Explicateurs du Prince héritier fils du Roi ; nom littéraire : *Ch'unbang* [*Tchyoung pang*] ; elle explique au Prince les livres canoniques et classiques, l'histoire, les coutumes, la philosophie.

552 師 사 , *Sa* [*Sǎ*], 1a ; Gouverneur (une charge) ;
 傅 부 , 1a ; Précepteur (une charge) ;
 貳師 이사 , *Isa* [*I sǎ*], 1b ; Vice Gouverneur (une charge) ;
 賓客 빈객 , *Pin'gaek* [*Pin kǎik*], 2a ; Précepteur ordinaire (deux charges) ;
 ;
 副賓客 부빈객 , *Pubin'gaek* [*Pou pin kǎik*], 2b ; Vice-Précepteur ordinaire (deux charges) ;
 贊善 찬선 , *Ch'ansŏn* [*Tchan syen*], 3a ; Grand Directeur de morale (une charge) ;
 輔德 보덕 , *Podŏk* [*Po tek*], 3a ; Second Grand Directeur de morale (une charge) ;
 兼輔德 겸보덕 , *Kyŏmbodŏk* [*Kyem po tek*], 3a ; Second Grand Directeur adjoint de morale (une charge) ;
 進善 진선 , *Chinsŏn* [*Tjin syen*], 4a ; Directeur de morale (une charge), autrefois *Iksŏn* [*Ik syen*], 翊善 익선 ;
 弼善 필선 , *Pilsŏn* [*Hpil syen*], 4a ; Second Directeur de morale (une charge) ;

兼弼善 겸필선 , *Kyömp'ilsön* [*Kyem hpil syen*], 4a ; Second Directeur de morale (une charge) ;
 文學 문학 , *Munhak* [*Moun hak*], 5a ; Directeur de lettres (une charge) ;
 兼文學 겸문학 , *Kyömmunhak* [*Kyem moun hak*], 5a ; Directeur adjoint de lettres (une charge) ;
 司書 사서 , *Sasö* [*Sä sye*], 6a ; Maître des Livres (une charge) ;
 兼司書 겸사서 , *Kyömsasö* [*Kyem sä sye*], 6a ; Maître adjoint des Livres (une charge) ;
 說書 설서 , *Solsö* [*Syel sye*], 7a ; Lecteur (une charge) ;
 兼說書 겸설서 , *Kyömsolsö* [*Kyem syel sye*], 7a ; Lecteur adjoint (une charge) ;
 諮議 자의 , *Chaüi* [*Tjä eui*], 7a ; Rapporteur-conseiller (une charge).

- 553 講書院 강서원 , *Kangsöwön* [*Kang sye ouen*], Cour des Explicateurs du Prince héritier petit-fils du Roi ; cette administration n'existe que quand il y a un Prince héritier petit-fils en même temps qu'un Prince héritier fils du Roi : elle a été constituée trois fois en 1448, 1649 et 1751.
- 554 師 사 , *Sa* [*Sä*], 1b ; Gouverneur (une charge) ;
 傅 부 , 1b ; Précepteur (une charge) ;
 諭善 유선 , *Yusön* [*You syen*], 2b à 3b ; Directeur de morale (deux charges) ;
 翊善 익선 , *Iksön* [*Ik syen*], 4b ; Second Directeur de morale (deux charges) ;
 勸讀 권독 , *Kwöndok* [*Kouen tok*], 5b ; Directeur de lecture (deux charges) ;
 贊讀 찬독 , *Ch'andok* [*Tchan tok*], 6b ; Second Directeur de lecture (deux charges).
-

- 555 典祀署 전사서 , *Chönsasö* [*Tyen sä sye*], Bureau des Sacrifices, du royaume de Silla [*Sin ra*], dépendant du Ministère des Rites (n° 411) ; il fut organisé par Söngdök [*Syeng tek*], 聖德王 성덕왕 (702-737).

- 556 春典 춘전 , *Ch'unjŏn* [*Tchyouun tyen*], Bureau des Rites du printemps (?), du royaume de Silla [Sin ra].
- 557 祭典 제전 , *Chejŏn* [*Tjyei tyen*], Bureau des Sacrifices, du même royaume.
- 558 太常寺 태상시 , *T'aesangsi* [*Htai syang si*], Conseil des Sacrifices, fondé par Mokchong [Mok tjong], 穆宗 목종 (997-1009), nommé *T'aesangbu* [*Htai syang pou*], 太常府 태상부 , par Munjong [Moun tjong], 文宗 문종 (1046-1083) ; *Pongsangsi* [*Pong syang si*], 奉常寺 봉상시 , par Ch'ungnyŏl [Tchyoung rye], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308), puis *Chŏnŭisi* [*Tyen eui si*], 典儀寺 전의시 .
- 559 博士 박사 , *Paksa* [*Pak sǎ*], Docteur ;
司儀齋郎 사의재랑 , *Sauijerang* [*Sǎ eui tjǎi rang*], Surveillant des purifications ;
大祝 대축 , *Taech'uk* [*Tai tchyouk*], Surveillant des prières ;
奉禮郎 봉례랑 , *Pongnyerang* [*Pong ryei rang*], Surveillant des rites ;
- 136 560 Le Conseil des Sacrifices, constitué à nouveau en 1392, à l'imitation de celui de la dynastie précédente, a été appelé jusqu'ici *Pongsangsi* [*Pong syang si*], 奉常寺 봉상시 , sauf pendant une courte période (1409-1421) où il a porté le nom de *Chŏnsasi* [*Tyen sǎ si*], 典祀寺 전사시 .
奉常寺 봉상시 , *Pongsangsi* [*Pong syang si*], Conseil des Sacrifices ;
nom littéraire : *T'aesangsi* [*Htai syang si*], 太常寺 태상시 . Il s'occupe de l'accomplissement des sacrifices et prières et délibère au sujet des noms honorifiques posthumes, *siho* [*siho*], 諡號 시호 .
- 561 都提調 도제조 , *Tojejo* [*To tyei tjo*], 1a ; Directeur général (une charge) ;
提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tjo*], 2b ; Directeur (une charge) ;
正 정 , *Chŏng* [*Tjyeng*], 3a ; Assistant (une charge) ;
僉正 침정 , *Ch'ŏmjŏng* [*Tchyem tjyeng*], 4b ; Vice-assistant (une charge) ;
主簿 주부 , *Chubu* [*Tjyou pou*], 6b ; Archiviste (une charge) ;
直長 직장 , *Chikchang* [*Tjik tjyang*], 7b ; Gardien en chef (une charge) ;
奉事 봉사 , *Pongsa* [*Pong sǎ*], 8b ; Copiste (une charge) ;
副奉事 부봉사 , *Pubongsa* [*Pou pong sǎ*], 9a ; Vice-Copiste (une charge) ;
；
參奉 참봉 , *Ch'ambong* [*Tcham pong*], 9b ; Gardien (une charge) ;

栗木敬差官 율목경채 (차) 관 , *Yulmok kyöngch'ae(ch'a)gwan* [*Ryoul mok kyeng tchäi (tcha) koan*], Délégué chargé d'aller choisir le bois de châtaigner pour les tablettes funéraires.

- 562 司農卿 사농경 , *Sanonggyöng* [*Sä nong kyeng*], Préposés au Labourage rituel, institués par Mokchong [Mok tjong], 穆宗 목종 (997-1009) ; Ch'ungsön [Tchyoung syen], 忠宣王 충선왕 (1308-1313) établit le Bureau du Labourage rituel, *Chönnongsa* [*Tyen nong sä*], 典農司 전농사 , appelé ensuite Grenier rituel, *Chöjökch'ang* [*Tjye tjä tchang*], 儲積創 저적창 , et nommé *Sanongsi* [*Sä nong si*], 司農寺 사농시 sous Kongmin [Kong min], 恭愍王 공민왕 (1351-1374).
務農鹽鐵使 무농염철사 , *Munongyömh'ölsa* [*Mou nong yem htyel sä*] ; 判事 판사 , *P'ansa* [*Hpan sä*] ; 籍田官 적전관 , *Chökchön'gwan*, Préposés au Labourage.

- 563 T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , en 1392 établit le Bureau du Labourage, *Sanongsi* [*Sä nong si*], 司農寺 사농시 , appelé *Chönnongsi* [*Tyen nong si*], 典農寺 전농시 , en 1400, et réuni ensuite au Conseil des Sacrifices (n° 560), sous le nom de *Punbongsangsi* [*Poun pong syang si*], 分奉常寺 분봉상시 . C'est encore aujourd'hui du Conseil des Sacrifices que dépendent les champs royaux, *Chökchön* [*Tjyek tyen*], 籍田 적전 , de l'est, à dix *li* [*ri*], 里 리 , de Seoul, et de l'ouest, à vingt *li* [*ri*], de l'ancienne capitale, Kaesöng [Käi syeng] ; les surveillants sont appelés *Chönnonggwan* [*Tyen nong koan*], 典農官 전농관 .

-
- 564 Divers Conseils, Magasins, etc. semblent avoir partagé les soins du culte avec la Cour des Sacrifices (n° 560) ; au commencement de la dynastie actuelle, existaient les titres suivants, qui ont été supprimés depuis lors et sur lesquels je n'ai pu trouver de renseignements :
式目錄事 식목록사 , *Singmok noksa* [*Sik mok rok sä*], Commis des Règlements (cf. aussi n° 400)
中左右軍錄事 준좌우군녹사 , *Chungjwaugun noksa* [*Tjyoung tja ou koun rok sä*], Commis des corps du centre, de gauche, de droite ;
內藏庫 내장고 , *Naejanggo* [*Näi tjang ko*] ; 保和庫 보화고 , *Pohwago* [*Po hoa ko*], Magasins ;

承寧府 승녕부 , *Sŭngnyŏngbu* [*Seung nyeng pou*] ; 恭安府 공안부 , *Konganbu* [*pou*]; 壽寧府 수녕부 , *Sunyŏngbu* [*Syou nyeng pou*]; 仁順府 인순부 , *Insunbu* [*In syoun pou*]; 仁壽府 인수부 , *Insubu* [*In syou pou*],
Conseils.

565 相加對盧沛者 상가대로패자 , *Sangga taero p'aeja* [*Syang ka tǎi ro hpai tjǎ*] ; 狀古鄒大加 장고추대가 , *Changgoch'udaega* [*Tjang ko tchou tai ka*] (*j'ai seulement trouvé Koch'udaega 古鄒大加 고추대가*), Introduceur des Hôtes, du royaume de Koguryŏ [Ko kou rye] (Ma Duanlin [Ma Twan lin], liv. 324).

長史司 장사사 , *Changsasa* [*Tjyang sǎ sǎ*], Bureau de l'Hospitalité, établi dans le Koguryŏ [Ko kou rye], entre 343 et 405 (Ma Duanlin [Ma Twan lin], liv. 324).

566 領客府 영객부 , *Yŏnggaekpu* [*Ryeng kǎik pou*], Conseil de l'Hospitalité, du royaume de Silla [Sin ra], appelé d'abord Bureau des Japonais, 倭典 와 (왜) 전 , *Wa(Wae)jŏn* [*Oa (oai) tyen*] ; Chinp'yŏng [Tjin hpyeng], 眞平王 진평왕 , en 621, le nomma Bureau de l'Hospitalité, *Yŏnggaekchŏn* [*Ryeng kǎik tyen*], 領客典 영객전 ; Kyŏngdŏk [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765), le nomma *Sabinbu* [*Sǎ pin pou*], 司賓府 사빈부 . 司儀 사의 , *Saui* [*Sǎ eui*] ; 舍知 사지 , *Saji* [*Sya tji*] ; Maître des Cérémonies.

567 奉賓府 봉빈부 , *Pongbinbu* [*Pong pin pou*], Bureau de l'Hospitalité, du royaume de T'aebong [Htaipong].

568 禮賓省 예빈성 , *Yebinsŏng* [*Ryei pin syeng*], Bureau de l'Hospitalité, institué par le Roi T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , de Koryŏ [Korye] ; Sŏngjong [Syeng tjong], 成宗 성종 (981-997) le nomma *Kaeksŏng* [*Kǎik syeng*], 客省 객성 ; Ch'ungnyŏl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) en fit le Conseil de l'Hospitalité, *Chŏn'gaeksi* [*Tyen kǎik si*], 典客寺 전객시 , et plus tard *Yebinsi* [*Ryei pin si*], 禮賓寺 예빈시 .

569 T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , en 1392, conserva ce Conseil sous le dernier nom ; en 1403, on y réunit les Magasins de l'Obéissance loyale, *Ŭisun'go* [*Eui syoun ko*], 義順庫 의순고 .

禮賓寺 예빈시 , *Yebinsi* [*Ryei pin si*], Conseil de l'Hospitalité : il fait préparer les banquets et les mets offerts aux envoyés étrangers et aux grands fonctionnaires coréens dans les circonstances fixées par les rites.

提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tjo*], 2a ; Directeur (une charge) ;

主簿 주부 , *Chubu* [*Tjyou pou*], 6b ; Archiviste (deux charges) ;

直長 직장 , *Chikchang* [*Tjik tjang*], 7b ; Gardien en chef (une charge) ;

參奉 참봉 , *Ch'ambong* [*Tcham pong*], 9b ; Gardien (deux charges) ;

- 570 宣飯所 선반소 , *Sönbanso* [*Syen pan so*], Bureau de Distribution des Mets: il était chargé au commencement de la dynastie actuelle, de partager des mets aux hauts dignitaires ; ce Bureau a été supprimé à une époque inconnue et ses attributions ont passé au Conseil de l'Hospitalité (n° 569).

- 571 乘府 승부 , *Sünghbu* [*Seung pou*], Bureau des Ecuries, du royaume de Silla [*Sin ra*], nommé *Saöbu* [*Sä e pou*], 司馭府 사어부 , par Kyöngdök [*Kyeng tek*], 景德王 경덕왕 (742-765).

- 572 飛龍省 비룡성 , *Piryongsöng* [*Pi ryong syeng*], Bureau des Ecuries, du royaume de T'aebong [*Htai pong*].

- 573 太僕寺 태복시 , *T'aeboksi* [*Htai pok si*], Conseil des Ecuries, institué par Munjong [*Moun tjong*], 文宗 문종 (1046-1083), appelé *Saboksi* [*Sä pok si*], 司僕寺 사복시 , par Ch'ungnyöl [*Tchyoung ryel*], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308), qui y réunit le Bureau des Equipages (n° 195), la Chambre des Haras, *Chönmoksa* [*Tyen mok sä*], 典牧司 전목사 (n° 583), et les Haras provinciaux, *Chemokkam* [*Tjye mok kam*], 諸牧監 제목감 .

- 574 La dynastie des Yi/Ri [*Ri*] a conservé le Conseil des Ecuries sous le nom de *Saboksi* [*Sä pok si*], 司僕寺 사복시 . Les préposés adjoints aux Ecuries, *Kyömsabokkwan* [*Kyem sä pok koan*], 兼司僕官 겸사복관 , qui dépendaient d'abord de ce Conseil, en ont été détachés à une époque inconnue et sont à la tête du camp de Yongho [*Ryong ho*] (n° 980).

- 575 太僕寺 태복시 , *T'aeboksi* [*Htai pok si*], Conseil des Ecuries, nom littéraire : 太僕 태복 , *T'aebok* [*Htai pok*] ; il a charge des chevaux et chaises employés dans les cérémonies.
 提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tyo*], 2b ; Directeur (deux charges) ;
 正 정 , *Chǒng* [*Tjyeng*], 3a ; Assistant, (une charge) ;
 僉正 첨정 , *Ch'ǒmjǒng* [*Tchyem tjyeng*], 4b ; Vice-assistant (une charge) ;
 判官 판관 , *P'an'gwan* [*Hpan koan*], 5b ; Secrétaire général (une charge)
 主簿 주부 , *Chubu* [*Tjyou pou*], 6b ; Archiviste (deux charges) ;
- 576 馬醫司僕 마의사복 , *Maïi sabok* [*Ma eui sä pok*], 7a r ; Vétérinaire (deux charges) ;
 安驥 안기 , *Angi* [*An keui*], ou 理馬 이마 , *Ima* [*Rima*], 6 a r ; Ecuyer ;
 調驥 조기 , *Chogi* [*Tjo keui*], ou 理馬 이마 , *Ima* [*Rima*], 7 a r ; Ecuyer ;
 理驥 이기 , *Igi* [*Ri keui*], ou 理馬 이마 , *Ima* [*Rima*], 8 a r ; Ecuyer ;
 保驥 보기 , *Pogi* [*Po keui*], ou 理馬 이마 , *Ima* [*Rima*], 9 a r ; Ecuyer ;
 牽馬陪 견마배 , *Kyǒnmabae* [*Kyen ma päi*], 7 b r ; Palefrenier. Les charges d'Ecuyer et de Palefrenier ne donnent plus de rang officiel et sont remplies depuis 1785 par des gens à gages.
- 577 Le Conseil des Ecuries se compose des divisions qui suivent :
 馬籍色 마적색 , *Majǒksaek* [*Ma tjyek säik*], Division de la Remonte : elle choisit les chevaux de selle et les chevaux malliers ;
- 578 駝 / 駝酪色 타락색 , *T'araksæk*²¹ [*Hta rak säik*], Division de la Laiterie : elle présente des vaches au Palais, depuis la dixième lune jusqu'à la fin de l'année ;
- 579 牧場色 목장색 , *Mokchangsæk* [*Mok tjyang säik*], Division des Fermes et des Haras ; elle a dans les provinces des représentants appelés Capitaines Surveillants des Fermes et des Haras, *Kammokkwan* [*Kam mok*

²¹ On appelle *T'arak* [*Hta rak*] une sorte de fromage qui est considéré comme un médicament.

koan], 監牧官 감목관 , 6 b (neuf charges) ; Surveillants adjoints, *Kyömgammokkwan* [*Kyem kam mok koan*], 兼監牧官 겸감목관 , de divers rangs (onze rangs) ; Lieutenants surveillants, *Kyömbjöljang* [*Kyem pyel tjang*], 兼別將 겸별장 , de divers rangs (cinq charges) (cf. n° 999) ; et Inspecteurs, *Chömmach'ae(ch'a)sawön* [*Tyem ma tchäi (tcha) sä ouen*], 點馬差使員 점마차 (차)사원 . Sous Yönsan [*Yen san*], 燕山君 연산군 (1494-1506), cette Division s'appelait *Ögu* [*E kou*], 御厰 어구 , ou *Yangmach'ö* [*Yang ma tchye*], 養馬處 양마처 ; elle comprenait, outre les haras, quatre Ecuries voisines de Seoul ou situées dans Seoul même : *Ungu* [*Oun gou*], 雲厰 운구 ; *Ingu* [*Rin gou*], 麟厰 인구 ; *Kigu* [*Keui gou*], 麒厰 기구 ; *Yonggu* [*Ryong gou*], 龍厰 용구 . Ces quatre Ecuries furent supprimées en 1506 (cf. n° 583).

580 軍色 군색 , *Kunsaek* [*Koun säik*], Division des Valets, pour les gages des valets et des palefreniers ;

581 工房 공방 , *Kongbang* [*Kong pang*], Bureau des Travaux, pour les selles et harnachements ;

141 582 戶房 호방 , *Hobang* [*Ho pang*], Bureau des Finances, pour la nourriture des chevaux.

583 典牧司 전목사 , *Chönmoksa* [*Tyen mok sä*], Chambre des Haras, établie par Munjong [*Moun tjong*], 文宗 문종 (1046-1083) ; les Haras dépendant, sous la présente dynastie, du Conseil des Ecuries (cf. n° 573 et 579)

584 司範署 사범서 , *Sabömsö* [*Sä pem sye*], Bureau des Cérémonies, du royaume de Silla [*Sin ra*], dépendant du Ministère des Rites (n° 411).

585 引道典 인도전 , *Indojön* [*In to tyen*], Bureau des Introduteurs, du royaume de Silla [*Sin ra*], appelé par Kyöngdök [*Kyeng tek*], 景德王 경덕왕 (742-765) *Yesöngjön* [*Ryei syeng tyen*], 禮成典 예성전 .
 引道 인도 , *Indo* [*In to*], Introduteur.

- 586 通禮門 통례문 , *T'ongryemun* [*Htong ryei moun*], Bureau des Cérémonies, institué à l'origine de la dynastie de Koryŏ [Korye] ; nommé *Kangmun* [*Kak moun*], 閣門 각문 , par Mokchong [Mok tjong], 穆宗 목종 (997-1009), *Chungmun* [*Tjyoung moun*], 中門 중문 , par Ch'ungnyŏl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308). 祗候 지후 , *Chihu* [*Tji hou*], Introduteur ; 引進使 인진사 , *Injinsa* [*In tjin sä*], Huissier, etc.
- 587 司儀署 사의서 , *Saüisŏ* [*Sä eui sye*], Bureau des Rites, organisé par Munjong [Moun tjong], 文宗 문종 (1046-1083).
- 588 La dynastie des Yi [Ri] conserva le Bureau des Cérémonies ; le Roi T'aejong [Htai tjong], 太宗 태종 (1400-1418) en fit une Cour : 通禮院 통례원 , *T'ongnyewŏn* [*Htong ryei ouen*], Cour des Cérémonies, 通禮 통례 , *T'ongnye* [*Htong ryei*], 3a ; Grand Maître des Cérémonies (deux charges) ; 相禮 상례 , *Sangnye* [*Syang ryei*], 3b ; Maître des Cérémonies (une charge) ; 翊禮 익례 , *Ingnye* [*Ik ryei*], 3b ; Aide des Cérémonies (une charge) ; 奉禮 봉례 , *Pongnye* [*Pong ryei*], 4a ; Second Aide des Cérémonies, supprimé avant 1785 ; 贊儀 찬의 , *Ch'anüi* [*Tchan eui*], 5a ; Premier Huissier (une charge) ; 引儀 인의 , *Inüi* [*In eui*], 6b ; Second Huissier (huit charges) ; 兼引儀 겸인의 , *Kyŏminüi* [*Kyem in eui*], 9b ; Huissier adjoint (six charges) ; 假引儀 가인의 , *Kainüi* [*Ka in eui*], 9b ; Huissier surnuméraire (six charges). Les Huissiers prennent dans quelques cas les titres de *Chŏnüi* [*Tyen eui*], 典儀 전의 ; *Toüi* [*To eui*], 導儀 도의 ; *Saüi* [*Sä eui*], 司儀 사의 ; *Changüi* [*Tjyang eui*], 掌儀 장의 ; *Öjŏnch'ang* [*E tyen tchyang*], 御前唱 어전창 .
-
- 589 音聲署 음성서 , *Ümsöngsŏ* [*Eum syeng sye*], Bureau de la Musique, du royaume de Silla [Sin ra], dépendant du Ministère des Rites (n° 411) ; l'époque de foundation n'est pas indiquée ; le Roi Kyŏngdök [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765) l'appela *Taeakkam* [*Tai ak kam*], 大樂監 대악감 .

司樂 사악 , *Sa-ak* [*Sǎ ak*], Directeur de la Musique.

590 監典 감전 , *Kamjǒn* [*Kam tyen*], Bureau des Musiciens, du même royaume ;
樂子 악자 , *Akcha* [*Ak tjǎ*], Musicien ;
琴尺 금척 , *Kǔmch'ǒk* [*Keum tchyeok*], Joueur de *Kǔm* [*Keum*] (instrument à cordes) ;
歌尺 가척 , *Kach'ǒk* [*Ka tchyeok*], Chanteur ;
舞監 무감 , *Mugam* [*Mou kam*], Chef des Danseurs, etc.

591 大樂署 대악서 , *Taeaksǒ* [*Tai ak sye*], Bureau de la Musique, fondé par Mokchong [*Mok tjong*], 穆宗 목종 (997-1009), nommé *Chǒn-aksǒ* [*Tyen ak sye*], 典樂署 전악서 , par Ch'ungnyǒl [*Tchyoung ryel*], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308). Kongyang [*Kong yang*], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392) fonda en outre le Bureau de la Musique rituelle, *A-aksǒ* [*A ak sye*], 雅樂署 아악서 .

592 Ces deux Bureaux furent conservés par les premiers Rois de la dynastie actuelle ; Sejong [*Syei tjong*], 世宗 세종 (1418-1450), créa pour la musique chinoise et la musique rituelle au Conseil d'Instruction, *Kwansǔp togam* [*Koan seup to kam*], 慣習都監 관습도감 , soumis au Conseil des Sacrifices (n° 560). Sejo [*Syei tjo*], 世祖 세조 , en 1459, remit la direction des musiques rituelle, *Hyangak* [*Hyang ak*] ; coréenne, 鄉樂 학악 ; chinoise, *Tangak* [*Tang ak*], 唐樂 당악 , au Bureau de la Musique, *Changaksǒ* [*Tjyang ak sye*], 掌樂署 장악서 , qui devint bientôt :

593 掌樂院 장악원 , *Changagwǒn* [*Tjyang ak ouen*], Cour de la Musique, chargée de la musique dans les diverses cérémonies ; nom littéraire : *Iwǒn* [*Ri ouen*], 梨園 이원 .
提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tyo*], 2b ou au-dessus ; Directeur (deux charges) ;
正 정 , *Chǒng* [*Tjyeng*], 3a ; Assistant (une charge) ;
僉正 첨정 , *Ch'ǒmjǒng* [*Tchyem tjyeng*], 4b ; Vice-assistant (une charge) ;
主簿 주부 , *Chubu* [*Tjyou pou*], 6b ; Archiviste (deux charges) ;
典樂 전악 , *Chǒn-ak* [*Tyen ak*], 6a r ; Premier Musicien ;
副典樂 부전악 , *Pujǒn-ak* [*Pou tyen ak*], 6b r ; Vice Premier Musicien ;

典律 전율 / 전률 , *Chönyul/Chölllyul* [*Tyen ryoul*], 7a r ; Second Musicien ;

副典律 부전율 / 부전률 , *Pujönyul/Pujölllyul* [*Pou tyen ryoul*], 7b r ; Vice Second Musicien ; (on trouve les deux prononciations pour ces deux derniers termes)

典音 전음 , *Chönüm* [*Tyen ak*], 8a r ; Troisième Musicien ;

副典音 부전음 , *Pujönüm* [*Pou tyen ak*], 8b r ; Vice Troisième Musicien ;

典聲 전성 , *Chönsöng* [*Tyen syeng*], 9a r ; Quatrième Musicien ;

副典聲 부전성 , *Pujönsöng* [*Pou tyen syeng*], 9b r ; Vice Quatrième Musicien ;

樂師 악사 , *Aksa* [*Ak sä*], r, Musicien Professeur ;

樂生 악생 , *Aksaeng* [*Ak säing*], r, Musicien ;

樂工 악공 , *Akkong* [*Ak kong*], r, Aide-Musicien ;

管絃盲遞兒 관현맹체아 , *Kwanhyönmaeng ch'ea* [*Koan hyen mäing htyei ä*], r, Aveugles Musiciens (pour les flûtes et instruments à cordes).

Les Musiciens Professeurs, Musiciens, Aides-Musiciens et Aveugles Musiciens semblent avoir été primitivement des esclaves.

144 594 La Cour de la Musique forme deux orchestres, l'orchestre de gauche, *Chwabang* [*Tja pang*], 左坊 좌방 , pour la musique rituelle (n° 592) ; l'orchestre de droite, *Ubang* [*Ou pang*], 右坊 우방 , pour la musique ordinaire, *Sog-ak* [*Syok ak*], 俗樂 속악 .

595 日官部 일관부 , *Ilgwanbu* [*Il koan pou*], Bureau d'Astrologie, du royaume de Paekche [*Päik tjei*].

596 漏刻典 누각전 , *Nugakchön* [*Rou kak tyen*], Bureau de la Clepsydre, du royaume de Silla [*Sin ra*] ; Söngdök [*Syeng tek*], 聖德王 성덕왕 , en 718 y nomma des Docteurs, *Paksa* [*Pak sä*], 博士 박사 .

597 天文博士 천문박사 , *Ch'önmun paksa* [*Htyen moun pak sä*], plus tard 司天博士 사천박사 , *Sach'ön paksa* [*Sä htyen pak sä*], Docteurs Astronomes du royaume de Silla [*Sin ra*].

- 598 供奉卜師 공봉복사 , *Kongbong poksa* [*Kong pong pok sä*], Devins du Roi, de Silla [Sin ra].
- 599 瞻星臺 첨성대 , *Ch'ömsöngdae* [*Tchyem syeng täi*], Observatoire astrologique, du même royaume.
- 600 太卜監 태복감 , *T'aebokkam* [*Htai pok kam*], Bureau de Divination, établi au commencement de la dynastie de Koryö [Korye], nommé *Sach'öndae* [*Sä htyen täi*], 司天臺 사천대 , par Hyönjong [Hyen tjong], 顯宗 현종 (1009-1031) ; *Sach'ön'gam* [*Sä htyen kam*], 司天監 사천감 , par Yejong [Yei tjong], 睿宗 예종 (1105-1122) ; *Kwanhusö* [*Koan hou sye*], 觀候署 관후서 , par Ch'ungnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) ; ce prince réunit ensuite le Bureau de Divination au Bureau d'Astrologie (n° 602) sous le nom de *Söun'gwan* [*Sye oun koan*], 書雲觀 서운관 ; cette union, brisée, puis rétablie, fut définitivement maintenue par la dynastie des Yi [Ri].
- 601 春官正 춘관정 , *Ch'un'gwanjöng* [*Tchyoun koan tyyeng*], Assistant pour le Printemps ;
 夏官正 하관정 , *Hagwanjöng* [*Ha koan tyyeng*], Assistant pour l'été ;
 秋官正 추관정 , *Ch'ugwanjöng* [*Tchyou koan tyyeng*], Assistant pour l'automne ;
 冬官正 동관정 , *Tonggwanjöng* [*Tong koan tyyeng*], Assistant pour l'hiver ;
 卜博士 복박사 , *Pokpaksa* [*Pok pak sä*], Docteur devin, etc.
- 602 太史局 태사국 , *T'aesaguk* [*Htai sä kouk*], Bureau d'Astrologie, établi à l'origine de la dynastie de Koryö [Korye], réuni au Bureau de Divination (n° 600) vers la fin du XIIIe siècle, chargé spécialement du calendrier.
- 603 保章正 보장정 , *Pojangjöng* [*Po tyyang tyyeng*], 視日 시일 , *Si-il* [*Si il*], Préposé aux observations solaires ;
 挈壺正 설 (결) 호정 , *Söl(Kyöl)hojöng* [*Syel (hyel) ho tyyeng*] ; 掌漏 장루 , *Changnu* [*Tyyang rou*], Préposé à la clepsydre ;
 司辰正 사진정 , *Sajinjöng* [*Sä tjin tyyeng*], Préposé aux heures ;
 司曆 사력 , *Saryök* [*Sä ryek*], Préposé au calendrier ;
 監候 감후 , *Kamhu* [*Kam hou*], Préposé à la température ;

- 604 En 1392, le Roi T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , établit le Bureau d'Astrologie, *Söun'gwan* [*Sye oun koan*], 書雲觀 서운관 , qui reçut en 1433 le nom sous lequel il est encore désigné (n° 605) ; sous Yönsan [Yen san], 燕山君 연산군 (1494-1506), il fut appelé Bureau du Calendrier, *Saryöksö* [*Sä ryek sye*], 司曆署 사력서 . L'observatoire, construit sous Sejong [Syei tjong], 世宗 세종 (1418-1450), est appelé Tour de l'Astrolabe, *Kanüidae* [*Kan eui täi*], 簡儀臺 간의대 .
- 605 觀象監 관상감 , *Kwansanggam* [*Koan syang kam*], Bureau d'Astrologie ; noms littéraires : *Un'gwan* [*Oun koan*], 雲觀 운관 ; *Ilgwan* [*Il koan*], 日官 일관 ; *Ch'öngdae* [*Tchyeng täi*], 靑臺 청대 ; chargé des observations astrologiques, de la géoscopie, de la confection du calendrier et de la garde de la clepsydre.
- 606 領事 영사 , *Yöngsa* [*Ryeng sä*], 1a ; Premier Président (une charge) ; 提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tyo*], 2b ; Directeur (deux charges). Tous les fonctionnaires suivants sont des astrologues (cf. chap XV) : 正 정 , *Chöng* [*Tjyeng*], 3a ; Assistant (une charge) ; 僉正 첨정 , *Ch'ömjöng* [*Tchyem tjyeng*], 4b ; Vice-assistant (une charge) ; 判官 판관 , *P'an'gwan* [*Hpan koan*], 5b ; Secrétaire général (une charge) ; 主簿 주부 , *Chubu* [*Tjyou pou*], 6b ; Archiviste (une charge) ; 直長 직장 , *Chikchang* [*Tjik tjyang*], 7b ; Gardien en chef (deux charges) ; 奉事 봉사 , *Pongsa* [*Pong sä*], 8b ; Copiste (deux charges) ; 副奉事 부봉사 , *Pubongsa* [*Pou pong sä*], 9a ; Vice-Copiste (deux charges) ; 參奉 참봉 , *Ch'ambong* [*Tcham pong*], 9b ; Gardien (deux charges) ;
- 607 Le Bureau d'Astrologie comprend les trois Ecoles suivantes : 天文學 천문학 , *Ch'önmunhak* [*Htyen moun hak*], Ecole d'Astronomie ; 教授 교수 , *Kyosu* [*Kyo syou*], 6b ; Professeur (une charge) ; 兼教授 겸교수 , *Kyöngyosu* [*Kyem kyo syou*], 6b ; Professeur-adjoint, (une charge) ; 訓導 훈도 , *Hundo* [*Houn to*], 9a ; Professeur en second (une charge) ; 三曆官 삼력관 , *Samnyökkwan* [*Sam ryek koan*], Préposé au calcul des levers des astres (trente charges) ;

修述官 수술관 , *Susulgwān* [*Syou syoul koan*], Préposé au calcul des éclipses (six charges) ;

推步官 추보관 , *Ch'ubogwan* [*Tchyou po koan*], Calculateur (dix charges) ;

別選官 별선관 , *Pyölsön'gwan* [*Pyel syen koan*], Attaché spécial (vingt-quatre charges) ;

聰敏 총민 , *Ch'ongmin* [*Tchong min*], Elève émérite (dix charges) ;

習讀官 습독관 , *Sŭptokkwan* [*Seup tok koan*], Elève titulaire (une charge) ;

赴燕日官 부연일관 , *PuYön ilgwan* [*Pou yen il koan*], Astronome envoyé à Pékin pour y chercher le calendrier (mission temporaire).

608 地理學 지리학 , *Chirihak* [*Tji ri hak*], Ecole de Géoscopie :

教授 교수 , *Kyosu* [*Kyo syou*], 6b ; Professeur (une charge) ;

訓導 훈도 , *Hundo* [*Houn to*], 9a ; Professeur en second (une charge) ;

相地官 상지관 , *Sangjigwan* [*Sam ryek koan*], Géoscope (une charge) ;

相禮官 상례관 , *Sangnyegwan* [*Sam ryei koan*], Maître des cérémonies (quatre charges) ;

別選官 별선관 , *Pyölsön'gwan* [*Pyel*], Attaché spécial (six charges) ;

聰敏 총민 , *Ch'ongmin* [*Tchong min*], Elève émérite (deux charges) ;

609 命課學 명과학 , *Myönggwahak* [*Myeng koa hak*], Ecole d'Astrologie :

兼教授 겸교수 , *Kyömgysu* [*Kyem kyo syou*], 6b ; Professeur-adjoint, (une charge) ;

訓導 훈도 , *Hundo* [*Houn to*], 9a ; Professeur en second (une charge) ;

教授 교수 , *Kyosu* [*Kyo syou*], Professeur (une charge) ;

諛吉官 추길관 , *Ch'ugilgwan* [*Tchou kil koan*], Préposé au choix des jours fastes (sept charges) ;

修選官 수선관 , *Susön'gwan* [*Syou syen koan*], Astrologue (six charges) ;

別選官 별선관 , *Pyölsön'gwan* [*Pyel*], Attaché spécial (quatre charges) ;

聰敏 총민 , *Ch'ongmin* [*Tchong min*], Elève émérite (deux charges) ;

610 Les charges suivantes sont remplies par quelques-uns des fonctionnaires indiquées au-dessus :

日課監印官 일과감인관 , *Ilgwa kamin'gwan* [*Il koa kam in koan*], Surveillant des impressions ordinaires du Bureau d'Astrologie ;

印曆勾管 인력구관 , *Illyök kugwan* [*In ryek kou koan*], Surveillant de l'impression du calendrier ;

禁漏官 금루관 , *Kǔmnugwan* [*Keum rou koan*], Garde de la Clepsydre.

611 Les Coréens ont commencé à se servir du calendrier chinois en 674, et ont successivement adopté les différentes réformes introduites en Chine. Ma Duanlin [Ma Twan lin] rapporte l'adoption du calendrier chinois à l'année 624.

612 Les Rois de Silla [Sin ra], de T'aebong [Htai pong] et de Koryö [Korye] ont pris des noms de règne, *yŏnho* [*nyen ho*], 年號 연호 , mais d'une façon irrégulière ; j'ai relevé les suivants :

Royaume de Silla [Sin ra] :

建元 건원	Könwön [Ken ouen]	536
開國 개국	Kaeguk [Kǎi kouk]	551
大昌 대창	Taech'ang [Tai tchyang]	568
鴻濟 홍제	Hongje [Hong tjyei]	572
建福 건복	Könbok [Ken pok]	584
仁平 인평	Inp'yöng [In hpyeng]	634
太和 태화	T'aehwa [Htai hoa]	648

Abandon des noms de règne 650

Royaume de Changan [Tjyang an], 長安 장안 , révolté contre le Silla [Sin ra] :

慶元 경원	Kyöngwön [Kyeng ouen]	822
-------	-----------------------	-----

Royaume de T'aebong [Htai pong] :

武泰 무태	Mut'ae [Mou htai]	904
聖冊 성책	Söngch'aek [Syeng tchäik]	905
永德萬歲 영덕만세	Yöngdök manse [Yeng dek man syei]	911
政開 정개	Chönggae [Tjyeng kǎi]	914

Royaume de Koryö [Korye] :

天授 천수	Ch'önsu [Htyen syou]	918
-------	----------------------	-----

Adoption du nom de règne des Tang [T'ang] postérieurs, 後唐 후당 933

光德 광덕	Kwangdök [Koang tek]	950
-------	----------------------	-----

Adoption du nom de règne des Zhou [Tcheou] postérieurs, 後周 후주
951

Royaume de Taewi [Tai oui], 大爲 대위 , révolté contre le Koryŏ
[Korye]:
天開 천개 Ch'ŏn'gae [Htyen kǎi] 1135

613 彩典 채전 , *Ch'aejŏn* [*Tchǎi tyen*], Bureau des Dessinateurs, du royaume
de Silla [Sin ra], nommé *Ch'aejŏnsŏ* [*Tchǎi tyen sye*], 彩典署 채전서 ,
par Kyŏngdŏk [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765).

614 Sous la dynastie des Yi [Ri], cette administration a d'abord été la Cour des
Dessinateurs, *Tohwawŏn* [*To hoai ouen*], 圖畫 / 畫院 도화원 ; elle est
ensuite devenue :
圖畫 / 畫署 도화서 , *Tohwasŏ* [*To hoai sye*], Bureau des Dessinateurs ;
ce Bureau fait tous les dix ans le portrait du Roi et exécute les dessins
relatifs au choix des emplacements pour les Tombeaux Royaux, et autres
rites.

615 提調 체조 , *Chejo* [*Tyei tyo*], 2a ; Directeur (une charge) ;
教授 교수 , *Kyosu* [*Kyo syou*], 6b ; Professeur (une charge) ;
善畫 / 畫 선화 , *Sŏnhwa* [*Syen hoai*], 6b ; Premier Dessinateur (une
charge);
善繪 선회 , *Sŏnhoe* [*Syen hoi*], 7b ; Vice Premier Dessinateur (une
charge);
畫 / 畫史 화사 , *Hwasa* [*Hoai sǎ*], 7b ; Second Dessinateur (une
charge) ;
繪史 회사 , *Hoesa* [*Hoi sǎ*], 7b ; Second Dessinateur (une charge) ;
訓長 훈장 , *Hunjang* [*Houn tjang*], Maître des Etudes (une charge);
實官 실관 , *Silgwan* [*Sil koan*], Dessinateur (trente charges) ;
掌務官 장무관 , *Changmugwan* [*Tjang mou koan*], Préposé aux
Affaires, (une charge) ;
差備待令 채 (차) 비대령 , *Ch'ae(Ch'a)bi taeryŏng* [*Tchǎi (tcha) pi
tǎi ryeng*], Dessinateur aux ordres (?) (vingt-six charges) ;

久任 구임 , *Ku-im* [*Kou im*], Dessinateur nommé à l'ancienneté (?) (une charge) ;
 篆字官 전자관 , *Chŏnjagwan* [*Tjyen tjä koan*], Dessinateur pour les sceaux (deux charges) ;
 實生徒 실생도 , *Silsaengdo* [*Sil säing to*], Elève-Dessinateur (trente charges). Cf. chap. XV

616 架閣庫 가각고 , *Kagakko* [*Ka kak ko*], Cabinet des Dessins et Livres, fondé par Kongmin [Kong min], 恭愍王 공민왕 (1351-1374), conservé par T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , en 1392, supprimé à une époque inconnue, postérieure à 1414.

617 大日任典 대일임전 , *Taeirimjŏn* [*Tai il im tyen*], Bureau des Préparatifs des fêtes (?) ; fondé par T'aejong wang [Htai tjong] 太宗王 태종왕 [=Muyŏl 太宗武烈王 태종무열왕], en 657, réuni par Kyŏngdŏk [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 , à la Préfecture de la Capitale (n° 812).
 大都司 대도사 , *Taedosa* [*Tai to sä*]; 大典儀 대전의 , *Taejŏnŭi* [*Tai tyen eui*], Grand Maître des Cérémonies ;
 都事大舍 도사대사 , *Tosa taesa* [*To sä tai sya*]; 大典事 대전사 , *Taejŏnsa* [*Tai tyen sä*], Directeur des Cérémonies ;
 都謁舍知 도알사지 , *Toal saji* [*To al sya tji*]; 典謁 전알 , *Chŏnal*, Secrétaire de la Présence ;
 都引舍知 도인사지 , *Toin saji* [*To al sya tji*]; 典引 전인 , *Chŏnin*, Secrétaire Introducteur ;
 幢 장 (당), *Chang (Tang)* [*Tjang (tang)*] ; 小典事 소전사 , *Sojŏnsa* [*Syo tyen sä*], Porte-enseigne (?) ;
 稽知 계지 , *Kyeji* [*Kyei tji*], Huissier (?) ;
 比伐首 비벌수 , *Pibŏlsu* [*Pi pel syou*], Surveillant (?), etc.

618 尙舍局 상사국 , *Sangsaguk* [*Syang sya kouk*], Bureau des Préparatifs pour les fêtes, fondé par Mokchong [Mok tjong], 穆宗 목종 (997-1009), nommé *Sasŏlsŏ* [*Sä syel sye*] 司設署 사설서 , par Ch'ungnyŏl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308).

619 守宮署 수궁서 , *Sugungsŏ* [*Syou koung sye*], Dépôt des Tentes, fondé à la même époque que le Bureau précédent.

620 La dynastie actuelle établit le
典設司 전설사 , *Chönsölsa* [*Tyen syel sä*], Dépôt des Tentes, chargé de
placer les tentes et rideaux dont on se sert dans les cérémonies ; supprimé
vers 1882.

621 源谷羊典 원곡양전 , *Wön'gok yangjön* [*Ouen kok yang tyen*], Bureau
situé à Wön'gok [Ouen kok], chargé de l'élevage des moutons, dans le
royaume de Silla [Sin ra] (?).

622 掌牲署 장생서 , *Changsaengsö* [*Tjyang säing sye*], Dépôt des Bestiaux
pour les sacrifices fondé par la dynastie des Wang [Oang] : l'historique
n'en est pas connu.

623 La dynastie actuelle a fondé le bureau suivant :
典牲署 전생서 , *Chönsaengsö* [*Tyen säing sye*], Dépôt des Bestiaux pour
les sacrifices.

624 提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tyo*], 2b ; Directeur (une charge) ;
判官 판관 , *P'an'gwan* [*Hpan koan*], 5b ; Secrétaire général (une
charge) ;
直長 직장 , *Chikchang* [*Tjik tjyang*], 7b ; Gardien en chef (une charge) ;
副奉事 부봉사 , *Pubongsa* [*Pou pong sä*], 9a ; Vice-Copiste (une
charge).

625 典廐署 전구서 , *Chön'gusö* [*Tyen kou sye*], Dépôt des Bestiaux pour le
Palais, fondé par Mokchong [Mok tjong], 穆宗 목종 (997-1009), soumis
par Ch'ungnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) au Conseil
des Sacrifices (n° 558).

626 T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , en 1392, établit le
司畜署 사축서 , *Sach'uksö* [*Sä hyouk sye*], Dépôt des Bestiaux pour les
cérémonies du Palais ; en 1637, ce bureau fut réuni au Dépôt des Bestiaux

pour les sacrifices (n° 623) ; rétabli en 1649 ; il fut supprimé et incorporé au Ministère du Cens (n° 351).

- 627 Le Roi Sukchong [Syok tjong], 肅宗 숙종 , avait, en 1101, une importante collection de livres qui existait encore en 1463. Sejo [Syei tjo], 世祖 세조 , à cette date, forma le Cabinet des Compositeurs (n° 641) et lui confia les livres du Palais ; en 1478, ce Cabinet reçut les attributions de l'ancienne Salle Chiphyön [Tjip hyen] (n° 640, 641) et garda la bibliothèque des Rois.
- 628 奎章閣 규장각 , *Kyujanggak* [*Kyou tjang kak*], Bibliothèque Royale ; nom littéraire : 內閣 내각 , *Naegak* [*Näi kak*] ; elle conserve les oeuvres et les manuscrits des Rois, les portraits du Roi régnant et la collection de livres qui se trouve dans le Palais ; elle fait imprimer certains ouvrages sur ordre du Roi. La Bibliothèque Royale a été fondée en 1776.
- 629 提學 제학 , *Chehak* [*Tyei hak*], 1b à 2b ; Grand Bibliothécaire (deux charges) ;
 直提學 직제학 , *Chikchehak* [*Tjik tyei hak*], 2b à 3a ; Grand Bibliothécaire ordinaire (deux charges) ;
 直閣 직각 , *Chikkak* [*Tjik kak*], 3a à 6b ; Bibliothécaire (une charge) ;
 待教 대교 , *Taegyo* [*Tai kyo*], 7a à 9a ; Bibliothécaire ordinaire (une charge) ;
 閣監 각감 , *Kakkam* [*Kak kam*], 7b ; Sous Bibliothécaire (deux charges) ;
 司卷 사권 , *Sagwön* [*Sä kouen*], Conservateur, charge supprimée avant 1865 ;
 檢書官 검서관 , *Kömsögwan* [*Kem sye koan*], 7b ; Second Conservateur (quatre charges) ;
 領籤 영침 , *Yöngch'öm* [*Ryeng tchyem*], Notaire Archiviste, charge supprimée avant 1865 ;
 監書 감서 , *Kamsö* [*Kam sye*], Surveillant des Livres, charge supprimée avant 1865 ;
 寫字官 사자관 , *Sajagwan* [*Sya tjä koan*], Calligraphe (huit charges) ;
 畫 / 畫員 화원 , *Hwawön* [*Hoai ouen*], Dessinateur (dix charges) ;
 檢律 검률 , *Kömnnyul* [*Kem ryoul*], Légiste ;

別看役 별간역 , *Pyölganyök* [*Pyel kan yek*], Surveillant des Travaux.

630 禁書省 금서성 , *Kümsösöng* [*Keum sye syeng*], Cabinet des Livres, du royaume de T'aebong [Htai pong].

631 內書省 내서성 , *Naesösöng* [*Näi sye syeng*], Cabinet des Livres fondé par la dynastie Koryö [Korye] ; il fut appelé *Pisösöng* [*Pi sye syeng*], 秘書省 비서성 , à partir de Söngjong [Syeng tjong], 成宗 성종 (981-997), *Pisögam* [*Pi sye kam*], 秘書監 비서관 , par Ch'ungnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) ; le même Roi en fit plus tard une dépendance de l'Académie (n° 646), nommée Imprimerie, *Chön'gyosö* [*Tyen kyo sye*], 典校署 전교서 , puis *Chön'gyosi* [*Tyen kyo si*], 典校寺 전교시 .

監 감 , *Kam* [*Kam*] ; 判事監 판사감 , *P'ansagam* [*Hpan sä kam*] ; 判事令 판사령 , *P'ansaryöng* [*Hpan sä ryeng*], Directeur ;

少監 소감 , *Sogam* [*Syo kam*] ; 副令 부령 , *Puryöng* [*Pou ryeng*] ;

小監 소감 , *Sogam* [*Syo kam*], Sous-Directeur ;

校書郎 교서랑 , *Kyosörang* [*Kyo sye rang*], Surveillant de l'impression ;

校勘 교감 , *Kyogam* [*Kyo kam*], Surveillant de la gravure.

632 La dynastie actuelle a peu modifié ces titres ; le Roi T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조, en 1392, institua l'Imprimerie Royale, *Kyosögam* [*Kyo sye kam*], 校書監 교서관 , et le Cabinet des Livres, *Söjökkam* [*Sye tjyek kam*], 書籍監 서적감 ; ce dernier fut bientôt supprimé. T'aejong [Htai tjong], 太宗 태종 , en 1400, fit du *Kyosögam* [*Kyo sye kam*] le *Kyosögan* [*Kyo sye koan*], 校書館 교서관 . Sejo [Syei tjo], 世祖 세조 , (1455-1468), reprit l'ancien nom *Chön'gyosö* [*Tyen kyo sye*] qui fut abandonné en 1484.

633 校書館 교서관 , *Kyosögan* [*Kyo sye koan*], Imprimerie Royale, noms littéraires : *Oegak* [*Oi kak*], 外閣 외각 ; *Ungak* [*Oun kak*], 芸閣 운각 ; chargée d'imprimer les livres canoniques et autres, d'écrire les caractères pour les sceaux et de présenter l'encens pour certaines prières. Un grand nombre de fonctionnaires de l'Imprimerie sont en même temps en charge à la Bibliothèque Royale (n° 628, 629).

提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tjo*], 1b à 2b ; Directeur (deux charges) ;

副提調 부제조 , *Pujejo* [*Pou tyei tjo*], 2b ou 3a ; Sous-directeur (deux charges) ;
 判校 판교 , *P'an'gyo* [*Hpan kyo*], Surveillant général de l'Impression (une charge) ;
 校理 교리 , *Kyori* [*Kyo ri*], 5b ; Surveillant de l'impression (une charge) ;
 兼校理 겸교리 , *Kyömgryori* [*Pou kyo ri*], 3a à 6b ; Surveillant adjoint (une charge) ;
 博士 박사 , *Paksa* [*Pak sä*], 7a ; Docteur (deux charges) ;
 著作 저작 , *Chojak* [*Tjye tjak*], 8a ; Compositeur (deux charges) ;
 正字 정자 , *Chöngja* [*Tjyeng tjä*], 9a ; Correcteur (deux charges) ;
 兼正字 겸정자 , *Kyömjöngja* [*Kyem tjyeng tjä*], 7a à 9a ; Correcteur adjoint (une charge) ;
 副正字 부정자 , *Pujöngja* [*Pou tjyeng tjä*], 9b ; Vice-Correcteur (deux charges).

634

司勘 사감 , *Sagam* [*Sä kam*], 9b r ; Préposé à la gravure ;
 司準 사준 , *Sajun* [*Sä tjyoun*], 8b r ; Préposé au collationnage ;
 唱準 창준 , *Ch'angjun* [*Tchyang tjyoun*], r m ; Aide préposé au collationnage ;
 補字官 보자관 , *Pojagwan* [*Po tjä koan*], r ; Correcteur sur exemplaires ;
 守藏諸員 수장제원 , *Sujang chewön* [*Syou tjang tje ouen*], r ; Gardien des livres ;
 粧冊諸員 장책제원 , *Changch'aek chewön* [*Syou tjang tje ouen*], r ; Relieur ;
 工造 공조 , *Kongjo* [*Kong tjo*], 8b r ; Maître papetier ;
 工作 공작 , *Kongjak* [*Kong tjak*], 9b r ; Maître papetier. Les fonctions du n° 634 ont été supprimées en 1785.

635

詳文師 상문사 , *Sangmunsa* [*Syang moun sä*], Compositeurs Royaux du royaume de Silla [Sin ra]: l'époque d'institution n'est pas indiquée : Söngdök [Syeng tek], 聖德王 성덕왕 , en 714, les nomma *Tongmun paksa* [*Htong moun pak sä*], 通文博士 통문박사 ; Kyöngdök [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765) les appela *Hallim paksa* [*Han rim pak sä*], 翰林博士 한림박사 .

- 636 Le royaume de Silla [Sin ra] avait en outre la Cour des Livres Précieux, *Su(Sö)söwön* [*Syou (sye) sye ouen*], 瑞書院 수 (서)서원 , dont les attributions paraissent analogues à celles des Compositeurs.
- 637 Les Docteurs du Collège des Lettrés (n° 535) remplissaient les mêmes fonctions dans le royaume de Koguryö [Ko kou rye] ; le Paekche [Päik tjei] avait aussi des Compositeurs, *Paksa* [*Pak sä*], 博士 박사 .
- 638 Le Roi de Koryö [Korye], Yejong [Yei tjong], 睿宗 예종 (1105-1122) établit dans son Palais le Pavillon Ch'öngyön [Tchyeng yen], *Ch'öngyön'gak* [*Tchyeng yen kak*], 清燕閣 청연각 , avec les fonctionnaires suivants :
 選學士 선학사 , *Sönhaksa* [*Syen hak sä*], Premier Compositeur ;
 直學士 직학사 , *Chikhaksa* [*Tjik hak sä*], Second Compositeur ;
 直閣 직각 , *Chikkak* [*Tjik kak*], Compositeur ;
 御書院校勘 어서원교감 , *Ösöwön kyogam* [*E sye ouen kyo kam*] (non fonctionnaire), Préposé à la gravure pour la Bibliothèque Royale.
 Plus tard, ces fonctionnaires furent transférés hors du Palais, dans le pavillon Pomun [Po moun], *Pomun'gak* [*Po moun kak*], 寶文閣 보문각 , et aux fonctions primitives fut ajoutée celle de Compositeur ordinaire, *Taejegwan* [*Täi tjei koan*], 待制官 대제관 .
- 639 Ensuite on installa aussi des Compositeurs dans la Salle Chöngüi [Tjyeng eui], *Chöngüidang* [*Tjyeng eui tang*], 精義堂 정의당 , et on ajouta diverses charges.
 提舉 / 擧 제거 , *Chegö* [*Tyei ke*], Assistant ;
 管勾 관구 , *Kwan'gu* [*Koan kou*], Assistant ;
 太學士 태학사 , *T'aeaksa* [*Htai hak sä*], Grand Compositeur, etc.
 Injong [In tjong], 仁宗 인종 (1122-1146) fonda une Bibliothèque, *Sjöjksö* [*Sye tjeik so*], 書籍所 서적소 ; Üijong [Eui tjong], 毅宗 의종 (1146-1170) établit un Dépôt des Archives, *Munch'öpsö* [*Moun htyep so*], 文牒所 문첩소 , et le confia à des Archivistes, *Munsa* [*Moun sä*], 文士 문사 . Ch'unгыööl [Tchyöng ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) appela le Cabinet des Compositeurs *Pomunsö* [*Po moun sye*], 寶文署 보문서 et le réunit ensuite à la Cour de la Littérature, *Tongmunwön* [*Tong moun ouen*], 同文院 동문원 . Ch'unгыuk [Tchyöng syouk], 忠肅王 충숙왕 (1313-1330, puis 1332-1339) rétablit le Cabinet des Compositeurs

et fixa les titres des Grands Compositeurs tels qu'ils sont usités aujourd'hui.

640 D'après les Mémoires historiques de Koryō [Korye], *Yōsa* [Rye sā], 麗史
역사 (ce titre peut indiquer différents ouvrages), cités dans l'*Examen des
Archives* (coréen), le Cabinet des Compositeurs a porté à diverses époques
de la dynastie de Koryō [Korye] les noms suivants :

崇文館 승문관 , *Sungmun 'gwan* [*Syoung moun koan*] ;
弘文館 홍문관 , *Hongmun 'gwan* [*Hong moun koan*] ;
文德殿 문덕전 , *Mundōkchōn* [*Moun tek tyen*] ;
修文殿 수문전 , *Sumunjōn* [*Syou moun tyen*]
延英殿 연영전 , *Yōnyōngjōn* [*Yen yeng tyen*]
集賢殿 집현전 , *Chiphyōnjōn* [*Tjip hyen tyen*] ;
右文館 우문관 , *Umun 'gwan* [*Ou moun koan*] ;
進賢館 진현관 , *Chinhyōn 'gwan* [*Tjin hyen koan*] ;
文翰署 문한서 , *Munhansō* [*Moun han sye*].

641 Le Roi Chōngjong [Tyeng tjong], 定宗 정종 , des Yi/Ri [Ri], établit
en 1399 la Salle Chiphyōn [Tjip hyen], *Chiphyōnjōn* [*Tjip hyen tyen*], 集
賢殿 집현전 , appelée ensuite Pomun [Po moun], *Pomun 'gak* [*Po moun
kak*], 寶文閣 보문각 . Sejong [Syei tjong], 世宗 세종 , en 1420,
reprit le nom de Salle Chiphyōn [Tjip hyen] ; cette institution fut
supprimée par Sejo [Syei tjo], 世祖 세조 , en 1457, et rétablie en 1478
sous le nom de *Hongmun 'gwan* [*Hong moun koan*], 弘文館 홍문관 .
Les titres fixés pour les Compositeurs, semblables à ceux qui étaient
employés à la Salle Chiphyōn [Tjip hyen], n'ont pas varié jusqu'à
présent ; un grand nombre de Compositeurs sont de droit en même temps
Explicateurs (n° 549) et Historiographes (n° 651).

642 弘文館 홍문관 , *Hongmun 'gwan* [*Hong moun koan*], Cabinet des
Compositeurs ; noms littéraires : *Oktang* [*Ok tang*], 玉堂 옥당
(fonctionnaires inférieurs 4a à 6b) ; *Yōngsōn* [*Yeng syen*], 瀛仙 영선 ;
Oksō [*Ok sye*], 玉署 옥서 ; *Yōnggak* [*Yeng kak*], 瀛閣 영각 . Ces
fonctionnaires ont la garde d'une partie des livres du Palais (cf. n° 627) ;
ils écrivent les pièces de poésie ou de littérature que leur demande le Roi,
et lui donnent les explications qu'il désire. Le Cabinet des Compositeurs,
le Conseil des Censeurs (n° 316) et la Cour des Remontrances (n° 319)
sont appelés *Samsa* [*Sam sā*], 三司 삼사 .

- 643 領事 영사 , *Yöngsa* [*Ryeng sä*], 1a ; Premier Président (une charge) ;
 大提學 대제학 , *Taejehak* [*Tai tyei hak*], 2a ; Grand Compositeur (une charge) ; nom littéraire : 文衡 문형 . Si ce fonctionnaire est de rang 2b, il porte le titre de *Sudaejehak* [*Syou tai tyei hak*], 守大提學 수대제학 . Ce fonctionnaire et le suivant sont dits en outre Rédacteurs des Edits, *Oejijegyo* [*Oi tji tyei kyo*], 外知製敎 외지제교 .
 提學 제학 , *Chehak* [*Tyei hak*], 2b ; Second Grand Compositeur (une charge) ;
 副提學 부제학 , *Pujehak* [*Pou tyei hak*], 3a ; Troisième Grand Compositeur (une charge) ; ce fonctionnaire et les suivants, jusqu'au Vice-Collecteur inclusivement, sont Rédacteurs intimes des Edits, *Naejijegyo* [*Näi tji tyei kyo*], 內知製敎 내지제교 .
 直提學 직제학 , *Chikchekhak* [*Tjik tyei hak*], Grand Compositeur ordinaire (une charge) ;
 典翰 전한 , *Chöghan* [*Tyen han*], 3b ; Littérateur (une charge) ;
 應敎 응교 , *Ünggyo* [*Eung kyo*], 4a ; Secrétaire ordinaire (une charge) ;
 副應敎 부응교 , *Pu-ünggyo* [*Pou eung kyo*], 4b ; Vice-Secrétaire ordinaire (une charge) ;
 校理 교리 , *Kyori* [*Kyo ri*], 5a ; Surveillant (deux charges) ;
 副校理 부교리 , *Pugyori* [*Pou kyo ri*], 5b ; Vice-Surveillant (deux charges) ;
 修撰 수찬 , *Such'an* [*Syou tchan*], 6a ; Collecteur (deux charges) ;
 副修撰 부수찬 , *Pusuch'an* [*Pou syou tchan*], 6b ; Vice-Collecteur (deux charges) ;
 博士 박사 , *Paksa* [*Pak sä*], 7a ; Docteur (une charge) ;
 著作 저작 , *Chojak* [*Tjye tjak*], 8a ; Compositeur (une charge) ;
 正字 정자 , *Chöngja* [*Tjyeng tjä*], 9a ; Correcteur (deux charges). Les Grand Compositeur ordinaire, Littérateur, Secrétaire et Vice-Secrétaire ordinaires sont désignés par l'expression *Tongbyök* [*Tong pyek*], 東壁 동벽 ; les fonctionnaires suivants, jusqu'au Vice-Collecteur exclusivement, sont nommés *Söbyök* [*Sye pyek*], 西壁 서벽 ; les Docteur, Compositeur et Correcteurs sont intitulés *Namsang* [*Nam sang*], 南床 남상 .

- 644 Le royaume de Silla [*Sin ra*] avait les Académiciens *Hallim* [*Han rim*], 翰林 한림 ; le Bureau de la Littérature, *Wönbongsöng* [*Ouen pong syeng*], 元鳳省 원봉성 ; les Secrétaires mémorialistes, *Taejogisillang* [*Täi tjo keui sil rang*], 待詔記室郎 대조기실랑 ; les Secrétaires de la

Cour des Livres, *Su(Sö)söwön* [*Syou* (sye) sye ouen], 瑞書院 수 (서) 서원 (cf. n° 636) ; la Cour de la Littérature, *Sungmundae* [*Syoung moun t'ai*], 崇文臺 승문대 .

645 Le royaume de T'aebong [Htai pong] eut aussi un Bureau de la Littérature, *Wönbongsöng* [*Ouen pong syeng*], 元鳳省 원봉성 ; l'institution et le nom furent conservés par le Roi T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , de Koryö [Korye].

646 Ce Bureau fut ensuite nommé Académie, *Haksawön* [*Hak sä ouen*], 學士院 학사원 ; *Hallimwön* [*Han rim ouen*], 翰林院 한림원 , sous Hyönjong [Hyen tjong], 顯宗 현종 (1009-1031) ; *Munhansö* [*Moun han sye*], 文翰署 문한서 , sous Ch'ungnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) ; *Salimwön* [*Sä rim ouen*], 詞林院 사림원 , sous le même Roi, qui plus tard réunit l'Académie au Collège des Historiographes (n° 650) et au Cabinet des Compositeurs (n° 638-640), sous le nom de *Yemun ch'unch'ugwan* [*Yei moun tchyoun tchyou koan*], 藝文春秋館 예문춘추관 . Le Roi Ch'ungsuk [Tchyoung syouk], 忠肅王 충숙왕 (1313-1330, puis 1332-1339), sépara ces administrations et conserva pour l'Académie le nom de *Yemun'gwan* [*Yei moun koan*] (n° 648) qui, sauf quelques interruptions a été employé jusqu'ici.

647 大詞伯 대사백 , *Taesabaek* [*Tai sä päik*] ; 大學士 대학사 , *Taehaksa* [*Tai hak sä*], Grand Compositeur ; 學士 학사 , *Haksa* [*Hak sä*] ; 司學 사학 , *Sahak* [*Sä hak*] ; 詞伯 사백 , *Sabaek* [*Sä päik*], Second Grand Compositeur ; 侍讀學士 시독학사 , *Sidok haksa* [*Si tok hak sä*], Académicien Lecteur ; 侍講學士 시강학사 , *Sigang haksa* [*Si kang hak sä*], Académicien Explicateur ; 學士承旨 학사승지 , *Haksa süngji* [*Hak sä seung tji*], Académicien ordinaire ; 直院 직원 , *Chigwön* [*Tjik ouen*]; 權務 권무 , *Kwönmu* [*Kouen mou*] ; 直詞伯 직사백 , *Chiksabaek* [*Tjik sä päik*], Académicien ; 直史館 직사관 , *Chiksagwan* [*Tjik sä koan*], Académicien Historiographe ; 直文翰 직문한 , *Chingmunhan* [*Tjik moun han*], Académicien Littéraire ; 應教 응교 , *Ünggyo* [*Eung kyo*], Premier Secrétaire ordinaire ; 供奉 공봉 , *Kongbong* [*Kong pong*], Deuxième Secrétaire ordinaire ;

待制 대제 , *Taeje* [*Tăi tjei*], Troisième Secrétaire ordinaire, etc. Quelques-uns des Académiciens portaient en même temps le titre de *Chijego* [*Tji tjei ko*], 知制誥 지제고 , Rédacteur des Edits.

- 648 藝文館 예문관 , *Yemun'gwan* [*Yei moun koan*], Académie Royale ; noms littéraires : *Hallimwŏn* [*Han rim ouen*], 翰林院 한림원 ; *Hongsosŏ* [*Hong syo sye*], 紅綃署 홍소서 ; chargée de la composition des prières, edits et pièces de littérature officielle.
- 領事 영사 , *Yŏngsa* [*Ryeng sǎ*], 1a ; Premier Président (une charge) ;
- 大提學 대제학 , *Taejehak* [*Tai tyei hak*], 2a ; Grand Compositeur (une charge). Si le Grand Compositeur est de rang 2b, on l'appelle *Sudaejehak* [*Syou tai tyei hak*], 守大提學 수대제학 .
- 提學 제학 , *Chehak* [*Tyei hak*], 2b ; Second Grand Compositeur (une charge) ;
- 直提學 직제학 , *Chikchekhak* [*Tjik tyei hak*], 3a Grand Compositeur ordinaire (une charge) ;
- 應教 응교 , *Ŭnggyo* [*Eung kyo*], 4a ; Premier Secrétaire ordinaire (deux charges) ;
- 奉教 봉교 , *Ponggyo* [*Pong kyo*], 7a ; Deuxième Secrétaire ordinaire (deux charges) ;
- 待教 대교 , *Taegyo* [*Tai kyo*], 8a ; Secrétaire ordinaire (deux charges) ;
- 檢閱 검열 , *Kŏmyŏl* [*Kem yeŭl*], 9a ; Réviseur (quatre charges).

649 Les trois royaumes de Silla [*Sin ra*], Koguryŏ [*Ko kou rye*] et Paekche [*Päik tjei*] ont eu des historiographes : ceux de Silla [*Sin ra*] furent institués en 545, ceux de Koguryŏ [*Ko kou rye*] en 600, mais les titres de ces écrivains officiels ne nous sont pas parvenus.

650 Le Roi T'aejo [*Htai tjo*], 太祖 태조 , de Koryŏ [*Korye*], établit le Collège des Historiographes, *Sagwan* [*Sǎ koan*], 史館 사관 , avec Président, *Kamsuguksa* [*Kam syou kouk sǎ*], 監修國史 감수국사 ; Conseiller, *Suguksa* [*Syou kouk sǎ*], 修國史 수국사 ; Collecteur, *Such'an* [*Syou tchan*], 修撰 수찬 , etc. Réuni à l'Académie (n° 646) au commencement du XIV^e siècle, puis séparé de nouveau, le Collège des Historiographes a conservé depuis lors son organisation des derniers temps du Koryŏ [*Korye*].

- 651 春秋館 춘추관 , *Ch'unch'ugwan* [*Tchyoun tchyou koan*], Collège des Historiographes, chargé de la rédaction des annales ; noms littéraires : *Ilgich'öng* [*Il keui htyeng*], 日記廳 일기청 ; *T'aesa* [*Htai sä*], 泰史 태사 , *Sagwan* [*Sä koan*], 史館 사관 : ces deux dernières expressions s'appliquent aux fonctionnaires du Collège.
- 領事 영사 , *Yöngsa* [*Ryeng sä*], 1a ; Premier Président (une charge) ;
- 監事 감사 , *Kamsa* [*Kam sä*], 1a ; Président (deux charges) ;
- 知事 지사 , *Chisa* [*Tji sä*], 2a ; Premier Conseiller (une charge) ;
- 同知事 동지사 , *Tongjisa* [*Tong tji sä*], 2b ; Second Conseiller (une charge) ;
- 修撰官 수찬관 , *Such'an'gwan* [*Syou tchan koan*], 3a ; Collecteur (sept charges) ;
- 編修官 편수관 , *Pyönsugwan* [*Hpyen syou koan*], 3a à 4b ; Compositeur ;
- 記注官 기주관 , *Kijugwan* [*Keui tjou koan*], 5a et 5b ; Notaire ;
- 記事官 기사관 , *Kisagwan* [*Keui sä koan*], 6a à 9a ; Vice-Notaire ; nommé *Nokkogwan* [*Rok ko koan*], 錄考官 녹고관 , sous le règne du Prince de Yönsan [*Yen san*], 燕山君 연산군 (1494-1506). Ces divers fonctionnaires font en même temps partie du Grand Conseil (n° 300), du Conseil Privé (n° 309), du Cabinet des Compositeurs (n° 642), de l'Imprimerie Royale (n° 633), des Ministères, suivant leurs titres et leurs rangs.

-
- 652 讀書堂 독서당 , *Toksödang* [*Tok sye tang*], Salle de la Lecture ; nom littéraire : *Hodang* [*Ho tang*], 湖堂 호당 , établie par Sejong [*Syei tjong*], 世宗 세종 , en 1426, pour donner à des fonctionnaires jeunes la facilité de continuer à étudier ; Sejo [*Syei tjo*], 世祖 세조 , la supprima en 1457 ; elle fut rétablie par Söngjong [*Syeng tjong*], 成宗 성종 (1469-1494) et installée dans une bonzerie abandonnée à Yong-san [*Ryong san*], 龍山 용산 , près de Seoul ; supprimée par Yönsan [*Yen san*], 燕山君 연산군 (1494-1506) ; rétablie en 1516 par Chungjong [*Tjyoung tjong*], 中宗 중종 , abandonnée lors de la guerre de 1592 ; rétablie encore en 1607 par Sönjo [*Syen tjo*], 宣祖 선조 , et définitivement délaissée en 1709.

- 653 文書監進色 문서감진색 , *Munsögamjinsaek* [*Moun sye kam tjin säik*] puis, 文書應奉司 문서응봉사 , *Munsö-üngbongsa* [*Moun sye eung pong sä*], Bureau des Dépêches du royaume de Koryö [Korye], conservé au commencement de la dynastie des Yi [Ri]. T'aejong [Htai tjong], 太宗 태종 , en 1410, lui donna le nom de Cour des Dépêches qui a duré jusqu'ici ; l'organisation actuelle date en partie de 1409, en partie de 1467. Les Secrétaires pour le style des Dépêches (n° 655) ont été institués en 1525.
- 654 承文院 승문원 , *Süngmunwön* [*Seung moun ouen*], Cour des Dépêches ; nom littéraire : *Koewön* [*Hoi ouen*], 槐院 괴원 ; ayant pour mission de rédiger les dépêches et documents officiels adressés à la Chine et autres puissances voisines de la Corée.
 都提調 도제조 , *Tojejo* [*To tyei tjo*], 1a ; Directeur général (pas de nombre fixé) ;
 提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tjo*], 1b à 2b ; Directeur (pas de nombre fixé) ;
 副提調 부제조 , *Pujejo* [*Pou tyei tjo*], 3a ; Sous-directeur (pas de nombre fixé) ;
 判校 판교 , *P'an'gyo* [*Hpan kyo*], 3a ; Surveillant général (une charge) ;
 參校 참교 , *Ch'am'gyo* [*Tcham kyo*], 3b ; Second Surveillant (charge supprimée avant 1744) ;
 校勘 교감 , *Kyogam* [*Kyo kam*], 4b ; Surveillant (charge supprimée avant 1744) ;
 校檢 교검 , *Kyogöm* [*Kyo kem*], 6a ; Vice-Surveillant (une charge) ;
 博士 박사 , *Paksa* [*Pak sä*], 7a ; Docteur (deux charges) ;
 著作 저작 , *Chöjak* [*Tjye tjak*], 8a ; Compositeur (deux charges) ;
 正字 정자 , *Chöngja* [*Tjyeng tjä*], 9a ; Correcteur (deux charges) ;
 兼正字 겸정자 , *Kyömjöngja* [*Kyem tjyeng tjä*], 7a à 9a ; Correcteur adjoint (une charge) ;
 副正字 부정자 , *Pujöngja* [*Pou tjyeng tjä*], 9b ; Vice-Correcteur (deux charges).
- 655 製述官 제술관 , *Chesulgwan* [*Tjyei syoul koan*], Rédacteur (deux charges) ;

吏文學官 이문학관 , *Imun hakkwan* [*Ri moun hak koan*], ou 漢文學官
한문학관 , *Hanmun hakkwan* [*Han moun hak koan*], au-dessous du 6^e
rang ; Secrétaire pour le style des Dépêches (trois charges) ;
吏文習讀官 이문습독관 , *Imun süptokkwan* [*Ri moun seup tok koan*],
Elève pour le style des Dépêches.
寫字官 사자관 , *Sajagwan* [*Sya tjǎ koan*], Calligraphe.

- 656 通事典書客 통사전서객 , *T'ongsajönsögaek* [*Htong sä tyen sye käik*],
Interprètes et Introduteurs du royaume de Koguryö [Ko kou rye], en 621 ;
indiqués par Ma Duanlin [Ma Twan lin], liv. 324.
- 657 外舍部 외사부 , *Oesabu* [*Oi sä pou*], Bureau des Interprètes (?) du
Paekche [Päik tjei].
- 658 史臺 사대 , *Sadae* [*Sä täi*], Bureau des Interprètes du royaume de
T'aebong [Htai pong].
- 162 659 通文館 통문관 , *T'ongmun'gwan* [*Htong moun koan*], Collège des
Interprètes, fondé en 1276 pour la traduction de la langue chinoise ; appelé
en 1392 Conseil de la Langue Chinoise, *Hanmun togam* [*Han moun to
kam*], 漢文都監 한문도감 .
- 660 C'est du commencement de la dynastie des Yi [Ri] que date la constitution
actuelle de la Cour des Interprètes, qui a été complétée au XVII^e siècle.
- 661 司譯院 사역원 , *Sayögwön* [*Sä yek ouen*], Cour des Interprètes, nom
littéraire : *T'ongmun'gwan* [*Htong moun koan*], 通文館 통문관 .
都提調 도제조 , *Tojejo* [*To tyei tjo*], 1a ; Directeur général (une charge) ;
提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tjo*], 2b ; Directeur (deux charges) ;
正 정 , *Chöng* [*Tjyeng*], 3a ; Assistant (une charge) ;
僉正 첨정 , *Ch'ömjöng* [*Tchyem tjyeng*], 4b ; Vice-assistant (une
charge) ;
判官 판관 , *P'an'gwan* [*Hpan koan*], 5b ; Secrétaire général (une
charge) ;
主簿 주부 , *Chubu* [*Tjyou pou*], 6b ; Archiviste (une charge) ;
直長 직장 , *Chikchang* [*Tjik tjyang*], 7b ; Gardien en chef (une charge) ;

奉事 봉사 , *Pongsa* [*Pong sǎ*], 8b ; Copiste (deux charges) ;
 副奉事 부봉사 , *Pubongsa* [*Pou pong sǎ*], 9a ; Vice-Copiste (deux charges) ;
 參奉 참봉 , *Ch'ambong* [*Tcham pong*], 9b ; Gardien (une charge), Tous ces fonctionnaires, depuis la charge d'Assistant, et au-dessous, sont pris parmi les Interprètes.

662 La Cour des Interprètes a quatre Ecoles, pour l'enseignement du chinois tel qu'il est parlé et écrit en Chine, *Hanhak* [*Han hak*], 漢學 한학 ; du mantchou, *Ch'ōnghak* [*Tchyeng hak*], 清學 청학 (jusqu'en 1667, on employait les termes de *Yōjinhak* [*Nye tjin hak*], 女眞學 여진학) ; du mongol, *Monghak* [*Mong hak*], 蒙學 몽학 ; et du japonais, *Wa(Wae)hak* [*Oa (oai) hak*], 倭學 와 (왜) 학 . Les fonctions spéciales de la Cour sont les suivantes :

663 訓上堂上 훈상당상 , *Hunsang tangsang* [*Houn syang tang syang*], 3a ou au-dessus ; Inspecteur de l'Enseignement (douze charges).
 教授 교수 , *Kyosu* [*Kyo syou*], 6b ; Professeur (deux charges) ;
 兼教授 겸교수 , *Kyōngyosu* [*Kyem kyo syou*], 6b ; Professeur-adjoint, (deux charges) ;
 訓導 훈도 , *Hundo* [*Houn to*], 9a ; Professeur en second (dix charges) ;
 生徒 생도 , *Saengdo* [*Sǎing to*], Elève.

Pour les Interprètes dans les provinces, voir n° 908 ; voir aussi n° 1001 et chap. XV et XVI.

664 濟生院 제생원 , *Chesaengwŏn* [*Tjyei sǎing ouen*], Cour de Bienfaisance, fondée en 1397 pour soigner les malades ; réorganisée en 1406 et 1414 par T'aejong [*Htai tjong*], 太宗 태종 , qui ordonna à des femmes d'étudier la médecine afin de soigner les femmes ; cette Cour fut supprimée à une époque inconnue.

665 惠民局 혜민국 , *Hyemin'guk* [*Hyei min kouk*], Bureau des Secours, fondé par Yejong [*Yei tjong*], 睿宗 예종 (1105-1122) ; soumis à la Pharmacie du Palais (n° 239) par Ch'ungsŏn [*Tchyoung syen*], 忠宣王 충선왕 (1308-1313) ; nommé Bureau médical de Secours, *Hyeminjŏn yakkuk*

[*Hyei min tyen ak kouk*], 惠民典藥局 혜민전약국 , par Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392). [Dans le corps du texte du RHAC, Courant parle de 惠民典藥局 혜민전약국 , ce qui ne correspond à aucune administration. Il « rectifie » son erreur dans l'index en donnant 惠民典藥局 혜민전약국 . J'ai donc corrigé le caractère 樂 en 藥]

666 En 1392, ce Bureau fut nommé Magasins et Bureau de Secours, *Hyemingoguk* [*Hyei min ko kouk*], 惠民庫局 혜민고국 ; T'aejong [Htai tjong], 太宗 태종 , le réorganisa en 1414 et lui donna le nom de : 惠民署 혜민서 , *Hyeminsö* [*Hyei min sye*], Bureau de Secours ; chargé de soigner les indigents malades. Réuni en 1637 à la Pharmacie du Palais (n° 240), rétabli ensuite, le Bureau de Secours a été supprimé vers 1882.

667 東西大非院 동서대비원 , *Tongsö taebiwön* [*Tong sye tai pi ouen*], Hôpitaux de l'est et de l'ouest, fondés par la dynastie de Koryö [Korye].

668 濟危寶 제위보 , *Chewibo* [*Tjyei oui po*], Trésor des Secours, de la dynastie de Koryö [Korye], supprimé par Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392).

669 En 1392, furent élevés deux Hôpitaux qui portèrent le même nom que ceux de la dynastie précédente : ils furent ensuite nommés : 東西活人署 동서활인서 , *Tongsö hwarinsö* [*Tong sye hoal in sye*], Hôpitaux de l'est et de l'ouest, pour les indigents de Seoul ; ces Hôpitaux ont disparu vers 1882.

670 Un grand nombre de rites donnent lieu à la désignation de fonctionnaires pour des missions temporaires, *Ch'ae(Ch'a)jöng* [*Tchäi (tcha) tyeng*], 差定 差 (차) 정 , et à la formation de Conseils provisoires, *togam* [*to kam*], 都監 도감 . Dans le royaume de Koryö [Korye], on peut citer les Conseils provisoires suivants :

671 開創都監 개창도감 , *Kaech'ang togam* [*Käi tchang to kam*], Conseil pour les Constructions de la Capitale du Sud (chap. XII, note 1), sous le règne de Sukchong [Syook tjong], 肅宗 숙종 (1095-1105).

- 672 會議迎送刪定鹵簿都監 회의영송산정노부도감 , *Hoeüi yöngsong sanjöng nobu togam* [*Hoi eui yeng song san tyeng ro pou to kam*], Conseils des Délibérations ; des Réceptions d'Envoyés ; des Réformes ; des Insignes, sous Munjong [Moun tjong], 文宗 문종 (1046-1083).
- 673 造成都監 조성도감 , *Chosöng togam* [*Tjo syeng to kam*], Conseil des Institutions, sous le même Roi.
- 674 封崇都監 봉숭도감 , *Pongsung togam* [*Pong syoung to kam*], Conseil des Noms honorifiques, sous Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392).
- 675 Sous la dynastie actuelle, on trouve :
 世子冊禮都監 세자책례도감 , *Seja ch'aengnye togam* [*Syei tjä tchäik ryei to kam*], Conseil pour les cérémonies de l'Investiture du Prince héritier :
 都提調 도제조 , *Tojejo* [*To tyei tjo*], 1a ; Directeur général,
 提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tjo*], 2b, ou au-dessus ; Directeur,
 郎廳 낭청 , *Nangch'öng* [*Rang htyeng*], Secrétaire,
 捧敎命 봉교명 , *Ponggyomyöng* [*Pong kyo myeng*], Porteur du Décret,
 捧竹冊 봉죽책 , *Pongjukch'aek* [*Pong tjyouk tchäik*], Porteur du Livre d'Investiture,
 捧玉印 봉옥인 , *Pongogin* [*Pong ok in*], Porteur du Sceau,
 舉 / 舉敎命 거교명 , *Kögyomyöng* [*Ke kyo myeng*], Délégué chargé de présenter le Décret,
 冊案執事 책안집사 , *Ch'aegan chipsa* [*Tchäik an tjip sä*], Préposé à la Table pour le Livre d'Investiture,
 褥席執事 옥석집사 , *Yoksök chipsa* [*Tchäik an tjip sä*], Préposé aux Coussins et Nattes.
- 676 Pour la prise du bonnet civil par le Prince Héritier, *Seja kwallye* [*Syei tjä koan ryei*], 世子冠禮 세자관례 , on choisit :
 賓 빈 , *Pin*, Hôte,
 贊 찬 , *Ch'an* [*Tchan*], Aide,
 主人 , 주인 , *Chuin* [*Tjyou in*], Maître,
 主人贊冠 , 주인찬관 , *Chuin ch'an'gwan* [*Tjyou in tchan koan*], Aide du Maître,

執冠 책관 , *Chipkwan [Tjip koan]*, Préposé au Bonnet.

- 677 嘉禮都監 가례도감 , *Karye togam [Ka ryei to kam]*, Conseil pour les cérémonies du Mariage Royal.
 都提調 도제조 , *Tojejo [To tyei tjo]*, 1a ; Directeur général,
 提調 제조 , *Chejo [Tyei tjo]*, Directeur,
 郎廳 낭청 , *Nangch'öng [Rang htyeng]*, Secrétaire,
 正使 정사 , *Chöngsa [Tjyeng sä]*, Premier Médiateur,
 副使 부사 , *Pusa [Pou sä]*, Second Médiateur,
 捧敎文官 봉교문관 , *Ponggyo mun'gwan [Pong kyo moun koan]*, Porteur du Décret,
 捧箋函官 봉전함관 , *Pongjön hamgwan [Pong tjiyen ham koan]*, Porteur des Félicitations,
 舉案者 거안자 , *Köanja [Ke an tjya]*, Préposé à la Table,
 掌畜者 장축자 , *Changch'ukcha [Tjyang hyouk tjya]*, Gardien des Oies (envoyées comme présent de fiançailles, symbole de fidélité conjugale),
 謁者 알자 , *Alcha [Al tjya]*, Préposé à la Salutation,
 僮者 빈자 , *Pinja [Pin tjya]*, Chambellan,
 掌次者 장차자 , *Changch'aja [Tjyang tchä tjya]*, Huissier,
 束帛函差備 속백함채 (차) 비 , *Sokpaek hamch'ae(ch'a)bi [Sok päik ham tchäi (tcha) pi]*, Porteur des Pièces de soie,
 舉讀冊案者 거독책안자 , *Ködokch'aeganja [Ke tok tchäik an tjya]*, Délégué chargé de soulever la table pour la lecture du Livre d'Investiture,
 捧命服函官 봉명복함관 , *Pongmyöngbok ham'gwan [Pong myeng pok ham koan]*, Porteur de l'enveloppe contenant les Vêtements Rituels,
 捧舄襪函差備 봉식말함채 (차) 비 , *Pongsökmal hamch'ae(ch'a)bi [Pong syek mal ham tchäi (tcha) pi]*, Porteur des Souliers et des Bas,
 殿庭執事 전정집사 , *Chönjöng chipsa [Tyen tyeng tjip sä]*, Préposé à la Cour du Palais, etc.

- 678 Pour le mariage du Prince Héritier, les charges et titres sont les mêmes ; pour le mariage des autres Princes Royaux, les fonctions sont beaucoup moins nombreuses, le Médiateur s'appelle *Saja [Sä tjya]*, 使者 사자 .

Au mariage des Princesses royales, on remarque :

引道 인도 , *Indo [In to]*, Chambellan,
 禮貌執事 예모집사 , *Yemo chipsa [Tyen tyeng tjip sä]*, Maître des Cérémonies.

- 679 尊號都監 존호도감 , *Chonho togam* [*Tjon ho to kam*], Conseil pour la Collation d'un Nom honorifique, d'une conception analogue à celui qui est formé pour l'Investiture du Prince Héritier. Lorsque le Roi présente lui-même un Nom honorifique devant la tablette d'un de ses ancêtres, il y a : 禮儀使 , 예의사 , *Yeŭisa* [*Ryei eui sā*], Maître des Cérémonies, 堂上執禮 당상집례 , *Tangsang chimnye* [*Tang syang ttip ryei*], Maître des Cérémonies, 堂下執禮 당하집례 , *Tangha chimnye* [*Tang ha ttip ryei*], Huissier.
- 680 進饌所 진찬소 , *Chinch'anso* [*Tjin tchan so*], Bureau du Banquet Royal, comprenant, outre les Secrétaires : 爵卓官 작탁관 , *Chakt'akkwan* [*Tjyak tchak koan*], Préposé à la Coupe et à la Table, 分花官 분화관 , *Punhwagwan* [*Poun hoa koan*], Préposé aux Fleurs.
- 681 樂器造成都監 악기조성도감 , *Akki chosŏng togam* [*Ak keui tjo syeng to kam*], Conseil pour la fabrication des Instruments de Musique.
- 682 殯殿都監 빈전도감 , *Pinjŏn togam* [*Pin tyen to kam*], Conseil de la Salle Funéraire,
- 683 國葬都監 국장도감 , *Kukchang togam* [*Kouk tjang to kam*], Conseil des Funérailles Royales.
- 684 山陵都監 산릉도감 , *Sallŭng togam* [*San reung to kam*], Conseil du Tombeau Royal.
- 685 Pour l'enterrement d'un Prince Héritier ou d'une Dame du Palais, ces trois Conseils prennent respectivement les noms de *Pin'gungso* [*Pin koung so*], 殯宮所 빈궁소 ; *Changnyeso* [*Tjang ryei so*], 葬禮所 장례소 ; *Myoso* [*Mo so*], 墓所 묘소 .
- 686 Les trois Conseils des Funérailles Royales (n° 682-684), sont présidés par un Grand Protecteur, *Ch'onghosa* [*Tchong ho sā*], 摠護使 총호사 , qui, pour les enterrements secondaires, porte le nom de Directeur Général, *Tojejo* [*To tyei tjo*], 都提調 도제조 ; les autres fonctionnaires portent des titres semblables à ceux qui ont déjà été indiqués. Pour les différentes cérémonies des funérailles, on trouve les charges suivantes :

銘旌書寫官 명정서사관 , *Myöngjöng sösagwan* [*Myeng tjiyeng sye sya koan*], Délégué chargé d'écrire les caractères sur les bannières ;
 梓宮上面上字書寫官 자궁상면상자서사관 , *Chagungsangmyöñ sangja sösagwan* [*Tjä koung syang myen syang tjä sye sya koan*], Délégué chargé d'écrire les caractères sur la face supérieure du cercueil ; [on prononce actuellement 梓 재 , d'où 재궁상면상자서사관 , *Chaegungsangmyöñ sangja sösagwan*]
 享官 향관 , *Hyanggwan* [*Hyang koan*], Sacrificateur ;
 奉神帛函官 봉신백함관 , *Pongsinbaek hamgwan* [*Pong sin päik ham koan*], Porteur de la Tablette funéraire provisoire ;
 對舉官 대거관 , *Taegögwán* [*Täi ke koan*], Porteur d'un pied pour *flabellum* ou pour parasol ;
 奉趺官 봉부관 , *Pongbugwan* [*Pong pou koan*], Porteur des objets pour les libations ;
 奉靈座官 봉영좌관 , *Pongyöngjwagwan* [*Pong yeng tjoa koan*], Porteur du trône de l'Ame ;
 行狀諡狀撰集堂上 행장시장찬집당상 , *Haengjang sijang ch'anjip tangsang* [*Häing tjang si tjang tchan tjip tang syang*], Haut fonctionnaire chargé de composer la Vie du Roi, ainsi que la pièce littéraire relative aux noms honorifiques ;
 挽章製述官 만장제술관 , *Manjang chesulgwan* [*Man tjang tjiyei syoul koan*], Compositeur des pièces littéraires inscrites sur les bannières du convoi ;
 虞主書寫官 우주서사관 , *Uju sösagwan* [*Ou tjiyou sya koan*], Délégué chargé d'écrire les caractères de la Tablette funéraire ;
 讀文官 독문관 , *Tongmun 'gwan* [*Tok moun koan*], Lecteur des Compositeurs d'apparat ;
 展文官 전문관 , *Chönmun 'gwan* [*Tjiyen moun koan*], Déplieur des Compositions ;
 鳳凰城傳報官 봉황성전보관 , *Ponghwangsöng chönbogwan* [*Pong hoang syeng tjiyen po koan*], Délégué chargé de porter à Fenghuangcheng [Fong hwang tch'eng] (première ville de Mantchourie à partir de la frontière coréenne), la nouvelle de la mort du Roi ;
 拭梓宮官 식자궁관 , *Sikchagungwan* [*Sik tjä koung koan*], Préposé au nettoyage du cercueil ;
 捧哀冊官 봉애책관 , *Pongaech'aekkwán* [*Pong äi tchäik koan*], Porteur du Livre de Deuil ;
 羽葆奉持官 우보봉지관 , *Ubo pongjigwan* [*Ou po pong tji koan*],

Porteur de gerbe de plumes de cygne ; etc etc.

- 687 祔廟都監 부묘도감 , *Pumyo togam* [*Pou myo to kam*], Conseil pour la mise de la Tablette au Temple des Ancêtres.
- 688 遷陵都監 천릉도감 , *Ch'öllŭng togam* [*Tchyen reung to kam*], Conseil pour la translation d'un Tombeau Royal, présidé par un Grand Protecteur, *Ch'onghosa* [*Tchong ho sǎ*], 摠護使 총호사 .
- 689 捧寶鑑官 봉보감관 , *Pongbogamgwan* [*Pong po kam koan*], Porteur du « Miroir de la Dynastie » (*Kukcho pogam* [*Kouk tjyo po kam*], 國朝寶鑑 국조보감)²² .
- 690 讀誓文官 독서문관 , *Toksömun'gwan* [*Tok sye moun koan*], Lecteur du Serment²³ .
- 691 Des Conseils et fonctions relatifs aux rapports avec la Chine, le Japon et les autres pays, il sera question au chapitre XVI.
- 169 692 Lors de la grossesse de la Reine, on nomme un *Kwönch'ogwan* [*Kouen tcho koan*], 捲草官 권초관 , 2b ou au dessus, Délégué chargé d'enrouler le placenta dans de la paille ; un *Ant'aesa* [*An htäi sǎ*], 安胎使 안태사 , Délégué pour l'inhumation du placenta ; un *Paet'aegwan* [*Päi htäi koan*], 陪胎官 배태관 , Délégué chargé d'escorter le placenta, et un *Chönhyangjusigwan* [*Tjyen hyang tjou si koan*], 傳香奏時官 전향주시관 , Délégué chargé d'annoncer l'heure pour brûler l'encens. Ces fonctionnaires sont choisis parmi les Astrologues.
- 693 Quand le Roi assiste aux cérémonies de l'agriculture, il y a un Maître des Cérémonies, *Yeŭisa* [*Ryei eui sǎ*], 禮儀使 , 예의사 ; un Préposé au Labourage, *Kyöngjöksa* [*Kyeng tjyek sǎ*], 耕耨使 경적사 ; un Surveillant du Champ Royal, *Chökchölyöng* [*Tjyek tyen ryeng*], 耨田令 적전령 ; un Surveillant, *Toksigwan* [*Tok si koan*], 督視官 독시관 .

²² Cet ouvrage est une histoire officielle écrite pour la louange des Rois et l'instruction de leurs descendants.

²³ Il s'agit d'un serment solennellement prêté entre les mains du Roi par les généraux partant en campagne.

- 694 鹵簿使 노부사 , *Nobusa* [*Ro pou sǎ*], *Chǒngnisa* [*Tjyeng ri sǎ*], 整釐使 정리사 , *Chǒngniso* [*Tjyeng ri so*], 整釐所 정리소 , *Chǒngnyeso* [*Tjyeng ryei so*], 整禮所 정례소 , *Tonch'esa* [*Ton htyei sǎ*], 頓遞使 돈체사 ,
- 695 Pour les prières à l'Autel de la Reconnaissance (n° 431), un fonctionnaire, *Chiwi sǒsagwan* [*Tji oui sye sya koan*], 紙位書寫官 지위서사관 , écrit les caractères sur la feuille de papier qui sert de Tablette Impériale ; un autre, *Pongjiwigwan* [*Tji oui sye sya koan*], 捧紙位官 봉지위관 , porte la feuille de papier, etc.
- 696 儺禮都監 나례도감 , *Narye togam* [*Na ryei to kam*], Conseil des Danses propitiatoires : ces danses remontaient à une haute antiquité ; sous la dynastie des Yi [Ri], elles avaient lieu à la 12^e lune, devant la porte du Palais et à la porte de l'est de la ville ; elles avaient pour but de détourner les maladies et les mauvaises influences ; les danseurs étaient des enfants masqués et déguisés. Ces danses ont été supprimées au XVIII^e siècle.
- 170 697 Si on achève la construction d'une Salle, un fonctionnaire, *Toksangnyang mun'gwan* [*Tok syang ryang moun koan*], 讀上樑文官 독상량문관 , lit la composition faite pour la circonstance. De même des fonctionnaires donnent lecture des félicitations solennelles adressées au Roi et des décrets rendus à cette occasion (*Sǒnjǒn'gwan* [*Syen tjiyen koan*], 宣箋官 선전관 ; *Sǒn'gyogwan* [*Syen kyo koan*], 宣敎官 선교관). S'il y a un édit d'amnistie, on nomme un *Chaegǒgwan* [*Tjyei ke koan*], 齋去官 재거관 (le caractère 齋 donné par Courant est une variante de 齋), chargé de porter l'édit au Gouverneurs (n° 896). Un *Myosa kagwan* [*Myo sya ka koan*], 廟社假官 묘사가관 , et un *Namjǒn pigung kagwan* [*Nam tyen pi koug ka koan*], 南殿闕宮假官 남전비궁가관 , Assistants provisoires du *Chongmyo* [*Tjong myo*] (n° 449), du *Sajiktan* [*Sya tjik tan*] (n° 423), du *Yǒnghŭijǒn* [*Yeng heui tyen*] (n° 466), sont nommés, quand les mandarins titulaires se présentent aux examens. Il existe encore nombre d'autres missions analogues à celles qui sont indiquées, et surtout relatives aux prières et sacrifices, mais le catalogue complet en serait peu intéressant ici.

CHAPITRE VIII

Les Ministères et les Administrations spéciales :

IV - Armée

- 698 兵部 병부 , *Pyöngbu* [*Pyeng pou*], Ministère de l'Armée, du royaume de Silla [Sin ra], établi par le Roi Pöphŭng [Pep heung], 法興王 법흥왕 (514-540).
 승 영 , *Yöng* [*Ryeng*], Directeur ;
 大監 대감 , *Taegam* [*Tai kam*] ; 侍郎 시랑 , *Sirang* [*Si rang*], Sous-Directeur ;
 弟監 제감 , *Chegam* [*Tyei kam*] ; 大舍 대사 , *Taesa* [*Tai sya*] ; 郎中 낭중 , *Nangjung* [*Rang tyoung*], Secrétaire ;
 弩幢 노장 (당), *Nojang(dang)* [*Neu tjang (tang)*] ; 小司兵 소사병 , *Sosabyöng* [*Syo sä pyeng*], Clerc Surveillant
- 699 莫離支 막리지 , *Mangnji* [*Mak ri tji*], Ministre de l'Armée, du royaume de Koguryö [Ko kou rye].
- 171 700 位士佐平 위사좌평 , *Wisa chwap'yöng* [*Oui sä tja hpyeng*], Ministre intime de la Garde, et
- 701 兵官佐平 병관좌평 , *Pyönggwan chwap'yöng* [*Pyeng koan tja hpyeng*], Ministre intime de l'Armée, du royaume de Paekche [Päik tjei], institués par le Roi Koi [Ko i], 古爾王 고이왕 (234-286).
- 702 司軍部 사군부 , *Sagunbu* [*Sä koun pou*], Bureau de l'Armée, du royaume de Paekche [Päik tjei].
- 703 兵部 병부 , *Pyöngbu* [*Pyeng pou*], Ministère de l'Armée, du royaume de T'aebong [Htai pong].
- 704 兵部 병부 , *Pyöngbu* [*Pyeng pou*], puis 兵官 병관 , *Pyönggwan* [*Pyeng koan*], Fonctionnaires préposés à l'Armée, institués par le Roi T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , de Koryö [Korye] ; remplacés sous Söngjong [Syeng tjong], 成宗 성종 (981-997) par le :
 尙書兵部 상서병부 , *Sangsö pyöngbu* [*Syang sye pyeng pou*], Ministère de l'Armée, dont la hiérarchie fut fixée par Munjong [Moun tjong], 文宗

문종 (1046-1083). Le Roi Ch'ungnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) en fit la Chambre de l'Armée, *Kunbusa* [Koun pou sä], 軍簿司 군부사 (cf. n° 350, note), puis le Ministère de l'Armée, *Pyöngjo* [Pyeng tjo], 兵曹 병조 ; il le réunit ensuite au Ministère des Fonctionnaires (n° 329) et des Rites (n° 414), sous le nom de Ministère des Nominations, *Sönbu* [Syen pou], 選部 선부 , et ensuite de Ministère Général, *Ch'ongbu* [Tchong pou], 摠部 총부 . Le Roi Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392) rétablit le nom de *Pyöngjo* [Pyeng tjo], 兵曹 병조 , qui s'est conservé.

Pour les titres des fonctionnaires, voir le Ministère des Fonctionnaires civils (n° 330).

705 兵曹 병조 , *Pyöngjo* [Pyeng tjo], Ministère de l'Armée ; noms littéraires : *Kisöng* [Keui syeng], 騎省 기성 ; *Hagwan* [Ha koan], 夏官 하관 ; chargé du choix des fonctionnaires militaires; de tout ce qui concerne l'armée, soldats, armes, etc ; des postes de chevaux ; de la fermeture des portes de Seoul.

172 706 判書 판서 , *P'ansö* [Hpan sye], 2a ; Ministre (une charge) ; noms littéraires : *Taesama* [Tai sä ma], 大司馬 대사마 ; *Kip'an* [Keui hpan], 騎判 기관 ;
 參判 참판 , *Ch'amp'an* [Tcham hpan], 2b ; Directeur (une charge) ;
 參議 참의 , *Ch'amüi* [Tcham eui], 3a ; Sous-Directeur (une charge) ;
 參知 참지 , *Ch'amji* [Tcham tji], 3a ; Sous-Directeur adjoint (une charge) ;
 正郎 정랑 , *Chöngnang* [Tjyeng rang], 5a ; Secrétaire (quatre charges) ;
 佐郎 좌랑 , *Chwarang* [Tja rang], 6a ; Deuxième Secrétaire (quatre charges).
 檢律 검률 , *Kömnyul* [Kem ryoul], Légiste (une charge) ;
 計士 계사 , *Kyesa* [Kyei sä], Comptable (deux charges).

707 Ce Ministère comprend douze subdivisions, dont les attributions actuelles datent seulement de 1866 :
 政色 정색 , *Chöngsaek* [Tjyeng säik], Bureau des Nominations, appelé précédemment Division des Nominations militaires, *Musönsa* [Mou syen sä], 武選司 무선사 : il s'occupe de toutes les nominations militaires ; des états de service, *kosin* [ko sin], 告身 고신 ; des congés ; des examens militaires, etc.

- 708 馬色 마색 , *Masaek* [*Ma säik*], Bureau de la Cavalerie, nommé précédemment Division des Chaises et Voitures, *Sŭngyōsa* [*Seung ye sä*], 承輿司 승여사 ; il a dans son ressort les insignes royaux et les postes de chevaux.
- 709 武備司 무비사 , *Mubisa* [*Mou pi sä*], Division de la Défense : elle tient les listes de soldats, surveille l'armement, inspecte les camps et les signaux optiques ; on peut en rapprocher un Conseil provisoire établi en 1552 pour s'occuper du recrutement, *Kunjök togam* [*Koun tjyek to kam*], 軍籍都監 군적도감 ,
- 710 一軍色 일군색 , *Ilgunsaek* [*Il koun säik*], Premier Bureau de l'Armée ; il centralise les impôts de fouage (n° 372) pour les corps chargés de la garde du Palais et dirige certains examens militaires.
- 711 二軍色 이군색 , *Igunsaek* [*I koun säik*], Deuxième Bureau de l'Armée ; il s'occupe des impôts de fouage (n° 372) pour l'infanterie et la cavalerie et du louage des soldats et valets qui sont au service des différentes administrations civiles (cf. chap. XVIII).
- 712 有廳色 유청색 , *Yuch'ōngsaek* [*You htyeng säik*], Bureau des Sous-officiers ; il s'occupe du fouage pour les Sous-officiers et Soldats Esclaves libérés (n° 967), ainsi que du salaire des Valets noirs (n° 1147) et Valets d'escorte (n° 1147).
- 713 都案色 도안색 , *Toansaek* [*To an säik*], Bureau des Archives générales : il a dans son ressort le fouage de la Cavalerie spéciale (n° 989, 1002), ainsi que les soldats d'escorte des Sacrificateurs.
- 714 結束色 결속색 , *Kyölsoksaek* [*Kyel sok säik*], Bureau de l'Ordre, chargé de l'ordre dans le Palais et dans le cortège royal, du service des rondes, des Valets mis à la disposition (n° 266).
- 715 省記色 성기색 , *Sōnggisaek* [*Syeng keui säik*], Bureau du Service, créé en 1866 : il dresse chaque jour la liste des fonctionnaires militaires et soldats de service.

- 716 梗柱色 경생색 , *Kyöngsaengsaek* [*Kyeng säing säik*], Bureau des Fiches du Service de nuit, créé en 1866 ; il veille à la fermeture des portes.
- 717 刑房 형방 , *Hyöngbang* [*Hyeng pang*], Chambre de Justice, créée en 1866.
- 718 禮房 예방 , *Yebang* [*Ryei pang*], Chambre des Rites, créée en 1866 pour le service extraordinaire dans les cérémonies.
- 719 Tous les fonctionnaires du Ministère de l'Armée sont de l'ordre civil.
 A l'origine du royaume de Silla [Sin ra], les fonctionnaires étaient tous choisis par des concours de tir à l'arc.
 En 1109, Yejong [Yei tjong], 睿宗 예종 , roi de Koryö [Korye], établit une Ecole d'Etudes militaires, *Kangyejae* [*Kang yei tjäi*], 講藝齋 강예재 , ou *Muhakchae* [*Mou hak tjäi*], 武學齋 무학재 , et des examens militaires ; ces institutions furent supprimées en 1270. En 1390, le Roi rétablit une Ecole Militaire, *Pyönghak* [*Pyeng hak*], 兵學 병학 (n° 542) et des examens militaires, *Mugwa* [*Mou koa*], 武科 무과 , dont les règles imitèrent celles des examens civils. En 1393, la nouvelle dynastie réorganisa les examens militaires, comme elle avait fait pour les examens civils.
 En 1602, eurent lieu des examens de marine, *Chusagwa* [*Tjyou sä koa*], 舟師科 주사과 .
- 720 Les examens militaires, *Mugwa* [*Mou koa*], 武科 무과 , sont calqués sur les examens civils dont il sera question au chapitre XIV ; ils portent les mêmes noms et se passent d'après les mêmes règles et dans les mêmes occasions. Ceux qui ont été reçus, *Ch'ulsin* [*Tchyoul sin*], 出身 출신 , prennent uniformément le titre de Licencié militaire, *Söndal* [*Syen tal*], 先達 선달 . Les épreuves des examens sont de onze espèces, *sibil ki* [*sip il ki*], 十一技 십일기 .
 木箭 목전 , *mokchön* [*mok tjyen*], tir des flèches en bois,
 鐵箭 철전 , *ch'öljön* [*htyel tjyen*], tir des flèches en fer,
 片箭 편전 , *p'yönjön* [*hpyen tjyen*], tir des flèches plates (on les lance à travers un tube de façon à augmenter la force d'impulsion),
 騎射 기사 , *kisa* [*keui sä*], tir à cheval,
 貫革 관혁 , *kwanhyök* [*koan hyek*], tir à la cible,
 騎槍 기창 , *kich'ang* [*keui tchang*], exercice de la lance à cheval,

擊毬 격구 , *kyökku* [*kyek kou*], exercice de la balle, rayé des examens avant 1744,

柳葉箭 유엽전 , *yuyöpchön* [*ryou yep tjen*], tir des flèches en bambou,

鳥銃 조총 , *choch'ong* [*tjo tchong*], tir au fusil,

鞭芻 편추 , *p'yönc'h'u* [*hpyen tchyou*], exercice du fouet,

講書 강서 , *kangsö* [*kang sye*], explication des livres canoniques et classiques, des *Statuts* du Gouvernement et des classiques militaires.

721 Ces examens, ouverts à tous les gens de condition libre, ne donnent qu'aux nobles l'accès aux charges militaires, les plus nobles entrant aux Chambellants-Gardes (n° 252), les autres dans les autres corps compris sous le nom générique de *Puch'ön* [*Pou tchyen*], 部薦 부천 . Les roturiers, autrefois du moins, ne pouvaient obtenir que des titres militaires sans fonctions : il faut ajouter qu'aujourd'hui les examens militaires se passent à prix d'argent et que les roturiers arrivent assez facilement aux corps dits *Puch'ön* [*Pou tchyen*].

722 Des examens spéciaux permettent aux soldats de devenir licenciés et fonctionnaires militaires, ou de hâter l'avancement. L'Examen général, *Tosi* [*To si*], 都試 , était primitivement ouvert aux soldats de Seoul et des provinces ; en 1744, il était réservé au Camp de Yongho [*Ryong ho*] (n° 980) et il est aujourd'hui remplacé pour ce camp par un simple exercice de tir à l'arc, nommé *Sisa* [*Si sya*], 試射 시사 . L'Examen d'encouragement, *Kwönmugwa* [*Kouen mou koa*], 勸武科 권무과 , établi avant 1785, permet de se présenter directement aux Examens du Palais (cf. n° 1023). Aux Examens à la suite des revues, *Kwanmujaesi* [*Koan mou tjäi si*], 觀武才試 관무재시 , réservés à quelques corps d'élite, on obtient des diplômes ou de l'avancement ; ces examens datent de 1744. D'autres examens, analogues à ceux qui sont indiqués au n° 343 et 344, donnent des distinctions analogues. L'entrée de tous les corps et l'accès de nombreuses charges sont ouverts par des examens spéciaux.

723 Les règles des nominations sont semblables à celles qui sont indiquées pour les nominations civiles ; toutefois, les fonctions militaires étant tenues en médiocre estime, sont plus facilement accordées aux roturiers ; certains postes, ceux de Commandant (n° 999), Capitaine (n° 999), sont presque tous occupés par des hommes du peuple qui ont été soldats.

724 Les fonctionnaires militaires, désignés comme Ordre occidental, *Sōban* [*Sye pan*], 西班 서반 , à cause de la place qui leur est attribuée dans les cérémonies du Palais, sont divisés en neuf classes, *p'um* [*hpeum*], 品품 , comprenant chacune deux rangs (*chōng* [*tjyeng*], 正 정 , a ; *chong* [*tjyong*], 從 종 , b) ; tous les rangs donnent des titres spéciaux, *Chōngjikkye* [*Tjyeng tjik kǎi*], 正職階 정직계 , dont la liste suit :

2b	Les titres de ces quatre rangs sont les mêmes que les titres civils de même degré (cf. n° 1037 etc) ; les fonctionnaires qui y arrivent, sont traités par les fonctionnaires civils sur le pied d'égalité et peuvent obtenir des fonctions civiles qui correspondent à leur rang. Les fonctionnaires qui suivent, sont dans une position inférieure aux fonctionnaires civils de même rang.
----	---

725 3a 折衝將軍 절충장군 , *Chōlch'ung changgun* [*Tjyel tchyoung tjang koun*] ; les fonctionnaires des cinq degrés ci-dessus sont nommés d'ensemble Fonctionnaires généraux, *Tangsang* [*Tang syang*], 堂上 당상 ; ceux qui suivent sont désignés par l'expression *Tangha* [*Tang ha*], 堂下 당하 , fonctionnaires de second ordre.

726 3a 御侮將軍 어모장군 , *Ōmo changgun* [*E mo tjang koun*], d'abord
 果毅將軍 과의장군 , *Kwaüi changgun* [*Koa eui tjang koun*] ;
 3b 建功將軍 건공장군 , *Kōn'gong changgun* [*Ken kong tjang koun*],
 d'abord
 保義將軍 보의장군 , *Poüi changgun* [*Po eui tjang koun*] ;
 保功將軍 보공장군 , *Pogong changgun* [*Po kong tjang koun*] ;
 4a 振威將軍 진위장군 , *Chinwi changgun* [*Tjin oui tjang koun*],
 d'abord
 威勇將軍 진용장군 , *Wiyong changgun* [*Oui yong tjang koun*] ;
 昭威將軍 소위장군 , *Sowi changgun* [*Syo oui tjang koun*] ;
 威毅將軍 위의장군 , *Wiüi changgun* [*Oui eui tjang koun*] ;
 4b 定略將軍 정략장군 , *Chōngnyak changgun* [*Tyeng ryak tjang koun*], d'abord
 宣節將軍 선절장군 , *Sōnjöl changgun* [*Syen tjel tjang koun*] ;
 宣略將軍 선략장군 , *Sōllyak changgun* [*Syen ryak tjang koun*] ;
 5a 果毅校尉 과의교위 , *Kwaüi kyowi* [*Koa eui kyo oui*], d'abord
 忠毅校尉 충의교위 , *Ch'ungüi kyowi* [*Tchyoung eui kyo oui*] ;

176

忠毅校尉 충의교위 , *Ch'ungüi kyowi* [*Tchyoung eui kyo oui*], d'abord

顯毅校尉 현의교위 , *Hyönüi kyowi* [*Hyen eui kyo oui*] ;

5b 顯信校尉 현신교위 , *Hyönsin kyowi* [*Hyen sin kyo oui*], d'abord

彰信校尉 장신교위 , *Changsin kyowi* [*Tjyang sin kyo oui*] ;

6a 敦勇校尉 돈용교위 , *Tonyong kyowi* [*Ton yong kyo oui*], d'abord

進勇校尉 진용교위 , *Chinyong kyowi* [*Tjin yong kyo oui*] ;

6b 勵節校尉 여절교위 , *Yöjöl kyowi* [*Rye tjyel kyo oui*] ;

承義校尉 승의교위 , *Süngüi kyowi* [*Seung eui kyo oui*] ;

秉節校尉 병절교위 , *Pyöngjöl kyowi* [*Pyeng tjyel kyo oui*], d'abord

修義校尉 수의교위 , *Suüi kyowi* [*Syou eui kyo oui*]. Un fonctionnaire doit parcourir tous ces titres successivement : chaque classe se trouve donc divisée en quatre rangs.

727 Les fonctionnaires indiqués jusqu'ici sont dits Fonctionnaires supérieurs, *Ch'amsang* [*Tcham syang*], 參上 참상 ; les Fonctionnaires inférieurs sont nommés *Ch'amha* [*Tcham ha*], 參下 참하 , ou *Ch'amoe* [*Tcham oi*], 參外 참외 .

7a 迪順副尉 적순부위 , *Chöksun puwi* [*Tyek syoun pou oui*], d'abord

敦勇副尉 돈용부위 , *Tonyong puwi* [*Ton yong pou oui*] ;

7b 奮順副尉 분순부위 , *Punsun puwi* [*Poun syoun pou oui*], d'abord

進勇副尉 진용부위 , *Chinyong puwi* [*Tjin yong pou oui*] ;

8a 承義副尉 승의부위 , *Süngüi puwi* [*Seung eui pou oui*] ;

8b 修義副尉 수의부위 , *Suüi puwi* [*Syou eui pou oui*] ;

9a 効力副尉 효력부위 , *Hyoryök puwi* [*Hyo ryek pou oui*] ;

9b 展力副尉 전력부위 , *Chölllyök puwi* [*ryek pou oui*].

Les femmes de fonctionnaires portent des titres correspondants, qui sont semblables pour les femmes de fonctionnaires civils et pour celles de fonctionnaires militaires (cf. n° 1037-1054).

728 Les costumes officiels des fonctionnaires militaires ne diffèrent des costumes civils (n° 1055) que par les rationaux, qui sont les suivants :

1° classe	Tigre, 虎豹 호표
2° classe	

3^e classe Ours, 熊羆 응비 . Les Fonctionnaires de second ordre n'ont pas droit au rational ; en pratique, ils ont un rational avec un tigre, tandis que tous les fonctionnaires généraux mettent deux tigres.

- 729 Pour les titres hiérarchiques militaires sous la dynastie précédente, cf. n° 1066-1083.
L'organisation militaire fera l'objet du chapitre XIII ; voir aussi, pour les Gardes, n° 243-263.

- 730 訓練院 훈련원 , *Hullyŏnwŏn* [*Houn ryen ouen*], Ecole Militaire ; nom littéraire : *Hun'guk* [*Houn kouk*], 訓局 훈국 ; fondée en 1392 et chargée de l'institution pratique et théorique d'un certain nombre de fonctionnaires militaires – Cf. aussi n° 542 et 719.

知事 지사 , *Chisa* [*Tji sā*], 2a ; Premier Conseiller (une charge) ;

都正 도정 , *Tojŏng* [*To tjyeng*], 3a, Assistant général (une charge) ;

正 정 , *Chŏng* [*Tjyeng*], 3a m, Assistant (une charge) ;

副正 부정 , *Pujŏng* [*Pou tjyeng*], 3b m, Vice-Assistant (deux charges) ;

僉正 침정 , *Ch'ŏmjŏng* [*Tchyem tjyeng*], 4b m ; Vice-assistant (douze charges) ;

判官 판관 , *P'an'gwan* [*Hpan koan*], 5b ; Secrétaire général (dix-huit charges) ;

主簿 주부 , *Chubu* [*Tjyou pou*], 6b m ; Archiviste (trente-huit charges) ;

參軍 참군 , *Ch'amgun* [*Tcham koun*], 7a m ; Gardien en chef (deux charges) ;

習讀官 습독관 , *Sŭptokkwan* [*Seup tok koan*], m ; Elève (trente charges) ;

兼習讀官 겸습독관 , *Kyŏmsŭptokkwan* [*Kyem seup tok koan*], m ; Elève adjoint (dix charges) ;

權知參軍 권지참군 , *Kwŏnji ch'amgun* [*Kouen tji tcham koun*], m ; Vice-Gardien en chef (huit charges) ;

奉事 봉사 , *Pongsa* [*Pong sā*], m ; Copiste (vingt-six charges) ;

- 731 能磨兒廳 능마아청 , *Nŭngma-ach'ŏng* [*Neung ma ā htyeng*], Bureau des Examens pour les sous-officiers et officiers inférieurs, fondé par Injo [In

tjo], 仁祖 인조 (1623-1649), soumis en 1765 à l'Ecole Militaire (n° 730).

堂上 당상 , *Tangsang* [*Tang syang*], *m* ; Fonctionnaire général (trois charges) ;

郎廳 낭청 , *Nangch'ōng* [*Rang htyeng*], 6 ou au-dessous, *m* ; Secrétaire (quatre charges) ;

732 軍營衙門 군영아문 , *Kunyōng amun* [*Koun yeng a moun*], Bureau des Camps, fondé en 1744 ; prépare les nominations et avancements des fonctionnaires et sous-officiers des Camps (n° 974-989).

733 武臣堂上軍職廳 무신당상군직청 , *Musin tangsang kunjikch'ōng* [*Mou sin tang syang koun tjik htyeng*], Bureau des exercices de tir à l'arc pour les Fonctionnaires généraux de l'ordre militaire.

734 文臣堂上軍職廳 문신당상군직청 , *Munsin tangsang kunjikch'ōng* [*Moun sin tang syang koun tjik htyeng*], Bureau des exercices de tir à l'arc pour les Fonctionnaires civils de 3^e classe et au-dessous.

735 物藏省 문장성 , *Muljangsōng* [*Moul tjang syeng*], Intendance générale du royaume de T'aebong [Htai pong].

736 T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 (918-943) conserva cette Intendance, que Kwangjong [Koang tjong], 光宗 광종 (949-975) nomma Source Précieuse, *Poch'ōn* [*Po tchyen*], 寶泉 보천 , puis Petite Intendance, *Sobugam* [*Syo pou kam*], 小府監 소부감 ; Ch'ungnyōl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) l'appela *Naebugam* [*Năi pou kam*], 內府監 내부감 ; Kongmin [Kong min], 恭愍王 공민왕 (1351-1374) en fit le Conseil de la Petite Intendance, *Sobusi* [*Syo pou si*], 小府寺 소부시 , puis *Sobugam* [*Syo pou kam*], 少府監 소부감 . Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392) réunit l'Intendance à l'Intendance du Palais (n° 134) et donna une partie de ses attributions à l'Intendance de l'Armée, *Kunjagam* [*Koun tjă kam*], 軍資監 군자감 , qui remplaça à cette époque le Conseil des Transports et Fournitures, *Chōnsu togam*

[*Tjyen syou to kam*], 轉輸都監 전수도감 . L'Intendance de l'Armée a été maintenue par la dynastie actuelle.

- 737 軍資監 군자감 , *Kunjagam* [*Koun tjä kam*], Intendance de l'Armée.
 都提調 도제조 , *Tojejo* [*To tyei tjo*], 1a ; Directeur général (une charge) ;
 提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tjo*], 2a ; Directeur (une charge) ;
 正 정 , *Chǒng* [*Tjyeng*], 3a ; Assistant (une charge) ;
 判官 판관 , *P'an'gwan* [*Hpan koan*], 5b ; Secrétaire général (une charge) ;
 主簿 주부 , *Chubu* [*Tjyou pou*], 6b ; Archiviste (deux ou trois charges) ;
 直長 직장 , *Chikchang* [*Tjik tjang*], 7b ; Gardien en chef (deux ou trois charges) ;
 奉事 봉사 , *Pongsa* [*Pong sä*], 8b ; Copiste (deux ou trois charges) ;

- 738 Cette Intendance comprend deux Bureaux :
 作紙色 작지색 , *Chakchisaek* [*Tjak tji säik*], Bureau du Papier,
 五斗色 오두색 , *Odusaek* [*O tou säik*], Bureau des Cinq Boisseaux : deux noms semblables ont été expliqués au n° 394.

180

-
- 739 軍器監 군기감 , *Kun'gigam* [*Koun keui kam*], Arsenal, fondé par Mokchong [Mok tjong], 穆宗 목종 (997-1009), réuni par Ch'ungnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) au Ministère du Cens (n° 350), reconstitué par Kongmin [Kong min], 恭愍王 공민왕 (1351-1374), soumis ensuite au Conseil des Maréchaux (n° 957).
- 740 戎器都監 용기도감 , *Yunggi togam* [*Young keui to kam*], Conseil de l'Armement, fondé par Kojong [Ko tjong], 高宗 고종 (1213-1259).
- 741 軍器造成都監 군기조성도감 , *Kun'gi chosǒng togam* [*Koun keui tjo syeng to kam*], Conseil de l'Arsenal, fondé par Ch'ungnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308).
- 742 T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , en 1392, conserva le nom de *Kun'gigam* [*Koun keui kam*] (n° 739), qui fut remplacé en 1414 par :
 軍器寺 군기시 , *Kun'gisi* [*Koun keui si*], Arsenal, supprimé vers 1882 ;
 nom littéraire : *Mugo* [*Mou ko*], 武庫 무고 .

掌務色 장무색 , *Changmusaek* [*Tjyang mou säik*], Bureau de l'Intendance, chargé du riz, de l'argent, du chanvre, remis à l'Arsenal ;

弓箭色 궁전색 , *Kungjõnsaek* [*Koung tjyen säik*], Bureau des Arcs et Flèches ;

別造色 별조색 , *Pyõljosaek* [*Pyel tjo säik*], Bureau de la Fabrication, pour les cuirasses, casques, fusils, etc.

鑄成焰硝色 주성염소색 , *Chusõngyõmsosaek* [*Tjou syeng yem syo säik*], Bureau de la Fonderie et des Salpêtres, pour la poudre, les balles, les lances, les hampes de drapeau, etc.

爐冶色 노야색 , *Noyasaek* [*Ro ya säik*], Bureau de la Fonderie, pour cuirasses, casques, sabers, haches, etc.

- 743 備戎司 비용사 , *Piyungsa* [*Pi young sä*], Fabrique des Cuirasses en fer, fondée par Yõnsan [*Yen san*], 燕山君 연산군 (1494-1506), supprimée à une date inconnue.

- 181 744 糧餉廳 양향청 , *Yanghyangch'õng* [*Ryang hyang htyeng*], Intendance et Arsenal du Camp de l'Ecole Militaire (n° 974), administration fondée en 1603 d'après l'*Examen des Archives*, en 1593 d'après les *Statuts*.
 都提調 도제조 , *Tojejo* [*To tyei tjo*], 1a m ; Directeur général (une charge) ;
 提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tjo*], 2a ; Directeur (une charge) ;
 兼提調 겸제조 , *Kyõmjejo* [*Tyei tjo*], un 2b m , un 2a ; Directeurs adjoints (deux charges) ;
 郎廳 낭청 , *Nangch'õng* [*Rang htyeng*], Secrétaire (une charge) ;
 計士 계사 , *Kyesa* [*Kyei sä*], 8b ; Comptable (une charge) ;
 Pour les fonds d'entretien de l'armée, cf. aussi n° 342 et 372.

- 745 供驛署 공역서 , *Kongyõkch'õng* [*Kong yek sye*], Bureau des Postes de chevaux, établi par Munjong [*Moun tjong*], 文宗 문종 (1046-1083), réuni par Kongyang [*Kong yang*], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392) au Ministère de l'Armée (n° 704) – Cf. aussi n° 898-901.

Les Ministères et les Administrations spéciales :

V - Justice

- 746 左理方府 좌리방부 , *Chwari pangbu* [*Tja ri pang pou*], Conseil de Justice de gauche, du royaume de Silla [Sin ra], établi par la reine Reine Chindök [Tjin tek] 眞德女主 진덕여주 , en 651, et 右理方府 우리방부 , *Uri pangbu* [*Ou ri pang pou*], Conseil de Justice de droite, institué par le Roi Munmu [Moun mou], 文武王 문무왕 , en 667, ces deux Conseils furent appelés *Ŭibangbu* [*Eui pang pou*], 議方府 의방부 , en 692 ; entre autres fonctionnaires, on peut citer : 佐 좌 , *Chwa* [*Tja*] ; 評事 평사 , *P'yöngsa* [*Hpyeng sä*], Secrétaire.
- 747 朝庭佐平 조종좌평 , *Chojöngjwap'yöng* [*Tjyo tyeng tja hpyeng*], Ministre intime de la Justice du royaume de Paekche [Päik tjei], institué en 261 司寇部 사구부 , *Sagubu* [*Sä kou pou*], Bureau de la Justice, du royaume de Paekche [Päik tjei].
- 748 義刑臺 의형대 , *Ŭihyöngdae* [*Eui hyeng täi*], Ministère de la Justice, du royaume de T'aebong [Htai pong].
- 749 Le premier roi de Koryö [Korye] conserva d'abord le Ministère de la Justice, de T'aebong [Htai pong], puis institua les : 刑官 형관 , *Hyönggwan* [*Hyeng koan*], Fonctionnaires préposés à la Justice ; Söngjong [Syeng tjong], 成宗 성종 (981-997) les remplaça par le Ministère de la Justice, *Sangsö hyöngbu* [*Syang sye hyeng pou*], 尙書刑部 상서형부 , que Ch'unngnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) transforma en Chambre de Justice, *Chönböpsa* [*Tyen pep sä*], 典法司 전법사 (cf. n° 350, note), puis en Ministère de la Justice, *Hyöngjo* [*Hyeng tjo*], 刑曹 형조 , et enfin *Önbu* [*En pou*], 讞部 언부 ; après quoi il y réunit le Bureau des Prisons (n° 763), la Direction des Esclaves (n° 765) et le Bureau nommé *Kamjönsaek* [*Kam tjyen säik*], 監傳色 감전색 . Le Roi Kongmin [Kong min], 恭愍王 공민왕 (1351-1374) l'appela *Hyöngbu* [*Hyeng pou*], 刑部 형부 , puis *Ibu* [*Ri pou*], 理部 이부 . C'est du Roi Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392) qu'il reçut son nom actuel (cf. n° 750). Pour les titres des Fonctionnaires, voir le Ministère des Fonctionnaires civils (n° 330).

- 750 刑曹 형조 , *Hyöngjo* [*Hyeng tjo*], Ministère de la Justice, nom littéraire : *Chujo* [*Tchyou tjo*], 秋曹 추조 ; il a dans son ressort les lois, les causes criminelles et civiles et les esclaves. Ce Ministère, avec le Conseil des Censeurs (n° 316) et la Préfecture de Seoul (n° 814) forme les trois Chambres des Lois, *Samböpsa* [*Sam pep sä*], 三法司 삼법사 .
判書 판서 , *P'ansö* [*Hpan sye*], 2a ; Ministre (une charge) ; noms littéraires : *Taesagu* [*Tai sä kou*], 大司寇 대사구 ; *Ch'up'an* [*Tchyou hpan*], 秋判 추판 ;
參判 참판 , *Ch'amp'an* [*Tcham hpan*], 2b ; Directeur (une charge) ;
參議 참의 , *Ch'amüi* [*Tcham eui*], 3a ; Sous-Directeur (une charge) ;
正郎 정랑 , *Chöngnang* [*Tjyeng rang*], 5a ; Secrétaire (trois charges) ;
佐郎 좌랑 , *Chwarang* [*Tja rang*], 6a ; Deuxième Secrétaire (trois charges).
- 751 Ce Ministère se compose de quatre Divisions comprenant chacune deux Chambres, *Pang*, 房 방 , et d'une neuvième Chambre ; les deux Chambres de chaque Division se partagent les affaires par régions et suivant les administrations intéressées.
詳覆司 상복사 , *Sangboksa* [*Syang pok sä*], Division de Révision, pour les procès criminels graves ;
- 752 考律司 고율사 , *Koyulsa* [*Ko ryoul sä*], Division des Lois : elle s'occupe de l'application des lois, des procès civils ; des appels au Roi, *kyökchaeng* [*kyek tjäing*], 擊爭 격쟁 (ces appels se faisaient autrefois en frappant sur un tambour placé devant les bâtiments de la Haute Cour de Justice (n° 323) : de là l'expression : frapper le tambour d'appel, 擊申聞鼓 격신문고 , *kyöksinmun'go* [*kyek sin moun ko*] ; ce tambour, établi en 1402, supprimé à une époque inconnue, fut rétabli en 1771) ; elle fait faire par un fonctionnaire spécialement choisi, *Anhaeksa* [*An häik sä*], 按覈使 안핵사 (cf. n° 888), des enquêtes locales, lorsqu'il a été commis quelque crime contre les lois fondamentales de la morale, *Kangsang* [*Kang syang*], 綱床 강상 .
- 753 掌禁司 장금사 , *Changgümsa* [*Tjyang keum sä*], Division de la Répression : elle s'occupe des prisons et veille à l'observation des règles de police.

- 754 掌隸司 장례사 , *Changnyesa* [*Tjyang ryei sä*], Division des Esclaves : elle tient le registre des esclaves ; ceux-ci dépendaient précédemment de la Cour des Esclaves (n° 767).
- 755 刑房 형방 , *Hyöngbang* [*Hyeng pang*], Chambre de Justice : elle a dans son ressort tous les crimes et délits concernant les Tombeaux Royaux (n° 471-532), les Conseils temporaires pour les rites (n° 675-697) et quelques autres administrations.
- 756 Au Ministère de la Justice, se rattache :
 律學廳 율학청 , *Yulhakch'öng* [*Ryoul hak htyeng*], Bureau du Droit, chargé d'étudier et d'enseigner la législation.
 教授 교수 , *Kyosu* [*Kyo syou*], 6b ; Professeur (une charge) ;
 兼教授 겸교수 , *Kyömgysu* [*Kyem kyo syou*], 6b ; Professeur-adjoint, (une charge) ;
 別提 별제 , *Pyölche* [*Pyel tyei*], 6b ; Archiviste (deux charges) ;
 明律 명률 , *Myöngnyul* [*Myeng ryoul*], 7b ; Légiste (une charge) ;
 審律 심률 , *Simnyul* [*Sim ryoul*], 8b ; Légiste (une charge) ;
 訓導 훈도 , *Hundo* [*Houn to*], 9a ; Professeur en second (une charge) ;
 檢律 검률 , *Kömnyul* [*Kem ryoul*], Légiste : il existe des Légistes de ce grade au Ministère de la Justice, à la Bibliothèque Royale (n° 628), au Ministère de l'Armée (n° 705), au Conseil des Censeurs (n° 316), à la Haute Cour de Justice (n° 323), à la Préfecture de Seoul (n° 814), dans chaque province (n° 878), dans chaque forteresse capitale (n° 834-837) et dans le district de Cheju [Tjyei tjou], 濟州 제주 (Quelpaërt) ;
 前銜官 전함관 , *Chönhamgwan* [*Tjyen ham koan*], Fonctionnaire hors de fonctions (pas de nombre fixé) ;
 生徒 생도 , *Saengdo* [*Säing to*], Elève (quatre-vingt charges).
- 757 Dans le royaume de Silla [Sin ra], existaient des Docteurs en droit, *Yullyöngjön paksa* [*Ryoul ryeng tyen pak sä*], 律令典博士 율령전박사 , institués en 759.
 Cf. aussi n° 542.
- 758 Les procès civils sont jugés en province par le Magistrat de district (n° 896), ou par le Secrétaire Général (n° 896), dans les localités où il s'en trouve un ; à Seoul, les plaignants peuvent à volonté s'adresser au Ministère de la Justice, à la Préfecture (n° 814) ou à la Mairie compétente

(n° 819) ; ils peuvent même retirer une demande déjà formée et la présenter à un autre tribunal.

759

Les infractions de gravité inférieure ou moyenne sont de la compétence des Mairies (n° 819), de la Préfecture (n° 814) ou de la Maréchaussée (n° 821), sans qu'il y ait de règles fixes pour limiter les attributions ; les sentences prononcées par la Maréchaussée sont plus sévères et plus exactement exécutées que celles des deux autres administrations. Mais aucune de ces trois juridictions ne peut prononcer le bannissement, qui est infligé par le Ministère de la Justice ; par une anomalie curieuse, la Maréchaussée peut prononcer la peine de mort et faire subir la condamnation, après toutefois l'accomplissement des formalités légales au Ministère et au Grand Conseil (n° 300).

Le Magistrat de district et le Secrétaire Général sont juges criminels, comme ils sont juges civils ; mais si le crime entraîne le bannissement, ils doivent référer au Gouverneur (n° 896), qui seul peut ordonner la question préalable, *pongjikch'o* [*pong tjik tchyo*], 捧直招 봉직초 , la seconde question préalable, *kahyöng pongjikch'o* [*ka hyeng pong tjik tchyo*], 加刑捧直招 가형봉직초 , et autoriser le magistrat à faire signer l'aveu par l'accusé, *pongjiman* [*pong tji man*], 捧遲晩 봉지만 ; le Gouverneur ordonne alors de se conformer à la loi et le Légiste (n° 756) indique l'article du Code à appliquer. Si la peine prononcée est la mort, l'exécution est différée jusqu'à ce que la révision, *sangbok* [*syang pok*], 詳覆 상복 , du procès ait été faite au Ministère.

Pour un crime grave commis à Seoul, la Mairie fait une première enquête, *ch'ogöm* [*tcho kem*], 初檢 초검 , la Préfecture fait une seconde enquête, *pokköm* [*pok kem*], 覆檢 복검 , le Ministère fait une troisième enquête, *sangöm* [*sam kem*], 三檢 삼검 , et prononce la sentence. Parfois l'instruction et le jugement sont aux mains de la Maréchaussée, mais l'affaire est alors soumise à la révision du Ministère.

760

Quand une sentence de mort, *kyöran* [*kyel an*], 結案 결안 ; *kyölgwa* [*kyel koa*], 結果 결과 , est prononcée ou homologuée par le Ministère, il en informe le Grand Conseil (n° 300) qui adresse un rapport au Roi. Le condamné peut être alors exécuté : généralement on attend l'époque, c'est-à-dire l'automne, *taesi* [*täi si*], 待時 대시 ; pour les crimes spécialement graves, l'exécution est immédiate, *puldaesi* [*poul täi si*], 不待時 불대시 . Les exécutions sont rarement publiques : elles sont faites à

Seoul au Bureau des Prisons (n° 764), en province dans les districts seulement dont le Magistrat commande un Camp (n° 998).

Si la vérité du crime ne semble pas suffisamment établie, on garde le condamné en prison ; tous les dix ans, ou sur un décret spécial, le Ministère examine à nouveau, *simni* [*sim ri*], 審理 심리 , les affaires restées douteuses et la peine de mort est alors commuée en bannissement.

761 Les peines admises par le Code coréen sont les suivantes :

笞 太 , *t'ae* [*htäi*], coups de baguette, de 10 à 50 ;

杖 杖 , *chang* [*tjyang*], coups de planche, de 60 à 100 ;

徒 徒 , *to*, bannissement de 1 à 3 ans, avec 60 à 100 coups de baguette ;

流 流 , *ryu* [*ryou*], exil perpétuel à une distance de 2000 à 3000 *li* [*ri*], 里 里 , avec 100 coups de baguette ;

死 死 , *sa* [*sä*], peine de mort, par strangulation, *kyo*, 絞 絞 , ou par décapitation, *ch'am* [*tcham*], 斬 斬 .

Un tarif de rachat pour toutes les peines non capitales a été fixé en 1744 : les sommes demandées varient entre sept sapèques et trente-cinq ligatures (cf. n° 367).

186 762 Les premières lois coréennes sont les huit articles, 八條 팔조 , de Kija [Keui tjä], 箕子 기자 (1122 avant J.C.).

Chijüng [Tji tjeung] 智證王 지증왕 , roi de Silla [Sin ra], édicta des lois en 507.

T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , de Koryö [Korye] fit écrire huit chapitres d'instructions relatives à la justice, *Hunyo p'alp'yön* [*Hun yo hpal hpyen*], 訓要八篇 훈요팔편 ; on se servit aussi du Code des Tang [T'ang], *Tangnyul* [*Tang ryoul*] (**chinois : Tanglü**), 唐律 당률 .

La dynastie actuelle se sert du code des Ming, *Taemyöngnyul* [*Tae myeng ryoul*] (**chinois : Daminglü**), 大明律 대명률 , complété par les édits et décrets des Rois ; quelques-unes de ces lois sont contenues dans les diverses éditions des *Statuts fondamentaux*.

Un notable adoucissement des châtiments a marqué le règne de Yöngjong [Yeng tjong], 英宗 영종 (1724-1776).

763 典獄署 전옥서 , *Chönoxö* [*Tyen ok sye*], Bureau des Prisons, fondé au commencement du royaume de Koryö [Korye] ; remplacé sous Söngjong

[Syeng tjong], 成宗 성종 (981-997) par la cour de Justice, *Taerisi* [*Tai ri si*], 大理寺 대리시, supprimé par Ch'ungsön [Tchyoung syen], 忠宣王 충선왕 (1308-1313); rétabli par Kongmin [Kong min], 恭愍王 공민왕 (1351-1374).

- 764 Ce Bureau a été conservé, avec son ancien nom, par la dynastie actuelle :
 典獄署 전옥서, *Chǒnoksǒ* [*Tyen ok sye*], Bureau des Prisons, pour les crimes graves.
 提調 제조, *Chejo* [*Tyei tjo*], 2a ; Directeur (deux charges) ;
 主簿 주부, *Chubu* [*Tjyou pou*], 6b ; Archiviste (une charge) ;
 參奉 참봉, *Ch'ambong* [*Tcham pong*], 9b ; Gardien (deux charges).

765 Sous la dynastie de Koryŏ [Korye], un Directeur, *Togwan* [*To koan*], 都官 도관, relevant du Ministère de la Justice (n° 749), avait juridiction sur les esclaves ; des Secrétaires furent ensuite chargés de ces fonctions ; en 1392, on constitua un Conseil nommé *Inmul ch'ubyŏn togam* [*In moul tchyou pyen to kam*], 人物推辨都監 인물추변도감, pour s'occuper des questions relatives à l'esclavage.

766 En montant sur le trône, le Roi T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조, établit un Directeur, avec le titre de *Togwan* [*To koan*], 都官 도관, et forma sous ses ordres une administration qui porta différents noms : *Pyŏnjŏng togam* [*Pyen tyeng to kam*], 辨定都監 변정도감 (1395), *Pyŏnjŏng togam* [*Pyen tjieng to kam*], 辨正都監 변정도감 (1397)²⁴. Sejo [Syei tjo], 世祖 세조, en 1468, fonda la Cour des Esclaves et l'organisa :

767 掌隸院 장례원, *Changnyewŏn* [*Tjyang ryei ouen*], Cour des Esclaves, tenant registre des esclaves et chargée de juger certains litiges.
 判決事 판결사, *P'an'gyŏlsa* [*Hpan kyel sǎ*], 3a ; Juge ;
 司議 사의, *Saui* [*Sǎ eui*], Premier Conseiller ;
 司評 사평, *Sap'yŏng* [*Sǎ hpyeng*], 6a ; Second Conseiller. Cette Cour a été réunie en 1764 au Ministère de la Justice (cf. n° 754 et 1424-1427).

²⁴ Ces deux noms n'en forment sans doute qu'un, vu la prononciation usuelle qui confond les sons *chŏng* [*tyeng*] et *chǒng* [*tjieng*].

768 推刷都監 추살 (췌) 도감 , *ch'uswal(swae) togam* [*tchyou soal (soai) to kam*], Conseil du paiement des taxes sur les esclaves : des Conseils portant ce nom ont été formés en 1388, 1484, 1514 et 1550.

769 保民司 보민사 , *Pominsa* [*Po min sǎ*], Chambre de Protection, formée en 1764 des hauts fonctionnaires du Ministère de la Justice (n° 750) et de la Préfecture de Seoul (n° 814) et chargée de protéger le peuple, surtout les commerçants, contre les exactions. Cette administration n'est pas mentionnée dans les *Statuts* ; j'ignore à quelle époque elle a été supprimée.

CHAPITRE X

Les Ministères et les Administrations spéciales :

VI - Travaux

- 770 例作府 예작부 , *Yejakpu* [*Ryei tjak pou*], Conseil des Travaux, du royaume de Silla [Sin ra], appelé aussi *Yejakchǒn/Ryejakchǒn* [*Ryei tjak tyen*], 例作典 예작전 / 레작전 ; l'époque de fondation est inconnue ; le Roi Kyōngdōk [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765) le nomma *Suryebu* [*Syou ryei pou*], 修例府 수례부 .
- 771 司空府 사공부 , *Sagongbu* [*Sǎ kong pou*], Bureau des Travaux, du royaume de Paekche [Päik tjei].
- 772 水壇 수단 , *Sudan* [*Syou tan*], Ministère des Travaux, du royaume de T'aebong [Htai pong].
- 773 工官 공관 , *Konggwan* [*Kong koan*], Fonctionnaires préposés aux Travaux, institués par la dynastie de Koryō [Korye] ; le Roi Sōngjong [Syeng tjong], 成宗 성종 (981-997) en fit le Ministère des Travaux, *Sangsǒ kongbu* [*Syang sye kong pou*], 尙書工部 상서공부 . Ch'ungnyōl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) l'appela *Kongjo* [*Kong tjo*], 工曹 공조 .
Le Roi Kongmin [Kong min], 恭愍王 공민왕 (1351-1374) le nomma Chambre des Travaux, *Chǒn'gongsa* [*Tyen kong sǎ*], 典工司 전공사 ; Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392) lui rendit le nom de *Kongjo* [*Kong tjo*], 工曹 공조 qu'il a conservé.
- 774 工曹 공조 , *Kongjo* [*Kong tjo*], Ministère des Travaux, noms littéraires : *Subu* [*Syou pou*], 水部 수부 ; *Tonggwan* [*Tong koan*], 冬官 동관 ; il veille à l'entretien des routes, ponts, jardins royaux, bâtiments publics, fait fabriquer un grand nombre d'objets pour l'usage du Palais, surveille les mines ainsi que différentes industries. Presque aucune de ces fonctions n'est réellement remplie, le Ministère bornant ses soins à ce qui concerne le Palais.
判書 판서 , *P'ansǒ* [*Hpan sye*], 2a ; Ministre (une charge) ; nom littéraire : *Taesagong* [*Tai sǎ kong*], 大司空 대사공 ; 參判 참판 , *Ch'amp'an* [*Tcham hpan*], 2b ; Directeur (une charge) ;

參議 참의 , *Ch'amüi* [*Tcham eui*], 3a ; Sous-Directeur (une charge) ;
 正郎 정랑 , *Chöngnang* [*Tjyeng rang*], 5a ; Secrétaire (trois charges) ;
 佐郎 좌랑 , *Chwarang* [*Tja rang*], 6a ; Deuxième Secrétaire (trois charges).
 工造 공조 , *Kongjo* [*Kong tyo*], 8b r ; Maître Artisan ;
 工作 공작 , *Kongjak* [*Kong tjak*], 9b r ; Maître Artisan : ces deux charges étaient supprimées en 1744.

- 775 Le Ministère des Travaux est formé de trois Divisions :
 營造司 영조사 , *Yöngjosa* [*Yeng tjo sä*], Division des Travaux : elle surveille les bâtiments des Palais et monuments publics, les murailles de Seoul, et fait fabriquer les objets en cuir et en feutre ;
- 776 功冶司 공야사 , *Kongyasa* [*Kong ya sä*], Division de la Fonderie : elle fait fabriquer tous les objets en métal, en jade et en terre pour le Palais et les Temples officiels ;
- 777 山澤司 산택사 , *Sant'aeksa* [*San tchäik* (*htäik*) sä], Division des Eaux et Forêts : elle veille sur les montagnes, les gués, les ponts, fait planter les jardins royaux, fournit au Palais le charbon de bois, le bois l'encre, les pinceaux, le fer de qualité inférieure, *Such'öl* [*Syou htyel*], 水鐵 수철 , les vases en bois verni.
 Un grand nombre d'ouvriers dépendent du Ministère des Travaux (cf. n° 1236).

778 掌冶署 장야서 , *Chang'yasö* [*Tjyang ya sye*], Bureau des Fonderies, établi par la dynastie de Koryö [Korye], réglementé par Munjong [Moun tjong], 文宗 문종 (1046-1083), nommé *Yöngjoguk* [*Yeng tjo kouk*], 營造局 영조국 , sous Ch'ungnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308), réuni au Ministère des Travaux (n° 774) par Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392).

779 工匠府 공장부 , *Kongjangbu* [*Kong tjyang pou*], Bureau des Travaux, du royaume de Silla [Sin ra], nommé Bureau des Temples, *Chönsasö* [*Tyen sä*]

syē], 典祠署 전사서 , par Kyöngdök [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765).

780 南廂壇 남상단 , *Namsangdan* [*Nam syang tan*], Bureau des Travaux, du royaume de T'aebong [Htai pong].

781 將作監 장작감 , *Changjakkam* [*Tjyang tjak kam*], Bureau des Travaux, fondé par Mokchong [Mok tjong], 穆宗 목종 (997-1009), nommé *Sön'gonggam* [*Syen kong kam*], 繕工監 선공감 , par Ch'ungnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) ; il fut réuni ensuite à l'Intendance (n° 736), au Conseil des Palais, *Kunggwöl togam* [*Koung kouel to kam*], 宮闕都監 궁궐도감 (cf. n° 229) ; au Conseil des Greniers et Magasins, *Ch'anggo togam* [*Tchang ko to kam*], 倉庫都監 창고도감 ; au Conseil de l'Eclairage, *Yöndüng togam* [*Yen teung to kam*], 燃燈都監 연등도감 , et au Bureau des Présents Royaux, *Kuksin* [*Kouk sin*], 國贖 국선 , et devint la Chambre des Travaux et Réparations, *Sön'gongsa* [*Syen kong sä*], 繕工司 선공사 , puis *Sön'gongsi* [*Syen kong si*], 繕工寺 선공시 ; sous Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392), la Chambre des Travaux et Réparations fut placée sous la surveillance du Conseil des Maréchaux (n° 957).

782 都校署 도교서 , *Togyosö* [*To kyo sye*], Bureau de Surveillance des Travaux, fondé par Mokchong [Mok tjong], 穆宗 목종 (997-1009), remplacé sous Ch'ungnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) par le Bureau des Travaux divers, *Chapchakkuk* [*Tjap tjak kouk*], 雜作局 잡작국 ; réuni par Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392) au Conseil (→à la Chambre) des Travaux et Réparations (n° 781).

783 En 1392, T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , installa le Bureau des Travaux et Réparations avec une organisation peu différente de celle qu'il a actuellement.

繕工監 선공감 , *Sön'gonggam* [*Syen kong kam*], Bureau des Travaux et Réparations, chargé de préparer les travaux à faire dans les bâtiments de l'Etat et ceux qui sont exigés par les cérémonies.

提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tyo*], 2b ou au-dessus ; Directeur (deux charges) ;

副正 부정 , *Pujöng* [*Pou tjyeng*], 3b ; Vice-Assistant (une charge) ;

主簿 주부 , *Chubu* [*Tjyou pou*], 6b ; Archiviste (une charge) ;
 奉事 봉사 , *Pongsa* [*Pong sä*], 8b ; Copiste (deux charges) ;
 副奉事 부봉사 , *Pubongsa* [*Pou pong sä*], 9a ; Vice-Copiste (une charge).
 監役官 감역관 , *Kamyökkooan* [*Kam yek koan*], 9b ; Surveillant des
 Travaux (trois charges) ;
 假監役官 가감역관 , *Kagamyökkooan* [*Ka kam yek koan*], 9b ; Surveillant
 provisoire des Travaux (trois charges) ;
 工造 공조 , *Kongjo* [*Kong tyo*], 8b r ; Maître Artisan ;
 工作 공작 , *Kongjak* [*Kong tjak*], 9b r ; Maître Artisan, charge supprimée
 comme la précédente en 1744. A ce Bureau sont attachées de nombreux
 ouvriers (cf. n° 1236).

- 784 Ce Bureau est formé de dix Divisions :
 炭色 탄색 , *T'ansaek* [*Htan säik*], Division du Charbon de bois : elle
 s'occupe du charbon de bois, et aussi des pâtes colorées dont on enduit les
 murs, de la résine, du noir de fumée, de la chaux, de la colle forte ;
- 785 鴨島色 압도색 , *Aptosaek* [*Ap to säik*], Division de l'île Apto [Apto],
 pour les roseaux don't on fait les clôtures, les balais, le bois de noyer, les
 prêles qui servent à polir.
- 786 鐵物色 철물색 , *Ch'ölmulsaek* [*Htyel moul säik*], Division des Objets en
 fer, piquets pour creuser, tiges, manches d'instruments ;
- 787 工作色 공작색 , *Kongjaksæk* [*Kong tjak säik*], Division des Objets en
 bois, lits, tables, armoires, vases ;
- 788 竹色 죽색 , *Chuksæk* [*Tjyouk säik*], Division des Bambous ;
- 789 長木色 장목색 , *Changmoksæk* [*Tjyang mok säik*], Division des Bois de
 construction, charbons, tiges minces pour les murs, bois dur pour maillets,
 poutres, solives, bois de frêne, tapis en crin ou en bambou ;
- 790 索色 삭색 , *Saksæk* [*Sak säik*], Division des Cordes de tous genres ;
- 791 材木色 재목색 , *Chaemoksæk* [*Tjäi mok säik*], Division des Planches ;

- 792 還下色 환하색 , *Hwanhasaek* [*Hoan ha säik*], Division des Magasins, où l'on garde les outils et objets après qu'ils ont servi ;
- 793 匠人色 장인색 , *Changinsaek* [*Tjyang in säik*], Division des Ouvriers: elle engage, dirige et surveille les ouvriers. Du Bureau des Travaux et Réparations, dépendent le Bureau des Portes Rouges (n° 230), le Bureau divisionnaire des Travaux (n° 794) et les cinq Bureaux secondaires des Réparations (n° 795).
- 794 分繕工監 분선공감 , *Punsön'gonggam* [*Poun syen kong kam*], Bureau divisionnaire des Travaux, chargé de conserver les vases en bois, chaises peintes et autres objets qui lui sont remis après avoir servi dans les cérémonies.
- 795 營繕五所掌 영선오소장 , *Yöngsön osojang* [*Yeng syen o so tjyang*], Cinq Bureaux secondaires des Réparations, chargés, chacun dans sa section, d'affecter les travaux qui sont à faire hors du Palais. Avant 1865, cette administration formait neuf Bureaux, .

-
- 796 堤堰司 제연사 , *Cheönsa* [*Tjyei en sä*], Chambre des Dignes et Levées, chargée de veiller à l'entretien des digues et des levées dans les huit provinces ; établie et supprimée une première fois sous la dynastie actuelle, à des dates inconnues, cette Chambre a été rétablie en 1662 ; elle a été rattachée au Grand Conseil (n° 302) en 1865.
- 有司 유사 , *Yusa* [*You sä*], 2a ou au-dessus, Directeur ;
- 貢市 공시 , *Kongsi* [*Kong si*], 2a ou au-dessus, Directeur du Commerce ;
- 勾管 구관 , *Kugwan* [*Kou koan*], 2a ou au-dessus, Directeur de Province. Ces titres ont été conservés pour les Directeurs, en fonctions ou hors de fonctions, de la Division des Affaires Publiques du Grand Conseil (n° 302).
-

- 797 船府 전 (전) 부 , *Sŏn(Chŏn)bu* [*Syen (tjyen) pou*], Bureau des Bateaux, du royaume de Silla [Sin ra], dépendant d'abord du Ministère de l'Armée (n° 698), séparé en 678 ; ce Bureau fut nommé *Ijebu* [*Ri tjyei pou*], 利濟府 이제부 , par Kyŏngdŏk [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765).
 舍知 사지 , *Saji* [*Sya tji*] ; 司舟 사주 , *Saju* [*Sya tjyou*], Préposé aux Bateaux.
- 798 都府署 도부서 , *Tobusŏ* [*To pou sye*], Bureau de la Marine militaire, de la dynastie de Koryŏ [Korye] ; appelé *Sasusŏ* [*Să syou sye*], 司水署 사수서 , puis *Sasusi* [*Să syou si*], 司水寺 사수시 , par Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392).
- 799 En 1392, T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , chargea le Bureau Maritime, *Sasugam* [*Să syou kam*], 司水監 사수감 , de la construction des bateaux de guerre et de transport pour les grains. Ce Bureau fut ensuite nommé : 典艦司 전함사 , *Chŏnhamsa* [*Tyen ham să*], Chambre des Bateaux ; il a été supprimé partiellement en 1697 et totalement avant 1785.
 水運判官 수운판관 , *Suun p'an'gwan* [*Syou oun hpan koan*], Secrétaire Général des Transports fluviaux, supprimé avant 1785 ;
 海運判官 해운판관 , *Haegun p'an'gwan* [*Hăi koun hpan koan*], 水運判官 수운판관 , *Suun p'an'gwan* [*Syou oun hpan koan*], Secrétaire Général des Transports maritimes, supprimé en 1697.
 Cf. aussi n° 1011.

- 800 舟橋司 주교사 , *Chugyosa* [*Tjyou kyo să*], Chambre des Bateaux et Ponts : elle s'occupe du transport des grains venant des provinces de Chŏlla [Tjyen ra] et Ch'ungch'ŏng [Tchyoung tchyeng], et assure le passage des fleuves, lorsque le Roi voyage. Cette Chambre a été établie en 1790, comme dépendance de la Chambre des Torrents (n° 826).
 有司堂上 유사당상 , *Yusa tangsang* [*You să tang syang*], 2b ou au-dessus ; Directeur (une charge) ;
 舟師大將 주사대장 , *Chusa taejang* [*Tjyou să tai tjyang*], 2b ; Commandant des Bateliers (une charge) ;

領將 영장 / 령장 , *Yŏngjang/Ryŏngjang* [*Ryeng tjang*], Guide (treize charges).

801 豆呑炭典 두탄탄전 , *Tut'an t'anjŏn* [*Tou htän htan tyen*], Bureau du Charbon de bois, situé à Tut'an [Tou htän], dans le royaume de Silla [Sin ra].

802 机概典 궤개전 , *Kwegaejŏn* [*Kouei kai tyen*], Bureau des Vases en bois, du royaume de Silla [Sin ra], nommé *Kweban'guk* [*Kouei pan kouk*], 机盤局 궤반국 , par Kyŏngdŏk [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765).

803 漆典 칠전 , *Ch'iljŏn* [*Tchil tyen*], Bureau des Vases laqués du royaume de Silla [Sin ra], nommé *Hŭi(?)gibang* [*Heui (?) keui pang*], 飭器房 희기방 , par Kyŏngdŏk [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765).

804 楊典 양전 , *Yangjŏn* [*Yang tyen*], ou 司篚局 사비국 , *Sabiguk* [*Să pi kouk*], Bureau des Paniers en bambou, du royaume de Silla [Sin ra].

805 鐵鑪典 철투전 , *Chŏlt'ujŏn* [*Htyel htou tyen*] ([Aujourd'hui : 철유전](#) , *Chŏlyujŏn*), Bureau des Fers et Laitons, du royaume de Silla [Sin ra] ; nommé *Ch'ugyabang* [*Tjyouk ya pang*], 築冶房 축야방 , par Kyŏngdŏk [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765).

806 磨典 마전 , *Majŏn* [*Ma tyen*], ou 梓人房 자인방 , *Chainbang* [*Tjä in pang*] ([aujourd'hui : 재인방](#) , *Chaeinbang*), Bureau des Ebénistes, du royaume de Silla [Sin ra].

807 瓦器典 와기전 , *Wagijŏn* [*Oa keui tyen*], Tuilerie, du royaume de Silla [Sin ra], nommée plus tard *Todŭngguk* [*To teung kouk*], 陶登局 도등국 .

808 珠陶省 주도성 , *Chudosŏng* [*Tjyou to syeng*], Bureau des Fabriques et Tuilerie, du royaume de T'aebong [Htai pong].

809 諸窯直 제요직 , *Cheyojik* [*Tjye yo tjik*], Surveillant des Tuileries, du

royaume de Koryŏ [Korye].

- 810 Ces fonctionnaires, maintenus en 1392, furent ensuite remplacés par la Tuilerie, *Wasŏ* [*Oa sye*], 瓦署 와서 , qui faisait les briques et les tuiles pour les Palais, Temples, Tombeaux royaux, et a été supprimée vers 1882.
-

- 811 造紙署 조지서 , *Chojisŏ* [*Tjo tji sye*], Papeterie, fondée par la dynastie actuelle : elle fabriquait le papier pour les compositions de félicitation présentées au Roi, pour les prières, les suppliques à l'Empereur, etc ; elle a été supprimée vers 1882.

司紙 사지 , *Saji* [*Să tji*], Maître papetier, supprimé en 1744.

CHAPITRE XI

Les administrations locales :

I - Seoul et les quatre Préfectures--forteresses

- 812 典邑署 전읍서 , *Chönüpsö* [*Tyen eup sye*] ; 典京府 전경부 , *Chön'gyöngbu*, [*Tyen kyeng pou*], à partir du roi Kyöngdök [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765), Préfecture de la Capitale, du royaume de Silla [Sin ra].
 卿 경 , *Kyöng* [*Kyeng*], Préfet ;
 監 감 , *Kam*, Sous-Préfet ;
 大司邑 대사읍 , *Taesaüp* [*Tai sä eup*], Premier Secrétaire ;
 中司邑 중사읍 , *Chungsaeüp* [*Tjyoung sä eup*], Deuxième Secrétaire ;
 小司邑 소사읍 , *Sosaeüp*, [*Syo sä eup*], Troisième Secrétaire.
- 813 開城府 개성부 , *Kaesöngbu*, [*Käi syeng pou*], Préfecture de Kaesöng, Capitale sous la dynastie de Koryö [Korye] ; ce *yamen* date de 919.
 知府事 지부사 , *Chibusa* [*Tji pou sä*], plus tard 判府尹 판부윤 , *P'anbuyun* [*Hpan pou youn*], Préfet, etc.
 記室參軍 기실참군 , *Kisilch'amgun* [*Keui sil tcham koun*], Secrétaire surveillant les travaux.
- 814 Le roi T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , des Yi/Ri [Ri], conserva d'abord l'ancienne organisation, lorsqu'en 1394 il transporta sa capitale à Hanyang [Han yang], 漢陽 한양 . Kaesöng tomba au rang de Préfecture-forteresse (n° 836) ; la Préfecture de la Capitale suivit le roi, sans subir de modification, et prit seulement le nom de :
 漢城府 한성부 , *Hansöngbu* [*Han syeng pou*], Préfecture de Seoul, nom littéraire : Kyöngjobu [Kyeng tjyo pou], 京兆府 경조부 ; elle a la surveillance du territoire de Seoul, maisons, champs, montagnes, routes, ponts, canaux, charrettes, animaux de somme : elle fait le recensement de la population et centralise les chiffres fournis par les autorités provinciales, délivre les jetons d'identité, *hop'ae* [*ho hpai*], 號牌 호패 , à tous les hommes de Seoul, est chargée de la police pendant le jour, a la juridiction criminelle et civile dans les limites du territoire de la capitale (cf. n° 758, 759).

- 815 判尹 판윤 , *P'anyun* [*Hpan youn*], 2a ; Préfet (une charge) ;
 左右尹 좌우사윤 , *Chwa-uyun* [*Tja ou youn*], 2a ; Préfets en second de
 gauche et de droite (en tout deux charges) ;
 庶尹 서윤 , *Söyun* [*Sye youn*], 4b ; Sous-préfet (une charge) ; il est
 appelé *Soyun* [*Syo youn*], 少尹 소윤 , depuis quelques années et est
 chargé des affaires de police concernant les étrangers ;
 判官 판관 , *P'an'gwan* [*Hpan koan*], 5b ; Secrétaire général (une
 charge) ;
 主簿 주부 , *Chubu* [*Tjyou pou*], 6b ; Archiviste (deux charges) ;
 檢律 검률 , *Kömnyul* [*Kem ryoul*], Légiste (une charge) ;

- 816 Le recensement doit être fait tous les trois ans, dans les années dites de
 règle, *singnyön* [*sik nyen*], 式年 식년 , c'est-à-dire celles qui portent les
 caractères cycliques *cha*, [*tjä*], 子 자 ; *myo*, 卯 묘 ; *o*, 午 오 ; *yu*
 [*you*], 酉 유 . En réalité le recensement est rarement commencé et ne
 s'achève jamais. Les chiffres donnés par les *Six Statuts* (1866) sont les
 suivants :

<u>Provinces</u>	Feux, <i>ho</i> , 戶 戶	Âmes, <i>ku</i> [<i>kou</i>],
口		
Kyönggi [Kyeng keui]	158.091	674.399
Ch'ungch'öng [Tchyoung tchyeng]	223.514	879.040
Chölla [Tjyen ra]	260.982	996.814
Kyöngsang [Kyeng syang]	357.430	1.551.273
Hwanghae [Hoang häi]	128.357	567.852
Kangwön [Kang ouen]	81.230	332.173
P'yöngan [Hpyeng an]	217.577	872.826
Hamgyöng [Ham kyeng]	118.815	695.728
Totaux	1.545.996	6.570.105

Cheju [Tjyei tjyou], 濟州 제주 (Quelpaërt) est compté séparément pour
 11.887 feux et 85.778 âmes.

- 817 A une époque qui n'est pas indiquée, le royaume de Silla [Sin ra] comptait
 178.936 feux, le Paekche [Päik tjyei] 152.200 feux et le Koguryö [Ko kou
 rye] 210.508 feux.

Dans le royaume de Koryö [Korye], les recensements devaient être
 annuels: cependant je n'ai pas trouvé de chiffre de la population.

Un recensement de 1404 indique 153.404 feux et 332.786 âmes (le Kyönggi [Kyeng keui] n'est pas compris) ; en 1406, un recensement fait pour toute la Corée donne les chiffres de 180.246 feux et 370.364 âmes.

En 1648, on trouve	441.321	feux et	1.551.365	âmes ;
1678	1.342.428	“	5.246.900	“
1717	1.560.561	“	6.846.568	“
1723	1.574.066	“	6.865.286	“
1726	1.576.598	“	7.032.425	“
1733	1.772.749	“	7.298.732	“

818 T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 (918-943) divisa sa Capitale en cinq Arrondissements, *Obu* [O pou], 五部 오부 , qui comprenaient trente-cinq Cercles, *pang*, 坊 방 ; Ch'ungnyöl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) réunit les Cinq Mairies à la préfecture de la capitale (n° 813) ; Ch'unghye [Tchyoung hyei], 忠惠王 충혜왕 (1330-1332 puis 1339-1345) rétablit les Mairies.

199 819 T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , en 1394 adopta la même division pour sa nouvelle Capitale :

Obu [O pou], 五部 오부 , les Cinq Mairies (du centre, Chungbu [Tchyoung pou], 中部 중부 ; de l'est, Tongbu [Tong pou], 東部 동부 ; du sud Nambu [Nam pou] 南部 남부 ; de l'ouest, Söbu [Sye pou] 西部 서부 ; du nord Pukpu [Peuk pou], 北部 북부) ont chacune dans son arrondissement, une juridiction analogue à celle de Préfecture (n° 814) sur toute la ville.

승영 , *Yöng* [Ryeng], 5b ; Assistant principal (une charge par Mairie) ; 都事 도사 , *Tosa* [To sä], 9b : Secrétaire (une charge par Mairie).

820 La ville de Seoul comprend quarante-sept cercles, *pang*, 坊 방 , renfermant chacun une ou plusieurs Associations, *kye* [kyei], 契 계 : pour le rôle administratif des cercles et associations, voir n° 886. Les cercles sont divisés en quartier, *tong*, 洞 동 , qui n'ont pas d'existence administrative.

- 821 捕盜廳 포도청 , *P'odoch'öng* [*Hpo to htyeng*], Maréchaussée, instituée par la dynastie actuelle entre 1469 et 1744 ; elle forme deux bureaux distingués par les caractères 左 좌 , *chwa* [*tja*], gauche, et 右 우 , *u* [*ou*], droite. La Maréchaussée est chargée de maintenir l'ordre à Seoul, de faire la police pendant la nuit, d'arrêter et de juger les malfaiteurs (cf. n° 759).
 大將 대장 , *Taejang* [*Tai tjang*], 2b *m*, Grand Prévôt (deux charges) ; nom littéraire : *Ajang* [*A tjang*], 亞將 아장 ;
 從事官 종사관 , *Chongsagwan* [*Tjyong sä koan*], 6b *m*, Prévôt (six charges) ;
 部將 부장 , *Pujang* [*Pou tjang*], *m*, Sous-Prévôt (huit charges) ;
 兼祿部將 겸록부장 , *Kyömnok pujang* [*Kyem rok pou tjang*], *m*, Sous-Prévôt adjoint (soixante-trois charges) ;
 無料部將 무료부장 , *Muryo pujang* [*Mou ryo pou tjang*], *m*, Sous-Prévôt sans solde (cinquante-trois charges) ;
 加設部將 가설부장 , *Kasöl pujang* [*Pou tjang*], *m*, Sous-Prévôt surnuméraire (douze charges).

- 200
- 822 巡廳 순청 , *Sunch'öng* [*Syoun htyeng*], Bureau du Guet ; il existe deux Bureaux, l'un de gauche, *chwa* [*tja*], 左 좌 , l'autre de droite, *u* [*ou*], 右 우 . Le Guet a été établi par la dynastie actuelle ; il prend le service chaque jour au coucher du soleil, surveille la ville pendant la nuit, arrête les hommes qui circulent sans motif, veille sur les portes et avertit le Ministère de l'Armée (n° 705) des incendies.
 堂上 당상 , *Tangsang* [*Tang syang*], 1b à 3a, *c* ou *m* ; Commandant (pas de nombre fixe) ;
 巡將 수장 , *Sunjang* [*Syoun tjang*], 3b ou au-dessous, *c* ou *m* ou *r* ; Capitaine (pas de nombre fixe) ;
 監軍 감군 , *Kamgun* [*Kam koun*], *m* ; Soldat : les Soldats de garde sont désignés chaque jour parmi ceux des divers corps.

- 823 京城周作典 경성주작전 , *Kyöngsöng chujakchön* [*Kyeng syeng tjou tjak tyen*], Bureau des Travaux d'entretien de la Capitale du royaume de

Silla [Sin ra] ; nommé *Susǒngbu* [*Syou syeng pou*], 修城府 수성부 ,
par Kyǒngdök [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765).
숨지 사지 , *Saji* [*Sya tji*] ;司空 사공 , *Sakong* [*Să kong*], Surveillant
des travaux, etc.

824 障繕府 장선부 , *Changsǒnbu* [*Tjyang syen pou*], Bureau des Travaux
d'entretien de la Capitale du royaume de T'aebong [Htai pong].

825 La présente dynastie a instauré le bureau suivant, supprimé avant 1744 :
修城禁火司 수성금화사 , *Susǒng kŭmhwasa* [*Syou syeng keum hoa*
pou], Chambre des Réparations et Incendies, chargée de réparer les
murailles du Palais et de la ville et de veiller aux incendies qui peuvent se
produire ; avant 1744, la surveillance des incendies a été confiée à la
Préfecture (n° 814) et au Guet (n° 822) ; les réparations sont entrées dans
les attributions du Ministère de l'Armée (n° 705).

201 826 濬川司 준천사 , *Chunch'ōnsa* [*Syoun tchyen sǎ*], Chambre des Torrents,
chargée de veiller sur les torrents de Seoul ; fondée en 1760. C'était
d'abord une administration civile qui est devenue militaire en 1865.
都提調 도제조 , *Tojejo* [*To tyei tjo*], 1a ; Directeur général (trois charges)
;
提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tjo*], 2b ou au-dessous ; Directeur (six charges) ;
都廳 도청 , *Toch'ōng* [*To htyeng*], 3a m ; Secrétaire général (une
charge) ;
郎廳 낭청 , *Nangch'ōng* [*Rang htyeng*], 7a m ; Secrétaire (trois charges).

827 市部 시부 , *Sibu* [*Si pou*], Bureau du Commerce du royaume de Paekche
[Päik tjei].

828 東市典 동시전 , *Tongsijǒn* [*Tong si tyen*], Bureau oriental du Commerce
du royaume de Silla [Sin ra], fondé par Chijŭng [Tji tjeung], 智證王 지
증왕 en 508.
書生 서생 , *Sōsaeng* [*Sye sǎing*] ; 司直 사직 , *Sajik* [*Să tjik*],
Secrétaire, etc.

- 829 西市典 서시전 , *Sösijön* [*Sye si tyen*], Bureau occidental du Commerce du royaume de Silla [Sin ra], établi par Hyoso [Hyo syo], 孝昭王 효소왕 , en 695.
- 830 南市典 남시전 , *Namsijön* [*Nam si tyen*], Bureau méridional du Commerce du royaume de Silla [Sin ra], datant aussi de 695.
- 831 京市署 경시서 , *Kyöngsisö* [*Kyeng si sye*], Bureau du Commerce de la Capitale, établi par Mokchong [Mok tjong], 穆宗 목종 (997-1009).
- 832 T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , en 1392, conserva ce Bureau, dont le nom fut ensuite changé en :
 平市署 평시서 , *P'yöngsisö* [*Hpyeng si sye*], Bureau des Poids et Mesures; il a juridiction sur les corporations de Seoul et surveille dans la ville l'exactitude des poids et mesures.
 提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tjo*], 2b ou au-dessus ; Directeur (une charge) ;
 令 令 , *Yöng* [*Ryeng*], 5b, Assistant principal (une charge) ;
 主簿 주부 , *Chubu* [*Tjyou pou*], 6b ; Archiviste (une charge) ;
 直長 직장 , *Chikchang* [*Tjik tjyang*], 7b ; Gardien en chef (une charge).
 En 1399, un Conseil spécial, *Kaech'ön togam* [*Käi tchyen to kam*], 開川都監 개천도감 , surveillait les Corporations (n° 1155-1228).
- 833 Les quatre villes suivantes sont proches de Seoul : Kwangju [Koang tjyou], la plus rapprochée, est à quarante *li* [*ri*], 里 리 ; Kaesöng [Käi syeng], la plus éloignée est à cent soixante *li* [*ri*] de la capitale ; elles sont destinées à servir de refuge au Roi en temps de danger. On les appelle souvent *Sado* [*Sä to*], 四都 사도 , les quatre Capitales ; elles servent en même temps de siège à quatre Camps (n° 981-984). Les fonctionnaires de ces quatre villes sont considérés comme fonctionnaires de Seoul et dépendent directement de l'administration centrale.
- 834 水原府 수원부 , *Suwönbu* [*Syou ouen pou*], Préfecture de Suwön [Syou ouen]; cette ville, élevée au rang de Préfecture-forteresse en 1793 est aussi nommée Hwasöng [Hoa syeng], 華城 화성 , et Susöng [Syou syeng], 隨城 수성 .
 留守 유수 , *Yusu* [*Ryou syou*], 2a, Préfet-Commandant (deux charges) ;
 autre nom : 留相 유상 , *Yusang* [*Ryou syang*].

判官 판관 , *P'an'gwan* [*Hpan koan*], 5b ; Secrétaire général (une charge) ;
 檢律 검률 , *Kömnyul* [*Kem ryoul*], 9b ; Légiste (une charge).

835 廣州府 광주부 , Kwangjubu [*Koang tjou pou*], Préfecture de Kwangju [*Koang tjou*]. Cette ville est Préfecture-forteresse depuis 1795 ; on la désigne aussi sous le nom de Namsöng [*Nam syeng*], 南城 남성 , Namhansansöng [*Nam han san syeng*], 南漢山城 남한산성 .
 留守 유수 , *Yusu* [*Ryou syou*], 2a, Préfet-Commandant (deux charges).
 判官 판관 , *P'an'gwan* [*Hpan koan*], 5b ; Secrétaire général (une charge) ;
 檢律 검률 , *Kömnyul* [*Kem ryoul*], 9b ; Légiste (une charge).

836 開城府 개성부 , Kaesöngbu [*Käi syeng pou*], Préfecture de Kaesöng [*Käi syeng*]. Cette ville s'appelle aussi Songdo [*Syong to*], 松都 송도 ; Songgyöng [*Syong kyeng*], 松京 송경 ; Songyöng [*Syong yeng*], 松營 송영 (cf. n° 813, 814)
 留守 유수 , *Yusu* [*Ryou syou*], 2a, Préfet-Commandant (deux charges).
 經歷 경력 , *Kyöngnyök* [*Kyeng ryek*], 4b ; Secrétaire général (une charge) ;
 分教官 분교관 , *Pun'gyogwan* [*Poun kyo koan*], 9b, Vice-Recteur du Temple de Confucius (une charge) ;
 檢律 검률 , *Kömnyul* [*Kem ryoul*], 9b ; Légiste (une charge).

837 江華府 강화부 , Kanghwabu [*Kang hoa bu*], Préfecture de Kanghwa [*Kang hoa*]. Cette ville, nommée aussi Kangdo [*Kang to*], 江都 강도 , Ch'imyöng [*Tchim yeng*], 沁營 침영 , est devenue Préfecture-forteresse en 1627.
 留守 유수 , *Yusu* [*Ryou syou*], 2a, Préfet-Commandant (deux charges).
 經歷 경력 , *Kyöngnyök* [*Kyeng ryek*], 4b ; Secrétaire général (une charge) ;
 分教官 분교관 , *Pun'gyogwan* [*Poun kyo koan*], 9b, Vice-Recteur du Temple de Confucius (une charge) ;
 檢律 검률 , *Kömnyul* [*Kem ryoul*], 9b ; Légiste (une charge).

838 Sous la dynastie des Wang [Oang], le titre de Préfet-Commandant était porté par les magistrats de P'yöngyang [*Hpyeng yang*], Yangju [*Yang tjou*], 楊州 양주 , et Kyöngju [*Kyeng tjou*], 慶州 경주 , dans le

ressort desquels étaient situées les trois Capitales de l'ouest, du sud et de l'est (cf. chap. XII, note 1).

- 839 Les administrations métropolitaines indiquées dans les chapitres qui précèdent, présentent au Roi des Suppliques, *ch'ogi* [*tcho keui*], 草記 초기, auxquelles le Roi répond par des Rescrits, *yunha* [*youn ha*], 允下 윤하. Les différentes administrations correspondent entre elles, suivant leur rang, par des rapports *ch'öppo* [*htyep po*], 牒報 첩보, qui prennent le nom de *tŭngbo* [*teung po*], 騰報 등보, s'ils ne sont que la copie d'une supplique adressée au Roi ; par des Communications, *imun* [*i moun*], 移文 이문 ; par des Instructions, *kwanja* [*koan tjă*], 關 / 關子 관자 ou *kamgyöl* [*kam kyel*], 甘結 감결 ; par des Ordres, *chöllyöng* [*tjyen ryeng*], 傳令 전령.
- 840 Bien que les attributions, indiquées par les *Statuts* pour les *yamens* de la Capitale, semblent leur donner tout au moins un droit de contrôle sur l'administration provinciale, cependant ce contrôle n'est guère exercé ; si l'on met de côté les nominations de fonctionnaires civils et militaires, l'accomplissement de certains rites pour lesquels le Ministère compétent écrit aux autorités provinciales, le paiement des impôts, sans que du reste on s'occupe en rien de ce qui a été perçu, la justice, dans les bornes étroites indiquées au chapitre IX, les *yamens* de Seoul renferment toute leur activité dans les limites de cette ville et la consacrent presque tout entière à ce qui touche ou eux-mêmes ou le Palais. Des décrets royaux sont transmis aux provinces par le Conseil Privé (n° 309), mais seulement s'il s'est produit quelque événement grave, rébellion, famine, inondation : et alors l'autorité royale se manifeste par des rigueurs envers les fonctionnaires et par la clémence à l'égard du peuple ; la clémence consiste en formules de style, et les rigueurs tombent plus souvent sur les innocents que sur les coupables. En général, le Roi ne sort pas du Palais, et les *yamens* de Seoul s'occupent peu de la province : les Gouverneurs sont maîtres absolus chez eux, plus absolus que le Roi dans sa Capitale, car le pouvoir de celui-ci est sans cesse tenu en échec par tous les Conseils et Bureaux dont il est embarrassé.

CHAPITRE XII
Les administrations locales :
II - les Provinces

841 Chez les Mahan [Ma han], 馬韓 마한, qui occupaient primitivement le territoire de Paekche [Päik tjei]²⁵, les Chefs de tribus portaient les noms

25

Anciens Etats coréens.

Le royaume de Koguryö [Ko kou rye], 高句麗 고구려, ou Kuryö [Kou rye], 句麗 구려, fondé en 37 avant l'ère chrétienne, a compris une partie des provinces actuelles de P'yöngan [Hpyeng an], Hamgyöng [Ham kyeng], Hwanghae [Hoang häi], Kangwön [Kang ouen], Kyönggi [Kyeng keui], quelques districts du Ch'ungch'öng [Tchyoung tchyeng] et du Kyöngsang [Kyeng syang] et la partie méridionale de la Mantchourie. Il a eu pour Capitales :

紇升骨城 흘승골성, Hül-sünggolsöng [Heul seung kol syeng] ; autre nom (?) 卒本 졸본, Cholbon [Tjol pon], 卒本夫餘 졸본부여, Cholbon puyö [Tjol pon pou ye], ville située en Mantchourie (?) ;

國內城 국내성, Kungnaesöng [Kouk näi syeng] ; autres noms (?) 尉那巖城 위나암성, Wina-amsöng [Oui na am syeng], 不耐城 불내성, Pullaesöng [Poul nai syeng], 不而城 불이성, Purisöng [Poul i syeng], en Mantchourie (?) ;

丸都城 화도성, Hwandosöng [Hoan to syeng], autre nom (?) 安市城 안시성, Ansisöng [An si syeng] ; aujourd'hui 鳳凰城 봉황성, Fenghuangcheng [Fong hwang tch'eng], ou 桓州 환주, Huanzhou [Hwan tcheou] (province de Shengjing [Cheng king] 盛京 성경) (?) ;

平壤 평양, P'yöngyang [Hpyeng yang] ;

東黃城 동황성, Tonghwangsöng [Tong hoang syeng] ; autre nom (?) 網城 강성, Kangsöng [Kang syeng], à l'est de P'yöngyang [Hpyeng yang] (?) ;

長安城 장안성, Changansöng [Tjyang an syeng], aujourd'hui P'yöngyang [Hpyeng yang] (?) ; peut-être aussi :

漢城 한성, Hansöng [Han syeng], aujourd'hui Seoul (?). Les trois villes de Kungnaesöng [Kouk näi syeng], P'yöngyang [Hpyeng yang] et Hansöng [Han syeng] étaient appelées les trois Capitales, Samgyöng [Sam kyeng], 三京 삼경.

Ce royaume a été partagé entre le Silla [Sin ra] et la Chine en 668.

Le royaume de Paekche [Päik tjei], 百濟 백제, nommé d'abord Sipche [Sip tjei], 十濟 십제, et pendant quelque temps Nambuyö [Nam pou ye], 南夫餘 남부여, a formé la plus grande partie du Kyönggi-do [Kyeng keui to] et du Ch'ungch'öng-do [Tchyoung tchyeng to], le Chölla-do [Tjyen ra to] et quelques districts du Kyöngsang-do [Kyeng syang to]. Fondé en l'an 18 de notre ère, il a été soumis au Silla [Sin ra] en 660 ; il a eu pour Capitales :

慰禮城 위례성, Wiryesöng [Oui ryei syeng], dans le district actuel de Chiksan [Tjik san], 稷山 직산 (province de Ch'ungch'öng [Tchyoung tchyeng]) ;

de *Sinji* [*Sin tji*], 臣智 신지 , ou *Ch'aũp* [*Tchya eup*], 借邑 차읍 , suivant l'importance des villages qu'ils commandaient.

842 Chez les Sinhan [*Sin han*], 辰韓 신한 , qui devinrent le Silla [*Sin ra*], les titres des chefs étaient les suivants :

臣智 신지 , *Sinji* [*Sin tji*],
 險側 힘측 , *Hũmch'ök* [*Heum tcheuk*],
 樊穢 번예 , *Pönye* [*Pen yei*],

漢山城 한산성 , *Hansansöng* [*Han san syeng*], aujourd'hui Kwangju [*Koang tjou*], 廣州 광주 (province de *Kyönggi* [*Kyeng keui*]) ;

北漢城 북한성 , *Pukhansöng* [*Peuk han syeng*], appelée aussi 南平壤 남평양, *Namp'yöngyang* [*Nam hpyeng yang*], au nord de Seoul (cf. n° 978) ;

熊津 웅진 , *Ungjin* [*Oung tjin*], ou 熊川 응천 , *Ungch'ön* [*Oung tchyen*], aujourd'hui Kongju [*Kong tjou*] ;

所夫里 소부리 , *Soburi* [*So pou ri*], ou 泗泚河 사차하 , *Sach'aha* [*Sä tchä ha*], ou 半月城 반월성 , *Panwölsöng* [*Pan ouel syeng*] ; aujourd'hui Puyö [*Pou ye*], 夫餘 부여 (province de *Ch'ungch'öng* [*Tchyoung tchyeng*]).

Le royaume de Silla [*Sin ra*] 新羅 신라 ; autres noms : *Söyaböl* [*Sye ya pel*], 徐耶伐 서야벌 ; *Sönaböl* [*Sye na pel*], 徐那伐 서나벌 ; *Söraböl* [*Sye ra pel*], 徐羅伐 서라벌 ; *Sara* [*Sä ra*], 斯羅 사라 ; *Saro* [*Sä ro*], 斯盧 사로 ; ou *Kyerim* [*Kyei rim*], 鷄林 계림 ; comprenait d'abord la province de *Kyöngsang* [*Kyeng syang*] et quelques districts voisins ; il a eu pour Capitales :

金城 금성 , *Kümsöng* [*Keum syeng*], aujourd'hui *Kyöngju* [*Kyeng tjou*], 慶州 경주 (province de *Kyöngsang* [*Kyeng syang*]) ;

新月城 신월성 , *Sinwölsöng* [*Sin ouel syeng*], ou 月城 월성 , *Wölsöng* [*Ouel syeng*] (?) ;

滿月城 만월성 , *Manwölsöng* [*Man ouel syeng*], au nord de *Wölsöng* [*Ouel syeng*] ;

明活城 명활성 , *Myönghwalsöng* [*Myeng hwal syeng*], à l'est de *Wölsöng* [*Ouel syeng*] ;

南山城 남산성 , *Namsansöng* [*Nam san syeng*], au sud de *Wölsöng* [*Ouel syeng*]. Fondé en 57 avant notre ère, cet Etat a absorbé le *Paekche* [*Päik tjei*] et une partie du *Koguryö* [*Ko kou rye*] (660 et 668) et a été alors divisé en neuf provinces. Outre la Capitale du royaume, il a eu à cette époque cinq Capitales secondaires, *Sogyöng* [*Syo kyeng*], 小京 소경.

Les royaumes de *Koguryö* [*Ko kou rye*], *Paekche* [*Päik tjei*] et *Silla* [*Sin ra*] sont souvent appelés les Trois Royaumes, *Samguk* [*Sam kouk*], 三國 삼국 ; la période qui a commencé avec la réunion de la péninsule en un seul Etat, est désignée par les termes *T'onghap* [*Htong hap*], 統合 통합, et *Süngguk* [*Seung kouk*], 勝國 승국.

En 891, *Kungye* [*Koung yei*], 弓裔, qui était fils du Roi *Hönan* [*Hen an*], 憲安王 현안왕 (857-861) et qui était devenu bonze sous le nom de *Sönjong* [*Syen tjong*], 善宗 선종, se révolta, conquiert presque tout le *Silla* [*Sin ra*], se déclara Roi et appela son

殺奚 살해 (해), *Salhye(hae)* [*Sal hyei (hǎi)*],
 邑借 읍차, *Ŭpch'a* [*Eup tchya*].

Chez les Pyōnhan [Pyen han], 弁韓 변한, qui habitaeint entre les deux peuplades précédentes, les titres correspondants étaient :
 魏率 위솔, *Wisol* [*Oui sol*],
 善邑君 선읍군, *Sönŭpkun* [*Syen eup koun*],
 歸義侯 귀의후, *Kwiŭihu* [*Koui eui hou*],
 中郎將 중랑장, *Chungnangjang* [*Tjyoung rang tjyang*],
 都尉 도위, *Towi* [*To oui*]. Quelques-uns de ces derniers titres ne sont pas phonétiques, mais ont une valeur en chinois, ce qui peut faire douter de l'exactitude du renseignement.

843 Dans le royaume de Puyō [Pou ye], 夫餘 부여, situé entre les rivières qui portent aujourd'hui les noms de Sun'gari [Soungari] et de Khalkha, et

royaume Majin [Ma tjin], 摩震 마진, puis T'aebong [Htai pong], 泰封 태봉 ; il fixa sa Capitale à Ch'ōlwōn [Htyel ouen], 鐵圓 철원, aujourd'hui Ch'ōlwōn [Htyel ouen], 鐵原 철원, puis à P'ungch'ōnwōn [Hpoung tchyen ouen], 楓川原 풍천원, localité du même district.

En 918, il fut chassé par ses officiers et tué par le peuple ; on lui donna pour successeur son principal lieutenant, Wang Kōn [Oang Ken], 王建 왕건, qui fonda le royaume de Koryō [Ko rye], 高麗 고려. Il soumit le Silla [Sin ra] en 935 et sa dynastie dura jusqu'en 1392, date de l'avènement de la dynastie actuelle. Le royaume de Koryō [Ko rye] eut pour Capitales :

開京 개경, Kaegyōng [Kǎi kyeng], ou 皇都 황도, Hwangdo [Hoang to], ou 中京 중경, Chunggyōng [Tjyoung kyeng], aujourd'hui Kaesōng [Kǎi syeng] (n° 836) ;
 南京 남경, Namgyōng [Nam kyeng], ou 漢陽 한양, Hanyang [Han yang], aujourd'hui 京 경, Kyōng [Kyeng], ou Sye oul (Seoul) ;

江都 강도, Kangdo, aujourd'hui Kanghwa [Kang hoa] (n° 837). On étendit aussi le titre de Capitale à :

西京 서경, Sōgyōng [Sye kyeng], ou 鎬京 호경, Hogyōng [Ho kyeng], ou 柳京 유경/류경, Yugyōng/Ryugyōng [Ryou kyeng], ou P'yōngyang [Hpyeng yang] ;
 東京 동경, Tonggyōng [Tong kyeng], ou Kyōngju [Kyeng tjyou], 慶州 경주 (province de Kyōngsang [Kyeng syang]).

En 1392, plusieurs hauts fonctionnaires du Koryō [Ko rye], 高麗 고려 mirent sur le trône l'un d'eux, Yi Sōnggye [Ri Syeng kyei], 李成桂 이성계, qui fonda la dynastie actuelle et est connu sous le nom de T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 ; en 1393, le nom de Koryō [Ko rye] fut abandonné pour celui de Chosōn [Tjyo syen], 朝鮮 조선. La nouvelle dynastie voulut d'abord fonder une nouvelle Capitale, à Kyeryongsan [Kyei ryong san], 鷄龍山 계룡산 (province de Ch'ungch'ōng [Tchyoung tchyeng]), puis elle abandonna ce projet et s'établit à Hanyang [Han yang] (n° 814), appelé dès lors Seoul (Sye oul, Capitale).

d'où les Rois de Koguryō [Ko kou rye] tiraient leur origine, les Chefs prenaient comme titres des noms d'animaux :

馬加 마가 , *Maga* [*Ma ka*], Cheval,

牛加 우가 , *Uga* [*Ou ka*], Boeuf,

豬加 저가 , *Chōga* [*Tjye ka*], Porc,

狗加 구가 , *Kuga* [*Kou ka*], Chien, etc.

Chez les Okchō [Ok **tjya**], 沃沮 옥저 , et les Ye [Yei], 濊 예 , peuplades de même race que les gens du Puyō [Pou ye] et habitant une partie des provinces actuelles du Hamgyōng [Ham kyeng] et du Kangwōn [Kang ouen], on trouve les expressions *Hu* [*Hou*], 侯 후 ; *Ŭpkun* [*Eup koun*], 邑君 읍군 ; Samno [Sam ro], 三老 삼로 , comme titre des Chefs.

844 Le royaume de Koguryō [Ko kou rye] était formé de trois Sous-Préfectures, *chu* [*tjyou*], 州 주 , trente-six Districts de 1^{ère} classe, *kun* [*koun*], 郡 군 , et cent-vingt-cinq Districts de 2^e classe, *hyōn* [*hyen*], 縣 현 ; en tout cent-soixante-quatre divisions territoriales.

845 Il y avait des Préfets, *Nurŭng* [*Nou reung*], 樞 [卍陵] 누릉 (le caractère [卍陵] est une variante de 濼 , plus fréquent) ; pour les cinq Préfectures, *Obu* [*O pou*], 五部 오부²⁶ , du nord, *Pukpu* [*Peuk pou*], 北部 북부 , de l'est, *Tongbu* [*Tong pou*], 東部 동부 , de l'ouest, *Sōbu* [*Sye pou*], 西部 서부 , du centre, *Naebu* [*Nāi pou*], 內部 내부 (la cinquième était sans doute celle du sud, je n'en ai pas trouvé l'indication) et les Magistrats, *Tosa* [*To sā*], 道使 도사 , ou *Ch'ōryōgŭnji* [*Tchye rye keun tji*], 處閭近支 처려근지 , pour les districts.

846 Le Paekche [Päik tjyei] comprenait d'abord deux Préfectures (ou Tribus), celle du sud, *Nambu* [*Nam pou*], 南部 남부 , et celle du nord, *Pukpu* [*Peuk pou*], 北部 북부 ; elles avaient été fondées par Sijo [Si tjo], 始祖 시조 (18 avant J.C.-28 après J.C.). Ce royaume eut ensuite cinq Préfectures, *Obu* [*O pou*], 五部 오부 : Préfecture supérieure, *Sangbu* [*Syang pou*], 上部 상부 ; Préfecture antérieure, *Chōnbu* [*Tjyen pou*], 前部 전부 ; Préfecture inférieure, *Habu* [*Ha pou*], 下部 하부 ; Préfecture postérieure, *Hubu* [*Hou pou*], 後部 후부 ; Préfecture

²⁶ Peut-être faudrait-il traduire 部 부 par tribu.

centrale, *Chubu* [Tjyoung pou], 中部 중부 . La Préfecture formait cinq Cercles, *Hang*, 巷 항 , ayant chacun cinq cents soldats. Il y avait trente-sept Districts, *Kun* [koun], 郡 군 , et deux cents Villes murées, *Söng* [Syeng], 城 성 .

847 Les fonctionnaires provinciaux étaient :
 長史 장사 , *Changsa* [Tjyang sä], Magistrat de cinq villes ;
 將 장 , *Chang* [Tjyang], Magistrat d'un district ;
 方領 방령 , *Pangnyöng* [Pang ryeng], 方佐 방좌 , *Pangjwa* [Pang tja], Premier et second Magistrats d'une Préfecture.

848 Le Silla [Sin ra], qui n'était à l'origine qu'une tribu des Sinhan [Sin han] (n° 842) comprenait cent trente-neuf Districts de première classe, *Kun* [koun], 郡 군 , ou de seconde classe, *hyön* [hyen], 縣 현 , parmi lesquels on en distinguait six sous le nom de *Yukpu* [Ryouk pou], 六部 육부 : ils avaient été formés par Yuri [You ri], 儒理王 유리왕 (24-57) et constituèrent le territoire primitif du Silla [Sin ra] ; ils eurent longtemps une administration spéciale, nommée *Yukpu kamjön/Ryukpu kamjön* [Ryouk pou kam tyen], 六部監典 육부감전 / 육부감전 (ou 六部小監典 육부소감전 / 육부소감전, *Yukpu sogamjön/Ryukpu sogamjön* [Ryouk pou syo kam tyen]). Il y eut aussi la Province supérieure, Sangju [Syang tjyou], 上州 상주 (aujourd'hui 尙州 상주), à partir de Chömmae [Tchyem häi], 沾解王 첨해왕 (247-261), et la Province inférieure, Haju [Ha tjyou], 下州 하주 (aujourd'hui Ch'angnyöng [Tchyang nyeng], 昌寧 창녕), établie par Chinhüng [Tjin heung], 眞興王 진흥왕 (540-576).

849 Après que ce royaume eut absorbé la plus grande partie de la Corée (668), il fut divisé (685) en neuf Provinces, *Chu* [Tjyou], 州 주 , dont les noms furent modifiés en 757.

	Anciens noms (de 685 à 757)	Nouveaux noms (après 757)	Nombre de districts
Ancien territoire	沙伐 사벌 , Saböl [Sa pel]	尙州 상주 , Sangju [Syang tjyou]	41

209

de Silla [Sin ra]	敵良 삼량 , Samnyang [Sap ryang] 菁州 정주 , Chŏngju [Tjyeng tjyou]	良州 양주 , Yangju [Ryang tjyou] 康州 강주 , Kangju [Kang tjyou]	46 41
Ancien territoire de Paekche [Päik tjyei]	熊川 응천 , Ungch'ŏn [Oung tchyen] 完山 완산 , Wansan [Oan san] 武珍 무진 , Mujin [Mou tjin]	熊州 응주 , Ungju [Oung tchyen] 全州 전주 , Chŏnju [Tjyen tjyou] 武州 무주 , Muju [Mou tjyou]	42 41 58
Ancien territoire de Koguryŏ [Ko kou rye]	漢山 한산 , Hansan [Han san] 首若 수약 , Suyak [Syou yak] 河西 하서 , Hasŏ [Ha sye]	漢州 한주 , Hanju [Han tjyou] 朔州 삭주 , Sakchu [Sak tjyou] 溟州 명주 , Myŏngju [Myeng tjyou]	77 38 34

850 A l'origine, sous T'alhae [Htal häi], 脫解王 탈해왕 (57-80), le royaume était partagé entre les membres de la famille royale, qui, sous la direction du Roi, administraient chacun un territoire ; ils s'appelaient Seigneurs, *Chuju* [Tjyou tjyou], 州主 주주 ; *Kunju* [Koun tjyou], 郡主 군주 ; *Ch'onju* [Tchon tjyou], 村主 촌주 .

851 Plus tard les fonctionnaires provinciaux furent : 州軍主 주군주 , *Chugunju* [Tjyou koun tjyou], Commandant des troupes d'une province. Institués par Chijŭng [Tji tjeung], 智證王 지증왕 , en 505, ces fonctionnaires furent nommés *Chonggwan* [Tchong koan], 摠官 총관 , gouverneurs, en 661 et *Todok* [To tok], 都督 도독 en 785 ;

852 州助 주조 , *Chujo* [Tjyou tjo] ; 州輔 주보 , *Chubo* [Tjyou po], Secrétaire Général ;

853 長史 장사 , *Changsa* [Tjyang sä], ou 司馬 사마 , *Sama* [Sä ma], Lieutenant Gouverneur ;

854 郡太守 군태수 , *Kunt'aesu* [Koun htai syou], Magistrat de district de 1^{ère} classe ;

855 太守 태수 , *T'aesu* [Htai syou], ou 制守 제수 , *Chesu* [Tjyei syou], Magistrat de 2^e classe d'un district de 1^{ère} classe ;

- 856 縣令 현령 , *Hyölyöng* [*Hyen ryeng*], Magistrat d'un district de 2^e classe : chaque district de 2^e classe relevait d'un district de 1^{ère} classe ;
- 857 仕臣 사신 , *Sasin* [*Să sin*]; 仕大等 사대등 , *Sadaedŭng* [*Să tai teung*]; 大尹 대윤 , *Taeyun* [*Tai youn*], Préfet, charge instituée en 564 ;
- 858 仕大舍 사대사 , *Sadaesa* [*Să tai sya*]; 少尹 소윤 , *Soyun* [*Syo youn*], Vice-Préfet ;
- 859 外司正 외사정 , *Oesajöng* [*Oi să tjyeng*], Secrétaire, charge instituée en 678 ;
- 860 Les districts frontières étaient organisés militairement, les fonctionnaires y remplissant à la fois les fonctions militaires et civiles.

861 Le premier Roi de Koryö [Korye] conserva d'abord les divisions provinciales du Silla [Sin ra], en remplaçant les Capitales secondaires (cf. ci-dessus note 1) par des Préfectures, *Pu* [*Pou*], 府 府 ; les Provinces (n° 849) par des Cercles, *Chöyto* [*Tjyel to*], 節度 절도 ; la partie méridionale du royaume, formée du Silla [Sin ra] et du Paekche [Päik tjei], fut spécialement soumise au Gouverneur Général du Sud-est, *Tongnamdo tobu sösa* [*Tong nam to pou sye sä*], 東南道都部署使 동남도도부서사 .

862 Söngjong [Syeng tjong], 成宗 성종 , en 995, partagea ses Etats en dix provinces, *To*, 道 도 , la Capitale formant une Préfecture, *Pu* [*Pou*], 府 府 , séparée :

Noms des provinces	Noms actuels des territoires correspondants	Nombre des Districts
開城府 개성부 , Kaesöng-bu [Kăi syeng pou]	Kyönggi-do [Kyeng keui to]	13
關 / 關內道 관내도 , Kwannae-do [Koan năi to]	Kyönggi-do [Kyeng keui to] et Hwanghae-do [Hoang häi to]	111
中原道 주원도 , Chungwön-do [Tjyoung ouen to]	Ch'ungch'öng-do [Tchyoung tchyeng to]	55

211

河南道 하남도 , Hanam-do [Ha nam to]	Ch'ungch'öng-do [Tchyoung tchyoung to]	45
嶺南道 영남도 , Yöngnam-do [Ryeng nam to]	Kyöngsang-do [Kyeng syang to]	60
嶺東道 영동도 , Yöngdong-do [Ryeng tong to]	Kyöngsang-do [Kyeng syang to] et Kangwön-do [Kang ouen to]	57
山南道 산남도 , Sannam-do [San nam to]	Kyöngsang-do [Kyeng syang to]	47
江南道 강남도 , Kangnam-do [Kang nam to]	Chölla-do [Tjyen ra to]	58
海陽道 해양도 , Haeyang-do [Häi yang to]	Chölla-do [Tjyen ra to]	76
朔方道 삭방도 , Sakpang-do [Sak pang to]	Kangwön-do [Kang ouen to] et Hamgyöng-do [Ham kyeng to]	79
溟西道 패서도 , P'aesö-do [Hpai sye to]	P'yöngan-do [Hpyeng an to] (plus 7 districts militaires, <i>Chin</i> [Tjin], 鎭 鎭)	18

863 Hyönjong [Hyen tjong], 顯宗 현종 (1009-1031) modifia cette organisation de la façon suivante :

京畿 경기 , Kyönggi [Kyeng keui]	Territoire de la Capitale, dépendant directement du Conseil d'Etat (n° 293)	13
楊廣道 양광도 , Yanggwang-do [Yang koang to]	Kyönggi-do [Kyeng keui to], Ch'ungch'öng-do [Tchyoung tchyoung to], Kangwön-do [Kang ouen to]	108
慶尙道 경상도 , Kyöngsang-do [Kyeng syang to]	Kyöngsang-do [Kyeng syang to]	131
全羅道 전라도 , Chölla-do [Tjyen ra to]	Chölla-do [Tjyen ra to]	104
交州道 교주도 , Kyoju-do [Kyo tjyou to]	Kyönggi-do [Kyeng keui to], Kangwön-do [Kang ouen to], Hamgyöng-do [Ham kyeng to]	28
西海道 서해도 , Söhae-do [Sye häi to]	Hwanghae-do [Hoang häi to]	24
東界 동계 , Tonggye [Tong kyei] (confins orientaux)	Kangwön-do [Kang ouen to], Hamgyöng-do [Ham kyeng to]	52
北界 북계 , Pukkye [Peuk kyei] (confins septentrionaux)	P'yöngan-do [Hpyeng an to]	55

864 Ces divisions ont varié plus d'une fois : le territoire de la Capitale (Kyönggi [Kyeng keui]) a été parfois divisé en deux Départements, *Chwa-udo* [Tja ou to], 左右道 좌우도 .

- 865 Le Yanggwang-do [Yang koang to] a été appelé Ch'ungch'öng-do [Tchyoung tchyeng to], 忠淸道 충청도 ; il a fait partie du Yanggwang Ch'ungch'öngju-do [Yang koang Tchyoung tchyeng tjou to], 楊廣忠淸州道 양광충청주도 .
- 866 Le Kyöngsang-do [Kyeng syang to] a été nommé Kyöngsang Chinju-do [Kyeng syang Tjin tjou to] 慶尙晉州道 경상진주도 ; il a formé aussi les deux provinces de Kyöngsangju [Kyeng syang tjou], Kyöngsangju-do [Kyeng syang tjou to], 慶尙州道 경상주도 , et de Chinhyöpchu [Tjin hyep tjou], Chinhyöpchu-do [Tjin hyep tjou to], 晉陝州道 진협주도 ; il a été appelé Sangjin Andong-do [Syang tjin An tong to], 尙晉安東道 상진아동도 ; Kyöngsang Chinan-do [Kyeng syang tjin an to], 慶尙晉安道 경상진안도 .
- 867 Le Kyoju-do [Kyo tjou to] a été appelé Ch'unju-do [Tchyoun tjou to], 春州道 춘주도 ; Tongju-do [Tong tjou to], 東州道 동주도 ; Hoeyang-do [Hoi yang to], 淮陽道 회양도 ; Kyoju Kangnŭng-do [Kyo tjou kang reung to], 交州江陵道 교주강릉도 .
- 868 Les Confins orientaux ont été aussi nommés : Tongbungmyön [Tong peuk myen], 東北面 동북면 ; Tongbungno [Tong peuk ro], 東北路 동북로 , Cercle du nord-est ; Tongmyön [Tong myen], 東面 동면 ; Tongno [Tong ro], 東路 동로 , Cercle de l'est ; Yönhæ Myöngju-do [Yen häi myeng tjou to], 沿海溟州道 연해명주도 , Province maritime de Myöngju [Myeng tjou] ; Kangnŭng-do [Kang reung to], 江陵道 강릉도 , Province de Kangnŭng [Kang reung] ; Kangnŭng Sakpang-do [Kang reung sak pang to], 江陵朔方道 강릉삭방도 , Province de Kangnŭng [Kang reung] et Sakpang [Sak pang] ; Sakpang Kangnŭng-do [Sak pang kang reung to], 朔方江陵道 삭방강릉도 , Province de Sakpang [Sak pang] et Kangnŭng [Kang reung].
- 869 Les Confins septentrionaux ont porté le nom de Söbungmyön [Sye peuk myen], 西北面 서북면 , Cercle du nord-ouest²⁷ .

²⁷ Dans cette esquisse des anciennes divisions territoriales coréennes, j'ai dû laisser de côté, d'une part, les districts établis dans la Corée du nord par les Han, 漢 한, les Tang [T'ang], 唐, et les Yuan [Yuen], 元 원; d'autre part les Etats semi-barbares qui, avant la dynastie actuelle, ont toujours occupé une partie plus ou moins grande du

- 870 Pour les autorités provinciales supérieures du Koryŏ [Korye], voir ci-dessous (n° 895) ;
府尹 부윤 , *Puyun* [*Pou youn*], Préfet, administrant une Préfecture, *Pu* [*Pou*], 府 府 .
- 871 判官 판관 , *P'an'gwan* [*Hpan koan*] ; 少尹 소윤 , *Soyun* [*Syo youn*], Vice-Préfet ou Juge placé auprès d'un Préfet ; ou Secrétaire placé auprès d'un fonctionnaire provincial quelconque ;
- 872 牧節度使 목절도사 , *Mokchŏltosa* [*Mok tjyel to sä*] ; 都護按撫使 도호안무사 , *Toho anmusa* [*To ho an mu sä*] ; 都護使 도호사 , *Tohosa* [*To ho sä*] ; 大都護府使 대도호부사 , *Taedoho pusa* [*Tai to ho pou sä*] ; 牧都護知官使 목도호지관사 , *Moktoho chigwansa* [*Mok to ho tji koan sä*] ; 知府事 지부사 , *Chibusa* [*Tji pou sä*], Sous-Préfet de 1^{ère} classe ;
- 873 牧使 목사 , *Moksa* [*Mok sä*] ; 知州事 지주사 , *Chijusa* [*Tji tjiyou sä*], Sous-Préfet de 2^e classe ;
- 874 大都督府使 대도독부사 , *Taedodok pusa* [*Tai to tok pou sä*] ; 中都護府使 중도호부사 , *Chungdoho pusa* [*Tjyoung to ho pou sä*], Sous-Préfet de 3^e classe, remplacé parfois par un des fonctionnaires suivants :
團練使 단련사 , *Tallyŏnsa* [*Tan ryen sä*],
都團練使 도단련사 , *Todallyŏnsa* [*To tan ryen sä*],
刺史 자사 , *Chasa* [*Tjä sä*], etc.
- 875 知君事 지군사 , *Chigunsa* [*Tji koun sä*], Magistrat d'un district de 1^{ère} classe ;
- 876 縣令 현령 , *Hyŏllyŏng* [*hyen ryeng*] ; 諸縣令 제현령 , *Chehyŏllyŏng* [*Tjye hyen ryeng*] ; 諸小縣令務 제소현령무 , *Cheso hyŏllyŏngmu* [*Tjye syo hyen ryeng mou*] ; 縣令監務 현령감무 , *Hyŏllyŏng kammu*

versant nord-est de la presqu'île : ces deux questions ne touchent qu'indirectement l'administration coréenne.

[*Hyen ryeng kam mou*] ; 安集別監 안집별감 , *Anjip pyölgam* [*An tjip pyel kam*] ; Magistrat d'un district de 2^e classe ou de 3^e classe ;

877 Parmi les titres provinciaux du royaume de Koryö [Korye], les uns sont encore employés ; d'autres ont été supprimés seulement en 1466. Les Magistrats de district (n° 875, 876) étaient placés sous l'autorité d'un Préfet (n° 870) ou Sous-Préfet (n° 872-874) ; ceux-ci semblent, en règle générale, avoir dépendu directement de l'administration centrale pendant la plus grande partie de la dynastie des Wang [Oang] ; ce n'est qu'à la fin de cette période que des Gouverneurs furent installés d'une façon régulière dans les provinces (cf. n° 895).

878 Depuis le commencement de la dynastie actuelle, l'administration provinciale civile a peu varié ; T'aejong [Htai tjong], 太宗 태종 , en 1413, a divisé la Corée en huit provinces, P'aldo [Hpal to], 八道 팔도 ,²⁸ dont la liste suit :

Noms officiels	Autres noms	Capitales	Nombre de districts
京畿道 경기도 Kyönggi-do [Kyeng keui to]	畿營 기영 Kiyöng [Keui yeng]	漢陽 한양 Hanyang [Han yang]	34
忠清道 충청도 Ch'ungch'öng-do [Tchyoung tchyeng to]	錦營 기영 , Kümüyöng [Keum yeng] 湖西 호서 , Hosö [Ho sye]	公州 공주 Kongju [Kong tjyou]	54
慶尙道 경상도 Kyöngsang-do [Kyeng syang to]	嶺營 영영 , Yöngyöng [Ryeng yeng] ; 嶠營 교영 , Kyoyöng [Kyo yeng] ; 嶺南 영남 , Yöngnam [Ryeng nam] ; 嶠南 교남 , Kyonam [Kyo nam]	大邱 대구 Taegu [Tai kou]	71
江原道 강원도 Kangwön-do	東營 동영 , Tongyöng [Tong yeng] ; 原營 원영 , Wönyöng [Ouen yeng] ;	原州 원주 Wönju [Ouen	26

²⁸ L'expression récente, *Kudo* [*Kou to*], 九道 구도, résulte de la division du Hamgyöng-do [Ham kyeng to] en deux Départements (n° 880).

[Kang ouen to]	關 / 關 東 관동 , Kwandong [Koan tong]	tjyou]	
全羅道 전라도 Chōlla-do [Tjyen ra to]	完營 완영 , Wanyōng [Oan yeng] ; 湖南 호남 , Honam [Ho nam]	全州 전주 Chōnju [Tjyen tjyou]	56
黃海道 황해도 Hwanghae-do [Hoang hǎi to] (d'abord 豐海道 풍해도 P'unghae-do [Hpoung hǎi to])	海營 해영 , Haeyōng [Hǎi yeng] ; 海西 해서 , Haesǒ [Hǎi sye]	海州 해주 Haeju [Hǎi tjyou]	23
咸鏡道 함경도 Hamgyōng-do [Ham kyeng to] (d'abord 永安道 영안도 Yōng'an-do [Yeng an to] et 咸吉道 함길도 Hamgil-do [Ham kil to])	咸營 함영 , Hamyōng [Ham yeng] ; 北關 / 關 북관 , Pukkwan [Peuk koan] ; 北 북 , Puk [Pouk]	咸興 함흥 Hamhŭng [Ham heung]	24
平安道 평안도 Py'ōng'an-do [Hpyeng an to]	箕營 기영 , Kiyōng [Keui yeng] ; 溟營 패영 , P'aeyōng [Hpai yeng] ; 關 / 關西 관서 , Kwansǒ [Koan sye] ; 西 서 , Sǒ [Sye]	平壤 평양 P'yōngyang [Hpyeng yang]	42

879 Le Kyōngsang-do [Kyeng syang to] et le Chōlla-do [Tjyen ra to] sont appelés Yangnam [Ryang nam], 兩南 양남 ; ces deux provinces, avec le Ch'ungch'ōng-do [Tchyoung tchyeng to] sont appelées Samnam [Sam nam], 三南 삼남 .

880 Chaque province comprend deux départements, *Chwado* [Tja to], 左道 좌도 , Département de gauche, *Udo* [Ou to], 右道 , Département de droite. Cette division n'a de valeur effective, dans l'administration, que pour le Hamgyōng-do [Ham kyeng to], qui, outre le Gouverneur (n° 896), a un Sous-Gouverneur indépendant, *Anmusa* [An mou sǎ], 按撫使 안무사 (cf. n° 887-893), résidant à Pukch'ōng [Peuk tchyeng], 北靑 북청 , dans le Département du nord, *Pukto* [Peuk to], 北道 북도 , ou *Kwanbuk*

[*Koan peuk*], 關 / 關北 관북 ; le Département du sud est aussi appelé *Kwannam* [*Koan nam*], 關 / 關南 관남 .

- 881 Les Districts sont divisés en sept classes (Préfectures, trois classes de Sous-Préfectures, trois classes de Districts, cf. n° 896). et les magistrats qui les administrent sont distingués par le rang et par le titre, mais n'ont aucune autorité les uns sur les autres ; tous dépendent directement du Gouverneur de la province, qui a sur eux le pouvoir le plus étendu, puisqu'il peut les casser de leurs fonctions, avec la seule obligation d'en rendre compte au roi par un rapport spécial *changp'a* [*tjang hpa*], 狀罷 장과 ; un Gouverneur peut même destituer le magistrat d'un district dépendant d'une province autre que la sienne.
- 882 Le gouverneur présente au roi des suppliques, *Pojang* [*Po tjang*], 報狀 보장 ; le Rescrit royal est appelé *Kyeha* [*Kyei ha*], 啓下 계하 ; copie de ces Suppliques, *Tŭngbo* [*Teung po*], 騰報 등보 , est envoyée en général au Grand conseil (n° 300), au Conseil privé (n° 309) et à la Bibliothèque royale (n° 628), parfois aussi au Ministère des Fonctionnaires (n° 332). Un rapport envoyé à l'une de ces administrations sans être présenté au roi prend le nom de *Ch'öppo* [*Htyep po*], 牒報 첩보 . A la plupart des autres administrations et aux autres Gouverneurs, le Gouverneur adresse des communications, *Imun* [*I moun*], 移文 이문 . A ses inférieurs, le gouverneur donne des instructions, *Kwanja* [*Koan tjä*], 關 / 關子 관자 ou *Kamgyöl* [*Kam kyel*], 甘結 감결 , ou des ordres, *Chölyöng* [*Tjyen ryeng*], 傳令 전령 .
- Les magistrats de districts correspondent avec les divers Gouverneurs, avec les autres Magistrats, et aussi avec l'administration centrale, mais seulement dans des cas spéciaux, assez fréquents du reste. Les noms employés pour ces différentes sortes de lettres sont les mêmes qui ont été donnés plus haut.
- 883 La charge de Gouverneur, dont la durée est de deux années révolues, est l'une des plus recherchées, parce qu'elle est l'une des plus lucratives ; elle est souvent donnée à des fonctionnaires de rang 1 ou 2a, bien qu'elle soit de rang 2b. Les Magistrats de district sont nommés pour 1800 jours, ou plus souvent 900 jours : les districts importants sont aussi fort demandés. Les districts, qui sont en même temps commandements militaires, sont confiés soit à des fonctionnaires militaires, soit à des fonctionnaires civils.

Les Gouverneurs et Préfets-Commandants (n° 834-837) se font à volonté remplacer par un aide-de-camp, *Pijang* [*Pi tjang*], 裨將 비장, qu'ils choisissent eux-mêmes et qui est soit un ancien fonctionnaire, soit un particulier.

884

Les Magistrats et Préfets, chacun dans son district, le Gouverneur dans la province entière, ont entre les mains tous les pouvoirs : ils font les règlements, rendent la justice, lèvent l'impôt, sont aussi chefs de l'armée de terre et de l'armée de mer, comme on le verra au chapitre XIII.

Le district est constitué à l'image du royaume : le Magistrat, qui tient la place du Roi est assisté de Conseillers, *Hyangjǒng* [*Hyang tjang*], 鄉正 향정, pris dans la noblesse locale du district (cf. n° 1133) et qui ont surtout des fonctions rituelles et honorifiques ; ces Conseillers représentent les trois Présidents du Grand Conseil (n° 301) et portent les titres suivants :

座首 좌수, *Chwasu* [*Tjoa syou*], Conseiller ;

左別監 좌별감, *Chwabyǒlgam* [*Tja pyel kam*], Vice-Conseiller de gauche

右別監 우별감, *Ubyǒlgam* [*Ou pyel kam*], Vice-Conseiller de droite. Six Clercs tiennent la place des six Ministères.

吏房 이방, *Ipang* [*Ri pang*], Clerc des Fonctionnaires civils

戶房 호방, *Hopang* [*Ho pang*], Clerc du Cens,

禮房 예방, *Yebang* [*Ryei pang*], Clerc des Rites,

兵房 병방, *Pyǒngbang* [*Pyeng pang*], Clerc de l'Armée,

刑房 형방, *Hyǒngbang* [*Hyeng pang*], Clerc de la Justice,

工房 공방, *Kongbang* [*Kong pang*], Clerc des Travaux. Dans les divisions territoriales peu importantes, un Clerc porte deux ou trois titres. Enfin, le Clerc comptable, *Hojang* [*Ho tjang*], 戶長 호장, est chargé de ce qui concerne les impôts : il représente le Magistrat dans certaines circonstances et est choisi parmi les anciens Clercs (voir aussi chapitre XVII).

885

Les titres des Conseillers de district (n° 884) datent de 1489. Auparavant ce Conseil de district avait reçu de la présente dynastie le nom de *Yuhyangso* [*Ryou hyang so*], 留鄉所 유향소 ; sous la dynastie des Wang [Oang], les Conseillers étaient appelés *Sasin'gwan* [*Sǎ sin koan*], 事臣官 사신관. Le dernier roi de Silla [Sin ra], Kim Pu [Kim Pou], 金傅 김부, connu sous le nom de Kyǒngsun [Kyeng syoun], 敬順王 경순왕,

qui avait régné à partir de 927 et s'était soumis au Koryŏ [Korye] en 935, devint Conseiller de district de Kyŏngju [Kyeng tjou], 慶州 경주 (province de Kyŏngsang [Kyeng syang]), son ancienne Capitale.

Sous les Wang [Oang], les Clercs formaient des Bureaux, Bureau du Cens, *Sach'ang* [Să tchang], 司倉 사창 ; Bureau de l'Armée, *Sabyŏng* [Să pyeng], 司兵 사병 , etc. ; ils portaient les titres suivants :

堂大等 당대등 , *Tangdaedŭng* [Tang tai teung] ; 戶長 호장 , *Hojang* [Ho tjang], Clerc Comptable ;

大等 대등 , *Taedŭng* [Tai teung] ; 副戶長 부호장 , *Puhojang* [Pou ho tjang], Clerc Comptable en second ;

戶正 호정 , *Hojŏng* [Ho tjang], Premier Clerc du Cens ;

副戶正 부호정 , *Puhojŏng* [Pou ho tjang], Deuxième Clerc du Cens ;

戶史 호사 , *Hosa* [Ho să] ; 執事 집사 , *Chipsa* [Tjip să], Troisième Clerc du Cens ;

兵正 병정 , *Pyŏngjŏng* [Pyeng tjang], Premier Clerc de l'Armée ;

副兵正 부병정 , *Pubyŏngjŏng* [Pou pyeng tjang], Deuxième Clerc de l'Armée ;

兵史 병사 , *Pyŏngsa* [Pyeng să] ; 維乃 유내 , *Yunae* [You nai], Troisième Clerc de l'Armée ;

倉正 창정 , *Ch'angjŏng* [Tchang tjang], Premier Clerc des Greniers ;

副倉正 부창정 , *Puch'angjŏng* [Pou tchang tjang], Deuxième Clerc des Greniers ;

倉史 창사 , *Ch'angsa* [Tchang să], Troisième Clerc des Greniers ;

公須食祿史 공수식록사 , *Kongsu Singnoksa* [Kong syou sik rok să], Clerc des Appointements et des Dépenses publiques ;

客舍吏員 객사이원 , *Kaeksa iwŏn* [Kăik să ri ouen], Clerc de la Salle Royale (n° 915) ;

藥店吏員 약점이원 , *Yakchŏm iwŏn* [Yak tyem ri ouen], Clerc de Médecine ;

司獄吏員 사옥이원 , *Saok iwŏn* [Să ok ri ouen], Clerc des Prisons.

886

Chaque District comprend quelques cercles, *myŏn* [myen], 面 면 , ou *pang*, 坊 방 ; le cercle est formé de cantons, *ri*, 里 리 (coréen *maül* [mal] 마을) ou *tong*, 洞 동 (coréen *koül* [kol] 고을). Ces divisions territoriales n'ont pas de fonctionnaires spéciaux. On nomme *Chonwi* [Tjon oui], 尊位 존위 , Notable, un habitant du village qui est respecté et écouté, souvent un ancien fonctionnaire ; le *chipkang* [Tjip kang], 執綱 집강 , qui ne se trouve pas dans tous les Cercles, est un fermier qui a

acheté du Magistrat la perception des impôts ; parfois les impôts sont perçus directement pour le Magistrat par un ancien clerc qui s'appelle *P'unghön* [*Hpoung hen*], 風憲 풍헌 . Un Canton renferme en général plusieurs Associations ou Communes, *kye* [*kyei*], 契 계 , *ijunggye* [*ri tjyoung kyei*], 里中契 이중계 , *hyangyak* [*hyang yak*], 鄉約 향약 , formées par les habitants, commerçants, artisans, laboureurs et même parfois nobles : ces Communes ont un fonds d'association provenant des versements des membres et destiné à venir en aide à ceux qui sont sans ressources, à faire des sacrifices, à payer les impositions extraordinaires. Aussi lorsqu'une taxe est levée, lorsqu'un crime est commis, s'adresse-t-on toujours aux Echevins, *Soim* [*So im*], 所任 소임 , des Communes du Canton ; on les incarçère au besoin. Les premières communes semblent dater du commencement du XVI^e siècle.

887 Tous les trois ans, des Envoyés Royaux, *Amhaengsa* [*Am häing sä*], 暗行使 암행사 , noms littéraires *Chikchisa* [*Tjik tji sä*], 直指使 직지사 , *Suüi* [*Syou eui*], 繡衣 수의 , vont dans les provinces pour se rendre compte, dans les moindres détails, de l'administration des fonctionnaires ; jadis ils prenaient toutes sortes de déguisements afin de mieux accomplir leur mission et, munis d'un sceau spécial, se faisaient reconnaître au besoin pour châtier et destituer Magistrats et Gouverneurs. Les Envoyés Royaux se bornent aujourd'hui à s'établir dans quelque bonzerie, où ils font venir les Clercs des districts pour les interroger sur l'état des choses, et à vendre fort cher leur protection ou leur silence.

888 Si la famine apparaît dans une localité, un Envoyé pour les Secours, *Kamjinsa* [*Kam tjin sä*], 監賑使 감진사 , est chargé de se rendre compte des faits et de distribuer les secours, soit secours effectifs, soit dégrèvements. Un Envoyé Examineur, *Sijaesa* [*Si tjäi sä*], 試才使 시재사 , va dans les provinces pour rechercher les gens capables, fonctionnaires ou non, et les recommander aux Ministères. D'autres Envoyés se rendent en province pour faire des enquêtes sur les crimes très graves (Envoyé Enquêteur, *Anhaeksa* [*An häik sä*], 按覈使 안핵사 ; *Simnisa* [*Sim ri sä*], 審理使 심리사 ; *Kömch'alsa* [*Kem tchal sä*], 檢察使 검찰사) et pour rassurer le peuple dans les calamités (Envoyé Consolateur, *Wiyusa* [*Oui you sä*], 慰諭使 위유사).

889 Il faut encore citer :

巡撫使 순무사 , *Sunmusa* [*Syoun mou sǎ*], Envoyé Pacificateur ;
 安集使 안집사 , *Anjipsa* [*An tjiip sǎ*], Envoyé chargé de rassembler et
 tranquilliser le peuple ;

均田使 균전사 , *Kyunjōnsa* [*Kyoun tyen sǎ*], Envoyé chargé de vérifier
 le cadastre ;

監市使 감시사 , *Kamsisa* [*Kam si sǎ*], Envoyé surveillant les échanges
 (sur la frontière chinoise, cf n° 1408) ;

督運使 독운사 , *Togunsa* [*To koun sǎ*], Envoyé surveillant des transports
 de grains ;

查檢官 사검관 , *Sagōmgwan* [*Sa keum koan*]; 沿海監務 연해감무 ,
Yōnhæ kammu [*Yen hǎi kam mu*], Délégué chargé d'examiner les côtes ou
 de surveiller les rapports avec les pêcheurs japonais ;

災傷敬差官 재상경채 (차) 관 , *Chaesang kyōngch'ae(ch'a)gwan*
 [*Tjǎi syang kyeng tchǎi (tcha) koan*], Délégué chargé d'examiner les suites
 d'un désastre ;

頒赦敬差官 반사경채 (차) 관 , *Pansa ch'ae(ch'a)sagwan* [*Pan sya*
kyeng tchǎi (tcha) koan], Délégué chargé de publier un édit de grâce.

Les Envoyés ci-dessus s'appellent 使 사 , *Sa* [*Sǎ*], s'ils sont au moins de la
 3^e classe, et 御史 *Ōsa* [*E sǎ*], 御史 어사 , s'ils sont d'une classe inférieure.

890 Les royaumes de Silla [*Sin ra*] et de Paekche [*Pǎik tjei*] avaient des
 Envoyés Royaux, 使者 사자 , *Saja* [*Sǎ tjiǎ*], chargés de se rendre
 compte de la situation du peuple et de surveiller les mandarins.

891 Sous la dynastie de Koryō [*Korye*], il y avait, pour remplir les mêmes
 fonctions :

都廉問使 도렴문사 , *Toryōm munsa* [*To ryem moun sǎ*], Grand Envoyé
 Royal ;

廉問使 려문사 , *Ryōmmunsa* [*Ryem moun sǎ*], Envoyé Royal ;

副廉問使 부렴문사 , *Puryōm munsa* [*Pou ryem moun sǎ*], Vice-Envoyé
 Royal ;

轉運使 전운사 , *Chōnunsa* [*Tjyen oun sǎ*]; 安撫使 안무사 , *Anmusa*
 [*An mou sǎ*]; 巡撫使 순무사 , *Sunmusa* [*Syoun mou sǎ*], Envoyé
 Pacificateur ;

察訪使 찰방사 , *Ch'albangsa* [*Tchal pang sǎ*], Envoyé Enquêteur ;

監倉使 감창사 , *Kamch'angsa* [*Kam tchang sä*], Envoyé surveillant des Greniers (un par province) ;

計點使 계점사 , *Kyejomsa* [*Kyei tyem sä*], Envoyé chargé du Recensement ;

指揮使 지휘사 , *Chihwisa* [*Tji houï sä*], Envoyé chargé des Commandements ;

892 En cas de guerre ou de troubles graves, le commandement était confié par les Rois de Koryö [Korye] à des Envoyés Royaux pris dans les Conseils de l'Etat :

行營兵馬使 행영병마사 , *Haengyöng pyöngmasa* [*Häing yeng pyeng ma sä*] ; 大番兵馬使 대번병마사 , *Taebön pyöngmasa* [*Tai pen pyeng ma sä*], Envoyé Commandant en chef, nommé aussi *Toch'ong tot'ongsa* [*To tchong to htong sä*], 都摠都統使 도총도통사 ;

都巡問使 도순문사 , *Tosun munsa* [*To syoun moun sä*], Envoyé Lieutenant général, plus tard *Tojöljesa* [*To tjyel tjyei sä*], 都節制使 도절제사 ;

元帥 원수 , *Wönsu* [*Ouen syou*] ; 節制使 절제사 , *Chöljesa* [*Tjyel tjyei sä*], Envoyé Maréchal de camp (cf. n° 92).

893 La dynastie actuelle a eu de même :

都體察使 도체찰사 , *Toch'ech'alsa* [*To htyei tchal sä*], Envoyé Commandant en chef, ou *Tosunch'alsa* [*To syoun tchal sä*], 都巡察使 도순찰사 , ou *Yöngch'ebusa* [*Ryeng htyei pou sä*], 領體府事 영체부사 . 體察使 체찰사 , *Ch'ech'alsa* [*Htyei tchal sä*], Envoyé Commandant en second, ou *Sunch'alsa* [*Syoun tchal sä*], 巡察使 순찰사 , ou *Ch'allisa* [*Tchal ri sä*], 察理使 찰리사 .

都統使 도통사 , *Tot'ongsa* [*To htong sä*] ; 都摠使 도총사 , *Toch'ongsa* [*To tchong sä*], Envoyé Commandant en chef, ou *Towönsu* [*To ouen syou*], 都元帥 도원수 .

都節制使 도절제사 , *Tojöljesa* [*To tjyel tjyei sä*] ; 都巡撫使 도순무사 , *Tosunmusa* [*To syoun mou sä*] ; 副元帥 부원수 , *Puwönsu* [*Pou ouen syou*], Envoyé Lieutenant général ;

都處制使 도처제사 , *Toch'ö chesa* [*To tchye tjyei sä*], Envoyé Inspecteur Général ;

體覈使 체핵사 , *Ch'ehaeksa* [*Htyei häik sä*], Envoyé Inspecteur, ou *sun'gyöngsa* [*Syoun kyeng sä*], 巡警使 순경사 ;

贊畫使 찬획사 , *Ch'anhoeksa* [*Tchan hoik sä*], Envoyé Aide-de-camp ;

巡邊使 순변사 , *Sunbyōnsa* [*Syoun pyen sā*], Envoyé Surveillant des Frontières ;
 招討使 초토사 , *Ch'ot'osa* [*Tchyō hto sā*], Envoyé chargé de réconcilier les rebelles vaincus ;
 招諭使 초유사 , *Ch'oyusa* [*Tchyō you sā*], Envoyé chargé des Commandements ;
 號召使 호조사 , *Hojosa* [*Ho tjo sā*], Envoyé chargé de lever les troupes ; (le caractère 召 ayant les deux prononciations 조 et 소 , on trouve fréquemment 호소사 , *Hososa*)
 倡義使 창의사 , *Ch'angŭisa* [*Tchyang eui sā*], Envoyé chargé de lever des troupes volontaires.

894 Les choix pour toutes ces fonctions se sont faits sous la dynastie actuelle, et encore plus sous la dynastie Koryō [Korye], par décret verbal (n° 340). Jadis ces charges étaient beaucoup plus nombreuses et plus importantes que maintenant ; les Envoyés Royaux, Envoyés Enquêteurs, Envoyés Pacificateurs avaient un pouvoir considérable, et, sous la dynastie des Wang [Oang], ils ont souvent obtenu, outre leur charge propre, d'importantes fonctions provinciales.

223
 895 Plusieurs de ces charges, d'abord provisoires, sont devenues avec le temps des charges ordinaires (cf. n° 892, 992, etc.). C'est ainsi qu'à cette classe de fonctionnaires, il faut rattacher les Inspecteurs des Provinces, *Allyōmsa* [*An ryem sā*], 按廉使 안렴사 , du royaume de Koryō [Korye]. A la fondation du royaume, T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , institua des Inspecteurs des impôts et des districts, *Chojang pyōng oeŭpsa* [*Tjo tjang pyeng oi eup sā*], 租藏并 / 並外邑使 조장병외읍사 ; Sōngjong [Syeng tjong], 成宗 성종 (981-997) les nomma Inspecteurs des Provinces, *Allyōmsa* [*An ryem sā*], 按廉使 안렴사 ; plus tard ils furent appelés *Anch'alsa* [*An tchal sā*], 按察使 안찰사 , puis *Tobu sōsa* [*To pou sye sā*], 都部署使 도부서사 : ce dernier titre avait été porté sous T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , par le Gouverneur Général du Sud-est (n° 861). Sous Ch'ungnyōl [Tchyoung ryel], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308), ils furent de nouveau nommés *Anch'alsa* [*An tchal sā*] ; sous Ch'ungsōn [Tchyoung syen], 忠宣王 충선왕 (1308-1313), ils étaient nommés *Allyōmsa* [*An ryem sā*] : à cette époque, il paraît en avoir existé deux, un pour les provinces de Sōhae [Sye häi] et de Kyoju [Kyo tjiyou] (n° 863), un pour les trois provinces du sud ; ce dernier était assisté par un

Vice-Inspecteur, *Allyömbusa* [*An ryem pou sä*], 按廉副使 안렴부사 . Sin Ch'ang [Sin Tchyang], 辛昌 신창 (1388-1389) donna des pouvoirs considérables à l'Inspecteur Général des Provinces, *Togwanch'al ch'ulch'öksa* [*To koan tchal tchyoul tchyep sä*], 都觀察黜陟使 도관찰출척사 . Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392) le premier nomma les Inspecteurs par décret en forme et en établit un dans chaque province sous le nom de *Kwanch'alsa* [*Koan tchal sä*], 觀察使 관찰사 . En 1392, T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , les maintint sous le titre de *Kwanch'alsa kyöm sunch'alsa* [*Koan tchal sä kyem syoun tchal sä*], 觀察使兼巡察使 관찰사겸순찰사 ; appelés en 1413 *Togwanch'al ch'ulch'öksa* [*To koan tchal tchyoul tchyep sä*], 都觀察黜陟使 도관찰출척사 , ils ont repris en 1466 leur titre de 1392 et l'ont conservé depuis lors : ce sont les Gouverneurs de province (n° 896).

Les Lieutenants-Gouverneurs (n° 896) ont été institués par Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392) sous le titre de *Kyöngnyöksa* [*Kyeng ryek sä*], 經歷司 경력사 ; *Kyöngnyök tosa* [*Kyeng ryek to sä*], 經歷都事 경력도사 , puis *Changmu noksa* [*Tjyang mou rok sä*], 掌務錄事 장무녹사 .

224

896 Les titres actuels des magistrats provinciaux sont les suivants :
 觀察使 관찰사 , *Kwanch'alsa* [*Koan tchal sä*], 2b, Gouverneur ; autres noms : *Pangbaek* [*Pang päik*], 方伯 방백 ; *Tobaek* [*To päik*], 道伯 도백 ; *Kamsa* [*Kam sä*], 監司 감사 ; *P'ojöngsa* [*Hpo tjyeng sä*], 布正司 포정사 , est l'administration du Gouverneur ; le Gouverneur est aussi appelé *Chasa* [*Tjä sä*], 刺史 자사 ;
 都事 도사 , *Tosa* [*To sä*], 5b ; Lieutenant-Gouverneur ;
 判官 판관 , *P'an'gwan* [*Hpan koan*], 5b ; Secrétaire général, ou Juge : ces juges sont placés auprès des Gouverneurs et dans quelques résidences importantes ; on les appelle aussi *T'ongp'an* [*Htong hpan*], 通判 통판 ;
 庶尹 서윤 , *Söyun* [*Sye youn*], 4b, Juge : il n'existe, portant ce titre, que le seul Juge de P'yöngyang [Hpyeng yang] ;
 府尹 부윤 , *Puyun* [*Pou youn*], 2b, Préfet ;
 大都護府使 대도호부사 , *Taedocho pusa* [*Tai to ho pou sä*], 3a, Sous-préfet de 1^{ère} classe ;
 牧使 목사 , *Moksa* [*Mok sä*], 3a, Sous-Préfet de 2^e classe ;

都護府使 도호부사 , *Toho pusa* [*To ho pou sǎ*], 3b, Sous-Préfet de 3^e classe ;
 郡守 군수 , *Kunsu* [*Koun syou*], 4b ; Magistrat d'un district de 1^{ère} classe ;
 縣令 현령 , *Hyölllyöng* [*Hyen ryeng*], 5b ; Magistrat d'un district de 2^e classe
 縣監 현감 , *Hyön'gam* [*Hyen kam*], 6b, Magistrat d'un district de 3^e classe. Dénominations générales des Magistrats de districts : *T'aesu* [*Htai syou*], 太守 태수 ; *Suryöng* [*Syou ryeng*], 守令 수령 ; *Sagun* [*Sǎ koun*], 使君 사군 ; *Myöngbu* [*Myeng pou*], 明府 명부 .

897 Les Préfets et quelques-uns des Sous-Préfets et Magistrats ont sous leurs ordres des Hommes d'armes, *Changgyo* [*Tjyang kyo*], 將校 장교 , ou *P'ojang* [*Hpo tjyang*], 捕將 포장 , ce qui donne à ces fonctionnaires une autorité beaucoup plus considérable que celle de leurs collègues (cf. n° 998).

225 898 Le Roi de Silla [Sin ra], Soji [Syo tji], 炤智王 소지왕 , en 488, installa des Relais de poste dans tout son royaume, *Sabang uyök* [*Sǎ pang ou yek*], 四方郵驛 사방우역 . Il y avait aussi une autre administration, *Koyökchön* [*Ko yek tyen*], 尻驛典 구역전 , dont le rôle n'est pas bien déterminé.

899 巡官 순관 , *Sun'gwan* [*Syoun koan*], puis *Kwanyöksa* [*Koan yek sǎ*] ; 驛丞 역승 , *Yöksüng* [*Yek seung*] ; 別監 별감 , *Pyölgam* [*Pyel kam*] ; Chef de relais, de la dynastie de Koryö [Korye]. Cf. aussi n° 745.

900 察訪 찰방 , *Ch'alpang* [*Tchal pang*], 6b, Maître des Postes royales : il en existe en tout quarante ; les territoires ressortissants se nomment *to*, 道도 , Circuit, et contiennent un plus ou moins grand nombre de Relais, *yök* [*yek*], 驛역 ; *Togu* [*Tok ou*], 督郵 독우 , est une autre désignation des Maîtres des Postes.

901 驛丞 역승 , *Yöksüng* [*Yek seung*], 9b, Chef de Relais : au XVI^e siècle, ces fonctionnaires devinrent Maîtres des Postes (n° 900) : quelques-unes de leurs charges furent abolies.

-
- 902 渡丞 도승 , *Tosŭng* [*To seung*], 9b, Chef de Bac : en 1469, il existait sept de ces fonctionnaires dans la province de Kyōnggi [Kyeng keui] ; en 1744, ils étaient tous devenus Lieutenants de seconde classe (n° 999).
-
- 903 兼掌書記 겸장서기 , *Kyōmjang sōgi* [*Kyem tjang sye keui*], Archiviste de Préfecture ou de Sous-Préfecture, sous la dynastie de Koryō [Korye].
-
- 904 文學 문학 , *Munhak* [*Moun hak*], Recteur Confucianiste, établi par Munjong [Moun tjong], 文宗 문종 (1046-1083) dans chaque district. Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392) plaça au-dessus d'eux les Grands Recteurs, *Yuhak kyosugwan* [*You hak kyo syou koan*], 儒學教授官 유학교수관 .
- 905 La dynastie des Yi [Ri] mit un recteur dans chaque Préfecture et Sous-Préfecture :
教授 교수 , *Kyosu* [*Kyo syou*], 6b ; Recteur du Temple de Confucius : cette charge n'existait plus dès avant 1744. (cf. n° 1428)
- 906 En 1586, on voulut établir des *Chedokkwan* [*Tyei tok koan*], 提督官 제독관 , Grands Recteurs, mais la réforme ne fut pas poursuivie.
- 907 尉 위 , *Wi* [*Oui*], Censeur du Temple de Confucius, établi dans chaque district par Munjong [Moun tjong], 文宗 문종 (1046-1083). La dynastie des Yi [Ri] les a appelés :
訓導 훈도 , *Hundo* [*Houn to*], 9b ; Censeur du Temple de Confucius : ses fonctions dans un district étaient semblables à celles du Recteur (n° 905) dans les Préfectures et Sous-Préfectures ; elles étaient supprimées avant 1744 (cf. n° 1428).
-

908 譯學訓導 역학훈도 , *Yŏkhak hundo* [*Yek hak houn to*], 9b ; Interprète, charge établie par la présente dynastie : les uns sont pour la langue chinoise, les autres pour la langue japonaise (cf. n° 662 et n° 1094).

909 醫師 의사 , *Ŭisa* [*Eui sǎ*], Médecin, établi dans chaque capitale, Préfecture, District par les Rois de Koryŏ [Korye].

910 月令 월령 , *Wŏllyŏng* [*Ouel ryeng*], Premiers Médecins²⁹ mis par la dynastie des Yi [Ri] à Kaesŏng [Kǎi syeng] (n° 886) et à Kanghwa [Kang hoa] (n° 837).

911 審藥 심약 , *Simyak* [*Sim yak*], 9b, Médecin, chargé de recueillir les médicaments pour la Cour des Médecins Royaux (n° 234) : il y en a deux par province.

227 912 法曹文師 법조문사 , *Pŏpcho munsa* [*Pep tjo moun sǎ*], Légiste : ces fonctionnaires institués par Sŏngjong [Syeng tjong], 成宗 성종 (981-997) dans chaque Capitale, furent établis ensuite dans toutes les Préfectures et Sous-Préfectures.

913 La dynastie actuelle a établi des Légistes, *Kŏmnyul* [*Kem ryoul*], 檢律 검률 , 9b, dans toutes les provinces (cf. n° 756).

914 管餉筭士 관향산사 , *Kwanhyang sansa* [*Koan hyang sǎn sǎ*], Comptable des Grains, institué par la présente dynastie dans le P'yŏngan-do [Hpyeng an to].

²⁹ Je n'ai pas pu trouver l'origine de cette expression inexplicable pour les Coréens : le sens que je lui attribue, résulte seulement du contexte.

- 915 Auprès du *yamen* de chaque Gouverneur et Magistrat de district se trouve une salle nommée *Kaeksa* [*Kăik sǎ*], 客舍 객사 : une tablette, portant le caractère *Chŏn* [*Tyen*], 典 典, y est placée pour représenter le Roi : c'est là que les fonctionnaires vont, le 1^{er} et le 15 de chaque lune, faire quatre prosternements (望闕禮 망궐례 , *Manggwŏllye* [*Mang kouel ryei*]).

CHAPITRE XIII
L'Organisation militaire

- 916 Pour ce que nous savons de l'organisation militaire du Koguryō [Ko kou rye] et du Paekche [Päik tjei], cf. n° 243-248 et 699-702.
- 917 Pölhyu [Pel hyou], 伐休王 벌휴왕, roi de Silla [Sin ra] (184-196), institua deux Commandants des troupes, *Chwa-u kunju* [Tja ou koun tjou], 左右軍主 좌우군주 ; Chobun [Tjo poun], 助賁王 조분왕 (230-247), établit des Lieutenants-Généraux, *Taejanggun* [Tai tjang koun], 大將軍 대장군 ; Chinhŭng [Tjin heung], 眞興王 진흥왕 (540-576) compléta l'organisation militaire, la plupart des vingt-trois corps énumérés ci-dessous (n° 918-940) datant de 549 ; des modifications importantes furent faites après la conquête du Paekche [Päik tjei] et du Koguryō [Ko kou rye].
- 918 六停 육정, *Yukchōng* [Ryouk tyeng], les six Camps, savoir :
 大幢 대장 (당), *Taejang(dang)* [Tai tjang (tang)], 掌大幢 장대장 (당), *Changdaejang(dang)* [Tjyang tai tjang (tang)], Grande Bannière ; couleurs : violet et blanc ;
 貴幢 귀장 (당), *Kwijang(dang)* [Koui tjang (tang)], Bannière Précieuse, d'abord Camp de la Province supérieure (n° 848), 上州停 상주정, *Sangjujōng* [Syang tjou tyeng] (aujourd'hui Sangju [Syang tjou], 尙州 상주) ; couleurs : bleu et rouge ;
 漢山停 한산정, *Hansanjōng* [Han san tyeng], Camp de Hansan [Han san] (Koguryō [Kokourye], aujourd'hui Kwangju [Koang tjou], 廣州 광주, province de Kyōnggi [Kyeng keui]) ; appelé d'abord *Namch'ōnjong* [Nam tchyen tyeng], 南川停 남천정, *Sinjujōng* [Sin tjou tyeng], 新州停 신주정 ; couleurs : jaune et bleu ;
 牛首停 우수정, *Usujōng* [Ou syou tyeng], Camp de Usu [Ou syou], (Koguryō [Kokourye] ; autre nom Sakchu [Sak tjou], 朔州 삭주, aujourd'hui Ch'unch'ōn [Tchyoun tchyen], 春川 춘천, province de Kangwōn [Kang ouen]) ; appelé d'abord *Piyōlholjōng* [Pi ryel hol tyeng], 比烈忽停 비열홀정 ; couleurs : vert et blanc ;
 河西停 하서정, *Hasōjōng* [Ha sye tyeng], Camp de Hasō [Ha sye], (Koguryō [Ko kou rye], aujourd'hui Kangnŭng [Kang reung], 江陵 강

릉 , province de Kangwŏn [Kang ouen] ; appelé d'abord *Siljikchŏng* [*Siljik tyeng*], 悉直停 실직정 ; couleurs : vert et bleu ;
 貌山停 모산정 , *Mosanjŏng* [*Mo san tyeng*], Camp de Mosan [Mo san] (je n'ai pas pu identifier cette localité d'une manière certaine) nommé d'abord *Hajujŏng* [*Ha tjou tyeng*], 下州停 하주정 , Camp de la Province inférieure (n° 848) ; couleurs : blanc et violet. On peut remarquer que quatre de ces Camps ont porté les noms des régions soumises par le Silla [Sin ra] à la fin du VII^e siècle ; les autres ont été organisés au VI^e siècle. Kyŏngdŏk [Kyeng tek], 景德王 경덕왕 (742-765) établit le Camp de Ungch'ŏnju [Oung tchyen tjou], 熊川州停 웅천주정 , *Ungch'ŏnjuchŏng* [Oung tchyen tjou tyeng].

919

九誓幢 구서장 (당), *Kusŏjang(dang)* [*Kou sye tjang (tang)*], les neufs Ligues, savoir :

綠衿誓幢 녹금서장 (당), *Nokkŭm³⁰ sŏjang(dang)* [*Rok keum sye tjang (tang)*], Ligue Verte ;

紫衿誓幢 자금서장 (당), *Chagŭm sŏjang(dang)* [*Tjǎ keum sye tjang (tang)*], Ligue Violette ;

白衿誓幢 백금서장 (당), *Baekkŭm sŏjang(dang)* [*Pǎik keum sye tjang (tang)*], Ligue Blanche ;

緋衿誓幢 비금서장 (당), *Pigŭm sŏjang(dang)* [*Pi keum sye tjang (tang)*], Ligue Pourpre ;

黃衿誓幢 황금서장 (당), *Huanggŭm sŏjang(dang)* [*Hoang keum sye tjang (tang)*], Ligue Jaune ;

黑衿誓幢 흑금서장 (당), *Hŭkkŭm sŏjang(dang)* [*Heuk keum sye tjang (tang)*], Ligue Noire ;

碧衿誓幢 벽금서장 (당), *Pyŏkkŭm sŏjang(dang)* [*Pyek keum sye tjang (tang)*], Ligue Glauque ;

赤衿誓幢 적금서장 (당), *Chŏkkŭm sŏjang(dang)* [*Tjyek keum sye tjang (tang)*], Ligue Rouge ;

靑衿誓幢 청금서장 (당), *Ch'ŏnggŭm sŏjang(dang)* [*Tchyeng keum sye tjang (tang)*], Ligue Bleue. Les Ligues Blanche, Jaune, Noire, Glauque, Rouge et Bleu furent formées, à la fin du VII^e siècle, des populations nouvellement soumises au Silla [Sin ra] ; deux des anciennes Ligues, *Nangjang(dang)* [*Rang tjang (tang)*], 郎幢 낭장 (당), et *Changch'angjang(dang)* [*Tjyang tchang tjang (tang)*], 長槍幢 장창장 (당),

³⁰ Le caractère 衿 금, *kŭm* [keum], est peut-être pris ici dans le sens de bordure.

changèrent de nom à la même époque et devinrent les Ligues
Violette et Pourpre.

920 十停 십정 , *Sipchǒng* [*Sip tyeng*], les dix Camps, établis dans les provinces en 545 ; autre nom *Samch'ōnjang(dang)* [*Sam tchym tjang (tang)*], 三千幢 삼천장 (당).
十幢 십장 (당), *Sipchang(dang)* [*Sip tjang (tang)*], les dix Bannières : cette expression est une variante de la précédente.

921 五州誓 오주서 , *Ojusǒ* [*O tjou sye*], les Ligues des cinq Provinces (couleur : violet et vert), savoir :
完山州誓 완산주서 , *Wansanjusǒ* [*Oan san tjou sye*], Ligue de Wansan [Oan san] (Paekche [Päik tjei], aujourd'hui Chǒnju [Tjyen tjou]) ;
漢山州誓 한산주서 , *Hansanjusǒ* [*Han san tjou sye*], Ligue de Hansan [Han san] (Koguryǒ [Kokourye], aujourd'hui Kwangju [Koang tjou], 廣州 광주 , province de Kyǒnggi [Kyeng keui]) ;
牛首州誓 우수주서 , *Usujusǒ* [*Ou syou tjou sye*], Ligue de Usu [Ou syou], (Koguryǒ [Kokourye], aujourd'hui Ch'unch'ōn [Tchyoun tchyen], 春川 춘천 , province de Kangwǒn [Kang ouen]) ;
河西州誓 하서주서 , *Hasǒjusǒ* [*Ha sye tjou sye*], Ligue de Hasǒ [Ha sye], (Koguryǒ [Kokourye], aujourd'hui Kangnǔng [Kang reung], 江陵 강릉 , province de Kangwǒn [Kang ouen]) ;
菁州誓 정주서 , *Chǒngjusǒ* [*Tjyeng tjou sye*] (菁 a les deux prononciations 정 et 청 . C'est pourquoi on trouve aussi 청주서), Ligue de Chǒngju [Tjyeng tjou] ; je n'ai pas identifier cette localité : peut-être cette Ligue serait-elle le même corps dont on trouve l'indication sous le nom de Camp de Ungch'ōn [Oung tchyen], *Ungch'ōnjuchǒng* [Oung tchyen tjou tyeng], 熊川州停 응천주정 ; Ungch'ōn [Oung tchyen] faisait partie du Paekche [Päik tjei] ; c'est aujourd'hui Kongju [Kong tjou], 公州 공주 .

922 三武幢 삼무장 (당), *Sammujang(dang)* [*Sam mou tjang (tang)*], les trois Bannières guerrières (bordures blanche, 白 백 , *paek* [päik] ; rouge, 赤 적 , *chǒk* [tjek] et jaune, 黃 황 , *hwang* [hoang]).

923 鬪衿幢 계금장 (당), *Kyegǔmjang(dang)* [*Kyei keum tjang (tang)*], la Bannière de Chanvre.

- 924 急幢 급장 (당), *Kŭpchang(dang)* [*Keup tjang (tang)*], la Bannière rapide (bordure jaune et verte).
- 925 四千幢 사천장 (당), *Sach'ŏnjang(dang)* [*Să tchyen tjang (tang)*], la Bannière des Quatre mille (bordure jaune et noire).
- 926 京五種幢 경오종장 (당), *Kyŏngojongjang(dang)* [*Kyeng o tjyong tjang (tang)*], la Bannière des cinq Corps métropolitains (bordures bleue et verte, rouge et violette, jaune et blanche, blanche et noire, noire et bleue).
- 927 二節末幢 이절말장 (당), *Ijŏlmaljang(dang)* [*I tjyel mal tjang (tang)*], les deux Bannières héroïques d'arrière-garde (bordures verte et violette, violette et verte).
- 928 萬步幢 만보장 (당), *Manbojang(dang)* [*Man po tjang (tang)*], les Bannières d'Infanterie, deux par province (bordures bleu et jaune, bleu et violet (沙伐 사벌 , Saböl) ; rouge et bleu, rouge et blanc (敵良 삼량 , Samnyang); rouge et jaune, rouge et vert (菁州 정주 , Chŏngju) ; jaune et noir, jaune et vert (漢山 한산 , Hansan); noir et vert, noir et blanc (牛首 우수 , Usu) ; jaune et violet, jaune et bleu (熊川 웅천 , Ungch'ŏn) ; bleu et noir, bleu et rouge (河西 하서 , Hasö) ; blanc et rouge, blanc et jaune (武珍 무진 , Mujin).
(Curieusement, Courant s'arrête en plein milieu de son énumération et ne cite pas les provinces auxquelles correspondent les couleurs des bannières. Source : *Samguk sagi*).
- 929 大匠尺幢 대장척장 (당), *Taejangch'ŏkchang(dang)* [*Tai tjang tchhyek tjang (tang)*], la Bannière des Forgerons (?) (sans bordure).
- 930 軍師幢 군사장 (당), *Kunsajang(dang)* [*Koun sǎ tjang (tang)*], la Bannière des Gens d'armes (bordure blanche).
- 931 仲幢 중장 (당), *Chungjang(dang)* [*Tjyoung tjang (tang)*], la Bannière Centrale (bordure blanche).
- 932 百官幢 백관장 (당), *Paekkwangjang(dang)* [*Pǎik koan tjang (tang)*], la Bannière des Mandarins (sans bordure).

- 933 四設幢 사설장 (당), *Sasöljang(dang)* [*Să syel tjang (tang)*], les quatre Bannières du Génie (sans bordure), savoir :
- 934 皆知戟幢 개지극장 (당), *Kaejigükchang(tang)* [*Kăi tji keuk tjang (tang)*], la Bannière des Hallebardiers (?).
- 935 三十九餘甲幢 삼십구여장 (당), *Samsipkuyö kapchang(tang)* [*tjang (tang)*], la Bannière des trente-neuf Cuirassiers (?) (sans bordure).
- 936 仇七幢 구칠장 (당), *Kuch'iljang(dang)* [*Kou tchil tjang (tang)*], la Bannière *Kuch'il* [*Kou tchil*] (?) (bordure blanche).
- 937 二鬪幢 이계장 (당), *Igyejang(dang)* [*I kyei tjang (tang)*], ou 外鬪 외계 , *Oegye* [*Oi kyei*], les deux Bannières de chanvre (à bordure de chanvre), l'une à Hansan [Han san], 漢山 한산 , l'autre à Usu [Ousyou], 牛首 우수 .
- 938 二弓幢 이궁장 (당), *Igungjang(dang)* [*I koug tjang (tang)*], ou 外弓幢 외궁장 (당), *Oegungjang(dang)* [*Oi koug tjang (tang)*], les deux Bannières des Archers (sans bordure), à Hansan [Han san], 漢山 한산 , et à Hasö [Ha sye], 河西 하서 .
- 939 三邊守幢 삼변수장 (당), *Sambyönsujang(dang)* [*Sam pyen syou tjang (tang)*], les trois Corps des frontières (sans bordure).
- 940 新三千幢 신삼천장 (당), *Sinsamch'önjang(dang)* [*Sin sam tchyen tjang (tang)*], les trois Nouvelles Bannières de mille.
- 941 On trouve de plus cinq Camps établis dans les cinq Capitales secondaires (cf. chap. XII, note 1) :
- 東畿停 동기정 , *Tonggijöng* [*Tong keui tyeng*], Camp de la Capitale de l'Est, à Kimhae [Kim häi], 金海 김해 (province de Kyöngsang [Kyengsyang]) ;
- 南畿停 남기정 , *Namgijöng* [*Nam keui tyeng*], Camp de la Capitale du Sud, à Namwön [Nam ouen], 南原 남원 (province de Chölla [Tjyenra]) ;

西畿停 서기정 , *Sögijöng* [*Sye keui tyeng*], Camp de la Capitale de l'Ouest , à Söwön [*Sye ouen*], 西原 서원 (province de Ch'ungch'öng [Tchyoung tchyeng]) ;

北畿停 북기정 , *Pukkijöng* [*Peuk keui tyeng*], Camp de la Capitale du Nord, à Pugwön [*Peuk ouen*], 北原 북원 , aujourd'hui Wönju [*Ouen tjyou*], 原州 원주 ;

莫耶停 막야정 , *Magyajöng* [*Mak ya tyeng*], Camp de Magya [*Mak ya*], peut-être Ch'ungju [Tchyoung tjyou], 忠州 충주 (province de Ch'ungch'öng [Tchyoung tchyeng]).

942

Söndök [*Syen tek*], 宣德王 선덕왕 , en 782, institua de plus, pour garder la frontière septentrionale, le Camp du fleuve P'ae [Hpai], P'aegangjin [Hpai kang tjin], 溟江鎭 패강진 ; on y trouvait les grades suivants :

頭上大監 두상대감 , *Tusang taegam* [*Tou syang tai kam*], Grands Maréchaux de camp,

大監 대감 , *Taegam* [*Tai kam*], Maréchaux de camp,

頭上弟監 두상제감 , *Tusang chegam* [*Tou syang tyei kam*], Colonels,

弟監 제감 , *Chegam* [*Tyei kam*], Lieutenants-Colonels,

步監 보감 , *Pogam* [*Po kam*], Colonels de l'Infanterie,

少監 소감 , *Sogam* [*Syo kam*], Capitaines.

943

Les grades de l'armée principale étaient les suivants :

將軍 장군 , *Changgun* [*Tjyang koun*], Lieutenant-Général,

大官大監 대관대감 , *Taegwan taegam* [*Tai kam*], Maréchal de camp,

隊大監 대대감 , *Taedaegam* [*Täi tai kam*], Colonel,

弟監 제감 , *Chegam* [*Tyei kam*], Lieutenant-Colonel,

監舍知 감사지 , *Kamsaji* [*Kam sya tji*], Adjudant-Major,

少監 소감 , *Sogam* [*Syo kam*], Capitaine,

火尺 화척 , *Hwach'ök* [*Hoa tchyeck*], Lieutenant,

步騎幢主 보기장 (당) 주 , *Pogijang(dang)ju* [*Po keui tjang (tang) tjyou*], Cornette,

著衿騎幢主 착금기장 (당) 주 , *Ch'akkümgijang(dang)ju* [*Tchak keum keui tjang (tang) tjyou*], Cornette de la Cavalerie,

師子衿幢主 사자금장 (당) 주 , *Sajagümjang(dang)ju* [*Sä tjä keum tjang (tang) tjyou*], Enseigne de la Bannière des Lions³¹ ,

³¹師 peut-être pour 獅.

黑衣長槍末步幢主 흑의장창말보장 (당) 주 , *Hŭgŭijangch'angmal pojang(dang)ju* [*Heuk eui tjang tchang mal po tjang (tang) tjou*],
 Enseigne des Piquiers noirs,
 法幢頭 법장 (당) 두 , *Pöpchang(tang)du* [*Pep tjang (tang) tou*],
 Adjudant-Major des Bonzes (?),
 法幢火尺 법장 (당) 화척 , *Pöpchang(tang) hwach'ök* [*Pep tjang (tang) hoa tchyeok*], Lieutenant des Bonzes (?),
 法幢辟主 법장 (당) 벽주 , *Pöpchang(tang) pyökchu* [*Pep tjang (tang) pyek tjou*], Sous-Lieutenant des Bonzes (?),
 法幢主 법장 (당) 주 , *Pöpchang(tang)ju* [*Pep tjang (tang) tjou*],
 Enseigne de la Bannière des Bonzes (?),
 法幢監 법장 (당) 감 , *Pöpchang(tang)gam* [*Pep tjang (tang) kam*],
 Sergent de la Bannière des Bonzes (?).

- 235 944 L'administration centrale de l'armée, sous la dynastie de Koryŏ [Korye], en laissant de côté le Ministère de l'Armée (cf. n° 704) a compris les *yamens* suivants :
 兵禁官 병금관 , *Pyönggŭmgwan* [*Pyeng keum koan*], Corps de défense, établi en 933.
- 945 光軍司 광군사 , *Kwanggunsa* [*Koang koun sä*], puis 光軍都監 광군도감 , *Kwanggun togam* [*Koang koun to kam*], Conseil de l'Armée, institué en 947 ; ce Conseil était à la tête de 30 000 soldats.
- 946 都摠都監 도총도감 , *Toch'ong togam* [*To tchong to kam*], Commanderie Générale, établie par Kongmin [Kong min], 恭愍王 공민왕 (1351-1374), avec
 點坊里軍 점방리군 , *Chömbangnigun* [*Tyem pang ri koun*], Soldats chinoises dans la province.
- 947 忠勇四衛 충용사위 , *Ch'ungyong sawi* [*Tchyoung yong sä oui*], les Quatre Gardes, constitués par le même Roi, avec les grades suivants :
 將軍 장군 , *Changgun* [*Tjyang koun*], Lieutenant-Général,
 中郎將 중낭장 , *Chungnangjang* [*Tjyoung rang tjang*], Maréchal de camp,
 郎將 낭장 , *Nangjang* [*Rang tjang*], Colonel,

別將 별장 , *Pyöljang* [*Pyel tjang*], Lieutenant-Colonel,
 散員 산원 , *Sanwön* [*San ouen*], Adjudant-Major,
 尉長 위장 , *Wijang* [*Oui tjang*], Capitaine,
 隊長 대장 , *Taejang* [*Täi tjang*], Sous-Lieutenant.

948 充實都監 충실도감 , *Ch'ungsil togam* [*Tchoung sil to kam*], Conseil Supérieur de l'Armée, établi en 1253.

949 武藝都監 무예도감 , *Muye togam* [*Mou yei to kam*], Conseil de l'instruction militaire, établi par **Sin Wu/Sin U** (doute sur le McCune) [Sin Ou], 辛禡 신우 (1374-1388).

950 堅銳府 견예부 , *Kyönyebu* [*Kyen yei pou*], Conseil des Soldats d'élite, fondé par Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392).

951 軍候所 군후소 , *Kunhuso* [*Koun jou so*], Bureau militaire, existant à la même époque.

952 三軍都摠制府 삼군도총제부 , *Samgun toch'ong chebu* [*Sam koun to tchong tjei pou*], Commanderie générale des trois Corps d'Armée (corps principal, aile droite, aile gauche), établie par Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392) pour diriger l'armée de la Capitale et des provinces.

都摠制使 도총제사 , *Toch'ong chesa* [*To tchong tjei sä*], Commandeur Général,

摠制使 총제사 , *Ch'ongjesa* [*Tchong tjei sä*], Lieutenant Général,

副摠制使 부총제사 , *Puch'ongjesa* [*Pou tchong tjei sä*], Maréchal de camp,

斷事官 단사관 , *Tansagwan* [*Tan sä koan*], Colonel,

經歷 경력 , *Kyöngnyök* [*Kyeng ryek*], Adjudant-Major,

都事 도사 , *Tosa* [*To sä*], Capitaine, etc.

953 Peu après l'établissement de la nouvelle dynastie, en 1400, l'armée fut soumise au Conseil des trois Corps de l'Armée loyale, nouveau nom du Conseil Secret (n° 304-305).

954 En 1409, ce Conseil fut démembré et l'on créa, sous les ordres du Ministère de l'Armée (n° 705)

鎮撫所 진무소 , *Chinmuso* [*Tjin mou so*], Commanderie des Camps,
 都鎮撫 도진무 , *Tojinmu* [*To tjin mou*], Directeur Général,
 鎮撫 진무 , *Chinmu* [*Tjin mou*], Directeur, etc.

955 Sous Sejo [Syei tjo], 世祖 세조 (1455-1468), la Commanderie des Camps (n° 954) fut remplacée par la Commanderie Générale des Cinq Gardes :

都摠官 도총관 , *Toch'onggwan* [*To tchong koan*], 2a m ; Commandeur Général (cinq charges) ;

副摠官 부총관 , *Puch'onggwan* [*Pou tchong koan*], 2b m ; Vice-Commandeur (cinq charges) ;

經歷 경력 , *Kyöngnyök* [*Kyeng ryek*], 4b m ; Mestre de Camp Secrétaire (six charges) ;

都事 도사 , *Tosa* [*To sä*], 5b m ; Colonel Secrétaire (six charges).

237 956 Le roi T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 (918-943) avait divisé l'armée de Koryö [Korye] en Six Gardes, *Yugwi* [*Ryouk oui*], 六衛 육위 , soumises à un Sénéchal, *Magun changgun* [*Ma koun tjang koun*], 馬軍將軍 마군 장군 ; chaque Garde comprenait trente-huit régiments, *yöng* [*ryeng*], 領영 , de 1000 hommes chacun. On trouve, à la date de 918, mention de cinq Corps d'armée, *Ogun* [*O koun*], 五軍 오군 (*Chich'ön* [*Tji htyen*], 支天 지천 ; *Poch'ön* [*Po htyen*], 補天 보천 ; *Uch'ön* [*Ou htyen*], 佑天 우천 ; *Much'ön* [*Mou htyen*], 武天 무천 ; *Hanch'ön* [*Han htyen*], 扞天 한천) qui disparaissent ensuite.

957 Mokchong [Mok tjong], 穆宗 목종 (997-1009) organisa la hiérarchie et ajouta deux Corps d'élite, *Igun* [*I koun*], 二軍 이군 ; de la réunion des seize Maréchaux et Grands Mestres de Camp, il forma un Conseil, *Chungbang* [*Tjyoung pang*], 重房 중방 , qui prit une grande influence et que plusieurs Rois s'efforcèrent en vain de supprimer. Sous Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , (1389-1392), les deux Corps d'élite et les Six Gardes étaient appelés les Huit Gardes, *P'alwi* [*Hpal oui*], 八衛 팔위 .

958 鷹揚軍 응양군 , *Ŭngyanggun* [*Eung yang koun*], Corps d'élite de Ŭngyang [Eung yang].

龍虎軍 용호군 , *Yonghogun* [*Ryong ho koun*], Corps d'élite de Yongho [Ryong ho] ; ce Corps fut aussi appelé, au XIV^e siècle, 虎賁軍 호비군 ,

Hobigun [*Ho pi koun*], et 親禦軍 친어군 , *Ch'inögun* [*Tchin e koun*]. Les officiers de ces deux Corps étaient distingués par l'épithète de *Künjang* [*Keun tjang*], 近仗 근장 ou *Ch'injong* [*Tchin tjang*], 親從 친종 .

- 959 左右衛 좌우위 , *Chwa-uwi* [*Tja ou oui*], Garde de *Chwa-u* [*Tja ou*] ;
 神虎衛 신호위 , *Sinhowi* [*Sin ho oui*], Garde de *Sin ho* [*Sin ho*] ;
 興威衛 흥위위 , *Hüngwiwi* [*Heung oui oui*], Garde de *Hüngwi* [*Heung oui*] ;
 金吾衛 금오위 , *Kūmowi* [*Keum o oui*], Garde de *Kūmo* [*Keum o*], ou Garde de *Pisun* [*Pi syoun*], *Pisunwi* [*Pi syoun oui*], 備巡衛 비순위 , au XIV^e siècle ;
 千牛衛 천우위 , *Ch'önuwi* [*Tchyen ou oui*], Garde de *Ch'önu* [*Tchyen ou*] ;
 監門衛 감문위 , *Kammunwi* [*Kam moun oui*], Garde de *Kammun* [*Kam moun*].

- 960 Les Corps d'élite et Gardes comprenaient un ou plusieurs régiments, *yöng* [*ryeng*], 領 영 , distingués par les noms suivants
 保勝領 보승령 , *Posüngnyöng* [*ryeng*], Régiment Victorieux,
 精勇領 정용령 , *Chöngyongnyöng* [*Tjyeng yong ryeng*], Régiment Courageux,
 役領 역령 , *Yöngnyöng* [*Yek ryeng*], Régiment des Travaux,
 常領 상령 , *Sangnyöng* [*Syang ryeng*], Régiment Ordinaire,
 海領 해령 , *Haeryöng* [*Häi ryeng*], Régiment Maritime,

- 961 Les grades étaient :
 上將軍 상장군 , *Sangjanggun* [*Syang tjang koun*] ; 上護軍 상호군 , *Sanghogun* [*Syang ho koun*], Maréchal de camp ;
 大將軍 대장군 , *Taejanggun* [*Tai tjang koun*], 大護軍 대호군 , *Taehogun* [*Tai ho koun*], Grand Mestre de Camp ;
 將軍 장군 , *Changgun* [*Tjang koun*], 護軍 호군 , *Hogun* [*Ho koun*], Mestre de Camp ;
 中郎將 중랑장 , *Chungnangjang* [*Tjyoung rang tjang*], Colonel ;
 攝中郎將 섭중랑장 , *Söpchungnangjang* [*Syep tjyoung rang tjang*], Vice-Colonel ;
 郎將 낭장 , *Nangjang* [*Rang tjang*], Lieutenant-Colonel ;

攝郎將 섭랑장 , *Sömnangjang* [*Syep rang tjang*], Vice-Lieutenant-Colonel ;
 別將 별장 , *Pyöljang* [*Pyel tjang*], Adjudant-Major ;
 攝別將 섭별장 , *Söppyöljang* [*Syep pyel tjang*], Vice-Adjudant-Major ;
 散員 산원 , *Sanwön* [*San ouen*], Capitaine ;
 攝散員 섭산원 , *Söpsanwön* [*Syep san ouen*], Vice-Capitaine ;
 尉 위 , *Wi* [*Oui*], Lieutenant ;
 攝尉 섭위 , *Söbwi* [*Syep oui*], Vice-Lieutenant ;
 隊正 대정 , *Taejöng* [*Täi tjang*], Sous-Lieutenant ;
 攝隊正 섭대정 , *Söptaejöng* [*Syep täi tjang*], Vice-Sous-Lieutenant.

962 En 1392, le roi T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , fonda les Dix Gardes de l'Armée loyale, *Ŭihŭng ch'in'gun sibwi* [*Eui heung tchin koun sip oui*], 義興親軍十衛 의흥친군십위 , qui portèrent les mêmes noms que les Huit Gardes (n° 958, 959) ; il y eut de plus la Garde de gauche, *Chwawi* [*Tja oui*], 左衛 좌위 , et la Garde de droite, *Uwi* [*Ou oui*], 右衛 우위 . Les anciens grades conservèrent leurs applications, sauf celui de Sous-Lieutenant qui fut nommé *Chöng* [*Tjang*], 正 정 ; on ajouta le *Toho* [*To ho*], 都護 도호 , pour doubler le Mestre de Camp, et les *Tobu* [*To pou*], 都府 도부 ; *Oeryöng* [*Oi ryeng*], 外領 외령 , ayant rang de Colonel.

963 En 1451, les Gardes furent réduites à cinq, *Owi* [*O oui*], 五衛 오위 : *Oeso* [*Oi so*], 外所 외소 ; *Namso* [*Nam so*], 南所 남소 ; *Söso* [*Sye so*], 西所 서소 ; *Tongso* [*Tong so*], 東所 동소 ; *Pukso* [*Peuk so*], 北所 북소 (cf. n° 967-971) ; les grades furent :

964 將 장 , *Chang* [*Tjang*], 2b, en 1469 ; 3a en 1744, sous le nom de *Chosa* [*Tjo sä*], 曹司 조사 ; Lieutenant Général ;
 上護軍 상호군 , *Sanghogun* [*Syang ho koun*], 3a ; Maréchal de camp ;
 大護軍 대호군 , *Taehogun* [*Tai ho koun*], 3b ; Grand Mestre de Camp ;
 護軍 호군 , *Hogun* [*Ho koun*], 4a ; Mestre de Camp ;
 副護軍 부호군 , *Puhogun* [*Pou ho koun*], 4b ; Vice-Mestre de Camp ;
 司直 사직 , *Sajik* [*Sä tjik*], 5a ; Colonel ;
 副司直 부사직 , *Pusajik* [*Pou sä tjik*], 5a ; Vice-Colonel ;
 司果 사과 , *Sagwa* [*Sä koa*], 6a ; Lieutenant-Colonel ;
 副司果 부사과 , *Pusagwa* [*Pou sä koa*], 6b ; Vice-Lieutenant-Colonel ;
 司正 사정 , *Sajöng* [*Sä tjang*], 7a ; Adjudant-Major ;

副司正 부사정 , *Pusajǒng* [*Pou sǎ tɕyeng*], 7b ; Vice-Adjutant-Major ;
 司猛 사맹 , *Samaeng* [*Sǎ mǎing*], 8a ; Capitaine ;
 副司猛 부사맹 , *Pusamaeng* [*Pou sǎ mǎing*], 8b ; Vice-Capitaine ;
 司勇 사용 , *Sayong* [*Sǎ yong*], 9a ; Lieutenant ;
 副司勇 부사용 , *Pusayong* [*Pou sǎ yong*], 9b ; Vice-Lieutenant.

240 965 Tous ces titres ont été conservés malgré la suppression des Cinq Gardes : les Lieutenants-Généraux ont encore quelques fonctions dans les cérémonies et sont chargés de garder la Capitale pendant la nuit : on les appelle Lieutenants-Généraux des Cinq Gardes, *Owijang* [*O oui tɕyang*], 五衛將 오위장 , ou *Owi chosa* [*O oui tjo sǎ*], 五衛曹司 오위조사 , 3a ; ils sont choisis parmi les fonctionnaires civils. Deux des Lieutenants-Généraux sont chefs du Bureau des Lieutenants-Généraux, *Wijangso* [*Oui tɕyang so*], 衛將所 위장소 ; ils sont chargés de la garde de Seoul et ont sous leurs ordres deux Lieutenants-Colonels Divisionnaires, *Pun'gun pujang* [*Poun koun pou tɕyang*], 分軍部將 분군부장 , 6b, et des soldats servant par rôle, *pǎn* [*pen*], 番 번 . Les Lieutenants-Colonels, *Pujang* [*Pou tɕyang*], 部將 부장 , 6b, dont les fonctions sont à peu près les mêmes, faisaient jadis partie des Cinq Gardes : ils ont dépendu ensuite du Camp de Howi [Ho oui] (n° 979).

966 Les autres grades ne donnent aucunes fonctions, mais sont pourvus d'appointements ; ils prennent le nom de *Ch'ea* [*Htyei ǎ*], 遞兒 체아 , et sont accordés à des fonctionnaires sans charge, ou dont la charge ne comporte pas d'appointements par elle-même, par exemple à des fonctionnaires inférieurs du Palais, aux fils des Serviteurs de Mérite (n° 276), aux Astrologues (n° 605-610), Médecins (n° 234-236), Interprètes (n° 661-663), à des fonctionnaires militaires.

967 Les *Statuts* de 1469 donnent pour les Cinq Gardes les noms et la composition indiqués ci-dessous :
 義興衛 의흥위 , *Ŭihǔngwi* [*Eui heung oui*], Garde de Ŭihǔng [*Eui heung*], ou 中衛 중위 , *Chungwi* [*Tɕyoung oui*], Garde du Centre ; formée des Cuirassiers, *Kapsa* [*Kap sǎ*], 甲士 갑사 , Cuirassiers Chasseurs de Tigres, *Ch'ak'o kapsa* [*Tchak ho kap sǎ*], 捉虎甲士 착호갑사 , Soldats Esclaves libérés, *Poch'ungdae* [*Po tchyoung tǎi*], 補充隊 보충대 (n° 1425) ;

- 968 龍驤衛 용상 (양) 위 , *Yongsang(yang)wi* [*Ryong syang (yang) oui*],
Garde de Yongsang(yang) [*Ryong syang (yang)*], ou 左衛 좌위 ,
Chwawi [*Tja oui*], Garde de l'Aile gauche ; comprenant les Lanciers-
Gardes, *Pyölsiwi* [*Pyel si oui*], 別侍衛 별시위 , et les Soldats, *Taejol*
[*Täi tjol*], 隊卒 대졸 ;
- 969 虎賁衛 호비위 , *Hobiwi* [*Ho pi oui*], Garde de Hobi [*Ho pi*], ou 右衛 우
위 , *Uwi* [*Ou oui*], Garde de l'Aile droite ; formée des Gardes parents du
Roi, *Chokch'inwi* [*Tjok tchin oui*], 族親衛 족친위 , Lanciers du Roi,
Ch'ingunwi [*Tchin koun oui*], 親軍衛 친군위 , Vigoureux, *Pangbae*
[*Pang päi*], 彭排 방배 .
- 970 忠左衛 충좌위 , *Ch'ungjwawi* [*Tchyoung tja oui*], Garde de Ch'ungjwa
[*Tchyoung tja*], ou 前衛 전위 , *Chönwi* [*Tyen oui*], Avant-Garde ; formée
des Gardes du Mérite loyal, *Ch'ung'üwi* [*Tchyoung eui oui*], 忠義衛 충
의위 , Gardes de la Protection loyale, *Ch'ungch'anwi* [*Tchyoung tchan
oui*], 忠贊衛 충찬위 , Gardes d'élite, *P'ajögwi* [*Hpa tyek oui*], 破敵衛
파적위 .
- 971 忠武衛 충무위 , *Ch'ungmuwi* [*Tchyoung mou oui*], Garde de Ch'ungmu
[*Tchyoung mou*], ou 後衛 후위 , *Huwi* [*Hou oui*], Arrière-Garde ;
comprenant les Gardes de l'Obéissance loyale, *Ch'ungsunwi* [*Tchyoung
syoun oui*], 忠順衛 충순위 , Lanciers, *Chöngbyöng* [*Tjyeng pyeng*],
正兵 정병 , Gardes Vaillants, *Changyongwi* [*Tjang yong oui*], 壯勇衛
장용위 .
- 972 Chaque Garde était formée de cinq régiments, appelés Régiment du
Centre, *Chungbu* [*Tjyoung pou*], 中部 중부 ; Régiment de Gauche
Chwabu [*Tja pou*], 左部 좌부 ; Régiment de Droite, *Ubu* [*Ou pou*],
右部 우부 ; Régiment d'Avant-garde, *Chönbu* [*Tyen pou*], 前部 전
부 ; Régiment d'Arrière-garde, *Hubu* [*Hou pou*], 後部 후부 . Les
soldats, *Kunsa* [*Koun sä*], 軍士 군사 , de tous les districts de Corée
étaient distribués suivant un règlement fixe enter les vingt-cinq régiments.
A cette époque existaient aussi des soldats nommés *Muye* [*Mu yei*], 武藝
무예 , qui, outre l'instruction pratique, avaient une instruction théorique
assez étendue ; un corps de Soldats d'élite, *P'ajin'gun* [*Hpa tjin koun*],
破陣軍 파진군 , avec des officiers nommés *Künsa* [*Keun sä*], 勤事 근
사 , 7b r ; *Chongsa* [*Tjyong sä*], 從事 종사 , 8b r ; *Ch'usa* [*Tchou sä*],

趨事 추사 , 9b r ; que l'on plaçait à l'avant-garde pour rompre la ligne de bataille des ennemis ; enfin des Joueurs de conque, *Ch'wirajök* [*Tchoui ra tchyek*], 吹螺赤 취라적 ; Clairons, *Taep'yöngso* [*Tai hpyeng syo*], 大平簫 대평소 ; Joueurs de cornet, *Ch'wigak* [*Tchoui kak*], 吹角 취각 ; flûtistes, *Ch'wiso* [*Tchoui syo*], 吹簫 취소 ; Vétérinaires, *Maïi* [*Ma eui*], 馬醫 마의 .

- 242
- 973 Le rachat du service militaire par l'impôt du fouage (n° 372) qui eut lieu sans doute dans la première moitié du XVII^e siècle, et aussi les guerres avec les Japonais, puis avec les Mantchous, amenèrent une profonde modification de l'armée coréenne, qui, à partir de ce moment, s'est développée dans un sens uniforme jusqu'à ces dernières années : les soldats furent loués avec les fonds provenant du fouage, la Capitale fut entourée d'un grand nombre de camps, la plupart des fonctionnaires provinciaux furent investis de commandements militaires et formèrent des cadres prêts pour la guerre ; l'armement fut aussi perfectionné, et l'on se servit d'armes à feu et de bateaux construits sur de nouveaux modèles : tel est l'état de choses qui est indiqué par les *Statuts* de 1744, 1785 et 1865.
- 974 訓練都監 훈련도감 , *Hullyön togam* [*Houn ryen to kam*], Division de l'Ecole Militaire (cf. n° 730), fondée en 1594 ; le Général Commandant (n° 987) est désigné parfois par l'expression *Wönyung* [*Ouen young*], 元戎 원용 .
- 975 禁衛營 금위영 , *Kümwiyöng* [*Keum oui yeng*], Division de Kümwi [*Keum oui*], séparée de la précédente en 1682, constituée définitivement en 1754.
- 976 御營廳 어영청 , *Öyöngch'öng* [*E yeng htyeng*], Camp Royal. Un Lieutenant Royal, *Öyöngsa* [*E yeng sä*], 御營使 어영사 , fut institué en 1624 ; le Camp fut établi en 1652, réorganisé en 1706 . Il renferme deux cents Soldats-Guides du Roi, *Kajön pyölch'o musa* [*Ka tyen pyel tchyomou sä*], 駕前別抄武士 가전별초무사 .
- 977 摠戎廳 총융청 , *Ch'ongyungch'öng* [*Tchong young htyeng*], Camp de Ch'ongyung [*Tchong young*]. Fondé en 1624 pour la ville de Suwön

[Syou ouen] (n° 834) et autres districts voisins de Seoul, ce camp reçut de plus en 1747 le commandement de la forteresse de Pukhan [Peuk han] (n° 978) située au nord de Seoul ; en 1750, le Général de ce Camp devint en même temps Commandant en chef (n° 996) du Kyōnggi [Kyeng keui] ; ce titre lui fut enlevé en 1760. La fondation du Camp de Ch'ongni [Tchong ri] (n° 981) lui fit perdre l'autorité sur Suwōn [Syou ouen]. En 1846, ce Camp fut nommé Camp de Ch'ongwi [Tchong oui], *Ch'ongwiyōng* [Tchong oui yeng], 總衛營 총위영, et il reprit son ancien nom en 1849.

978 經理廳 경리청, *Kyōngnich'ōng* [Kyeng ri htyeng], Camp de Kyōngni [Kyeng ri]. Créé en 1712 pour garder la forteresse de Pukhan [Peuk han], *Pukhansansōng* [Peuk han san syeng], construite l'année précédente au nord de Seoul pour servir d'asile au Roi en temps de guerre, il fut supprimé en 1747 et la forteresse fut confiée au Camp précédent.

Dans la forteresse de Pukhan [Peuk han], se trouvent onze bonzeries, habitées par des bonzes militaires qui sont chargés de la garde des portes et forment le Camp des Bonzes, *Chiyōng* [Tcheui yeng], 緇營 치영 (cf. n° 1450), dépendant du Commandant de la place (n° 988).

979 扈衛廳 호위청, *Howich'ōng* [Ho oui htyeng], Camp de Howi [Ho oui], appelé aussi *Samch'ōng* [Sam htyeng], 三廳 삼청 ; *Naesamch'ōng* [Năi sam htyeng], 內三廳 내삼청 ; autrefois *Sach'ōng* [Să htyeng], 四廳 사청. En 1623, le Roi Injo [In tjo], 仁祖 인조, établit des Soldats d'escorte, *Howi* [Ho oui], 扈衛 호위, qui furent l'origine de ce Camp ; des modifications furent apportées à l'organisation en 1777.

980 龍虎營 용호영, *Yonghoyōng/Ryonghoyōng* [Ryong ho yeng], Camp de Yongho [Ryong ho], ou 禁軍廳 금군청, *Kūmgunch'ōng* [Keum koun htyeng] ; 禁營 금영, *Kūmyōng* [Keum yeng] ; le Général est appelé *Ajang* [A tjang], 亞將 아장. Au commencement de la dynastie, existaient trois Lieutenants-Généraux des Conseils des Ecuries (n° 574), *Kyōmsa pokchang* [Kyem să pok tjang], 兼司僕將 겸사복장, 2b m, et trois Lieutenants-Généraux de la Défense du Palais, *Naegūm wjang* [Năi keum oui tjang], 內禁衛將 내금위장, 2b m ; plus tard furent créés deux Lieutenants-Généraux de la Garde du Corps, *Urim wjang* [Oui tjang], 羽林衛將 우림위장, 2b m (*Saja wjang* [Să tjă oui tjang], 獅子衛將 사자위장, sous Sejong [Syei tjong], 世宗 세종, 1418-1450) ;

ces huit officiers généraux étaient appelés Lieutenants-Généraux du Palais, *Naejang* [Năi tjang], 內將 내장 ; ils étaient chargés spécialement de garder le Roi et étaient sous les ordres directs du Ministre de la Guerre (n° 706). Yönsan [Yen san], 燕山君 연산군 (1494-1506) forma sous leurs ordres deux Gardes, Garde de Ch'ungch'öl [Tchyoung htyel], *Ch'ungch'ölwi* [Tchyoung htyel oui], 衝鐵衛 충철위 , Garde de Sojök [So tyek], *Sojögwi* [So tyek oui], 掃狄衛 소적위 , supprimées par son successeur qui, en 1512, les remplaça par la Garde de Chöngno [Tyeng ro], *Chöngnowi* [Tyeng ro oui], 定廬衛 정로위 . L'organisation fut modifiée en 1652 et 1666 ; en 1744, on trouve les Lieutenants-Généraux réduits au rang 3a ; en 1755, on créa le Camp de Yongho [Ryong ho] sous les ordres du Ministre de la Guerre ; les Lieutenants-Généraux du Palais en firent partie comme Généraux (n° 987). Les officiers et soldats sont choisis par examen dans les autres corps. Pour les Camps de Seoul depuis 1866, cf. n° 1486-1490.

- 244
- 981 摠理營 총리영 , *Ch'onngiyöng* [Tchong ri yeng], Camp de Ch'onngi [Tchong ri] : il garde la ville de Suwön [Syou ouen] (n° 834) ; il fut établi en 1793, lorsque cette ville devint Préfecture-Forteresse ; le Préfet-Commandant fut en même temps Général de Changyong [Tjang yong], *Changyong oesa* [Tjang yong oi sä], 壯勇外使 장용외사 ; en 1802, le Camp de Changyong [Tjang yong] fut remplacé par le Camp actuel.
- 982 守御廳 수어청 , *Suöch'öng* [Syou e htyeng], Camp de Suö [Syou e], fondé en 1626 pour garder la forteresse de Namhan [Nam han] qu'on venait de construire (n° 835). En 1683, le Général du Camp fut installé à Kwangju [Koang tjou] (n° 835) et reçut le titre de Préfet-Commandant ; en 1690, le Camp rentra dans la liste des administrations métropolitaines et le Général fut en même temps Préfet (n° 896) ; en 1696, il ne conserva que ce dernier titre. Après divers changements, le Commandant de Namhan [Nam han] est, depuis 1795, Préfet-Commandant et Général.
- 983 管理營 관리영 , *Kwalliyöng* [Koan ri yeng], Camp de Kwalli [Koan ri], fondé en 1711 pour la ville de Kaesöng [Kăi syeng] (n° 836).
- 984 鎭府營 진부영 , *Chinbuyöng* [Tjin pou yeng], Camp de Chinbu [Tjin pou], fondé en 1700 et chargé de garder la ville de Kanghwa [Kang hoa]

(n° 837) ; réuni en 1779 au Camp de T'ong'ö [Htong e] (n° 1005) et reconstitué séparément en 1789.

985 四山參軍 사산참군 , *Sasan ch'amgun* [*Să san tcham koun*], 9b m, Gardien des Quatre Montagnes. La dynastie actuelle avait confié la surveillance des bois de pins qui sont sur les montagnes du territoire de Seoul, à des Surveillants, *Kamyök* [*Kam yek*], 監役 감역 ; en 1754, ils ont été remplacés par des Gardiens, dépendant de l'Ecole Militaire (n° 974), du Camp Royal (n° 976), du Camp de Yongho [Ryong ho] (n° 980) et du Camp de Ch'ongni [Tchong ri] (n° 981).

986 En 1770, les Divisions et Camps indiqués ci-dessus devaient comprendre près de 226.000 hommes, chiffre que l'on peut regarder comme absolument fictif.

987 Les titres en usage dans les Camps des Divisions sont les suivants :
 都提調 도제조 , *Tojejo* [*To tyei tjo*], 1a ; Maréchal Commandant en chef ;
 大將 대장 , *Taejang* [*Tai tjang*], 1a ; Général commandant en chef (Camp de Howi [Ho oui], n° 979) ;
 提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tjo*], 2a ; Général de Division ; nom littéraire :
Tüngdan [*Teung tan*], 登壇 등단 ;
 使 사 , *Sa* [*Să*], 2b ; Général commandant en chef ;
 大將 대장 , *Taejang* [*Tai tjang*], 2b ; Général ;
 中軍 중군 , *Chunggun* [*Tjyoung koun*], 2b ; Général en second ;
 留鎮大興山城 유진대흥산성 , *Yujin Taehüng sansöng* [*Ryou tjin tai heung san syeng*], (Général) commandant la forteresse de Taehüng [Tai heung] (au nord de Kaesöng [Kăi syeng], n° 836) ;
 別將 별장 , *Pyöljang* [*Pyel tjang*], 2b ; Général en service extraordinaire (au camp de Yongho [Ryong ho], n° 980) ;
 將 장 , *Chang* [*Tjang*], 2b ; Général (au camp de Yongho [Ryong ho], n° 980) ;
 別將 별장 , *Pyöljang* [*Pyel tjang*], 3a ; Général ;

988 千摠 천총 , *Ch'önch'ong* [*Tchyen tchong*], 3a ; Colonel ;
 局別將 국별장 , *Kukpyöljang* [*Kouk pyel tjang*], 3a ; Colonel de l'Ecole Militaire (n° 974) ;
 鎮營將 진영장 , *Chinyöngjang* [*Tjin yeng tjang*], 3a ; Colonel de Camp ;
 騎士將 기사장 , *Kisajang* [*Keui să tjang*], 3a ; Colonel de Cavalerie ;

別驍將 별효장 , *Pyölyhojang* [*Pyel hyo tjang*], 3a ; Colonel de Cavalerie ;
 管城將 관성장 , *Kwansöngjang* [*Koan syeng tjang*], 3a ;
 Colonel Commandant (la forteresse de Pukhan [Peuk han], n° 978) ;
 百摠 백총 , *Paekch'ong* [*Päik tchong*], 4a (?) ; Major ;
 把摠 파총 , *P'ach'ong* [*Hpa tchong*], 4b ; Commandant ;
 從事官 종사관 , *Chongsagwan* [*Tjyong sä koan*], 6b ; Capitaine ;
 斥堠將 척후장 , *Ch'ökhujang* [*Tchyek hou tjang*], 6b ; Capitaine du
 service des Courriers ;
 哨官 초관 , *Ch'ogwan* [*Tchyo koan*], 9b, Lieutenant.

- 989 Tous les grades ci-dessus appartiennent au mandarinat et sont réservés aux nobles, sauf des exceptions assez fréquentes pour les derniers ; les grades inférieurs donnent les qualifications de *Changgwán* [*Tjyang koan*], 將官 장관 ; *Changgyo* [*Tjyang kyo*], 將校 장교 , et sont accordés aux soldats : 敎鍊官 교련관 , *Kyoryön'gwan* [*Kyo ryen koan*], ou 執事 집사 , *Chipsa* [*Tjip sä*], Sergent-Instructeur ;
 知穀官 지구관 , *Chigugwan* [*Tji kou koan*], Sergent-Archer ;
 旗牌官 기패관 , *Kip'aegwan* [*Keui hpai koan*], Porte-Enseigne ;
 旗隊長 기대장 , *Kidaejang* [*Keui täi tjang*], Sergent Porte-Enseigne ;
 別武士 별무사 , *Pyölmusa* [*Pyel mou sä*], Sergent ;
 軍官 군관 , *Kun'gwan* [*Koun koan*], Caporal ;
 守堞軍官摠 수첩군관총 , *Such'öp kun'gwanch'ong* [*Syou htyep koun koan tchong*], Caporal Garde-Muraille ;
 監官 감관 , *Kamgwan* [*Kam koan*], Sous-Officier chargé d'une mission ;
 部將 부장 , *Pujang* [*Pou tjang*], Garde d'un poste ;
 所任軍官 소임군관 , *Soim kun'gwan* [*So im koun koan*], Caporal Comptable ;
 閑良軍官 한량군관 , *Hallyang kun'gwan* [*Han ryang oun koan*], Caporal surnuméraire ;
 別軍官 별군관 , *Pyölgun'gwan* [*Pyel koun koan*], Caporal Spécial ;
 勸武軍官 권무군관 , *Kwönmu kun'gwan* [*Kouen mou koun koan*], Caporal d'encouragement ;
 騎士 기사 , *Kisa* [*Keui sä*] ; 別騎衛 별기위 , *Pyölgwiwi* [*Pyel keui oui*] ;
 別驍士 별효사 , *Pyölyhosa* [*Pyel hyo sä*] ; 騎兵 기병 , *Kibyöng* [*Keui pyeng*] ; 馬兵 마병 , *Mabyöng* [*Ma pyeng*], Cavaliers ;
 步兵 보병 , *pobyöng* [*po pyeng*], Fantassin ;
 砲手 포수 , *P'osu* [*Hpo syou*] ; 火砲 화포 , *Hwap'o* [*Hoa hpo*], Fusiliers ;

殺手 살수 , *Salsu* [*Sal syou*], Tueur ;
 旗手 기수 , *Kisu* [*Keui syou*], Porte-Enseigne ;
 牢子 노 (뇌) 자 , *No(Noe)ja* [*Ro (reu) tjǎ*], soldat chargé d'appliquer la bastonnade ;
 吹鼓手 취고수 , *Ch'wigosu* [*Tchyoui ko syou*], Tambours et Trompettes ;
 塘報手 당보수 , *Tangbosu* [*Tang po syou*], Courrier ;
 牙兵 아병 , *Abyöng* [*A pyeng*], Fusilier ;
 坐纛手 좌독수 , *Chwadoksu* [*Tjoa tok syou*], Porte-Drapeau.

990 Le Camp de Kanghwa [Kang hoa] (n° 984) a des Sous-Officiers nommés *Chang'üiryö* [*Tjang eui rye*], 壯義旅 ; celui de Songdo [Syong to] (n° 983) a les *Sönmü* [*Syen mou*], 選武 선무 ; le Namhan [Nam han] a les *Kun'gwan* [*Koun koan*], 軍官 군관 , Suwön [Syou ouen] (n° 981) a les *Pyölhyogisa ryölgyo* [*Pyel hyo keui sä ryel kyo*], 別驍騎士列校 별효기사 렬교 , et les *Pyölhyosa* [*Pyel hyo sä*], 別驍士 별효사 .

991 Les caractères *Chung'il* [*Tjyoung il*], 中日 중일 , indiquent une sorte d'examen auquel sont soumis quelques-uns des gradés inférieurs.

247

992 L'organisation militaire des Confins (n° 863) sous la dynastie de Koryö [Korye] était la suivante :

兵馬使 병마사 , *Pyöngmasa* [*Pyeng ma sä*], Commandant en chef, institué par Söngjong [Syeng tjong], 成宗 성종 , en 989 ;
 知兵馬使 지병마사 , *Chibyöngmasa* [*Tji pyeng ma sä*], Commandant en second, datant de la même époque ;
 兵馬錄事 병마녹사 , *Pyöngma noksa* [*Pyeng ma rok sä*] ; 兵馬副使 병마부사 , *Pyöngma pusa* [*Pyeng ma pou sä*] ; 兵馬判官 병마판관 , *Pyöngma p'an'gwan* [*Pyeng ma hpan koan*], Aide-de-Camp ;
 防禦使 방어사 , *Pang'ösa* [*Pang e sä*], Lieutenant-Général ;
 都節制使 도절제사 , *Tojöljesa* [*To tjyel tjei sä*], Maréchal de Camp ;
 節制使 절제사 , *Chöljesa* [*Tjyel tjei sä*], Vice-Maréchal de Camp ;
 鎮將 진장 , *Chinjang* [*Tjin tjang*], Colonel ;
 鎮副將 진부장 , *Chinbujang* [*Tjin pou tjang*], Lieutenant-Colonel ;
 馬畜滋長別監 마축자장별감 , *Machük chajang pyölgam* [*Ma hyouk tjǎ tjang pyel kam*], Capitaine Surveillant des Haras ;

津渡句當 진도구당 , *Chindo kudang* [*Tjin to kou tang*], Lieutenant Surveillant de Bac (cf. n° 902).

Les autres provinces ne semblent pas avoir eu d'organisation militaire spéciale.

993 L'armée provinciale s'est beaucoup développée sous la dynastie actuelle, dès le commencement du XV^e siècle, des Commandants en chef ont été mis dans toutes les provinces et des grades inférieurs ont été ajoutés au-dessous de Lieutenant-Colonel (cf. n° 994, 999) ; les postes de Général Commandant un Camp, Commandant la Maréchaussée (n° 998) ont été créés au XVII^e siècle ; les Généraux de Division (n° 996) (Lieutenants-Généraux, n° 992) ont été rendus permanents et établis dans toutes les provinces, pendant le XVII^e et XVIII^e siècles.

994 Aujourd'hui le Gouverneur de province (n° 896) a le titre de Général Commandant en chef l'Infanterie et la Cavalerie, *Pyöngma chöltosa* [*Pyeng ma tjel to sä*], 兵馬節度使 병마절도사 , 2b ; on l'appelle aussi *Pyöngsa* [*Pyeng sä*], 兵使 병사 , et *Konsu* [*Kon syou*], 梱帥 곤수 ; son camp est désigné par les expressions *Kamyöng* [*Kam yeng*], 監營 감영 ; *Kaeyöng* [*Käi yeng*], 開營 개영 ; il a sous ses ordres la Division de Défense, *Sunyöng* [*Syoun yeng*], 巡營 순영 , ou *Chujin* [*Tjyou tjin*], 主鎮 주진, qui comprend un Général en second, *Chunggun* [*Tjyoung koun*], 中軍 중군 , 3a (ou 中營 중영 , *Chungyöng* [*Tjyoung yeng*]), parfois des Aides-de-Camp, *Uhu* [*Ou hou*], 虞候 우후 , 3a ou 3b.

995 Outre le Gouverneur, Général Commandant en chef, toutes les provinces sauf deux (Kyönggi [*Kyeng keui*], Kangwön [*Kang ouen*]) ont un ou deux autres Généraux Commandant en chef l'Infanterie et la Cavalerie ; l'un de ceux-ci, résidant à Kyöngsöng [*Kyeng syeng*], 鏡城 경성 (Hamgyöng-do [*Ham kyeng to*]) a un Aide-de-camp qui porte le titre de *P'yöngsa* [*Hpyeng sä*], 評事 평사 , 6a. Ces Généraux Commandant en chef sont en même temps magistrats civils.

996 Dans d'autres districts, les magistrats civils ont en même temps les titres qui suivent, indiquant seulement le grade en cas de guerre.

防禦使 방어사 , *Pang'ösa* [*Pang e sä*], 2b ; Général de Division ; autre nom : *Pangyöng* [*Pang yeng*], 防營 방영 ;
節制使 절제사 , *Chöljesa* [*Tjyel tjei sä*], 3a ; Général de Brigade ;

兪節制使 침절제사 , *Ch'ŏmjŏljesa* [*Tchyem tjiel tjei sǎ*], 3b, Colonel ;
 同兪節制使 동침절제사 , *Tongch'ŏmjŏljesa* [*Tchyem tjiel tjei sǎ*], 3b,
 Lieutenant-Colonel ;

997 Les divers Camps provinciaux portent les noms suivants :

北營 북영 , *Pugyŏng* [*Peuk yeng*] ; 北兵營 북병영 , *Pukpyŏngyŏng* [*Puk pyeng yeng*], (dans le Département nord du Hamgyŏng-do [Ham kyeng to]) ;

靑營 청영 , *Ch'ŏngyŏng* [*Tchyeng yeng*] ; 南兵營 남병영 , *Nambyŏngyŏng* [*Nam pyeng yeng*], (Département sud du Hamgyŏng-do [Ham kyeng to]) ;

淸營 청영 , *Ch'ŏngyŏng* [*Tchyeng yeng*] ; 忠淸道兵營 충청도병영 , *Ch'ungch'ŏng-do pyŏngyŏng* [*Tchyoung tchyeng to pyeng yeng*], (province de Ch'ungch'ŏng [Tchyoung tchyeng]) ;

康營 강영 , *Kangyŏng* [*Kang yeng*] ; 全羅道兵營 전라도병영 , *Chŏlla-do pyŏngyŏng* [*Tjyen ra to pyeng yeng*], (province de Chŏlla [Tjyen ra]) ;

蔚營 울영 , *Uryŏng* [*Oul yeng*] ; 慶尙左道兵營 경상좌도병영 , *Kyŏngsang-jwado pyŏngyŏng* [*Kyeng syang tja to pyeng yeng*], (Département de gauche du Kyŏngsang-do [Kyeng syang to]) ;

靛營 축영 , *Ch'ogyŏng* [*Tchyok yeng*] ; 慶尙右道兵營 경상우도병영 , *Kyŏngsang-udo pyŏngyŏng* [*Kyeng syang ou to pyeng yeng*], (Département de droite du Kyŏngsang-do [Kyeng syang to]) ;

岡營 강영 , *Kangyŏng* [*Kang yeng*] ; 黃海道兵營 황해도병영 , *Hwanghae-do pyŏngyŏng* [*Hoang hǎi to pyeng yeng*], (province de Hwanghae [Hoang hǎi]) ;

灣營 완 (만) 영 , *Wan(Man)yŏng* [*Oan (Man) yeng*] ; 義州兵營 의주병영 , *Ŭiju pyŏngyŏng* [*Eui tjiyou pyeng yeng*], (Ŭiju [Eui tjiyou], province de P'yŏngan [Hpyeng an]) ;

江營 강영 , *Kangyŏng* [*Kang yeng*] ; 江界兵營 강계병영 , *Kanggye pyŏngyŏng* [*Kang kyei pyeng yeng*], (Kanggye [Kang kyei], province de P'yŏngan [Hpyeng an]) ;

平營 평영 , *P'yŏngyŏng* [*Hpyeng yeng*] ; 平安道兵營 평안도병영 , *P'yŏngan-do pyŏngyŏng* [*Hpyeng an to pyeng yeng*], (province de P'yŏngan [Hpyeng an]) ; le même Camp est aussi nommé *Yuyŏng* [*Ryou yeng*], 柳營 유영 , et *Anyŏng* [*An yeng*], 安營 안영 .

- 998 Quelques magistrats, de trois à neuf par province, ont un commandement militaire effectif ; ils portent le titre de Général Commandant un Camp, Commandant la Maréchaussée, *Chinyōngjang kyōm t'op'osa* [*Tjin yeng tjang kyem hto hpo sā*], 鎮營將兼討捕使 진영장겸토포사 , 3a ; il existe aussi des Colonels de la Maréchaussée, *Chinmuyōngjang* [*Tjin mou yeng tjang*], 鎮撫營將 진무영장 . La province de Hamgyōng [Ham kyeng] a de plus six Généraux qui portent le titre spécial de *Wijang* [*Oui tjang*], 衛將 위장 , 3a.
- 999 Les postes qui ne sont pas chefs-lieux de districts, sont dirigés par des Commandants, *Manho* [*Man ho*], 萬戶 만호 , 4b³² , par des Capitaines, *Chōlje towi* [*Tjyel tjei to oui*], 節制都尉 절제도위 , 6b, et par des Lieutenants de première et de seconde classe, *Kwōn'gwan* [*Kouen koan*], 權管 권관 , 9b et *Pyōljang* [*Pyel tjang*], 別將 별장 , *Chomo pyōljang* [*Tjyo mo pyel tjang*], 召募別將 조모별장 (le caractère 召 ayant les deux prononciations 조 et 소 , on trouve fréquemment *Somo pyōljang*, 소모별장), 9b. Les haras sont confiés à des Capitaines Surveillants, *Kammokkwan* [*Kam mok koan*], 監牧官 감목관 , 6 b (n° 579 ; cf. aussi n° 992).
- 1000 A la différence de la hiérarchie civile des magistrats de district qui ne sert qu'à distinguer les rangs, la hiérarchie militaire comprend la subordination de chaque officier à son supérieur immédiat. Les fonctions qui sont à la fois civiles et militaires sont remplies soit par des fonctionnaires civils, soit par des fonctionnaires militaires ; les fonctions de Commandant, Capitaine, Lieutenant, sont parfois accordées à des soldats non-nobles. Actuellement, on achète fréquemment les charges inférieures, et même celles de Lieutenant-Colonel et de Colonel.
- 1001 Aux Camps des Généraux Commandant en chef, *Chujin* [*Tjyou tjin*], 主鎮 주진 ; à ceux des Généraux et Colonels, *Kōjin* [*Ke tjin*], 巨鎮 거진 ; à ceux des Lieutenants-Colonels, Commandants, Capitaines , *Chōjin* [*Tjye tjin*], 諸鎮 처진 , sont attachés des Calligraphes (cf. n° 629, 655), Dessinateurs, *Hwawōn* [*Hoai ouen*], 畫 / 畫員 화원 (cf. n° 615 et 629), Interprètes, *T'ongsa* [*Htong sā*], 通事 통사 (n° 661-663), considérés comme officiers inférieurs, *Kun'gwan* [*Koun koan*], 軍官 군관 , et dépendant de leurs administrations respectives.

³² Pour l'origine de ce titre, cf. n° 321.

- 1002 Les soldats des provinces portent les noms qui suivent :
- 親騎衛 친기위 , *Ch'in'giwi* [*Tchin keui oui*], Cavaliers-Gardes, du Hamgyöng-do [Ham kyeng to] ;
- 馬兵 마병 , *Mabyöng* [*Ma pyeng*], Cavaliers, dans toutes les provinces ;
- 濟州馬兵 제주마병 , *Cheju mabyöng* [*Tjyei tjyou ma pyeng*], Cavaliers de Quelpaërt ;
- 別騎衛 별기위 , *Pyölgwi* [*Pyel keui oui*], Cavaliers-Gardes, de Tongnae [Tong räi], 東萊 동래 (province de Kyöngsang [Kyeng syang]) ;
- Pyölhogisa* [*Pyel hyo keui sä*], 別驍騎士 별효기사 , Cavaliers Spéciaux, de P'aju [Hpa tjyou], 坡州 파주 , (province de Kyönggi [Kyeng keui]) ;
- 別驍士 별효사 , *Pyölhosa* [*Pyel hyo sä*], Cavaliers Spéciaux, de Namyang [Nam yang], 南陽 , P'aju [Hpa tjyou], 坡州 파주 , Changdan [Tjyang tan], 長湍 장단 (province de Kyönggi [Kyeng keui]) ;
- 別武士 별무사 , *Pyölmusa* [*Pyel mou sä*], Sergents, des provinces de P'yöngan [Hpyeng an], Hwanghae [Hoang häi], Kangwön [Kang ouen], Kyöngsang [Kyeng syang] ;
- 濟州子弟 제주자제 , *Cheju chaje* [*Tjyei tjyou tjä tyei*], Cadets de Quelpaërt ;

251

-
- 1003 On trouve mention de bateaux de guerre dès l'an 30 de notre ère. Le royaume de T'aebong [Htai pong] avait une marine puissante, dont Wang Kõn [Oang ken], 王建 , plus tard fondateur de la dynastie de Koryõ [Korye], était le chef.
- 1004 En 1009, Hyönjong [Hyen tjong], 顯宗 현종 , fit construire 75 bateaux de guerre.
- Wönjong [Ouen tjong], 元宗 원종 (1259-1274) établit le Conseil de l'Amirauté, 戰艦都監 전함도감 , *Chõnham togam* [*Tjyen ham to kam*].
- Kongmin [Kong min], 恭愍王 공민왕 , en 1374, ordonna la construction de plus de 2000 jonques de guerre.
- Kongyang [Kong yang], 恭讓王 공양왕 , en 1392, exempta d'impôt les districts maritimes et prit trois hommes par feu pour l'armée de mer.

- 1005 Sejo [Syei tjo], 世祖 세조 , en 1465, réorganisa la marine ; il ordonna d'étudier les bateaux chinois, japonais et ceux des îles Ryū-Kyū [Lieou k'ieou] et de s'inspirer de ces modèles pour améliorer les jonques coréennes. L'organisation maritime alla se développant jusqu'au XVII^e siècle ; les Contre-Amiraux des provinces (n° 1007) ont été établis successivement pendant les XV^e et XVI^e siècles ; leur titre actuel date de 1467. La charge de l'Amiral de l'Escadre de T'ong'ö [Htong e], *Sugun t'ongösa* [*Syou koun htong e sä*], 水軍統禦使 수군통어사 , 2b, qui commande les côtes du Kyönggi-do [Kyeng keui to], du Hwanghae-do [Hoang häi to] et du Ch'ungch'öng-do [Tchyoung tchyeng to], fut établi sous le Roi Injo [In tjo], 仁祖 인조 , en 1633 ; sous Sönjo [Syen tjo], 宣祖 선조 , en 1593, avait été créée celle de l'Amiral de l'Escadre de T'ongje [Htong tjei], *Sugun t'ongjesa* [*Syou koun htong tjei sä*], 水軍統制使 수군통제사 , 2b, pour commander les côtes du Kyöngsang-do [Kyeng syang to], du Ch'ungch'öng-do [Tchyoung tchyeng to] et du Chölla-do [Tjyen ra to] ; cette seconde Escadre est appelée T'ongyöng [Htong yeng], 統營 통영 . Ces deux postes existent encore. Ces Amiraux sont accompagnés de Vice-Amiraux, *Chunggun* [*Tjyoung koun*], 中軍 중군 , 2b ou 3a, et de Capitaines Aides-de-Camp, *Uhu* [*Ou hou*], 虞候 우후 , 3a.
- 1006 Les Camps maritimes portent les noms ci-dessous :
 桐營 동영 , *Tongyöng* [*Tong yeng*], pour le Kyönggi-do [Kyeng keui to] ;
 蘇營 소영 , *Soyöng* [*So yeng*], pour le Ch'ungch'öng-do [Tchyoung tchyeng to] et le Hwanghae-do [Hoang häi to] ;
 萊營 내영 , *Naeyöng* [*Räi yeng*], pour le Kyöngsang-do [Kyeng syang to],
 Département de gauche ;
 梅營 매영 , *Maeyöng* [*Mäi yeng*], pour le Chölla-do [Tjyen ra to],
 Département de gauche ;
 蓮營 연영 , *Yönyöng* [*Ryen yeng*], pour le Chölla-do [Tjyen ra to],
 Département de droite ;
- 1007 Il existe dans chaque province un, deux ou trois Contre-Amiraux Commandant en chef, *Sugun chöltosa* [*Syou koun tjel to sä*], 水軍節度使 수군절도사 , 3a ; le Gouverneur (n° 896) occupe toujours l'un de ces postes. Auprès des Contre-Amiraux se trouvent des Capitaines Aides-de-Camp, *Uhu* [*Ou hou*], 虞候 우후 , 4a.

1008 Ces postes sont remplis par des magistrats de districts ou d'anciens soldats, suivant les mêmes coutumes qui existent dans l'armée de terre. Parmi les grades inférieurs, on trouve :

別武士 별무사 , *Pyölmusa* [*Pyel mou sä*], Maître, de la Division maritime du Kyönggi [Kyeng keui] ;

將士 장사 , *Changsa* [*Tjyang sä*], Maître, des Escadres de T'ong'ö [Htong e] et T'ongje [Htong tjyei] (n° 1005) ;

軍官 군관 , *Kun'gwan* [*Koun koan*], Quartier-Maître, de la division de Yöngjong [Yeng tjong], 永宗 영종 (Kyönggi-do [Kyeng keui to]).

D'après les *Statuts* de 1469, les Soldats de marine, *Sugun* [*Syou koun*], 水軍 수군, formaient un corps héréditaire, dont les membres ne pouvaient remplir d'autre emploi ; ceux qui se distinguaient, arrivaient au grade de Sous-officier.

1009 A la même époque, les jonques de mer portaient les noms suivants :

	Nombre total des jonques
大猛船 대맹선 (전), <i>Taemaengsön(jön)</i> [<i>Tai mäing syen (tjyen)</i>], Grandes jonques	80
中猛船 중맹선 (전), <i>Chungmaengsön(jön)</i> [<i>Tjyoung mäing syen (tjyen)</i>], Jonques moyennes	192
小猛船 소맹선 (전), <i>Somaengsön(jön)</i> [<i>Syo mäing syen (tjyen)</i>], Petites jonques	216
無軍猛船 무군맹선 (전), <i>Mugunmaengsön(jön)</i> [<i>Mu koun mäing syen (tjyen)</i>], jonques non armées ³³	249

1010 Dans les *Statuts* de 1744, la flotte de guerre est composée d'une façon toute différente :

戰船 전선 (전), <i>Chönsön(jön)</i> [<i>Tjyen syen (tjyen)</i>], Vaisseaux de combat	117
防船 방선 (전), <i>Pangsön(jön)</i> [<i>Pang syen (tjyen)</i>], Vaisseaux de défense	76
兵船 병선 (전), <i>Pyöngsön(jön)</i> [<i>Pyeng syen (tjyen)</i>], Vaisseaux pour les soldats	161
龜船 귀선 (전), <i>Kwisön(jön)</i> [<i>Koui syen (tjyen)</i>], Vaisseaux-tortues	14 ; inventés en 1592 par Yi Sunsin [Ri Syoun sin], 李舜臣 이순신 (n° 434) : c'étaient de grandes barques à double pont avec des meurtrières ménagées tout autour, les combattants étaient à l'abri pour tirer ; sur le pont supérieur étaient fixées de nombreuses lames dissimulées par de la paille, afin d'entraver les tentatives d'abordage. Ce sont les seuls vaisseaux dont j'ai pu trouver la description.
伺候船 사후선 (전), <i>Sahusön(jön)</i> [<i>Sä hou syen (tjyen)</i>], Vaisseaux éclaireurs	318
汲水船 급수선 (전), <i>Küpsusön(jön)</i> [<i>Keup syou syen (tjyen)</i>], Vaisseaux chargés de porter	

³³ Le nom de ces jonques semble venir des jonques de Silla [Sin ra], sur lesquelles on mit des figures de lion *Saja* [*Sä tjä*], 獅子 사자, ou *Maengsu* [*Mäing syou*], 猛獸 맹수 (511).

l'eau douce	19
揆船 돌선 (전), <i>Tolsŏn(jŏn)</i> [<i>Tol syen (tjyen)</i>], Vaisseaux d'attaque	2
海鵝船 해홀선 (전), <i>Haeholsŏn(jŏn)</i> [<i>Hăi hol syen (tjyen)</i>], Vaisseaux faucon (insubmersible)	1
挾船 협선 (전), <i>Hyŏpsŏn(jŏn)</i> [<i>Hyep syen (tjyen)</i>], Vaisseaux de réserve	18
追捕船 추포선 (전), <i>Ch 'up 'osŏn(jŏn)</i> [<i>Tchyou hpo syen (tjyen)</i>], Vaisseaux de poursuite	23
艍船 거도선 (전), <i>Kŏtosŏn(jŏn)</i> [<i>Ke to syen (tjyen)</i>], Barques	22
別小船 별소선 (전), <i>Pyŏlsosŏn(jŏn)</i> [<i>Pyel syo syen (tjyen)</i>], Barque	1
小猛船 소맹선 (전), <i>Somaengsŏn(jŏn)</i> [<i>Syo mǎing syen (tjyen)</i>], Petite jonque de guerre	1

La flotte était répartie sur les côtes de six provinces, le Kangwŏn-do [Kang ouen to] et le Hamgyŏng-do [Ham kyeng to] n'étant pas défendus, malgré l'étendue de leurs côtes. En 1770, l'armée de mer, en ne comprenant que les soldats, et sans compter même les sous-officiers, devait se composer environ de 77 000 hommes.

1011 Les *Statuts* de 1866 ne mentionnent plus rien de cette flotte, et il n'y est plus question que des jonques pour le transport des grains, *Chosŏn(jŏn)* [*Tjo syen (tjyen)*], 漕船 조선 (전). Après avoir dépendu de la Chambre des Bateaux (n° 799), ces jonques avaient passé sous la surveillance de la Chambre des Bateaux et Ponts (n° 800). Cette administration avait des Surveillants, *Kwallyŏng* [*Kwan ryeng*], 管領 관령 , pour les jonques de transport ; les Matelots, *Sagong* [*Sa kong*], 沙工 , étaient inscrits sur les registres.

1012 Sous la dynastie de Koryŏ [Korye], les esclaves fugitifs devenaient Matelots, *Susu* [*Syou syou*], 水手 수수 . Dans les *Statuts* de 1469, on trouve un corps spécial de Matelots pour le transport, *Chojol* [*Tjo tjol*], 漕卒 조졸 , constitué héréditairement à l'image des Soldats de marine (n° 1008) ; chaque jonque avait un Patron, *Yŏngsŏn(jŏn)* [*Ryeng syen (tjyen)*], 領船 영선 (전) ; dix jonques avaient un Capitaine, *T'ongnyŏng* [*Htong ryeng*], 統領 통령 ; vingt jonques avaient un Commandant, *Chŏnho* [*Tchyen ho*], 千戶 천호 .

1013 Comme complément de l'organisation militaire, des signaux de feu, *pongsu* [*pong syou*], 烽燧 봉수 , sont installés sur les montagnes, depuis les côtes et frontières jusqu'à Seoul, et sont confiés à des grades inférieurs, qui sont alors appelés Gardiens, *Ponggun* [*Pong koun*], 烽軍 봉군 ; cette institution date de 1149.

CHAPITRE XIV

Les Examens civils et les Rangs officiels.

La Noblesse

- 1014 Les examens portant sur les classiques, *Toksö ch'ulsingwa* [*Tok sye tchyoul sin koa*], 讀書出身科 독서출신과 , furent institués dans le royaume de Silla [Sin ra] en 788 ; ils donnaient le titre d'Elève reçu aux Examens (n° 533). Auparavant, il n'y avait d'examens que de tir à l'arc ; depuis l'établissement des études chinoises jusqu'à la fin du royaume de Silla [Sin ra], plusieurs centaines de Coréens allèrent étudier en Chine, y furent reçus docteurs et quelques-uns y exercèrent des fonctions.
- 1015 En 958, le Roi de Koryö [Korye], Kwangjong [Koang tjong], 光宗 광종 , institua des examens imités des examens chinois et où l'on donne le titre de Licencié, *Chinsa* [*Tjin sä*], 進士 진사 ; les examens avaient lieu sans époques fixes, les candidats reçus étaient choisis comme fonctionnaires. Le Roi établit aussi des examens de médecine et d'astrologie. Les Examineurs furent appelés *Chigonggö* [*Tji kong ke*], 知貢舉 / 舉 , puis *Tokkwön'gwan* [*Tok kouen koan*], 讀卷官 독권관 ; *Togosi* [*To ko si*], 都考試 도고시 ; *Kosigwan* [*Ko si koan*], 考試官 고시관 . Plus tard on décerna le titre de Docteur, *Kŭpche* [*Keup tyei*], 及第 급제 .
- Les examens spéciaux du Collège des Lettrés (n° 537) furent établis en 1031 ; ils furent appelés *Sönggyunsi* [*Syeng kyoun si*], 成均試 성균시 , ou *Namsöngsi* [*Nam syeng si*], 南省試 남성시 , ou *Kamsi* [*Kam si*], 監試 감시 ; on les supprima en 1368.
- En 1048, les fils de Clers de district (n° 1133) furent autorisés à se présenter aux examens.
- Un examen éliminatoire, antérieur à l'examen de licence, fut établi en 1330.
- En 1369, fut adoptée la division des examens en premières épreuves, secondes épreuves, épreuves palatines (n° 1020-1023).
- En 1370, les lettrés coréens furent autorisés par l'Empereur à se présenter aux examens de la Capitale ; les Ming, 明 명 , ne faisaient d'ailleurs par là que confirmer un usage qui s'était perpétué depuis la dynastie des Tang [T'ang], 唐 당 .
- 1016 Sous la dynastie de Koryö [Korye], l'étude du chinois gagna aussi une faveur de plus en plus grande, les Licenciés et Docteurs obtinrent des Rois

toutes sortes de distinctions et de privilèges. La dynastie qui monta sur le trône en 1392, réorganisa le système des examens, en conservant quelques-unes des coutumes du Koryŏ [Korye] et empruntant plusieurs règles aux Yuan [Yuen], 元 원 ; l'importance des examens pour l'arrivée aux fonctions ne fit d'ailleurs qu'augmenter. Les règlements des examens ont peu changé depuis lors ; les concours sont devenus de plus en plus fréquents.

- 1017 生徒 생도 , *Saengdo* [*Säing to*], Elèves : 126 au Collège des Lettrés (n° 539), 20 aux Quatre Ecoles (n° 544) ; de plus Elèves provinciaux en nombre fixe dans chaque district.
- 1018 儒生 유생 , *Yusaeng* [*You säing*] ; 士夫 사부 , *Sabu* [*Să pou*] (cf. n° 1085), Lettré : ce terme a souvent le même sens que le précédent.
- 1019 舉 / 舉子 거자 , *Kŏja* [*Ke tjă*], Candidat.
- 1020 式年生員初覆試 식년생원초복시 , *Singnyŏn saengwŏn ch'oboksi* [*Sik nyen säing ouen tcho pok si*], ou 監試初覆試 감시초복시 , *Kamsi ch'oboksi* [*Kam si tcho pok si*], Première et seconde épreuves des Concours de Licence des années de règle (années qui ont les caractères *cha* [*tjă*], 子 자 , *myo*, 卯 묘 , *o*, 午 오 , *yu* [*you*], 酉 유). Tous les fonctionnaires au-dessous de la 4^e classe, et les lettrés peuvent se présenter. La première épreuve, *ch'osi* [*tcho si*], 初試 초시 , se passe à l'automne de l'année de règle, en deux places, *so*, 所 소 , dans la ville de Seoul, pour la ville et la province de Kyŏnggi [Kyeng keui] ; les Examineurs, *Sigwan* [*Si koan*], 試官 시관 , au nombre de trois pour chaque place, sont choisis par le Roi parmi les fonctionnaires de rang 3a ou au-dessous ; au Troisième Censeur (n° 317) assisté à l'examen. La première épreuve de la licence se passe, dans chaque province autre que le Kyŏnggi [Kyeng keui], sous le nom d'examen provincial, *hyangsi* [*hyang si*], 鄉試 향시 ; l'Examineur est désigné par le Gouverneur (n° 896).
- Ceux qui ont été reçus à cette première épreuve, doivent être reçus à la seconde épreuve qui a lieu au printemps suivant, sous peine d'avoir à recommencer les deux parties de l'examen. Cette seconde épreuve, *poksi* [*pok si*], 覆試 복시 , désignée aussi sous le nom d'examen de Seoul, *hoesi* [*hoi si*], 會試 회시 , a lieu uniquement à la Capitale, en deux places, qui sont souvent le Collège des Lettrés (n° 539) et le Ministère des Rites (n° 415) ; il y a pour chaque place deux Examineurs de rang 2b ou au-dessus

et trois Examineurs de rang 3a ou au-dessous : un Troisième Censeur (n° 317) surveille.

- 1021 式年進士初覆試 식년진사초복시, *Singnyŏn chinsa ch'oboksi* [*Sik nyen tjin sǎ tcho pok si*], Première et seconde épreuves des Concours de Licence des années de règle. Actuellement cet examen est confondu avec le précédent : chaque épreuve dure deux jours, et l'on peut être reçu en se présentant l'un quelconque des deux jours ; les Candidats reçus le premier jour prennent le titre de *Chinsa* [*Tjin sǎ*], 進士 진사, nom littéraire : *Sama* [*Sǎ ma*], 司馬 사마 ; les Candidats reçus le second jour s'appellent *Saengwŏn* [*Sǎing ouen*], 生員 생원. Les deux titres donnent également accès à certaines fonctions et permettent d'entrer au Collège des Lettrés (n° 539). A l'origine les matières de l'examen étaient différentes, mais les deux examens étaient confondus dès 1744.
- 1022 式年文科初覆試 식년문과초복시, *Singnyŏn mun'gwa ch'oboksi* [*Sik nyen moun koa tcho pok si*], Première et seconde épreuves des Concours de Doctorat des années de règle, ou Concours de la Salle orientale, *Tongdang* [*Tong tang*], 東堂 동당. Ces deux épreuves ont lieu à l'automne de l'année de règle et au printemps suivant ; il faut, pour être Docteur, être reçu aux deux épreuves consécutives. Les Lettrés du Collège de Confucius (n° 539), qui sont restés trois cents jours au Collège, passent la première épreuve dans le Collège (examen du Collège, *kwansi* [*koan si*], 館試 관시) ; les Lettrés de Seoul et du Kyŏnggi-do [Kyeng keui to] se présentent à l'examen de Seoul qui se passe en deux places ; l'examen provincial, *hyangsi* [*hyang si*], 鄉試 향시, a lieu, dans chaque province autre que celle de Kyŏnggi [Kyeng keui], en une ou deux localités. L'examen comprend trois jours d'épreuves, *samjang* [*sam tjang*], 三場 삼장, mais on peut être reçu en se présentant à l'un seulement des trois jours. Les Examineurs pour Seoul sont choisis de la même façon que pour la première épreuve du Concours de Licence (n° 1020) ; pour la plupart des provinces, les Lieutenants-Gouverneurs (n° 896) sont de droit Examineurs ; pour d'autres, on envoie un fonctionnaire de Seoul ; dans les deux cas, des Assesseurs, *Ch'amsigwan* [*Tcham si koan*], 參試官 참서관, sont désignés par le Gouverneurs (n° 896).
- La seconde épreuve, *poksi* [*pok si*], 覆試 복시, a lieu à Seoul, en deux places ; elle est ouverte aux seuls Candidats reçus à la première épreuve immédiatement précédente, sauf exceptions. Les Examineurs sont au

nombre de sept, trois de rang 2b ou au-dessus, quatre de rang 3a ou au-dessous.

- 1023 式年文科殿試 식년문과전시 , *Singnyŏn mun'gwa chŏnsi* [*Sik nyen moun koa tyen si*]. L'Examen Palatin, *Chŏnsi* [*Tyen si*], 殿試 전시 , suit immédiatement la seconde épreuve du Doctorat (n° 1022) ; depuis plus d'un siècle, il a cessé d'être effectif et l'on se borne à remettre les diplômes aux nouveaux Docteurs. Le Roi assiste à l'examen, avec un Examineur *Tokkwŏn'gwan* [*Tok kouen koan*], 讀卷官 독권관 , 2b ou au-dessus, et quatre Vice-Examineurs, *Taedokkwan* [*T'ai tok koan*], 對讀官 대독관 , 3a ou au-dessous. Après cette cérémonie, on proclame les noms des Candidats reçus, *Ch'ulbang* [*Tchyoul pang*], 出榜 출방 ; les trois premiers sont appelés *kapkwa* [*kap koa*], 甲科 갑과 , les sept suivants, *ŭlgwa* [*eul koa*], 乙科 을과 , les vingt-trois derniers *pyŏnggwa* [*pyeng koa*], 丙科 병과 . Ils reçoivent des titres de la 6^e à la 9^e classe, ou un avancement s'ils sont déjà fonctionnaires. Le titre de Docteur se dit *Taegwa* [*Tai koa*], 大科 대과 , ou *Kŭpche* [*Keup tyei*], 及第 급제 .
- 1024 Le nombre de Candidats à recevoir dans ces divers examens est fixé par les règlements. En dehors des années de règle, des Concours pour le Doctorat et la Licence ont lieu, s'il y a quelque sujet de réjouissance ; ces Concours sont soumis aux mêmes règlements que les précédents : aux examens de réjouissance, *chŭnggwangsi* [*tjeung koang si*], 增廣試 증광시 , le nombre des Candidats reçus est le même qu'aux examens réguliers ; aux examens de grande réjouissance, *taejŭnggwangsi* [*tai tjeung koang si*], 大增廣試 대증광시 , on augmente ce nombre ; des examens de ce genre ont eu lieu pour la première fois en 1401.
- 1025 On appelle Concours spécial de Doctorat, *Pyŏlsi mun'gwa* [*Pyel si moun koa*], 別試文科 별시문과 , un Concours de Doctorat qui a lieu en même temps que le Second Examen des Fonctionnaires civils (n° 343) ; il a été établi en 1457 ; le Concours de Doctorat de la Cour, *Chŏngsi mun'gwa* [*Tyeng si moun koa*], 庭試文科 정시문과 , a lieu en même temps que les Examens à la suite des Revues (n° 722), ces deux Concours comprennent seulement une première épreuve, *ch'osi* [*tcho si*], 初試 초시 , et une épreuve palatine, *chŏnsi* [*tyen si*], 殿試 전시 ,

- 1026 Quand le Roi se rend au Temple de Confucius (n° 436), après le sacrifice, a lieu un Concours de Doctorat, dans les formes de l'examen palatin (n° 1023) ; tous les Lettrés peuvent s'y présenter ; il n'y a qu'une seule épreuve, à la suite de laquelle on proclame immédiatement les Candidats reçus. Cet examen s'appelle Concours de Doctorat du Sacrifice Royal, *Alsöng mun'gwa* [*Al syeng moun koa*], 謁聖文科 알성문과 ; ou Concours de Doctorat de la terrasse Ch'undang [Tchyoung tang], *Ch'undangdae mun'gwa* [*Tchyoung tang täi moun koa*], 春堂臺文科 춘당대문과 ; il eut lieu pour la première fois en 1414.
- 1027 Le Collège des Lettrés (n° 539) a les examens spéciaux suivants : 殿講 전강 , *Chön'gang* [*Tyen kang*], Examen palatin de Récitation ; il s'agit seulement de réciter les Classiques ; le premier reçu est nommé Docteur (n° 1023) ; les suivants sont autorisés à se présenter au prochain Examen Palatin de Doctorat (n° 1023), sans épreuves préalables ; d'autres sont dispensés de la première épreuve de Doctorat (n° 1022).
- 1028 節日製 절일제 , *Chörilje* [*Tjyel il tjyei*], Examen de Composition des Jours de fête : il a lieu le 7 de la 1^{ère} lune, le 3 de la 3^e lune, le 7 de la 7^e lune, le 9 de la 9^e lune après un décret spécial ;
- 1029 黃柑製 황감제 , *Hwanggamje* [*Hoang kam tjyei*], Examen de Composition des Oranges de Quelpaërt ; il a lieu à l'automne après un décret spécial : on y distribue aux Lettrés des oranges de Quelpaërt, en mémoire, dit-on, de la soumission de cette île à la Corée. Cet examen semble avoir été institué postérieurement à 1471. Ceux qui sont reçus à cet examen de même qu'au précédent, se présentent directement à l'Épreuve Palatine pour le Doctorat (n° 1023).
- 1030 On appelle Concours de Lecture parfaite, *T'ongdok* [*Htong tok*], 通讀 통독 , un Concours annuel pour les Lettrés de Seoul ; ceux qui sont reçus, sont dispensés de la première épreuve du Doctorat (n° 1022). Le *Süngbo* [*Seung po*], 陞補 승보 ; l'Examen de Composition des Quatre Ecoles (n° 544), *Sahak hapche* [*Sä hak hap tjyei*], 四學合製 사학합제 , sont analogues. En province, le Gouverneur (n° 896) fait passer l'Examen Général, *Kongdohoe* [*Kong to houi*], 公都會 공도회 , qui est semblable aux précédents. En province, a lieu, après décret, l'Examen Provincial

spécial, *Oebang pyölgwa* [*Oi pang pyel koa*], 外方別科 외방별과 , qui donne accès direct à l'Examen Palatin du Doctorat (n° 1023).

- 1031 Pour la plupart de ces examens spéciaux, le nombre de Candidats à recevoir est fixé par décret. Aujourd'hui, il y a des examens au moins cinq ou six fois par mois : les places d'Examineur sont vendues, les places de Licencié et Docteur le sont également ; bien des Lettrés pauvres se présentent cependant, pour établir leurs droits au titre de Lettré.
- 1032 Au commencement de la présente dynastie, les études étaient dirigées par les Professeurs, *Kyogwan* [*Kyo koan*], 敎官 교관 (n° 545) et les examens étaient dans le ressort du Bureau des Secrétaires, *Sainso* [*Sya in so*], 舍人所 사인소 , institué en 1397 et soumis au Conseil des Trois Corps d'armée (n° 305). Le Bureau des Secrétaires ayant été supprimé, le Ministère des Rites (n° 415) s'est occupé des examens civils et le Ministère de l'Armée (n° 705) des examens militaires.
- 1033 Outre les Examineurs indiqués plus haut (n° 1020, 1023), le Roi désigne, pour les différents examens, des fonctionnaires dont la liste suit :
- 收卷官 수권관 , *Sugwön'gwan* [*Syou kouen koan*], Collecteur des Compositions ;
- 封彌官 봉미관 , *Pongmigwan* [*Pong mi koan*], Fonctionnaire chargé de sceller les Compositions ;
- 謄錄官 등록관 , *Tŭngnokkwan* [*Teung rok koan*], Transcripteur des Compositions ;
- 填字官 전자관 , *Chŏnjagwan* [*Tyen tjä koan*], Fonctionnaire chargé de numéroter les Compositions ;
- 照訖考講試官 조홀고강시관 , *Chogŭl kogang sigwan* [*Tjyo heul ko kang si koan*], Examineur de Récitation (1^{ère} de Licence, n° 1020, 1021) ;
- 學禮考講試官 학례고강시관 , *Hangnye kogang sigwan* [*Hak ryei ko kang si koan*], Examineur de Récitation (2^e de Licence, n° 1020, 1021) ;
- 典禮考講試官 전례고강시관 , *Chŏllye kogang sigwan* [*Tyen ryei ko kang si koan*], Examineur de Récitation (2^e de Doctorat, n° 1022) ; la plupart de ces titres ne correspondent plus à aucune fonction réelle.
- 1034 A l'exception de l'Examen de Récitation (n° 1027), les Examens consistent surtout en compositions écrites :
- 疑義 의의 , *Ŭiüi* [*Eui eui*], Discussion d'un point douteux ;

論 논 / 론 , *Non/Ron* [*Ron*], Dissertation ;
 賦 부 , *Pu* [*Pou*], Vers irréguliers ;
 表 표 , *P'yo* [*Hpyo*], 箋 전 , *Chŏn* [*Tjyen*], Pièces en phrases parallèles ;
 箴 頌 贊 頌 , *Chamsong* [*Tchim syong*], Pièce morale en vers de quatre caractères ;
 制 詔 制 造 , *Chejo* [*Tjyei tjyo*], Edit ;
 古 詩 古 詩 , *Kosi* [*Ko si*], Vers réguliers anciens (vers à l'imitation de ceux des Tang [T'ang]) ;
 銘 箴 銘 贊 , *Myŏngjam* [*Myeng tchim*], Poésie lapidaire.

La récitation des Quatre Livres Classiques, *Sasŏ* [*Să sye*], 四書 事 事 , et des Trois Livres Canoniques, *Samgyŏng* [*Săm kyeng*], 三經 三 經 三 經 (*Yŏkkyŏng* [*Yek kyeng*], 易經 易 經 ; *Sigyŏng* [*Si kyeng*], 詩經 詩 經 ; *Sŏgyŏng* [*Sye kyeng*], 書經 書 經) qui faisait autrefois partie de tous les examens, n'est plus exigée aujourd'hui. La partie orale du Concours de Doctorat (n° 1022) s'appelle *Myŏnggyŏngsi* [*Myeng kyeng si*], 明經詩 明 經 詩 .

Pour les examens de langues étrangères, astrologie, médecine, etc, cf. n° 1100 et 1105 ; pour les examens militaires, cf. n° 720-722.

1035 Les fonctions civiles sont accessibles d'une part aux Licenciés (n° 1020, 1021), et surtout aux Docteurs (n° 1022, 1023) ; d'autre part aux fils ou petits-fils de fonctionnaires éminents, lors même qu'ils n'ont passé aucun examen : les fonctionnaires qui sont dans cette dernière condition, soit comme militaires, soit comme civils, sont appelés Fonctionnaires par protection, *Ŭmgwan* [*Eum koan*], 蔭官 陰 官 , et sont considérés comme formant l'Ordre Méridional, *Namhaeng* [*Nam hăing*], 南行 南 行 ; cette distinction est marquée surtout dans les rangs peu élevés et s'efface par la suite. Autrefois les Fonctionnaires par protection dépassaient très difficilement le rang 3a ; aujourd'hui toutes les charges leur sont accessibles, sauf les charges inférieures du Grand Conseil (n° 300), du Conseil Privé (n° 309), du Bureau des Explicateurs (n° 548), de la Bibliothèque Royale (n° 628), du Cabinet des Compositeurs (n° 642), de l'Académie (n° 648) et du Collège des Historiographes (n° 651).

1036 Les fonctionnaires civils forment l'Ordre Oriental, *Tongban* [*Tong pan*], 東班 東 班 , et sont ainsi appelés à cause de la place qu'ils occupent dans les

cérémonies du Palais ; ils sont divisés en neuf classes, *p'um* [hpeum], 品 淸 , comprenant chacune deux rangs, *chǒng* [tjyeng], 正 淸 , et *chong* [tjyong], 從 淸³⁴ ; un certain nombre de rangs sont subdivisés en degrés. Les titres hiérarchiques, *Chǒngjikkye* [tjyeng tjik kǎi], 正職階 淸직계 , des fonctionnaires civils et de leurs épouses sont les suivants :

	Titre du fonctionnaire	Titre de la femme
1037	1a 大匡輔國崇祿大夫 대광보국승록대부 , <i>Taegwang poguk sungnok taebu</i> [<i>Tai koang po kouk syoung rok tai pou</i>], titre créé postérieurement à 1785	貞敬夫人 정경부인 , <i>Chǒnggyǒng puin</i> [<i>Tjyeng kyeng pou in</i>]
1038	1a 上輔國崇祿大夫 상보국승록대부 , <i>Sangboguk sungnok taebu</i> [<i>Syang po kouk syoung rok tai pou</i>] 輔國崇祿大夫 보국승록대부 , <i>Poguk sungnok taebu</i> [<i>Po kouk syoung rok tai pou</i>]	貞敬夫人 정경부인 , <i>Chǒnggyǒng puin</i> [<i>Tjyeng kyeng pou in</i>]
1039	1b 崇祿大夫 승록대부 , <i>Sungnok taebu</i> [<i>Syounge rok tai pou</i>] 崇政大夫 승정대부 , <i>Sungjǒng taebu</i> [<i>Syounge tjyeng tai pou</i>]	“
1040	2a 正憲大夫 정헌대부 , <i>Chǒnghǒn taebu</i> [<i>Tjyeng hen tai pou</i>] 資憲大夫 자헌대부 , <i>Chahǒn taebu</i> [<i>Tjǎ hen tai pou</i>]	貞夫人 정부인 , <i>Chǒngbuin</i> [<i>Tjyeng pou in</i>]
1041	2b 嘉靖大夫 가정대부 , <i>Kajǒng taebu</i> [<i>Ka tjyeng tai pou</i>] (en 1469) 嘉義大夫 가의대부 , <i>Kaï taebu</i> [<i>Ka eui tai pou</i>] (en 1744) 嘉善大夫 가선대부 , <i>Kasǒn taebu</i> [<i>Ka syen tai pou</i>]	“
1042	3a 通政大夫 통정대부 , <i>T'ongjǒng taebu</i> [<i>Htong tjyeng tai pou</i>]	淑夫人 숙부인 , <i>Sukpuin</i> [<i>Syouk pou in</i>]

1043 Les degrés ci-dessus sont ceux des Fonctionnaires Généraux, *Tangsangwan* [*Tang syang koan*], 堂上官 당상관 ; au-dessous se trouvent les Fonctionnaires de second ordre, *Tanghagwan* [*Tang ha koan*], 堂下官 당하관 .

	3a 通訓大夫 통훈대부 , <i>T'onghun taebu</i> [<i>Htong houn tai pou</i>]	淑人 숙인, <i>Sugin</i> [<i>Syouk in</i>]
1044	3b 中直大夫 중직대부 , <i>Chungjik taebu</i> [<i>Tjyoung tjik tai pou</i>]	“

³⁴ Dans tout ce mémoire, les classes sont désignées par les chiffres 1 à 9, les rangs par les lettres *a* (正 淸) et *b* (從 淸).

	中訓大夫 증훈대부 , <i>Chunghun taebu</i> [<i>Tjyoung houn tai pou</i>]	
1045	4a 奉正大夫 봉정대부 , <i>Pongjǒng taebu</i> [<i>Pong tjyeng tai pou</i>] 奉列大夫 봉렬대부 , <i>Pongnyǒl taebu</i> [<i>Pong ryel tai pou</i>]	令人 영인 , <i>Yǒng'in</i> [<i>Ryeng in</i>]
1046	4b 朝散大夫 조산대부 , <i>Chosan taebu</i> [<i>Tjyo san tai pou</i>] 朝奉大夫 조봉대부 , <i>Chobong taebu</i> [<i>Tjyo pong tai pou</i>]	“
1047	5a 通德郎 통덕랑 , <i>T'ongdǒngnang</i> [<i>Htong tek rang</i>] 通善郎 통선랑 , <i>T'ongsǒllang</i> [<i>Htong syen rang</i>]	恭人 공인 , <i>Kong'in</i> [<i>Kong in</i>]
1048	5b 奉直郎 봉직랑 , <i>Pongjingnang</i> [<i>Pong tjik rang</i>] 奉訓郎 봉훈랑 , <i>Ponghullang</i> [<i>Pong houn rang</i>]	“
1049	6a 承議郎 승의랑 , <i>Sǔngüirang</i> [<i>Seung eui rang</i>] 承訓郎 승훈랑 , <i>Sǔnghullang</i> [<i>Seung houn rang</i>]	宜人 의인 , <i>Ŭiin</i> [<i>Eui in</i>]
1050	6b 宣敎郎 선교랑 , <i>Sǒn'gyorang</i> [<i>Syen kyo rang</i>] 宣務郎 선무랑 , <i>Sǒnmurang</i> [<i>Syen mou rang</i>]	“

1051 Les fonctionnaires indiqués jusqu'ici sont Fonctionnaires supérieurs, *Ch'amsang* [*Tcham syang*], 參上 참상 ; les Fonctionnaires inférieurs sont appelés *Ch'amha* [*Tcham ha*], 參下 참하 , ou *Ch'amoe* [*Tcham oi*], 參外 참외 .

1052	7a 務功郎 무공랑 , <i>Mugongnang</i> [<i>Mou kong rang</i>] 7b 啓功郎 계공랑 , <i>Kyegongnang</i> [<i>Kyei kong rang</i>]	安人 안인 , <i>Anin</i> [<i>An in</i>]
1053	8a 通仕郎 통사랑 , <i>T'ongsarang</i> [<i>Htong sǎ rang</i>] 8b 承仕郎 승사랑 , <i>Sǔngsarang</i> [<i>Seung sǎ rang</i>]	端人 단인 , <i>Tanin</i> [<i>Tan in</i>]
1054	9a 從仕郎 종사랑 , <i>Chongsarang</i> [<i>Tjyong sǎ rang</i>] 9b 將仕郎 장사랑 , <i>Changsarang</i> [<i>Tjyang sǎ rang</i>] ³⁵	孺人 유인 , <i>Yuin</i> [<i>You in</i>]

³⁵ En s'adressant aux fonctionnaires des rangs 1a, 1b, 2a, on les appelle *Taegam* [*Tai kam*], 大監 대감 ; on nomme *Yǒnggam* [*Ryeng kam*], 令監 영감, ceux des rangs 2b et 3a ; tous les autres fonctionnaires sont traités de *Nari* [*Na ari*], 進賜 진사, mais ce dernier titre est moins usité que les précédents. Les Lettrés se font appeler *Saengwǒn* [*Sǎing ouen*], 生員 생원, ou *Sǒbang* [*Sye pang*], 書房 서방. On traite de *Chipsa* [*Tjip sǎ*], 執事 집사, les fonctionnaires provinciaux en général, de *Chǒnggak* [*Tjyeng kak*], 政閣 정각, les magistrats de district, de *Chǒlha* [*Tjyel ha*], 節下 절하, *Wǒlha* [*Ouel ha*], 鉞下 율하, les fonctionnaires militaires des provinces. Très souvent en parlant ou en écrivant à un fonctionnaire, on emploie son titre officiel

Pour les fonctionnaires militaires, cf. n° 724-727. Cf. aussi 31-39 et 41-44.

1055 Les insignes officiels des diverses classes sont les suivants :

	Costumes de cérémonie, <i>Chobok</i> [<i>Tjyo pok</i>], 朝服 조복 et <i>Chebok</i> [<i>Tjyei pok</i>], 祭服 제복			Costumes officiels ordinaires, <i>Sangbok</i> [<i>Syang pok</i>], 常服 상복 , et <i>Kongbok</i> [<i>Kong pok</i>], 公服 공복			Costume privé <i>Sabok</i> [<i>Sä pok</i>], 私服 사복
Rangs	Epingles de la mitre, <i>yang</i> [<i>ryang</i>] 梁 양	Ceinture <i>tae</i> [<i>täi</i>], 帶 대	Broderies du rectangle d'étoffe suspendu par derrière à la ceinture, <i>su</i> [<i>syou</i>], 綬 수	Ceinture <i>tae</i> [<i>täi</i>], 帶 대	Broderies pectorales et dorsales, <i>hyungbae</i> [<i>hyoung päi</i>] 胸 / 胷背 흥배	Anneaux de la mitre, <i>Samogwanja</i> [<i>Samo koan tjä</i>], 紗帽貫子 사모관자	Ceinture <i>tae</i> [<i>täi</i>], 帶 대
1	5	Corne de rhinocéros (ou de buffle)	Cigogne 雲鶴 운학 (<i>Unhak</i>)	Corne de rhinocéros (ou de buffle)	Paon 孔雀 공작 (<i>Kongjak</i>)	Or ou jade	Cordonnet de soie rouge
2	4	Or	id.	id.	Oie sauvage 雲雁 운안 (<i>Unan</i>)	id.	id.
3	3	Argent	Aigle marin 盤鷗 반조 (<i>Panjo</i>)	Corne noire	Faisan argenté 白鷄 백한	id.	id.
3a et 3b	3	id.	id.	id.	Néant	Corne	id.
4	2	id.		id.	id.	id.	Le cordonnet de soie rouge est interdit

même.

5	2	Corne noire	id.	id.	id.	id.	id.
6	2	id.	id.	id.	id.	id.	id.
7	1	id.		id.	id.	id.	id.
8	1	id.	id.	id.	id.	id.	id.
9	1	id.	id.	id.	id.	id.	id.

Le rational des Grands Princes Royaux (n° 30) porte une licorne, *Kirin* [*Keu rin*], 麒麟 기린 ; celui des Princes Royaux (n° 31) a un lion fantastique, *Paekt'aek* [*Päik tchäik*], 白澤 백택 ; celui du Grand Prince (n° 45) père du Roi a une tortue, *Kwi* [*Koui*], 龜 귀 ; celui des Grands Censeurs (n° 317) porte un animal fantastique, *Haech'i* [*Häi tchi*], 獬豸 해치 . Dans la pratique actuelle, les Fonctionnaires Généraux (cf. n° 1043) mettent deux cigognes sur leur rational et tous les autres fonctionnaires mettent une cigogne. Des modifications ont été apportées en 1881 au costume officiel ordinaire, mais rien n'a été changé aux insignes. – cf. n° 728.

Les costumes officiels aujourd'hui en usage sont conformes à ceux de la dynastie des Ming, 明 명 . Dans le royaume de Koryö [Korye], les costumes furent réglementés pour la première fois par Kwangjong [Koang tjong], 光宗 광종 (949-975) ; auparavant il n'y avait rien de fixe, bien que le Roi Muiöl [Mou rye], 武烈王 무열왕 (654-661) eût prescrit d'imiter les costumes de la cour des Tang [T'ang], 唐 당 .

1056 Les fonctionnaires du royaume de Koguryö [Ko kou rye] étaient divisés à l'origine en neuf classes, *p'um* [*hpeum*], 品 품 ; *küp* [*keup*], 級 급 ; plus tard ils en formèrent douze, puis quinze. *L'Examen des Archives* (coréen) donne deux listes des douze classes, sans en indiquer les dates ; en comparant ce passage avec le livre 325 de *L'Examen des Archives* de Ma Duanlin [Ma Twan lin], on constate que la première série se rapporte à l'époque de l'Empereur Xiaowen [Hiao wen], des Wei, 魏孝文帝 위효문제 (471-500) et la seconde à la 4^e année Wude [Wou te], 武德 무덕 .

- 1 太太兄 태대형 , *T'aedaehyöng* [*Htai tai hyeng*] ; 大對盧 대대로 , *Taedaero* [*Tai täi ro*] ; Ma Duanlin [Ma Twan lin] l'appelle *T'ojol* [*Hto tjol*], 吐擗 토졸 ;
- 2 大兄 대형 , *Taehyöng* [*Tai hyeng*] ; 鬱折 울제 , *Ulje* [*Oul tjei*] ;
(on trouve aujourd'hui 울절)
- 3 小兄 소형 , *Sohyöng* [*Syo hyeng*] ; 太大使者 태대사자 , *T'aedaesaja* [*Htai tai sä tjya*] ;

- 4 對廬 대로 , *Taero* [Tăi ro]; 皂衣頭大兄 조의두대형 , *Chouïidu taehyöng* [Tjo eui tou tai hyeng];
- 5 意侯奢 의후사 , *Ŭihusa* [Eui hou sya]; 大使者 대사자 , *Taesaja* [Tai sǎ tjya];
- 6 烏拙 오절 (졸), *Ojöl(jol)* [O tjyel (tjol)]; 大兄 대형 , *Taehyöng* [Tai hyeng];
- 7 太大使者 태대사자 , *T'aedaesaja* [Htai tai sǎ tjya]; 上位使者 상위사자 *Sangwi saja* [Syang oui sǎ tjya];
- 8 大使者 대사자 , *Taesaja* [Tai sǎ tjya]; 諸兄 제형 , *Chehyöng* [Tjye hyeng];
- 9 小使者 소사자 , *Sosaja* [Syo sǎ tjya]; 小使者 소사자 , *Sosaja* [Syo sǎ tjya];
- 10 櫛奢 누사 , *Nusa* [Nou sya]; 過節 과절 , *Kwajöl* [Koa tjyel];
- 11 翳屬 예속 , *Yesok* [Yei *syok*]; 先人 선인 , *Sönin* [Syen in];
- 12 仙人 선인 , *Sönin* [Syen in]; 古鄒大加 고추대가 , *Koch'udaega* [Kochou tai ka].

1057 On trouve aussi les titres suivants, qui sont soit des noms de fonctions, soit des noms de degrés hiérarchiques :

- 大摸達 대모달 , *Taemodal* [Tai mo tal]; 末客 말객 , *Malgaek* [Mal kǎik] (titres militaires);
- 中裏大兄 중리대형 , *Chungni taehyöng* [Tjyoung ri tai hyeng];
- 中裏小兄 중리소형 , *Chungni Sohyöng* [Tjyoung ri syo hyeng];
- 中畏大夫 중위 (외)대부 , *Chungwi(oe) taebu* [Tjyoung oui (oi) tai pou];
- 九使者 구사자 , *Kusaja* [Kou sǎ tjya].

1058 Le Roi de Silla [Sin ra] Sinmun [Sin moun], 神文王 신문왕 , en 686, après avoir pacifié le Koguryö [Ko kou rye], accorda des grades, *Yöinwi* [Rye in oui], 麗人位 여인위 , aux anciens fonctionnaires du pays, d'après l'équivalence suivante :

- 1 主簿 주부 , *Chubu* [Tjyou pou], reçut la 7^e classe du Silla [Sin ra] (n° 1060);
- 2 大相 대상 , *Taesang* [Tai syang], reçut la 8^e classe du Silla [Sin ra] (n° 1060);
- 3 位頭 위두 , *Widu* [Oui tou], reçut la 9^e classe du Silla [Sin ra] (n° 1060);
- 4 大兄 대형 , *Taehyöng* [Tai hyeng], reçut la 10^e classe du Silla [Sin ra] (n° 1060);

- 5 小相 소상 , *Sosang* [*Syo syang*], reçut la 11^e classe du Silla [Sin ra] (n° 1060) ;
 6 小兄 소형 , *Sohyöng* [*Syo hyeng*], reçut la 12^e classe du Silla [Sin ra] (n° 1060) ;
 7 諸兄 제형 , *Chehyöng* [*Tjye hyeng*], reçut la 13^e classe du Silla [Sin ra] (n° 1060) ;
 8 先人 선인 , *Sönin* [*Syen in*], reçut la 14^e classe du Silla [Sin ra] (n° 1060) ;
 9 自位 자위 , *Chawi* [*Tjä oui*], reçut la 15^e classe du Silla [Sin ra] (n° 1060) ;

1059 Dans le Paekche [Päik tjyei], le Roi Koi [Ko i], 古爾王 고이왕 , en 260, fixa à seize le nombre des classes du mandarinat :

- 1 左平 좌평 , *Chwap'yöng* [*Tja hpyeng*],
- 2 達率 달솔 , *Talsol* [*Tal sol*], 大率 대솔 , *Taesol* [*Tai sol*]
- 3 恩率 은솔 , *Ünsol* [*Eun sol*]
- 4 德率 덕솔 , *Töksol* [*Tek sol*]
- 5 扞率 한솔 , *Hansol* [*Han sol*]
- 6 奈率 내솔 , *Naesol* [*Näi sol*]
- 7 將德 장덕 , *Changdök* [*Tjyang tek*]
- 8 施德 시덕 , *Sidök* [*Si tek*]
- 9 固德 고덕 , *Kodök* [*Ko tek*]
- 10 季德 계덕 , *Kyedök* [*Kyei tek*]
- 11 對德 대덕 , *Taedök* [*Täi tek*]
- 12 文督 문독 , *Mundok* [*Moun tok*]
- 13 武督 무독 , *Mudok* [*Mou tok*]
- 14 佐軍 좌군 , *Chwagun* [*Tja koun*]
- 15 振武 진무 , *Chinmu* [*Tjin mou*]
- 16 剋虞 극우 , *Kügu*

Après la soumission du Paekche [Päik tjyei] au Silla [Sin ra], le Roi Munmu [Moun mou], 文武王 문무왕 , en 673, donna aux fonctionnaires du Paekche [Päik tjyei] suivant leur rang les grades 10 à 15 de la hiérarchie du Silla [Sin ra] (n° 1060), en établissant l'équivalence de la 10^e classe du Silla [Sin ra] à la 2^e classe du Paekche [Päik tjyei], etc (*Cheinwi* [*Tjyei in oui*], 濟人位 제인위).

1060 Les classes de fonctionnaires datent dans le Silla [Sin ra] du Roi Yuri [You ri], 儒理王 유리왕 , ou Yuri/Ryuri [Ryou ri], 琉璃王 유리왕 / 류리왕 , qui en l'an 32, établit dix-sept classes, *p'um* [*hpeum*], 品 품 , formant

trente-quatre degrés, *kŭp* [keup], 級 급 ; les cinq premières classes étaient réservées aux membres de la Maison Royale.

- 1 伊伐漄 이벌손 , *Ibölson* [*I pel son*] (comme au n°273, on trouve aujourd'hui pour le caractère 漄 la prononciation *ch'an* 찬 à la place de son 손 . On retrouve le même problème dans les lignes ci-dessous) ; 伊罰干 이벌간 , *Ibölgan* [*I pel kan*] ; 干罰漄 간벌손 , *Kanbölson* [*Kan pel son*] ; 角干 각간 , *Kakkan* [*Kak kan*] ; 角粲 각찬 , *Kakch'an* [*Kak tchan*] ; 舒發翰 서발한 , *Söbalhan* [*Sye pal han*] ; 舒弗邯 서불한 , *Söbulhan* [*Sye poul han*] ;
- 2 伊尺漄 이척손 , *Ich'ökson* [*I tchyeck son*] ; 伊漄 이손 , *Ison* [*I son*] ;
- 3 迺漄 잡손 , *Chapson* [*Tjap son*] ; 迺判 잡판 , *Chapp'an* [*Tjap hpan*] ; 蘇判 소판 , *Sop'an* [*So hpan*] ;
- 4 波珍漄 파진손 , *P'ajinson* [*Hpa tjin son*] ; 海干 해간 , *Haegan* [*Häi kan*] ; 破彌干 파미간 , *P'amigan* [*Hpa mi kan*] ;
- 5 大阿漄 대아손 , *Taeason* [*Tai a son*] ;
- 6 阿漄 아손 , *Ason* [*A son*] ; 阿尺干 아척간 , *Ach'ökkan* [*A tchyeck kan*] ; 阿粲 아찬 , *Ach'an* [*A tchan*] ; 重阿漄 중아손 , *Chung'ason* [*Tjyoung a son*] ; 三重阿漄 삼중아손 , *Samjung'ason* [*Sam jyoung a son*] ; 四重阿漄 사중아손 , *Sajung'ason* [*Sä tjyoung a son*] ;
- 7 一吉漄 일길손 , *Ilgilson* [*Il kil son*] ; 乙吉干 을길간 , *Ŭlgilgan* [*Eul kil kan*] ;
- 8 沙漄 사손 , *Sason* [*Sa son*] ; 薩漄 살손 , *Salson* [*Sal son*] (Courant donne le caractère 薩 avec à gauche l'élément de l'eau et non le tertre. Si le caractère de Courant ne semble pas exister, la classe 薩漄 existe bel et bien) ; 沙咄干 사돌간 , *Sadolgan* [*Sa htal kan*] ;
- 9 級伐漄 급벌손 , *Küppölson* [*Keup pel son*] ; 級漄 급손 , *Küpson* [*Keup son*] ; 級伏漄 급복손 , *Küppokson* [*Keup pok son*] ;
- 10 大奈麻 대내마 , *Taenaema* [*Tai nai ma*] ; 大奈末 대내말 , *Taenaemal* [*Tai nai mal*] ; 重大奈麻 중대내마 , *Chungdaenaema* [*Tjyoung tai nai ma*] ; 三重大奈麻 삼중대내마 , *Samjungdaenaema* [*Sam tjyoung tai nai ma*] ; etc etc, jusqu'à : 九重大奈麻 구중대내마 , *Kujungdaenaema* [*Kou tjyoung tai nai ma*] ;
- 11 奈麻 내마 , *Naema* [*Nai ma*] ; 奈末 내말 , *Naemal* [*Nai mal*] ; 重奈麻 중내마 , *Chungnaema* [*Tjyoung nai ma*] ; etc, jusqu'à : 七重奈麻 칠중내마 , *Ch'iljungnaema* [*Tchil tjyoung nai ma*] ;
- 12 大舍 대사 , *Taesa* [*Tai sya*] ; 韓舍 한사 , *Hansa* [*Han sya*] ;

- 13 舍知 사지 , *Saji* [*Sya tji*] ; 小舍 소사 , *Sosa* [*Syo sya*] ;
 14 吉士 길사 , *Kilsa* [*Kil sä*] ; 稽知 계지 , *Kyeji* [*Kyei tji*] ; 吉次 길차 ,
Kilch'a [*Kil tchä*] ;
 15 大鳥 대오 , *Taeo* [*Tai o*] ; 大鳥知 대오지 , *Taeoji* [*Tai o tji*] ;
 16 小鳥 소오 , *So-o* [*Syo o*] ; 小鳥知 소오지 , *So-oji* [*Syo o tji*] ;
 17 造位 조위 , *Chowi* [*Tjo oui*] ; 先沮知 선저지 , *Sönjöji* [*Syen tjya tji*].

1061 Quelques grades furent par la suite ajoutés et prirent place avant la première classe :

- I 太大角干 태대각간 , *T'aedae kakkan* [*Htai tai kak kan*], sous le règne de Munmu [Moun mou], 文武王 문무왕 , en 668 ;
 II 大角干 대각간 , *Taegakkan* [*Tai kak kan*], ajouté par Muyöl 武烈王 무열왕 , ou T'aejong [Htai tjong], 太宗王 태종왕 , en 660 ;
 III 上大等 상대등 , *Sangdaedŭng* [*Syang tai teung*], par Pöphŭng [Pep heung], 法興王 법흥왕 , en 531.

1062 Munmu [Moun mou], 文武王 문무왕 , en 674, créa une hiérarchie spéciale, *Oewi* [*Oi oui*], 外位 외위 , pour ceux des membres de la Maison Royale qu'il envoya habiter dans les neuf provinces ; les titres de cette hiérarchie correspondaient aux classes inférieures (7 à 17) de la hiérarchie précédente :

- 1 嶽干 약간 , *Akkan* [*Ak kan*] ;
 2 述干 술간 , *Sulgan* [*Syoul kan*] ;
 3 高干 고간 , *Kogan* [*Ko kan*] ;
 4 貴干 귀간 , *Kwigan* [*Koui kan*] ;
 5 選工 선공 , *Sön'gong* [*Syen kong*] ; 撰干 찬간 , *Ch'an'gan* [*Tchan kan*] ;
 6 上干 상간 , *Sanggan* [*Syang kan*] ;
 7 干 간 , *Kan* [*Kan*] ;
 8 一伐 일벌 , *Ilböl* [*Il pel*] ;
 9 皮日 피일 , *P'i-il* [*Hpi il*] ;
 10 阿尺 아척 , *Ach'ök* [*A tchyek*].

1063 Le Roi de T'aebong [Htai pong] adopta pour les classes de fonctionnaires les dénominations suivantes :

- 正匡 정광 , *Chönggwang* [*Tjyeng koang*] ;
 元輔 원보 , *Wönbo* [*Ouen po*] ;
 大相 대상 , *Taesang* [*Tai syang*] ;

元尹 원윤 , *Wönyun* [*Ouen youn*] ;
 佐尹 좌윤 , *Chwayun* [*Tja youn*] ;
 正朝 정조 , *Chöngjo* [*Tjyeng tjyo*] ;
 甫尹 보윤 , *Poyun* [*Po youn*] ;
 軍尹 군윤 , *Kunyun* [*Koun youn*] ;
 中尹 중윤 , *Chungyun* [*Tjyoung youn*].

- 1064 T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 (918-943) emprunta les titres des classes de fonctionnaires aux royaumes de Silla [Sin ra] et de T'aebong [Htai pong] :
- 大舒發韓 대서발한 , *Taesöbalhan* [*Tai sye pal han*] ;
 舒發韓 서발한 , *Söbalhan* [*Sye pal han*] ;
 夷絜 이찬 , *Ich'an* [*I tchan*] ;
 蘇判 소판 , *Sop'an* [*So hpan*] ;
 波玲絜 과령찬 , *P'aryöngch'an* [*Hpa ryeng tchan*] ;
 韓絜 한찬 , *Hanch'an* [*Han tchan*] ;
 闕絜 알찬 ou 연찬 , *Alch'an* ou *Yönch'an* [*Al tchan* ou *Yen tchan*] ;
 一光絜 일광찬 , *Ilgwangch'an* [*Il koang tchan*] ;
 級絜 급찬 , *Küpch'an* [*Keup tchan*] ;
 大宰相 대재상 , *Taejaesang* [*Tai tjäi syang*] ;
 重副 중부 , *Chungbu* [*Tjyoung pou*] ;
 台司訓 태사훈 , *T'aesahun* [*I sä houn*] ;
 輔佐相 보좌상 , *Pojwasang* [*Po tja syang*] ;
 注書令 주서령 , *Chusöryöng* [*Tjyou sye ryeng*] ;
 光祿丞 광록승 , *Kwangnoksüng* [*Koang rok seung*] ;
 奉朝判 봉조판 , *Pongjop'an* [*Pong tjyo hpan*] ;
 奉進位 봉진위 , *Pongjinwi* [*Pong tjyo oui*] ;
 佐進使 좌진사 , *Chwajinsa* [*Chwa tjin sä*] ;
 大匡 대광 , *Taegwang* [*Tae koang*] ;
 正匡 정광 , *Chönggwang* [*Tjyeng koang*] ;
 大丞 대승 , *Taesüng* [*Tae seung*] ;
 大相 대상 , *Taesang* [*Tai syang*].

- 1065 Il est à remarquer que, dans les anciennes monarchies coréennes, un certain nombre de termes désignaient à la fois les fonctions et la classe des fonctionnaires qui les exerçaient. Il en était encore de même au commencement de Koryö [Korye] ; à cette époque, les termes chinois étaient employés pêle-mêle avec les termes coréens transcrits en chinois (n° 1064). Söngjong [Syeng tjong], 成宗 성종 (981-997) le premier créa une

hiérarchie bien distincte et divisa les fonctionnaires en ordre civil, *Mun'gwan* [*Moun koan*], 文官 문관 , et ordre militaire, *Mugwan* [*Mou koan*], 武官 무관 . Les successeurs, surtout Munjong [*Moun tjong*], 文宗 문종 (1046-1083), Ch'ungnyöl [*Tchyoung ryel*], 忠烈王 충렬왕 (1274-1308) et Kongmin [*Kong min*], 恭愍王 공민왕 (1351-1374), complétèrent et modifièrent son oeuvre :

Ordre civil

Ordre militaire

1066

<p>1a 三重大匡 삼중대광 , <i>Samjungdaegwang</i> [<i>Sam tjyoung tae koang</i>]; 壁上三韓三重大匡 벽상삼한 삼중대광, <i>Pyöksang samhan samjungdaegwang</i> [<i>Pyek syang sam han sam tjyoung tae koang</i>]; 開府儀同三司 개부의동삼사 , <i>Kaebu ũidong samsa</i> [<i>Käi pou eui tong sam sä</i>] et 儀同三司 의동삼사 , <i>Ŭidong samsa</i> [<i>Eui tong sam sä</i>]; 特進輔國三重大匡 특진보국삼중대광, <i>T'ükchin poguk samjungdaegwang</i> [<i>Hteuk tjin po kouk sam tjyoung tae koang</i>]; 特進三重大匡 특진삼중대광 , <i>T'ükchin samjungdaegwang</i> [<i>Hteuk tjin sam tjyoung tae koang</i>].</p>	
---	--

1067

<p>1b 開府儀同三司 개부의동삼사 , <i>Kaebu ũidong samsa</i> [<i>Käi pou eui tong sam sä</i>]; 崇祿大夫 승록대부 , <i>Sungnok taebu</i> [<i>Syoung rok tai pou</i>]; 重大匡 중대광 , <i>Chungdaegwang</i> [<i>Tjyoung tae koang</i>]; 壁上三韓重大匡 벽상삼한중대광 , <i>Pyöksang samhan chungdaegwang</i> [<i>Pyek syang sam han tjyoung tae koang</i>]; 金紫光祿大夫 금자광록대부 , <i>Kŭmja kwangnok taebu</i> [<i>Keum tjä koang rok tai pou</i>] et 金紫崇祿大夫 금자승록대부 , <i>Kŭmja sungnok taebu</i> [<i>Keum tjä syoung rok tai pou</i>]; 三重大匡 삼중대광 , <i>Samjungdaegwang</i> [<i>Sam tjyoung tae koang</i>] et 重大匡 중대광 , <i>Chungdaegwang</i> [<i>Tjyoung tae koang</i>].</p>	<p>驃騎大將軍 표기대장군 , <i>P'yogi taejanggun</i> [<i>Hpyo keui tai tjang koun</i>]</p>
--	---

1068

<p>2a 特進 특진 , <i>T'ükchin</i> [<i>Hteuk tjin</i>]; 興祿大夫 흥록</p>	<p>輔國大將軍 보국대장군 ,</p>
--	----------------------

<p>대부, <i>Hŭngnok taebu</i> [<i>Heung rok tai pou</i>]; 匡靖大夫 광정대부, <i>Kwangjŏng taebu</i> [<i>Koang tjieng tai pou</i>]; 銀青光祿大夫 은청광록대부, <i>Ŭnch'ŏng kwangnok taebu</i> [<i>Eun tchyeng koang rok tai pou</i>] et 銀青崇祿大 夫 은청승록대부, <i>Ŭnch'ŏng sungnok taebu</i> [<i>Eun tchyeng syoung rok tai pou</i>]; 光祿大夫 광록대부, <i>Kwangnok taebu</i> [<i>Koang rok tai pou</i>] et 崇祿大夫 승록대부, <i>Sungnok taebu</i> [<i>Syoung rok tai pou</i>].</p>	<p><i>Poguk taejanggun</i> [<i>Po kouk tai tjiang koun</i>]</p>
---	---

1069

<p>2b 金紫光祿大夫 금자광록대부, <i>Kŭmja kwangnok taebu</i> [<i>Keum tjă koang rok tai pou</i>]; 匡靖大夫 광 정대부, <i>Kwangjŏng taebu</i> [<i>Koang tjieng tai pou</i>]; 正 奉大夫 정봉대부, <i>Chŏngbong taebu</i> [<i>Tjieng pong tai pou</i>]; 通憲大夫 통헌대부, <i>T'onghŏn taebu</i> [<i>Htong hen tai pou</i>]; 光祿大夫 광록대부, <i>Kwangnok taebu</i> [<i>Koang rok tai pou</i>] et 榮祿大夫 영록대부, <i>Yŏngnok taebu</i> [<i>Yeng rok tai pou</i>] et 資德 大夫 자덕대부, <i>Chadŏk taebu</i> [<i>Tjă tek tai pou</i>].</p>	<p>鎭國大將軍 진국대장군, <i>Chin'guk taejanggun</i> [<i>Tjin kouk tai tjiang koun</i>]</p>
---	---

1070

<p>3a 銀青光祿大夫 은청광록대부, <i>Ŭnch'ŏng kwangnok taebu</i> [<i>Eun tchyeng koang rok tai pou</i>]; 中奉大夫 중봉대부, <i>Chungbong taebu</i> [<i>Tjyoung pong tai pou</i>]; 正議大夫 정의대부, <i>Chŏngŭi taebu</i> [<i>Tjieng eui tai pou</i>]; 正順大夫 정순대부, <i>Chŏngsun taebu</i> [<i>Tjieng syoun tai pou</i>] et 奉順大夫 봉순대부, <i>Pongsun taebu</i> [<i>Pong syoun tai pou</i>]; 正議大夫 정 의대부, <i>Chŏngŭi taebu</i> [<i>Tjieng pong tai pou</i>] et 通議 大夫 통의대부, <i>T'ongŭi taebu</i> [<i>Htong eui tai pou</i>].</p>	<p>冠軍大將軍 관군대장군, <i>Kwan'gun taejanggun</i> [<i>Koan koun tai tjiang koun</i>]</p>
--	---

1071

<p>3b 光祿大夫 광록대부, <i>Kwangnok taebu</i> [<i>Koang rok tai pou</i>]; 通議大夫 통의대부, <i>T'ongŭi taebu</i> [<i>Htong eui tai pou</i>]; 中正大夫 중정대부, <i>Chungjŏng taebu</i> [<i>Tjyoung tjieng tai pou</i>] et 中顯大夫 중현대 부, <i>Chunghyŏn taebu</i> [<i>Tjyoung hyen tai pou</i>]; 大中大</p>	<p>雲麾大將軍 운휘대장군, <i>Unhwi taejanggun</i> [<i>Oun houi tai tjiang koun</i>]</p>
---	---

夫 대중대부 , <i>Taejung taebu</i> [<i>Tai tyoung tai pou</i>] et 中大夫 중대부 , <i>Chungdaebu</i> [<i>Tyoung tai pou</i>]; 大 中大夫 대중대부 , <i>Taejung taebu</i> [<i>Tai tyoung tai pou</i>] et 中正大夫 중정대부 , <i>Chungjǒng taebu</i> [<i>Tyoung tyoung tai pou</i>].	
--	--

1072

4a 正議大夫 정의대부 , <i>Chǒngŭi taebu</i> [<i>Tyoung pong tai pou</i>] et 通議大夫 통의대부 , <i>T'ongŭi taebu</i> [<i>Htong eui tai pou</i>]; 大中大夫 대중대부 , <i>Taejung taebu</i> [<i>Tai tyoung tai pou</i>]; 奉常大夫 봉상대부 , <i>Pongsang taebu</i> [<i>Pong syang tai pou</i>]; 中散大夫 중 산대부 , <i>Chungsan taebu</i> [<i>Tyoung san tai pou</i>] et 中議 大夫 중의대부 , <i>Chungŭi taebu</i> [<i>Tyoung eui tai pou</i>].	中武將軍 중무장군 , <i>Chungmu changgun</i> [<i>Tyoung mou tjang koun</i>] et 將武將軍 장무장군 , <i>Changmu changgun</i> [<i>Tjang mou tjang koun</i>].
--	---

1073

4b 大中大夫 대중대부 , <i>Taejung taebu</i> [<i>Tai tyoung tai pou</i>] et 中大夫 중대부 , <i>Chungdaebu</i> [<i>Tyoung tai pou</i>]; 奉善大夫 봉선대부 , <i>Pongsǒn taebu</i> [<i>Pong syen tai pou</i>]; 朝散大夫 조산대부 , <i>Chosan taebu</i> [<i>Tjyo san tai pou</i>] et 朝列大夫 조렬대부 , <i>Choryǒl taebu</i> [<i>Tjyo ryel tai pou</i>].	宣威將軍 선위장군 , <i>Sǒnwi changgun</i> [<i>Syen oui tjang koun</i>] et 明威將軍 명위장군 , <i>Myǒngwi changgun</i> [<i>Myeng oui tjang koun</i>].
---	---

1074

5a 中散大夫 중산대부 , <i>Chungsan taebu</i> [<i>Tyoung san tai pou</i>] et 朝議大夫 조의대부 , <i>Choŭi taebu</i> [<i>Tjyo eui tai pou</i>]; 通直郎 통직랑 , <i>T'ongjingnang</i> [<i>Htong tjik rang</i>] et 朝議郎 조의랑 , <i>Choŭirang</i> [<i>Tjyo eui rang</i>].	定遠將軍 정원장군 , <i>Chǒngwǒn changgun</i> [<i>Tyeng ouen tjang koun</i>] et 寧遠將軍 녕원장군 , <i>Nyǒngwǒn changgun</i> [<i>Nyeng ouen tjang koun</i>].
--	---

1075

5b 朝請大夫 조청대부 , <i>Choch'ǒng taebu</i> [<i>Tjyo tchyoung tai pou</i>] et 朝散大夫 조산대부 , <i>Chosan taebu</i> [<i>Tjyo san tai pou</i>]; 朝奉郎 조봉랑 , <i>Chobongnang</i> [<i>Tjyo pong rang</i>].	遊騎將軍 유기장군 , <i>Yugi changgun</i> [<i>You keui tjang koun</i>] et 遊擊將軍 유격장군 , <i>Yugyǒk changgun</i> [<i>You kyek tjang koun</i>].
---	--

1076

<p>6a 朝議郎 조의랑 , <i>Chouïrang</i> [<i>Tjyo eui rang</i>] et 承議郎 승의랑 , <i>Süngüirang</i> [<i>Seung eui rang</i>]; 承奉郎 승봉랑 , <i>Süngbongnang</i> [<i>Seung pong rang</i>]; 朝奉郎 조봉랑 , <i>Chobongnang</i> [<i>Tjyo pong rang</i>].</p>	<p>耀武將軍 요무장군 , <i>Yomu changgun</i> [<i>Yo mou tjyang koun</i>] et 耀武副尉 요무부위 , <i>Yomu puwi</i> [<i>Yo mou pou oui</i>].</p>
---	--

1077

<p>6b 奉議郎 봉의랑 , <i>Pongüirang</i> [<i>Pong eui rang</i>] et 通直郎 통직랑 , <i>T'ongjingnang</i> [<i>Htong tjik rang</i>]; 宣德郎 선덕랑 , <i>Söndöngnang</i> [<i>Syen tek rang</i>].</p>	<p>振威校尉 진위교위 , <i>Chinwi kyowi</i> [<i>Tjin oui kyo oui</i>] et 振威副尉 진위부위 , <i>Chinwi puwi</i> [<i>Tjin oui pou oui</i>].</p>
---	---

1078

<p>7a 朝請郎 조청랑 , <i>Choch'öngnang</i> [<i>Tjyo tchyeng rang</i>] et 宣德郎 선덕랑 , <i>Söndöngnang</i> [<i>Syen tek rang</i>]; 從事郎 종사랑 , <i>Chongsarang</i> [<i>Tjyong sä rang</i>]; 修職郎 수직랑 , <i>Sujingnang</i> [<i>Syou tjik rang</i>].</p>	<p>致果校尉 치과교위 , <i>Ch'igwa kyowi</i> [<i>Tchi koa kyo oui</i>]; 致果副尉 치과부위 , <i>Ch'igwa puwi</i> [<i>Tchi koa pou oui</i>].</p>
--	---

274

1079

<p>7b 宣議郎 선의랑 , <i>Sönüirang</i> [<i>Syen eui rang</i>] et 朝散郎 조산랑 , <i>Chosallang</i> [<i>Tjyo san rang</i>]; 從事郎 종사랑 , <i>Chongsarang</i> [<i>Tjyong sä rang</i>]; 修職郎 수직랑 , <i>Sujingnang</i> [<i>Syou tjik rang</i>].</p>	<p>翊威校尉 익위교위 , <i>Igwi kyowi</i> [<i>Ik oui kyo oui</i>] et 翊威副尉 익휘부위 , <i>Ik'wi puwi</i> [<i>Ik houi pou oui</i>].</p>
---	---

1080

<p>8a 給事郎 급사랑 , <i>Küpsarang</i> [<i>Keup sä rang</i>] et 徵事郎 징사랑 , <i>Chingsarang</i> [<i>Tjing sä rang</i>]; 承事郎 승사랑 , <i>Süngsarang</i> [<i>Seung sä rang</i>].</p>	<p>宣折校尉 선절교위 , <i>Sönjöl kyowi</i> [<i>Syen tjyel kyo oui</i>] et 宣折副尉 선절부위 , <i>Sönjöl puwi</i> [<i>Syen tjyel pou oui</i>].</p>
--	---

1081

<p>8b 承奉郎 승봉랑 , <i>Süngbongnang</i> [<i>Seung pong rang</i>]</p>	<p>禦侮校尉 어모교위 ,</p>
--	--------------------

et 承務郎 승무랑 , <i>Sŏngmurang</i> [<i>Seung mou rang</i>]; 徵事郎 징사랑 , <i>Chingsarang</i> [<i>Tjing sǎ rang</i>]; 承事郎 승사랑 , <i>Sŏngsarang</i> [<i>Seung sǎ rang</i>].	<i>Ŏmo kyowi</i> [<i>E mo kyo oui</i>] et 禦侮副尉 어모부위 , <i>Ŏmo puwi</i> [<i>E mo pou oui</i>].
--	---

1082

9a 儒林郎 유림랑 , <i>Yurimnang</i> [<i>You rim rang</i>] et 登仕郎 등사랑 , <i>Tŏngsarang</i> [<i>Teung sǎ rang</i>]; 通仕郎 통사랑 , <i>T'ongsarang</i> [<i>Htong sǎ rang</i>].	仁勇校尉 인용교위 , <i>Inyong kyowi</i> [<i>In yong kyo oui</i>] et 仁勇副尉 인용부위 , <i>Inyong puwi</i> [<i>In yong pou oui</i>].
---	--

1083

9b 文林郎 문림랑 , <i>Mullimnang</i> [<i>Moun rim rang</i>] et 登仕郎 등사랑 , <i>Tŏngsarang</i> [<i>Teung sǎ rang</i>]; 將仕郎 장사랑 , <i>Changsarang</i> [<i>Tjyang sǎ rang</i>].	陪戎校尉 배용교위 , <i>Paeyung kyowi</i> [<i>Pǎi young kyo oui</i>] et 陪戎副尉 배용부위 , <i>Paeyung puwi</i> [<i>Pǎi young pou oui</i>].
--	--

- 1084 D'après l'idée même de l'institution, les examens devraient ouvrir à tous l'accès des charges et dignités : il semble en avoir été ainsi à l'origine sous la dynastie de Koryŏ [Korye], mais dès 1073 on parle d'interdire les fonctions aux fils d'artisans ; les enfants nés d'unions entre parents à un degré prohibé (l'interdiction de mariage entre gens de même nom n'était pas encore prononcée et l'ancienne coutume des mariages entre parents subsistait) ne purent devenir fonctionnaires à partir de 1058. Les prohibitions se multiplièrent peu à peu et devinrent de plus en plus rigoureuses. Au commencement de la dynastie, un Clerc de *yamen* (cf. chap. XVII) qui se présentait et était reçu, conservait son titre, mais était exilé ; aujourd'hui encore, si un homme du peuple parvient au titre de Docteur (n° 1023) grâce à son mérite ou à son argent, il sera nommé Secrétaire du Conseil Privé (n° 310), mais il n'exercera jamais les fonctions de sa charge ; un roturier peut, surtout aujourd'hui, obtenir du Gouvernement un titre hiérarchique (n° 1037-1054) ou un grade administratif même peu élevé (les grades ou titres donnés de la sorte s'appellent *kaja* [*ka tjǎ*], 加資 가자) ; il peut acheter d'un bonze un brevet *ch'ŏp* [*htyep*], 帖첩 , donné à celui-ci par l'Etat et conférant un titre à l'acheteur ; mais un roturier ne peut remplir qu'un petit

nombre de charges secondaires, et surtout ne saurait jamais être traité comme noble.

1085 Au noble, *Yangban* [*Ryang pan*], 兩班 양반 ; *Sabu* [*Să pou*], 士夫 사부 , sont réservées les charges civiles et militaires dites Charges vraies, *Chōngjik* [*Tjyeng tjik*], 正職 정직 , des deux Ordres oriental et occidental, *Yangban* [*Ryang pan*], 兩班 양반 (cf. n° 724 et 1036)³⁶ : il faut excepter seulement quelques fonctions militaires inférieures (cf. n° 988-989, et 999-1000 ; cf. aussi n° 340 et 721) et quelques autres fonctions sur lesquelles je reviendrai dans le chapitre suivant. Le noble a droit au respect de tout roturier, qui le lui témoigne et en paroles, par une phraséologie spéciale, et en actes ; et si le roturier oublie son devoir, le noble le lui rappelle en le faisant bâtonner ; le noble use aussi de son pouvoir pour extorquer de l'argent au peuple, mais je dois dire que ces excès sont réprouvés même par ceux qui n'hésiteraient pas à les commettre. D'autre part le noble a des obligations : toutes occupations, autres que le soin des affaires publiques, l'étude des livres et le labourage, lui sont interdites sous peine de déchéance : ce qui le met souvent dans l'alternative de mourir de faim ou de piller son voisin roturier. Le noble doit aussi en toutes circonstances faire preuve de magnanimité, courage, générosité, désintéressement, respect du pouvoir, fidélité au Roi : et l'on affirme que le noble de jadis possédait toutes ces qualités.

Les droits de la noblesse ne sont d'ailleurs écrits nulle part et résultent seulement de la coutume : ils sont donc difficiles à préciser, et non moins obscure à l'analyse est l'essence de cette noblesse. L'absence de toutes causes de déchéance, telles que occupations dégradantes, alliances roturières, est le trait dont la nécessité frappe tout d'abord : mais c'est là un principe de conservation plus que de constitution. Les Coréens parlent volontiers de la pratique constante de la vertu, de l'élévation héréditaire des sentiments, de l'étude assidue du confucianisme pendant des générations : en admettant que tout cela contribue à former la noblesse, cela ne saurait suffire à expliquer l'existence d'une caste aussi fortement constituée. L'illustration de la famille, les hautes dignités du père, du grand-père, des ancêtres les plus rapprochés, sont un élément plus important et plus positif,

³⁶ L'ordre méridional (n° 1035) n'est qu'une subdivision des deux autres et n'a pas la même importance sociale ; l'expression *Samban* [*Sam pan*], 三班 삼반, les trois Ordres est fort rare.

comme le prouve le nom même du noble, *Yangban* [*Ryang pan*], 兩班 양반, c'est-à-dire celui dont la famille fait partie des deux Ordres (cf. n° 724 et 1036) : mais cela n'est pas encore assez, car on entend discuter et rabaisser la noblesse de hauts fonctionnaires, dont les ancêtres ont eu de hautes fonctions. Il y a enfin l'antiquité de la famille et l'hérédité : chaque famille noble conserve avec un soin jaloux ses registres domestiques, *kasŭng* [*ka seung*], 家乘 가승, extraits manuscrits des grands livres de famille, *chokpo* [*tjok po*], 族譜 족보 : ces derniers sont imprimés tous les soixante ans aux frais des intéressés ; on y note soigneusement le lieu d'origine de la famille, *pon* [*pon*], 本 본 ; la filiation depuis le premier ancêtre, et suivant la naissance, et surtout suivant l'hérédité des sacrifices domestiques, pour toutes les branches actuellement représentées ; les hautes dignités obtenues par les membres de la famille ; et enfin, les alliances contractées. Il n'est pas de famille de petite noblesse qui ne remonte au commencement de la dynastie actuelle (1392) ; et le nombre est considérable de ceux dont les registres domestiques sont complets et ininterrompus jusqu'à la fondation du royaume de Silla [*Sin ra*], c'est-à-dire à l'an 57 avant notre ère ; une famille même prétend descendre de Kija [*Keui tjā*] (1122-1083) (n° 440). Quelle foi faut-il accorder à ces documents ? Ce point est douteux.

1086 La noblesse a réellement existé dans les trois royaumes de Silla [*Sin ra*], Paekche [*Päik tjei*] et Koguryō [*Ko kou rye*], et paraît avoir été attachée à la race.

Ma Duanlin [*Ma Twan lin*] (liv. 324) dit que la noblesse (貴人之族 귀인지족) du Koguryō [*Ko kou rye*] comprenait cinq Maisons, *Chok* [*Tjok*], 族족, dont les chefs avaient sans doute accompagné Chumong [*Tjyou mong*], 朱蒙 주몽, fondateur du royaume, lorsqu'il était venu du Puyō [*Pou ye*], 夫餘 부여 (37 av. J. C.) ; ces tribus, à différentes époques, portèrent les noms suivants :

消奴部 소노 (로)부, *Sono(ro)bu* [*Syo no (ro) pou*] ; 西部 서부, *Sōbu* [*Sye pou*] ; 右部 우부, *Ubu* [*Ou pou*] ;

絶奴部 절노 (로)부, *Chōllobu* [*Tjyel no (ro) pou*] ; 北部 북부, *Pukpu* [*Peuk pou*] ; 後部 후부, *Hubu* [*Hou pou*] ;

順奴部 순노 (로)부, *Sunno(llo)bu* [*Syoun no (ro) pou*] ; 東部 동부, *Tongbu* [*Tong pou*] ; 左部 좌부, *Chwabu* [*Tja pou*] ;

灌奴部 관노 (로)부, *Kwanno(llo)bu* [*Koan no (ro) pou*] ; 雨部 우부, *Ubu* [*Ou pou*] ; 前部 전부, *Chōnbu* [*Tjyen pou*] ;

桂婁部 계루부 , *Kyerubu* [*Kyei rou pou*]; 內部 내부 , *Naebu* [*Näi pou*]; 黃部 황부 , *Hwangbu* [*Hoang pou*].

Le Paekche [*Päik tjei*], d'après le même auteur, avait huit familles nobles, *taesöng p'aljok* [*tai syeng hpal tjok*], 大姓八族 대성팔족 , dont les noms suivent :

沙氏 사시 , *Sa-si* [*Sa si*]; 燕氏 연시 , *Yön-si* [*Yen si*]; 荔氏 협시 , *Hyöp-si* [*Hyep si*]; 解氏 개 (해) 시 , *Kae(Hae)-si* [*Käi (Häi) si*]; 眞氏 진시 , *Chin-si* [*Tjin si*]; 國氏 국시 , *Kuk-si* [*Kouk si*]; 木氏 목시 , *Mok-si* [*Mok si*]; 昔氏 백시 , *Paek-si* [*Päik si*]; (La prononciation originelle (本音) de 氏 씨 est 시)

Dans le Silla [*Sin ra*], les membres de la Maison Royale étaient désignés par le nom de *Chin'gol* [*Tjin kol*], 眞骨 진골 , ou *Cheilgol* [*Tyei il kol*], 第一骨 제일골 (cf. n° 27); les nobles venaient ensuite avec l'appellation de *Cheigol* [*Tyei i kol*], 第二骨 제이골 . La Maison Royale semble avoir formé une noblesse territoriale à qui les Rois confiaient l'administration des districts (cf. n° 850).

278
1087

Cette noblesse s'est maintenue par différents usages ou règlements : les familles nobles ne contractent d'alliances qu'entre elles, ce qui est la condition fondamentale de l'existence de la caste. D'autre part, bien que les femmes de second rang, *chöp* [*tchyp*], 妾 첩 , soient tenues pour légitimes, leurs fils sont placés dans une position inférieure, et cette manière de voir existait dès le XI^e siècle. Les *Statuts* de 1469 établissent une classification de ces demi-nobles, suivant le rang du père et suivant que la mère est de condition libre, *yang* [*ryang*], 良 양 , ou de condition vile, *chön* [*tchyen*], 賤 천 , et fixant le degré hiérarchique où ils pourront arriver : les plus favorisés pouvaient obtenir le rang 3a (Fonctionnaires de second ordre, n° 1043), et avoir des charges, mais seulement à la Cour des Interprètes (n° 661), au Bureau d'Astrologie (n° 605) et autres administrations analogues ; les autres ne pouvaient obtenir de fonctions et restaient dans les rangs inférieurs de la hiérarchie. Un règlement de 1777 supprima la classification des fils de femmes de second rang, maintint pour eux l'interdiction d'entrer dans la plupart des administrations, et leur interdit de franchir la cinquième classe dans ceux des *yamens* de Seoul qui leur étaient ouverts et la troisième dans les provinces. Un autre règlement de 1823 fut plus favorable aux demi-nobles et leur permit d'obtenir certaines fonctions de rang 2b.

Il semble, d'après la transformation de cette législation, telle qu'on peut essayer de la suivre dans les *Statuts*, que seulement à la fin du siècle dernier, les Rois de Corée aient attaqué la noblesse dans ce principe de droit public important pour le maintien de ses privilèges : depuis lors, ils se sont montrés de moins en moins ennemis de l'accès aux fonctions des fils de femmes de second rang et des gens de classe moyenne ; aujourd'hui, probablement plus qu'à aucune époque, un nombre relativement grand de charges est donné aux roturiers et aux demi-nobles, il est vrai que c'est souvent à prix d'argent. Cependant un antagonisme entre la noblesse et la royauté se montre dès le commencement de la dynastie : les premiers Rois ont essayé de développer ou de constituer la classe moyenne, en favorisant par des examens de capacité, *ch'wijae* [*tchyou tjăi*], 取才 취재 , l'élévation aux Charges vraies (n° 1085) de quelques-uns de ses membres et encourageant à y entrer ceux des fils de hauts fonctionnaires qui n'avaient pas le titre de Licencié ou de Docteur (cf. n° 1131).

La dynastie actuelle des Yi [Ri], 李 氏 , avait été mise sur le trône par une conspiration des nobles, qui, depuis l'affaiblissement du pouvoir royal des Wang [Oang], 王 왕 , à la suite de l'invasion mongole, avaient pris une influence considérable ; les provinces de Kyōnggi [Kyeng keui], Ch'ungch'ōng [Tchyoung tchyeng], Kyōngsang [Kyeng syang] et Kangwōn [Kang ouen] avaient sans doute aidé davantage à cette révolution, et il faut peut-être voir la trace de ces faits dans la faveur qui leur a toujours été accordée par les Yi [Ri], et dans les lois d'exception, dont on trouve quelques vestiges contre le P'yōngan-do [Hpyeng an to], le Hamgyōng-do [Ham kyeng to] et Quelpaërt ; les quatre premières provinces citées sont encore nommées districts de nobles, *Sabuhyang* [*Să pou hyang*], 士夫鄉 사부향 , et les autres sont appelées districts vils, *Ch'ōnhyang* [*Tchyen hyang*], 賤鄉 천향 . Le cinquième fils du premier Roi paraît avoir, plus que tout autre, contribué à mettre la couronne sur la tête de son père : ambitieux et fort intelligent, il fit successivement abdiquer son père et l'un de ses frères, écarta les autres et monta sur le trône en 1400 ; il est connu sous le nom de T'aejong [Htai tjong], 太宗 태종 : pendant son règne fort brillant, il se souvint de l'aide que lui avait prêtée la noblesse, et tâcha de diminuer son influence ; son fils Sejong [Syei tjong], 世宗 세종 , et ses successeurs suivirent la même ligne de conduite et la Corée fut, semble-t-il, à peu près tranquille à l'intérieur pendant près de deux cents ans ; tout au moins, les discussions, s'il y en eut, sont-elles oubliées aujourd'hui.

1088 En 1575, sous le règne de Sönjo [Syen tjo], 宣祖 선조 , apparurent les deux partis des *Tongin* [*Tong in*], 東人 동인 , Faction Orientale, et des *Söin* [*Sye in*], 西人 서인 , Faction Occidentale, nés de la rivalité de Kim Hyowön [Kim Hyo ouen], 金孝元 김효원 , et Sim Ŭigyöm [Sim Eui kyem], 沈義謙 심의겸 , à propos de la charge, alors très importante, de Sous-Directeur du Ministère des Fonctionnaires civils (n° 333) ; les deux factions tirèrent leur nom des quartiers de Seoul habités par chacune d'elles. Elles renfermaient toutes deux des hommes de valeur et il n'y eut entre elles qu'une lutte d'influence fort vive d'ailleurs, même pendant l'invasion japonaise. Le successeur de Sönjo [Syen tjo], 宣祖 선조 , connu sous le nom de Prince de Kwanghae [Koang häi], 光海君 광해군 , se fit détester des Coréens par son mépris des rites et son mauvais gouvernement ; un grand nombre de fonctionnaires, de la Faction Orientale comme de la Faction Occidentale, se retirèrent des affaires ; ceux qui se firent les complaisants du Roi, habitant surtout les quartiers nord de Seoul, formèrent différentes coteries de Septentrionaux (*Taebuk* [*Tai peuk*], 大北 대북 ; *Sobuk* [*Syo peuk*], 小北 소북 ; *Ch'öngbuk* [*Tchyeng peuk*], 淸北 청북 ; *T'akpuk* [*Tchak peuk*], 濁北 탁북 ; *Yukpuk* [*Youk peuk*], 肉北 육북 ; *Kolbuk* [*Kol peuk*], 骨北 골북) ; le Roi ayant voulu renier sa mère adoptive, la Reine Inmok [In mok], 仁穆王后 인목왕후 , veuve de Sönjo [Syen tjo], 宣祖 선조 , et la chasser du Palais, cette impiété fit éclater l'indignation des nobles ; ils déposèrent le Roi et le remplacèrent par son neveu, Injo [In tjo], 仁祖 인조 (1623) ; avec le Prince de Kwanghae [Koang häi], tomba la faveur de la Faction Septentrionale, *Pugin* [*Pouk in*], 北人 북인 , qui ne s'est jamais relevée de cet échec et qui existe encore, mais fort méprisée. La lutte reprit entre les Orientaux et les Occidentaux et devint de plus en plus vive, sous un pouvoir royal affaibli par les guerres contre les Japonais et les Mantchous, et par les excès du Prince de Kwanghae [Koang häi] ; en 1659, les rivalités se compliquèrent d'une question doctrinale. Song Siyöl [Song Si ryel], 宋時烈 송시열 , haut fonctionnaire, membre influent de la Faction Occidentale, fit porter un an seulement le deuil du roi Hyojong [Hyo tjong], 孝宗 효종 , parce qu'il n'avait été Prince héritier qu'après la mort de son frère aîné. Les Orientaux protestèrent violemment, cherchèrent à renverser Song Siyöl [Song Si ryel], furent bannis et leur principal chef, Hō Mok [He Mok], 許穆 허목 , mourut en exil à Quelpaërt. En 1684, Yun Chŭng [Youn Tjeung], 尹拯 윤증 , élève de Song Siyöl [Song Si ryel], se sépara de lui pour une question privée : il devint chef d'école et entraîna dans son schisme un grand nombre

d'Occidentaux, qui formèrent le Jeune Ecole, *Soron* [*Syo ron*], 少論 소론 ; les fidèles de Song Siyöl [Song Si ryel], prirent le nom de Vieille Ecole, *Ro(No)ron*, 老論 로 (노) 론 , et, affaiblis par cette division, déjà chassés du pouvoir et dispersés à l'avènement de Sukchong [Syook tjong], 肅宗 숙종 (1674), ne purent résister aux Orientaux, qui avaient pris le nom de Méridionaux, *Namin* [*Nam in*], 南人 남인 , parce qu'un grand nombre d'entre eux étaient originaires du Kyöngsang-do [Kyeng syang to]. D'abord exilé, Song Siyöl [Song Si ryel], fut mis à mort par ses adversaires, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans ; beaucoup de ses partisans périrent. Plus tard, la Vieille Ecole, triomphante, leur éleva des temples et se vengea des Méridionaux et de la Jeune Ecole qui leur avait prêté secours ; ensuite les temples furent renversés et les tablettes brûlées lors de réactions méridionales. C'est sûrement au milieu du XVIII^e siècle que la main ferme du Roi Yöngjong [Yeng tjong], 英宗 영종 (1724-1776) arrêta les cruautés des factions et que le pouvoir royal refusa de servir leurs vengeances et leurs ambitions. Depuis lors, trois des quatre partis, Vieille Ecole, Méridionaux, Jeune Ecole, se sont succédé à la direction des affaires ; c'est actuellement la Vieille Ecole qui a l'influence. Mais, si les inimitiés existent toujours, elles ne se manifestent plus par les violences et les meurtres ; les familles des partis opposés se contentent de ne pas avoir de relations et de ne pas contracter d'alliances entre elles ; aujourd'hui un noble est d'un parti par tradition et pour avoir, dans la recherche des charges, l'appui des gens de sa faction. Quant aux principes qui doivent dominer dans le Gouvernement, ils sont tout à fait en dehors des discussions de ces sectes.

Cette brève esquisse du rôle historique de la noblesse coréenne repose principalement sur des inductions pour le XV^e siècle et, depuis lors, sur une tradition orale, très vague jusqu'à la fin du XVI^e siècle : il faudrait, pour la corriger et la compléter, des documents historiques qui se trouveraient dans les archives des grandes familles et dans les oeuvres des fonctionnaires ; mais je n'ai aucune pièce de ce genre à ma disposition³⁷ .

³⁷ On donne aux partis le nom de 色 색, *saek* [*säik*], couleur (les quatre partis, *sasaek* [*sä säik*], 四色 사색).

CHAPITRE XV

La Classe Moyenne ou Classe des Interprètes

1089 Au-dessus des Charges nobles ou Charges vraies (n° 1085), les *Statuts* de 1469 indiquent des Charges roturières ou Charges diverses, *Chapchik* [Tjap tjik], 雜職 잡직, dont les titres hiérarchiques, *kye* [käi], 階 계, sont les suivants :

Ordre civil	Ordre militaire
6a 供職郎 공직랑, <i>Kongjingnang</i> [<i>Kong tjik rang</i>] 勵職郎 여직랑, <i>Yöjingnang</i> [<i>Kong tjik rang</i>]	奉任校尉 봉임교위, <i>Pongim kyowi</i> [<i>Pong im kyo oui</i>] 修任校尉 수임교위, <i>Suim kyowi</i> [<i>Syou im kyo oui</i>]
6b 謹任郎 근임랑, <i>Künimnang</i> [<i>Keun im rang</i>] 効任郎 효임랑, <i>Hyoimnang</i> [<i>Hyo im rang</i>]	顯功校尉 현공교위, <i>Hyön 'gong kyowi</i> [<i>Hyen kong kyo oui</i>] 迪功校尉 적공교위, <i>Chökkong kyowi</i> [<i>Tyek kong kyo oui</i>]
7a 奉務郎 봉무랑, <i>Pongmurang</i> [<i>Pong mou rang</i>] 7b 承務郎 승무랑, <i>Süngmurang</i> [<i>Seung mou rang</i>]	騰勇副尉 등용부위, <i>Tüngyong puwi</i> [<i>Teung yong pou oui</i>] 宣勇副尉 선용부위, <i>Sönyong puwi</i> [<i>Syen yong pou oui</i>]
8a 勳功郎 면공랑, <i>Myön 'gongnang</i> [<i>Myen kong rang</i>] 8b 赴功郎 부공랑, <i>Pugongnang</i> [<i>Pou kong rang</i>]	猛健副尉 맹건부위, <i>Maenggön puwi</i> [<i>Mäing ken pou oui</i>] 壯健副尉 장건부위, <i>Changgön puwi</i> [<i>Tjyang ken pou oui</i>]
9a 服勤郎 복근랑, <i>Pokküllang</i> [<i>Pok keun rang</i>] 9b 展勤郎 전근랑, <i>Chön 'güllang</i> [<i>Tjyen keun rang</i>]	致力副尉 치력부위, <i>Ch 'iryök puwi</i> [<i>Tchi ryek pou oui</i>] 勤力副尉 근력부위, <i>Külyök puwi</i> [<i>Keun ryek pou oui</i>]

1090 Les fonctionnaires roturiers pouvaient parfois entrer dans la hiérarchie noble, mais en descendant d'une classe. Les fonctions roturières, en 1469, étaient, dans l'ordre civil :

toutes les fonctions du Bureau des Serviteurs Royaux (n° 163) ;

au Ministère des Travaux, les fonctions de Maître Artisan (n° 774) ;

à l'Imprimerie Royale, celles de Préposé au Collationnage, Préposé à la Gravure, Correcteur sur exemplaires, Gardien des Livres, Relieur, Maître-Papetier (n° 634) ;

aux Cuisines Royales, celles des Officiers de la Boucherie, des Mets, de la préparation des Mets, etc. et celles des Valets, Porteurs d'eau, Gardiens (n° 76-77) ;

à la Garde-Robe Royale, celles de Maître-tailleur et Maître-artisan (n° 101) ;

au Conseil des Ecuries, celles de Vétérinaire, Ecuyer et Palefrenier (n° 576) : il faut noter que la charge de Vétérinaire, bien que roturière, donnait un titre de hiérarchie noble ;

à l'Arsenal, celle de Maître-Artisan (n° 742) ;

au Bureau des Travaux et Réparations, celle de Maître-artisan (n° 783) ;
 au Bureau des Sacrifices aux Etoiles, celles de Supérieur, Docteur et Disciple du Taoïsme (n° 425) : ces charges, bien que roturières, donnaient un titre de hiérarchie noble ; pour les exercer, l'on avait à passer des examens de capacité, *ch'wijae* [*tchyou tjäi*], 取才 취재 ;
 aux Vergers Royaux, celles de Préposés aux Fleurs, aux Fruits, etc. et de Gardiens (n° 90) ;
 à la Cour de la Musique, toutes les différentes charges de Musicien, charges soumises à des examens de capacité, *ch'wijae* [*tchyou tjäi*], 取才 취재 ;
 au Bureau des Dessinateurs, celles de Dessinateur : celles-là encore donnaient un titre hiérarchique noble et leurs titulaires étaient soumis à des examens de capacité (n° 615).

1091 Dans l'ordre militaire, les fonctions roturières étaient celles des divers Sous-officiers de l'armée (n° 972), celles des Clercs militaires (n° 1135), des Aides-Préposés au Collationnage, de l'Imprimerie Royale (n° 634) et d'un certain nombre de Dessinateurs (n° 615).

283 1092 Les Serviteurs Royaux (n° 163-165) se sont transformés en un corps héréditaire, dont les membres sont actuellement tombés au même rang que de simples Clercs (n° 1137) ; il en est de même pour les Musiciens (n° 593) et les Préposés aux Vergers Royaux (n° 90) qui sont assez méprisés. Seuls, avec les Sous-Officiers de l'armée (n° 989-990), ils reçoivent encore les titres hiérarchiques roturiers. Toutes les autres fonctions roturières, à l'exception de celles de Dessinateur (n° 615) ont disparu entre 1469 et 1744 : ceux qui les exerçaient, sont remplacés par des gens qui reçoivent un salaire, *sallyo* [*san ryo*], 散料 산료 , des *yamens* où ils sont employés. De la classe moyenne indiquée dans les *Statuts* de 1469, il ne reste plus rien aujourd'hui.

1093 La classe moyenne actuellement existante, *Chungin* [*Tjyoung in*], 中人 중인 , Interprètes (n° 661-663), Médecins (n° 236, 241), Astrologues (n° 606-610), Comptables (n° 365), Légistes (n° 756), ne se rattache pas à la classe moyenne du XV^e siècle : seuls les Dessinateurs (n° 615) qui se sont élevés jusqu'à cette demi-noblesse, proviennent de l'ancienne classe moyenne. Mais toute cette seconde caste moderne est beaucoup plus rapprochée de la

noblesse, elle obtient des Charges nobles d'un rang élevé, elle porte les titres hiérarchiques nobles ; le mépris mitigé que la noblesse a pour elle, elle rend avec usure aux classes inférieures de la population ; ses membres ne s'allient qu'entre eux et forment une caste plus étroite et plus fermée que la caste supérieure ; active, intelligente, riche, cette classe a joué dans la Corée un rôle moins bruyant, mais plus utile que celui de la classe noble. Ses membres sont héréditairement en possession de fournir Elèves et Professeurs aux Ecoles spéciales, *Cehak* [*Tyei hak*], 諸學 제학 (voir ci-dessus) : laissant aux nobles le confucianisme et ses controverses stériles, ils ont étudié les langues, la médecine, l'astronomie, la géographie, les mathématiques et les lois ; de plus, lors des missions officielles en Chine et au Japon, ils ont commercé avec ces deux pays, c'est ainsi qu'ils se sont enrichis. Si la Corée a pensé à autre chose qu'aux vaines querelles de mots, c'est par eux, et c'est par eux aussi que, malgré son isolement voulu, elle a maintenu quelques relations économiques avec les deux pays voisins. L'ouverture du royaume aux étrangers a donc frappé cette classe dans tous ses intérêts, en lui enlevant le monopole des sciences, le monopole des langues étrangères et le monopole du commerce extérieur : cependant elle maintient sa fortune en profitant des ambassades annuelles pour faire à Péking le commerce de ginseng [*jencheng*], interdit par les traités. Grâce aussi au mépris des anciennes règles, ses membres arrivent souvent aux hautes Charges nobles (n° 1085) : la démarcation n'en continue pas moins à être très nette entre elle et la noblesse, qui ne s'allie avec elle pas plus que par le passé.

-
- 1094 Les Interprètes comprennent non seulement les Interprètes en charge, mais tous ceux qui y ont été ou sont aptes à y être ; leurs fonctions à Seoul ont été indiquées précédemment (n° 661-663) ; ils sont de plus envoyés par la Cour des Interprètes pour exercer des charges en province, *Oeim* [*Oi im*], 外任 외임 ; *Punch'ae(ch'a) oebang* [*Poun tchäi (tcha) oi pang*], 分差外方 분채 (차) 외방 , comme il a été dit aux chapitres XII (n° 908) et XIII (n° 1001) :
- 譯學訓導 역학훈도 , *Yökhak hundo* [*Yek hak houn to*], Interprète-Professeur ;
- 譯學別差 역학별채 (차), *Yökhak pyölch'ae(ch'a)* [*Yek hak pyel tchäi (tcha)*], Interprète en mission spéciale,

譯學兼軍官 역학겸군관 , *Yŏkhak kyŏm kun'gwan* [*Yek hak kyem koun koan*], Interprète militaire : il existe de ces derniers Interprètes pour les langues chinoise, japonaise, mantchoue et mongole, les deux premières charges ne se trouvant que pour le chinois, le japonais et le mantchou.

- 1095 Les Interprètes sont classés en deux hiérarchies connexes, chaque Interprète a sa place fixée dans les deux hiérarchies. La première, nommée Liste primitive, *Wŏnjŏk* [*Ouen tjyek*], 原籍 원적 , a une valeur générale et règle les rangs de tous les Interprètes, en charge ou hors de charge :
 常仕堂上 상사당상 , *Sangsa tangsang* [*Syang sǎ tang syang*], Fonctionnaires généraux en charge continuée ; primitivement, les Interprètes cessaient de compter dans le corps des Interprètes, quand ils étaient arrivés au rang 3a supérieur ; en 1602, cette règle a été abolie, et l'on donne le présent titre aux Interprètes qui sont Fonctionnaires généraux (n° 1043),
 前銜官 전함관 , *Chŏnhamgwan* [*Tyen ham koan*], Fonctionnaires qui ont déjà été en charge ;
 權知 권지 , *Kwŏnji* [*Kouen tji*], Fonctionnaires qui ont subi les examens spéciaux de la Cour des Interprètes et n'ont pas encore exercé de fonctions ;
 講肄習讀官 강이습독관 , *Kangi sŭptokkwan* [*Kang i seup tok koan*], Fonctionnaires étudiants, institués entre 1457 et 1465, supprimées après 1636 ;
 漢學官 한학관 , *Hanhakkwan* [*Han hak koan*], Fonctionnaires de langue chinoise, plus spécialement chargés de l'enseignement ;
 生徒 생도 , *Saengdo* [*Sǎing to*], Elèves ;
 預差生徒 예차 (차) 생도 , *Yech'ae(ch'a) saengdo* [*Ye tchǎi (tcha) sǎing to*], Elèves surnuméraires ;
- 1096 La seconde hiérarchie sert de tableau d'ordre, *tŭngje* [*teung tyei*], 等第 등제 , pour la collation des charges et missions :
 堂上元遞兒 당상원체아 , *Tangsang wŏnch'ea* [*Tang syang ouen htyei ǎ*], Fonctionnaires généraux primitifs ;
 堂上別遞兒 당상별체아 , *Tangsang pyŏlch'ea* [*Tang syang pyel htyei ǎ*], Fonctionnaires généraux spéciaux, institués en 1602 ;
 漢學上通事 한학상통사 , *Hanhak sangt'ongsa* [*Han hak syang htong sǎ*], Premiers Interprètes de Langue chinoise ;
 別選 별선 , *Pyŏlsŏn* [*Pyel syen*], Interprètes nommés spécialement, institués en 1759, supprimés en 1763 ;
 教誨 교회 , *Kyohoe* [*Kyo hoi*], Docteurs ;

年少聰敏 연소총민, *Yŏnso ch'ongmin* [*Nyen so tchong min*], Jeunes Elèves Emérites ;

次上通事 차상통사, *Ch'asangt'ongsa* [*Tchă syang htong sǎ*], Interprètes ;
 押物通事 압물통사, *Ammul t'ongsa* [*Ap moul htong sǎ*],
 Interprètes préposés aux objets du tribut (cf. n° 1112) ;

偶語別遞兒 우어별체아, *Uŏ pyŏlch'ea* [*Ou e pyel htyei ǎ*], Interprètes de langue parlée ;

蒙學元遞兒 몽학원체아, *Monghak wŏnch'ea* [*Mong hak ouen htyei ǎ*],
 Interprètes primitifs de Langue mongole ;

蒙學別遞兒 몽학별체아, *Monghak pyŏlch'ea* [*Mong hak pyel htyei ǎ*],
 Interprètes spéciaux de Langue mongole, institués en 1547 ;

蒙學年少聰敏 몽학연소총민, *Monghak yŏnso ch'ongmin* [*Mong hak nyen so tchong min*], Jeunes Elèves Emérites de Langue mongole, institués en 1737, supprimés en 1763 ;

倭學教誨 와 (왜) 학교회, *Wa(Wae)hak kyohoe* [*Oa (oai) hak kyo hoi*], Docteurs de Langue japonaise ;

倭學年少聰敏 와 (왜) 학연소총민, *Wa(Wae)hak yŏnso ch'ongmin* [*Oa (oai) hak nyen so tchong min*], Jeunes Elèves Emérites de Langue japonaise ;

淸學上通事 청학상통사, *Ch'ŏnghak sangt'ongsa* [*Tchyeng hak syang htong sǎ*], Premiers Interprètes de Langue mantchoue ; nommés jusqu'en 1667 *Yŏjinhak sangdŭng ch'ea* [*Nye tjin hak syang teung htyei ǎ*], 女眞學

上等遞兒 여진학상등체아 ;

淸學被別選遞兒 청학피별선체아, *Ch'ŏnghak p'ibyŏlsŏn ch'ea* [*Tchyeng hak hpi pyel syen htyei ǎ*], Interprètes choisis de Langue mantchoue ;

淸學新遞兒 청학신체아, *Ch'ŏnghak sinch'ea* [*Tchyeng hak sin htyei ǎ*], Interprètes de Langue mantchoue de nouvelles charges, institués après 1637 ;

淸學年少聰敏 청학연소총민, *Ch'ŏnghak yŏnso ch'ongmin* [*Tchyeng hak nyen so tchong min*], Jeunes Elèves Emérites de Langue mantchoue, institués en 1726, supprimés en 1763 ;

偶語廳 우어청, *Uŏch'ŏng* [*Ou e htyeng*], Interprètes de langue parlée (pour chacune des quatre langues) ;

偶語別差 우어별채 (차), *Uŏ pyŏlch'ae(ch'a)* [*Ou e pyel tchăi (tcha)*], Interprètes spéciaux de langue parlée (pour chacune des quatre langues) ;

偶語新別差 우어신별채 (차), *Uŏ sinbyŏlch'ae(ch'a)* [*Ou e sin pyel tchăi (tcha)*], Interprètes de langue parlée de nouvelles charges, institués en 1731.

Les rangs pour lesquels la date d'institution n'est pas indiquée, remontent à l'origine de la Cour des Interprètes. On peut remarquer que la hiérarchie a été modifiée et complétée principalement aux XVII^e et XVIII^e siècles ; la langue mantchoue a pris à cette époque une importance qu'elle n'avait pas auparavant.

- 1097 Les Interprètes qui n'ont pas de fonctions, reçoivent des grades les Cinq Grades (n° 964-966), *Wijik* [*Oui tjik*], 衛職 위직 , et touchent ainsi des émoluments.
- 1098 Les Elèves, 生徒 생도 , *Saengdo* [*Sǎing to*], étudient à Seoul, à la Cour des Interprètes, ou dans un certain nombre de districts sous la direction des Interprètes provinciaux ou militaires (n° 1094) ; pour être admis, *ipsok* [*ip syok*], 入屬 입속 , ils ont besoin de l'agrément du Directeur Général (n° 661) et du Conseil des principaux membres de la Cour, auxquels ils doivent présenter la liste de leurs quatre ancêtres les plus rapprochés.
- 1099 Les examens des Interprètes, d'après les *Statuts fondamentaux*, *Kyōngje yukchǒn* [*Kyeng tjei ryouk tyen*], 經濟六典 경제육전 , publiés sous Sejong [*Syei tjong*], 世宗 세종 , en 1430 (passage cité dans l'*Histoire de la Cour des Interprètes*) étaient appelés Concours de style officiel chinois, *Halligwa* [*Han ri koa*], 漢吏科 한리과 , ils avaient été établis en 1392 ; ils se composaient d'une première épreuve, *ch'osi* [*tcho si*], 初試 초시 , et d'une seconde épreuve, *hoesi* [*hoi si*], 會試 회시 , portant surtout sur des compositions littéraires en prose et en vers. Sous le règne de Chungjong [*Tjyoung tjong*], 中宗 중종 (1506-1544), les examens devinrent ce qu'ils sont maintenant.
- 1100 譯科初覆試 역과초복시 , *Yökkwa ch'oboksi* [*Yek koa tcho pok si*], Première et seconde épreuve des Concours pour les Interprètes. La première épreuve a lieu à la Cour des Interprètes ; les Examineurs sont le Directeur Général, les Directeurs et des Interprètes, Inspecteurs et Professeurs (n° 661, 663) ; des épreuves provinciales, *hyangsi* [*hyang si*], 鄉試 향시 , sont subies aussi dans le Hwanghae-do [Hoang hǎi to] et le P'yōngan-do [Hpyeng an to], devant le Lieutenant-Gouverneur (n° 896), des Interprètes provinciaux (n° 908) et des Magistrats de district (n° 896). Le nombre des candidats à recevoir est fixé pour chaque langue. La seconde épreuve se passe au Ministère des Rites (n° 415) devant l'un des Fonctionnaires

Généraux de ce Ministère, l'un des Fonctionnaires Généraux de la Cour des Interprètes (n° 661) et des Secrétaires et Interprètes de ces deux administrations. Le nombre des candidats à recevoir est fixé à treize pour la langue chinoise et deux pour chacune des autres langues ; un candidat de langue chinoise doit toujours être mis le premier sur la liste des élus, on le nomme *Changwŏn* [*Tjang ouen*], 狀元 자원 . Les examens consistent dans l'explication et la reproduction par écrit des livres spéciaux de la Cour des Interprètes et dans la traduction orale des *Statuts fondamentaux*. Les Concours ont lieu dans les années de règle, *singnyŏn* [*sik nyen*], 式年 식년 , et dans les occasions de réjouissance, *chŭnggwang* [*tjeung koang*], 增廣 증광 , *taejŭnggwang* [*tai tjeung koang*], 大增廣 대증광 (cf. n° 1020, 1024).

- 1101 Les fonctionnaires de la Cour des Interprètes sont soumis à de fréquents examens de capacité, *ch'wijae* [*tchyou tjäi*], 取才 취재 ; *wŏnsi* [*ouen si*], 院試 원시 ; *kogang* [*ko kang*], 考講 고강 .

- 1102 Les règlements qui régissent les Interprètes, sont à peu de chose près les mêmes pour : les Astronomes, Astrologues et Géoscopes (n° 607-609) ; les Médecins de la Cour des Médecins Royaux (n° 234-236), de la Pharmacie Royale (n° 240-241) et ceux qui sont détachés dans les différentes administrations et dans les provinces (n° 910-911) ; les Légistes du Ministère de la Justice, des autres administrations de Seoul et des provinces (n° 756) ; les Comptables du Ministère du Cens (n° 365) ; Les Dessinateurs du Bureau des Dessinateurs (n° 615) et ceux qui sont détachés dans les Camps provinciaux (n° 1001) ; les Rédacteurs, Calligraphes, etc de la Cour des Dépêches (n° 655) ou des Camps provinciaux (n° 1001), etc.

- 1103 Les Interprètes, Astronomes, Astrologues, Géoscopes, qui se distinguent dans les examens de capacité, reçoivent les titres honorifiques de Travailleur de Mérite, *Isŭpkwan* [*I seup koan*], 肄習官 이습관 , ou de Fonctionnaire Remarquable, *Hyŏn'gwan* [*Hyen koan*], 顯官 현관 . Parmi les différents corps cités plus haut, les Médecins et Légistes ont des Elèves en province (*Saengdo* [*Säing to*], 生徒 생도).

- 1104 Sous la dynastie de Koryŏ [Korye], il y avait des examens pour les Médecins, Astrologues, Géosopes, Légistes, Calligraphes, Comptables ; quelques-uns de ces examens sont mentionnés dès 958, ils furent tous réglementés en 1133.
- 1105 Il existe aujourd'hui des Concours pour les Médecins, *Ŭigwa ch'oboksi* [*Eui koa tcho pok si*], 醫科初覆試 의과초복시 ; pour les Astronomes, Géosopes et Astrologues, *Ŭmyanggwa ch'oboksi* [*Eum yang koa tcho pok si*], 陰陽科初覆試 음양과초복시 , et pour les Légistes, *Yulgwa ch'oboksi* [*Ryoul koa tcho pok si*], 律科初覆試 율과초복시 : ces examens sont réglés de la même façon que ceux des Interprètes. Les Comptables, Dessinateurs, Calligraphes sont choisis par de simples examens de capacité : ces trois corps sont tenus pour inférieurs aux autres.

-
- 1106 Des Comptables et Calligraphes, il est à peine question dans les *Statuts* de 1469 ; les Dessinateurs faisaient partie de la classe moyenne de cette époque (cf. n° 1090, 1092, 1093), mais étaient nettement séparés des Interprètes, Astrologues, Médecins, Légistes, choisis dans des Concours solennels (voir *Statuts fondamentaux*, volume des Rites, feuillet 40, verso, édition de 1865). Dès l'origine ces quatre corps avaient accès aux Charges nobles et rien n'indique qu'en 1469 la démarcation existât déjà, qui sépare aujourd'hui de la noblesse ce qu'on appelle la classe moyenne ; cette distinction, encore maintenant, est toute de coutume ; elle vient peut-être de l'origine même de la classe moyenne, origine que nous laisse soupçonner un bref passage des *Statuts fondamentaux* (volume des Fonctionnaires civils, feuillet 60, verso, édition de 1865). Les fils des femmes de second rang des fonctionnaires les plus élevés pouvaient, comme je l'ai dit au chapitre XIV (n° 1087) avoir des charges à la Cour des Interprètes (n° 661), au Bureau d'Astrologie (n° 605), à la Chambre des Fournitures pour le Palais (n° 56), au Bureau de Secours (n° 666), au Bureau des Dessinateurs (n° 614), parmi les Comptables (n° 365) et parmi les Légistes (n° 756) ; tenus à l'écart par les nobles pour la tache de leur naissance, et dédaigneux du peuple d'où ils n'étaient pas sortis, ces demi-nobles prirent les seules fonctions qui leur fussent offertes, se les approprièrent par les connaissances techniques qu'ils acquirent, les transmirent à leurs fils et formèrent peu à peu la caste qui existe

aujourd'hui ; ils ont, semble-t-il, oublié leur origine et montrent pour les fils de femmes de second rang le même mépris qu'ont les nobles eux-mêmes.

CHAPITRE XVI

Les Relations avec la Chine et le Japon

- 1107 事大 사대 , *Sadae* [*Să tai*], Vasselage à l'égard de la Chine, ou Grand Pays, *Taeguk* [*Tai kouk*], 大國 대국 .
- 1108 Les relations de vasselage de la Corée à la Chine existent au moins depuis la dynastie des Tang [T'ang], 唐 당 (VII^e-X^e siècles) ; les Rois de Silla [Sin ra] et de Koryŏ [Korye] envoyaient à la Cour de Chine des :
 進貢使 진공사 , *Chin'gongsa* [*Tjin kong sǎ*], Envoyé chargé de présenter le tribut ;
 正使 정사 , *Chŏngsa* [*Tjyeng sǎ*], Envoyé principal ;
 冬使 동사 , *Tongsa* [*Tong sǎ*], Envoyé du solstice d'hiver ;
 聖節使 성절사 , *Sŏngjŏlsa* [*Syeng tjyel sǎ*], Envoyé pour féliciter l'Empereur à l'anniversaire de sa naissance ;
 謝恩使 사은사 , *Saŭnsa* [*Sya eun sǎ*], Envoyé pour remercier l'Empereur.
- 291 1109 Les rapports entre les deux pays ont été réglés à nouveau en 1637, par le traité intervenu entre l'Empereur Taizong [T'ai tsong], des Qing [Ts'ing], 清太宗 청태종 , et le Roi Injo [In tjo], 仁祖 인조 .
- 1110 冬至行 동지행 , *Tongjihaeng* [*Tong tji häing*], Mission du solstice d'hiver. Cette Mission annuelle tient, depuis 1645, la place des anciennes Missions du solstice d'hiver, *Tongjihaeng* [*Tong tji häing*], 冬至行 동지행 , du 1^e jour de la 1^e lune, *Wŏnjohaeng* [*Ouen tjyo häing*], 元朝行 원조행 , de la fête de l'Empereur, *Sŏngjŏlhaeng* [*Syeng tjyel häing*], 聖節行 성절행 , et du tribut annuel, *Sep'yehaeng* [*Syi hpyei häing*], 歲幣行 세폐행 ; du temps des Ming, 明 명 , il n'y avait pas de Mission de tribut, mais une Mission pour la fête de l'Impératrice, *Ch'ŏnch'uhaeng* [*Tchyen tchyou häing*], 千秋行 천추행 .
- 1111 使 사 , *Sa* [*Să*], ou 正使 정사 , *Chŏngsa* [*Tjyeng sǎ*], 2a (grade honorifique 1b), Envoyé ;
 副使 부사 , *Pusa* [*Pou sǎ*], 3a (grade honorifique 2b), Vice-Envoyé ;
 書狀官 서장관 , *Sŏjanggalwan* [*Sye tjyang koan*], 5a (grade honorifique 4a), Secrétaire ;

- 1112 Ces trois fonctionnaires sont pris parmi les nobles ; les suivants appartiennent à la Cour des Interprètes ou aux corps spéciaux :
- 堂上官 당상관 , *Tangsanggwan* [*Tang syang koan*], Interprète général ;
- 上通事 상통사 , *Sangt'ongsa* [*Syang htong sǎ*], Premier Interprète (un pour le chinois, un pour le mantchou) ;
- 質問從事官 질문종사관 , *Chilmun chongsagwan* [*Tjil moun tjyong sǎ koan*], Attaché chargé d'étudier la langue ;
- 押物從事官 압물종사관 , *Ammul chongsagwan* [*Ap moul tjyong sǎ koan*], Attaché chargé des objets envoyés en cadeau ;
- 押幣從事官 압폐종사관 , *App'ye chongsagwan* [*Ap hpyei tjyong sǎ koan*], Attaché chargé des objets du tribut ;
- 押米從事官 압미종사관 , *Ammi chongsagwan* [*Ap mi tjyong sǎ koan*], Attaché chargé du riz du tribut ;
- 清學新遞兒 청학신체아 , *Ch'ŏnghak sinch'ea* [*Tchyeng hak sin htyei ǎ*], Interprète de mantchou de nouvelle charge ;
- 醫院 의원 , *Ŭiwŏn* [*Eui ouen*], Médecin ;
- 寫字官 사자관 , *Sajagwan* [*Sya tjǎ koan*], Calligraphe ;
- 畫 / 畫員 화원 , *Hwawŏn* [*Hoai ouen*], Dessinateur
- 軍官 군관 , *Kun'gwan* [*Koun koan*], Interprète militaire ;
- 偶語別差 우어별채 (차) , *Uŏ pyŏlch'ae(ch'a)* [*Ou e pyel tchǎi (tcha)*], Interprète spécial de langue parlée ;
- 日官 일관 , *Ilgwan* [*Il koan*], Astronome.
- 1113 謝恩行 사은행 , *Saŭnhaeng* [*Sya eun hǎing*], Mission de remerciement, composée comme la précédente, mais comprenant en plus :
- 別遣御醫 별견어의 , *Pyŏlgyŏn ŏŭi* [*Pyel kyeŋ e eui*], Médecin du Roi spécialement envoyé ;
- 別啓請 별계청 , *Pyŏlgyech'ŏng* [*Pyel kyei tchyeng*], Attaché par autorisation spéciale ;
- 1114 奏請行 주청행 , *Chuch'ŏnghaeng* [*Tjyou tchyeng hǎing*], Mission chargée de présenter une Supplique, *Chuja* [*Tjyou tjǎ*], 奏咨 주자 .
- 1115 進賀行 진하행 , *Chinhahaeng* [*Tjin ha hǎing*], Mission de félicitation.
- 1116 卞誣行 변무행 , *Pyŏnmuhaeng* [*Pyen mou hǎing*], Mission de justification.

- 1117 陳慰行 진위행 , *Chinwihaeng* [*Tjin oui hǎing*], Mission de condoléance ; cette Mission est en même temps :
- 1118 進香行 진향행 , *Chinhyanghaeng* [*Tjin hyang hǎing*], Mission chargée de présenter l'encens.
- 1119 告訃行 고부행 , *Kobuhaeng* [*Ko pou hǎing*], Mission chargée de faire part de la mort du Roi, d'une Reine, ou du Prince héritier,
- 1120 問安行 문안행 , *Munanhaeng* [*Moun an hǎing*], Mission chargée de souhaiter la bienvenue à l'Empereur, lorsqu'il se rend en Mantchourie, dans le voisinage de la Corée.
- 1121 參覈行 참핵행 , *Ch'amhaek'aeng* [*Tcham hǎik hǎing*], Mission d'enquête, pour quelque crime qui concerne les deux nations.

1122 勅使行 칙사행 , *Ch'iksahaeng* [*Tchik sǎ hǎing*], Mission chinoise chargée d'apporter un Décret Impérial.

1123 Sous la dynastie de Koryŏ [Korye], la Mission chinoise était accueillie par des Envoyés Royaux nommés *Kwanbansa* [*Kwan pan sǎ*], 館伴使 관반사 ; *Appansa* [*Ap pan sǎ*], 押伴使 압반사 , plus tard *Chŏpsongsa* [*Tjyep song sǎ*], 接送使 접송사 .

1124 Sous la dynastie actuelle, le Roi choisit des fonctionnaires pour remplir les charges suivantes :

遠接使 원접사 , *Wŏnjŏpsa* [*Ouen tjyep sǎ*], 2a ou au-dessus, Envoyé Royal chargé de recevoir la Mission chinoise à la frontière ;

伴送使 반송사 , *Pansongsa* [*Pan song sǎ*], 2a ou au-dessus, Envoyé Royal chargé d'accompagner la Mission chinoise au départ ;

問禮官 문례관 , *Mullyegwan* [*Moun ryei koan*], 3a à 6b, Fonctionnaire chargé de souhaiter la bienvenue des deux Envoyés chinois ;

上副使差備官 상부사채 (차) 비관 , *Sangbusa ch'ae(ch'a)bigwan* [*Syang pou sǎ tchǎi (tcha) pi koan*], Interprète mis à la disposition des deux Envoyés chinois ;

大通官差備官 대통관채 (차) 비관 , *Taet'onggwan ch'ae(ch'a)bigwan* [*Tai htong koan tchăi (tcha) pi koan*], Interprète mis à la disposition des Premiers Interprètes chinois ;

迎慰使 영위사 , *Yöngwisa* [*Yeng oui sǎ*], 3a ou au-dessus, Envoyé Royal chargé d'exprimer aux Envoyés la gratitude du Roi : six de ces mandarins se rendent à la rencontre de la Mission, dans six villes situées sur la route de Seoul à la frontière ; avant 1601, ils portaient le titre de *Sönwisa* [*Syen oui sǎ*], 宣慰使 선위사 ; des fonctionnaires sont désignés pour porter le Décret (*Pongch'ik ch'ae(ch'a)sa* [*Pong tchik tchăi (tcha) sǎ*], 奉勅差使 봉칙채 (차) 사), accompagner le Décret (*Paech'ik ch'ae(ch'a)sa* [*Păi tchik tchăi (tcha) sǎ*], 陪勅差使 배칙채 (차) 사), garder la Mission, etc.

1125 迎接都監 영접도감 , *Yöngjöp togam* [*Yeng tjyep to kam*], Conseil pour la Réception des Envoyés chinois, comprenant les fonctionnaires et bureaux suivants :

館伴 관반 , *Kwanban* [*Kwan pan*], 2a ou au-dessus, Grand Introduteur ;

提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tyo*], 2a, Directeur ;

頭目待客官 두목대객관 , *Tumok taegaekkwon* [*Tou mok tăi kăik koan*], 5a ou 6a, Hôtelier ;

都廳軍色 도청군색 , *Toch'öng kunsæk* [*To htyeng koun săik*], Bureau des Valets du Conseil ;

應辦色 응판색 , *Ŭngp'ansaek* [*Eung hpan săik*], Bureau pour l'entretien de la Mission ;

宴享色 연향색 , *Yönhyangsaek* [*Yen hyang săik*], Bureau des Banquets ;

米麵色 미면색 , *Mimyönsaek* [*Mi myen săik*], Bureau du Vermicelle ;

飯膳色 반선색 , *Pansönsaek* [*Pan syen săik*], Bureau des Mets ;

別工作 별공작 , *Pyölgongjak* [*Pyel kong tjak*], Maîtres-Artisans spéciaux ;

雜物色 잡물색 , *Chammulsaek* [*Tjap moul saek*], Bureau des Objets divers ;

儺禮色 나례색 , *Naryesaek* [*Na ryei săik*], Bureau des Masques et Danseurs (cf. n° 696) ;

修理所 수리소 , *Suriso* [*Syou ri so*], Bureau des Constructions ;

太平館 태평관 , *T'aep'yönggwan* [*Htai hpyeng koan*], Bureau du Palais des Envoyés, chargé de la garde de tous les objets qui sont dans ce Palais. Le Palais réservé aux Envoyés s'appelait *T'aep'yönggwan* [*Htai hpyeng koan*], 太平館 태평관 , et était situé dans la ville de Seoul près de la porte du sud ; je n'ai pu savoir à quelle époque il a disparu ; déjà au XVII^e siècle, les

Envoyés chinois étaient logés au *Nambyölgung* [*Nam pyel koug*], 南別宮 남별궁 , à quelque distance au nord de l'ancien emplacement ;
 御前通事 어전통사 , *Öjön t'ongsa* [*E tjiyen htong sä*], Interprète de la
 Présence Royale ;
 侍講院通事 시강원통사 , *Sigangwön t'ongsa* [*Si kang ouen htong sä*],
 Interprète des Explicateurs du Prince héritier (n° 551) ;
 引禮通事 인례통사 , *Illye t'ongsa* [*In ryei htong sä*], Interprète-Maître des
 Cérémonies.

Il y a de plus un grand nombre de fonctionnaires pour porter, accompagner, déplier, lire, copier le Décret, servir les Envoyés, escorter le Roi, garder le Palais des Envoyés, les tentes et être à la disposition de tous les membres de la Mission. Si la Mission vient pour transmettre les condoléances de l'Empereur, des fonctionnaires spéciaux portent la prière, l'encens et les présents mortuaires.

295 1126 交隣 교린 , *Kyorin* [*Kyo rin*], Relations avec les Etats voisins, Japon, Ryū-Kyū [Lieou k'ieou], etc. Le royaume de Silla [Sin ra] était en relations fréquentes avec les Japonais. Une ambassade fut envoyée au Japon par Kojong [Ko tjong], 高宗 고종 (1213-1259). Les rapports avec le Japon ont été plus suivis sous la dynastie actuelle ; ils ont été considérablement modifiés après la guerre de 1592-1598 ; quant aux îles Ryū-Kyū [Lieou k'ieou] et autres Etats, il est dit simplement que les relations avec ces royaumes sont soumises aux mêmes règles que les relations avec les Japonais.

1127 宣慰使 선위사 , *Sönwisa* [*Syen oui sä*], 3, Envoyé Royal chargé d'exprimer la gratitude du Roi : il a pour mission de recevoir l'Envoyé du *Taegun* [*Tai kun*], (japonais *Taikun* [*Tai kun*]), 大君 대군 , ou *Kwanbaek* [*Koan päik*] (japonais *Kampaku* [*Kwan baku*]), 關 / 關白 [en japonais, on écrit habituellement 關白] ;
 通事 통사 , *T'ongsa* [*Htong sä*], Interprète, chargé de recevoir l'Envoyé d'un feudataire japonais (sino-coréen *Taedin* [*Tai sin*], 大臣 대신 ; *Chu* [*Tjyou*], 主 주) ;
 接慰使 접위사 , *Chöbwisa* [*Tjyep oui sä*], Délégué chargé de recevoir la Mission japonaise : ce titre a remplacé en 1629 celui de *Sönwisa* [*Syen oui sä*],

接慰差備官 접위채 (차) 비관 , *Chöbwi ch'ae(ch'a)bigwan* [*Tjyep oui tchäi (tcha) pi koan*], Interprète mis à la disposition du Délégué ;
 一特送出使 일특송출사 , *Ilt'ük songch'ulsa* [*Il hteuk song tchyoul sä*],
 Interprète délégué en premier pour accompagner les Envoyés japonais ;
 副特送出使 부특송출사 , *Put'ük songch'ulsa* [*Pou hteuk song tchyoul sä*],
 Interprète vice-délégué chargé accompagner les Envoyés japonais ;
 歲遣船出使 세견선출사 , *Segyönsön ch'ulsa* [*Syeo kyen syen tchyoul sä*],
 Interprète chargé de recevoir le bateau japonais envoyé annuellement ;
 東平館 동평관 , *Tongp'yönggwan* [*Tong hpyeng koan*], Résidence des
 Envoyés japonais à Seoul, située dans la partie sud-est de la ville ; ce *yamen*
 n'existe plus, mais la localité porte encore le nom de Waegwan-koül [*Yei koan kol*],
 倭館洞 왜관동 (*Wae [Yei]* nom vulgaire pour les Japonais).
 倭館 와 (왜) 관 *Wa(Wae)gwan* [*Oa (oai) koan*], Etablissement situé à
 Pusan [*Pou san*], 釜山 부산 (district de Tongnae [*Tong räi*], 東萊 동래 ,
 province de Kyöngsang [*Kyeng syang*]) où les Japonais étaient autorisés à séjourner ;
 le terrain concédé avait 372 pas, *po*, 步 보 , sur 256.

- 1128 使 사 , *Sa [Sä]*, ou 通信使 통신사 , *T'ongsinsa* [*Htong sin sä*], 3a ou au-dessus, Envoyé chargé de porter une lettre du Roi, *Kuksö* [*Kouk sye*], 國書 국서 .
 副使 부사 , *Pusa [Pou sä]*, 3a inférieur, Vice-Envoyé ;
 從事官 종사관 , *Chongsagwan* [*Tjyong sä koan*], Attaché ; il portait le titre de Secrétaire, *Söjanggwan* [*Sye tjyang koan*], 書狀官 서장관 , jusqu'en 1606.
 Les fonctionnaires ci-dessus sont des fonctionnaires nobles ; le reste de la Mission est composé à peu près de même que les Missions qui se rendent en Chine.

CHAPITRE XVII

Les Commis des *yamens*

- 1129 衙前 아전 , *Ajön* [*A tɥen*], Commis, Clercs et Valets, dénomination générale qui comprend les subdivisions indiquées ci-dessous.
- 1130 Titres des Commis et Clercs sous la dynastie de Koryö [Korye] :
 椽 연 , *Yön* [*Yen*] ; 吏 이 / 리 , *I/Ri* [*Ri*], Clerc ;
 主事 주사 , *Chusa* [*Tjyou sä*], Secrétaire ;
 丞史 영사 , *Yöngsa* [*Ryeng sä*], Vice-Secrétaire ;
 書令史 서령사 , *Söryöngsa* [*Sye ryeng sä*], Copiste ;
 記官 기관 , *Kigwan* [*Keui koan*], Archiviste ;
 算士 산사 , *Sansa* [*San sä*], Comptable ;
 直省 직성 , *Chiksöng* [*Tjik syeng*], Gardien, etc
- 1131 錄事 錄 (녹) 사 , *Rok(Nok)sa* [*Rok (nok) sä*], Commis. D'après les *Statuts* de 1469, les Commis étaient choisis, au moyen d'un examen de capacité, parmi ceux des fils et petits-fils des Serviteurs de Mérite (n° 276) qui n'avaient pas obtenu le grade de Licencié (n° 1020, 1021) ou le titre de Fonctionnaire par protection (n° 1035) ; l'examen de capacité, *ch'wijae* [*tchyou tjäi*], 取才 취재 , portait sur les Livres Canoniques et Classiques, le Code des Ming, les *Statuts fondamentaux*, la composition des pièces officielles, l'écriture, la langue coréenne, *önmun* [*en moun*], 諺文 언문 , et le calcul. Les Commis dépendaient du Grand Conseil (n° 300) et du Conseil du Gouvernement (n° 306) qui les partageaient entre les divers *yamens* civils et militaires ; leur temps de charge expiré (514 jours), ils pouvaient obtenir le rang 6b, des titres honorifiques, *Yöngjik* [*Tchyang tjik*], 影職 영직 , de petites charges militaires, ou même, en passant de nouveaux examens de capacité, des postes de magistrat de district. Le développement de l'esprit aristocratique a totalement écarté les nobles des offices de Commis, qui sont remplis aujourd'hui par des gens de la classe moyenne ; le titre de Commis est à peine plus estimé que celui de Clerc (n° 1132). Les Commis se trouvent encore maintenant dans les *yamens* importants de Seoul, où ils sont envoyés par le Grand Conseil d'Etat (n° 300) ou le Conseil du Gouvernement (n° 306).
-

- 1132 書吏 서리 , *Söri* [*Sye ri*], Clerc civil. En 1469, les Clercs civils des administrations de Seoul et des provinces, étaient choisis par des examens de capacité parmi les lettrés de la localité ou, faute de lettrés, parmi les gens du peuple. Leur temps de charge achevé (3600 jours), ils arrivaient au rang 7b ou 8b et pouvaient ou continuer leurs fonctions, ou devenir Chef de Relais (n° 901) ou Chef de Bac (n° 902). En 1744, les Clercs civils avaient été supprimés de tous les *yamens* de rang 3a ou au-dessous et remplacés par des Clercs ordinaires (n° 1134) ; les examens de capacité n'existaient plus et les Clercs étaient choisis parmi les gens de la localité. Aujourd'hui, les Clercs des principales administrations métropolitaines sont encore des Clercs civils ; ils forment un corps héréditaire, se transmettent les charges dans les mêmes familles et ne se marient qu'entre eux.
- 1133 鄉吏 향리 , *Hyangni* [*Hyang ri*], Clerc de district : autres désignations : *Hyangjok* [*Hyang tjok*], 鄉族 향족 ; *T'opan* [*Hto pan*], 土班 토반 . Les Clercs, qui n'étaient qu'une subdivision des précédents, n'exercent maintenant aucun office : ils forment dans beaucoup de districts une sorte de petite noblesse locale, qui fournit aux magistrats les Conseillers et Vice-Conseillers (cf. n° 884) et qui croirait déroger en s'alliant avec le peuple et en s'occupant d'une profession quelconque.
-
- 1134 書員 *Söwön* [*Sye ouen*], Clercs ordinaires. Ils sont inférieurs aux Clercs civils qu'ils ont remplacés à peu près partout : primitivement ils étaient envoyés par la province au Ministère de l'Armée (n° 705) qui les mettait à la disposition des différentes administrations ; depuis l'établissement de l'impôt en grain (n° 371), on donne à chaque *yamen* une certaine somme à la place des Clercs fournis autrefois ; les offices de Clerc sont aujourd'hui achetés par des gens du peuple ou donnés à des intendants de fonctionnaires. Ils sont peu rétribués, mais les titulaires trouvant le moyen de vivre aux dépens des *yamens* et du peuple. L'origine et la situation actuelle de tous les offices indiqués au-dessous sont les mêmes. Tous ces Clercs forment une sorte d'association méprisée par tous ceux qui sont au-dessus, mais redoutée du peuple, et influente même sur les fonctionnaires car ceux-ci, étant sans cesse déplacés, ne connaissent rien de l'administration et sont dans la dépendance des Clercs pour le règlement de toutes les affaires.

1135 諸員 *Chewŏn* [*Tjye ouen*], *m*, Clerc militaire : ces Clercs semblent avoir été beaucoup plus nombreux et importants autrefois.

1136 吏 이 , *I* [*Ri*], Clerc, spécialement Clerc provincial, à distinguer des Clercs de district (n° 1133) : les Clercs provinciaux sont dans la même situation que les Clercs ordinaires et militaires de Seoul (n° 1134, 1135) ; pour leurs fonctions, cf. n° 884. Les Clercs des petits *yamens* militaires forment une caste inférieure, avec laquelle les autres Clercs ne s'allient pas ; ceux des Relais de poste (n° 900) sont presque des esclaves (n° 1424, 1425). Les offices des Clercs provinciaux sont à peu près héréditaires.

1137 吏胥 이서 , *Isŏ* [*Ri sye*], Clerc : nom générique employé aujourd'hui pour désigner tous les Clercs.

1138 Les principaux offices des Clercs sont les suivants :

執吏 집리 , *Chimni* [*Tjip ri*], Clerc civil chef ;

書記 서기 , *Sŏgi* [*Sye keui*], Clerc civil secrétaire ;

掌務 장무 , *Changmu* [*Tjyang mou*], Clerc intendant ;

疎筭 소잡 , *Sojap* [*So tjap*], Clerc chargé d'écrire les rapports officiels ;

奇別 기별 , *Kibyŏl* [*Keui pyel*], Clerc chargé de copier la Gazette ;

書寫 서사 , *Sŏsa* [*Sye sya*], Clerc copiste ;

待令 대령 , *Taeryŏng* [*Tăi ryeng*], Clerc de service, à la disposition d'un fonctionnaire ;

庫直 고직 , *Kojik* [*Ko tjik*], Clerc caissier ;

廳直 청직 , *Ch'ŏngjik* [*Htyeng tjik*], Clerc d'une salle ou d'un bureau ;

閣直 각직 , *Kakchik* [*Kak tjik*], Clerc de la Bibliothèque Royale (n° 628) ;

閣童 각동 , *Kaktong* [*Kak tong*], Clerc en second de la Bibliothèque Royale (n° 628) ;

守僕 수복 , *Subok* [*Syou pok*], Gardien de Temple ;

殿監 전감 , *Chŏn'gam* [*Tyen kam*], Gardien de Salle Royale (cf. n° 451 etc).

- 1139 土官職 토관직 , *T'ogwanjik* [*Hto koan tjik*], Titres hiérarchiques locaux. Ces titres, qui datent du Koryŏ [Korye] et ont été conservés par la dynastie des Yi [Ri], étaient associés à quelques Fonctionnaires locaux, *T'ogwan* [*Hto koan*], 土官 토관 , qui se trouvaient dans quelques préfectures du Hamgyŏng-do [Ham kyeng to] et du P'yŏngan-do [Hpyeng an to] et étaient choisis parmi les gens de ces provinces ; un titre de ce genre était équivalent au titre noble de la classe immédiatement inférieure.

Ordre civil	Ordre militaire
5a 通議郎 통의랑 , <i>T'ongŭirang</i> [<i>Htong eui rang</i>]	健忠隊尉 건충대위 , <i>Kŏnch'ung taewi</i> [<i>Ken tchyoung tǎi oui</i>]
5b 奉議郎 봉의랑 , <i>Pongŭirang</i> [<i>Pong eui rang</i>]	勳忠隊尉 여충대위 , <i>Yŏch'ung taewi</i> [<i>Rye tchyoung tǎi oui</i>]
6a 宣職郎 선직랑 , <i>Sŏnjingnang</i> [<i>Syen tjik rang</i>]	健信隊尉 건신대위 , <i>Kŏnsin taewi</i> [<i>Ken sin tǎi oui</i>]
6b 奉職郎 봉직랑 , <i>Pongjingnang</i> [<i>Pong tjik rang</i>]	勳信隊尉 여신대위 , <i>Yŏsin taewi</i> [<i>Rye sin tǎi oui</i>]
7a 熙功郎 희공랑 , <i>Hŭigongnang</i> [<i>Heui kong rang</i>]	敦義徒尉 돈의도위 , <i>Tonŭi towi</i> [<i>to oui</i>]
7b 注功郎 주공랑 , <i>Chugongnang</i> [<i>Tjou kong rang</i>]	守義徒尉 수의도위 , <i>Suŭi towi</i> [<i>to oui</i>]
8a 供務郎 공무랑 , <i>Kongmurang</i> [<i>Kong mou rang</i>]	奮勇徒尉 분용도위 , <i>Punyong towi</i> [<i>Poun yong to oui</i>]
8b 直務郎 직무랑 , <i>Chingmurang</i> [<i>Tjik mou rang</i>]	効勇徒尉 효용도위 , <i>Hyoyong towi</i> [<i>Hyo yong to oui</i>]
9a 啓仕郎 계사랑 , <i>Kyesarang</i> [<i>Kyei sǎ rang</i>]	勳力徒尉 여력도위 , <i>Yŏryŏk towi</i> [<i>Rye ryek to oui</i>]
9b 試仕郎 시사랑 , <i>Sisarang</i> [<i>Si sǎ rang</i>]	殫力徒尉 탄력도위 , <i>T'allyŏk towi</i> [<i>Htan ryek to oui</i>]

- 1140 Ces titres correspondaient aux fonctions civiles suivantes :

都務 도무 , *Tomu* [*To mou*], 5b ; Secrétaire ;
 掌簿 장부 , *Changbu* [*Tjyang pou*], 5b ; Archiviste ;
 校簿 교부 , *Kyobu* [*Kyo pou*], 6a ; Archiviste ;
 都轄 도할 , *Tohal* [*To hal*], 6b ; Secrétaire ;
 典事 전사 , *Chŏnsa* [*Tyen sǎ*], 7a ; Commis ;
 掌事 장사 , *Changsa* [*Tjyang sǎ*], 7b ; Commis ;
 管事 관사 , *Kwansa* [*Koan sǎ*], 8a ; Commis ;
 給事 급사 , *Kŭpsa* [*Keup sǎ*], 8b ; Commis ;
 參事 참사 , *Chamsa* [*Tcham sǎ*], 9a ; Commis ;
 攝事 섭사 , *Sŏpsa* [*Syep sǎ*], 9b ; Commis ;

- 1141 Les Bureaux auxquels appartenait les fonctionnaires, étaient nommés :

都務司 도무사 , *Tomusa* [*To mou sǎ*], Secrétariat Général ;
 典禮署 전례서 , *Chöllyesǎ* [*Tyen ryei sye*], Bureau des Rites ;
 諸學署 제학서 , *Chehaksǎ* [*Tyei hak sye*], Bureau des Ecoles ;
 戎器署 용기서 , *Yunggisǎ* [*Young keui sye*], Arsenal ;
 司倉署 사창서 , *Sach'angsǎ* [*Sǎ tchang sye*], Grenier ;
 營作署 영작서 , *Yǒngjaksǎ* [*Yeng tjak sye*], Bureau des Travaux ;
 收支局 수지국 , *Sujiguk* [*Syou tji kouk*], Bureau des Impôts ;
 典酒局 전주국 , *Chǒnjuguk* [*Tyen tjiyou kouk*], Bureau du Vin ;
 司獄局 사옥국 , *Saokkuk* [*Sǎ ok kouk*], Bureau des Prisons.
 四夫 사부 , *Sabu* [*Sǎ pou*], Quatre Mairies.

1142 Cette organisation, réduction de celle de la Capitale, existait à Hamhŭng [Ham heung], 咸興 함흥 ; Kyōngsǒng [Kyeng syeng], 鏡城 경성 (Hamgyōng-do [Ham kyeng to]) ; P'yōngyang [Hpyeng yang], 平壤 평양 ; Yōngbyōn [Nyeng pyen], 寧邊 영변 (P'yōngan-do [Hpyeng an to]). A Ŭiju [Eui tjiyou], 義州 의주 , Kanggye [Kang kyei], 江界 강계 (P'yōngan-do [Hpyeng an to]) ; Hoenyōng(ryeng) [Hoi nyeng (ryeng)], 會寧 회녕 (령), Kyōngwǒn [Kyeng ouen], 慶元 경원 , Chongsǒng [Tjyong syeng], 鍾城 중성 , Onsǒng [On syeng], 穩城 온성 , Punyōng(ryeng) [Pou nyeng (ryeng)], 富寧 부녕 (령), Kyōnghŭng [Kyeng heung], 慶興 경흥 , il y avait aussi la plupart de ces bureaux, le premier seulement étant remplacé par :
 都轄司 도할사 , *Tohalsa* [*To hal sǎ*], Secrétariat Général de seconde classe.

1143 Dans les mêmes villes se trouvaient les Camps suivants :
 à Hamhŭng [Ham heung], 鎭北衛 진북위 , *Chinbugwi* [*Tjin peuk oui*] ;
 à Kyōngsǒng [Kyeng syeng], 鎭封衛 진봉위 , *Chinbongwi* [*Tjin [pong oui]*] ;
 à P'yōngyang [Hpyeng yang], 鎭西衛 진서위 , *Chinsǒwi* [*Tjin sye oui*] ;
 à Yōngbyōn/Nyōngbyōn [Nyeng pyen], 鎭邊衛 진변위 , *Chinbyōnwi* [*Tjin pyen oui*] ;
 à Ŭiju [Eui tjiyou], 鎭江衛 진강위 , *Chin'gangwi* [*Tjin kang oui*] ;
 à Kanggye [Kang kyei], 鎭浦衛 진포위 , *Chinp'owi* [*Tjin hpo oui*] ;
 à Hoenyōng [Hoi nyeng] et Kyōngwǒn [Kyeng ouen], 懷遠衛 회원위 , *Hoewōnwi* [*Hoi ouen oui*] ;
 à Chongsǒng [Tjyong syeng], Onsǒng [On syeng], Punyōng [Pou nyeng] et Kyōnghŭng [Kyeng heung], 柔遠衛 유원위 , *Yuwōnwi* [*You ouen oui*] ;

- 1144 Les grades locaux des huit Camps étaient :
- 勵直 여직 , *Yŏjik* [*Rye tjik*], 5a ; Capitaine ;
 副勵直 부여직 , *Puyŏjik* [*Pou rye tjik*], 5b ; Capitaine ;
 勵果 여과 , *Yŏgwa* [*Rye koa*], 6a ; Vice-Capitaine ;
 副勵果 부여과 , *Puyŏgwa* [*Pou rye koa*], 6b ; Vice-Capitaine ;
 勵正 여정 , *Yŏjŏng* [*Rye tjeŋg*], 7a ; Lieutenant ;
 副勵正 부여정 , *Puyŏjŏng* [*Pou rye tjeŋg*], 7b ; Lieutenant ;
 勵猛 여맹 , *Yŏmaeng* [*Rye mǎing*], 8a ; Vice-Lieutenant ;
 副勵猛 부여맹 , *Puyŏmaeng* [*Pou rye mǎing*], 8b ; Vice-Lieutenant ;
 勵勇 여용 , *Yŏyong* [*Rye yong*], 9a ; Sous-Lieutenant ;
 副勵勇 부여용 , *Puyŏyong* [*Pou rye yong*], 9b ; Sous-Lieutenant ;
- 1145 Je n'ai pu trouver d'autres renseignements sur cette organisation semi-indépendante de ces districts voisins des frontières. Toutes les fonctions locales et tous les titres locaux avaient disparu avant 1592. A P'yŏngyang [Hpyeng yang], il reste un certain nombre de Commis appelés Fonctionnaires locaux, *T'ogwan* [*Hto koan*], 土官 토관 ; ils n'ont qu'un rôle subordonné à celui des Clercs du *yamen* (n° 1136), mais dans les cérémonies ils portent le costume officiel des fonctionnaires et prennent place après les Fonctionnaires proprement dits, avant les Clercs.

CHAPITRE XVIII

Les Valets des *yamens*

1146 Les Valets des *yamens* sont compris, avec les Commis (n° 1131) et les Clercs (n° 1132-1136) sous la désignation de *Ajõn* [*A tjiyen*] ; séparément ils sont appelés *P'ogyo* [*Hpo kyo*], 捕校 포교 ; ils forment un corps spécial recruté parmi les gens du bas peuple et les domestiques des fonctionnaires, à qui les offices sont donnés ou qui les achètent ; ils ont un salaire peu considérable et vivent surtout aux dépens du peuple et des bureaux. En 1469, les Valets étaient choisis par les Magistrats de district et employés sur place ou envoyés à Seoul ; ils dépendaient du Ministère de l'Armée (n° 705) ; l'état de choses actuel date du milieu du XVII^e siècle.

1147 Avant cette époque, les Valets portaient les noms qui suivent :
 皂隸 조례 , *Chorye* [*Tjo ryei*], Valets noirs (ainsi nommés de la couleur de leurs vêtements) ;
 羅將 라 (나) 장 , *Ra(Na)jang* [*Ra (na) tjiyang*], Valets de police ;
 烏杖差備 오장채 (차) 비 , *Ojang ch'ae(ch'a)bi* [*O tjiyang tchäi (tcha) pi*], Huissiers à verge noire (cf. n° 264) ;
 伴尙 반당 , *Pandang* [*Pan tang*], Valets d'escorte (n° 265) ;
 差備 채 (차) 비 , *Ch'ae(Ch'a)bi* [*Tchäi (tcha) pi*], Valets du Palais (n° 77, 160), dépendant, ainsi que les suivants, du Ministère de la Justice (n° 750) ;
 跟隨 근수 , *Künsu* [*Keun syou*], Valets d'escorte (n° 266) ; ces différents Valets étaient attachés aux *yamens* de Seoul.

1148 Les suivants appartenait aux administrations provinciales :
 日守 일수 , *Ilsu* [*Il syou*], Valets de garde, des Relais de poste (n° 900) ;
 羅將 라 (나) 장 , *Ra(Na)jang* [*Ra (na) tjiyang*], Valets de police, de la Maréchaussée (n° 998) ;
 差備 채 (차) 비 , *Ch'ae(ch'a)bi* [*Tchäi (tcha) pi*], Valets de service.

1149 Les dénominations actuelles des Valets des *yamens* sont les suivantes :
 徒隸 도례 , *Torye* [*To ryei*], désignation générique des Valets ;
 使令 사령 , *Saryöng* [*Sä ryeng*], Valet ;
 權頭 권두 , *Kwöndu* [*Kouen tou*], Chef des Valets ;

- 請坐使令 청좌사령 , *Ch'öngjwa saryöng* [*Tchyeng tjoa sä ryeng*],
Valet introducteur ;
- 墨尺 목척 , *Mukchök* [*Meuk tchyek*], Valet scrutateur (au Conseil des
Censeurs, n° 316) ;
- 鑰硯直 투연직 , *T'uyönjik* [*Htou yen tjik*], Garde des encriers en laiton (à
l'Académie, n° 648) ; ([Aujourd'hui : 유연직 , Yuyönjik](#))
- 時童 시동 , *Sidong* [*Si tong*], Valet de l'heure (au Bureau de l'Astrologie,
n° 605) ;
- 輦直 연직 , *Yönjik* [*Nyen tjik*], Garde des Chaises (au Conseil des Ecuries,
n° 575) ;
- 房直 방직 , *Pangjik* [*Pang tjik*], Garde d'un bureau ;
- 東山直 동산직 , *Tongsanjik* [*Tong san tjik*], Garde du jardin d'un Temple ;
- 案山直 안산직 , *Ansanjik* [*An san tjik*], Garde de la colline à laquelle est
adossé un Temple ;
- 日守使令 일수사령 , *Ilsu saryöng* [*Il syou sä ryeng*], Valets de garde
permanente ;
- 鞍籠使令 안롱사령 , *Allong saryöng* [*An rong sä ryeng*], Valet qui suit un
haut fonctionnaire et porte dans une caisse une chaise pliante et différents
autres objets ;
- 引陪 인배 , *Inbae* [*In päi*] ; 間陪 간배 , *Kanbae* [*Kan päi*],
Valet d'escorte ;
- 文書直 문서직 , *Munsöjik* [*Moun sye tjik*], Valet des Clercs ;
- 所由 소유 , *Soyu* [*Si you*] ; 喝導 애도 , *Aedo* [*Ai to*] ([on trouve aussi
갈도 ...](#)) ; 使令 사령 , *Saryöng* [*Sä ryeng*], Valet de police ;
- 作作 오작 , *Ojak* [*O tjak*], Valet du Bureau des Prisons (n° 764) ;
- 養馬 양마 , *Yangma* [*Yang ma*], Palefrenier chargé de prendre soin des
chevaux (au Conseil des Ecuries, n° 575) ;
- 巨達 거달 , *Ködal* [*Ke tal*], Palefrenier chargé de conduire le cheval (au
Conseil des Ecuries, n° 575) ;
- 梢軍 소군 , *Sogun* [*So koun*] ([on trouve aussi 초군 , Ch'ogun](#)), Coupeur
d'herbe (au Conseil des Ecuries, n° 575) ;
- 熟手 숙수 , *Suksu* [*Syouk syou*], Cuisinier (au Conseil des Sacrifices, n°
560) ;
- 舂精軍 송정군 , *Songjönggun* [*Syong tjyeng koun*], Pileur de riz (au
Conseil des Sacrifices, n° 560) ;
- 食床直 식상직 , *Siksangjik* [*Sik sang tjik*], Garde des tables à manger pour
les mandarins de service ;

床奴 상노 (로), *Sangno(ro)* [*Sang no (ro)*], Valet chargé d'apporter la table à manger au mandarin de service ;
 役人 역인 , *Yögin* [*Yek in*], Ouvrier ;
 軍士 군사 , *Kunsa* [*Koun sä*], Courrier, ou porteur, ou couli ;
 分撥軍士 분발군사 , *Punbal kunsa* [*Poun pal koun sä*], Porteur des décrets communiqués officieusement par le Conseil Privé (n° 309) aux grands fonctionnaires ;
 近仗軍士 근장군사 , *Künjang kunsa* [*Keun tjang koun sä*], Porteur de fouet devant le Ministère de l'Armée (n° 706) ;
 守直軍士 수직군사 , *Sujik kunsa* [*Syou tjik koun sä*], Garde ;
 童便軍士 동변군사 , *Tongbyön kunsa* [*Tong pyen koun sä*], Porteur d'urine d'enfant³⁸ (à la Cour des Médecins, n° 234) ;
 驅從 구종 , *Kujong* [*Kou tjong*], Porteur de chaise, ou porteur qui accompagne le mandarin ;
 汲水軍 급수군 , *Küpsugun* [*Keup syou koun*], 水工 수공 , *Sugong* [*Syou kong*], Porteur d'eau ;
 奴子 노 (로) 자 , *No(Ro)ja* [*No (ro) tjä*], Valet (à la Chambre des Fournitures pour le Palais, n° 56) ;
 募立軍 모립군 , *Moripkun* [*Mo rip koun*], 顧立軍士 고립군사 , *Korip kunsa* [*Ko rip koun sä*], Valet engagé provisoirement ;
 女水工 여수공 , *Yösugong* [*Nye syou kong*], Porteuse d'eau (à la Cour des Médecins, n° 234) ;
 茶母 차 (다) 모 , *Cha(Ta)mo* [*Tcha (ta) mo*], Servante.

1150 Les Valets des *yamens* de province sont nommés *Saryöng* [*Sä ryeng*], 使令 사령 , *Kwanno(llo)* [*Koan no (ro)*], 官奴 관노 (로) ; leurs charges sont héréditaires.

³⁸ Médicament fortifiant.

CHAPITRE XIX

Le Peuple : classe honorable.

Les Corporations.

1151 Le peuple, *Söin* [*Sye in*], 庶人 서인 , c'est-à-dire tous ceux qui ne sont ni nobles, ni interprètes, ni commis, ni clercs, ni valets, se divise en deux classes, la Classe honorable, *Yangmin* [*Ryang min*], 良民 양민 , *Muyöck p'yöngmin* [*Mou yek hpyeng min*], 無役平民 무역평민 , est de condition égale aux Commis et Clercs (chap. XVII) ; aujourd'hui, beaucoup de ces derniers sortent de cette classe, et ils s'allient avec ses membres ; un grand nombre d'Honorables ont des titres et même des fonctions. La Classe vile, *Ch'önmín* [*Tchyen min*], 賤民 천민 , est considérée comme égale, ou même inférieure aux Valets des *yamens* (n° 1146) qui sortent tous de ses rangs.

1152 La Classe honorable comprend :
農夫 농부 , *Nongbu* [*Nong pou*], les Cultivateurs : ce métier est le seul qu'un noble puisse exercer sans déroger.

1153 質匠 무장 , *Mujang* [*Mou tjang*], les Négociants et
麀人 전인 , *Chönin* [*Tjyen in*], 麀匠 전장 , *Chönjang* [*Tjyen tjang*], les
Marchands en boutique : on estime surtout les grands marchands qui font le commerce de la soie, du riz, du papier (cf. n° 1162) ; les marchands en boutique sont dans une position inférieure.

En province les marchands sont simplement soumis aux règlements généraux du commerce et à la vérification des poids et mesures qui est faite par les autorités locales.

1154 A Seoul, les marchands formant des Corporations, *Kye* [*Kyei*], 契 계 ,
Chön'gye [*Tjyen kyei*], 麀契 전계 : chacune a le privilège d'un genre de commerce et n'autorise à le pratiquer que ses propres membres ou ceux qui, étrangers à la Corporation, lui paient une redevance ; elle fait bâtonner ceux qui commencent sans son autorisation et confisque leurs marchandises ; chaque Corporation a un fonds d'association, qui provient des cotisations des membres et des redevances des étrangers et qui sert aux dépenses

générales, sacrifices, secours, etc. ; pour les impositions extraordinaires, cadeaux au Roi et aux grands fonctionnaires, chaque Corporation doit verser une quotité fixe du total exigé. Lors d'un enterrement royal, chaque Corporation fournit une bannière en soie pour suivre le cortège. Les chefs des Corporations s'appellent Syndic, *Susŏk* [*Syou syek*], 首席 수석 ; Second Syndic, *Ch'aji* [*Tchǎ tji*], 次知 차지 ; Premiers Prud'hommes, *Sang'im* [*Syang im*], 上任 상임 ; Seconds Prud'hommes, *Haim* [*Ha im*], 下任 하임 ; ils sont élus à époque fixe ; les anciens Syndics portent le nom de Conseillers, *Yŏngwi* [*Ryeng oui*], 領位 영위 .
Les Corporations sont sous la juridiction du Bureau des Poids et Mesures (n° 832) ; leurs noms sont les suivants :

- 1155 線麩 선전 , *Sŏnjŏn* [*Syen tjiyen*], ou 緞麩 선전 , *Sŏnjŏn* [*Syen tjiyen*], ou 立麩 립전 , *Ripchŏn* [*Rip tjiyen*], Marchands d'étoffe de soie ;
- 1156 綿 / 緜麩 면전 , *Myŏnjŏn* [*Myen tjiyen*], Marchands d'étoffe légères en soie ;
- 1157 綿 / 緜布麩 면포전 , *Myŏnp'ojŏn* [*Myen hpo tjiyen*], ou 白木麩 백목전 , *Paengmokchŏn* [*Pǎik mok tjiyen*], Marchands d'étoffe de coton ; appelés aussi 銀木麩 은목전 (*Ŭnmokchŏn*), parce qu'ils vendent aussi de l'argent ;
- 1158 苧布麩 저포전 , *Chŏp'ojŏn* [*Tjiye hpo tjiyen*], Marchands d'étoffe de chanvre blanc ;
- 1159 靑布麩 청포전 , *Ch'ŏngp'ojŏn* [*Tchyeng hpo tjiyen*], Marchands d'étoffes étrangères et de mitres officielles ;
- 1160 紙麩 지전 , *Chijŏn* [*Tji ttjiyen*], Marchands de papier ;
- 1161 內外魚物麩 내외어물전 , *Nae-oe ŏmuljŏn* [*Nǎi oi e moul tjiyen*], Marchands de poisson sec (de Seoul et du territoire de Seoul) ; formant deux corporations distinctes ; les six premières :
- 1162 六注比麩 육주비전 , *Yukchubijŏn* [*Ryouk tjou pi tjiyen*], les Six grandes Corporations ;

- 1163 布塵 포전 , *P'ojön* [*Hpo tjen*], Marchands d'étoffe de chanvre écru ;
- 1164 綿 / 緜子塵 면자전 , *Myönjajön* [*Myen tjä tjen*], Marchands de coton ;
- 1165 眞絲塵 진사전 , *Chinsajön* [*Tjin sä tjen*], Marchands de fil de soie ;
- 1166 履塵 이전 , *Ijön* [*Ri tjen*], Marchands de souliers ; et 履底塵 이저전 (*Ijöjön*) ;
- 1167 繩鞋塵 승혜전 , *Sünghyejön* [*Seung häi tjen*], Marchands de souliers en corde ;
- 1168 昌塵 창전 , *Ch'angjön* [*Tchyang tjen*], ou 履底塵 이저전 , *Ijöjön* [*Ri tye tjen*], Marchands de semelles en cuir ;
- 1169 涼臺塵 양대전 , *Yangdaejön* [*Ryang täi tjen*], Marchands de plates-formes de chapeau ;
- 1170 白笠塵 백립전 , *Paengnipchön* [*Päik rip tjen*], Marchands de chapeaux blancs ;
- 1171 草笠塵 초립전 , *Ch'oripchön* [*Tcho rip tjen*], Marchands de chapeaux en paille ;
- 1172 內外黑笠塵 내외흑립전 , *Nae-oe hüngnipchön* [*Näi oi heuk rip tjen*], Marchands de chapeaux noirs (à Seoul et hors des portes) ;
- 1173 內外氈笠塵 내외전립전 , *Nae-oe chöllipchön* [*Näi oi tjen rip tjen*], Marchands de chapeaux en feutre (à Seoul et hors des portes) ;
- 1174 網巾塵 망건전 , *Manggönjön* [*Mang keun tjen*], Marchands de serre-tête ;
- 1175 簇頭里塵 족두리전 , *Chokturijön* [*Tjok tou ri tjen*], Marchands de bijoux (pour femmes) ;
- 1176 針子塵 침자전 , *Ch'imjajön* [*Tchim tjä tjen*], Marchands d'aiguilles ;

- 1177 鬚髻塵 체계전 , *Ch'egyejŏn* [*Htyei kyei tjiyen*], Marchands de faux cheveux ;
- 1178 粉塵 분전 , *Punjŏn* [*Poun tjiyen*], Marchands de fard ;
- 1179 樺皮塵 화피전 , *Hwap'ijŏn* [*Hoa hpi tjiyen*], Marchands de couleurs pour teinture ;
- 1180 衣塵 의전 , *Ŭijŏn* [*Eui tjiyen*], Marchands fripiers ;
- 1181 烟竹塵 연죽전 , *Yŏnjukchŏn* [*Yen tjiyouk tjiyen*], Marchands de tuyaux de pipe ;
- 1182 烟草塵 연초전 , *Yŏnch'ojŏn* [*Yen tcho tjiyen*], Marchands de tabac ;
- 1183 米塵 미전 , *Mijŏn* [*Mi tjiyen*], Marchands de riz ;
- 1184 雜穀塵 잡곡전 , *Chapkokchŏn* [*Tjap kok tjiyen*], Marchands de grains divers ;
- 1185 藁草塵 고초전 , *Koch'ojŏn* [*Ko tcho tjiyen*], Marchands de paille ;
- 1186 種子塵 종자전 , *Chongjajŏn* [*Tjiyong tjă tjiyen*], Marchands de graines potagères ;
- 1187 菜蔬塵 채소전 , *Chaesojŏn* [*Tchăi so tjiyen*], Marchands de légumes frais ;
- 1188 隅塵 우 (모 ????) 전 , *U(Mo ????)jŏn* [*Ou (mo) tjiyen*], ou 毛塵 모 전 , *Mojŏn* [*Mo tjiyen*], Marchands de fruits (établis aux cours des rues) ;
- 1189 生鮮塵 생선전 , *Saengsŏnjŏn* [*Săing syen tjiyen*], Marchands de poissons frais ;
- 1190 京鹽塵 경염전 , *Kyŏngyŏmjŏn* [*Kyeng yem tjiyen*], Marchands de sel (de Seoul) ;
- 1191 麻浦鹽 醢塵 마포염해전 , *Map'o yŏmhaejŏn* [*Ma hpo yem hăi tjiyen*], Marchands de sel et salaisons (à Map'o [Ma hpo] près de Seoul) ;

- 1192 良水麩 간수전 , *Kansujön* [*Kan syou tjiyen*], Marchands d'eau mère du sel (usitée comme poison et pour divers usages domestiques) ;
- 1193 鷄兒麩 계아전 , *Kyeajön* [*Kyei ä tjiyen*], Marchands de poulets ;
- 1194 生雉麩 생치전 , *Saengch'ijön* [*Säing tchi tjiyen*], Marchands de faisans ;
- 1195 雉鷄麩 치계전 , *Ch'igyejön* [*Tchi kyei tjiyen*], Marchands de poulets, faisans, etc.
- 1196 淸蜜麩 청밀전 , *Ch'öngmiljön* [*Tchyeng mil tjiyen*], Marchands de miel ;
- 1197 白糖麩 백당전 , *Paektangjön* [*Päik tang tjiyen*], Marchands de sucre étranger ;
- 1198 銀麵麩 은면전 , *Ŭnmyönjön* [*Eun myen tjiyen*], Marchands de gâteaux de farine fermentée (pour faire le vin) ;
- 310 1199 醞麩 온전 , *Onjön* [*On tjiyen*], Marchands de vin ;
- 1200 上米佐飯麩 상미좌반전 , *Sangmi chwabanjön* [*Syang mi tja pan tjiyen*], Marchands d'assaisonnements et de riz (de Chongno [Tjyong ro (no)], 鍾路 종로 , au centre de Seoul) ;
- 1201 內長木麩 내장목전 , *Naejangmokchön* [*Näi tjiyang mok tjiyen*], Marchands de bois de construction (de Seoul) ;
- 1202 外長木麩 외장목전 , *Oejangmokchön* [*Oi tjiyang mok tjiyen*], Marchands de bois de construction (hors des portes) ;
- 1203 柴木麩 재 (시) 목전 , *Chae(Si)mokchön* [*Tjäi (seui) mok tjiyen*], Marchands de bois à brûler ;
- 1204 修里木麩 수리목전 , *Surimokchön* [*Syou ri mok tjiyen*], Marchands de petit bois ;

- 1205 笊子塵 파자전 , *P'ajajǒn* [*Hpi (pa) tjǎ tjiyen*], Marchands de clôtures en roseaux ;
- 1206 蛤灰塵 합회전 , *Hap'oejǒn* [*Hap hoi tjiyen*], Marchands de chaux ;
- 1207 上下木器塵 상하목기전 , *Sangha mokkijǒn* [*Syang ha mok keui tjiyen*], Marchands d'objets en bois (vases, sabots, etc) (de Chongno [Tjyong ro (no)], 鍾路 종로 , et de la Grande Rue) ;
- 1208 草物塵 초물전 , *Ch'omuljǒn* [*Tcho moul tjiyen*], Marchands de cordes et objets en chanvre ;
- 1209 鐵物塵 철물전 , *Ch'ölmuljǒn* [*Htyel moul tjiyen*], Marchands d'objets en fer (clous, anneaux, etc) ;
- 1210 雜鐵塵 잡철전 , *Chapch'öljǒn* [*Tjap htyel tjiyen*], Marchands de vieux fer ;
- 1211 鉢里塵 발리전 , *Pallijǒn* [*Pal ri tjiyen*], ou 鑰器塵 두기전 , *T'ugijǒn* [*Htou keui tjiyen*], Marchands d'objets en laiton ; (Aujourd'hui : 유기전 , *Yugijǒn*)
- 1212 銀塵 은전 , *Ŭnjǒn* [*Eun tjiyen*], Marchands d'objets en argent ;
- 1213 茵席塵 인석전 , *Insökchǒn* [*In syek tjiyen*], Marchands de nattes ;
- 1214 內外匙箸塵 내외시저전 , *Nae-oe sijöchǒn* [*Näi oi si tjiye tjiyen*], Marchands de cuillers et bâtonnets (de Seoul, et hors des murs) ;
- 1215 刀子塵 도자전 , *Tojajǒn* [*To tjǎ tjiyen*], Marchands de couteaux, lunettes, etc ;
- 1216 箭鏃塵 전족전 , *Chǒnjokchǒn* [*Tjiyen tjok tjiyen*], Marchands de flèches ;
- 1217 轎子塵 교자전 , *Kyojajǒn* [*Kyo tjǎ tjiyen*], Marchands de chaises à porteurs ;

- 1218 露梁雜物塵 로 (노) 잡물전 , *Ro(No)ryang chammuljŏn* [*Ro (no) ryang tjap moul tjyen*], Marchands d'objets divers (à *Noryang* [*Ro ryang*], près de Seoul) ;
- 1219 惠政橋雜塵 혜정교잡전 , *Hyejŏnggyo chapchŏn* [*Hyei tjyeng kyo tjap tjyen*], Marchands d'objets divers (à *Hyejŏnggyo* [*Hyei tjyeng kyo*], dans Seoul) ;
- 1220 床塵 상전 , *Sangjŏn* [*Sang tjyen*], Marchands d'objets divers, bourses, ceintures, miroirs, et articles de Seoul ;
- 1221 廟床塵 묘상전 , *Myosangjŏn* [*Myo sang tjyen*], Marchands d'articles de Seoul (voisins du Temple des Ancêtres) ;
- 1222 鐙塵 등전 , *Tŭngjŏn* [*Teung tjyen*], Marchands d'étriers ;
- 1223 卜馬床塵 북마상전 , *Pongma sangjŏn* [*Pok ma sang tjyen*], Marchands de bâts, licous, etc. ;
- 1224 牛塵 우전 , *Ujŏn* [*Ou tjyen*], Marchands de boeufs ;
- 1225 馬塵 마전 , *Majŏn* [*Ma tjyen*], Marchands de chevaux ;
- 1226 豬塵 저전 , *Chŏjŏn* [*Tjye tjyen*], Marchands de porcs ;
- 1227 內外貫器塵 내외세기전 , *Nae-oe segijŏn* [*Năi oi syei keui tjyen*], Loueurs de vaisselle pour les mariages (à Seoul et hors des postes) ;
- 1228 貫物塵 세물전 , *Semuljŏn* [*Syei moul tjyen*], Loueurs d'accessoires pour mariages, enterrements, cortèges.
-
- 1229 貢人 공인 , *Kongin* [*Kong in*], Fournisseurs : ces commerçants forment des Associations, *Kongbang* [*Kong pang*], 貢房 공방 ; *Konggye* [*Kong kyei*], 貢契 공계 , qui doivent fournir aux administrations spéciales (n° 126), les objets de tous genres nécessaires au Palais et aux *yamens* ; ils sont

payés très irrégulièrement et ils tirent eux-mêmes ces marchandises des magasins dont la liste est plus haut.

- 1230 客主 객주 , *Kaekchu* [*Käik tjou*], Courtiers entrepositaires : ils existent à Seoul et en province et servent surtout d'intermédiaires entre les acheteurs et les Colporteurs (n° 1231). Leurs maisons ont reçu dans ces temps derniers le nom de Maisons de réunion, *Kyunp'yöng hoesa* [*Kyoun hpyeng hoi sya*], 均平會社 균평회사 .
- 1231 負商 부상 , *Pusang* [*Pou syang*], Colporteurs : ils sont fort nombreux et achètent dans les provinces toutes sortes de marchandises qu'ils vendent par l'intermédiaire des Courtiers (n° 1230). Endurcis à la fatigue et habitués au danger par leurs courses à travers les campagnes peu sûres, les Colporteurs ont utilement servi le Gouvernement lors de l'invasion manchoue au XVII^e siècle et, en 1866, au moment de l'expédition française, en portant le riz destiné aux troupes, tandis que les services officiels étaient incapables de fonctionner. Ils ont aussi gagné la faveur royale qui les a laissés former une société d'abord demi-secrète, destinée à la protection mutuelle des membres de l'association ; ils ont adopté des marques de reconnaissance, des formules de salut spéciales, un langage à part ; ils se traitent tous de frères et ne reconnaissent entre eux aucune distinction de caste ; ils ont un signe de ralliement, *sabal t'ongmun* [*sa pal htong moun*], 沙鉢通文 사발통문 , au vu duquel ils se réunissent à un endroit indiqué, avec la plus grande rapidité. Cette société élit ses chefs, *Chöpchang* [*Tjyep tjang*], 接長 접장 ; *Toyusa* [*To you sä*], 都有司 도유사 ; *Imso* [*Im so*], 任所 임소 ; après s'être défendue elle-même, elle a protégé les autres, a redressé les torts, chassé les mauvais magistrats ; loin d'interdire ces agissements, le Roi s'est appuyé sur les Colporteurs et leur a donné pour Général, *Tangsang* [*Tang syang*], 堂上 당상 , un haut mandarin militaire (cf. n° 1482) ; de grands fonctionnaires sont entrés dans la société : aujourd'hui elle compte un nombre considérable de membres, fonctionnaires, nobles ou gens du peuple, sans que la fraternité primitive ait disparu ; beaucoup de Coréens, pour une petite somme d'argent, se font agréer par la société qui les protège contre la tyrannie des fonctionnaires, commis et valets. Les Colporteurs ne sont pas eux-mêmes sans user de tyrannie, sous prétexte de protéger les faibles, et les supplices qu'ils infligent, sont, me dit-on, encore plus cruels que ceux de la justice officielle.

1232 Il est intéressant de noter que les Chrétiens, désignés par mépris sous les noms de *Ch'ŏnjuhakchang* [*Htyen tjou hak tjang*], 天主學匠 천주학장, *Ch'ŏnjuhakkun* [*Htyen tjou hak koun*], 天主學軍 천주학군, sont considérés par la plupart de ceux qui ne les connaissent que peu, comme formant une société analogue à celle des Colporteurs.

1233 On appelle *Makpŏri* [*Mak pe ri*] (막벌이), des gens, souvent de la Classe honorable, qui sont réduits par la misère à faire le métier d'hommes de peine ou de porte-faix.

1234 工匠 공장, *Kongjang* [*Kong tjang*], 匠人 장인, *Chang'in* [*Tjang in*], Artisans : les Artisans font partie de la Classe honorable, mais sont sur la limite inférieure de cette Classe ; quelques métiers même sont considérés comme dégradants et ceux qui les exercent appartiennent à la Classe vile (cf. n° 1414-1422). En 1469 et 1744, chaque district devait avoir la liste des Artisans qui y habitaient, et la transmettre à la capitale de la province et au Ministère des Travaux (n° 744) ; les Artisans étaient alors dans une sorte de servage, ils ne pouvaient abandonner leur métier sans fournir un remplaçant ou une indemnité pécuniaire ; les règles données en 1469 pour les esclaves (cf. n° 1425) semblent s'appliquer aussi à eux.

1235 A la même époque, chaque district et un grand nombre d'administrations de Seoul avaient des Artisans spécialement affectés à leur service : les *Statuts* de 1785 notent que, dès avant 1744, il n'existait plus d'Artisans au service des districts ; beaucoup de *yamens* de Seoul n'en avaient pas conservé non plus : ces différentes administrations louent les ouvriers qui leur sont nécessaires.

1236 Il y a encore des ouvriers qui dépendent des *yamens* suivants :

- Ministère des Travaux (n° 774) ;
- Cour des Médecins Royaux (n° 234) ;
- Garde-Robe Royale (n° 99) ;
- Conseil des Sacrifices (n° 560) ;
- Imprimerie Royale (n° 633) ;
- Cuisines Royales (n° 73) ;
- Bureau des Travaux et Réparations (n° 783) ;

Cour de la Musique (n° 593) ;
 Bureau d'Astrologie (n° 605) ;
 Chambre des Fournitures pour le Palais (n° 56) ;
 Magasins de la Prospérité éternelle (n° 97).

- 1237 Les métiers indiqués par les *Statuts* sont les suivants :
 紡織匠 방직장 , *Pangjikchang* [*Pang tjik tjang*], Ouvriers tisserands ;
- 1238 綃匠 소장 , *Sojang* [*Syo tjang*], Ouvriers tisseurs de gaze de soie ;
- 1239 綾羅匠 능라장 , *Nŭngnajang* [*Reung ra tjang*], Ouvriers tisseurs de soie brochée ;
- 1240 每緝匠 매즙장 , *Maejŭpchang* [*Măi tjeup tjang*], Ouvriers passementiers ;
- 1241 多繪匠 다회장 , *Tahoejang* [*Ta hoi tjang*], Ouvriers fabricants de corde en soie ;
- 1242 草染匠 초염장 , *Ch'oyŏmjang* [*Tcho yem tjang*], Ouvriers teinturiers pour les couleurs claires ;
- 1243 靑染匠 청염장 , *Ch'ŏngyŏmjang* [*Tchyeng yem tjang*], Ouvriers teinturiers pour la couleur bleu foncé ;
- 1244 紅染匠 홍염장 , *Hongyŏmjang* [*Hong yem tjang*], Ouvriers teinturiers pour la couleur rouge ;
- 1245 皮匠 피장 , *P'ijang* [*Hpi tjang*], Ouvriers peaussiers ;
- 1246 生皮匠 생피장 , *Saengp'ijang* [*Săing hpi tjang*], Ouvriers qui raclent la peau non tannée ;
- 1247 熟皮匠 숙피장 , *Sukp'ijang* [*Syouk hpi tjang*], Ouvriers préparateurs de cuir ;
- 1248 斜皮匠 사피장 , *Sap'ijang* [*Sya hpi tjang*], Ouvriers préparateurs de cuir ;
- 1249 毛衣匠 모의장 , *Mouïjang* [*Mo eui tjang*], Ouvriers fourreurs ;

- 1250 熊皮匠 옹피장 , *Ungp'ijang* [*Oung hpi tjang*], Ouvriers fourreurs pour les peaux d'ours ;
- 1251 獬皮匠 전피장 , *Chönp'ijang* [*Oung hpi tjang*], Ouvriers fourreurs pour les peaux de ? ;
- 1252 毛方席匠 모방석장 , *Mobangsökchang* [*Mo pang syek tjang*], Ouvriers fabricants de tapis en fourrure ;
- 1253 周皮匠 주피장 , *Chup'ijang* [*Tjyou hpi tjang*], Ouvriers fabricants de semelles ;
- 1254 鞞鞋匠 삼혜장 , *Sap'yejang* [*Sam häi tjang*], Ouvriers cordonniers ;
- 1255 靴匠 화장 , *Hwajang* [*Hwa tjang*], Ouvriers bottiers ;
- 1256 [革屣] 鞋匠 온혜장 , *Onhyejang* [*On häi tjang*], Ouvriers cordonniers pour femmes ;
- 1257 靴皮入染匠 화피입염장 , *Hwap'i ibyömjang* [*Hwa hpi ip yem tjang*], Ouvriers teinturiers pour cuir de bottes ;
- 1258 裁作匠 재작장 , *Chaejakchang* [*Tjäi tjak tjang*], Ouvriers tailleurs ;
- 1259 針線匠 침선장 , *Ch'imsönjang* [*Tchim syen tjang*], Ouvriers couturiers ;
- 1260 角帶匠 각대장 , *Kaktaejang* [*Kak täi tjang*], Ouvriers fabricants de ceintures en corne ;
- 1261 凉冠匠 양관장 , *Yanggwanjang* [*Ryang koan tjang*] ; 凉太匠 양태장 , *Yangt'aejang* [*Ryang htäi tjang*], Ouvriers fabricants de plates-formes de chapeaux ;
- 1262 鬃帽兒匠 종모아장 , *Chongmoajang* [*Tjong mo ä tjang*], Ouvriers fabricants de fonds de chapeaux en crin ;

- 1263 帽子匠 모자장 , *Mojajang* [*Mo tjǎ tjang*], Ouvriers fabricants de fonds de chapeaux en bambou fin ;
- 1264 草笠匠 초립장 , *Ch'oripchang* [*Tcho rip tjang*], Chapeliers pour chapeaux en paille ;
- 1265 宕巾匠 탕건장 , *T'anggönjang* [*Htang keun tjang*], Ouvriers fabriquant les mitres que les fonctionnaires mettent sous le chapeau ordinaire ;
- 1266 紗帽匠 사모장 , *Samojang* [*Sa mo tjang*], Ouvriers fabricants de mitres (costume de cour) ;
- 1267 毛冠匠 모관장 , *Mogwanjang* [*Mo koan tjang*], Ouvriers fabricants de mitres officielles en fourrure ;
- 1268 冠匠 관장 , *Kwanjang* [*Koan tjang*], Ouvriers fabricants de bonnets pour lettrés ;
- 1269 襦笠匠 유립장 , *Yuripchang* [*You rip tjang*], Ouvriers fabricants de chapeaux (ces chapeaux ne sont plus en usage) ;
- 1270 網巾匠 망건장 , *Manggönjang* [*Mang keun tjang*], Ouvriers fabricants de serre-tête ;
- 1271 木纓匠 목영장 , *Mogyöngjang* [*Mok yeng tjang*], Ouvriers fabricants de jugulaires en bois ;
- 1272 繁纓匠 반영장 , *Panyöngjang* [*Pan yeng tjang*], Ouvriers fabricants de frontaux pour chevaux ;
- 1273 月乃匠 월내장 , *Wöllaejang* [*Tari tjang*], Ouvriers préparateurs de faux cheveux ; on écrit aussi 月外 월외 (*Wöroe*);
- 1274 螺鈿匠 나전정 , *Najönjang* [*Ra tyen tjang*], Ouvriers fabricants d'épingles pour la coiffure des femmes ;
- 1275 金箔匠 금박장 , *Kümbakchang* [*Keum pak tjang*], Ouvriers fabricants de rubans à caractères dorés ;

- 1276 梳匠 소장 , *Sojang* [*So tjang*], Ouvriers fabricants de peignes ;
- 1277 木梳匠 목소장 , *Moksojang* [*Mok so tjang*], Ouvriers fabricants de peignes en bois ;
- 1278 梳省匠 소성장 , *Sosöngjang* [*So syeng tjang*], Ouvriers fabricants de peignes ornés ;
- 1279 竹梳匠 죽소장 , *Chuksojang* [*Tjyouk so tjang*], Ouvriers fabricants de peignes en bambou ;
- 1280 鏡匠 경장 , *Kyöngjang* [*Kyeng tjang*], 磨鏡匠 마경장 , *Magyöngjang* [*Ma kyeng tjang*], Ouvriers polisseurs de miroirs ;
- 1281 扇匠 선장 , *Söngjang* [*Syen tjang*], Ouvriers éventailistes ;
- 1282 貼扇匠 첩선장 , *Ch'öpsöngjang* [*Htyep syen tjang*], Ouvriers fabricants d'éventails pliants ;
- 1283 圓扇匠 원선장 , *Wönsöngjang* [*Ouen syen tjang*], Ouvriers fabricants d'éventails ronds ;
- 1284 鉛鐵匠 연철장 , *Yönoch'öljang* [*Yen htyel tjang*], Ouvriers fabricants de bijoux en plomb ;
- 1285 銀匠 은장 , *Ŭngjang* [*Eun tjang*], Ouvriers joailliers ;
- 1286 珠匠 주장 , *Chujang* [*Tjyou tjang*], Ouvriers qui travaillent les perles ;
- 1287 花匠 화장 , *Hwajang* [*Hoa tjang*], Ouvriers fleuristes ;
- 1288 針匠 침장 , *Ch'imjang* [*Tchim tjang*], Ouvriers aiguilliers ;
- 1289 粉匠 분장 , *Punjang* [*Poun tjang*], Ouvriers qui préparent le fard ;
- 1290 洗踏匠 세답장 , *Sedapchang* [*Syei tap tjang*], Ouvriers blanchisseurs ;

- 1291 雨傘匠 우산장 , *Usanjang* [*Ou san tjang*], Ouvriers fabricants de parapluie ;
- 1292 鍊竹匠 연죽장 , *Yönjukchang* [*Ryen tjouk tjang*], Ouvriers fabricants de tuyaux de pipes ;
- 1293 鍊絲匠 연사장 , *Yönsajang* [*Ryen sä tjang*], Ouvriers fabricants de cordes en soie pour cerfs-volants (?) ;
- 1294 玉匠 옥장 , *Okchang* [*Ok tjang*], Ouvriers tailleurs de jade ;
- 1295 耳只匠 이지장 , *Ijjang* [*I tji tjang*], Ouvriers fabricants de cure-oreilles ;
- 1296 筆匠 필장 , *P'iljang* [*Hpil tjang*], Ouvriers fabricants de pinceaux ;
- 1297 墨匠 묵장 , *Mukchang* [*Meuk tjang*], Ouvriers fabricants d'encre ;
- 1298 紙匠 지장 , *Chijang* [*Tji tjang*], Ouvriers papeliers ;
- 319 1299 印匠 인장 , *Injang* [*In tjang*], Ouvriers fabricants de sceaux ;
- 1300 裹皮匠 과피장 , *Kwap'ijang* [*Koa hpi tjang*], Ouvriers fabricants de boîtes pour mettre l'encrier ;
- 1301 匙匠 시장 , *Sijang* [*Si tjang*], Ouvriers fabricants de cuillers ;
- 1302 刀子匠 도자장 , *Tojajang* [*To tjä tjang*], Ouvriers couteliers ;
- 1303 汗音匠 한음장 , *Hanŭmjang* [*Ttäim tjang*], Ouvriers qui réparent les vases en métal ;
- 1304 朴排匠 박배장 , *Pakpaejang* [*Pak päi tjang*], Ouvriers fabricants de poinçons ;
- 1305 黃瓮匠 황옹장 , *Hwangongjang* [*Hwang ong tjang*], Ouvriers fabricants de vases en terre jaune ;
- 1306 瓮匠 옹장 , *Ongjang* [*Ong tjang*], Ouvriers potiers ;

- 1307 沙器匠 사기장 , *Sagijang* [*Sa keui tjang*], Ouvriers porcelainiers ;
- 1308 東海匠 동해장 , *Tonghaejang* [*Tong häi tjang*], Ouvriers fabricants de vases pour mettre de l'eau ;
- 1309 邊筐匠 변비장 , *Pyönbijang* [*Pyen pi tjang*], Ouvriers fabricants de vases pour les sacrifices ;
- 1310 鞞骨匠 추골장 , *Ch'ugoljang* [*Tchyou kol tjang*], Ouvriers fabricants de paniers pour emballage ;
- 1311 木匠 목장 , *Mokchang* [*Mok tjang*], Ouvriers fabricants de boites, de lanternes, etc., en bois ;
- 1312 牀花籠匠 상화룽장 , *Sanghwarongjang* [*tjang*], Ouvriers fabricants de caisses (?) ;
- 1313 箱子匠 상자장 , *Sangjajang* [*Syang tjä tjang*], Ouvriers fabricants de caisses en bambou tressé ;
- 1314 竹篩匠 죽사장 , *Chuksajang* [*Tjyouk sä tjang*], Ouvriers fabricants de de cribles en bambou ;
- 1315 馬尾篩匠 마미사장 , *Mamisajang* [*Ma mi sä tjang*], Ouvriers fabricants de tamis en crin ;
- 1316 桶匠 통장 , *T'ongjang* [*Htong tjang*], Ouvriers fabricants de tonneaux ;
- 1317 席匠 석장 , *Sökchang* [*Syek tjang*], Ouvriers fabricants de nattes ;
- 1318 茵匠 인장 , *Injang* [*In tjang*], Ouvriers fabricants de paillassons ;
- 1319 簟匠 점장 , *Chömjang* [*Tyem tjang*], Ouvriers fabricants de nattes grossières ;
- 1320 簾匠 염장 , *Yömjang* [*Ryem tjang*], Ouvriers fabricants de stores en bambou ;

- 1321 把子匠 과자장 , *P'ajajang* [*Hpa tjǎ tjang*], Ouvriers qui tissent les haies ;
- 1322 氈匠 전장 , *Chŏnjang* [*Tjyen tjang*], Ouvriers feutriers ;
- 1323 褙貼匠 배첩장 , *Paech'ŏpchang* [*Pǎi htyep tjang*], Ouvriers colleurs de papier pour feuilles de paravent ;
- 1324 塗褙匠 도배장 , *Tobaejang* [*To pǎi tjang*], Ouvriers qui collent le papier sur les murs des chambres ;
- 1325 油具匠 유구장 , *Yugujang* [*You kou tjang*], Ouvriers fabricants de papier huilé et d'objets en papier huilé ;
- 1326 鞍籠匠 안룽장 , *Allongjang* [*An rong tjang*], Ouvriers fabricants de portefeuilles en papier huilé ;
- 1327 味匠 화장 , *Hwajang* [*Hoa tjang*], peut-être pour 味匠 미장 , *Mijang* [*Mi tjang*], Ouvriers maçons ;
- 1328 泥匠 니장 , *Nijang* [*Ni tjang*], 泥土匠 니토장 , *Nit'ojang* [*Ni hto tjang*], Ouvriers maçons ;
- 1329 石匠 석장 , *Sŏkchang* [*Syek tjang*], 石手 석수 , *Sŏksu* [*Syek syou*], Ouvriers tailleurs de pierre ;
- 1330 堞匠 돌장 , *Toljang* [*tjang*], Ouvriers tailleurs de pierres pour cheminées ;
- 1331 磨造匠 마조장 , *Majojang* [*Ma tjo tjang*], 매조 ??? 있는 사람 , *Maejo??? innŭn saram* [*Mǎi tjyo i neun sarǎm*], Ouvriers fabricants de meules ;
- 1332 磚匠 전장 , *Chŏnjang* [*Pak tjang*], Ouvriers tuiliers ;
- 1333 瓦匠 와장 , *Wajang* [*Oa tjang*], Ouvriers tuiliers ;
- 1334 蓋匠 개장 , *Kaejang* [*Kai tjang*], 蓋瓦匠 개와장 , *Kaewajang* [*Kai oa tjang*], Ouvriers poseurs de tuiles ;

- 1335 雜象匠 잡상장 , *Chapsangjang* [*Tjap syang tjang*], Ouvriers fabriquant les figures en terre cuite pour mettre sur les arêtes des toits des monuments royaux ;
- 1336 石灰匠 석회장 , *Sök'oejang* [*Syek hoi tjang*], Ouvriers préparateurs de chaux ;
- 1337 汗致匠 한치장 , *Hanch'ijang* [*Han tchi tjang*], Ouvriers constructeurs d'étuves (?) ;
- 1338 莎土匠 사토장 , *Sat'ojang* [*Sa hto tjang*], Ouvriers qui plaquent le gazon sur les tombeaux ;
- 1339 箴匠 성장 , *Söngjang* [*Syeng tjang*], Ouvriers fabricants de métiers à tisser ;
- 1340 燭匠 촉장 , *Ch'okchang* [*Tchyok tjang*], Ouvriers fabricants de bougies en cire ;
- 1341 釀酒匠 양주장 , *Yangjujang* [*Yang tjou tjang*], Ouvriers qui préparent le vin pour les sacrifices ;
- 1342 香匠 향장 , *Hyangjang* [*Hyang tjang*], Ouvriers fabricants de parfums ;
- 1343 沈醬匠 침장장 , *Ch'imjangjang* [*tjang*], Ouvriers sauciers ;
- 1344 擣砧匠 도침장 , *Toch'imjang* [*to tchim tjang*], Ouvriers batteurs de papier, nommés aussi *Toch'imjang* [*to tchim tjang*], 搗砧匠 도침장 ;
- 1345 擣鍊匠 도련장 , *Toryönjang* [*to ryen tjang*], 搗鍊匠 도련장 , *Toryönjang* [*to ryen tjang*], Ouvriers ébarbeurs de papier ;
- 1346 阿膠匠 아교장 , *Agyojang* [*A kyo tjang*], Ouvriers fabricants de colle de poisson ;
- 1347 刻字匠 각자장 , *Kakchajang* [*Kak tjä tjang*], 刻手匠 각수장 , *Kaksujang* [*Kak syou tjang*], Ouvriers graveurs ;

- 1348 除刻匠 제각장 , *Chegakchang* [*Tjye kak tjang*], Ouvriers gratteurs chargés d'effacer ce qui est gravé sur des planches ;
- 1349 均字匠 균자장 , *Kyunjajang* [*Kyoun tjä tjang*], Ouvriers compositeurs d'imprimerie ;
- 1350 印出匠 인출장 , *Inch'uljang* [*In tchyoul tjang*], Ouvriers imprimeurs ;
- 1351 冊匠 책장 , *Ch'aekchang* [*Tchäik tjang*], Ouvriers relieurs ;
- 1352 塗彩匠 도채장 , *Toch'aejang* [*To tchäi tjang*], Ouvriers dessinateurs ;
- 1353 楮幣匠 저폐장 , *Chöp'yejang* [*Tjye hpyei tjang*], Ouvriers fabricants de papier réglementaire (n° 366) ; il n'existe plus d'artisans de ce genre ;
- 1354 鞍匣匠 안갑장 , *An'gapchang* [*An kap tjang*], Ouvriers fabricants de carcasses pour selles ;
- 1355 鞍子匠 안자장 , *Anjajang* [*An tjä tjang*], Ouvriers selliers ;
- 1356 [革 占] 匠 첩장 , *Ch'öpchang* [*Htyep tjang*], Ouvriers fabricants d'ornements pour selles ;
- 1357 荷葉綠匠 하엽록장 , *Hayömnokchang* [*Ha yep rok tjang*], Ouvriers fabricants de quartiers pour selles ;
- 1358 入絲匠 입사장 , *Ipsajang* [*Ip sä tjang*], Ouvriers chargés d'orner les quartiers d'une selle ;
- 1359 肚帶匠 두대장 , *Tudaejang* [*Tou täi tjang*], Ouvriers fabricants de sangles ;
- 1360 弓人 궁인 , *Kungin* [*Koung in*], Ouvriers fabricants d'arcs ;
- 1361 弓弦匠 궁현장 , *Kunghyönjang* [*Koung hyen tjang*], Ouvriers fabricants de cordes pour arcs ;

- 1362 弓 倂 匠 궁대장 , *Kungdaejang* [*Koung tǎi tjang*], Ouvriers fabricants d'étuis pour arcs ;
- 1363 弓 介 匠 궁개장 , *Kunggaejang* [*Koung kǎi tjang*], 所 筒 匠 소통장 , *Sot'ongjang* [*So htong tjang*], Ouvriers fabricants de carquois ;
- 1364 矢 人 시인 , *Siin* [*Si in*], Ouvriers fabricants de flèches ;
- 1365 環 刀 匠 환도장 , *Hwandojang* [*Hoan to tjang*], Ouvriers fabricants de sabres ;
- 1366 甲 匠 갑장 , *Kapchang* [*Kap tjang*], Ouvriers armuriers pour cuirasses ;
- 1367 筒 筒 匠 통개장 , *T'onggaejang* [*Htong kǎi tjang*], cf. n° 1363 ;
- 1368 筒 兒 匠 통아장 , *T'ong'ajang* [*Htong ǎ tjang*], ? ;
- 1369 兒 筒 兒 匠 아통아장 , *At'ong'ajang* [*ǎ htong ǎ tjang*], ? ;
- 1370 都 目 介 匠 도목개장 , *Tomokgaejang* [*To mok kǎi tjang*], Ouvriers fabricants de masses d'armes (?) ;
- 1371 錚 匠 쟁장 , *Chaengjang* [*Tjǎing tjang*], Ouvriers fabricants de tamtams ;
- 1372 鼓 匠 고장 , *Kojang* [*Ko tjang*], Ouvriers fabricants de tambours ;
- 1373 黃 葉 匠 황엽장 , *Hwangyöpchang* [*Hoang yep tjang*], Ouvriers fabricants d'instruments à anche ;
- 1374 風 物 匠 풍물장 , *P'ungmuljang* [*Hpoung moul tjang*], Ouvriers fabricants d'instruments de musique en métal ;
- 1375 裁 金 匠 재금장 , *Chae'gūmjang* [*Tjǎi keum tjang*], Ouvriers fabricants de pieds avec divisions en métal incrusté ;
- 1376 稱 子 匠 칭자장 , *Ch'ingjajang* [*Tching tjǎ tjang*], Ouvriers fabricants de balances ;

- 1377 冶匠 야장 , *Yajang* [*Ya tjang*], Ouvriers forgerons ;
- 1378 水鐵匠 수철장 , *Such'öljang* [*Syou tchyel tjang*], Ouvriers forgerons pour le fer grossier ;
- 1379 火鑛匠 화빈장 , *Hwabinjang* [*Hoa pin tjang*], Ouvriers qui préparent l'acier (?) ;
- 1380 鍊匠 연장 / 련장 , *Yönjang* [*Yen tjang*], Ouvriers fondeurs ;
- 1381 鑄匠 주장 , *Chujang* [*Tjou tjang*], Ouvriers fondeurs ;
- 1382 鑄匠 투장 , *T'ujang* [*tjang*], Ouvriers fondeurs de laiton ; (Aujourd'hui : 유장 , *Yujang*)
- 1383 銅匠 동장 , *Tongjang* [*Tong tjang*], Ouvriers fondeurs de cuivre ;
- 1384 權爐匠 권로장 , *Kwöllojang* [*Kouen ro tjang*], Ouvriers serruriers ;
- 1385 豆錫匠 두석장 , *Tusökchang* [*Tou syek tjang*], Ouvriers qui travaillent l'étain ;
- 1386 絲金匠 사금장 , *Sagümjang* [*Sä keum tjang*], Ouvriers fabricants de fil d'or ;
- 1387 黃丹匠 황단장 , *Hwangdanjang* [*Hoang tan tjang*], Ouvriers qui préparent le massicot ;
- 1388 小爐匠 소로장 , *Sorojang* [*Kari tjang*], Ouvriers tourneurs ;
- 1389 雕刻匠 조각장 , *Chogakchang* [*Tyo kak tjang*], peut-être aussi 穿穴匠 천혈장 , *Ch'önhyöljang* [*Tchyen hyel tjang*], Ouvriers graveurs sur bois ;
- 1390 刻匠 각장 , *Kakchang* [*Kak tjang*], Ouvriers graveurs sur corne ;
- 1391 竹匠 죽장 , *Chukchang* [*Tjyouk tjang*], Ouvriers qui travaillent le bambou ;

- 1392 小木匠 소목장 , *Somokchang* [*So mok tjang*], Ouvriers menuisiers ébénistes ;
- 1393 車匠 차장 , *Ch'ajang* [*Tchya tjang*], Ouvriers charrons ;
- 1394 木手漆匠 목수칠장 , *Moksuch'iljang* [*Mok syou tchil tjang*], Ouvriers vernisseurs pour bois ;
- 1395 漆匠 칠장 , *Ch'iljang* [*Tchil tjang*], Ouvriers vernisseurs (pour le vernis laque) ;
- 1396 假漆匠 가칠장 , *Kach'iljang* [*Ka tchil tjang*], Ouvriers fabricants de vernis ordinaire et vernisseurs ;
- 1397 油漆匠 유칠장 , *Yuch'iljang* [*You tchil tjang*], Ouvriers peintres ;
- 1398 合絲匠 합사장 , *Hapsajang* [*Hap sã tjang*], Ouvriers cordiers ;
- 326 1399 船匠 선장 , *Sönjang* [*Syen tjang*], Ouvriers constructeurs de bateaux ;
- 1400 都多益匠 도다익장 , *Todaikchang* [*To ta ik tjang*], ? ;
- 1401 花兒匠 화아장 , *Hwaajang* [*Hoa ätjang*], ? ;
- 1402 看多介匠 간다개장 , *Kandagaejang* [*Kan ta kãi tjang*], ? ;
- 1403 鞞匠 침장 , *Chömjang* [*Tchyem tjang*], ? ;
- 1404 於赤匠 어적장 , *Öjökchang* [*E tgyek tjang*], ? ;
- 1405 精匠 정장 , *Chöngjang* [*Tjyeng tjang*], ? ;
- 1406 都結兒匠 도결아장 , *Togyörajang* [*To kyel a tjang*], ? ;
- 1407 自擊匠 자격장 , *Chagyökchang* [*Tjä kyek tjang*], ? ;

1408 Malgré le nombre des métiers l'industrie n'est rien moins que florissante : les ouvriers, méprisés par toutes les classes qui sont au-dessus d'eux, n'ont contre les pillages des valets des *yamens* d'autre protection que celle des colporteurs (n° 1231) ; parfois ils forment des Associations, *Kye* [*Kyei*], 契계, souvent ils restent isolés. En province, ils peuvent vendre eux-mêmes au consommateur les produits de leur industrie ; à Seoul, ils ne pourraient le faire qu'en s'exposant aux poursuites des Colporations de marchands (n° 1154).

De plus les dimensions, poids, qualités des objets, sont étroitement réglementés ; les infractions sont sévèrement châtiées ; s'il n'existe plus d'artisan d'un genre donné, le mandarin désigne d'office un homme qui doit, dans une période fixée, apprendre le métier non représenté. Des lois somptuaires très rigoureuses réservent au Palais et aux plus hauts fonctionnaires seuls le droit d'user d'objets précieux et d'objets de luxe ; la recherche des métaux précieux est défendue depuis 1408 jusqu'à 1651 ; l'usage des vases de cuivre est même souvent condamné ; il est interdit de se servir de produits étrangers sauf pour certaines parties du costume de cour. Le commerce avec les Chinois et Mantchous a lieu deux jours par an à Ŭiju [Eui tjiyou], 義州 의주 (P'yöngan-do [Hpyeng an to]), un jour par an à Hoenyöng(ryeng) [Hoi nyeng (ryeng)], 會寧 회녕 (령) (Hamgyöng-do [Ham kyeng to]), un jour tous les deux ans à Kyöngwön [Kyeng ouen], 慶元 경원 (Hamgyöng-do [Ham kyeng to]) ; avec les Japonais résidant à Pusan [Pou san], 釜山 부산 (district de Tongnae [Tong räi], 東萊 동래, Kyöngsang-do [Kyeng syang to]), les relations ne sont autorisées d'abord que trois fois, et plus tard six fois par mois ; toutes les transactions sont surveillées par les fonctionnaires qui fixent les prix ; encore ces rapports avec les Chinois n'existent-ils que depuis le XVII^e siècle : auparavant il n'y avait de relations commerciales qu'avec les Japonais de Pusan [Pou san], et cela depuis le XV^e siècle³⁹ ; les membres des Missions allant en Chine ou au Japon, avaient défense formelle d'acheter quelque

³⁹ Il n'en était pas de même sous la dynastie de Koryö [Korye] ; en 1055, on construisit des Bureaux (*Ubin'gwan* [Ou pin koan], 娛賓館 우빈관 ; *Yöngbin'gwan* [Yeng pin koan], 迎賓館 영빈관 ; *Ch'önghagwan* [Tchyeng ha koan], 清河館 청하관 ; *Chojonggwan* [Tjyo tjong koan], 朝宗館 조종관) où l'on offrait des banquets aux commerçants étrangers, Chinois, Japonais, gens de Quelpaërt, Tartares Khitan [K'i tan] et Tartares de l'Amour.

objet sans ordre du Gouvernement. Pour le commerce intérieur, les prix de vente sont fixés, les marchands qui veulent fermer boutique et cesser leurs affaires, sont punis. Telle est la législation des *Statuts* de 1469, 1744, 1785 et 1865. Elle n'a probablement jamais été appliquée dans toute sa rigueur : mais malgré les tolérances de la pratique, elle suffit à elle seule à faire imaginer ce que peut-être l'état économique du pays.

Les traités conclus depuis 1876 avec les nations étrangères n'ont donc fait qu'ouvrir des comptoirs aux Chinois et aux Japonais, sans que le peuple coréen soit le moins du monde en état de profiter de la situation nouvelle.

En 1062, fut institué un Bureau pour le commerce avec les Liao [Léao], *Yoguk maemaewõn* [*Ryo kouk mǎi mai ouen*], 遼國買賣院 요국매매원.

C'est seulement de la fin de Koryõ [Korye] que date l'interdiction systématique des relations avec les étrangers, probablement par crainte de voir se renouveler une tyrannie semblable à celle des Mongols.

CHAPITRE XX
Le Peuple : classe vile.
Les Esclaves

- 1409 賤人 천인 , *Ch'ōnin* [*Tchyen in*], Homme de la Classe vile ; comme toutes les autres classes, celle-ci contient des subdivisions, dont quelques-unes forment de petites castes séparées. Je n'ai pas trouvé de liste légale des gens de cette classe ; les *Statuts* anciens parlent seulement des esclaves privés et publics (n° 1424, 1425, 1427), des Clercs des postes (n° 1423) et des Artisans (n° 1234-1407) : ces trois classes d'hommes étaient alors inscrites sur des registres spéciaux et ne pouvaient changer de conditions que dans certaines circonstances fixées. Mais ces anciennes lois ont été en partie abolies ; les artisans ne sont même plus considérés comme faisant partie de la classe vile. L'usage actuel confond à peu près dans le même mépris les Clercs des postes, les esclaves et ceux qui exercent certaines professions ; les gens de cette sorte ne pourraient se présenter aux examens.
- 329 1410 捕校 포교 , *P'ogyo* [*Hpo kyo*], Valets des *yamens* (cf. n° 1146-1150) ; ils sont tenus pour inférieurs par les marchands et artisans qui les redoutent néanmoins.
- 1411 下人 하인 , *Hain* [*Ha in*], Domestiques des fonctionnaires et des particuliers ; l'Intendant, *Kyōmjong* [*Kyem tjyong*], 僉從 겸종 , d'un fonctionnaire, appartient à la Classe honorable.
- 1412 僧尼 승니 , *Sūngni* [*Seung ni*], Bonzes et Bonzesses (cf. n° 1438, 1449, etc.)
- 1413 巫女 무녀 , *Munyō* [*Mou nye*], Sorcières : le séjour de Seoul leur est interdit, mais le règlement n'est plus appliqué et quelques-unes jouissent d'un grand crédit. Il n'y a pas de sorciers. L'avenir est aussi prédit par les aveugles, *Maengin* [*Māing in*], 盲人 맹인 ; mais ceux-ci ne sont pas aussi méprisés que les sorcières.
- 1414 沙工 사공 , *Sakong* [*Sa kong*], Bateliers, Passeurs.

- 1415 店漢 전함 , *Chöghan* [*Tyem nom* → **점놈**], Potiers.
- 1416 喪輿軍 상여군 , *Sang'yögun* [*Sang tou koun*], Porteurs de cercueils.
- 1417 皮匠 피장 , *P'ijang* [*Kas pa tchi*], Cordonniers (pour souliers en cuir).
- 1418 柳匠 유장 , *Yujang* [*Ko ri tjang*], Vanniers : pour ceux-ci et pour les cordonniers, on dit que ces deux métiers ont été exercés, au commencement de la dynastie actuelle, par des fonctionnaires de Koryö [Korye] qui refusaient de se soumettre aux nouveaux souverains ; ils furent relégués dans la partie la plus vile du peuple et le même mépris s'est attaché à tous les gens des mêmes métiers.
- 1419 泮漢 반한 , *Panhan* [*Koan nom* → **관놈**], Bouchers : le nombre des maison où l'on peut vendre de la viande de boeuf, est limité à vingt-quatre dans Seoul et fixé aussi pour chaque district, les Bouchers, grâce à ce monopole, gagnent largement leur vie, et leur situation vile permet aux valets des *yamens* de les piller sans difficulté.
- 330 1420 白丁漢 백정한 , *Paekchöghan* [*Päik tjang nom* → **백정놈 ???**], Tueurs de boeufs : ceux-ci sont considérés comme tellement abjects qu'ils sont méprisés par tous les autres, ne s'allient qu'entre eux et constituent une caste tout à fait séparée, *chok* [*tjok*], 族 족 .
- 1421 優人 우인 , *Uin* [*Ou in*], Baladins chanteurs : ces gens se transmettent leur métier de père en fils et forment une caste séparée, *chok* [*tjok*], 族 족 . Des Baladins mendiants, *Hwarang* [*Hoa rang*], 花郎 화랑 , et *Kösa* [*Ke sa*], vont à travers la province, en faisant leurs tours sur les rues des villages ; l'entrée de Seoul leur est interdite ; ils sont accompagnés de femmes appelées *Sadang* [*Sä tang*] (**사당**), qui chantent et dansent avec eux et font métier de prostituées.
- 1422 花郎游女 화랑유녀 , *Hwarang yunyö* [*Hoa rang you nye*], 酒商游女 주 상유녀 , *Chusang yunyö* [*Tjyou syang you nye*], 淫女 음녀 , *Ümnyö* [*Eum you nye*], Femmes publiques. En province, les prostituées ont pour protecteurs les baladins (n° 1421) ; à Seoul, elles sont divisées en huit catégories (cf. n° 1426), leurs protecteurs sont les valets des *yamens*, spécialement ceux du Ministère de la Justice (n° 750).

- 1423 驛吏 역리 , *Yŏngni* [*Yek ri*], Clercs des Postes ou Serfs des Postes : il n'est pas question d'eux avant 1744. Un Clerc des postes épousant une femme de classe honorable, tous ses enfants suivaient la condition paternelle ; si la femme était de condition vile, les enfants étaient de la condition de leur mère. Une serve épousant un homme de condition honorable, les filles seules étaient de la classe du père. Les serfs ne pouvaient sortir de servage qu'en fournissant un remplaçant. La condition de Clerc des Postes, bien que n'étant plus soumise aux mêmes règles, est encore tenue pour très abjecte.
- 1424 Dans le Silla [*Sin ra*], il existait des esclaves ; les prisonniers de guerre, semble-t-il, devenaient esclaves. Les Rois de Koryŏ [*Korye*] rendirent de nombreux décrets à propos des esclaves ; en 1278, les affranchissements furent interdits ; en 1300, les Yuan [*Yuen*], 元 원 , voulurent supprimer l'esclavage en Corée, mais le Roi s'y opposa ; en 1392, un boeuf valait plus que deux ou trois esclaves ; cette même année, les mariages entre hommes libres et esclaves furent sévèrement punis.
- En 1406 et 1417, des décrets réglèrent à nouveau la situation des esclaves et des enfants d'esclaves. En 1418, les esclaves des bonzeries furent confisqués par l'Etat. En 1484, il y avait 261.984 esclaves privés et 90.581 esclaves publics. Lors de l'invasion japonaise, en 1598, les esclaves furent enrôlés dans l'armée et on libéra ceux qui se distinguèrent.
- 驛奴婢 역노비 , *Yŏngnobi* [*Yek no pi*], Esclaves des Postes, hommes et femmes : les enfants d'une esclave des postes suivaient toujours la condition de la mère ; ceux d'un esclave et d'une femme de classe honorable, devenaient Clercs des postes (n° 1423) ; dans les autres cas, les fils étaient de la condition du père, les filles de celle de la mère. Un esclave des postes ne pouvait jamais devenir Clerc des postes (n° 1423) (*Statuts* de 1744).
- 1425 公奴婢 공노비 , *Kongnobi* [*Kong no pi*], Esclaves publics, hommes et femmes ; compris avec les Clercs des postes (n° 1423) et les esclaves des postes (n° 1424), sous le nom de *Kongch'ŏn* [*Kong tchyen*], 公賤 공천 . Dans la législation de 1469, les esclaves publics sont inscrits sur des listes spéciales, dressées à nouveau tous les vingt ans et conservées dans les districts, dans les capitales de provinces, dans les *yamens* propriétaires des esclaves, et de plus au Ministère de la Justice (n° 750) ; au Grand Conseil

(n° 300), à la Cour des Esclaves (n° 767) et au Conseil des Provisions du Palais (n° 68). Les esclaves fugitifs sont recherchés et sévèrement punis ; des récompenses sont accordées à ceux qui les dénoncent ; les mandarins et clercs, coupables de connivence ou de simple négligence dans la surveillance et les recherches, sont châtiés.

Les esclaves sont divisés en séries, *pŏn* [*Pen*], 番 甸, qui sont de service, *ribyŏk* [*rip yek*], 立役 립역, *kong'yŏk* [*kong yek*], 公役 공역, tour à tour, ceux qui ont un motif pour ne pas fournir le service, ont le droit de donner un remplaçant. Ceux qui ne sont pas de service, paient une redevance annuelle, *pongjok* [*pong tɕyok*], 奉足 봉족, d'une pièce de coton et d'une pièce de chanvre. Les esclaves âgés de moins de quinze ans ou de plus de soixante, ceux qui sont malades, ceux qui ont au moins trois enfants fournissant le service, sont dispensés eux-mêmes de service ; si un esclave a plus de quatre-vingt ans, on lui donne un de ses fils pour le soigner (*sijŏng ilgu* [*si tyeng il kou*], 侍丁一口 시정일구) ; si une esclave de service est enceinte, on lui accorde un congé de quatre-vingt jours au moment de l'accouchement.

Lorsqu'un esclave meurt, son décès est constaté et enregistré par les autorités ; s'il n'a pas d'enfants, ses biens reviennent à l'administration à laquelle il appartient.

L'enfant d'une esclave suit la condition de sa mère, même si le père est un homme du peuple de classe honorable ; les esclaves publiques sont souvent prises comme concubines par des fonctionnaires : si le père est membre de la Famille Royale et que la mère, esclave publique, soit gardée dans sa maison, l'enfant appartient de droit à la classe honorable du peuple ; si un fonctionnaire, ou même un simple commis (n° 1131) prend une esclave publique ou privée pour femme de premier ou de second rang, il est tenu de faire enregistrer à la Cour des Esclaves (n° 767) la naissance des enfants : les filles sont libres, les fils doivent le service militaire dans la Garde de Ŭihŭng [*Eui heung*] (Soldats Esclaves libérés, n° 967) ; s'il est contrevenu à ces prescriptions, ils redeviennent esclaves.

Les esclaves publiques ou privées, prises comme concubines par des fonctionnaires qui sont au moins de la deuxième classe, peuvent être rachetées par eux, *soksin* [*syok sin*], 贖身 속신, et devenir leurs propres esclaves ; ils doivent les remplacer par des esclaves de même âge et faire connaître à la Cour des Esclaves (n° 767) le transfert de propriété à ces conditions, les propriétaires primitifs n'ont pas le droit de refuser l'échange.

Dans les *Statuts* de 1744, des récompenses considérables sont fixées pour les esclaves qui dénoncent des esclaves fugitifs ; mais un esclave qui a échappé aux recherches pendant trente ans, est libéré de poursuites ultérieures ; un esclave dont le père et l'aïeul sont Licenciés (n° 1021) et qui a lui-même réussi aux examens, s'y étant présenté sans en avoir le droit, acquiert la liberté. Des règles plus larges sont fixées pour l'affranchissement des gens de condition vile, et l'autorisent tantôt moyennant le remplacement par un autre esclave, tantôt moyennant une somme qui ne peut dépasser cent ligatures (n° 367). Ceux qui prennent des enfants pour en faire des esclaves, ceux qui se vendent eux-mêmes comme esclaves, sont sévèrement punis. Le droit de rachat ou de remplacement, *taegu* [tāi kou], 代口 대구, pour les fils de fonctionnaires et des membres de la Famille Royale, est modifié et étendu aux fils de simples nobles. La législation a beaucoup varié depuis 1669, sur la condition des enfants de femme esclave, en 1731, elle est revenue à l'ancienne règle et les enfants suivent la condition de la mère. Dans l'ensemble des règlements, on voit une amélioration notable de la situation des esclaves.

En 1801, les esclaves du palais et ceux des administrations de Seoul ont été libérés. Les *Statuts* de 1865 décident que, pour les femmes réduites en esclavage en punition d'un crime (mauvaise vie, conspiration), la servitude est personnelle et ne s'étend pas aux enfants.

Aujourd'hui, il ne reste d'esclaves publics que ceux des districts, *Kwannō* [Koan no], 官奴 관노, et ceux des temples de Confucius (n° 1428), *Kyōno(ro)* [Kyo no (ro)], 校奴 교노 (로) : les hommes sont considérés plutôt comme valets de *yamen* que comme esclaves et sont seulement astreints au service dans quelques circonstances spéciales ; il leur serait d'ailleurs très facile de se soustraire à la servitude en changeant d'habitation. Pour les femmes, l'esclavage est plus affectif ; on réduit encore en esclavage les femmes de mauvaise vie, afin de remplir les cadres.

En 1469, un grand nombre d'esclaves occupaient les offices de Serviteurs, *Ch'ae(Ch'a)bi* [Tchāi (tcha) pi], 差備 채 (차) 비, et Valets d'escorte, 跟隨 근수, *Kŭnsu* [Keun syou], dans les administrations ; d'autres étaient donnés à chaque Serviteur de Mérite (n° 276) pour le temps de sa vie ; les autres étaient employés à tous les travaux de la domesticité. Mais déjà en 1744, les Serviteurs et Valets d'escorte des *yamens* de Seoul étaient des gens de la ville à qui l'on payait un salaire.

1426 Quelques femmes esclaves sont encore aujourd'hui envoyées à Seoul des provinces de Kangwŏn [Kang ouen], Kyŏngsang [Kyeng syang], Chŏlla [Tjyen ra] et Ch'ungch'ŏng [Tchyoung tchyeng] peut-être.

針線婢 침선비 , *Ch'imsŏnbi* [*Tchim tjyen pi*], Couturières,

醫女 의녀 , *Ŭinyŏ* [*eui nye*], Femme Médecin (cf. n° 236),

女伶 여령 , *Yŏryŏng* [*Nye ryeng*], Danseuses de second ordre ;

妓女 기녀 , *Kinyŏ* [*Ki nye*], 妓生 기생 , *Kisaeng* [*Ki sāing*], Premières

Danseuses : ces dernières jouent un grand rôle dans les fêtes officielles ou privées ; quelques-unes d'entre elles deviennent concubines des fonctionnaires. Les autres ont pour protecteurs attitrés, *Oeipchang* [*Oi ip tjyang*], 外入匠 외입장 , les Gardiens du Palais (n° 165), les Valets du Conseil Privé (n° 309), ceux du Ministère de la Justice (n° 750), quelquefois des Intendants de grands fonctionnaires : tous ces gens ont, malgré leur position subalterne, une influence réelle, qui leur permet de conserver les Danseuses choisies par eux, sans quoi elles leur seraient vite enlevées ; ils sont fort jaloux de ce droit de protection qui est un de leurs moyens d'existence, et des batailles ont souvent eu lieu à ce propos aux portes mêmes du Palais. Les Danseuses attachées aux *yamens* provinciaux sont en même temps Femmes médecins : elles vivent sans protecteurs spéciaux. Toutes les Danseuses forment une caste héréditaire, les filles de Danseuses devenant presque toujours danseuses.

Le nombre total des esclaves publics était, en 1866, de 13 216 esclaves mâles et 11 785 femmes esclaves ; mais ces nombres sont sujets à de grandes variations.

1427 私奴婢 사노비 , *Sanobi* [*Să no pi*], 私賤 사천 , *Sach'ŏn* [*Să tchyen*],

Esclaves privés, hommes et femmes. Les esclaves formaient, au XV^e siècle, une partie très importante du patrimoine des Coréens, si l'on en juge par le détail des règles relatives au partage des esclaves entre les héritiers parents du propriétaire ; s'il n'y avait pas de parents proches, les esclaves passaient à l'Etat. Ils étaient, comme les esclaves publics, inscrits sur les registres de l'administration ; la vente d'un esclave devait être enregistrée, sous peine de confiscation ; le prix d'un esclave, entre 16 et 50 ans, était fixé à 4000 feuilles de papier réglementaire (n° 366) ; pour un esclave plus vieux ou plus jeune, on payait 3000 feuilles. Les esclaves pouvaient être affranchis, *pangyŏk* [*pang yek*], 放役 방역 , mais leurs enfants, même nés après l'affranchissement, restaient esclaves. Les autres règles qui concernent les esclaves privés, étaient les mêmes que pour les esclaves publics.

La législation de 1744 est moins favorable à l'esclavage, comme je l'ai dit plus haut : sans interdire la vente des esclaves, elle la restreint par plusieurs règles ; elle prend diverses dispositions en faveur du pécule des esclaves ; elle interdit à tout maître d'avoir pour esclave un de ses parents rapprochés (le cas se présentait par suite du concubinage d'un homme avec l'esclave de quelqu'un de ses parents).

Aujourd'hui il n'y a comme esclaves privés que des femmes, les hommes étant trop difficiles à conserver ; ces femmes sont concubines ou servantes et sont en général bien traitées. Leurs filles sont de droit esclaves du maître, les fils sont laissés libres. Les ventes d'esclaves sont très rares et vues de mauvais oeil.

CHAPITRE XXI
Le Confucianisme

1428 鄉校 향교 , *Hyanggyo* [*Hyang kyo*]; 鄉學 향학 , *Hyanghak* [*Hyang hak*]; 文廟 문묘 , *Munmyo* [*Moun myo*], Temple de Confucius : dans chaque district, il en existe un, le premier fut fondé à P'yöngyang [Hpyeng yang], par T'aejo [Htai tjo], 太祖 태조 , en 930. Primitivement des fonctionnaires, Recteurs et Censeurs (n° 905, 907) étaient chargés du culte et étaient les chefs des Lettrés ; ils portaient aussi le nom de *Kyogwan* [*Kyo koan*], 教官 교관 ; aujourd'hui c'est à de simples Lettrés qu'appartiennent ces charges : dans certains districts ils sont désignés par le magistrat ; dans d'autres, ils sont élus par les Lettrés. Les titres de ces chefs varient suivant les localités :

教授 교수 , *Kyosu* [*Kyo syou*]; 都掌議 도장의 , *Tojangüi* [*To tjang eui*]; 都有司 도유사 , *Toyusa* [*To you sä*]; 齋長 재장 , *Chaejang* [*Tjäi tjang*]; 山長 산장 , *Sanjang* [*San tjang*]; 堂長 당장 , *Tangjang* [*Tang tjang*], Recteur ou Président. Celui qui est à la capitale de la province, est appelé Recteur Général, *Toryöngsu* [*To ryeng syou*], 道領袖 도령수 .

齋長 재장 , *Chaejang* [*Tjäi tjang*]; 掌議 장의 , *Changüi* [*Tjang eui*], Censeur ou Vice-Président. Celui de la capitale de la province est Censeur Général, 道教授 도교수 , *Togyosu* [*To kyo syou*]; 有司 유사 , *Yusa* [*You sä*], Conseiller ; 色長 색장 , *Saekchang* [*Säik tjang*], Assistant.

1429 祠 사 , *Sa* [*Sä*]; 廟 묘 , *Myo* ; Chapelle où l'on offre des sacrifices à l'âme d'un ou de plusieurs personnages célèbres, coréens ou chinois ; le nombre de ces Chapelles est considérable et souvent un district en renferme plusieurs. Ce sont des fondations privées, à quelques-unes desquelles les Rois ont fait des dons d'argent, d'esclaves, ou accordé des exemptions d'impôt. Les Chefs des Chapelles portent les titres donnés ci-dessus et sont choisis par les Lettrés ; si la famille du patron de la Chapelle existe encore, on choisit volontiers son descendant héritier, *Pongsason* [*Pong sä son*], 奉祀孫 봉사손 .

1430 書院 서원 , *Söwön* [*Sye ouen*], Collège : établissement fondé par quelques Lettrés pour y garder et y expliquer ensemble les oeuvres de leur maître ; la

partie essentielle du Collège est le *Kangdang* [*Kang tang*], 講堂 강당 , Salle d'Explication. Les Collèges ont beaucoup d'analogie avec les Chapelles et sont dirigés de même ; quelques Collèges sont en même temps des Chapelles. Le premier qui soit mentionné, fondé à P'yŏngyang [Hpyeng yang] en 990, mais c'était seulement une bibliothèque ; le premier Collège régulier a été établi en 1550, à Sunhŭng [Syounng heung], 順興 순흥 (Kyŏngsang-do [Kyeng syang to]).

- 1431 士大夫 사대부 , *Sadaebu* [*Să tai pou*], 士夫 사부 , *Sabu* [*Să pou*], Lettré noble : tout noble non fonctionnaire est considéré comme Lettré.
- 1432 儒生 유생 , *Yusaeng* [*You säing*] ; 先輩 선배 , *Sŏnbae* [*Syen pǎi*], Lettré.
- 1433 校生 교생 , *Kyosaeng* [*Kyo säing*], Lettré du Temple de Confucius.
- 1434 Les Lettrés se réunissent pour étudier le Confucianisme dans les Temples de Confucius, Chapelles et Collèges. Il n'y a pas de règle pour l'obtention du titre de Lettré, il est décerné par la voix publique des Lettrés de la localité. Dans les provinces nobles (cf. n° 1087), les sociétés de Lettrés n'admettent que des nobles, et des nobles d'un seul parti ; dans les autres provinces, les usages sont moins rigoureux.
- 1435 C'est encore la voix publique qui décerne le titre de Sage, *Sallim* [*San rim*], 山林 산림 , ou *Yuhyŏn* [*You hyen*], 儒賢 유현 , accordé à ceux qui consacrent leur vie à l'étude et à la pratique minutieuse de toutes les règles du Confucianisme : les qualités exigées du Sage sont tellement prisées que le nom est donné à ceux qui en paraissent dignes, sans aucune distinction de caste ; le Sage vit d'une manière frugale, il se conduit exactement d'après les rites, il ne passe pas les examens et refuse les fonctions : sa réputation devient universelle, les disciples accourent l'écouter, et les Rois le supplient d'accepter les plus hautes charges, celle par exemple de Président du Grand Conseil (n° 301) : alors le Sage consent, pour que l'Etat puisse profiter de sa profonde science des choses humaines.
- 1436 Depuis l'origine de la dynastie actuelle, la faveur des Lettrés a toujours grandi et leur influence a été au comble aux XVII^e et XVIII^e siècles ; l'on a vu et l'on voit encore de simples Lettrés adresser des remontrances au Roi, sur sa conduite ou sur les affaires de l'Etat ; cette classe, organisée autour de

chaque chapelle en associations dont les chefs correspondent entre eux et avec le Collège des Lettrés (n° 539) de Seoul, représente une force d'opinion considérable, redoutée même du Roi. Le Confucianisme a eu en Corée ses chefs, *Tot'ong* [*To htong*], 都統 도통 ; *Kyet'ong* [*Kyei htong*], 繼統 계통 ; des Sages (n° 1435), que l'on considère comme les successeurs du Chinois Zhu Xi [Tchou Hi], 朱熹 주희 , et des anciens philosophes⁴⁰ ; il a eu ses persécutions sous différents Rois, ses hérésies et ses schismes qui ont donné naissance à plusieurs partis politiques (chap. XIV) ; il a persécuté et les bonzes et ses propres dissidents, il a proscrit les livres de Laozi [Lao tseu], 老子 노자 , et de Zhuangzi [Tchwang tseu], 莊子 장자 : il règne depuis cinq cents ans comme religion d'Etat.

338

⁴⁰ Principaux chefs du Confucianisme en Corée :

鄭夢周 정몽주, Chǒng Mongju [Tjyeng Mong tjyou] ; nom littéraire 圃隱 포은, P'oŭn [Hpo eun], mort en 1392 ;

金叔滋 김숙자, Kim Sukcha [Kim Syouk tjä] ; nom littéraire 江湖 강호, Kangho [Kang ho], époque de Sejong [Syei tjong], 世宗 세종 ;

趙光祖 조광조, Cho Kwangjo [Tjyo Koang tjo] ; nom littéraire 靜菴 정암, Chǒngam [Tjyeng am], mort en 1519 ;

李滉 이황, Yi Hwang [Ri Hoang] ; nom littéraire 退溪 퇴계, T'oegye, né en 1501, mort en 1571 ;

李珥 이이, Yi I ; nom littéraire 栗谷 율곡, Yulgok [Ryoul gok], né en 1536, mort en 1584.

CHAPITRE XXII
Le Bouddhisme

- 1437 寺社 사사 , *Sasa* [Sǎ sya], Bonzeries.
- 1438 僧 승 , *Sŭng* [Seung]; 比丘 비구 , *Pigu* [Pi kou]; 大師 대사 , *Taesa* [Tai sǎ], Bonzes. Les nouveaux Bonzes, après un court noviciat, prononcent les cinq voeux dans la Salle de la Loi, *Pöptang* [Pep tang], 法堂 법당 de la Bonzerie et sont admis par l'assemblée des Bonzes. Les Bonzes ne sont soumis à aucune charge particulière, ils changent de bonzerie comme il leur plaît. Les bonzeries peu importantes sont sous les ordres d'un Doyen, *Chujang* [Tjyou tjang], 主長 주장 ; les plus considérables fondées par des Rois ou ayant reçu des rizières et des esclaves de la magnificence royale, dépendent du Ministère des Rites (n° 415) ; souvent les principaux Bonzes reçoivent un traitement en riz – cf. n° 1412.
- 1439 尼 니 , *Ni*; 比丘尼 비구니 , *Piguni* [Pi kou ni], Bonzesse.
- 339 1440 摠攝 총섭 , *Ch'ongsöp* [Tchong syep], Prieur, nommé par le Ministère des Rites (n° 415) pour les bonzeries les plus importantes et, pour celles de second ordre, par les magistrats locaux. Le Prieur de la Bonzerie de Yongju [Ryong tjyou], *Yongjusa* [Ryong tjyou sǎ], 龍珠寺 용주사 , district de Suwön [Syou ouen], 水原 수원 (province de Kyönggi [Kyeng keui]) prend le titre de « Prieur de la Bonzerie de Yongju [Ryong tjyou] au Hwasan [Hoa san], préfecture de Suwön [Syou ouen] ; Grand Docteur de la Loi ; Général des Bonzes des Huit Provinces ; Fonctionnaires de deuxième classe », *Chönghön taebu haeng Suwön-bu Hwasan Yongjusa ch'ongsöp chi chebang taeböpsa kyöm p'allo tosüngt'ong* [Tjyeng hen tai pou syou ouen pou hoa san ryong tjyou sǎ tchong syep tji tje pang tai pep sǎ kyem hpal ro to seung htong], 正憲大夫行水原府花山龍珠寺摠攝持諸方大法師兼八路都僧統 정헌대부행수원부화산용주사총섭지제방대법사겸팔로도승통 .
- 1441 L'Abrégé des Annales donne pour l'introduction du Bouddhisme dans le Silla [Sin ra] la date de 528, dans le Koguryö [Ko kou rye] 372, dans le Paekche [Päik tjei] 384.

- 1442 大道署 대도서 , *Taedosǒ* [*Tai to sye*], ou 寺典 사전 , *Sajǒn* [*Sǎ tyen*], Bureau du Bouddhisme du royaume de Silla [*Sin ra*], dépendant du Ministère des Rites (n° 411) ; existant antérieurement à Chinp'yǒng [*Tjin hpyeng*], 眞平王 진평왕 (579-632) ; nommé aussi *Naedogam* [*Nǎi to kam*], 內道監 내도감 .
- 1443 政官 정관 , *Chǒnggwan* [*Tjyeng koan*] ou 政法典 정법전 , *Chǒngbǒpchǒn* [*Tjyeng pep tyen*], Bureau dont les attributions sont peu déterminées, peut-être Bureau de la Hiérarchie bouddhique, du Silla [*Sin ra*] ; un Bonze en fut le chef depuis 785.
- 1444 國統 국통 , *Kukt'ong* [*Kouk htong*], ou 寺主 사주 , *Saju* [*Sǎ tjou*], Patriarche bouddhique, du Silla [*Sin ra*], institué en 551 ; ce dignitaire avait sous ses ordres :
 都唯那娘 도유나냥 , *Toyunanyang* [*To you na nyang*] ([Aujourd'hui : 도유나랑 Toyunarang](#)) ; 大都唯那 대도유나 , *Taedoyuna* [*Tai to you na*] ; 大書省 대서성 , *Taesǒsǒng* [*Tai sye syeng*] ; 少年書省 소년서성 , *Sonyǒnsǒsǒng* [*So nyen sye syeng*].
 Les provinces et les districts eurent plus tard les Abbés, *Chut'ong* [*Tjyou htong*], 州統 주통 , et les Prieurs, *Kunt'ong* [*Koun htong*], 郡統 군통 .
- 1445 諸寺成典 제사성전 , *Chesasǒngjǒn* [*Tjye sǎ syeng tyen*], Administrations des Bonzeries, du royaume de Silla [*Sin ra*] ; les bonzeries de Sach'ǒnwang [*Sǎ htyen oang*], 四天王寺 사천왕사 ; Pongsǒng [*Pong syeng*], 奉聖寺 봉성사 ; Kamǔn [*Kam eun*], 感恩寺 감은사 ; Pongdǒk [*Pong tek*], 奉德寺 봉덕사 ; Pongsa [*Pong sǎ*], 奉思寺 봉사사 ; Yǒngmyo [*Ryeng myo*], 靈廟寺 영묘사 ; Yǒnghǔng [*Yeng heung*], 永興寺 영흥사 , avaient chacune une administration spéciale, appelée par exemple *Yǒng Pongsǒngsa sawǒn* [*Yeng pong syeng sǎ sǎ ouen*], 營奉聖寺使院 영봉성사사원 ; *Kam Sach'ǒnwangsa pu* [*Kam sǎ htyen oang sǎ pou*], 監四天王寺府 감사천왕사부 .
 衿荷臣 금하신 , *Kǔmhasin* [*Keum ha sin*] ; 檢校使 금교사 , *Kǒmgyosa* [*Kem kyo sǎ*] ; 監令 감령 , *Kamnyǒng* [*Kam ryeng*], Directeur ;
 赤位 적위 , *Chǒgwi* [*Tjyek oui*] ; 判官 판관 , *P'an'gwan* [*Hpan koan*], Premier Surveillant ;
 靑位 청위 , *Ch'ǒngwi* [*Tchyeng oui*] ; 錄事 녹사 , *Noksa* [*Rok sǎ*], Deuxième Surveillant ;
 省典 성전 , *Sǒngjǒn* [*Syeng tyen*], Secrétaire, etc.

- 1446 大藏都監 대장도감 , *Taejang togam* [*Tai tjang to kam*], Conseil du Bouddhisme, du royaume de Koryŏ [Korye] : j'ai trouvé mention de ce Conseil sur un ouvrage bouddhique imprimé par ses soins (佛名經 불명경 , *Pulmyŏnggyŏng* [*Poul myeng kyeng*]), sans doute au XIV^e siècle ; ce Conseil est indiqué aussi dans un décret de 1309.
Des examens pour les Bonzes furent institués en 1084 ; les Rois de Koryŏ [Korye] tenaient des assemblées bouddhiques et faisaient des prières solennelles dans leur Palais ; ils faisaient toujours porter devant eux un livre sacré bouddhique, ils interdirent les livres taoïstes (1131).
- 1447 國師 국사 , *Kuksa* [*Kouk sǎ*] ; 王師 왕사 , *Wangsa* [*Oang sǎ*], Docteur Royal de la Loi, titre donné à quelques Bonzes remarquables sous la dynastie précédente et au commencement de celle-ci.
- 1448 Les règlements de 1469 instituent un registre des bonzes tenu par le Ministère des Rites (n° 415) ; les Bonzes inscrits passaient des examens et payaient une fois pour toutes trente pièces de chanvre, en échange desquelles on leur remettait un jeton spécial d'identité, *toch'ŏp* [*to htyep*], 度牒 도첩 . Jusqu'en 1419, ils étaient divisés en Cinq Ecoles, *Ogyo* [*O kyo*], 五敎 오교 ; à cette date, on ne laissa subsister que l'Ecole Dhyāna, *Sŏnjong* [*Syen tjong*], 禪宗 선종 , et l'Ecole Upadhyāya, *Kyojong* [*Kyo tjong*], 敎宗 교종 . Tous les trois ans avaient lieu des examens qui permettaient aux Bonzes d'être choisis par le Ministère des Fonctionnaires (n° 332) pour remplir les fonctions de Prieur, *Chuji* [*Tjyou tji*], 主持 주지 . Ces règles ne sont plus appliquées.
- 1449 Tout en tolérant le Bouddhisme, la nouvelle dynastie cherchait à le restreindre : elle permettait de réparer les anciennes bonzeries, mais défendait d'en construire de nouvelles ; elle interdisait aux lettrés et aux femmes de lettrés de fréquenter les bonzeries, confisquait les champs et esclaves qui leur étaient donnés par les particuliers et n'autorisait pas les Bonzes ou Bonzesses à entrer dans Seoul, sauf quelques exceptions. Avec les progrès du Confucianisme, le Bouddhisme perdit encore du terrain : une bonzerie importante (*Wŏn'gaksa* [*Ouen kak sǎ*], 圓覺寺 원각사), fondée au coeur de Seoul en 1464, fut détruite en 1512 ; la même année fut abolie la distinction des deux Ecoles bouddhiques (n° 1448).

Le Roi Sönjo [Syen tjo], 宣祖 선조 , agréa cependant l'aide du Bonze Hyujöng [Hyou tjieng], 休靜 휴정 , et de quelques autres, qui se mirent à la tête de leurs confrères, se firent chefs de guerre et luttèrent courageusement contre les Japonais.

Mais le XVI^e et XVII^e siècles ont encore aggravé les lois contre les Bonzes en leur fermant totalement l'accès de Seoul, détruisant (1661) les deux dernières bonzeries qui y existaient (*Insuwön* [In syou ouen], 仁壽院 인수원 ; *Chasuwön* [Tjä syou ouen], 慈壽院 자수원), interdisant la construction de bonzeries dans le voisinage des Tombeaux Royaux (1770) et faisant détruire les oratoires bouddhiques qui pouvaient se trouver dans les bâtiments publics, palais et *yamens* (1776). Le fait seul de parler du Bouddhisme semble être une honte pour les Lettrés, qui agissent comme s'ils prétendaient annuler tout souvenir de l'influence bouddhique dans leur pays ; aussi les renseignements sont-ils extraordinairement rares. Il est vrai que le Roi qui rendait le dernier décret cité, faisait construire magnifiquement la Bonzerie du Yongju [Ryong tjiou] (cf. n° 1440) et y déposait la tablette funéraire de son père. Les lois contre les Bonzes existent toujours, mais le Roi fait réparer les bonzeries et leur donne des sommes considérables.

1450 Depuis 1592, il existe des Bonzes militaires à qui est confiée, concurremment avec les soldats, la garde des forteresses de Pukhan [Peuk han] (n° 978), Namhan [Nam han] (n° 982), Taehüng [Tai heung] (n° 987), Munsu [Moun syou], 文殊 문수 (proche de Kanghwa [Kang hoa], n° 984), Chöngjok [Tyeng tjiok], 鼎足 정족 (dans l'île de Kanghwa [Kang hoa]) etc. Les chefs de ces bonzes sont choisis, pour la place de Pukhan [Peuk han], par le Ministre de l'Armée (n° 706), pour les autres par les magistrats locaux ; toutes les bonzeries militaires dépendent du Ministère de l'Armée (n° 705) ; quelques-unes renferment des dépôts d'armes.

1451 Les grades des bonzes sont les suivants :

摠攝 총섭 , *Ch'ongsöp* [Tchong syep] ; 僧統 승통 , *Süngt'ong* [Seung htong], Prieur, Général en chef ;

中軍 중군 , *Chunggun* [Tjiyoung koun], Général en second ;

別將 별장 , *Pyöljang* [Pyel tjiyang], Général ;

千摠 천총 , *Ch'önch'ong* [Tchyen tchong], Colonel ;

把摠 파총 , *P'ach'ong* [Hpa tchong], Commandant ;

哨官 초관 , *Ch'ogwan* [Tchyö koan], Lieutenant.

敎鍊官 교련관 , *Kyoryōn'gwan* [*Kyo ryen koan*], Sergent-Instructeur ;

旗牌官 기패관 , *Kip'aegwan* [*Keui hpai koan*], Porte-Enseigne, etc

Tous les Bonzes militaires reçoivent une solde. En cas de guerre, le Prieur de Namhan [Nam han] aurait sous ses ordres les Bonzes du sud et le Prieur du Pukhan [Peuk han] commanderait les Bonzes du nord : cela m'a, du moins, été dit par quelques bonzes de Namhan [Nam han].

CHAPITRE XXIII

Les Administrations nouvelles

- 1452 J'ai indiqué, dans les chapitres qui précèdent, les modifications ou suppressions survenues depuis 1866 dans les anciens *yamens*, suivant qu'elles se sont présentées : il me reste à donner la liste des administrations créées depuis l'inauguration des rapports avec les étrangers.
 統理軍國事務衙門 통리군국사무아문 , *T'ongni kun'gun samu amun* [*Htong ri kouk koun sǎ mou a moun*] ; 機務府 기무부 , *Kimubu* [*Keui mou pou*] ; 內衙門 내아문 , *Naeamun* [*Nǎi a moun*] ; 內務府 내무부 , *Naemubu* [*Nǎi mou pou*], Conseil des Affaires militaires et intérieures.
- 1453 統理大臣 통리대신 , *T'ongni taesin* [*Htong ri tai sin*], 1a ; Premier Président (une charge) ;
 督辦 독판 , *Tokp'an* [*Tok hpan*], 2a ; Président (en nombre illimité) ;
 協辦 협판 , *Hyöpp'an* [*Hyep hpan*], 2b ; Vice-Président (en nombre illimité) ;
 參議 참의 , *Ch'amüi* [*Tcham eui*], 3a ; Sous-Directeur ;
 主事 주사 , *Chusa* [*Tjyou sǎ*], 6 à 8 ; Secrétaire ;
 副主事 부주사 , *Pujusa* [*Pou tjyou sǎ*], 9 ; Vice-Secrétaire ;
- 1454 Ce Conseil comprend six Divisions :
 掌內司 장내사 , *Changnaesa* [*Tjyang nǎi sǎ*], Division des Affaires du Palais ;
- 1455 軍務司 군무사 , *Kunmusa* [*Koun mou sǎ*], Division des Affaires Militaires ;
- 1456 利用司 이용사 , *Iyongsa* [*Ri yong sǎ*], Division des Affaires Economiques ;
- 1457 典選司 전선사 , *Chönsönsa* [*Tyen syen sǎ*], Division des Nominations ;
- 1458 農商司 농상사 , *Nongsangsa* [*Nong syang sǎ*], Division de l'Agriculture et du Commerce ;
- 1459 監工司 감공사 , *Kamgongsa* [*Kam kong sǎ*], Division des Travaux.

1460 Le Bureau des Plantations, *Chongmökkuk* [*Tjyong mok kouk*], 種牧局 종목국, et le Bureau de la Sériciculture, *Chamsangguk* [*Tjam sang kouk*], 蠶桑局 잠상국, dépendent du même Conseil. Cette administration, fondée en 1882, a pour mission de transformer la Corée aux points de vue militaire, commercial, agricole ; d'après le règlement du présent Conseil, accompagné d'une sorte d'exposé des motifs et publié, le 29 décembre 1883, dans la *Gazette décadaire de Seoul*, *Hansöng sunbo* [*Han syeng syoun po*], 漢城旬報 한성순보, journal qui a cessé d'exister, les principales préoccupations étaient alors relatives à l'agriculture ; on instituait dans chaque canton un Délégué cantonal, *Ijöng* [*Ri tjyeng*], 里正 이정, dans chaque cercle, un Délégué de cercle, *Sajöng* [*Sya tjyeng*], 社正 사정, dans chaque district un Surveillant de l'Agriculture, *Nonggwajang* [*Nong koa tjyang*], 農課長 농과장, choisis parmi les habitants et chargés d'adresser des rapports au Conseil des Affaires militaires et intérieures. Mais les troubles de 1884, survenus quelques mois après la mise en vigueur des nouvelles institutions, leur portèrent un coup mortel : le Conseil a été modifié en 1885 et il borne aujourd'hui son activité au règlement des audiences que le Roi accorde aux étrangers.

1461 統理交涉通商事務衙門 통리교섭통상사무아문, *T'ongni kyosöp t'ongsang samu amun* [*Htong ri kyo syep htong syang sä mou a moun*] ; 統理衙門 통리아문, *T'ongni amun* [*Htong ri a moun*] ; 外衙門 외아문, *Oeamun* [*Oi a moun*] ; 外務府 외무부, *Oemubu* [*Oi mou pou*], Conseil des Relations extérieures.

1462 督辦 독판, *Tokp'an* [*Tok hpan*], 2a ; Président (une charge) ; 協辦 협판, *Hyöpp'an* [*Hyep hpan*], 2b ; Vice-Président (en nombre variable)⁴¹ ; 參議 참의, *Ch'amüi* [*Tcham eui*], 3a ; Sous-Directeur (une charge) ; 主事 주사, *Chusa* [*Tjyou sä*], 6 à 8 ; Secrétaire ;

⁴¹ Les Conseillers étrangers du Roi, M.M. de Mollendorf, 穆麟德 목인덕 ; Denny, 德尼 덕니 ; Le Gendre, 李善得 이선득, et Greathouse, 具禮 구례, ont porté ou portent soit le titre de Vice-Président du Conseil des Relations extérieures, soit le titre de Vice-Président du Conseil des Affaires militaires et extérieures.

司事 사사 , *Sasa* [*Să sǎ*], 9 ; Vice-Secrétaire ;

1463 Quatre Divisions et une Ecole :

掌交司 장교사 , *Changgyosa* [*Tjyang kyo sǎ*], Division des Affaires politiques.

1464 征權司 정각사 , *Chōnggaksa* [*Tjyeng kak sǎ*], Division des Douanes ; (Le caractère 權 est une variante graphique de celui qui proposé par Courant mais qui ne se trouve pas sur *word*)

1465 富教司 부교사 , *Pugyosa* [*Pou kyo sǎ*], Division des Affaires commerciales ;

1466 郵程司 우정사 , *Ujōngsa* [*Ou tjyeng sǎ*], Division des Postes ;

1467 同文學 동문학 , *Tongmunhak* [*Tong moun hak*], Ecole pour l'enseignement de la langue anglaise.

Institué en décembre 1882, le Conseil des Relations extérieures commença à fonctionner au mois d'avril suivant ; aujourd'hui, il ne s'occupe plus des Postes, qui ne sont jamais entrées en activité, ni de l'Ecole anglaise, supprimée il y a cinq ou six ans ; il a conservé la surveillance de l'Administration des Douanes (n° 1470).

1468 Du Conseil des Relations extérieures (n° 1461), dépendent les administrations spéciales des villes ouvertes, Chemulp'o [Tchémoulpo (Tjyei mou hpo)], 濟物浦 제물포 (district de Inch'ŏn [In tchyen], 仁川 인천 , Kyōnggi-do [Kyeng keui to]) ouvert en 1876 ; Pusan [Pou san], 釜山 부산 (district de Tongnae [Tong rǎi (nǎi)], 東萊 동래 , Kyōngsang-do [Kyeng syang to]), ouvert en 1876 ; Wōnsan [Ouen san], 元山 원산 (district de Tōgwōn [Tek ouen], 德源 덕원 , Hamgyōng-do [Ham kyeng to]), ouvert en 1880⁴² . Ces administrations ont la composition suivante :

⁴² Les villes de Yanghwajin [Yang hoa tjin], 楊花鎭 양화진, proche de Seoul, et de Seoul même ont été ouvertes en 1883 ; Map'o [Ma hpo], 麻浦 마포, proche de Seoul, est ouvert depuis 1889, Kyōnghŭng [Kyeng heung], 慶興 경흥 (Hamgyōng-do [Ham kyeng to]) a été ouvert aux Russes en 1888 ; Ŭiju [Eui tjyou], 義州 의주,

監理某港通商事務 감리모강 (항) 통상사무 , *Kamni mogang(hang) t'ongsang samu* [*Kam ri mo kang (hang) htong syang sǎ mou*], Surintendant du Commerce de tel port : le magistrat du district a en même temps ce titre ;
 幫辦 방관 , *Pangp'an* [*Pang hpan*], 6 à 8 ; Secrétaire ;
 書記官 서기관 , *Sōgigwan* [*Sye keui koan*], 6 à 8 ; Secrétaire ;
 掌簿官 장부관 , *Changbugwan* [*Tjyang pou koan*], non classé ;
 Archiviste ;
 繙譯官 번역관 , *Pōnyōkkwan* [*Pen yek koan*], non classé ; Interprète ;
 警察官 경찰관 , *Kyōngch'algwān* [*Kyeng tchal koan*], non classé, Chef de la Police.

- 1469 La Douane coréenne, *Haegwan* [*Hǎi koan*], 海關 / 關 , fondée en 1883, était composée d'étrangers ; l'administration centrale, placée sous les ordres du Vice-Président du Conseil des Affaires extérieures, Directeur de la Division des Douanes (n° 1462, 1464), siégeait à Seoul et avait des agents détachés à Chemulp'o [Tché-moulpo], Pusan [Pou san] et Wōnsan [Ouen san]. Les principales fonctions étaient les suivantes :
- 稅務司 세무사 , *Semusa* [*Syei mou sǎ*], Commissaire (un à Seoul, un dans chaque port) ;
 幫辦 방관 , *Pangp'an* [*Pang hpan*], Assistant ;
 英語教習 영어교습 , *Yōngō kyosūp* [*Yeng e kyi seup*], Professeur d'anglais ;
 理船廳 이선청 , *Isōnch'ōng* [*Ri syen htyeng*], Capitaine de port ;
 機器司 기기사 , *Kigisa* [*Keui keui sǎ*], Mécanicien ;
 指泊所 지박소 , *Chibakso* [*Tji pak so*], Préposé au mouillage ;
 驗貨 驗 (힘) 화 , *Ōm(Hōm)hwa* [*Em (hem) hoa*], Inspecteur des marchandises ;
 鈴資手 검자수 , *Kōmjasu* [*Kem tjǎ syou*], Surveillant des marchandises.

(P'yōngan-do [Hpyeng an to]) et Hoenyōng(ryeng) [Hoi nyeng (ryeng)], 會寧 회녕 (령) (Hamgyōng-do [Ham kyeng to]) sont ouverts au commerce chinois depuis 1883. Ces différentes villes n'ont pas de fonctionnaires spéciaux. L'ouverture de Pusan [Pou san], Ŭiju [Eui tjyou] et Hoenyōng [Hoi nyeng] n'est qu'une modification de l'ancien état de choses (cf. n° 1408).

- 1470 En 1885, la Douane coréenne a été remplacée par un service détaché des Douanes chinoises, placé sous la haute surveillance du Président des Relations extérieures (n° 1462) et qui comprend les fonctionnaires suivants :
- 總稅務司 총세무사 , *Ch'ongsemusa* [*Tchong syei mou sǎ*], Commissaire en chef des Douanes (un à Seoul) ;
- 稅務司 세무사 , *Semusa* [*Syei mou sǎ*], Commissaire des Douanes (un dans chaque port) ;
- 副稅務司 부세무사 , *Pusemusa* [*Pou syei mou sǎ*], 辦理文案 관리문안 , *P'alli munan* [*Hpan ri moun an*], Secrétaire ;
- 幫辦 방관 , *Pangp'an* [*Pang hpan*], Assistant ;
- 書辦 서관 , *Söp'an* [*Sye hpan*], Copiste ;
- 供事 공사 , *Kongsa* [*Kong sǎ*], Clerc ;
- 通事 통사 , *T'ongsa* [*Htong sǎ*], Interprètes ;
- 理船廳 이선청 , *Isönc'h'öng* [*Ri syen htyeng*], Capitaine de port ;
- 總巡 총순 , *Ch'ongsun* [*Tchong syoun*], Surveillant-Général ;
- 指泊所 지박소 , *Chibakso* [*Tji pak so*], Préposé au mouillage ;
- 驗貨 驗 (驗) 화 , *Öm(Höm)hwa* [*Em (hem) hoa*], Inspecteur des marchandises ;
- 鈴資手 검자수 , *Kömjasu* [*Kem tjǎ syou*], Surveillant des marchandises.

-
- 1471 Un Délégué commercial coréen, *Chujin taewön* [*Tjyou tjin tai ouen*], 駐津大員 주진대원 , 3a, réside à Tianjin [T'ientsin] depuis 1885 ; il doit être accompagné d'un Conseiller, *Ch'amüigwan* [*Tcham eui koan*], 參議官 참의관 ; d'un Vice-Conseiller, 協議官 협의관 , *Hyöbüigwan* [*Hyep eui koan*], et d'un Attaché, *Chongsagwan* [*Tjyong sǎ koan*], 從事官 종사관 .
- 1472 En 1887, des représentants diplomatiques ont été envoyés à l'étranger :
- 全權大臣 전권대신 , *Chön'gwön taesin* [*Tjyen kouen tai sin*], 2b, Ministre Plénipotentiaire (aux Etats-Unis ; un autre Ministre Plénipotentiaire a été désigné pour l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Italie et la Russie, *Oguk* [*O kouk*], 五國 오국 , mais il ne s'est jamais rendu à son poste) ;
- 辦理大臣 관리대신 , *P'alli taesin* [*Hpan ri tai sin*], 2b ; Ministre Résident (au Japon) ;
- 辦事大臣 관사대신 , *P'ansa taesin* [*Hpan sǎ tai sin*], 3a ; Chargé d'affaires ;
- 參贊 참찬 , *Ch'amch'an* [*Tcham tchan*], 3a ; Secrétaire ;

書記官 서기관 , *Söggigwan* [*Sye keui koan*], 6a ou 6b ; Archiviste ;
 繙譯官 번역관 , *Pönyökkwan* [*Pen yek koan*], 6a ou 6b ; Interprète ;

1473 典園局 전원국 , *Chönwön'guk* [*Tyen ouen kouk*], Monnaie, établie en 1883 et complétée en 1889 ; chargée de la fonte des sapèques et de la frappe des pièces de modèle européen, elle n'a rempli jusqu'ici que la première partie de sa mission.

管理 관리 , *Kwalli* [*Koan ri*], 1a ; Premier Président ;

總辦 총판 , *Ch'onngp'an* [*Tchong hpan*], 2b ; Président ;

幫辦 방판 , *Pangp'an* [*Pang hpan*], 3a ; Vice-Président ;

委員 위원 , *Wiwön* [*Oui ouen*], 6 à 8 ; Secrétaire ;

司事 사사 , *Sasa* [*Sä sä*], 6 à 8 ; Secrétaire ;

1474 交換局 교환국 , *Kyohwan'guk* [*Kyo hoan kouk*], Bureau du Change, fondé en décembre 1891 pour le change des sapèques en monnaie d'argent ; des piastres coréennes doivent être frappées au Japon, la valeur en a été fixée à cinq ligatures de cent sapèques chacune, sans distinction entre les grosses et les petites sapèques (cf. n° 367). Un Japonais est à la tête de ce Bureau.

1475 礦務局 광무국 , *Kwangmuguk* [*Koang mou kouk*], Bureau des Mines, établi en 1887.

總辦 총판 , *Ch'onngp'an* [*Tchong hpan*], 2a ou b ; Président ;

幫辦 방판 , *Pangp'an* [*Pang hpan*], 3a ; Vice-Président ;

委員 위원 , *Wiwön* [*Oui ouen*], 6 à 8 ; Secrétaire ;

主事 주사 , *Chusa* [*Tjyou sä*], 6 à 8 ; Secrétaire. Ce Bureau a vainement essayé de remplir sa mission et y a renoncé.

1476 轉運局 전운국 , *Chönun'guk* [*Tjyen oun kouk*], Bureau du Transport des Grains fondé récemment.

司事 , *Sa* [*Sä*], 3a ; Surveillant ;

委員 위원 , *Wiwön* [*Oui ouen*], 6 à 8 ; Secrétaire.

1477 經學院 경학원 , *Kyöŋhagwŏn* [*Kyeng hak ouen*], Cour des Classiques, pour l'étude des livres classiques et canoniques ; ouverte à tous les lettrés nobles, cette école fondée en 1888, a été supprimée en 1890.

1478 育英公院 유영공원 , *Yuyöŋ gongwŏn* [*You yeng kong ouen*], Ecole royale pour l'enseignement de la langue anglaise, fondée en 1886.
 辦理 판리 , *P'alli* [*Hpan ri*], 2a ; Directeur ; les professeurs sont des Américains ; les élèves sont des nobles admis par décret royal, sur la recommandation d'un grand fonctionnaire ; on a, depuis peu, reçu, comme élèves des roturiers payants. Le Roi a fait passer des examens et a choisi des Docteurs. Quelques élèves ont été nommés secrétaires des nouveaux *yamens*.

1479 濟衆院 제중원 , *Chejungwŏn* [*Tjyei tjyoung ouen*], Hôpital Royal, fondé en 1885 et dirigé par des médecins américains.
 堂上 당상 , *Tangsang* [*Tang syang*], 2a ; Directeur ;
 主事 주사 , *Chusa* [*Tjyou sä*], 6 à 8 ; Secrétaire ;

1480 博文局 박문국 , *Pangmun 'guk* [*Pak moun kouk*], Bureau du Journal, fondé en 1882 pour la publication d'un journal rédigé en chinois sur le modèle des journaux japonais. Ce journal a porté successivement les noms de *Gazette décadaire de Seoul*, *Hansöŋ sunbo* [*Han syeng syoun po*], 漢城旬報 한성순보 ; *Gazette générale de Seoul*, *Hansöŋ chubo* [*Han syeng tjyou po*], 漢城周報 한성주보 ; il a cessé de paraître en 1888. Cette entreprise était confié à un Japonais.

1481 電報局 전부국 , *Chönboguk* [*Tyen po kouk*], Bureau des Télégraphes, fondé en 1887 ; la première ligne coréenne, de Seoul à Pusan [Pou san], a été

ouverte en 1888 ; la seconde allant de Seoul à Wönsan [Ouen san] a été ouverte en 1891.

總辦 총판 , *Ch'ongp'an* [*Tchong hpan*], 2b ; Président ;
 幫辦 방판 , *Pangp'an* [*Pang hpan*], 3a ; Vice-Président ;
 委員 위원 , *Wiwön* [*Oui ouen*], 6 à 8 ; Secrétaire ;
 主事 주사 , *Chusa* [*Tjyou sä*], 6 à 8 ; Secrétaire.

1482 惠商局 혜상국 , *Hyesangguk* [*Hyei syang kouk*], Bureau du Commerce, fondé en 1881, administration des Colporteurs (n° 1231).

管理 관리 , *Kwalli* [*Koan ri*], 1a ; Premier Président ;
 總辦 총판 , *Ch'ongp'an* [*Tchong hpan*], 2b ; Président ;

1483 鍊武公院 연무공원 , *Yönmu gongwön* [*Ryen mou kong ouen*], Nouvelle Ecole militaire, fondée en 1888 pour donner aux soldats et aux fils de fonctionnaires militaires l'instruction militaire américaine.

辦理事務 관리사무 , *P'alli samu* [*Hpan ri sä mou*], 2a ; Président ;
 參理事務 참리사무 , *Ch'amni samu* [*Tcham ri sä mou*], 3a ; Vice-Président ;
 司務 , 사무 , *Samu* [*Sä mou*], 6 à 8 ; Secrétaire ;
 司籤 , 사침 , *Sach'öm* [*Sä tchyem*], 6 à 8 ; Secrétaire ;
 陸軍教師 육군교사 , *Yukkun kyosa* [*Ryook koun kyo sä*], Officier instructeur américain.

1484 機器局 기기국 , *Kigiguk* [*Keui keui kouk*], Nouvel Arsenal, pour les armes de modèle européen, fondé en 1880.

總辦 총판 , *Ch'ongp'an* [*Tchong hpan*], 2b ; Président ;
 幫辦 방판 , *Pangp'an* [*Pang hpan*], 3a ; Vice-Président ;
 委員 위원 , *Wiwön* [*Oui ouen*], 6 à 8 ; Secrétaire ;
 主事 주사 , *Chusa* [*Tjyou sä*], 6 à 8 ; Secrétaire.

- 1485 親軍營 친군영 , *Ch'in'gunyǒng* [*Tchin koun yeng*], Intendant des Camps de la Capitale, établie en 1884.
 提調 제조 , *Chejo* [*Tyei tyo*], 2a ; Directeur ;
 監督 감독 , *Kamdok* [*Kam tok*], Sous-Directeur ;
 從事官 종사관 , *Chongsagwan* [*Tjyong sǎ koan*], Attaché ;
 文案官 문안관 , *Munan'gwan* [*Moun an koan*], Archiviste.
-

- 1486 En même temps que l'on a créé des *yamens* nouveaux sur le modèle américain ou japonais, on a modifié l'organisation militaire de Seoul. Parmi les Camps existant en 1866, la Division de l'Ecole Militaire (n° 974), s'étant révoltée, a été supprimée en 1882. En 1884, la Division de Kūmwi [Keum oui] (n° 975) et le Camp Royal (n° 976) ont formé le Camp Spécial, *Pyōryōng* [*Pyel yeng*], 別營 별영 , appelé Camp de Chongō [Tchong e], *Chongōyōng* [*Tchong e yeng*], 摠禦營 총어영 , en 1888. Les Camps de Ch'ongyung [Tchong young] (n° 977) et de Howi [Ho oui] (n° 979) ont servi, en 1884, à former les cinq Camps de l'Avant-garde, *Chōnyōng* [*Tjyen yeng*], 前營 전영 ; d'Arrière-garde, *Huyōng* [*Hou yeng*], 後營 후영 ; de Gauche, *Chwayōng* [*Tja yeng*], 左營 좌영 ; de Droite, *Uyōng* [*Ou yeng*], 右營 우영 , et Maritime, *Haebangyōng* [*Hǎi pang yeng*], 海防營 해방영 ; en 1888, ces cinq Camps ont été encore modifiés et ont formé les Camps de *T'ongwiyōng* [*Hyong oui yeng*], 統衛營 통위영 , et de *Changwiyōng* [*Tjang oui yeng*], 壯衛營 장위영 .

- 1487 En 1890, on a établi un quatrième Camp pour la forteresse de Pukhan [Peuk han] (n° 978) et le nord de la Capitale ; il porte le nom de Camp de Kyōngni [Kyeng ri], *Kyōngnich'ōng* [*Kyeng ri htyeng*], 經理廳 경리청 (cf. n° 978). Le Camp de Yongho [Ryong ho] (n° 980) n'a pas subi de modification.

- 1488 Les grades actuels des Camps sont :
 使사 , *Sa* [*Sǎ*], 2a ; Général Commandant en chef ;
 兵房 병방 , *Pyōngbang* [*Pyeng pang*], 2b ; Général en second ;
 正領官 정령관 , *Chōngnyōnggwan* [*Tjyeng ryeng koan*], 2b ; Général en second ;
 副領官 부령관 , *Puryōnggwan* [*Pou ryeng koan*], 3a ; Colonel ;
 參領官 참령관 , *Ch'amnyōnggwan* [*Tcham ryeng koan*], 6 ; Capitaine ;
 哨官 초관 , *Ch'ogwan* [*Tchyō koan*], 6 à 9 ; Lieutenant.

- 1489 哨長 초장 , *Ch'ojang* [*Tchyo tjang*], non classé ; Lieutenant ;
 糾飭 규칙 , *Kyuch'ik* [*Kyou tchik*], non classé ; Sergent ;
 什長 십장 , *Sipchang* [*Seup tjang*], non classé ; Caporal.
- 1490 Une cinquième Préfecture-Forteresse a été établie à Ch'unch'ŏn [Tchyoun tchyen], 春川 춘천 , à 205 *li* [*ri*] de Seoul sur le modèle des quatre anciennes (n° 834-837).

FIN

